B 49788 1

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

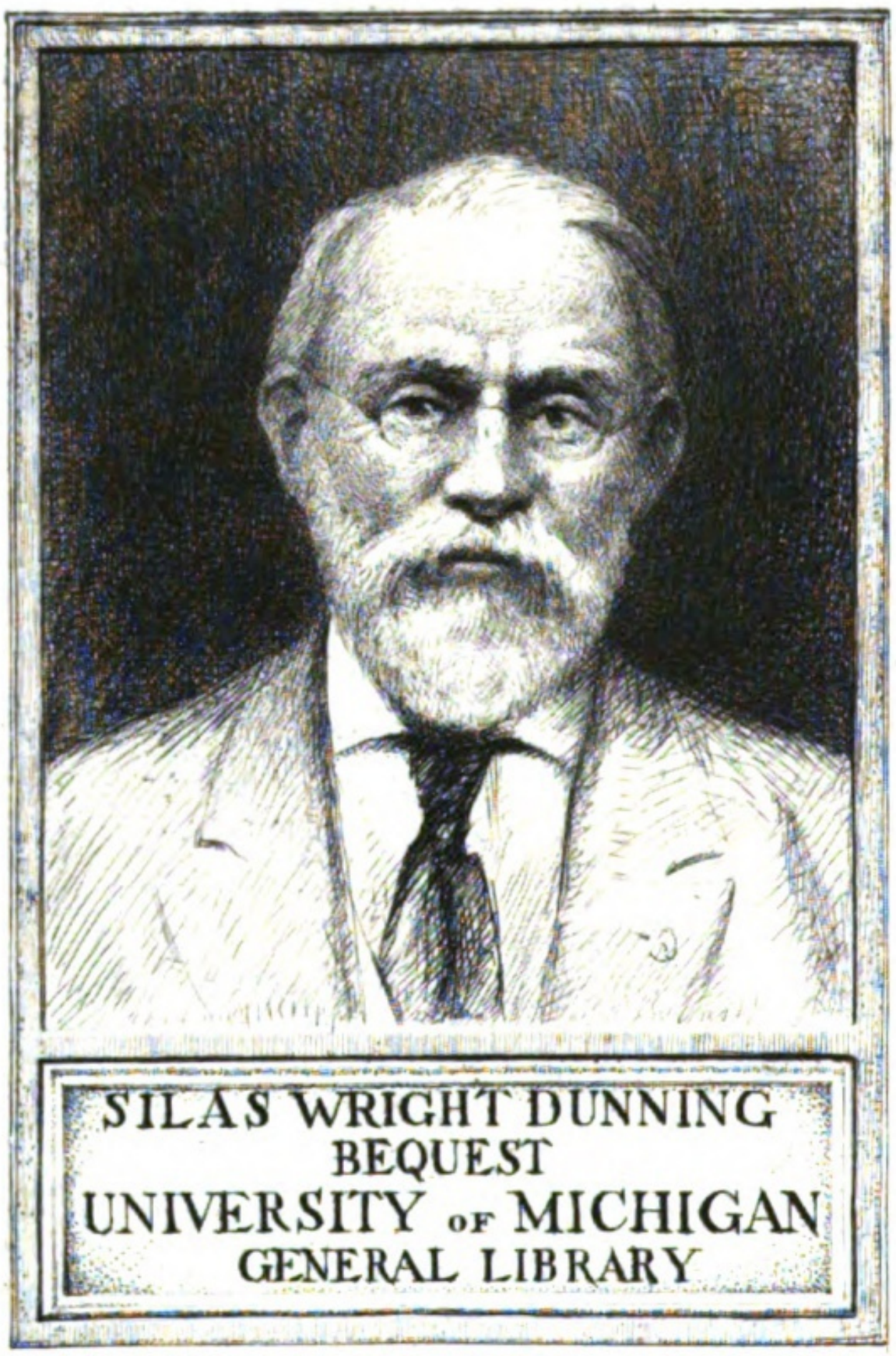

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.A601
R4

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME CINQUANTE-HUITIÈME

ANGERS

GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

G. GRASSIN, SUCCESSEUR

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1909

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
3-2-29
16143

HISTORIQUE SOMMAIRE

DES

BATAILLONS DE VOLONTAIRES NATIONAUX

FOURNIS PAR LE

Département de Maine-et-Loire

(1791-1793)

L'historique sommaire des Bataillons de volontaires nationaux fournis par le département de Maine-et-Loire en 1791-1793, que nous avons l'honneur de présenter, n'est pas le produit d'une imagination plus ou moins vagabonde. Nous n'avons pas non plus la prétention d'avoir fait œuvre d'invention : notre rôle, plus modeste, s'est borné à réunir et à classer de très nombreux documents, fruit de longues recherches.

Les seules sources, auxquelles nous ayons puisé pour ce travail, sont les archives départementales de Maine-et-Loire ; mine des plus abondantes d'ailleurs et très aimablement mise à notre disposition par le distingué archiviste, M. Marc Saché. Nos renseignements proviennent pour une grosse part des cartons des volontaires L (578-602) ; le reste a été glané dans toute la série L (Révolution).

La question des Bataillons de volontaires nationaux est de celles qui ont été le plus diversement appréciées, parce

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

que peut-être aussi des moins connues. Ce n'est certes pas à nous qu'il appartient d'entrer dans une pareille discussion ; cependant nous croyons devoir souligner la remarque suivante.

Pour beaucoup de gens, la dénomination de Volontaires nationaux en 1791-1793 s'étend à tous les soldats autres que ceux de la ligne, englobant ainsi parmi les volontaires : les réquisitionnaires de la « levée de 300.000 hommes » (février 93) et ceux de la « levée en masse » (août 93). En réalité, les seuls véritables volontaires furent ceux de 1791 et de 1792, et encore, en Maine-et-Loire, le 1er bataillon, celui de Beaurepaire, fut-il le seul composé de volontaires au sens propre du mot, ceux de 1792 (2me et 3me bataillons, compagnie franche de Bardon, dépôt de cavalerie et 19me régiment de dragons) ayant compris de très nombreux volontaires *racolés*. Quant aux formations de Maine-et-Loire levées en 1793, les volontaires semblent n'y être entrés que pour une très faible part ; elles furent surtout composées de Gardes nationaux réquisitionnés.

Les Volontaires de Maine-et-Loire avaient pris naissance avec la loi du 25 mars 1791 de l'Assemblée Constituante, créant une armée auxiliaire de 100.000 volontaires, organisés en 169 bataillons et destinés à marcher avec l'armée active en cas de guerre. Le 12 juillet 1792, ils avaient répondu nombreux à l'appel de « la Patrie en danger » lorsque l'Assemblée législative décrétant une nouvelle levée de volontaires (pour porter à 450.000 hommes l'effectif de nos forces) ; plus de 600.000 volontaires vinrent s'inscrire sur les listes d'enrôlement ouvertes dans toutes les communes de France. Ils cessèrent enfin leur existence propre avec la loi de l' « amalgame » promulguée par la Convention au début de 1794, mais seulement appliquée définitivement et partout en 1795. L' « amalgame », en effet, incorporait les volontaires dans les troupes de ligne à raison de deux bataillons des premiers (beaucoup plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nombreux) et un bataillon des seconds, pour former la demi-brigade : les bataillons de volontaires nationaux du département de Maine-et-Loire avaient donc à tout jamais vécu.

Historique sommaire des Bataillons de Volontaires

(1791-1793)

Fournis par le Département de Mayenne-et-Loire

Diverses formations. — 1er Bataillon; 2me Bataillon; 3me Bataillon. Compagnie franche de BARDON ; 4me Bataillon ;

Bataillon soldé d'Angers; Bataillon des Pères de famille de Chalonnes; Bataillon des Pères de famille de Saint-Georges; 5me Bataillon (ont souvent pris le titre de 4e Bataillon) ;

Bataillon de MARAT, Bataillon de Tirailleurs; 6me Bataillon, 8me Bataillon de la Sarthe ;

Dépôt de Cavalerie et 19me Dragons.

1er Bataillon de Volontaires de Maine-et-Loire

Formé à Angers le 15 septembre 1791.

Commandé successivement par BEAUREPAIRE, LEMOINE, GUILLOT.

Recruté uniquement de véritables Volontaires.

Très bien *habillé* et *équipé*; médiocrement *armé*.

Emplacements. — En octobre 1791, quitte Angers pour Guérande : Détachements au Croisic, Savenay, Blain. Mars 1792. *Part pour les frontières.* Armée du Centre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2 septembre 1792. Siège de Verdun. Mort de BEAUREPAIRE.

Novembre 1792. Armée de la Belgique. Combats de Valenciennes et de Liège.

1793. Armée de la Belgique.

Fin 1794. Armée des Alpes, à Briançon.

Mars 1795. Armée des Alpes, au camp de Tournon près de Barcelonnette.

Août 1795. Armée d'Italie.

Mars 1796. Armée d'Italie.

Embrigadements. — Aucun renseignement certain.

BEAUREPAIRE Nicolas, né à Coulommiers, marié en Anjou.

LEMOINE Louis, né à Saumur, nommé général de brigade en janvier 1794, à l'armée des Pyrénées; septembre 1795, à l'armée des Côtes de Brest; 1798-1800, à l'armée d'Italie; 1813, Wesel.

Le général, baron THIÉBAULT, dans ses mémoires, fait de Lemoine un portrait peu flatteur tant au point de vue militaire que moral.

GUILLOT, né à Saumur.

2e Bataillon de Volontaires de Maine-et-Loire

Formation. — Angers, 19 août 1792.

Commandant. — DESJARDINS Jacques, né à Angers. Devint général sous la République. Portrait peu flatteur de Thiébault.

Recrutement. — Volontaires souvent racolés.

Habillement et équipement bons. *Armement* défectueux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Emplacements. — 15 septembre, part pour Soissons. (*Armée de la Belgique*)
Février 1793. Environs de Namur.
Août 1793. Camp de Maubeuge.
Janvier 1794. Bivouac de Pont-Noyelles (Armée du Nord).
Mai 1794. Environs de Landau (Armée du Rhin).

Embrigadements. — Septembre 1795, dans la 97e demi-brigade. Devant Luxembourg (Armée de Sambre-et-Meuse.
Mars 1796. 73e demi-brigade. Devant Luxembourg (Armée de Sambre-et-Meuse).
Avril 1797. Existait encore.

3e Bataillon de Volontaires de Maine-et-Loire

Formation. — Angers, 19 septembre 1792.

Commandant. — GUINEHUT Guillaume, né à Angers, Lieutenant-Colonel en premier; puis et surtout DUBOIS Jean-Jacques, né à Richelieu (Indre-et-Loire), Lieutenant-Colonel en second.

Recrutememt. — Volontaires racolés.

Habillement et équipement bons. *Armement* mauvais.

Emplacements. — 14 novembre 1792, part pour Brest; en cours de route envoyé à Morlaix avec détachement. Début 1793, à Saint Pol-de-Léon.
1793. *La Compagnie des Grenadiers* (Capitaine VERGER-DUBARREAU) réunie à d'autres Compagnies pour former un Bataillon (Commandant VERGER-DUBARREAU) qui, groupé avec d'autres, sous les ordres de BLÖSS, prend part aux guerres de Vendée (Siège de Nantes).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BRETAGNE

Août 1793. A Vannes, détachements : Port-Louis, Concarneau
Mai 1794. Belle-Ile, puis armée des Côtes de Brest.
Juin 1795. Au camp de Bonnezeaux (Armée de l'Ouest).

VENDÉE

Embrigadements. — Septembre 1795. 19e demi-brigade (Armée des Côtes de l'Océan).
Août 1796 (Armée des Côtes de l'Océan).

AUX FRONTIÈRES

Juillet 1797. 2e Embrigadement 68e demi-brigade à Landau.

Compagnie franche de Bardon

Formation. — *Baugé*, Septembre 1792.

Commandant. — BARDON Antoine, né à Baugé, devient successivement : Commandant, Lieutenant-Colonel, Adjudant-Général, Chef de Brigade, Commandant le 23e régiment de Chasseurs.

Recrutement. — Volontaires racolés.

Habillement et équipement bons. *Armement* mauvais.

Emplacements. — Février 1793. Granville.

ANJOU

Mai 1793. Saumur (Siège de Saumur, 9 juin). Combat de Vihiers (18 juillet).
Septembre 1793. Beaufort.
Mars 1794. Candes, Montsoreau.
Juin 1794. Environs d'Angers, détachement à Bécon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VENDÉE

Janvier 1795. Camp de Bonnezeaux (Armée de l'Ouest).
Mars 1795. Camp de la Châtaigneraie
Août 1795. Camp de la Châtaigneraie.

4e Bataillon de Volontaires de Maine-et-Loire

Formation. — A Vihiers, 1er avril 1793, par le général DUHOUX.

Commandant. — AVRIL Marie-René, né à Cholet.

Recrutement. — Volontaires et réquisitionnaires (levée de 300.000 hommes).

Habillement et équipement assez bons. *Armement* mauvais.

Emplacements. — Avril 1793. Combats de la Plaine et Coron.
18 juillet 1793. Combat de Saint-Lambert.
Août 1793. A Chinon.
19 septembre 1793. Affaire du Pont-Barré.
Janvier 1794. Affaires de Sainte-Christine, près de Chalonnes.

VENDÉE

Février 1794. A l'Isle Marat (Ile de Bouin).
Avril 1793. A Port-Saint-Père.
Août 1794. Ile Marat.
D'octobre à décembre 1795. Montglonne (Saint-Florent).
Février 1796. Iles de Rhé et d'Oléron (Armée des Côtes de l'Océan).

Embrigadement. — 28e demi-brigade (Armée des Côtes de l'Océan).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bataillon soldé d'Angers

Formation à Angers, mars 1794.

Commandant. — CHEVRIER Jean-Baptiste, né à Grenoble, puis GILLET.

Recrutement. — Volontaires et réquisitionnaires (levée de 300.000 hommes).

Habillement et équipement assez bons. *Armement* mauvais.

Emplacements — Juillet 1793, Saint-Georges.
19 septembre 1793. Affaire du Pont-Barré.
Mai 1794. Ile de Chalonnes.
Mars 1795. Ile de Chalonnes.
Août 1795. Ponts-de-Cé.

Licenciement. — 22 septembre 1795.

5e Bataillon de Maine-et-Loire

Formation. — Angers (15 octobre 1793) par le général FABREFONDS.

Commandants. — LEGEAY, puis COURBALLAY.

Habillement et équipement assez bons. *Armement* mauvais.

Recrutement. — Volontaires et réquisitionnaires (levée de 300.000 hommes et levée en masse).

Emplacements. — 1793 et 1794. *En Vendée*, autour de Niort et Fontenay, fin 1794 et 1795. *Armée devant Luxembourg*

Embrigadement. — 21 septembre 1795. *Armée devant Luxembourg*, dans 35e et 36e demi-brigades.
Existait encore. — Avril 1796. *Armée du Rhin.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bataillon des Pères de familles de Chalonnes dit 1er de Maine-et-Loire

Formation. — Mars 1793 (par le général BERRUYER probablement) à Chalonnes.

Commandant. — BONNEAU.

Recrutement. — Volontaires et réquisitionnaires (levée de 300.000 hommes).

Habillement et équipement. Armement. — (Aucun renseignement.)

Emplacements. — 1793-1794, *en Vendée.* Combat de Chemillé. Siège de Saumur. Affaire du Pont-Barré. Octobre 1794 à septembre 1795. — *Devant Luxembourg* (Armée de Rhin et Moselle).

Embrigadement. — 203e demi-brigade (vraisemblablement 23 septembre 1795).

Bataillon des Pères de famille de Saint-Georges

Formation. — Mars 1793, à Saint-Georges-sur-Loire.

Commandant. — GOURDON (Pierre), né à Chalonnes.

Recrutement. — Volontaires et réquisitionnaires (levée de 300.000 hommes).

Habillement. Équipement. Armement. — (Aucun renseignement.)

Emplacements. — 1793 et 1794, *en Vendée.* Combat de Chemillé. Siège de Saumur. Affaire du Pont-Barré. Octobre 1794 à septembre 1795. — *Devant Luxembourg.* Armée de Rhin et Moselle.

Embrigadement. — 4e demi-brigade, 23 septembre 1795. Avril 1796, existait encore.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bataillon de Marat

Formation. — Décembre 1793, probablement à Saumur.

Commandant. — GAVIER.

Emplacements. — Débuts de 1794. Saumur et environs. Existait encore en mai 1797.

6e Bataillon de Maine-et-Loire

Formation. — 18 octobre 1793 (Angers).

Commandant. — MOREAU.

Emplacements. — Quitte Angers, 19 mars 1794, pour *Besançon.*

Réuni au 5e Bataillon, Haute-Saône. — Janvier 1795.

Bataillon de Tirailleurs de Maine-et-Loire

Formation. — Septembre 1793 (Angers, par le général Desclozeaux).

Commandant. — (Inconnu).

Emplacements. — Fin 93. Environs de Chalonnes.
8 Février 94. Combat de Cholet.

FRONTIÈRES

Avril 94. *Armée du Rhin.*
Mai 96. *Armée des Côtes de l'Océan.*

Endivisionnement. — 12e Division militaire.
Existait encore en février 1797.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

8e Bataillon de la Sarthe

Formation. — 14 octobre 1793. A Angers, par le général Fabrefonds (qui organisa également deux autres Bataillons de la Sarthe).

Commandant. — GABEAU.

Emplacements. — Octobre 1794. *Armée de l'Ouest.*
19 novembre 1794. *Armée de l'Ouest à Thouars.*
En avril 1797, existait encore.

Dépôt de Cavalerie et 19e Régiment de Dragons

Formation — Octobre 1792.

Commandant. — BOISARD (Charles), né à Saumur.

Recrutement. — Volontaires puis réquisitionnaires (levée de 30.000 hommes de Cavalerie) — Renforcés par des compagnies de volontaires à cheval des départements voisins.

Habillement, équipement bons.

Harnachement et Armement bons. Fabriqués à Saumur.

Remonte. — Réquisition (Chevaux de luxe et d'émigrés).

Emplacements. — Mars, avril, mai 1793. Aux environs d'Angers, rétablissement de l'ordre.
1793-1794. Guerre de Vendée. (Dépôt à Loches.)

AUX FRONTIÈRES

Avril 1795. Toul, *armée Rhin et Moselle.*
Avril 1798. Toul, *armée Rhin et Moselle.*

Lieutenant JOÜON.
du 135e d'Infanterie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES FRÈRES MINEURS CAPUCINS

A ANGERS

(1855-1870)

Avant la Révolution, la ville d'Angers possédait plusieurs couvents de Frères mineurs : les Cordeliers, sur la paroisse Saint-Michel du Tertre, les Récollets aux Lices et à la Baumette, et les Capucins en Reculée [1]. Il y avait également un couvent de Tertiaires aux Ponts-de-Cé [2], mais il n'y eut jamais de Clarisses.

La Révolution balaya toute cette génération monastique, fit des églises paroissiales des chapelles des Capucins et des Cordeliers, pour les démolir bientôt après.

Les Capucins ne recommencèrent à paraître sur le sol français qu'en 1816 ; mais dès 1805, ils étaient revenus au couvent de Crest [3] (Drôme). En Anjou, ce retour devait

[1] Thorode, *Notice d'Angers*, ms. 879 de la Bib. d'Angers, publié par É(mile) L(ongin), chez Germain et Grassin. — *Monographie du couvent des Capucins d'Angers*, dans les *Annales Franciscaines*, année 1886.

[2] Ms. 797 de la Bibl. d'Angers, catal. Lemarchand. — *Études Franciscaines*, t. XIV, p. 428.

[3] *Anal. ord. Min. Cap.*, 1901. — *Ann. Franciscaines*, t. XII, p. 108, et Irénée d'Aulon, *Hist. des Fr. Min. Cap.*, Rome, 3e partie, 1905. Ce dernier volume, tiré en feuilles à cent exemplaires et non mis en commerce, est la continuation, jusqu'en 1870, de ce qui a paru dans les *Analecta ord. Cap.* et ensuite en volume, en 1905.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

être encore plus tardif. Dès le 8 frimaire, an XIII, 29 novembre 1804, cependant, le préfet de Maine-et-Loire Hugues Nardon faisait expédier au maire d'Angers, Joseph Joûbert-Bonnaire une lettre ainsi conçue :

« MONSIEUR LE MAIRE,

« Le conseiller d'État, chargé du premier arrondissement de la police générale de l'Empire, m'a prévenu, par sa lettre du 26 brumaire dernier, qu'il circulait dans l'intérieur de la France des individus se disant moines ou prêtres étrangers, lesquels ne paroissent donner d'autre prétexte que celui de faire des quêtes au profit de leur ordre respectif.

« La conduite, le déplacement de ces hommes tenant à des corporations religieuses, vient d'exciter la surveillance de la police, et Son Excellence me fait à cet égard les plus pressantes recommandations pour que je fasse rechercher si, dans l'étendue de ce département, il ne se serait point introduit des individus de ces sectes étrangères.

« Veuillez bien, Monsieur le Maire, seconder en cela les vues du gouvernement et faire examiner si dans vos communes il n'aurait point pénétré quelques-uns de ces hommes suspects et, dans le cas où il s'en rencontrerait, de les faire arrêter de suite, parce que l'intention du ministre est de les faire transférer à la frontière la plus proche du lieu où ils seront saisis. Dans ce dernier cas, vous voudrez bien conférer avec moi pour l'exécution de la mesure recommandée [1]... »

La première apparition des Capucins en Anjou, après la Révolution, date de 1855. A cette époque, M. le Curé de

[1] Arch. munic. d'Angers, P. 1. Le 19 vendémiaire an XIII, le sénateur ministre de la police générale de l'Empire écrivait encore : « ... Vous ne devez permettre la fondation d'aucun couvent de l'un ou de l'autre sexe... » *Id.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nantilly, à Saumur, invita le P. Bonaventure de Ville-sur-Terre [1] à prêcher, sous forme de mission, l'octave de l'Assomption. Le résultat fut heureux.

Le 20 septembre 1855, M. le Curé de Nantilly, l'abbé H. Grignon [2] écrivait à Mgr Angebault, au sujet de la prédication de l'Octave de l'Assomption :

... « Notre Père Bonaventure a été d'abord accueilli avec un étonnement muet, mais respectueux. M. Desmaret, qui était allé le chercher à la gare, a traversé avec lui au petit pas la ville tout entière au milieu des regards ébahis de nos Saumurois, qui n'avaient jamais vu des Pères Capucins [3]. Ses pieds nus attiraient surtout les yeux de nos braves gens du peuple qui ont conçu pour lui une véritable compassion, laquelle s'est changée, lorsqu'ils l'ont entendu, en une sympathique admiration... Le P. Bonaventure était riche en pensées ; l'expression n'était rien pour lui, et cependant elle était toujours noble, digne et souvent sublime... Il sait si bien trouver le chemin du cœur que tout le monde sent et comprend tout. L'impression, surtout chez le peuple, a été immense... Il a été consommé près de 2.500 hosties pendant cette octave dans ma paroisse. Un fait nous reste acquis avec évidence. C'est que les Pères Capucins ont pris possession, dans la ville de Saumur, de l'estime et même de l'admiration de tout le peuple, et que, lorsqu'ils pourront y

[1] Né dans le diocèse de Troyes, le 14 juillet 1816, prêtre le 13 juin 1840, Edme-Jean-Baptiste Heurlant reçut l'habit le 25 mars 1851, prit une part active à la fondation du Tiers-Ordre, à Paris, fut vice-postulateur de la cause du V. P. Honoré et mourut le 13 novembre 1887, curé de Nogent-sur-Aube, où il était depuis 1878. Il fut réintégré dans l'ordre à son lit de mort. *Annales Franc.*, t. XV, p. 538. — *Necrol. pror. Galliæ*, 1890, p. 78.

[2] Mort le 31 mai 1880.

[3] Saumur a possédé jadis un couvent. Cf. Notre *Notice historique sur les F. Min. Cap. de Saumur*, Angers, 1904.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

venir donner une mission, nous sommes sûrs qu'ils feront un bien immense. »

L'idée du bon curé de Saumur devait faire son chemin. Dès 1858, le P. Laurent d'Aoste [1] venait prêcher le Carême à la Cathédrale d'Angers. Quand le Père monta dans la chaire de Saint-Maurice, « l'effet fut immense l'enthousiasme indescriptible ». Jamais on n'avait vu dans l'immense cathédrale d'Angers un si nombreux concours aux conférences d'hommes et, bien que la pratique de la communion pascale fût déplorablement abandonnée depuis 1830, on put compter à la table sainte, à la cérémonie générale qui clôtura la retraite, près de douze cents hommes dont la plupart étaient des convertis. Au milieu de l'enthousiasme excité par le Prédicateur [2], trois cents hommes de bien, ayant à leur tête le Dr Rénier [3], le comte Théodore de Quatrebarbes, le défenseur d'Ancône [4], le comte de la Villeboisnet, le vicomte de Ruillé, M. Desmé, M. Lucien Levesque, négociant, se formèrent en députation et allèrent demander à Mgr Angebault, alors évêque d'Angers [5], un couvent de

[1] Voir à l'appendice.

[2] *Ami du Peuple*, numéro du 10 avril 1858. — *Chronique de l'Ouest*, 6 avril 1858, et *Journal de Maine-et-Loire*, 7 avril 1858. Le Père n'eut pas le talent de plaire à tout le monde, par exemple à l'abbé H. Bernier, Dans sa vie d'*Henri Bernier* parue tout récemment, l'abbé A. Houtin n'a pas rendu complète justice au P. Laurent d'Aoste.

[3] Jean-Baptiste Renier, fils de Coquin Rénier, né le 21 octobre 1812, mort le 17 février 1889, reçu docteur en 1835 (ou 1836), reçu au Tiers-Ordre le 10 janvier 1886.

[4] Né à Angers, le 8 juillet 1803, mort à Chanzeaux, le 6 avril 1871. C. Port.

[5] Né à Rennes, le 17 juin 1790, préconisé à l'évêché d'Angers le 23 mai 1842 et mort dans cette ville le 2 octobre 1869. On lui doit la fondation, à Angers, des Oblats et des Lazaristes, en 1860, des Frères de Nancy (1861), des Prêtres du Saint-Sacrement (1862), des Sœurs de l'Espérance (1842), de Saint-Gildas (1843), des Petites Sœurs

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Ordre, s'offrant à pourvoir de leur bourse et par quêtes aux dépenses nécessaires.

Le vénérable Prélat, malgré les difficultés qu'il rencontrait à couvrir les dettes du collège de Combrée et d'autres établissements diocésains, accepta le patronage de « l'Œuvre des RR. PP. Capucins » et se déclara prêt à prendre un intérêt personnel à l'établissement du couvent. Toutefois, ajoute-t-il dans sa lettre du 10 avril 1858 au Dr Rénier, que d'abord on forme une Commission de trois membres qui prenne l'engagement de subvenir à tous les frais matériels d'établissement, d'acquisition de mobilier, de construction d'une chapelle « assez grande pour les besoins de l'Œuvre ».

Le même jour l'évêque, encouragé dans cette voie par son vicaire général Joubert [1], écrivait en ces termes au P. Archange, de Lyon [2], provincial :

« Mon très cher et Révérend Père,

« Mon premier besoin est de vous dire tout le bien qu'a fait dans notre Ville d'Angers le bon P. Laurent qui vient d'y prêcher la station pour le Carême et pour le Jubilé. Il nous a quittés hier emportant les regrets de nos habitants.

« Or, pendant son séjour, on lui a exprimé le vœu de voir se fonder ici une résidence de votre ordre et, de plus, une troupe nombreuse d'hommes recommandables se sont présentés à moi pour demander mon assentiment. Celui qui

des Pauvres et des Carmélites (1850), des Visitandines (1863), etc. Cf. C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, v, *Angebault.* — L. Gillet, *Vie de Mgr Angebault*, Angers, G. Grassin, 1899, p. 323-326. — L. Bourgain, *L'Église d'Angers pendant la Révolution et jusqu'en* 1870, p. 342.

[1] Joubert Augustin, né à Douai, le 25 décembre 1794, prêtre en 1819, vicaire général d'Angers en 1842, mort dans cette ville le 27 août 1858. — Cf. *Notice biographique*, par E. Jourdain, Angers, Cosnier, 1858, in-8° de 52 pages.

[2] Cf. Irénée d'Aulon, *Hist. des Fr. Min. Cap. de France*, Rome, 1905, 3e partie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

était à leur tête et leur interprète [1] m'a dit publiquement qu'ils feraient tous les frais matériels et que sans m'inquiéter de rien je pouvais compter sur leur zèle.

« J'ai donc voulu, mon Révérend Père, vous faire connaître ce désir et vous prier de l'agréer; mais, par suite de dispositions administratives, j'ai besoin de savoir, le plus tôt possible :

1° Combien de religieux pourraient être envoyés ;

2° A quelle époque ils recevraient cette mission.

« Le P. Laurent pourra vous faire connaître l'état des esprits et des choses.

« Veuillez agréer...

« † GUILLAUME, év. d'Angers. »

L'évêque était donc tout à fait pour les Capucins. M. Rénier, le 12 avril 1858, remerciait en termes pleins d'effusion, l'évêque de sa bienveillance :

« ... Toute cette jeune génération de votre ville d'Angers, Monseigneur, et de votre diocèse, qui n'avait jamais vu, ni entendu la Pauvreté incarnée lui prêchant l'amour de N.-S. J.-C. et l'amenant à la Sainte Table, devra à votre zèle prudent le bonheur de la retraite de Pâques et la fondation définitive des Capucins à l'ombre (*sic*) de votre épiscopat.

« Nous avons recueilli partout l'expression de la gratitude la plus filiale pour le soin infatigable que votre paternité prend de nos besoins spirituels ; aussi nous mettons-nous en action incessante pour la satisfaire selon sa prévoyance.

« Les assurances déjà données nous ont été redonnées de vive voix en attendant qu'elles soient déposées par écrit aux mains de Votre Grandeur...

« Dr RÉNIER. »

[1] Le Dr Rénier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Naturellement les affaires ne devaient pas se conclure si vite que pouvait le penser un enthousiasme fécond mais irréfléchi. Le P. Archange dut faire prendre patience à l'évêque.

Pendant ce temps, afin d'exciter la générosité des fidèles du diocèse, Mgr Angebault adressa une lettre imprimée à la « Commission de l'Œuvre » :

LETTRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE

« *Angers, le* 6 *mai* 1858.

« MESSIEURS,

« *Le* 8 *avril dernier, comme interprètes de la reconnais-*
« *sance des habitants de la ville d'Angers envers le R. P. Lau-*
« *rent, qui venait de prêcher dans la cathédrale la station du*
« *carême et du Jubilé, vous m'exprimiez, à la tête d'une nom-*
« *breuse députation, le vœu de voir s'établir dans cette ville*
« *une maison conventuelle des RR. PP. Capucins.*

« *Je devais accueillir cette demande favorablement puis-*
« *qu'elle était inspirée par votre foi et pouvait offrir à l'auto-*
« *rité ecclésiastique le moyen d'étendre davantage le cercle*
« *des bonnes œuvres et de favoriser surtout la prédication*
« *de la sainte parole. Forts de cet assentiment, vous avez*
« *pris aussitôt des mesures pour réaliser votre pensée et vous*
« *me faites connaître le résultat de vos premiers efforts. Je*
« *ne puis que vous en applaudir, Messieurs, et vous répéter*
« *que j'en verrai avec bien de la satisfaction les heureux suc-*
« *cès. Dans ce diocèse fidèle, tous ceux qui marchent dans la*
« *carrière des bonnes œuvres doivent avoir des imitateurs et*
« *trouver des sympathies.*

« *Recevez, Messieurs, l'assurance des sentiments avec les-*
« *quels je suis bien sincèrement.*

« *Votre très humble serviteur,*

« † GUILLAUME, *évêque d'Angers.* »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« MM. les Curés sont instamment priés de vouloir bien recueillir les sommes qui leur seront remises, pour les adresser à l'occasion à M. Raveneau, secrétaire de l'évêché, ou à M. Blouin, banquier, rue Saint-Julien. Si quelques personnes désiraient souscrire pour une ou plusieurs années, elles voudraient bien signer, comme on le fait ici, une formule semblable à celle ci-dessous :

« *Je soussigné déclare souscrire en faveur de l'œuvre des RR. PP. Capucins pour la somme de payable le des années* 185 .

A le juin 1858. »

De leur côté, les membres de la Commission adressaient cette lettre aux curés de l'Anjou ; elle était jointe à la précédente :

Angers, le 15 *mai* 1858.

MONSIEUR LE CURÉ,

Le bien immense produit par la prédication du R. P. Laurent, à Angers, et par celles de ses pieux confrères, à Doué, a fait souhaiter ardemment aux catholiques de voir une maison de l'Ordre s'établir au chef-lieu du diocèse.

Monseigneur l'Évêque, à qui nous devions tout d'abord soumettre ce vœu, ne s'est pas contenté de l'accueillir favorablement ; il a bien voulu le sanctionner par la lettre si bienveillante que nous avons l'honneur de vous communiquer.

Aussi puissamment encouragés, nous nous sommes empressés de recueillir des adhésions. L'œuvre est donc organisée à Angers, et déjà elle y a porté ses fruits. Toutefois, cette fondation si éminemment religieuse et sociale, devant profiter au diocèse entier, nous avons cru qu'il convenait d'étendre le cercle des souscriptions au-delà de la ville. C'est dans ce but que nous venons, Monsieur le Curé, solliciter votre précieux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

concours dans votre paroisse et auprès de vos amis, sûrs d'avance que vos sympathies répondront à celles de notre bon et pieux Évêque. Le clergé de la ville nous aide de son appui et de ses cotisations; nous n'espérons rien de moins du zèle de tous les prêtres du diocèse.

Soyez assez bon, Monsieur, pour vouloir bien nous faire connaître à la fin de juin au plus tard, par une lettre à l'adresse de M. l'abbé Lambert, le résultat de vos charitables démarches.

Agréez les sentiments très respectueux avec lesquels nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Curé,

Vos très humbles serviteurs,

AFFICHARD ; D'ARTAUD ; BLOUIN père ; BOUILHET ; DELHOMEL ; DENÉCHEAU, curé de Saint-Maurice ; DESMÉ DE L'ISLE ; GOURDON ; GRANGEARD; GROLLEAU ; l'abbé LAMBERT ; LASNE, curé de Saint-Joseph ; Émile LE BAULT ; LECOINTRE, curé de Saint-Laud ; LEVESQUE ; DE MONTLAUR ; MYIONNET, Auguste ; SAINT-MARC ; V. PAVIE ; PASQUIER, curé de Notre-Dame ; RONDEAU, curé de Sainte-Thérèse ; Th. DE QUATREBARBES ; RENIER ; E. DE RUILLÉ ; TOUCHAIS, curé de Saint-Serge ; DE LA VILLEBOISNET ; VINCENT, curé de Saint-Jacques.

Dès la fin de juin 1858, les souscriptions volontaires s'élevaient à un chiffre assez respectable, quoique insuffisant, et le secrétaire de la Commission, M. Lucien Levesque [1] rendait compte de la situation à l'évêque en ces termes, le 30 juin :

... « Monseigneur, ... nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir vous annoncer que, si notre bonne volonté

[1] Né au Mans, le 21 mai 1825, marié le 3 novembre 1852, mort à Angers le 3 décembre 1900. Il entra dans le Tiers-Ordre le 23 novembre 1884. Il succéda comme Père temporel du couvent à M. l'abbé Vincelot, qui mourut le 20 avril 1877. Cf. *Annales Franciscaines*, t. XXV (1901), p. 93-94.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'a pas été couronnée d'un plein succès, elle a néanmoins trouvé dans l'accueil et dans les espérances qui vous ont été données une récompense bien propre à nous encourager.

Nous comptons en ce moment sur quarante-cinq mille[1] francs et nous osons conserver la certitude d'un entier succès dans l'avenir.

« Cette somme provient, en grande partie, de la générosité des laïcs, et le clergé dont nous avons sollicité le concours n'attend sans doute, pour y répondre, que le moment de la retraite et surtout votre précieux encouragement.

« Les Pères que nous avons eu le bonheur de voir aujourd'hui partagent toute notre confiance, la somme leur paraît suffisante pour commencer et assurer leur établissement... »

Pendant la retraite ecclésiastique de 1858, Mgr Angebault adressa un appel à son clergé en faveur de l'établissement des Capucins, appel qui fut suivi d'une circulaire imprimée, datée d'août 1858 et signée de vingt-sept personnages de la ville dont les curés de sept paroisses. Il s'agissait de faire une quête à l'Assomption dans les églises du diocèse, au profit « d'une si chère fondation ».

C'est pendant le même mois de juin 1858 que la fondation d'Angers fut acceptée par le Définitoire provincial (5 juin).

Le 7, le P. Archange écrivait de Marseille à Mgr Angebault :

[1] M. Jourdain, de Doué-la-Fontaine, souscrivit à lui seul pour 30.000 francs. Jourdain Éloi, dit Charles Sainte-Foi, né à Beaufort, le 7 août 1805, condisciple des frères Boré, disciple de Lamennais, marié à Mlle Adelaïde Joubert, la nièce du chanoine, le 3 octobre 1843, mort subitement à Paris, le 20 novembre 1861. — Cf. L. Veuillot, *Notice sur Ch. Sainte-Foi*, Paris Palmé in-8°. (Extr. de la *Revue du Monde Catholique*). — *Journal de M.-et-L.*, 25 novembre 1861. — M. Jourdain avait connu les Capucins à l'occasion d'une mission prêchée à Doué-la-Fontaine par les R. J. Baptiste d'Ouroux et Conrad, de Paris, en 1858. C'est dans sa lettre du 24 février 1859 qu'il exprime le mieux ses volontés à propos des Capucins, exigeant que sa souscription aille à eux seuls.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« La Fondation d'Angers est acceptée. On enverra un religieux sur les lieux pour choisir un local convenable. Trois ans seront consacrés aux souscriptions et aux constructions et l'on ne formera une petite communauté qu'après cette époque. »

Le 12 juin, l'évêque répondait au P. Laurent... « Je ne puis vous dire assez combien je suis contrarié de cette décision. Des raisons administratives et matérielles... m'ont forcé, après une longue délibération du Conseil et six semaines de réflexions, à dissoudre notre maison des Pères de l'Adoration, emportés que nous étions d'ailleurs par le mouvement qu'imprimaient dans la ville et le diocèse nos MM. qui patronent l'œuvre des Capucins. Nous allons donc maintenant nous trouver privés et des secours de nos Pères diocésains et de celui des PP. Capucins [1].

« Il est évident qu'il va y avoir de l'émotion puis des plaintes de la part des bons curés et même aussi des fidèles et de la mienne une peine profonde, si je vois languir l'excellente œuvre de l'Adoration.

« M. Jourdain a bien dit à M. l'abbé Joubert (vic. gén.) que votre digne Provincial serait disposé à faire déjà exercer partiellement le ministère des Missions et j'accepte cette offre, quoique bien insuffisante et d'une exécution difficile ; mais je désirerais que l'époque précitée fût rapprochée... »

C'est à la fin de juin 1858 que le P. Archange, accompagné du P. Ignace de Bielle [2] vinrent à Angers choisir « un terrain d'un hectare aux portes de la ville » pour « y construire selon nos plans [3] ».

On refusa la maison laissée par les PP. de l'Adoration dans la cité, rue Saint-Évroult, une autre au Tertre Saint-Laurent,

[1] Cf. L. Gillet, *Vie de Mgr Angebault*, Angers, Germain et G. Grassin, 1899, ch. XI.

[2] Voir au nécrologe.

[3] Lettre du P Archange du 17 juin 1858.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et finalement on se décida pour une maison située rue du Silence, dans la Doutre[1]. Cette maison fut achetée 27.000 fr., en 1859, et la définition ratifia ces actes le 20 juillet 1859. Le 9 janvier 1860, le P. Laurent d'Aoste [2] et le P. Athanase de Saint-Jean de Bournay [3] étaient à Angers pour déterminer les conditions de l'aménagement du local et de la construction de la chapelle.

La Société civile de propriété fut constituée à Paris le 3 avril 1860. Le 26 avril 1860, la définition décidait l'exécution de ces réparations projetées.

Il est important de noter qu'entre temps, Mgr Angebault avait revendu la maison de la rue du Silence à la supérieure de l'Hôpital Saint-Jean, Mme Hecquet, pour 25.000 francs, au profit de M. Étienne, supérieur des Lazaristes [4] et s'était procuré, en échange, l'acquisition des maisons Grangeard et Poidevin, cour Saint-Laud, par actes passés le 3 et le 23 juillet 1860, pour les prix de 17 et de 53 mille francs.

Il avait été un moment question d'acheter le domaine de l'Esvière, comme l'atteste une pièce datée du 15 novembre 1859 :

« Œuvre des R. P. Capucins

« La Commission présidée par Monseigneur, avec la présence du R. P. Laurent provincial et du R. P. Athanase et composée de MM. l'abbé Bompois, vicaire général, l'abbé Lambert, Grolot, de la Villeboisnet, Miyonnet, Levesque, Lebeau (*sic*), Blouin, Affichard, a décidé :

[1] La Commission avait pensé à un terrain situé sur le Mail ; mais elle dut s'incliner devant le désir de l'évêque.

[2] Élu provincial à la place du P. Archange le 20 juillet 1859. Voir au nécrologe.

[3] Mort à Marseille le 7 avril 1880.

[4] Ils se sont établis à cet endroit-là même.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« 1° Que M. le chanoine Chesnet serait chargé de négocier auprès de M. Mamert, l'achat de l'ancien Prieuré des Bénédictins, lui appartenant, jusqu'au chiffre de cent cinquante mille francs ;

« 2° Que, la Commission chercherait dans son sein dix membres assez dévoués à l'œuvre pour prendre sur eux la responsabilité de soixante mille francs ;

« 3° Que, dans le cas où cette acquisition deviendrait absolument impossible, elle aviserait à l'achat de la maison de M. Grangeard et de la petite maison de Mme Poidevin.

« 15 *novembre* 1859.

« † GUILL., évêque d'Angers ; A. BLOUIN ; Th. LE BAULT ; A. LAMBERT ; ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET ; J. GROLEAU ; Aug. MIYONNET ; L. LEVESQUE ; E. AFFICHARD. »

C'est ce second projet Grangeard-Poidevin qui devait réussir, au lieu dit le Doyenné, mesurant 67 ares 58 centiares.

La « Commission de l'Œuvre », baptisée cruellement du sobriquet de « Commission des dettes », s'ingéniait toujours à réaliser les fonds nécessaires à l'établissement. Le bon Dr Rénier, le plus ardent dès le principe, était d'un enthousiasme moins chaud. Heureusement, le P. Laurent vint à l'aide : « Rassurez-vous, écrit-il le 5 mars 1860 à M. Levesque je vais vous décharger du fardeau des intérêts de la dette qui pèse... trop lourdement sur les épaules de Messieurs de la Commission. Désormais, je me charge de les payer. Cette dette s'élève, dites-vous, à 30.000 fr. A partir du premier de ce mois, vous pourrez tirer sur moi tous les six mois 750 francs. La Providence me viendra en aide pour faire face à ce surcroît d'embarras jusqu'à ce qu'il lui plaise de nous en sortir. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette lettre excite-t-elle de nouvelles ardeurs? Le 7 mars 1859, les membres de la Commission dressaient l'acte suivant :

« Nous soussignés, membres de la Commission de l'Œuvre des R. P. Capucins agissant en son nom, conformément à la demande qu'elle en a faite à Mgr l'Évêque et que Sa Grandeur a bien voulu approuver, nous nous engageons sous notre responsabilité personnelle, mais sans solidarité aucune, à verser, dans le cours de cinq années à partir de ce jour entre les mains de Mgr Angebault, évêque d'Angers, chacun de nous, la somme de trois mille deux cents, ensemble seize mille francs, et à lui en servir les intérêts jusqu'à complet remboursement...

« Nous déclarons que par cet engagement nous ne nous proposons d'autre but que de mettre Monseigneur à même d'assurer au plus tôt à son diocèse l'établissement des RR. PP. Capucins.

« Fait en cinq exemplaires. Angers, le 7 mars 1859.

« Signé : GRANGEARD ; L. DESMÉ ; vicomte DE QUATREBARBES ; J. GROLEAU ; A. LAMBERT.

« Vu, lu et approuvé...

« † GUILLAUME, évêque d'Angers. »

Une circulaire du même évêque devait être adressée au Clergé angevin le 20 mars suivant. Après avoir rappelé la nécessité des prédications fréquentes, le bien produit par l'Œuvre de l'Adoration dans les paroisses du diocèse, la dissolution des Pères de l'Adoration qui se consacraient à cette œuvre, le zèle des Jésuites et des PP. de Saint-Laurent, Mgr Angebault en arrivait à manifester ses sentiments au sujet de l'Ordre franciscain :

« ... Oui, Messieurs et chers Coopérateurs, nous venons vous proposer de créer l'Œuvre des Pères Capucins. Plu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sieurs diocèses les possèdent déjà, le nôtre doit aussi les réclamer. Leur passé était bien riche de zèle et de vertus ; le présent s'ouvre sous d'heureux auspices ; déjà dans notre ville épiscopale, nous en avons recueilli les fruits ; l'avenir nous apportera des dons plus riches encore et nous voulons y faire participer nos paroissiens.

« ...On a cru que nous ne verrions pas avec plaisir l'Œuvre des Capucins, que nous ne la seconderions pas et l'on a trouvé dans cette raison une excuse et un prétexte pour ne pas faire des sacrifices afin de la soutenir... Lors de la retraite ecclésiastique, nous vous avons dit nos peines, nos craintes et aussi nos espérances. Nous, Messieurs, nous n'aurons jamais cette idée mesquine que le bien ne peut être fait que par nous et dans la ligne que nous seuls tracerions. Nous aimons, au contraire, à accueillir tous les dévouements, à recruter tous les auxiliaires, à nous entourer de tous les hommes de cœur... C'est avec sincérité et avec affection que nous protégerons l'œuvre des Pères Capucins [1]... »

Finalement, Monseigneur ordonnait une quête à la messe paroissiale dans toutes les églises de son diocèse.

Les affaires s'arrangeaient du côté de l'autorité diocésaine et au point de vue des ressources pécuniaires. Il restait à régler la situation vis-à-vis du pouvoir civil. En avril 1860, dans un mémoire remis à Napoléon III, un de ses ministres, M. Rouland, avait dit : « ... Ne plus tolérer, à moins de besoins locaux parfaitement constatés, aucun nouvel établissement des congrégations religieuses d'hommes, soit qu'il s'agisse de maisons conventuelles..., soit qu'il s'agisse d'éta-

[1] Je cite cette circulaire d'après la minute conservée aux Archives de l'Évêché d'Angers, où se trouvent plusieurs autres des documents que je reproduis. La communication de ces Archives m'a été faite par M. l'abbé Thibault, chanoine, secrétaire de l'Évêché. Qu'il veuille bien agréer mes remerciements.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blissements d'instruction publique... [1] » Et la proposition fut ratifiée

Les premières démarches tentées en 1860 n'aboutirent point et, en juin, le P. Laurent regardait comme une imprudence d'aller s'installer avant le printemps [2].

En Anjou, cet esprit politique qui caractérisait alors l'Empire libéral désorienté depuis 1860 avait trouvé un serviteur zélé dans le préfet Léopold Bourlon de Rouvres [3].

Mais les Capucins possédaient un vaillant défenseur en Mgr Angebault. Le prélat saisit l'occasion de la mission de Saumur donnée à la fin de 1860, pour écrire au Ministre une lettre confidentielle, datée d'Angers, 8 janvier 1861 :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Dans l'audience que dernièrement vous m'avez accordée, j'ai eu l'honneur de vous parler de la mission que les PP. Capucins devaient donner dans la ville de Saumur. Je veux, aujourd'hui, en rendre compte à Votre Excellence.

« Je suis allé moi-même en ouvrir les exercices, comme aussi présider à la clôture, et je me suis fait rendre compte avec détails des travaux des prédicateurs et des dispositions des habitants. J'aime à vous dire, Monsieur le Ministre, que tout s'est passé avec un ordre parfait ; les exercices ont été constamment suivis, les églises remplies de fidèles et les Capucins ont été entourés d'une estime générale pendant tout le temps de la mission. Le plus grand calme a régné ; à leur départ on leur a donné des témoignages d'une vive sym-

[1] *Mémoire remis à Napoléon III*, publié par Léon Pagès, Paris, Pillet et Dumoulin, 1879, 2e édit., p. 16.

[2] Lettre du P. Laurent du 6 juin 1860.

[3] Nommé le 13 novembre 1857. Eugène Poriquet, préfet de la Mayenne, lui succéda le 16 octobre 1865. *Dict. de M.-et-L.*, introduction, p. XLV. Il est mort en juin 1905.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pathie et, depuis lors, on n'a parlé d'eux qu'avec respect et reconnaissance.

« Je suis d'autant plus aise, Monsieur le Ministre, de vous donner ce renseignement, que Votre Excellence m'avait paru inquiète un peu au sujet des Capucins. Vous m'aviez même dit confidentiellement que dans cet ordre les admissions n'étaient pas faites avec assez de discrétion et que vous saviez qu'on y avait reçu des sujets belges qui n'étaient pas dignes de confiance. Ce point était trop important pour qu'il ne fixât pas sérieusement mon attention. J'ai donc dû en parler au P. Laurent qui présidait les exercices de la mission. Or, quel n'a pas été mon étonnement, Monsieur le Ministre. lorsqu'il m'a dit et affirmé que, dans son Ordre, il n'avait pas un seul sujet belge. Peut-être a-t-on voulu parler à Votre Excellence d'une autre Congrégation ; mais quant aux Capucins il y a eu erreur, et je dois espérer que, sous ce rapport, toute inquiétude doit disparaître. Je désire donc instamment qu'aucun obstacle ne soit mis à leur établissement dans la Ville d'Angers et je suis convaincu qu'ici comme à Saumur ils seront entourés d'une estime méritée et que leur présence ne doit inspirer aucune crainte. Dans l'intérêt même du Gouvernement, il est à désirer qu'on accueille les vœux de notre religieuse population...

« † GUILLAUME, évêque d'Angers. »

Il est probable que le Ministre maintint son dire, à savoir qu'il y avait en France des Capucins belges, en particulier dans le Nord, à Hazebrouck. Interrogé de nouveau à ce sujet, le P. Laurent répondit à l'évêque [1] :

[1] Lettre datée de Paris, 10 février 1861. — Il n'y a plus de Capucins à Hazebrouck. Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, écrivit, le 4 janvier 1861, une lettre à l'abbé Lambert à ce propos. Cf. Irénée d'Aulon, *Hist. des Fr. Min. Cap. de France*, 3e partie, p. 204.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Je viens d'apprendre que Votre Grandeur a exprimé le regret de n'avoir pas été informée par moi que nous avions des religieux dans le Nord. Je n'ai pas cru devoir lui parler du couvent d'Hazebrouck par la raison qu'il ne dépend pas de ma province. Ce sont des religieux belges que l'archevêque de Cambrai a demandés pour évangéliser les Flamands qui sont dans son diocèse, avec lesquels je n'ai aucun rapport. Je maintiens mon dire, savoir que je n'ai dans ma province de France que des citoyens français habitant pareillement des maisons qui leur appartiennent et payant régulièrement les impôts. M. le Ministre n'ignorait pas ces détails puisque je les lui avais donnés... »

Un peu plus loin, le P. Laurent élève le débat au point de vue général et continue :

« Sous le règne de Louis-Philippe, le Ministre de l'Intérieur ordonna la fermeture de nos couvents d'Aix et de Marseille, établissant contre nous, pour justifier cette mesure, trois chefs d'accusation :

« 1° Les Capucins vivent en communauté ; ils forment une association religieuse ;

« 2° Ils portent un costume religieux ;

« 3° Ils font des quêtes et se livrent à la mendicité.

« Nous n'avons pas cru devoir nous soumettre à cet injuste arrêté du Ministre, nous en avons référé à la Cour. J'ai sous les yeux le plaidoyer de notre défenseur-avocat à la Cour impériale de Paris, auquel ont adhéré en motivant leur adhésion, trente-six avocats parmi lesquels figurent Berrier, Hennequin, Gaudry, Demante, Lanjuinais, etc., etc. L'arrêt porté par la Cour nous absout sur tous les points et nous avons continué à vivre en communauté, à porter publiquement notre costume et à faire la quête. Et, chose singulière, nous avions alors comme aujourd'hui pour principal adversaire le trop fameux Dupin.

« Dans ma pensée, Monseigneur, la défense de M. Rouland n'est qu'une machine d'intimidation. La preuve de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette appréciation (*sic*), je vous citerai un fait que m'a rapporté ce matin un de mes confrères venant de Marseille :

« Le P. Poncet (?), jésuite, lui a dit que M. Rouland avait envoyé au préfet d'Ajaccio, en Corse, l'ordre de s'entendre avec l'évêque pour faire fermer le couvent des Pères Jésuites et des Capucins. Le Préfet chargea son secrétaire de communiquer cet ordre à l'évêque qui répondit : « Dites à M. le Préfet que je n'ai nul ordre à recevoir de lui à ce sujet, que les arrêtés du ministre doivent m'être transmis directement, que les religieux opèrent le bien dans mon diocèse et qu'ils n'en sortiront pas. » Les religieux y restèrent en effet, et le Gouvernement garda le silence. Je crois qu'il est prudent en ce moment de s'effacer, mais, lorsque le moment fixé pour la prise de possession de notre couvent (d'Angers) sera venu, je suis bien résolu, si toutefois vous ne vous y opposez, à aller m'y installer avec quelques confrères. Fortement appuyés sur nos droits et sur notre confiance en Dieu...

« P. LAURENT (D'AOSTE),
« Provincial des Frères Mineurs Capucins ».

L'évêque fit la demande d'autorisation au ministère. Il reçut de M. Rouland la lettre suivante :

CABINET DU MINISTRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES

Paris, le 19 *février* 1861.

MONSEIGNEUR,

Votre Grandeur sait quelle bienveillance le Gouvernement de Sa Majesté a témoignée aux Congrégations religieuses. Non seulement il a permis à un grand nombre d'Ordres non reconnus de se fixer en France, mais encore il les a laissés fonder des établissements importants, donner des missions et se livrer à l'enseignement de la jeunesse. Toutefois, Monseigneur, les maisons conventuelles ne sau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

raient être indéfiniment multipliées sans se porter préjudice les unes aux autres et sans exciter certaines défiances dont il est impossible de ne pas tenir compte. Si l'État voit avec satisfaction les établissements existants fonctionner avec succès et lui prêter un concours apprécié, il est de son devoir, lorsqu'il s'agit de fondations nouvelles, de s'assurer qu'elles répondent à des besoins bien constatés et qu'elles n'éveilleront pas des sentiments dont il serait imprudent de ne pas prévenir l'expression. Votre Grandeur ne sera donc pas étonnée d'apprendre que le Gouvernement n'est pas disposé à permettre aux Capucins de créer une nouvelle maison à Angers. Votre diocèse, Monseigneur, est déjà largement doté de tous les établissements qui peuvent contribuer à la prospérité de la religion ; le clergé séculier s'y recrute avec facilité et suffit aux besoins ordinaires du culte. Il trouve en outre, dans les circonstances exceptionnelles, des auxiliaires tout formés, soit chez les Barnabites [1], soit chez les Pères Jésuites, qui peuvent vous fournir de nombreux sujets pour la prédication et la confession. Aucune raison décisive ne paraît donc devoir appeler l'établissement des Pères Capucins dans votre ville épiscopale, et je ne saurais qu'engager Votre Grandeur à renoncer au projet qu'elle avait conçu. J'ai voulu, Monseigneur, vous faire connaître dès aujourd'hui cette détermination, afin que vous puissiez par vos conseils éviter à ces religieux les frais d'une installation inutile. Je regrette vivement, croyez-le bien, de me trouver ainsi dans l'impossibilité de m'associer aux intentions que vous aviez bien voulu m'exprimer ; mais Votre Grandeur saura apprécier, je l'espère, les graves considérations qui, dans ces questions délicates, inspirent la conduite du Gouvernement.

Agréez, etc...

ROULAND.

[1] Aujourd'hui disparus d'Angers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La réponse ne se fit pas attendre, modérée et ferme tout ensemble, comme il convenait qu'elle fût :

« *Angers, le* 22 *février* 1861.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« Je reçois la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire au sujet de l'établissement projeté des Capucins dans la Ville d'Angers... Nous serons toujours reconnaissants... de la bienveillance que S. M. l'Empereur a témoignée pour les Congrégations religieuses. Lorsque la France salua son avènement à l'Empire, il promit à tous cette liberté réglée par les lois qui devait mettre un terme aux convulsions de l'anarchie, et la Religion vint en échange lui offrir ses bénédictions et ses promesses. Or, Monsieur le Ministre, cette législation bienfaisante inaugurée avec l'Empire n'a pas été, que je sache, entravée par des lois nouvelles, et de leur côté nos Congrégations n'ont rien fait pour mériter qu'on leur appliquât des édits de proscription qui rappellent des « pages » néfastes. Votre Excellence me permettra donc de réclamer pour elles le bénéfice du droit commun.

« Vous paraissez craindre, Monsieur le Ministre, que les Ordres religieux ne se nuisent les uns aux autres. Aucune plainte de cette nature, aucune contestation ne s'est élevée, et, tout en remerciant le Gouvernement de sa sollicitude, je dois le prier de se reposer, pour prévenir ces conflits, sur la vigilance épiscopale.

« Vous craignez qu'ils ne répondent pas à des besoins bien constatés.

« A cet égard encore, c'est à l'Évêque à connaître, à apprécier les besoins spirituels de son diocèse, et, dans celui d'Angers, si religieux, malgré tous mes efforts, je ne puis suffire aux demandes des populations. De tous les côtés, à cette époque du Carême, je ne puis satisfaire aux vœux qui me sont exprimés et, cette année même, je me vois forcé de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

refuser les demandes réitérées de vingt-deux paroisses. L'Administration civile, qui ignore ces besoins et ces vœux, pense peut-être que le Clergé paroissial peut suffire : elle a exprimé aussi quelquefois la pensée que ces auxiliaires étrangers ne sont pas vus avec faveur par les curés, que leur présence peut exciter des conflits. C'est une grave erreur, Monsieur le Ministre. Je n'impose à personne ces auxiliaires, et, j'ai l'honneur de vous le répéter, je ne puis satisfaire aux demandes. La plus grande union règne entre eux et MM. les Curés, et je n'ai encore jamais reçu aucune plainte à ce sujet.

« Ce serait une autre erreur de croire que le ministère ordinaire peut suffire.

« Je ne rappellerai pas les services nombreux rendus aux sciences, aux lettres, à l'État lui-même par les Ordres religieux, les bienfaits de ces corporations qui répondaient à tant de besoins de l'Église, de la Société, de la Famille ; je ne les considère ici que sous le point de vue du ministère des paroisses. Or, Monsieur le Ministre, je dis, et une longue expérience me l'a prouvé, qu'il est indispensablement nécessaire qu'une voix nouvelle vienne quelquefois se faire entendre dans les paroisses. Dans les villes, nous avons la ressource des conférences, des stations quadragésimales, des œuvres plus multipliées pour réveiller la piété ; dans les campagnes, réduites à entendre uniformément la même parole, nous avons besoin de voix nouvelles pour réveiller l'attention ; et ce besoin est si bien compris des curés et des populations elles-mêmes que, dans plusieurs diocèses et que moi-même dans celui-ci, j'avais engagé MM. les Curés à s'appeler mutuellement pour se porter secours et à donner des exercices en forme de petites missions pour répondre aux désirs et aux besoins spirituels des petites paroisses. Mais de graves difficultés s'opposent à l'exécution de ce plan. MM. les Curés sont trop occupés ; plusieurs n'ont pas assez l'aptitude nécessaire pour ce genre de ministère ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enfin ils ne peuvent abandonner ainsi leurs paroisses, et je me suis vu forcé de renoncer à ce projet dont les inconvénients surpassaient les avantages. Il devient donc nécessaire, dans un diocèse religieux, d'appeler des hommes qui puissent, sous la direction du premier Pasteur, remplir cet utile ministère.

« Votre Excellence ajoute que j'ai ici des Jésuites et des Barnabites ; mais je dois lui répondre que les Barnabites étaient venus pour diriger une maison d'enseignement et non pour exercer le ministère auquel ils ne se livrent point ; ils ne me sont donc d'aucun secours.

« Enfin vous me dites, Monsieur le Ministre, que les « PP. Capucins pourraient exciter certaines défiances dont « il est impossible de ne pas tenir compte. »

« L'expérience vient de prouver tout récemment que ces craintes ne sont pas fondées. Huit d'entre eux viennent d'évangéliser la ville de Saumur en prêchant simultanément dans toutes les paroisses. J'ai eu l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous rendre compte du succès de cette mission. Je sais que M. le Préfet [1] vous a rendu le même témoignage ; il l'a dit à diverses personnes qui me l'ont répété. Cependant la ville de Saumur est une de celles dont les dispositions pourraient paraître moins favorables. Les Capucins y ont demeuré cinq semaines. Ils prêchaient tous les jours ; on a admiré et leur zèle et leur prudence ; ils ont gagné toutes les sympathies et leur mémoire est bénie. Votre Excellence peut consulter M. Louvet, maire de Saumur [2] et député de Maine-et-Loire.

« Pour moi, Monsieur le Ministre, je ne crains point de voir se multiplier le nombre des ordres religieux dans mon

[1] Léopold Bourlon de Rouvres.

[2] Charles L., banquier, maire depuis le 31 juillet 1844, démissionnaire le 21 juillet 1869, député de 1848 à 1870, ministre le 2 janvier 1870.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

diocèse. Il y a du travail pour tous. Je ne demande que des coopérateurs, et je saurai les employer utilement. Je n'avais pas demandé personnellement les Barnabites. Les Capucins ont été appelés par des hommes dévoués qui, pour cette bonne œuvre, ont fait un noble usage de leur fortune, de les accueillir tous avec reconnaissance et je vous prie d'être sans inquiétude pour mon administration.

« J'aime à penser que Votre Excellence ne voudra pas user d'autorité envers de pauvres religieux inoffensifs qui se croient placés sous la protection des lois et du droit commun, que les populations désirent, que le Clergé appelle comme des auxiliaires nécessaires. Ce n'est point une question de parti, comme on le répète trop souvent et bien faussement. C'est une question de foi et il y a toujours danger, Monsieur le Ministre, à froisser les sentiments religieux des populations. »

« J'ai l'honneur d'être, etc...

« † GUILLAUME, évêque d'Angers. »

Cette lettre n'eut pas l'heur d'être agréée du Ministre, qui répondit de Paris, le 2 mars 1861 :

CABINET DU MINISTRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES

« MONSEIGNEUR,

Je serais heureux de pouvoir manifester toute ma déférence pour les observations que Votre Grandeur a bien voulu m'adresser le 22 de ce mois (*sic* pour de février) à l'occasion du projet d'établissement des Capucins. Je suis loin d'ailleurs d'en contester la valeur au point de vue général des intérêts religieux. Mais permettez-moi de vous répéter qu'en ce qui concerne particulièrement l'ordre des Capucins, nous avons à l'heure actuelle de positifs et graves

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

motifs de ne point désirer l'extension de ses établissements. Le Supérieur ou Provincial ne les ignore pas, et nous accomplissons un devoir dont le Gouvernement ne décline point la responsabilité, en interdisant quant à présent les fondations projetées dans le département de Maine-et-Loire et ailleurs.

« Agréez, etc...

« ROULAND [1]. »

Un *mémoire* du P. Louis de Saint-Étienne dit aussi qu'une polémique publique s'ouvrit entre l'évêque et le préfet, par lettres échangées dans les journaux d'Angers et *l'Univers*. Je n'ai trouvé de trace de cette discussion ni dans le *Journal de Maine-et-Loire* que dirigeait alors Tavernier ni dans *l'Union de l'Ouest* [2]. Toujours est-il que le ministère d'alors finit par conseiller le silence à son trop zélé champion.

Mentionnons également les visites du chanoine Lambert, ancien vicaire général de la Réunion, au préfet Bourlon et les discussions hardies dans lesquelles il le forçait d'avouer l'injustice de ses persécutions. Mentionnons enfin les promesses répétées, mais toujours illusoires, faites en faveur des Capucins par Napoléon III ou ses ministres au sénateur Thayer [3] et à M. et Mme de Saulcy.

A Angers, le préfet travaillait des pieds et des mains pour éloigner les Capucins. Le 3 février 1861, il appelle à son cabinet M. Lucien Levesque pour lui communiquer une lettre du ministre des cultes en date du 16 janvier précédent et « portant défense de résider à Angers sous peine, d'après leur

L'original des lettres du Ministre sont aux Archives de l'Évêché d'Angers. L'évêque ne répondit pas à cette seconde lettre. Lettre de M. Levesque au P. Laurent, 3 avril 1861.

[2] Aux Archives de la Préfecture d'Angers, on ne m'a pas non plus permis de jeter un coup d'œil sur la correspondance de L. Bourlon de Rouvres.

[3] Cf. P. Ludovic de Besse, *Monsieur Thayer*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

refus, d'être cause de la fermeture des autres couvents dans les autres villes ».

Le 10 février, le P. Laurent écrivait au digne et admirable M. Levesque que, si l'évêque ne s'y opposait pas, il viendrait quand même s'installer pour de bon à Angers, ayant le droit d'habiter sa maison tout autant que « l'Empereur dans son palais et Rouland dans son hôtel ».

« J'ai vu M. Rouland, écrivait encore le même au même le 22 février 1861. Je lui ai rappelé que dans notre entretien, l'année dernière, il s'était borné à me faire une simple recommandation de ne pas fonder de nouveau couvent, recommandation temporaire, momentanée, dictée par des circonstances politiques ; que je m'y étais conformé scrupuleusement en refusant toutes les fondations qui m'ont été offertes depuis, mais que je ne pouvais pas me dispenser de prendre possession de celles qui étaient faites à cette époque. « Celle d'Angers ne l'était pas, répartit le Ministre. » — « J'en demande pardon à Votre Excellence, répliquai-je, il y a plus de deux ans que cet établissement est fondé. » — « Mais ne pourriez-vous pas renvoyer à une époque plus ou moins éloignée cette prise de possession, dit encore M. Rouland? » — « Non, Monsieur le Ministre, il y a des intérêts engagés, des impôts à payer, une maison appropriée à nos usages. Que voulez-vous que j'en fasse? » Ce langage lui imposa. silence... Ce silence est, pour moi, significatif. Je puis le considérer comme une reconnaissance implicite de nos droits. Donc, en avant... »

P. UBALD D'ALENÇON.

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE FÉMINISME[1]

Je dois m'avouer quelque peu effrayé de parler devant vous, Mesdames, d'un sujet si délicat qu'il ne devrait être touché qu'avec une fleur, suivant l'expression persane.

Cependant, par une anomalie bizarre, il semble que celles qui, parmi vous, s'intitulent les apôtres du Féminisme, aient pris à tâche de vous enlever ce scrupule.

Vous avez remarqué sans doute que — sauf quelques aimables exceptions — ces dames se rapprochent à plaisir du sexe laid dont elles prennent les défauts et parodient les qualités : Physionomie peu avenante ; attitude de combattant, éloquence virile... Il n'y manque... et encore! que la moustache et l'habit noir.

Le spectacle de toutes ces Louise Michel du Féminisme pourrait vous remettre en mémoire la prière bien connue :

« Je me charge de mes ennemis; Seigneur, délivrez-moi de mes amis. »

Mais la question du Féminisme présente un autre écueil pour une conférence d'une demi-heure.

Elle est immense.

Depuis que notre grand'mère Ève a miré pour la première fois ses beaux yeux dans les claires fontaines de l'Eden, quel est l'homme, la tribu, la nation, la race qui n'a pas dit ou pensé quelque chose sur la femme ?

Il en est résulté dans les peuples passés une infinie variété du Féminisme.

[1] Conférence faite le 20 janvier, dans la salle du Cirque-Théâtre, à la soirée de l'Union des Femmes de France.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et, sans remonter au déluge, si nous nous en tenons à l'époque actuelle, depuis les harems orientaux où les sultans, non contents de cueillir, à notre exemple, un seul lys immaculé, foulent sous leurs pieds tout un parterre de fleurs ; en passant par le Centre africain où les nègres, de ce fait que la femme est plus faible physiquement, tirent cette conclusion inattendue qu'il faut la charger des fardeaux les plus lourds ; jusqu'à notre civilisation française, où la femme choyée, adulée, véritable souveraine, au moral tout au moins, se révolte à grands cris contre son prétendu tyran, — quel immense sujet d'études !

Et si nous voulions dépouiller la bibliographie du Féminisme !

Je soupçonne fort les femmes féministes — je répète cependant qu'il y a de très honorables et très charmantes exceptions — disons donc : la plupart des femmes féministes, les officielles du parti, de ne donner qu'une maigre satisfaction à ce pauvre M. Piot. En revanche, quant aux discours, aux articles, aux livres et brochures, elles sont d'une fécondité invraisemblable.

Quelques-uns de mes amis ont bien voulu penser que j'allais leur apporter, ce soir, une conférence documentaire. Ce serait une entreprise impossible ; la simple énumération des études parues jusqu'à ce jour m'entraînerait bien au-delà des quelques instants qui me sont accordés.

Je ne puis donc que me limiter strictement et je n'envisagerai qu'un point de la question du Féminisme. Il est vrai que celui-là est le plus important, l'essentiel même et, par contre, le plus souvent négligé.

J'abandonne aussi les revendications qui concernent le droit civil. Elles ne touchent pas au fond de la question telle que je la comprends et pourront être résolues, quand on le voudra, par nos parlementaires et nos législes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans leurs théories d'égalité absolue de l'homme et de la femme, les apôtres du Féminisme oublient vraiment trop certaines réalités.

Je craindrais de passer pour naïf en vous les rappelant moi-même et je vais prier, si vous le voulez bien, M. de la Palice de vous poser, par ma bouche, cette question :

La constitution de la femme est-elle différente de celle de l'homme ?

Eh oui ; cela est, heureusement pour vous, Mesdames, et.... pour nous aussi. Et, comme il est vraisemblable que l'œuvre de la nature ne sera pas modifiée de sitôt, c'est sur elle, c'est sur la vérité physiologique, que nous allons baser notre Féminisme tel que nous le concevons.

Mais, si nous ne suivons pas les utopistes qui s'envolent, emportés par leur phraséologie, jusque dans les nuages et par delà ; si nous restons sur la terre et dans la réalité, ne craignez pas que nous versions, par contre, dans le réalisme. Nous sommes dans un milieu féminin ; il suffit. D'un tel milieu, il se dégage toujours, même à notre insu, une atmosphère d'idéal, de charme et de poésie qui imprègne nos pensées comme un parfum ; cette comparaison me vient à l'esprit, car le parfum des fleurs et la grâce féminine sont bien les deux choses les plus subtiles, les plus indéfinissables et les plus exquises aussi qui soient au monde.

Entrons maintenant dans le vif de notre sujet.

La question du Féminisme ne touche la jeune fille qu'au point de vue, fort important du reste, du genre d'éducation et d'instruction en vue de l'avenir.

Elle a été l'objet d'études très fines et très sensées, notamment par Legouvé. A mon grand regret, je ne puis m'y arrêter.

La jeune fille se marie.

A partir de ce moment et pendant la première partie de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa vie, *le rôle essentiel de la femme, sa raison d'être, au point de vue individuel comme au point de vue social, c'est la maternité.*

C'est sur cette base que nous discuterons. C'est à ce principe que nous en référerons toujours pour déterminer quelles doivent être les attributions de la femme dans la famille et dans la société.

Précisons d'abord.

La jeune femme devient mère ;

Quelles obligations entraîne pour elle cet enfant qui vient de naître ?

La réponse est facile ; regardons partout autour de nous, partout où la vie s'agite, même chez les êtres les plus humbles.

Jetez les yeux sur la jeune mère au printemps de la vie, ou parcourez, au printemps de l'année, les sentiers fleuris.

Voyez ce qui se passe près d'un berceau, ou, si vous le préférez, écartez quelques feuilles d'un buisson et contemplez cette merveille de sollicitude maternelle, ce joli nid de mousse, de duvet et de plume.

La mignonne fauvette est là, couvant avec attention, avec recueillement, sa frêle nichée qui n'a qu'un rare duvet. Elle étend ses ailes autant qu'elle le peut pour que le froid ne se glisse par aucune fissure de la mousse, pour concentrer toute la chaleur de sa petite poitrine où son cœur bat très-fort. Elle attend les provisions apportées par le père et les distribue sagement aux petits becs affamés et, tout cela, pendant de longs jours, avec une patience infatigable, avec un amour maternel admirable jusqu'à ce que les oisillons puissent voler de leurs propres ailes.

Pendant ce temps, le père s'en va, voletant de buisson en buisson, grattant sous les feuilles et la mousse, inlassablement aussi, pour quêter la pâture de sa nichée. C'est son rôle à lui et, lorsque tout le petit monde a dîné, il s'installe sur une branche voisine, d'où il conte à sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

compagne attentive les nouvelles du dehors par des cris répétés et plaintifs si la nouvelle est mauvaise, ou par l'hymne épanoui de son chant, célébrant la joie de vivre et l'orgueil de sa petite famille.

Eh bien, ce qui se passe dans le nid de mousse, doit se passer près du berceau, qu'il soit de satin ou d'osier. La mère ne doit pas quitter son enfant ou, du moins, sa surveillance doit être effective et incessante.

Que n'avons-nous pas dit, nous médecins, sur l'importance de l'allaitement maternel? Eh bien, nous attachons autant de prix à la *surveillance* maternelle. C'est à ce point que, sauf dans des conditions exceptionnelles de sécurité, nous préférerions à l'allaitement par une nourrice au loin le biberon sous les yeux de la mère.

Cette surveillance ne se termine pas, du reste, avec la période de l'allaitement.

Pendant les cinq premières années au moins, l'oiselet a besoin d'être couvé.

Nous ne demandons pas, bien entendu, une sollicitude excessive et l'élevage dans une boîte à coton. Mais nous voulons une surveillance attentive et intelligente. Une mère digne de ce nom n'abandonnera pas son enfant aux bonnes.

En France, la mortalité infantile est trop élevée. Notre pauvre pays, qui ne fait pas assez d'enfants, ne sait même pas les conserver. Or, nous pouvons affirmer que la surveillance attentive des mères éclairées par les sages conseils qu'on leur donne partout de nos jours est le plus sûr moyen d'éviter aux familles des deuils cruels et à notre race, dans une certaine mesure, le grave danger qui la menace.

Est-il vraisemblable que nous soyons obligés d'insister sur ce point!

Est-il possible qu'il existe de jeunes mères qui, dans une situation aisée, alors que rien ne les retient, ne com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prennent pas le devoir maternel et ne le remplissent qu'à regret?

Nous sommes bien obligés, hélas! de le constater.

Un peu de paresse, beaucoup de coquetterie, le culte de soi, les habitudes mondaines et c'est tout; cela leur suffit: l'enfant n'est qu'un accessoire; on s'en occupe quand on a le temps.

Il est déplorable, pour leurs enfants d'abord et pour elles-mêmes, que ces jeunes femmes se contentent de leur vie inutile et creuse et passent à côté du bonheur le plus intime et le plus profond parce qu'il repose sur le sentiment le plus naturel et le plus vrai.

L'enfant, même à la mamelle, n'est qu'un paquet de chair, dites-vous;

Mais cette chair, c'est la vôtre.

Pour la véritable mère, le bébé s'aperçoit bientôt qu'au sein maternel il ne trouve pas avec l'aliment qu'il convoite, la sollicitude dont sa faiblesse a si grand besoin.

Il le sent confusément, mais sûrement par les câlineries de sa mère, par les mille riens charmants qu'elle lui dit dans une langue à elle, par ses attentions infinies pour ce tout petit qu'elle a déjà formé de son sang et qu'elle nourrit maintenant de son lait. Et son premier sourire, ses premiers balbutiements sont pour une maman de ces joies telles qu'aucune d'entre vous, Mesdames, n'a pu les oublier.

Un peu plus tard, est-il chose plus charmante que d'assister, jour à jour, à l'éclosion de ce petit être, à l'éveil de cette jeune intelligence avide, à tous les pourquoi souvent embarrassants, à tant de choses aussi imprévues que délicieuses!

Voici deux petites scènes qui se passent par un beau jour, sur le boulevard de Saumur, si vous le voulez.

Une maman, élégante certes, s'en va, l'esprit ailleurs,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un pas rapide, traînant un malheureux gamin auquel elle ne pense même pas et qui, tiraillé, disloqué par cette allure trop vive pour ses petites jambes, crie, pleure, regimbe ou bien laisse traîner son corps maigre et sa face pâlote comme un pauvre petit résigné, un petit vaincu de la vie.

Voici cette autre maman, manifestement heureuse et fière de promener son bébé, bien pomponné, s'arrêtant aux photographies des vitrines, au chien qui aboie, aux mille fantaisies du personnage : s'impatientant parfois, mais si doucement. Et des regards se croisent, infiniment tendres du côté de la mère, admiratifs et confiants dans les yeux de l'enfant. C'est adorable. Et nous trouvons des jeunes mères qui ne sentent pas cela!

Je ne voudrais pas toutefois que les Féministes outranciers puissent croire que nous sommes des philosophes moroses et que nous allions jusqu'à emprisonner une jeune femme dans une nursery.

Pas du tout. Lorsque bébé est soigné, qu'il dort ou qu'il est en sûreté chez des grands parents ; en un mot, lorsque bébé n'a plus besoin d'elle, que la jeune femme prenne sa part de satisfactions personnelles, que sa jeunesse, sa beauté, ses talents, s'il y a lieu, reçoivent les hommages qui leur sont dus, rien de plus légitime ; ce que nous demandons, c'est que l'enfant ou les enfants soient toujours la première de leurs occupations et que les distractions mondaines ne viennent qu'en second lieu.

Il y a bien aussi le mari dans tout cela.

Ne pensez-vous pas, Mesdames, que celui qui peine toute la journée pour le bien-être et l'honneur de la famille ait le droit de trouver en rentrant une maison bien ordonnée, un accueil aimable, le sourire qui repose et réchauffe ?

Quand tout ceci manque, quand les fatigues et les soucis ne trouvent, au retour, pour tout encouragement, qu'un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

milieu indifférent et banal, le bavardage d'une étourdie ou l'agacement des reparties aigres-douces, le mari est bien malheureux et la femme est bien coupable.

De tout cet exposé un peu long mais nécessaire, concluons : Pendant la première partie de sa vie, la femme se doit à peu près exclusivement à ses occupations maternelles.

Précisons encore, si vous le voulez : la femme à la maison, le mari au dehors.

Voilà la base du véritable Féminisme, de celui qui s'appuie sur les lois éternelles de la nature et du vrai.

Mais cet idéal que nous venons de formuler est-il toujours possible dans la vie courante ?

Malheureusement non.

Dans les ménages d'ouvriers, la femme, soit par le chômage, l'inconduite du mari ou toute autre cause, est trop souvent obligée, pour vivre et faire vivre les siens, de travailler elle-même.

Quand elle trouve du travail à la maison, le mal n'est pas grand ; elle peut en même temps surveiller les enfants. Il en est ainsi, par exemple, pour un assez grand nombre de couturières.

Mais, lorsqu'elle s'absente tout le jour pour le travail aux ateliers ou dans les fabriques, c'est le nouveau-né entre les mains d'une nourrice quelconque pour un prix dérisoire ; c'est l'enfant trop souvent à la rue.

Certaines œuvres s'efforcent bien de pallier cet abandon maternel dont les conséquences sont déplorables au point de vue de la mortalité infantile et de l'éducation des survivants. Les mutualités maternelles permettent aux mères de se reposer pendant un mois ou deux, avant et après la naissance de l'enfant ; puis viennent les crèches et les écoles maternelles.

Mais tous ces palliatifs sont insuffisants. Il serait bien

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

digne des philanthropes et des véritables féministes de rechercher les moyens de dispenser toutes les ouvrières du travail hors de la maison.

Il est une catégorie de jeunes filles extrêmement intéressante et dont nous devons d'autant plus nous occuper qu'elles deviennent de plus en plus nombreuses, grâce à la diffusion de l'instruction.

Ces jeunes filles possèdent leur brevet simple, ou même leur brevet supérieur. Elles n'ont pas de dot et puisent dans un sentiment légitime de fierté le désir de s'assurer par elles-mêmes leur indépendance. Elles travaillent avec une vaillance d'autant plus admirable que, la plupart du temps, elles sont abandonnées à elles-mêmes.

Les concours viennent. Peu de places et beaucoup de concurrentes. Une première déception les attend ; elles échouent. Le premier chagrin passé, elles se remettent à la besogne avec acharnement. Enfin, elles sont admises, puis, après un stage plus ou moins long, elles sont nommées avec appointements. Ce jour doit leur paraître bien beau ; avec cette situation qui peut suppléer à la dot elles pensent à se créer une famille.

Rien de mieux pour un certain nombre d'emplois qui permettent de travailler à la maison : les institutrices, par exemple, mariées avec le directeur de l'école, ou, dans un autre ordre d'idées, certaines commerçantes.

Mais la plupart des institutrices, les employées des postes et télégraphes, les employées de commerce sont au dehors toute la journée. Ici encore la surveillance maternelle est bien réduite.

Quant aux jeunes filles qui s'élèvent jusqu'à une instruction supérieure et deviennent professeurs d'Enseignement supérieur, avocats ou médecins, médecins surtout, il est fort heureux que la nature même de leurs études, développant plutôt leurs qualités intellectuelles qu'affectives, les prédispose peu au mariage. Pour des raisons que je n'ai

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas besoin désormais d'exposer devant vous, ces jeunes filles ne doivent épouser que leurs professions et s'en tenir là. Cette thèse a été soutenue dernièrement dans un roman dont la facture littéraire était discutable mais dont l'idée était fort juste.

Mais enfin le temps passe; la prime jeunesse, la seconde même s'envolent. L'âge canonique survient et il faut bien qu'il arrive quoi qu'on fasse pour s'accrocher, désespérément, à ses 39 ans.

Les enfants sont élevés. Les femmes sans domestique, doivent entretenir la maison et ne disposent encore que de fort peu de temps. Les autres sont plus libres. Elles s'appartiennent dans une mesure assez large.

Dans ces conditions, pourront-elles s'occuper au dehors et jouer un rôle social?

D'après nous, rien ne s'y oppose d'une façon absolue puisque la famille n'en souffrirait pas.

Nous sommes de ceux qui ne voient pas d'objection de PRINCIPE à certaines fonctions administratives ou même politiques pour la femme, si elle est apte à les remplir et si des considérations de second ordre, il est vrai, mais suffisamment graves ne s'y opposent point, passagèrement ou non.

La question d'éligibilité de la femme aux charges politiques est une de celles qui a fait verser des flots d'encre. Encore une fois nous n'y voyons aucune objection de principe. Mais il est juste d'ajouter qu'en France nos mœurs ne s'y prêtent guère. L'opinion se modifiera-t-elle à ce sujet. C'est fort possible. Mais, en ce moment, personne en France ne prend au sérieux les velléités de candidatures féminines.

S'il existait parmi vous, Mesdames, quelques précurseurs un peu trop pressés d'arriver à la députation, je les prierais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de prendre garde aux aimables discussions qui précèdent nos élections à nous.

Tous les candidats sont réciproquement traités des épithètes les plus mal choisies. Une enquête, d'une bonne foi suspecte, va fouiller, non seulement dans la vie publique et privée du candidat, mais dans celle de sa famille. Ces procédés regrettables détournent de la politique beaucoup d'hommes sérieux.

Or, s'il surgissait deux candidatures féminines adverses, que verrions-nous?

J'ai souvent entendu dire à des Dames que l'âpreté de la lutte entre nous est bien peu de chose auprès de la leur; qu'entre vous, vous ne faites pas toujours patte de velours et, lorsque vous sortez vos griffes, elles sont longues, paraît-il, et acérées.

Or, voyez-vous vos reporters — féminins, bien entendu, et par suite fort subtils — vous suivre dans la rue, dans les magasins, chez la modiste, la couturière, etc? Et combien il serait aisé, pour une plume très fine et une langue très agile de bâtir un article admirable de sous-entendus piquants et d'insinuations élégantes?

Mais tout cela, je vous le répète, est affaire de mœurs. Il n'en est point partout ainsi. Permettez-moi de vous conter une historiette très exacte qu'on pourrait intituler : *une Idylle politique*, et qui est bien un des traits de mœurs anglaises les plus savoureux.

Il s'agit d'un jeune ménage anglais reçu avec un grand nombre de ses compatriotes, par le Syndicat d'initiative de l'Anjou, il y a deux ou trois ans. Madame X., l'héroïne de ce petit roman vécu, m'autorisa à le raconter, avec infiniment de bonne grâce.

Il y a quelque dix ans, en Angleterre, les femmes étaient éligibles aux Conseils municipaux de quartier; elles ne le sont plus maintenant, par suite de ce curieux mouvement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de bascule de l'alternance au pouvoir des libéraux et des conservateurs.

Quoi qu'il en soit, en ce temps-là, Monsieur S., conseiller sortant, présentait sa candidature conservatrice. Une charmante Miss, orpheline, vivant avec ses deux sœurs, s'ennuyait chez elle. Elle décide pour s'occuper de poser sa candidature, libérale, contre Monsieur S. Or, Monsieur S., fut battu par sa gracieuse concurrente.

Après sa défaite, il assista régulièrement aux séances du Conseil. Était-ce avec l'espoir de voir son heureuse rivale dévorée par le lion populaire? Je ne le crois pas. Dans tous les cas, il semble bien que sur ce terrain politique un sentiment qui n'était pas de l'hostilité se fit jour, car Monsieur S. demanda et obtint la faveur de reconduire chez elle, après chaque séance, Mlle la Conseillère, ce qui, avec la liberté des mœurs anglaises, n'était que très correct. Détail curieux! Le parti conservateur du Conseil auquel appartenait Miss X. ne vit dans ce fait qu'une manœuvre politique inquiétante dont il lui tint rigueur.

Enfin, le dénouement que vous prévoyez arriva; l'Idylle politique était finie; une autre commença et Madame S., reconnaissant qu'un joli bébé suffit à l'occupation d'une jeune mère, ne posa plus ses affiches en face de celles de son mari.

Après avoir traité des aspirations politiques de la femme en France, sur le ton qui convenait, nous nous empressons de reconnaître que des Commerçantes, à la tête de maisons de commerce, dans les conditions d'âge et de famille que nous avons indiquées, seraient parfaitement désignées pour prendre place dans certaines institutions commerciales. Vous avez pu voir, la semaine dernière, dans tous les journaux illustrés, le portrait de Mme Jousselin, la première femme ouvrière élue au Conseil des Prud'hommes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais nous irons plus loin. Il me paraît — et ce n'est pas d'aujourd'hui que je soutiens cette thèse — qu'il serait fort heureux d'adjoindre des femmes aux administrateurs des établissements de bienfaisance : bureaux de bienfaisance et administrations des hospices, entre autres. Les connaissances spéciales des femmes sur les objets d'intérieur : literie, cuisine, tenue de maison, etc., leur permettrait de rendre de grands services.

A Angers, particulièrement, le Bureau de bienfaisance ne fonctionne qu'avec le concours dévoué de nombreuses Dames de charité. Il semblerait très juste et très utile de placer, au moins, l'une de ces Dames dans le bureau pour y représenter ces auxiliaires si précieuses.

J'ai retenu trop longtemps votre attention et je m'en excuse.

Je n'ai plus qu'un point à faire ressortir sur le rôle de la femme et celui-là est peut-être le plus intéressant.

Si vous êtes, Mesdames, la joie et le charme de la vie heureuse, vous êtes encore, à un plus haut degré peut-être, les consolatrices de ceux qui souffrent. Le médecin réconforte le malade par sa parole qu'on sait autorisée, qui met les choses au point et dissipe les fantômes d'une imagination surexcitée.

Mais, lorsque nous ne sommes plus là, les papillons noirs reviennent vite. Ils s'envolent sous votre souffle bienfaisant.

Vous avez, Mesdames, des qualités de gardes-malades que l'homme n'acquiérera jamais. La souplesse de vos mouvements, le timbre de votre voix, votre démarche même et ce je ne sais quoi qui donnerait à penser qu'il se dégage réellement des effluves magnétiques de l'être humain, tout chez vous concourt à cette bienfaisante influence.

Mais ces qualités physiques si précieuses ne sont pas votre meilleur secret.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On sait combien la mère aime tous ses enfants ; or, si dans la petite famille il en est un chétif et plein de misères qui donne à sa mère fatigues et inquiétudes navrantes, c'est celui-là le préféré.

C'est aussi cette grande pitié, en quelque sorte maternelle, qui s'éveille près d'un malade. Vous le soignez — d'instinct — avec les paroles et les gestes qui bercent les enfants, et vous avez bien raison, car les hommes les plus énergiques, dans l'abattement de la fièvre, perdent tout ressort et deviennent de grands enfants. Ils sont heureux de se faire petits entre vos mains et de se laisser aller à vos douces gronderies.

Cet admirable instinct maternel se fait jour vis-à-vis d'une souffrance quelconque, d'un malade inconnu.

Et, comme il tient à l'essence même de la femme, on le retrouve, aussi touchant que vivace, en tout pays, chez les femmes de toutes races, de toutes conditions, dans tout malheur public ou privé.

Ne venons-nous pas d'en avoir un exemple infiniment touchant dans ces épouvantables événements de Messine. A la première nouvelle de la catastrophe la reine oublie qu'elle est reine et se souvient qu'elle est femme. Dès le lendemain, on la voit dans les décombres croulants, insouciante du danger, des brutalités même de cette foule affolée ; puis refoulant sa douleur et faisant appel à toute son énergie, elle prend le costume d'infirmière et soigne elle-même les blessés. En face de ces malheureux, elle n'était plus reine, mais femme et femme de cœur. Vous toutes, femmes de France, vous l'auriez prise pour votre sœur.

A ce propos, il me vient une idée que j'ai l'honneur de vous soumettre, Madame la Présidente.

En présence d'un dévouement si grand dans sa simplicité qu'il souleva une explosion de sympathie dans tout le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

monde civilisé, d'un dévouement que, plus que personne, femmes de France, vous pouvez apprécier, ne pensez vous pas qu'il serait digne de vous de saisir l'occasion de votre première réunion solennelle pour exprimer dans une adresse à votre auguste collègue, la reine d'Italie, vos respectueuses félicitations ?

Et nous, Angevins, nous souvenant, dans cette effroyabe calamité, que la terre d'Anjou est reliée à travers les âges, par les liens mystérieux de l'histoire, à la Sicile dévastée ; que notre bon roi René partagea sa souveraineté entre l'Anjou et la Sicile ; le roi René qui, par une étrange affinité avec la reine actuelle de Sicile, ne demeura si populaire que parce qu'il fut, avant tout, lui aussi, généreux et bon ; nous tous Angevins ici présents, nous vous prierions de joindre notre hommage au vôtre.

En terminant, il ne m'est pas possible de ne pas faire remarquer, Mesdames, à quel point la noble tâche que vous avez acceptée, s'adapte au véritable Féminisme que je préconise ici, celui qui s'appuie sur les belles et précieuses qualités de la femme sans rien sacrifier de ses devoirs.

Depuis longtemps déjà, à la seule prévision d'événements lointains, il faut l'espérer, vous exercez vos qualités innées de dévouement.

Et, si l'effroyable tragédie se déchaînait un jour à la frontière, nous le savons : toutes, vous seriez à votre poste.

Pendant que nos jeunes hommes feraient leur devoir de soldats et de patriotes, vous, femmes de France, plus que jamais, vous auriez à remplir votre rôle de mères.

Lorsque vous vous pencherez sur vos blessés, sur ces grands jeunes gens inconnus confiés à vos soins, votre pensée ne s'envolera-t-elle pas vers votre fils à vous, perdu dans la mêlée et qui demain pourra tomber, lui aussi, meurtri et sanglant ? Et cette pensée ne sera-t-elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas une muette prière, implorant que, là-bas, quelque part, votre enfant trouve une autre femme de France qui le soigne, comme vous, comme une mère. Ainsi, dans notre pays de France, nos fils seront partout consolés, soignés, guéris, par cet échange de tendresses maternelles.

Continuez votre grande œuvre, Mesdames, soyez femmes de France, soyez mères françaises.

Tous, nous vous saluons avec reconnaissance ;

Tous, nous nous inclinons respectueusement devant vous.

Dr MOTAIS.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Janvier 1909

Moyenne barométrique : 765^{mm},88 ; minimum le 15, à 8 h. 30^{m} du matin, 747^{mm},49 ; maximum le 2, à 10 h. du matin, 779^{mm},41 ; écart extrême, 31^{mm},92.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 0°.97 ; des minima (sans abri), 0°,45 ; des minima (sur le sol gazonné), 0°,13 ; des maxima (sous l'abri). 6°,06 ; des maxima (sans abri), 6°,63 ; des maxima (boule noire sans abri), 8°,18 ; des maxima (sur le sol gazonné), 6°,66 ; d'une eau de source, 5°,89 ; du mois, 3°,88.

Minimum absolu (sous l'abri), le 29, — 5°,0 ; minimum absolu (sans abri), le 29, — 6°,7 ; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 29, — 8°,1 ; maximum absolu (sous l'abri), le 13, 12°,3 ; maximum absolu (sans abri), le 13, 12°,4 ; maximum absolu (boule noire sans abri), le 13, 14°,2 ; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 13, 13°,5.

Humidité relative, moyenne du mois, 82 ; minimum, 44, le 28, à 4 h. du soir ; maximum, 100 les 1, 2, 3, 6, à 7 h., 10 h. du matin et 7 h. soir.

Nébulosité moyenne du mois, 6,86 ; moyenne diurne la plus faible, 0,0 les 26, 27, 28 ; la plus forte, 10,0 les 1, 2, 4, 5, 6, 22, 23.

Nombre de jours de soleil, 18 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 71 h. 95^{m} environ ; fraction d'insolation, 0,26.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pluie totale du mois, 33^{mm},4 en 12 jours appréciable au pluviomètre; la plus forte 8^{mm},0 le 15. Évaporation, 29^{mm},70 en 23 jours.

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N; 3 jours du NN-E; 10 jours du N-E; 2 jours de l'E; 1 jour de l'E S-E; 2 jours du S.; 2 jours du S-W; 3 jours de l'W S-W; 5 jours de l'W; 1 jour du N-W; 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 4^{m},8. Vitesse maximum du vent le 16, à 1 h. 8^{m} du soir, 19^{m},9 par seconde (vent du N-W).

Gelée, les 5, 6, 7, 10, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31; gelée blanche, les 10, 17, 18, 20, 26, 27, 28, 29, 30, 31; rosée, les 17, 18, 19, 25; grêle le 16; brouillards, les 1, 2 toute la journée, 3, 6, 22.

A. Cheux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites pendant l'année 1908

à l'Observatoire de la Baumette (près Angers)

par M. CHEUX

Altitude, 30m,52.

Pression barométrique moyenne, 761mm,13; moyenne mensuelle la plus élevée, 765mm,04 en février; la plus faible, 757mm,50 en avril; minimum absolu le 11 décembre à 1 h. du soir, 737mm,65; maximum absolu le 7 février à 10 h. du matin, 779mm,62; écart extrême annuel, 41mm,97.

Température moyenne de l'année, 11°,68; moyenne des minima (sous l'abri), 7°,02; moyenne des maxima (sous l'abri), 15°,92; moyenne des minima (en plein air), 6°,68; moyenne des minima (sur le sol gazonné), 5°,88; moyenne des maxima (en plein air), 17°,88; moyenne des maxima (boule noire en plein air), 20°,90; moyenne des maxima (sur le sol gazonné), 22°,28; moyenne de la température d'une eau de source, 10°,47.

Minimum absolu (sous l'abri), le 11 janvier, — 6°,7.

Minimum absolu (en plein air), le 11 janvier, — 7°,9.

Minimum absolu (sur le sol gazonné), le 29 décembre, — 9°,6.

Maximum absolu (sous l'abri), le 4 juin, 32°,6.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maximum absolu (en plein air), le 4 juin, 36°,6.

Maximum absolu (boule noire en plein air), les 4 juin et 4 août, 41°,4.

Maximum absolu (sur le sol gazonné), le 12 juin, 49°,7.

Humidité relative, moyenne de l'année, 76; moyenne mensuelle la plus élevéa, 90 en décembre; la plus faible, 67 en août; minimum absolu, 28 le 15 avril; maximum absolu, 100 pendant tous les mois.

Nébulosité moyenne de l'année, 6,40; moyenne mensuelle la plus élevée, 7,60 en décembre; moyenne mensuelle la plus faible, 5,10 en octobre.

Insolation. Le soleil a brillé pendant 290 jours et a brûlé le carton de l'héliographe de Campbell pendant 1.859 heures environ.

Pluie. Hauteur totale de l'année, 451^{mm},8, tombée en 133 jours et 38 jours de pluie dont la hauteur, n'ayant pu être mesurée au pluviomètre, a été observée au pluvioscope; mois le plus pluvieux, juillet, 78^{mm},3; mois le plus sec, janvier, 3^{mm},2 (le maximum en un jour a été de 26^{mm},0, le 6 juillet).

Évaporation, 960^{mm},90 en 350 jours.

Nombre de jours de gelées, 44; dont 20 en janvier, 5 en février, 4 en mars, 1 en avril, 4 en novembre, 10 en décembre; de gelée blanche, 55; de rosée, 128; de brouillards, 46; de brouillards sur terre, 9; de neige, 6; de grêle, 6; de grésil, 6; de verglas, 2; givre, 1; d'orages, 9; d'éclairs (sans tonnerre), 7; de halos solaires, 16; de halos lunaires, 3; lueurs crépusculaires, les 20, 26 janvier, 2, 11 février le soir; colonne lumineuse au-dessns du soleil avec halo solaire le 13 juin à 4 h. 30 du matin; arc-en-ciel lunaire vif le 17 février, à 8 h. du soir.

Fréquence des vents, 23 jours du N; 18 jours du N N-E; 50 jours du N-E; 25 jours de l'E N-E; 21 jours de l'E; 26 jours de l'E S-E; 16 jours du S-E; 8 jours du S S-E; 9 jours du S; 9 jours du S S-W; 27 jours du S-W; 48 jours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'W S-W; 40 jours de l'W; 15 jours de l'W N-W; 16 jours du N-W; 15 jours du N NW. Le vent a soufflé 187 jours du N au S en passant par l'E et 179 jours du S au N en passant par l'W.

Vitesse moyenne annuelle du vent, en mètre par seconde, 5m,7; moyenne mensuelle la plus grande, 7m,2 en février; la plus faible, 4m,2 en octobre; plus grande yitesse du vent, en mètres par seconde, 24m,2 le 6 mars, à 11 h. 28 du matin par vent du S-W.

Plusieurs cygnes sauvages devant la Baumette, le 11 janvier.

Le 11 février, apparition du papillon Rhodocera rhamni et de la Vanessa polychloros le 13 mars.

Le 20 mars, arrivée de la fauvette à tête noire.

Le 14 avril, arrivée des hirondelles.

Le 22 avril, arrivée du rossignol.

Le 22 avril, arrivée de la huppe.

Le 27 avril, arrivée des martinets.

Le 9 mai, arrivée du loriot.

Le 9 mai, arrivée du tort-col.

Observations sur le chasselas : début de la feuillaison le 26 avril, fin de la feuillaison le 10 novembre; début de la floraison le 17 juin, milieu de la floraison le 21 juin; début de la maturité le 21 août; milieu de la maturité le 27 août.

La rivière la Maine charrie des glaçons le 11 janvier. Tremblement de terre faible le 23 septembre à 11 h. 23 du soir et le 18 octobre à 6 h. 30 du matin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Observations pluviométriques en 1908, faites à La Baumette (près Angers), par M. Cheux, et à La Frogeraie (près Champigné), par M. Robert.

	La Baumette millimètres	La Frogeraie millimètres
Janvier	3,2	13,6
Février	30,7	40,3
Mars	43,9	54,7
Avril	37,3	38,0
Mai	29,3	46,8
Juin	56,1	46,7
Juillet	78,3	89,5
Août	35,9	22,5
Septembre	21,9	33,3
Octobre	47,0	49,7
Novembre	29,6	33,2
Décembre	38,6	53,0
Total de la pluie	451,8	521,3

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

Notre *Revue* est satisfaite de pouvoir mentionner, tout au moins à titre d'actualité, un fait de sauvetage et une création, qui sont un peu son œuvre par impulsion : l'établissement d'un square, sur un terrain demeuré libre définitivement, entre le boulevard Carnot et la crête rocheuse sur laquelle se dresse la partie extérieure de l'ancien Hôtel de Ville, édifié par *Jean Cadu*, maire d'Angers en 1529.

Dans notre livraison de Mars-Avril dernier, avec la bonne plume de M. Eugène Gasté, elle s'était mise en travers d'un projet d'édilité, injustifiable à tous points de vue, qui comportait, avec le rasement de la collinette, la disparition, sous construction nouvelle et massive, d'un respectable monument historique et pittoresque. Deux journaux angevins, adversaires en politique *(Le Maine-et-Loire et Le Patriote)*, mais s'unissant dans leur dévouement aux intérêts de notre Cité, avaient bien voulu favoriser notre besogne d'étude et de lutte par la reproduction presque complète du très intéressant et suggestif plaidoyer de notre collaborateur.

La campagne, crânement et spirituellement menée, devait réussir auprès de la nouvelle Municipalité, nonobstant les décisions de sa devancière ; elle a donc abouti aux *desiderata* que nous avions formulés et qui s'imposaient à la raison comme au bon goût : le vieil Hôtel de Ville, quatre fois séculaire, demeurera intact (sous réserve, bien entendu et nécessairement, de la moderne et rectangulaire saillie, qui y fait une affreuse tache blanchâtre); et, au bas de l'escarpement, en bordure du boulevard, verdoiera un gracieux square : *Le Jardin de Jean Cadu.*

La ville d'Angers a droit à nos félicitations et la nouvelle Municipalité à nos respectueux et bien sincères compliments.

***

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cinquième concert populaire (3 janvier 1906), avec le concours de Mme Kutscherra, cantatrice, et de M. Rhené-Bâton.

Ouverture des Maîtres chanteurs (R. Wagner), *Deuxième concerto pour piano* (Chopin), *Joies et douleurs* (A. Coquard), *En Norvège* (A. Coquard), *Morceaux pour piano seul* (Chopin), *Rêves* (R. Wagner), *Les Préludes* (Listz).

Le premier Concert de janvier se donne toujours devant une salle demi-vide. Le public, d'aujourd'hui, est trop clairsemé, mais il est vibrant, il témoigne, il manifeste avec un entrain et une fougue auxquels nous ne sommes guère accoutumés. C'est à croire que tous les fervents de musique sont là et eux seuls, tous les fervents du piano à tout le moins.

En présence de l'accueil enthousiaste qu'on a fait à M. Victor Gille, des ovations et des rappels qui ont suivi ses interprétations de Chopin, il nous est difficile de dire qu'à notre sens le piano revient trop souvent dans nos programmes. Nous en ferons l'observation un jour que le public aura partagé notre sentiment et ne se sera pas amusé. Aujourd'hui, M. Gille l'a conquis, soit par un talent d'exécution qu'en des occasions pareilles nous regrettons de ne pouvoir apprécier, soit par des influences psychiques auxquelles, dit-on, M. Victor Gille n'est pas insensible.

Dans la violence de leur passion pour le piano et pour Chopin, toutes les passions sont exclusives, nos pianistes ont été parfaitement injustes pour la grande artiste qu'est Mme Kutscherra ; on l'écoutait sans doute, il le fallait bien, puisque c'était le chemin obligé pour aller de Chopin en Chopin; mais on mettait à l'entendre une hâte et une désinvolture que nous regrettions pour l'artiste et un peu aussi pour le public. Nous avons vu, ici, couvrir de fleurs des cantatrices qui ne valaient pas celle-là, qui n'avaient ni sa voix ni son style, et cette froideur s'explique d'autant moins que la salle était visiblement en vaine d'ovationner et qu'elle a saisi avec empressement l'occasion de la présence de M. A. Coquard pour acclamer la *Suite symphoniqne Norvégienne*, qu'on aurait, peut-être un autre jour, saluée poliment, sans plus. Il y a là un petit mystère des courants sympathiques que nous ne nous chargeons pas d'expliquer.

Nous croyons, pourtant, que la direction de M. Rhené-Bâton n'est pas étrangère à la vivacité des sentiments du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

public. On a été saisi par la décision, le parti pris et la souplesse d'un chef qui paraît savoir ce qu'il veut et qui l'obtient; on a été saisi et entraîné. L'*Ouverture des Maîtres chanteurs*, conduite avec une fantaisie à la française, aussi éloignée que possible de la forme rigoureuse et dogmatique que nous étions accoutumé de lui voir, revêt une physionomie nouvelle, meilleure, nous ne saurions le dire, plus au goût de notre esprit à coup sûr; mais il resterait à décider si les œuvres doivent être goûtées « objectivement ou subjectivement », comme on dirait de l'autre côté du Rhin, et cela nous entraînerait beaucoup plus loin que ce compte rendu ne le comporte.

La musique de M. Coquard, que nous redoutions un peu, pourquoi ne pas l'avouer? nous a charmé et amusé. C'est une agréable surprise et un plaisir auxquels Mme Kutscherra et M. Bâton ne sont peut-être pas étrangers. Des trois mélodies extraites de *Joies et Douleurs*, c'est « la rencontre » que nous préférons; ce qui ne veut pas dire que ce soit la meilleure. Mais, en écoutant *les Sanglots*, nous restions obsédé d'une autre chanson triste où le même sentiment, sous une expression plus simple, est plus douloureux et plus poignant. Et ce n'est pas faire injure à M. Coquard que de le comparer à Schubert.

La *Suite Norvégienne* est très inspirée, très couleur locale, si l'on admet que la musique de Gade, de Grieg et de leur école est l'expression classique de ces paysages lents et pâles, ciels sans éclat, flots gris et terres de neige où frissonne le frileux bouleau. Peut-être cette musique évoque-t-elle ces régions lointaines et froides, seulement, parce qu'elle nous rappelle les chants qui nous en sont venus, ce qui est une description de seconde main, plutôt. Quoi qu'il en soit, la *Suite symphonique* de M. Coquard est agréable, claire et dans le caractère de son titre, ce qui n'est pas un petit mérite quand on se risque à mettre un titre à une expression musicale.

Sixième concert populaire (17 janvier 1909), avec le concours de M. L. Capet, violoniste.

Prélude de Parsifal (R. Wagner), *Concerto pour violon* (Beethoven), *Aina, danse du Roi s'amuse* (L. Delibes), *Les Funérailles du poète* (Max d'Ollone), *Poème pour violon et*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

orchestre (Chausson), *Ouverture de la flûte enchantée* (Mozart).

On nous contait autrefois une histoire où l'illustre Paganini mystifiait des musiciens dont il n'était pas connu, en leur révélant son merveilleux talent avec une adroite maladresse et une spirituelle gaucherie. Cette anecdote sur le violoniste légendaire nous revenait à la mémoire en voyant et en entendant M. Capet jouer le concerto de Beethoven. A cette même place où nous avions vu le masque puissant et l'allure romantique d'Ysaïe, où nous avions entendu son interprétation fougueuse d'une œuvre qu'il n'abordait qu'avec respect, nous voyions venir un petit homme noir à allure de clergyman, plus fait à porter une bible qu'un violon, et nous nous demandions, non sans surprise, quelle affinité il y avait entre Beethoven et ce petit homme noir réservé, discret et froid. Cet étonnement, cette inquiétude persistèrent pendant la première partie du *Concerto*, jusqu'à la première cadence. Le son nous paraissait grêle, d'un cristal très pur mais lointain derrière les tutti de l'orchestre. Puis, par un phénomène remarquable ou plutôt par la seule magie du talent de M. Capet, la voix de cristal, sans se faire plus grosse, s'est approchée et a envahi l'orchestre ; elle le domine, elle plane au-dessus de tout sans plus de bruit, sans plus d'effort, toujours grêle et cristalline, mais infiniment puissante par sa clarté, sa simplicité, sa tonité et son émotion. C'est le triomphe de l'honnêteté artistique qui sacrifie l'interprète à l'œuvre, et nous n'avions jamais vu chez un virtuose en pleine gloire autant d'abnégation de soi et de respect de la musique écrite.

En écoutant M. Capet, nous dire l'*Adagio du Concerto*, il nous semblait entendre la pensée même de Beethoven, et, cette fois encore, nous éprouvions que l'œuvre d'art est surtout faite de mesure dans l'expression.

Le *Poème de Chausson* est une symphonie avec violon principal. Nous nous réjouissions d'entendre cette œuvre, nouvelle pour nous, d'un musicien dont toutes les productions sont intéressantes. Nous y avons retrouvé la sève généreuse, trop tôt séchée, qui coule dans les deux quatuors, l'inspiration sévère et la science de l'école de César Franck. M. Capet y a mis tout son talent et, ce qui vaut mieux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore, toute sa conscience. Le public l'a bien senti qui, mal éclairé peut-être sur l'œuvre elle-même, a fait à l'exécutant une interminable ovation, sans d'ailleurs pouvoir vaincre la réserve de M. Capet qui n'a pas voulu nous faire la grâce de l'entendre encore.

Avec les *Funérailles du poète*, M. d'Ollone reste dans le genre funèbre qui plaît sans doute à sa mélancolie ; mais la forme est ici nouvelle. Il nous plaît de dire tout de suite que nous trouvons dans cette œuvre nouvelle de notre jeune chef d'orchestre plus d'originalité.

En sortant du sentiment pur, M. d'Ollone a perdu les quelques formules un peu usagées qui drapent si facilement la douleur humaine. Le plein air n'a point fait tort à son talent. Le cortège où il nous entraîne est plein de lumière et de vie et la pompe de la mort glorieuse n'y interrompt, pas plus que dans la vie réelle, la marche des choses et les propos de ceux qui demeurent. Le mélange de sentiments qui fait la trame de la vie est très bien observé et la musique de M. d'Ollone la rend sensible autant que les sentiments humains peuvent être précisés par le plus vague et le plus inconsistant des arts.

Le *Prélude de Parcifal* et l'*Ouverture de la flûte enchantée*, complétaient ce beau concert par deux accents très différents. Il n'y a pas qu'une demeure dans la maison de l'art et d'entendre côte à côte deux œuvres comme celles-là, de les voir se survivre, chacune dans sa beauté propre, c'est une jolie leçon de libéralisme. L'art n'est pas fait de comparaison et ceci ne tuera pas cela parce que la vie est infinie et suffit toujours à toutes les expressions du beau malgré les intolérances successives et éphémères des hommes.

Septième concert populaire (31 janvier 1909), avec le concours de M. Alfred Casella, compositeur, et de Mlle Béral, soprano dramatique.

Ouverture d'Egmont (Beethoven), *Concerto pour orchestre* (Hændel), *Grand air d'Armide* (Gluck), *Symphonie* (A. Casella), *Judith* (fragments), *Vision* (mélodie) (Ch. Lefebvre), *Ouverture dramatique* (Rhené-Bâton).

M. R. Bâton a repris pour aujourd'hui la direction de notre orchestre. C'est un chef vigoureux et entraînant, trop entraî-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nant quelquefois parce que ses mouvements sont mesurés sans doute à la vivacité de son esprit ; mais il sait s'imposer à l'orchestre qui a besoin de se sentir dans une main un peu ferme. Nous craignons seulement que le travail des répétitions ne souffre de ces directions différentes et que nos artistes ne perdent peu à peu la cohésion indispensable à leur petit nombre.

Nous avons beaucoup aimé l'exécution de l'*Ouverture d'Egmont*, nerveuse et colorée ; mais à coup sûr le *Concerto* d'Hændel a perdu quelque chose sous la baguette de M. R. Bâton, quelque chose de sa grâce pompeuse et empanachée. Il faut laisser à cette musique sa dignité et ses révérences. Elle perd, à courir, la majesté et le style qui étaient de mode en ce temps-là et qui avaient bien leur charme et leur valeur puisqu'ils vivent encore à cette heure où nous en sentons moins le besoin.

La symphonie de M. Casella eût gagné pour nous à être un peu plus courte. C'est un heureux défaut de la jeunesse de ne pas savoir se borner. Les idées viennent en foule, l'imagination toute neuve déborde et la raison n'ose pas choisir. Et l'œuvre est touffue, encombrée, fatigante et longue. Malgré ce défaut dont l'âge le corrigera, M. Casella est intéressant ; il est simple et consciencieux, exempt de la recherche dangereuse ; il a des idées mélodiques et il en tire parti. Il apprendra à mettre dans son œuvre les raccourcis qui donnent le relief et les oppositions qui font valoir les lumières. Telle qu'elle est, trop longue et un peu grise, cette symphonie est une promesse et valait d'être offerte au public.

Mlle Béral a beaucoup plu. Elle a dû redire la *Vision* de M. Lefebvre, que l'on s'accorde à trouver délicieuse. Il nous a semblé que l'*air d'Armide* mettait mieux en valeur un talent tout jeune et déjà formé au style des maîtres.

Les deux fragments de *Judith*, l'air de danse et la prière chantée par Mlle Béral, sont de la musique adroite et fine, agréable aussi. Ils ont passé sans grand éclat. M. Lefebvre, présent dans la salle, aurait pu se plaindre de notre froideur sans l'enthousiasme qu'a soulevé sa *Vision*. Ce sera, nous l'espérons, le souvenir qu'il emportera de chez nous.

M. R. Bâton n'a pas voulu quitter le pupitre sans nous faire entendre une œuvre de lui et nous l'en remercions. Son *Ouverture dramatique* n'a pas la prétention d'émouvoir pro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fondément; elle est honnête, elle sonne franchement et dénote un tempérament de musicien que la direction ferme et enthousiaste de M. Bâton nous avait déjà révélé.

***

Le vendredi 30 janvier avait lieu au théâtre d'Angers, la représentation annuelle des *Colonies de Vacances*. Trois pièces figuraient au programme.

Elles ont été données devant un nombreux public, heureux de manifester sa sympathie à cette œuvre si intéressante. Deux d'entre elles, dit *Angers-Artiste*, ont obtenu le plus vif succès : l'*Accordée de Village*, de M. Paul Steck et *Au Meilleur*, de M. le Dr Barot-Forlière.

L'*Accordée de Village* est un opéra-comique charmant en son archaïsme voulu. Avec infiniment de tact et de légèreté, M. Paul Steck a écrit là un délicieux pastiche. L'agrément du livret, la grâce exquisement désuète de la partition ont séduit le public, qui a fait à ce délicat ouvrage un accueil enthousiaste. Discrètement, trop discrètement au gré de ses auditeurs, M. Paul Steck se dérobait au fond d'une loge aux acclamations unanimes.

L'*Accordée de Village* fut très finement interprétée par Mme Yerna, MM. Grimaud et Gérard.

M. le Dr Barot-Forlière nous était déjà connu comme auteur dramatique. Nous avions, l'an passé, applaudi sa dramatique *Sentence*. Cette fois-ci, c'est un conte en vers, qu'il nous conviait à entendre. Ce conte, plein d'idées généreuses, est écrit en une fort jolie langue, robuste et sonore. Avec beaucoup de lyrisme et de ferveur, M. le Dr Barot y exalte les beautés de l'altruisme. Il est regrettable qu'une interprétation des plus médiocres nous ait par instants privés du plaisir d'apprécier à leur juste valeur le rythme et l'harmonie de ses vers...

Comme M. Paul Steck, M. le Dr Barot-Forlière s'est modestement dérobé aux ovations du public.

La troisième œuvre représentée ce soir-là s'appelait *Fatalidad*. *Fatalidad* est un ballet...

***

D'Angers-Artiste :

La saison musicale bat son plein..... Notons le succès remporté par l'éloquent et spirituel conférencier que fut M. le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dr Motais, à la soirée donnée au Cirque-Théâtre, au bénéfice de l'Œuvre des Femmes de France, dont Mmes Maurice Picard et Édouard Cointreau sont les sympathiques et très dévouées présidente et vice-présidente. On y applaudit successivement le Directeur de notre théâtre et quelques-uns de ses pensionnaires, nos charmantes ballerines et Mme Camoin qui tint le piano d'accompagnement avec une bonne grâce égale à un talent, d'ailleurs, très remarqué.

Le jeudi, 21 janvier, l'Association des Étudiants, dont M. Brunetière est l'aimable président, conviait ses Membres honoraires à une conférence suivie d'un concert auquel prirent part MM. Lecoutour, Closier, Fronteau, Lathrille. Le remarquable artiste qu'est le pianiste Arcouet, venu de Nantes pour la circonstance, nous tint sous le charme d'une poétique interprétation de la Ballade en *la* bémol de Chopin. Une valse de Godard fut également très applaudie, de même que les deux fragments de la Symphonie militaire d'Haydn, exécutés par un petit orchestre d'amateurs, sous la direction de M. Besnard, avec un ensemble parfait et un très juste sentiment des nuances et de l'expression. En résumé, soirée des plus agréables et causerie très appréciée de M. Martin sur Pasteur.

La soirée de bienfaisance organisée lundi dernier, au théâtre, par le *Petit Courrier*, a été des plus brillantes. La Musique municipale prêtait son concours sous l'habile direction de M. Boyer. Toujours sur la brèche quand il s'agit de philantropie et de charité, les artistes du théâtre ont successivement charmé le public. Gros succès pour tous, pour nos gracieuses ballérines très applaudies et aussi pour Mlle Pinguet et M. Moncelet.

***

Vendredi, 15 janvier, a eu lieu à l'hôtel de la Chambre de Commerce d'Angers et de Maine-et-Loire, l'installation des Membres de cette Compagnie, nouvellement élus.

A 3 heures, M. Guindey, secrétaire général de Maine-et-Loire, fait son entrée. Il explique que M. le Préfet, empêché, l'a délégué pour procéder, à sa place, à l'installation des nouveaux élus. Puis il invite la Chambre à procéder à l'élection de son bureau qui se trouve ainsi composé :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM. Jules Bideau, président;
Jean Laurenceau, vice-président;
Marcel Genteur, secrétaire;
Alphonse Joûbert, trésorier;
Henri Barbin, archiviste.

M. le Président, dans un remarquable discours, a fait ressortir l'importance et la variété des travaux intéressants à l'examen desquels la Chambre aura à se livrer, concernant le Commerce et l'Industrie.

***

Le samedi, 9 janvier, a eu lieu l'ouverture de la Foire aux vins d'Angers.

M. Bordeaux-Montrieux, Président de la Société Industrielle et Agricole de Maine-et-Loire, a prononcé un éloquent discours. Il a été très applaudi, ainsi que M. Massignon, Président du Syndicat des Viticulteurs de l'Anjou qui a pris ensuite la parole.

M. Boulanger a déclaré que c'était pour lui un grand honneur de représenter M. le Maire à l'inauguration de cette Foire des vins d'Anjou et il a souhaité, au nom de l'administration municipale, la bienvenue et plein succès à tous les viticulteurs.

M. le Préfet félicite ensuite MM. Bordeaux-Montrieux et Massignon d'avoir développé éloquemment et de la manière la plus persuasive l'idée de l'union entre tous les viticulteurs.

La viticulture, en effet, est peut-être, dit-il, la partie de l'agriculture qui a le plus besoin d'union, car elle est obligée de lutter d'abord contre les maladies qui semblent se multiplier à mesure qu'on les combat; ensuite elle se trouve en présence de difficultés économiques provenant de la fraude et de la mévente des vins. Pour triompher de tous ces obstacles si difficiles à vaincre, l'union de tous est absolument nécessaire.

M. le Préfet pense même que l'initiative des groupements ne suffit pas et qu'il faut enfin recourir aux pouvoirs publics pour avoir raison de la concurrence déloyale, et il estime que les lois votées à ce sujet ont eu leur efficacité.

En terminant, il formule le souhait que tous les viticulteurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'unissent sans exception pour le succès que méritent leurs efforts continuels.

Ensuite, M. Massignon a déclaré ouverte la Foire des vins d'Anjou pour 1909.

***

Vendredi soir, 8 janvier, a eu lieu l'inauguration officielle de l'exposition d'aviculture, place du Champ-de-Mars. M. le marquis de Dampierre présidait, ayant à sa droite M. le préfet et à sa gauche M. Boulanger, adjoint, représentant le maire empêché, et M. de Pontbriant, sénateur de la Loire-Inférieure.

M. le marquis de Dampierre prend le premier la parole. Il remercie tous les assistants, M. le préfet, la municipalité et tous ceux qui ont contribué au succès de cette belle exposition. Il dit que l'aviculture est une industrie nouvelle pour notre pays et qui ne peut manquer de prospérer, car la France, très favorisée par son sol et son climat, élève un grand nombre d'animaux de basse-cour. Le but que poursuivent les membres de la Société d'aviculture c'est de développer le commerce de la viande, des œufs et des plumes. Autrefois la France était la première nation pour l'importation des œufs en Angleterre ; elle s'est laissée distancer par le Danemark et la Belgique ; il faut travailler à lui rendre le premier rang.

M. le président fait l'éloge de la ville d'Angers, placée au milieu d'une magnifique région agricole et industrielle ; il souhaite que la municipalité élève un jour un palais pour abriter toutes les grandes manifestations des produits de l'agriculture et de l'industrie.

M. le Préfet félicite M. le marquis de Dampierre d'avoir placé l'exposition sous le haut patronage du gouvernement de la République. Il constate que l'exposition est fort bien réussie. Il signale qu'en France plusieurs industries locales se sont développées rapidement en quelques années et il estime que nous avons beaucoup plus d'initiative qu'on ne le croit généralement.

Il termine en souhaitant à la Société d'aviculture de marcher de succès en succès.

M. le comte de Pontbriand succède à M. le Préfet.

Il est venu, dit-il, comme voisin et comme ami assister à l'inauguration de cette exposition qu'il trouve remarqua-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blement belle et bien supérieure aux précédentes ; il pense qu'on ne pourra pas mieux faire à Paris ; il a remarqué notamment des lots d'Orpington parfait.

M. de Pontbriand constate ensuite que l'exportation du beurre en Angleterre a subi une baisse comme l'exportation des œufs ; en Angleterre, nous avons été devancés par les Hollandais, qu'il soupçonne d'avoir introduit une substance préconisée sous le nom de beurrine et qui n'est, en réalité, que de la margarine, ce qui déconsidère nos beurres de l'autre côté du détroit.

De son côté, M. Boulanger prononce quelques paroles pour assurer les membres de la Société avicole de toute la sollicitude de l'administration et il félicite M. le marquis de Dampierre et ses collaborateurs du magnifique succès de l'exposition.

M. le président adresse un dernier mot de remerciement à M. le Préfet, à la municipalité, à la Société Industrielle et Agricole, au Conseil général et à tous ceux qui ont encouragé l'exposition d'Aviculture.

L'exposition d'Aviculture était admirablement aménagée et comprenait environ 1350 lots représentant presque toutes les races françaises et étrangères de poules, dindons, pigeons, canards, etc. Citons, en outre, une très intéressante exposition de la Chambre syndicale des fabricants de plumes pour fourrures de Paris.

* *

Divers concours sont organisés par la Société des Amis des Arts.

Le premier concours a pour objet la *Composition* d'une affiche illustrée, pour annoncer la xxxve fête fédérale de gymnastique de France qui doit avoir lieu à Angers en mai 1909; le second, un *Diplôme* destiné à accompagner les prix décernés aux Sociétés qui prendront part aux concours institués par le Comité de la xxxve fête fédérale.

Le troisième concours (Concours annuel de la Société des Amis des Arts) a, comme sujet, le projet pour l'Hôtel Chemellier « d'une nouvelle entrée, digne de la Ville, de la Société, de ce qu'elle doit à l'artiste que fut Bardoul de la Bigottière et répondant le mieux aux besoins actuels pour remplacer celle qui existe aujourd'hui ! »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les concurrents devront fournir : 1° un plan ; 2° une facade ; 3° une coupe ; les trois dessins à l'échelle de 0,05 par mètre.

Nous donnons ci-dessous la très intéressante notice que M. Gilles Deperrière a écrite sur ce sujet :

L'Hôtel de Chemellier, précédemment de Lantivy, du nom de son propriétaire, qui compta trois chevaliers de Malte dans les siens depuis 1763 et portait *de gueules à l'épée d'argent en pal, la pointe en bas*, avec devise : *Qui désire n'a repos ?* vient d'être mis (1908) pour une seconde période de temps, grâce à la haute bienveillance de M. le maire, docteur Monprofit, de l'Administration et du Conseil municipal, à la disposition de la Société des Amis des Arts d'Angers sous certaines conditions, entre autres celle de restaurer ses façades artistiques.

Il avait été construit pour Louis André de Lantivy, veuf en premières noces de Marie Milon, dont la famille branche d'Anjou est actuellement éteinte, et Charlotte-Hyacinthe-Claudine-Joséphine Montecler, son épouse, en 1785.

Son architecte d'alors fut Michel Bardoul de la Bigottière, qui portait *de sable à une rose d'or accompagnée de trois croix ancrées d'argent deux en chef et une en pointe*, né à Angers vers 1735, qu'on trouve à Paris en 1752, puis élève de l'Académie d'Architecture en 17. , architecte rue de l'Hôpital, à Angers, en 1786, architecte et arpenteur général des Eaux et forêts, rue des Cordeliers, en 1787, et décédé à Angers, rue Parfumée, le 5 janvier 1808.

Louis André de Lantivy avait accru son Hôtel, à ce moment loué à M. le comte et Mme la comtesse d'Autichamp (1784) et qui se trouvait rue du Collège d'Anjou (rue aujourd'hui disparue) au coin de la rue de 'Hôpital, devenue rue David, de terrasses et de jardins établis sur les murs de la Ville, puis, en 1786, par acte passé devant Me Leduc le 1er juin, de maisons qui lui furent alors vendues par Mathurin Lemasson, maître menuisier, et sa famille. Dans ce dernier acte, Louis-André de Lantivy est qualifié chevalier, seigneur de Bouchamps, Pisse-Tison, les Landes, Bouche d'Uzure, l'Épinay et autres lieux.

A son décès, survenu à Orléans le 16 mars 1793, Louis André de Lantivy laissait son hôtel à ses 4 enfants, dont 3 étaient émigrés et, conformément à la loi du temps, ledit hôtel passa à la Nation, mais fut rendu à la famille de Lantivy le 13 octobre 1824. Ensuite, aux termes d'un jugement rendu à l'audience des criées du Tribunal civil d'Angers, le 28 août 1835, il devient la propriété de Jean-Guy-René Petit, vicomte de Chemellier, et de Marie-Zoë Rouxeau de la Ménardière, son épouse.

Enfin, il échut à la Ville d'Angers, sous le mairat de M. Joxé, par suite de vente à la Ville, par : MM. Raoul-Guy-Marie Petit, vicomte de Chemellier, propriétaire, chevalier de la Légion d'Honneur ; Georges Petit, baron de Chemellier, statuaire ; Paul-René Petit de Chemellier, ancien sous-préfet ; Mme Cécile-Marie-Madeleine Charbonnier de la Gues-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nerie, épouse de M. François-Marie Allain de Kernenflen de Kergos, ancien officier de cavalerie. Acte reçu par Me Moizard, notaire à Angers, le 8 novembre 1899.

Précédemment, et avant sa reconstruction par l'architecte Bardoul de la Bigottière, cet hôtel avait appartenu à Claude-René Le Breton, conseiller au Présidial d'Angers, lequel l'avait vendu sous le nom d'hôtel Saint-Blaise, par acte passé devant Me Devilles, notaire à Angers, le 5 avril 1775, à Louis-André de Lantivy, moyennant la somme de 14.000 livres.

A noter que les généraux Hédouville et Hoche, tiennent leur quartier général pendant les guerres à l'hôtel de Lantivy et que le premier préfet de Maine-et-Loire, Pierre Montault-Desilles, nommé le 11 ventôse, an VII, installé le 8 germinal, y habita quelque temps, en attendant son installation définitive.

En 1903 et 1904, après l'acquisition faite par la Ville d'Angers, et qui remontait à 1899, comme il est dit plus haut, pour créer un jardinet devant le bureau de M. le Commissaire central, la partie la plus ancienne de l'hôtel, respectée par Bardoul de la Bigottière, fut jetée bas, entraînant la démolition d'un vieux pignon et d'une fort intéressante cheminée, remontant au XVIIe siècle. Cette cheminée, à montants et pilastres décorés d'ornements et de chutes de fruits anciennement dorés, puis peints en faux marbre, était ornée, sur le manteau, d'un cadre carré mouluré et surmonté au centre d'un cartouche chargé d'un écu *parti, au premier de..... à une tête humaine de profit à gauche de..... et au deuxième d'azur au chevron d'or accosté de trois trèfles de même, deux en chef et un en pointe,* qui est des Cupif.

Fort heureusement cette cheminée fut en partie sauvée et transportée au musée d'archéologie par son distingué conservateur, mon ami Auguste Michel, auquel je dois, pour une grande part, d'avoir été mis sur la voie des renseignements ci-dessus, tant pour la désignation qu'il m'a faite des auteurs à compulser comme Célestin Port (*Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*), Ch. Bauchal (*Dictionnaire des Architectes français*), Péan de la Tuillerie (*Description de la Ville d'Angers, édition C. Port*), J.-F. Bodin (*Recherches sur Angers et le haut Anjou*), Joseph Denais (*Armorial général de l'Anjou*), *Almanach de la Province de l'Anjou 1790*), que pour les recherches à faire dans les papiers et minutes de Me O. Richou, notaire à Andard, par l'entremise de la famille Robin, à l'obligeance de laquelle je dois d'autres documents, inutiles ici et que je ferai connaître plus tard, et de Me Moizard, notaire à Angers.

Qu'étaient après les accroissements de 1784, la reconstruction de 1785, et les acquisitions de 1786, les dépendances, les terrasses, les jardins de l'Hôtel de Lantivy ? Les résultats actuels de mes recherches ne me permettent pas de le dire. En tout cas, la suppression de la rue du Collège et la démolition des murs de la Ville, qui disparaissaient de la butte inabordable du Pélican dès 1813, et l'établissement des boulevards dont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le tour de celui des Lices vint en 1829, durant que l'Hôtel de Ville actuel se construisait entre 1820, 1846 et années suivantes, donnent à penser que ces dépendances, terrasses et jardins firent place en ce temps, le style de l'architecture en fait foi, à l'état dans lequel la Société des Amis des Arts d'Angers les trouva au début de son installation en juillet 1904, sous le mairat de M. Joxé. D'ailleurs, les bâtiments en bordure sur le boulevard actuel de la Mairie ont été au moins remaniés pour Madame de Dieusie, née Louet de la Romanerie, par la famille de Chemellier, après son acquisition du 28 août 1835. Mais il est une chose que l'on peut assurer, c'est qu'au moins, sûrement, la porte en fer de la principale entrée de l'Hôtel subsiste du temps de le reconstruction par Bardoul de la Bigottière en 1785.

***

A l'un des derniers dîners du *Moulin à sel*, à Paris, le 19 novembre 1908, notre éminent comptriote, M. Étienne Port, a prononcé un joli discours, d'où nous détachons avec plaisir les lignes qui suivent :

« ..... Je me suis consolé à Angers, en songeant que notre Président perpétuel est Rabelais et que l'air de ma chère ville garde un peu de sa gaîté, de son souvenir. J'aurais désiré ce soir retrouver ici le Meunier Abel Lefranc, commentateur érudit entre tous de notre grand François. Je lui aurais conseillé de venir avec moi refaire une promenade qui m'est familière et qui serait pour lui singulièrement évocatrice. Nous suivrions le bord de la Maine, au long de grandes prairies semées de canaux, que je sautais enfant en dégringolant dans les hautes herbes et les grandes menthes dont je sens encore l'odeur. Et nous irions au couvent de la Baumette dont Rabelais raconte que « les estables sont au plus hault du logis ». On s'arrête entre cour et grenier (au rocher s'adosse la maison dont le grenier correspond exactement à la route qui passe derrière).

« Perché au sommet d'une masse rocheuse qui baigne dans la rivière, avec son escalier taillé dans le roc et dissimulé sous les branches, le vieux couvent a conservé tout le parfum sauvage de son immobile passé. Nous pourrions par les allées immuables et sous les frondaisons folles retrouver dans le silence l'ombre du grand Rabelais, le cloître où il médita et les peintures mêmes devant lesquelles il put prier. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est difficile, n'est-il pas vrai? de faire une plus charmante description du vieux couvent de la Baumette et du paysage qui l'entoure.

***

Le Conseil général des Ponts et Chaussées, suprême juridiction compétente pour statuer, au point de vue technique, sur l'efficacité des travaux d'essai de mise en état de la navigabilité de la Loire, a rendu sa sentence. M. Barthou, ministre des Travaux publics l'a notifiée dans la décision suivante, en date du 21 janvier 1909, communiquée par M. le Préfet de la Loire-Inférieure :

« Une délégation de la Commission spéciale de la Loire Navigable a été chargée de procéder à la visite des travaux d'essais entrepris en vue de l'amélioration de la Loire, dans la partie du fleuve comprise entre l'embouchure de la Maine et Chalonnes. Elle s'est fait présenter les comptes rendus annuels des travaux exécutés et des résultats obtenus depuis l'origine de l'entreprise et a consigné ses observations dans un rapport qui a été soumis à l'examen du Conseil général des Ponts et Chaussées.

« Il résulte des indications fournies par la Commission que les essais réalisés pour l'amélioration du lit de la Loire dans la partie de 24 kilomètres situés entre le confluent de la Maine et Montjean sont assez encourageants pour qu'on puisse envisager, dès maintenant, la possibilité d'aménager la Loire entre Montjean et Nantes d'après les méthodes appliquées sur la section d'essai.

« Le moment paraît venu de dresser un avant-projet qui englobe l'ensemble des travaux et fixe la totalité de la dépense à prévoir entre Montjean et Nantes, afin de permettre, non seulement la déclaration d'utilité publique, mais encore l'ouverture des négociations nécessaires pour obtenir la participation financière des intéressés.

« Dans ces conditions et conformément à l'avis du Conseil général des Ponts et Chaussées, j'invite M. l'ingénieur en chef Cuēnot à préparer cet avant-projet.

« Les ouvrages actuellement exécutés entre La Pointe et Montjean continueront à être entretenus, surveillés et complétés en tant que besoin, notamment par le raccordement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des chenaux de la Maine et de la Loire au confluent de ces deux rivières, pour lequel M. Cuënot devra présenter le plus tôt possible, de concert avec M. l'ingénieur en chef Le Cornec, un projet d'exécution spécial. »

⁂

Nous apprenons avec plaisir que le « Glossaire » de nos excellents collaborateurs, MM. A.-J. Verrier et R. Onillon, vient d'être honoré d'une souscription du ministère de l'Instruction publique.

Nous en félicitons très vivement les auteurs dont l'œuvre considérable est digne de tous les éloges, dont le travail et le désintéressement méritent au plus haut point d'être soutenus.

⁂

On vient de célébrer à l'Institution des Jeunes Aveugles, le centenaire de Louis Braille, inventeur de l'écriture ponctuée et qui fut un des hommes les plus dévoués à l'enseignement intellectuel des aveugles. Au programme du concert, qui eut lieu mercredi dernier, figurait l'« Ode à Braille » de notre distingué compatriote et collaborateur, Edgard Guilbeau, d'Angers, professeur d'histoire à l'Institution, à qui le chef du secrétariat du président du Conseil à remis la rosette d'Officier de l'Instruction publique.

⁂

M. le Dr Motais, président du Syndicat général des Oculistes francais, est nommé membre d'un important comité qui vient d'être institué au Ministère de l'Intérieur, pour l'étude de ces questions intéressantes entre toutes : l'Assistance aux aveugles et la prévention de la cécité.

Pour que ce comité central puisse s'entourer de renseignements concernant la France entière, des commissions ont été créées dans tous les départements. La première séance de la commission du département de Maine-et-Loire a eu lieu, le vendredi 22, sous la présidence de M. le Préfet. M. le Dr Motais a été chargé d'un rapport sur les mesures propres à prévenir la cécité, et Mlle Mulot, d'un second rapport, sur l'assistance aux aveugles.

⁂

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après un séjour de quarante-huit heures à l'École d'application de Saumur et au prytanée militaire de la Flèche, le prince Nashimoto, cousin de S. M. Mutsu-Hito, empereur du Japon, est rentré à Paris. Le prince était accompagné du colonel Rando attaché d'état-major nippon et breveté de nos grandes Écoles militaires.

Le prince a beaucoup admiré la tenue de nos officiers. A côté des Écoles polytechnique et Saint-Cyr, où l'enseignement théorique prime tout autre, le côté pratique a semblé plutôt dominer dans les écoles visitées. C'est surtout ce côté-là que les Japonais s'efforceront de développer dans l'éducation de leurs officiers. Ajoutons que le prince Nashimoto va adresser au ministère de la guerre, à Tokio, un rapport détaillé sur son enquête, pour la création là-bas d'institutions semblables.

***

De l'*Angevin de Paris :*

Au *Salon d'Hiver*, ce Salon qui débuta si modestement voici dix ans, dans le foyer de l'Athénée-Saint-Germain, et qui remplit aujourd'hui de ses douze cents toiles tout un étage du Grand-Palais, l'Anjou est représenté de façon brillante sinon nombreuse par Ludovic Alleaume : son *Soir à Paris, au balcon*, et les six études qui l'accompagnent forment un panneau séduisant, où le public s'attarde ; par Maurice Dainville, avec onze envois intéressants, dont une plage au bas d'une *Falaise*, d'un fort curieux effet ; et par Frédéric Grasset, passé maître dans l'art précieux des *Intérieurs*, et qui nous présente entre autres toiles, une très exacte et lumineuse *Galerie d'Apollon*.

De l'autre côté du Grand Palais nous voici au Salon de l'École Française ; là aussi l'Anjou se manifeste brillamment : Voici les marines de M. Aubelle, trois toiles et deux aquarelles où se devine un contemplateur de la mer ; son *Calme plat* est d'une juste luminosité — Mme Desbordes-Jouas a envoyé quatre de ces petites toiles glauques où elle excelle à mettre tant de rêve imprécis, et dont le charme nous attire toujours. — M. Daniel Duchemin, expose une grande toile : *Les bords de la Marne, le soir*, d'une impression calme et vraie. — M. Jules Duvanel, peintre consciencieux et probe, nous montre, près de trois autres envois, une *Abside de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Notre-Dame de Paris, fort soigneusement étudiée. — M. GARDON fait moutonner des arbres embués de vapeur bleue vers l'incendie d'un *Soleil couchant* en Normandie. — Enfin, M. MOISAN nous attire dans le calme d'un beau soir d'été vers un *Vieux manoir Tourangeau*, dont la porte ouverte laisse passer un rayon de douce lumière.

***

Ont été nommés :

Chevaliers de la Légion d'Honneur

MM. Georges Cormeray, président du Tribunal de Commerce d'Angers.

Paul Peyssonnié, avocat général à la Cour d'Appel de Paris.

E. Hamon, inspecteur primaire, à Paris.

Officiers de l'Instruction publique

MM. Guilbeau, professeur d'histoire à l'Institution des jeunes aveugles.

Bardou (Étienne), professeur de musique et chef d'orchestre au Théâtre d'Angers.

Chabert (Georges-Marie-Marcel), médecin à Seiches, délégué cantonal.

Gaudrez (Jules-Joseph), conseiller d'arrondissement, maire de Montreuil-Bellay.

Rozier, médecin aux Ponts-de-Cé.

Mme Guédon (Marie-Élisabeth), directrice d'institution libre, à Angers.

Officiers d'Académie

Madame Bagnoli, née Grille (Marie-Pauline), professeur de musique, à Angers.

MM. le docteur Bellanger (Jules-Pierre), adjoint au maire de Fougeré, délégué cantonal.

Benon (Prosper-Joseph), vétérinaire, membre du Conseil d'hygiène, à Vernantes.

Bouzon (Henri), ancien membre de la mission Lenfant, école de cavalerie de Saumur.

Cayron (Louis-Pierre-Maurice), sculpteur, à Angers.

Delacroix (Paul), membre de la mission Lenfant, à l'école de cavalerie de Saumur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fourré (Maurice), homme de lettres, à Angers.
Geoffroy (Jean), vérificateur des poids et mesures, à Baugé.
Leboucher (Eugène), artiste peintre-décorateur, à Angers.
Livet (Élie), à Corzé.
Maillard (Émile), administrateur des hospices et du bureau de bienfaisance, à Cholet.
Puyo (Henri), chef de cabinet du Préfet de Maine-et-Loire.
Raine (Louis), administrateur de l'hospice et du bureau de bienfaisance, à Durtal (Maine-et-Loire).
Tasset (Jules-Charles), vétérinaire en 1er à l'école d'application de cavalerie.
Thuau (Adolphe), pharmacien à Angers.
Verchaly (Joseph), secrétaire de la commission météorologique de Maine-et-Loire.

Officiers du Mérite Agricole

MM. Baudrier, horticulteur, à Angers.
Daignères, propriétaire, à Angers.
Lamy-Boirosier, sous-préfet de Baugé.
Docteur Peton, maire de Saumur.

Chevaliers du Mérite Agricole

MM. Chardon, propriétaire, à Corzé.
Chevalier, négociant, à Montreuil-Bellay.
Chouteau, négociant, à Angers.
Clémenceau, agriculteur, à Montrevault.
Leroyer, propriétaire à Fougères.
Berlombon, maréchal, à Angers.
Boireau, propriétaire, à Morannes.
Bringard, vétérinaire, à Angers.
Brunet, distillateur, à Angers.
Gastinaud, fermier, à la Fuye.
Granry, viticulteur, à Fosse-de-Tigné.
Miot, viticulteur, à Saint-Lambert.
Pineau, maire, à Tout-le-Monde.
Renou, maire de Lézigné.
Vaillant, cultivateur, à Cournery.
Beauvais, constructeur, à Angers.
Guilleux, ingénieur, à Segré.
Guilbaud, propriétaire, à Dampierre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Hardouin, propriétaire, à Mérigné.
Samson, négociant en graines, à Angers.
Saulou, capitaine, à Saumur.
Moreau, vétérinaire au 25e dragons, à Angers.

***

Le vendredi 8 janvier, la troisième conférence, organisée par la Société de Géographie d'Angers a été faite, à l'Hôtel de Ville, devant un auditoire très nombreux, par M. le lieutenant Lamouche sur ce sujet : *Trois mois d'été dans la Haute-Maurienne.*

Le conférencier nous parla de cette admirable région alpestre en savant, en artiste et en poète.

Le lieutenant Lamouche, délégué par le ministre de la guerre, pour des études topographiques, nous apprit quels étaient les principaux terrains de la Haute-Maurienne. Il nous fit remonter à partir de Modane, le cours pittoresque de l'Arc, profondément encaissé, parfois barré par d'énormes roches à travers lesquelles la rivière s'est creusé un étroit passage pour rebondir en cascades saisissantes. En amont de ces barrages s'étalent de petites plaines, fonds d'un ancien lac ou d'un glacier disparu. Il nous dit l'œuvre du glacier disparu, difficile à saisir dans sa marche secrète et tellement importante dans ses résultats. Les torrents alpestres sont de deux types : le torrent utile, au cours régularisé par des barrages naturels et dont l'eau fournit à bon compte l'inépuisable houille blanche, force motrice encore souvent inutilisée ; le torrent dévastateur d'une pente rapide, sans arrêt, dont le lit est à certains moments presque à sec, tandis qu'à la fonte des neiges il s'enfle subitement pour tout broyer sur son passage.

Le conférencier nous énumère les productions s'étageant au flanc des montagnes : les arbres si rares dans la haute vallée qu'ils sont un objet de vénération ; les maigres récoltes de seigle qui ont souvent besoin de quinze mois pour mûrir ; plus haut les pâturages ; puis au-dessus, rien que des rochers dénudés et les neiges éternelles.

Puis les voies de communication si importantes dans cette Maurienne, lieu principal de passage entre la France et l'Italie ; le chemin de fer improprement appelé du « Mont Cenis », qui franchit sous le col de Fréjus un tunnel de plus de 12 kilomètres ; la route du Mont Cenis que Napoléon fit construire ; les chemins muletiers exposés aux éboulements ; les sentiers de piétons.

Puis vint la description fort intéressante des mœurs des habi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tants ; les masures où, dans une seule pièce, vivent bêtes et gens, bloqués par la neige pendant un hiver interminable ; la récolte des rares moissons et des foins ; les quelques touristes de ces régions encore vierge de funiculaires, entre autres le tableau pittoresque d'une charmante femme, escortant un âne qui portent, équilibrés dans son double panier, deux jolis enfants.

Les hommes de la Haute-Marienne émigrent en assez grand nombre ; mais, quand ils ont un petit pécule, ils reviennent aux sites grandioses de leur pays natal. Ceux qui restent chassent le chamois agile et difficile à atteindre. Pendant les quelques mois d'été, les paysans montent aux chalets étagés au flanc de la montagne, afin de mener leur bétail dans les hauts pâturages. Ils font du beurre et du fromage avec le lait parfumé par les innombrables fleurs alpestres. A cette époque les bergers transhumants amènent leurs troupeaux de la Provence ensolleillée. Tous ces pauvres gens mènent une vie austère sous ce dur climat ; mais nul ne se plaint ; chacun accepte courageusement son sort et travaille sans jalousie ni haine.

Voici quelques monuments : le pont du diable, passerelle tremblante sur un abîme de 300 mètres ; les croix, sombres jalons rappelant une catastrophe et conseillant la prudence. Dans une chapelle, le conférencier a pu photographier des fresques très curieuses peintes au début du xve siécle par un artiste local.

Enfin, nous faisons, avec le hardi voyageur, quelques excursions dans le massif de la Vanoise et dans la chaîne frontière où nous trouvons nos chasseurs alpins. Le conférencier évoque devant nos yeux les lacs d'un bleu intense au milieu des neiges immaculées, les vastes étendues de glace aux reflets d'azur, les torrents et leurs cascades, les hauts sommets aux couleurs variant sous les rayons obliques des matins et des soirs, la solitude calme et superbe.

Dans une péroraison éloquente, il adjure les amateurs d'ascension de ne point se laisser attirer par les Alpes Suisses et leurs funiculaires, les hôtels cosmopolites, les casinos avec leurs fêtes et leurs jeux, mais d'aller, en véritables alpinistes, dans ces montagnes françaises, admirer la nature dans la plénitude de sa beauté sauvage ; là, tout en apportant un peu de bien-être aux braves gens de la Maurienne, ils feront provision de santé, de sérénité et d'énergie.

M. le Dr Motais, président, après avoir remercié M. le conférencier de cette belle conférence, où la précision du savant s'alliait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

heureusement à l'émotion contenue mais vibrante aux bons moments du poète et de l'artiste, rappela aux auditeurs les éminents services rendus par M. le lieutenant Lamouche à la section d'Angers. Au nom de tous les membres de la section, il exprime à M. le lieutenant Lamouche ses félicitations et ses remerciements.

Le 15 janvier dernier, le R. P. Lebon donnait à l'Université catholique une intéressante conférence. Monseigneur l'Évêque, par sa présence, avait voulu donner au conférencier une marque particulière de sympathie; il tenait aussi à témoigner l'estime que l'ancien supérieur des Filles de Marie à Agen professait pour ces autres membres de la famille religieuse, les Pères Marianistes, fils spirituels du même Père, le chanoine Chaminard.

Le Japon ! tel était le sujet de la conférence. Il est toujours actuel et toujours attrayant. Pierre Loti, qui ne s'en souvient, l'a traité à sa façon et à son point de vue, il y a quelque vingt ans, au retour d'une intéressante croisière dans l'Extrême-Orient.

Est-il besoin de le dire? ce n'est point en dilettante que le P. Lebon venait nous entretenir des Nipons et de leur pays : s'il est d'accord avec l'officier de marine académicien pour reconnaître aux Japonais une vivacité d'esprit, une intelligence exceptionnelle, il voit surtout dans ce peuple des âmes à sauver ; la tournée de conférences qu'il a entreprise n'a pour but que de solliciter prières et aumônes pour cette œuvre d'apostolat.

Le P. Lebon procède avec méthode devant son auditoire. En quelques coups de pinceau, le tableau est vite dessiné dans ses grandes lignes. C'est au XVIe siècle que saint François Xavier abordait dans les îles du Japon. Dans ces terres incultes jusque-là il jette, à pleines mains, le bon grain, et les moissons le lui rendent au centuple ; les âmes sont si avides d'entendre la vérité qu'il n'a jamais constaté ailleurs autant de bonne volonté : il appelle les Japonais les délices de son cœur. En quelques années, la nouvelle chrétienté ne comprenait pas moins d'un million de fidèles. Pourquoi faut-il que l'imprudence de certains trafiquants, et il faut bien le dire, de Missionnaires eux-mêmes ait alarmé un pouvoir facilement ombrageux, déchaîné la persécution et fait couler à flots le sang des martyrs? Pas un missionnaire n'a été épargné dans ces massacres. Il faudra attendre jusqu'en 1865 le souffle de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la liberté qui permettra au missionnaire de reprendre l'œuvre des devanciers et de réparer tant de ruines.

Les Japonais, parce qu'ils sont intelligents et ne le cèdent point aux Européens pour la culture de l'esprit, ne s'inclineront devant le missionnaire supérieur versé dans les lettres et les sciences qu'autant qu'ils reconnaîtront l'homme supérieur versé dans les lettres et les sciences. N'y a-t-il pas là une indication dont il convient de tenir compte? La foi a-t-elle chance de s'implanter dans l'âme des enfants tant qu'ils ne recevront pas l'enseignement dans les collèges catholiques? Parce que les vrais ouvriers du bon Dieu ne sont point accessibles aux mesquines préoccupations de rivalité et d'amour-propre, le séminaire de la rue du Bac, avec l'assentiment de la Propagande, proposait de s'adjoindre une congrégation ayant fait ses preuves dans l'enseignement. Les Marianistes, avec leurs établissements florissants de France, étaient tout désignés. Coup sur coup, ils fondent cinq grands collèges, à Tokio, Nagasaki, Osaka, Nogoya, Kagosima. Pour ne pas effaroucher les susceptibilités et la défiance païennes, chacune de ces maisons reçoit une dénomination qui parle aux imaginations orientales : « Étoile de la Mer », « Étoile du Matin », « Étoile polaire »..., etc. Tandis que chez nous, de par la volonté du ministre du jour, tous les astres menacent de s'éteindre, au Japon, le moyen d'obtenir le succès, c'est d'ajouter au ciel des habitants de nouvelles lumières. Le succès, ai-je dit? — Oui, c'est bien le mot juste. Tel collège compte jusqu'à huit cents élèves ; par ailleurs, pendant que l'Université impériale de Tokio est fréquentée par plus de douze mille étudiants, l'Université libre, fondée récemment, arrive au chiffre respectable de cinq mille. Sans doute, parmi ces collégiens et ces étudiants, le nombre des catholiques est en infime minorité ; mais, combien de jeunes gens païens, leurs études achevées, resteront en relations suivies avec des maîtres qu'ils ont estimés pour leur talent et aimés pour leur dévouement ! N'y a-t-il pas lieu d'espérer que le germe de la foi, déposé chez eux, presque à leur insu, puisse se développer et donner plus tard des fruits de vie chrétienne?

Quel est le peuple auquel les Japonais se soient montrés plus sympathiques qu'au nôtre? C'est à la France, même après ses défaites de 1870, qu'ils ont demandé des officiers pour instruire leur armée, un ingénieur, Bertin, pour construire leur flotte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous devons compatir à une détresse morale qui s'ignore et envoyer des secours alors même qu'elle ne les sollicite point. Avec la foi qui désire le règne de Dieu, nous devons prier le Maître d'envoyer des ouvriers travailler à la moisson : « *Rogate Dominum messis ut mittdt operarios in messem suam.*

* * *

M. Maxence de Damas suivait encore, il y a trois ans, les cours de l'École supérieure d'Agriculture à l'Université. En l'invitant à nous parler de la Tunisie, où il a séjourné plus d'un an, à la tête d'une importante exploitation agricole, Mgr le Recteur disait assez les excellents souvenirs que l'ancien étudiant a laissés de son passage aux Internats.

Aucun de ceux qui entendaient M. de Damas, le vendredi 22 janvier, ne regrettera de s'être lancé à sa suite dans le voyage d'exploration qu'il était venu nous proposer.

C'est toute l'histoire de l'antiquité la plus reculée qu'il évoque, faisant revivre les souvenirs classiques avec les noms de Pygmalion l'assassin de son beau-frère Sichée, de Didon la fondatrice de Carthage. Puis ce sont les trois guerres puniques qui se poursuivent pendant près de cent vingt ans entre Rome et Carthage.

Avec l'ère chrétienne, nous saluons les figures des Docteurs qui jetèrent tant d'éclat en Afrique sur l'Église naissante : Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin. C'est l'époque où Carthage et Alexandrie, l'éloquence et la philosophie, travaillaient de concert au progrès de la science sans mettre en péril l'unité de sa foi.

Des projections très nettes font passer sous nos yeux les arènes antiques, comparables, supérieures même, assure-t-on, au Colisée, où les martyrs étaient exposés aux bêtes : c'est dans cette enceinte que les vierges Perpétue et Félicité montrèrent le courage tranquille qui forçait l'admiration des païens. Les actes des martyrs n'ont eu qu'à laisser parler les faits dans leur saisissante simplicité pour produire l'émotion la plus vraie.

Ravagées au ve siècle par les hordes de Vandales, au VIIe par les Arabes musulmans, les provinces de l'Afrique septentrionale furent envahies de nouveau par les Arabes, qui s'y fixèrent après avoir refoulé dans le désert ceux des habitants qui avaient échappé à leur glaive. Après la conquête d'Alger, en 1830, par la France, les fréquentes incursions de quelques tribus pillardes de la Tunisie (Khroumirs) sur le territoire algérien motivèrent l'expédition de 1881, à la suite de laquelle la régence fut placée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sous le protectorat de la France. Désormais, l'autorité du Bey ne s'exerce plus que sur les indigènes ; le résident français qui en contrôle les actes est en même temps chargé des relations extérieures et de l'administration des finances de l'Armée.

Avec M. de Damas, nous visitons Tunis et saluons avec joie et fierté le pavillon français qui flotte aux monuments publics. La ville arabe a conservé son cachet distinctif avec ses rues étroites, ses sombres arcades aux voûtes surbaissées. Ses maisons sans ouverture à l'extérieur restent impénétrables à l'œil de l'étranger. Dans ce dédale de ruelles on ne peut se défendre de cette impression de mélancolie que produit l'aspect d'une sévère prison. Du moins, nous trouvons dans les longs couloirs que nous longeons, l'avantage appréciable d'échapper à l'ardeur dévorante du soleil. Aucune animation dans cette ville où les seuls piétons peuvent se risquer. Quelques arrière-boutiques où des marchands de parfums et d'essences vous harcèlent, quelques coins de place où des charmeurs de serpents se livrent à leurs excentriques jongleries rompent la monotonie de ces mornes quartiers. Les femmes arabes, on le sait, ne s'aventurent guère hors de leur intérieur : pour paraître en public, elles doivent avoir recours à des accoutrements qui en font autant d'appari-tions disgracieuses.

M. de Damas est amené à nous parler du mariage chez les Juifs et chez les Musulmans ; il le fait avec une érudition qui ne nous laisse rien ignorer des usages et des rites de la Synagogue et de la mosquée. Qu'elle soit musulmane ou juive, la femme ne s'élève guère au-dessus de la condition de l'ancienne esclave.

A peine avons-nous franchi les portes imposantes de l'ancienne ville que s'opère pour nous un changement à vue ; c'est la moderne Tunis, avec ses alignements en échiquier, ses monuments civils et sa cathédrale d'architecture byzantine, la spacieuse avenue de la résidence à laquelle aboutissent les lignes de tramways.

M. de Damas est dans son élément quand il nous parle agriculture, amendement du sol et rendement des terres. Après nous avoir montré la charrue primitive de l'Arabe qui ouvre à peine un sillon, il met sous nos yeux le vigoureux attelage qui retourne la terre avec les instruments les plus perfectionnés. Nous constatons les résultats d'un travail secondé par la science dans le champ de blé qui, au temps de la moisson, fait onduler ses lourds épis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y aurait quelque témérité pour un étranger à pénétrer dans une Mosquée à Tunis. Les Arabes n'ont jamais oublié ni pardonné l'incorrection de tenue, le manque de respect dont certains européens s'y sont rendus coupables, et depuis lors, avec un soin jaloux, ils en défendent l'entrée au profane. A Kairouan, la ville sainte, la consigne est moins inflexible : en se conformant à l'étiquette, en quittant ses chaussures, le touriste peut satisfaire sa curiosité.

Les nombreuses mosquées de Kairouan témoignent de l'esprit religieux qui anime les Arabes. On s'explique que, pleins de mépris pour l'étranger qui ne professe aucune religion, ils aient entouré de respect le grand Français, le Marabout du ciel, le cardinal Lavigerie ; on comprend leur admiration pour ses dignes fils, les *Pères Blancs*, eux aussi hommes de prière, dont ils peuvent apprécier les soins désintéressés et l'action bienfaisante.

En terminant, M. de Damas évoquait, non une légende, mais un fait authentique où sa foi patriotique aimait à voir un consolant présage. Une fille de Saint-Vincent-de-Paul partait de Sousse pour sa visite quotidienne des malades, non sans s'être munie de son indispensable petite pharmacie. Elle allait sans défiance vers le prochain village quand, d'un épais fourré, s'élance une troupe de bandits qui a bientôt cerné et saisi la pauvre sœur. Les fioles et les boîtes d'onguent ne constituent point pour les pillards l'aubaine rêvée, et cependant le chef se promit de la marchande d'orviétan, sa captive, un important rachat. Victime d'une insolation il est soigné par la sœur avec le dévouement de la charité chrétienne et, grâce à elle, il recouvre la santé. Il lui témoigne sa reconnaissance en lui rendant la liberté : ce n'est point assez. Comme un chien fidèle, il s'installe devant l'humble demeure de la religieuse pour veiller à sa garde. Il est atteint de cette folie qui fait de lui pour les Arabes un être à part digne de religieux respect.

***

Vendredi soir, 22 janvier, en la salle des fêtes de la Mairie, M. Paul Labbé, secrétaire général de la Société de Géographie Commerciale de Paris, a fait, sur la Serbie, une très intéressante conférence.

M. P. Labbé remercie d'abord cordialement les Angevins de l'aimable accueil qu'ils lui font à chaque voyage ; c'est, en effet,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour la quatrième fois qu'il va prendre la parole en notre ville.

Puis il aborde son sujet, tout d'actualité.

Le conférencier est arrivé à la cour de Serbie, muni d'une lettre du général Dodds qui a été le camarade du roi Pierre, à Saint-Cyr. Aussi a-t-il été fort bien reçu et on lui a donné un fonctionnaire pour l'accompagner dans toutes ses excursions à travers le pays.

La Serbie est, avant tout, une contrée agricole ; ses habitants sont d'humeur tranquille ; mais ils sont exaspérés en ce moment à cause de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche. Tous les Serbes sont propriétaires ; ils possèdent tous au moins un petit lopin de terre ; aussi, pendant les deux mois qu'il les a visités, M. P. Labbé n'a pas rencontré parmi eux un seul mendiant.

Les villages sont très peuplés et forment souvent des agglomérations de huit à dix mille âmes. Les paysans forment entre famille des sociétés agricoles.

Les parents donnent simplement une dot à leurs filles et les garçons travaillent en commun la terre et se partagent les récoltes. On voit ainsi jusqu'à 60 personnes dans le même cottage.

Les principales cultures sont celles du prunier et du maïs ; il y a peu de céréales. Les femmes sont très laborieuses ; on les voit continuellement occupées à des ouvrages de broderies et de laine pendant qu'elles se rendent au marché. Aussi les familles possèdent-elles de nombreux travaux souvent fort remarquables exécutés par elles.

Et quand un étranger est admis dans un intérieur, on lui offre ordinairement comme souvenir une broderie, car les Serbes sont très hospitaliers. Ils respectent scrupuleusement le repos du dimanche, sauf quand il s'agit d'aller travailler pour une malheureuse veuve chargée d'enfants ou pour des orphelins : en ce cas, ils considèrent faire acte de charité.

Les Serbes se marient le dimanche et le conférencier nous fournit des détails curieux sur les fiançailles et les noces.

Pour mieux faire comprendre à ses nombreux auditeurs la Serbie et nous initier davantage aux mœurs de ses habitants, M. P. Labbé fait passer sous nos yeux des vues cinématographiques fort bien réussies. Nous voyons ainsi les villes, les fermes, les marchés, des régions superbes et des plus pittoresques. Mais beaucoup de sites ont été ravagés par les orages, à cause du déboi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sement. C'est, en effet, le défaut des Serbes de ne pas respecter les arbres. Ils coupent les rameaux des chênes, des hêtres et des autres essences et n'en conservent que les grosses branches pour y suspendre le maïs et le mettre en meules.

De plus, les députés, comme propagande électorale, accordent des concessions pour défricher les forêts et l'on voit ainsi des coteaux, des montagnes absolument dénudés.

La terre et les pierres ont été alors entraînées par les torrents dans la plaine, au grand détriment des récoltes.

Aux observations qu'on leur fait, les députés répondent : Les Turcs nous ont donné l'exemple ; de sorte que, dit le conférencier, les députés agissent en Turcs, comme les Turcs ont agi en députés. C'est, qu'en effet, sous l'ancienne domination de l'Islam, la Serbie a éprouvé de grands dommages dans ses monuments, ses vieux monastères dont les curieuses peintures et les fresques ont été détériorées.

Aussi les habitants ont conservé la coutume de célébrer leur fête, non pas le jour de l'anniversaire de leur naissance, mais bien de leur conversion au christianisme.

M. P. Labbé estime qu'il y aurait place pour l'industrie française en ce pays, principalement pour la distillerie des prunes, qui est restée là-bas à l'état primitif ; il croit aussi qu'on pourrait exploiter avec profit les mines de cuivre, métal abondant dans plusieurs régions. Actuellement, une seule mine est dirigée par un français et elle est en pleine prospérité.

M. P. Labbé, qui est non seulement un explorateur, mais aussi un ardent patriote, voudrait voir l'influence française s'étendre de plus en plus dans les pays qu'il visite.

Il craint avec raison de voir les autres nations nous devancer, car déjà en Turquie nous avons laissé des concurrents prendre une partie de notre place. Aussi rend-il un juste hommage aux religieux et aux religieuses qui apprennent le français à cent mille enfants en Orient. A ce sujet, il a consulté sur place les hommes les moins cléricaux et de leur aveu et de celui de notre ambassadeur lui-même, M. Constans, les écoles congréganistes rendent là-bas d'immenses services à notre patrie. Nous préférerions, lui a-t-on dit dans certains milieux, voir des écoles laïques, mais actuellement ce n'est pas possible, il faut non seulement laisser subsister, mais encore soutenir les écoles congréganistes ; les combattre serait une grande faute. M. P. Labbé déclare faire cet aveu en dehors de toute considération politique

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et par pur patriotisme. Il a ajouté encore, si nous avons bien entendu, que les Italiens et les autres nations qui tentent de nous faire concurrence en Orient au moyen des écoles sont obligés pour avoir des enfants de leur enseigner le français.

Le conférencier termine en faisant des vœux pour l'indépendance complète de la Serbie et critique un peu la politique de l'Autriche.

Cette conférence a été très applaudie.

M. le Dr Motais, qui présidait, s'est fait l'interprète de la nombreuse assistance en adressant des remerciements chaleureux à M. Paul Labbé.

***

La conférence annoncée sur « Nos vieux chansonniers » a été faite, le 29 janvier, dans la salle des fêtes de la Mairie et a obtenu un véritable succès.

Et cependant M. Le Moy, le distingué professeur du Lycée, qui devait prendre la parole, n'a pu venir, retenu au dernier moment par un deuil de famille. Mais il avait préparé sa conférence avec une telle conscience et pris des notes si claires, que M. Dehermann, le jeune ténor qui devait interpréter les chansons, a pu le suppléer et tenir à la fois les deux rôles de conférencier et de chanteur.

M. Dehermann réclame l'indulgence du public; il ne s'attendait pas à parler, mais à chanter, ce qui est plus de sa compétence : s'il a accepté cette combinaison c'est qu'il ne fallait pas songer à remettre une conférence annoncée depuis longtemps.

Dans la manière dont nous furent présentés les quatre chansonniers : « Désaugiers, Béranger, Dupont et Nadaud », dit le *Patriote de l'Ouest*, nous avons retrouvé les qualités maîtresses de M. Le Moy, une grande clarté et le don, si précieux, de mettre en relief, de camper, en quelques traits saillants, les personnages dont il parle. Il avait beau être absent, sa personnalité était, comme dit le poète, ce soir, « invisible et présente ».

La chanson de Désaugiers est pleine d'humour; la bonne humeur y pétille à chaque couplet. La politique n'est point son fait. M. Dehermann nous fait entendre : Chanson à manger, Couplets chantés un jour de noces par le père de la mariée; Tableau de Paris à cinq heures du matin. Il y a dans ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trois chansons beaucoup de verve, et de la meilleure : truculente dans la première, spirituelle dans la seconde, pittoresque dans la troisième. Une quatrième, *A ma femme pour le jour de l'an*, est plutôt une romance avec une pointe de sentiment.

Béranger lui succède. Il est, lui, le chantre de nos libertés et de nos gloires. Il a compris et rendu admirablement, parfois avec beaucoup de courage, les nuances du sentiment populaire. *Mon habit, les Gueux, le Marquis de Carabas, le Grenier.*

Dupont. Sa muse est toujours saine; elle se fait l'interprète du peuple honnête et laborieux. Nous pouvons distinguer deux catégories de chansons, les Rustiques, les Politiques. Il écoute, tour à tour, les forêts et la foule; mais c'est dans ses chants rustiques qu'il trouve sa meilleure inspiration. La chanson, genre inférieur, est élevée par lui à la hauteur de la poésie contemporaine. Il chante, dans ses couplets, les mêmes thèmes que George Sand développe dans ses romans. *Ma vigne* (patriotisme, amour du pays natal joint à une pointe d'esprit gaulois franc et dru); *la Chanson*, *les Bœufs*, qui sont bien près d'atteindre aux sommets de la grande poésie lyrique.

Nadaud. La gaîté est plus légère ; c'est le chansonnier des étudiants, et sa verve badine cherche à égayer. De quelle bonne grâce, de quelle malice, de quelle finesse, il assaisonne ses chansons ! Le sentiment n'est pas son fait, l'arme qu'il manie avec le plus de dextérité, c'est le ridicule. *Pandore.* La gaîté de ces couplets est irrésistible; elle est amenée surtout par le retour attendu du refrain bien connu, mais d'un effet immanquable :

> Brigadier, répondit Pandore,
> Brigadier, vous avez raison.

Le Soldat de Marsala, Carcassonne.

Sur un *bis*, de très bonne grâce, M. Dehermann chante : *Le roi d'Yvetot*, de Béranger.

La musique des chansons de Nadaud semble plus riche, plus originale et plus souple que celle des chansons précédentes. Elle a été finement rendue, avec beaucoup de délicatesse et un sentiment très heureux des nuances, par Mme Dehermann mère, qui a reçu un joli bouquet. L'assis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tance, par ses bravos prolongés, a tenu à prouver à l'artiste qu'elle s'associait aux sentiments du donateur.

La conférence de M. Le Moy nous fait sentir le vide et la sottise des chansons actuellement en faveur. Espérons que l'excès même du mal amènera bientôt une réaction et soyons reconnaissants à M. Dehermann de mettre son talent et son entrain, son intelligence et sa conviction au service de la restauration du bon temps de la chanson française.

***

C'est un feuillet de sa vie que M. le comte Maurice du Dresnay voulait bien détacher et lire pour le plus grand plaisir de tous à l'Université, le vendredi 29 janvier. Ancien attaché d'ambassade, M. du Dresnay put, au cours de ses voyages en Orient, satisfaire l'ardente curiosité d'une nature éprise d'idéal, toujours en quête de délicates jouissances, toujours prête à s'exalter et à traduire son admiration sous quelque forme que *le beau* se manifestât à ses yeux.

Le Sinaï, c'est le point de départ pour M. du Dresnay : il s'attache à visiter tous les pays qui s'étendent de chaque côté de ses versants.

C'est d'abord le Japon qui l'attire. Le Japonais fait parade d'une indifférence religieuse qui touche presque au scepticisme absolu ; par contre, le culte de la patrie est si développé dans son cœur qu'il n'éprouve aucune hésitation à lui sacrifier sa vie.

J'ai nommé la doctrine shintoïste : voici l'une de ses observances cruelles à laquelle ne se dérobent point ses adeptes. Est-ce un souvenir de la fontaine de Siloë? Il existe une piscine sacrée où se déversent les eaux volcaniques de l'Aso-San. Les lépreux doivent plonger dans ce bain brûlant leurs membres déchiquetés. M. du Dresnay a suivi, à distance, l'un de ces douloureux pèlerinages ; tout son être a frissonné à ce spectacle, son oreille perçoit encore les hurlements des pauvres patients.

Dans le golfe du Bengale, à la vallée de l'Iraouady, avant de pénétrer dans la pagode de Schwe Dagon, nous voyons une mise en scène qui a dû s'inspirer, pour son ordonnance, des Panathénées : sur les degrés du temple, des jeunes filles, vêtues de soie, dans l'attitude de la prière, présentent les fleurs de lotus symboliques à la divinité.

A Bénarès, la ville sainte, le Gange roule des eaux profondes le long des rives fertiles, aux vastes horizons. Pendant que, non

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

loin de là, sur les bûchers, se consument les morts ; que dans le *temple doré*, les vaches sacrées se promènent en liberté, les Hindous font leurs ablutions dans le fleuve saint et s'y plongent comme s'ils voulaient y mourir. Oublions les Brahmines et leurs répugnants hommages pour Shiva : Aussi bien le Tadje, la merveille des merveilles, s'offre à notre admiration. M. du Dresnay avoue son impuissance à en parler, quand Mgr Pasquier, son maître, a consacré à ce monument l'une de ses plus belles pages.

A l'autre versant du Sinaï, s'étend l'Égypte, objet de convoitises pour tous les conquérants. Dès la plus haute antiquité, la civilisation s'y révèle en ses grands hommes ; le temps n'a point affaibli l'écho ni la portée de leurs sages paroles. Avec le conférencier nous pénétrons en rampant, à travers l'étroit dédale que la pioche des *Fellahs* vient de mettre à jour, dans une nécropole inexplorée : c'est la sépulture des prêtres et des prêtresses d'Ammon. L'œil cherche en vain le dieu qui veille sur les tombes ; il ne découvre que les froides pierres qui recouvrent les restes momifiés. Eh quoi ! Osiris et Iris devaient-ils donc être taxés d'ingratitude pour la caste hiératique qui les a servis ! — N'accusons que la rapacité des archéologues. Aujourd'hui, dieux et déesses, dispersés sur tous les points du monde, sont le plus bel ornement des musées !

De l'Égypte, M. du Dresnay voit surgir « de l'autre côté des flots glauques, sur des rocs gris et ardus, la Grèce, cette merveilleuse lumière du monde ancien, si belle, si pure, si simple et si souple, qu'elle éclaire encore l'Occident ».

La Grèce ! ce seul mot évoque les plus nobles aspirations ! La Grèce, c'est la cité de Minerve, Athènes où l'on accourait de toutes parts comme vers la capitale de l'intelligence.

En quelle ville les lettres et les arts ont-ils brillé d'un plus vif éclat? Quel temps que celui où, à côté de Périclès, se pouvaient rencontrer poètes, historiens, orateurs, peintres, sculpteurs ! Sous de tels maîtres, Athènes justifie bien le titre que lui donne Thucydide : elle est bien l'*institutrice* de la Grèce, et nous pouvons ajouter, du *monde*. L'intelligence humaine pouvait-elle prétendre à un plus grand triomphe? Que manquait-il à ce concert, sinon la parole d'un Dieu?... Le Christ est né. Il s'est fait entendre. D'un autre Sinaï, il a proclamé les *Béatitudes* pour la consolation des pauvres et des souffrants.

Tous ceux qui ont entendu M. du Dresnay n'oublieront point sa lecture posée, pleine de charme, dont le ton légèrement mélan-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

colique s'harmonisait parfaitement avec les impressions ressenties : ils lui sauront gré de n'avoir point reculé devant l'étude psychologique à laquelle il s'est livré sur lui-même, et surtout, dans cette délicate analyse, de n'avoir point voulu taire ses sentiments intimes.

***

M. Charles Dupuy, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, né à Saumur, le 4 juin 1826, est mort à Paris, le 6 janvier 1909.

Officier de la Légion d'honneur, il avait fait partie des Conseils municipaux de Laval et de Tours, rempli les fonctions d'ingénieur en chef de la construction à la Compagnie d'Orléans et, pendant la guerre de 1870, celle de directeur du génie civil des armées en campagne. A ce titre il concourt à la défense d'Orléans contre l'invasion allemande, comme il avait concouru à la protection de la ville de Tours, contre l'inondation de la Loire, en 1866.

Les travaux qu'il fit ou auxquels il prit part furent importants. Citons, de lui, comme ingénieur en chef de la Compagnie d'Orléans, la construction des lignes d'Orléans à Pithiviers, d'Orléans à Gien, de La Flèche à La Suze, de La Flèche à Sablé, de Château-du-Loir à Pont-de-Braye et à Saint-Calais, de Villefranche à Romorantin, de Nantes à Châteaubriant, de Nexon à Brive, de Bergerac au Buisson, de La Flèche à Aubigné (première superstructure), de Libourne à Bergerac (première construction). Comme ingénieur en chef de l'État, la construction des lignes de Port de Piles à Argentan, de Châtellerault au Blanc, de Poitiers au Blanc, de Civray au Blanc, de Conflans à la ligne d'Angoulême à Limoges.

Parmi les grands ouvrages d'art exécutés sous la direction de notre compatriote, citons encore : les écluses de la Haute-Mayenne, le viaduc en fer de 95 mètres d'ouverture établi près de Nantes, à la traversée de l'Erdre, par la ligne de Nantes à Châteaubriant ; les ouvrages aux abords de Vignol, sur la ligne de Nevers à Brives, notamment le viaduc en maçonnerie de Pompadour ou du Rouchat (8 arches de 25 mètres d'ouverture, hautes de 55 mètres), les viaducs en maçonnerie de Lussac-les-Châteaux (longueur 300 mètres, hauteur 38 mètres), et du Blanc (longueur 500 mètres)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hauteur 38 mètres), sur la ligne de Civray au Blanc; enfin, quatre grands ponts en maçonnerie, de 7 arches de 24 mètres et 30 mètres d'ouverture, sur la Dordogne, à la traversée de la ligne de Bergerac au Buisson.

M. Dupuy, qui avait perdu ses enfants, laisse une veuve. Il était allié à plusieurs familles angevines, les Bonnemère, Bizard, Allain-Targé, de Fos, etc.

***

Le 16 janvier, à 10 heures, ont eu lieu en l'église Saint-Jacques les obsèques de la Mère Marie-Caroline, supérieure honoraire de l'Asile Saint-Nicolas, décédée dans cet établissement dans sa 91e année.

Immédiatement après le clergé et précédant le corbillard marchaient les élèves de l'Orphelinat municipal des garçons dont la regrettée défunte avait été également supérieure. Deux de ces élèves portaient chacun une superbe couronne.

Derrière le corbillard venaient les sœurs de l'Asile Saint-Nicolas et de l'Orphelinat municipal et une assistance très nombreuse dans laquelle nous avons reconnu MM. le Dr Monprofit, maire d'Angers et conseiller général; Boulanger et Gourdon, adjoints; Baron, ancien adjoint; Bruas, Planchenault, Joseph Joûbert, Vaslin, Lucien Bain et Menou-Moreau, conseillers municipaux; Dabry-Latté, administrateur honoraire de l'Asile Saint-Nicolas et administrateur de l'Orphelinat municipal; Clémot, administrateur de l'Asile Saint-Nicolas; Adrien Mercier, administrateur de l'Orphelinat municipal; Avrilleau, ancien administrateur de l'Asile Saint-Nicolas; Lireux, juge au tribunal de commerce; Rayer, membre de la Chambre de commerce; Dussauze, architecte départemental; l'abbé Malsou, Guessard, directeur du Palais des Marchands; Rohard père, conducteur des travaux de la ville; Houdebine, Arnous, Froger, Malécot, Breyer, Boumier, Delaître, etc.

Tous les vieillards valides de l'Asile Saint-Nicolas et une délégation des anciens élèves de l'Orphelinat municipal des garçons étaient également présents.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est rendu au cimetière de l'Ouest où a eu lieu l'inhumation.

Sur le bord de la tombe, M. le Dr Monprofit s'est exprimé en ces termes :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« MESDAMES,

« MESSIEURS,

« Au nom de la Ville d'Angers et de la Commission administrative, j'apporte à la regrettée supérieure honoraire de notre Asile Saint-Nicolas, le tribut de nos vifs et sincères regrets. C'est un deuil cruel qui frappe notre Asile de vieillards ; la Ville entière connaissait les grands services rendus par cette excellente religieuse aux malheureux indigents ; aussi sa perte est-elle douloureusement ressentie par toute la population angevine.

« Elle a, pendant sa longue vie de travail, donné le plus bel exemple de dévouement à la noble tâche qu'elle avait entreprise de soulager les misères de pauvres vieillards et des orphelins.

« Mère Marie-Caroline, sœur de charité de la Présentation de la Vierge, née Marie-Germaine de Lescaze, entra à notre Hospice Saint-Nicolas en octobre 1862 ; elle en devint directrice le 1er janvier 1868, et occupa ces fonctions jusqu'au 15 juin 1901.

« En 1873, le Conseil municipal d'Angers lui confia la fondation de l'Orphelinat municipal de garçons, et pendant vingt ans elle dirigea en même temps ces deux œuvres. Enfin en 1901, âgée de 85 ans, épuisée par la fatigue et la maladie, elle dut renoncer à ses doubles fonctions de directrice de Saint-Nicolas et de l'Orphelinat municipal et se résigna, par force, à prendre un repos bien gagné. A cette époque elle fut, sur la proposition de M. Isidore Boulanger, nommée par l'Administration municipale « supérieure honoraire de Saint-Nicolas », titre qu'elle a conservé jusqu'à sa fin.

« Que de fois ai-je entendu mon regretté père, qui, avec M. Boulanger, fut longtemps administrateur de Saint-Nicolas, faire l'éloge de cette excellente supérieure !

« Il estimait hautement son intelligence, son dévouement, son zèle charitable, son habile direction et il la considérait, m'a-t-il souvent répété, comme son auxiliaire le plus précieux. Tous les administrateurs qui l'ont connue ont fait d'elle le même éloge.

« C'est, en effet, sous la longue direction de sœur Marie-Caroline, que l'Asile Saint-Nicolas, autrefois dans le plus grand dénuement, s'est développé, complété et qu'il a été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

doté de tous les agrandissements qui en font le bel et utile établissement d'aujourd'hui.

« Maintenant, son pauvre corps, usé par le travail et les fatigues d'une longue et sainte vie, va dormir le dernier sommeil dans ce champ de repos, si voisin du lieu où elle prit tant de peine pour les malheureux.

« Mais son souvenir restera parmi nous pieusement conservé et son âme revivra dans ce cher asile où ses fidèles compagnes, ses élèves qu'elle aimait tant, continueront son œuvre de charité, avec le même dévouement qu'elle leur enseigna !

« Admirons la merveilleuse beauté de cet idéal chrétien qui inspire de telles existences vouées exclusivement au bien public, au soulagement des misères humaines et à la pratique des plus hautes vertus.

« Souhaitons que notre regrettée supérieure trouve dans le repos éternel la réalisation du rêve de félicité qui l'inspira durant son existence de dévouement, de piété et de charité ! »

X***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A travers les Livres et les Revues

La publication du *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers* ayant absorbé tous mes loisirs pendant la seconde partie de l'année 1908, j'ai dû cesser momentanément de signaler aux lecteurs de la Revue les livres et les articles qu'on a bien voulu m'envoyer. J'espère qu'on me pardonnera ce retard involontaire. D'ailleurs, pour donner satisfaction aux plus impatients, je me propose aujourd'hui de mentionner brièvement les ouvrages qui s'entassent sur mon bureau, en attendant l'occasion, qui ne tardera pas, d'en parler plus longuement.

Tout d'abord, les livres d'histoire.

La compilation connue sous le nom de *Chronique de Saint-Maixent*, a été publiée par le P. Labbe, puis par Marchegay et Mabille, mais avec une fantaisie déconcertante, qui rend impossible toute critique sérieuse. En attendant qu'une édition exacte puisse être donnée de ce précieux document, M. Louis Halphen indique dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (année 1908, t. LXIX) les caractères de la compilation, les éléments essentiels dont elle se compose, le lieu et l'époque où elle a été rédigée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Louis Halphen prouve, avec l'érudition précise qu'on retrouve dans tous ses travaux, que la *Chronique de Saint-Maixent* ne vient pas de Maillezais, ainsi que le croyaient Marchegay et Mabille, mais qu'elle est bien l'œuvre d'un moine de Saint-Maixent. Elle a dû être terminée, dans son ensemble, avant 1141 et peut-être même en 1126.

Sous ce titre : *Louis XI en pèlerinage*[1], M. Louis Navarre a publié un livre, dans lequel il s'est proposé d' « accompagner seulement [le roi] dans ses voyages de dévotion ; — et ce sera déjà beaucoup » dit-il. Je crois que c'est même trop, à moins toutefois qu'il n'ait égaré ses notes en route. Il consacre seulement deux lignes au Puy-Notre-Dame. Pour Béhuard il se contente de cette brève mention : « Enfin le roi gagne la Touraine, non sans avoir fait visite au sanctuaire de Notre-Dame de Béhuard en Anjou. » Je trouve que c'est un peu sommaire.

Dans sa *Notice historique sur le collège de Bueil, à Angers*, fondé par Grégoire Langlois, évêque de Séez, pour les étudiants en droit 1404-1867)[2], le R. P. Ubald d'Alençon, n'a pas voulu précisément donner l'histoire complète d'un collège de province. Il s'est proposé seulement, ainsi qu'il le dit lui-même, de réunir et de coordonner quelques pièces, la plupart inédites et toutes peu connues, sur le collège de Bueil. En réalité, il a réussi à écrire un chapitre des plus substantiels sur l'histoire de l'enseignement en France au moyen âge.

Je puis en dire autant du charmant discours prononcé par M. l'abbé Rondeau, à la distribution des prix de l'Externat Saint-Maurille, à Angers, en 1908, sur *les Fêtes scolaires au collège d'Anjou*[3].

[1] Un vol. in-8°; Paris, Bloud et Cie.

[2] Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.*

[3] Extrait de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Peste noire à Angers[1], tel est le sujet de la thèse historique, qui a valu à notre compatriote, M. H. David, pharmacien de première classe de l'École supérieure de Paris, le titre de docteur en médecine. Dans ce savant travail, M. le Dr David donne de curieux renseignements sur les principales épidémies de peste qui ont ravagé l'Anjou.

Dans deux études qui ont paru, la première dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques* (juillet 1907), la seconde dans les *Questions ecclésiastiques* (n° 23, novembre 1908), M. l'abbé Uzureau a attiré l'attention des esprits sérieux sur la *Séparation de l'Église et de l'État dans un grand diocèse* — celui d'Angers — (1800-1802) et sur le *Denier du culte dans un grand diocèse il y a cent ans*. Les documents et les faits qu'il cite présentent, à l'heure actuelle, un intérêt tout particulier. Il faut féliciter l'auteur de les avoir mis en lumière.

L'ouvrage que M. L. Leroy a fait paraître sur *la Bataille d'Austerlitz*[2] est la traduction d'un livre composé en langue tchèque par M. Slovak.

Sous un format modeste, ce volume contient un grand nombre de renseignements de première valeur et plusieurs documents inédits. L'auteur consacre de longues pages, en particulier, à la question controversée des étangs et établit, à l'aide de preuves irréfutables, la fausseté de la légende d'après laquelle des milliers d'hommes auraient été engloutis sous la glace, rompue par l'artillerie française.

Il faut remercier M. L. Leroy d'avoir fait connaître en France ce judicieux travail.

L'assassinat du roi de Portugal, au mois de février de l'année dernière, a été pour M. Joseph Joûbert, l'occasion de publier sur *Dom Carlos Ier, roi de Portugal*, une luxueuse brochure[3], où notre savant compatriote étudie et

[1] Broch. in-8°; Paris, Maloine, 1908.
[2] Un vol. in-16; Paris, Daragon.
[3] Paris, imprimerie Chaix, 1908.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

résume, en des pages littéraires, le règne d'un souverain, qui compte parmi les meilleurs amis de la France.

M. l'abbé Eude, supérieur de l'institution Sainte-Marie de Cholet, a eu l'heureuse et délicate attention de réunir en brochure les discours de ceux qui ont essayé, à diverses reprises, de peindre l'âme de *M. l'abbé Eugène Bossard*, chanoine honoraire, docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest, fondateur et supérieur de l'Institution de Sainte-Marie de Cholet. Ces discours, vrais tableaux, où M. l'abbé Bossard revit tout entier, contribueront, j'en suis sûr, « à faire connaître et apprécier davantage le prêtre éminent qui a été un fils vaillant de la Vendée et de l'Église, un homme de foi et un homme de cœur ».

La *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* a commencé, l'année dernière, et continue, cette année encore, la publication des *Mémoires* de M. le chanoine Grimault. Il faut lire ces pages, tout émaillées d'anecdotes et de traits piquants, où M. le doyen du Chapitre de la cathédrale a dessiné d'une plume alerte la silhouette des principaux personnages avec lesquels il a été en rapport.

A signaler encore : dans l'*Anjou historique*, de nombreux articles où M. l'abbé Uzureau étudie la période révolutionnaire en Anjou, la formation et l'organisation du département de Maine-et-Loire ; dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, la conférence consacrée par M. Pierre Gourdon à l'étude du schisme de *la petite église* et l'*éloge funèbre de M. l'abbé Rivereau*, doyen de la Faculté des sciences, par M. l'abbé Dionneau ; dans les *Annales Fléchoises*, des *documents sur le F. Martinien, du Lude*, correspondant de F. de la Mennais, publiés par le R. P. Ubald d'Alençon ; le *Compte rendu du Congrès de la Flèche* (1er et 2 juin 1907), par MM. R. de Linières et le marquis de Beauchène ; *la Municipalité de Sainte-Colombe* [de la Flèche], par M. L. Calendini ; *les districts de La Flèche et de Sablé* (1787-1790), par M. l'abbé Uzureau ; *les aérostats à La Flèche en 1785*, par M. L. Calendini, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après l'histoire, l'archéologie et l'art.

Dans une note très précise sur *le Chelléen et l'Acheuléen dans le département de Maine-et-Loire*[1], M. O. Desmazières, désireux de stimuler le zèle des chercheurs, a résumé les différentes découvertes d'outils chelléens et acheuléens, faites en Maine-et-Loire, depuis l'année 1883, date à laquelle y fut trouvé pour la première fois un « coup de poing ». L'érudit auteur donne, à la fin de son travail, la description de quelques pièces nouvelles et l'indication de gisements inédits.

Le château d'Angers, par M. Henri-René[2], contient l'histoire et la description de l'édifice, ainsi que le résumé des faits principaux dont il a été le théâtre. C'est un guide précieux pour les touristes.

Ceci m'amène tout naturellement à parler d'un autre guide : *La Flèche et ses environs*, joli volume, publié sous le patronage de la Société d'histoire, lettres, sciences et arts de La Flèche, par MM. P. Calendini, L. Calendini et R. Buquin, à l'occasion du Congrès des 1er et 2 juin 1908.

Cet ouvrage, que l'on peut citer comme un modèle du genre, est destiné à diriger les visiteurs dans la cité fléchoise et ses environs ; et par les environs, il faut entendre Malicorne, le Lude, Baugé, Bazouges, Durtal, Sablé, Solesmes et la Champagne-Hommet.

Sites pittoresques, monuments anciens ou modernes y sont l'objet de descriptions précises et sincères, auxquelles les auteurs ont ajouté avec raison des notes historiques, qui font connaître en quelques lignes les événements principaux et les personnages marquants de la région.

Le guide de La Flèche est illustré de soixante dessins à la plume, de M. le Dr Buquin, qui sont de petits chefs-d'œuvre. Il mérite à tous égards d'être signalé à l'attention des historiens, des archéologues et des artistes.

[1] Extrait du *Bulletin de la Société préhistorique de France*, séance du 23 juillet 1908.

[2] Broch. in-18 ; Angers, Paré, 1908.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le nom de Sébastien Leysner, dont la réputation fut grande à Angers et dans toute la région angevine pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle, n'est plus guère connu aujourd'hui que des archéologues et de quelques érudits. Pourtant Leysner, sculpteur, statuaire et même architecte, fut loin d'être un artiste vulgaire, ainsi que le prouve M. Adrien Planchenault, dans un article illustré de nombreuses gravures, dont j'aurai suffisamment démontré la valeur en disant qu'il a paru dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

Du même auteur, un *supplément* important à son étude sur les *Jetons angevins*, publié en 1899 dans la *Gazette numismatique*.

Après l'histoire et l'archéologie, deux récits de voyage :

Le beau volume que M. Paul Fesch a fait paraitre en 1908, sur *Constantinople aux derniers jours d'Abdul-Hamid*, est moins le récit d'un voyage que la peinture, avec faits à l'appui, de la déplorable situation de la Turquie, poussée progressivement vers un abîme où elle tombera, décomposée et pourrie, par la faute du sultan Abdul-Hamid et de ses favoris, à moins qu'elle ne soit arrêtée à temps par ceux de ses enfants que n'atteignirent encore ni le virus du fonctionnarisme, ni les vengeances de celui que Gladstone appelait si justement « le Grand Assassin ».

Par ailleurs, si la France fut longtemps l'alliée, l'amie de la Turquie ; si elle occupa, en cette contrée, une situation privilégiée, prépondérante, grâce à sa langue et à son commerce, elle y est aujourd'hui violemment combattue sur ces deux points.

Tel est le thème de cet ouvrage, magnifiquement imprimé — il sort de la maison Germain et G. Grassin — splendidement illustré et surtout admirablement écrit, où M. Paul Fesch s'est proposé comme but de resserrer les liens de l'antique amitié de la France et de la Turquie libérale, la Turquie de demain.

M. René Gasnier, qui fut, on le sait, un des concurrents heureux de la coupe Gordon-Bennett de 1907, a rapporté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Amérique, non seulement le récit de son audacieuse ascension, mais aussi des notes très personnelles et très vivantes sur les excursions qu'il a faites et les villes qu'il a visitées : New-York, Boston, Chicago, Albany, Buffalo, Niagara, Québec, Montréal, Washington. Le livre où il vient de faire paraître tous ses souvenirs « d'outre mer » est intitulé *Villes américaines*[1].

« *Villes américaines* — dit *Angers-Artiste*, au jugement duquel je souscris entièrement — est un livre à lire, non seulement parce qu'il intéresse et captive, non seulement parce qu'il contient de jolies photographies et de pittoresques descriptions, mais surtout parce qu'il révèle des dons d'observation remarquables et cette personnalité, cette faculté très spéciale de comprendre et de sentir que les hardis voyages, la solitude dans l'exil et le voisinage du danger permettent seuls d'acquérir ». Quant au style qui est sans prétention, je puis dire, comme *Angers-Artiste* d'ailleurs, que j'en ai apprécié beaucoup la saveur simple et nette, l'élégante sobriété.

Enfin la littérature, pour le bouquet.

Dans le volume qu'il a intitulé : *Médaillons romantiques*[2], M. André Pavie n'a pas eu l'intention d'apporter des arguments dans un débat fréquemment renouvelé depuis trois quarts de siècle, et son livre, comme il le dit lui-même dans sa préface, est, « sans prétentions dogmatiques ». A l'aide de documents inédits, empruntés à la longue correspondance entretenue par son grand-père, Victor Pavie, avec des amis qui s'appelaient Victor Hugo, Sainte-Beuve, David d'Angers, Mme Ménessier-Nodier, Émile Deschamps, Paul Foucher, il a voulu esquisser quelques tableaux intimes des premiers salons romantiques; donner sur des épisodes mémorables de l'histoire littéraire du début du XIXe siècle des détails ignorés et des impressions vécues; faire revivre dans leur cadre à demi-effacé des figures oubliées; restituer à d'autres plus illustres certains traits mal connus, qui pourtant leur appar-

[1] Un vol. petit in-4°; Angers, Germain et G. Grassin.
[2] Un volume in-8°; Paris, 1909. Emile-Paul, éditeur. Prix, 5 francs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tiennent. De plusieurs de ces pages, les lecteurs du *Correspondant* et du *Journal des Débats* ont eu la primeur. L'accueil sympathique qui fut fait à ces fragments par le public lettré, il n'est pas douteux que le livre entier le retrouve auprès du grand public, chaque jour plus friand de documents, de souvenirs inédits, lorsque surtout ils sont présentés, comme ceux dont il est question ici, avec une rare élégance littéraire.

Je recommande aux Angevins les chapitres suivants, qui les intéresseront plus particulièrement : Sainte-Beuve et Joachim du Bellay, l'atelier de David d'Angers, Madame A. Gennevraye.

J'arrive un peu tard pour parler de deux romans, qui sont aujourd'hui dans toutes les mains : *A la dérive*, de M. Pierre Gourdon [1] et *La Romance de Joconde*, de Mlle Mathilde Alanic [2].

Ce qui m'a frappé dans l'un et l'autre de ces deux romans, c'est, tout d'abord, l'émotion. Une sensibilité délicate et contenue circule et frissonne à travers toutes ces pages. Les auteurs ont le don de créer des personnages sympathiques et des situations intéressantes. Sans tirades pathétiques et sans effusions vibrantes, sans délayage inutile des sentiments, sans rien de ce qui trahit l'effort en cherchant l'effet, à l'aide seulement de moyens très simples, avec une touche très légère et très naturelle, ils nous donnent ce petit tressaillement du cœur qui n'est excité que par les livres émouvants. Après l'émotion, c'est la nuance, toujours finement rendue, parce qu'elle a été très subtilement observée. Enfin le cadre, le décor, le paysage sont traités supérieurement. Joignez à ces mérites une grande élégance de style et vous aurez les raisons diverses pour lesquelles ces deux livres, qui peuvent être mis entre toutes les mains, valaient, quoique déjà connus, la peine d'être encore signalés.

Dans son « roman de l'année 1995 » : *Vers plus de joie* [3], M. André Godard nous transporte, d'un seul coup, à la fin

[1] Un vol, in-16 ; Paris, P. Lethielleux.
[2] Un vol. in-16 ; Paris, Plon-Nourrit et Cie.
[3] Un vol. in-16 ; Paris, Perrin et Cie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du vingtième siècle et expose à nos yeux le tableau de la société régénérée par le christianisme. Œuvre de poète, de philosophe, de théologien, de sociologue et surtout d'artiste, ce livre, où l'auteur ne déguise ni ses antipathies ni ses préférences personnelles, est au fond une critique, souvent très juste, toujours très littéraire, de quelques-unes de nos idées modernes, de nos préjugés et de nos manies. On pourra discuter, ne pas admettre même les théories de l'auteur, mais on sera forcé de rendre justice à son talent d'écrivain et à sa loyauté de chrétien.

Ch. U.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Semeurs d'Idées : *Comtesse de Noailles*, *Gérard d'Houville*, *Marcelle Tinayre*, *P. et V. Margueritte*, *Paul Bourget*, *Maurice Barrès*, *Ed. Rod*, *M. Maeterlinck*, par Yvonne de ROMAIN, préface de Édouard SCHURÉ. — Paris, Sansot. In-16 de 310 pages.

« Ce livre, écrit Mlle Yvonne de Romain, dans la dédicace d'une émotion discrète et pénétrante, à son père, raconte ma jeunesse, cette jeunesse, enivrée de lectures et d'idées dont j'ai savouré la longue ardeur près de toi ». *Semeurs d'Idées* est une œuvre ardente, œuvre d'enivrement des lectures dont elle est sortie, une œuvre de conviction touchante et passionnée et d'un lyrisme continu. Un ami de Mme de la Sablière disait d'elle : « Elle n'a jamais pensé, elle n'a fait que sentir ». Le mot serait, ici, injuste et faux. Si la pensée de l'auteur de *Semeurs d'Idées* est toujours et profondément imprégnée de sa sensibilité qui lui donne une vie et une couleur intenses, elle est aussi très personnelle et très mûrie. Et c'est plutôt à un mot de Jules Lemaître que j'aurais songé en lisant *Semeurs d'Idées* : « Je suis si peu un critique que, lorsque un écrivain me prend, il me prend tout entier ». N'est-ce point, au reste, un aveu semblable que ces lignes de Mlle Yvonne de Romain : « Autour de leurs ouvrages j'ai noté des impressions personnelles, recueillies au fil de l'heure, sans méthode, ni système, je les ai voulues sincères tout en sachant le danger d'être sincère, et comme on risque de tomber dans l'erreur quand on prend pour seul critérium ses émotions intellectuelles » ?

Cette sincérité et cette impressionnabilité font le charme et parfois la faiblesse de l'œuvre. On leur doit les jugements rigoureux sur Maurice Barrès, sur Paul Margueritte dont les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

livres récents d'une médiocrité hâtive ne nous font pas oublier *La Force des choses*, sur Paul Bourget qu'il est loisible de ne point aimer dans tel de ses romans ou de ses recueils de nouvelles, mais que ses *Essais de Psychologie contemporaine*, ses *Sensations d'Italie*, ses *Sensations d'Oxford*, ses *Lacs Anglais*, ses admirables études sur Taine, Renan, de Bonald, de Maistre, ont classé au premier rang des *Semeurs d'Idées* contemporains.

Mais à cette passion combative et fiévreuse apportée à la lecture et à l'analyse nous devons la splendeur des pages sur Maeterlinck et le frisson des ténèbres, sur les livres : « Pareils aux doux jardins d'avril, aux beaux jardins dispensateurs de miel, ils offrent à nos désirs les parterres chatoyants du rêve, les subtils et dangereux calices de l'illusion, une œuvre tissée de volupté, une lumière où tressaille la jeunesse du matin... Mais les livres précieux entre tous, les livres riches du vrai trésor n'ont point de ces violences, ni de ces langueurs troublantes ». Et la prédilection de Mlle Yvonne de Romain va aux *Homérides*, aux écrivains contemporains qui écrivirent en marge d'Homère, au prodigieux Louis Ménard, à l'exquis poète, Albert Samain, à Paul Gebhart, Jules Lemaître, Michaut, Anatole France. Avec quels accents enflammés et tendres elle évoque la terre grecque et le resplendissement du soleil sur les cimes de l'Olympe ; « l'étincellement des boucliers d'or aux façades des Temples, les longues tuniques et le pas flexible des canéphores sur le chemin de l'Acropole, l'essor innombrable des victoires couronnant le front de l'Attique, la lance prodigieuse d'Athéna, levée vers le ciel de Salamine... Nos intelligences flétries et fatiguées s'avivent de jeunesse en pensant aux sources helléniques, et les voix chantantes qui relient Délos à Delphes berçent les angoisses de notre décadence. Chacun de nous possède son autel d'élection, soit au cœur des rudes vallées spartiates, ou dans les prairies semées de violettes qu'enchantent la flûte des bergers siciliens, soit parmi les îles fraternelles et sur la rive ardente qui porta les splendeurs de Troie. La plupart demeurent au pied de cet Acropole que Renan disait « l'idéal cristallisé en marbre pentélique ». Mais trois noms dominent ce passé rempli de nos adorations : Homère, Phidias, Platon, la Trinité synthétique où se résume le génie grec, la triple voix du Rythme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le vers, le temple et l'idée. Et c'est la gloire du divin chanteur qui surgit le plus ardemment de l'histoire, comme si toute l'âme héroïque de l'Hellade, était née sur les lèvres de ce vieil aveugle racontant le soleil et la mer». Et Mlle Yvonne de Romain nous dit sa préférence secrète pour l'adorable Odyssée, le poème mouvant de la mer méditerranéenne reflétant les larmes de Calypso et le sourire de Circé.

Et voici Maurice Barrès accusé d'impiété pour s'être, en son merveilleux *Voyage de Sparte*, souvenu de sa rude Lorraine, sous le ciel attique. Avec quelle sévérité Mlle Yvonne de Romain appréciera-t-elle les *Paysages de Grèce* désenchantés de M. Bertrand, démolisseur implacable des légendes et des dieux, aux yeux duquel nos idées sur l'art grec sont uniquement des émotions littéraires sans valeur objective ? Livre de paradoxe, au reste, car si légendes il y a, s'il est vrai qu'on ne se souvient pas toujours que l'élite des philosophes, des poètes, des artistes hellènes fut une minorité noyée au milieu de la foule superstitieuse et brutale fustigée par les comédies d'Aristophane, la patrie grecque n'en demeurera pas moins immortelle, car elle a bercé la jeunesse et la beauté du monde. Aux croquis irrévérencieux de M. Bertrand je préfère la ferveur exaltante de l'auteur de *Semeurs d'Idées* suppliant avec Mme de Noailles Pallas Athéné :

Que je sois dans la paume heureuse de tes mains
Une victoire ailée avec des yeux humains.

Le chapitre *Dans le champ du Roman*, consacré par Mlle Yvonne de Romain à Mme de Noailles, est aussi un « éblouissement». Elle y joue avec les mots « comme avec des fuseaux de fée, des fuseaux d'or qui tisseraient du soleil. » Elle aussi a su trouver une langue créatrice où les couleurs, les parfums et les sons se mêlent délicieusement :

Nature au cœur profond sur qui les cieux reposent
Nul n'aura comme moi si chaudement aimé
La lumière des jours et la douceur des choses,
L'eau luisante et la terre où la vie a germé.

La forêt, les étangs et les plaines fécondes
Ont plus touché mes yeux que les regards humains,
Je me suis appuyée à la beauté du monde
Et j'ai tenu l'odeur des saisons dans mes mains.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais dans l'admiration, si vive soit-elle, pour le talent de Mme de Noailles, de Mme Marcelle Tinayre et de Gérard d'Houville une inquiétude perce. Cette ardeur d'orage, cette frénésie de passion lasse et déprime. On rêve d'œuvres d'une beauté plus calme, plus sereine. Mlle Yvonne de Romain note très justement que « jamais les hommes ne pourraient se déprendre ainsi du joug philosophique, de la tyrannie de l'idée et résumer ainsi la vie en un chant de volupté ».

La forme des romans de Mme de Noailles, Marcelle Tinayre et Gérard d'Houville est neuve, le fond ne l'est pas. Les images somptueuses, d'un fascinant éclat, sont plaquées sur la vieille défroque romantique de George Sand : « Je fais de la littérature savetée », avouait Mme Sand à Gustave Flaubert. La littérature d'une qualité et d'un raffinement bien supérieurs de la comtesse de Noailles et de nos romanciers féminins se résume, en fin de compte, dans les thèses de l'auteur d'*Indiana* : le droit à la vie et à l'amour libres, la révolte contre tout dogme et toute discipline. Les prétendues voix libératrices s'éteignent souvent en plaintes d'esclavage, en cris d'angoisse et de désespoir. Mlle Yvonne de Romain l'a pressenti dans une page très pleine et très noble où je voudrais chercher la philosophie de son livre : « Il reste indifférent à la plupart d'entre nous de savoir que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, tandis que l'espoir d'une réalité divine et d'une justice universelle s'exalte forcément au cœur de tout homme qui a souffert. »

Si le lyrisme glorieusement et perpétuellement épanché donne parfois à *Semeurs d'Idées* une apparence de désordre tumultueux et de manque d'équilibre, il lui apporte aussi un surcroît de beauté. On est saisi et subjugué par l'élan, la chaleur, le rayonnement, le rythme ample et souple de la phrase et le jaillissement étincelant des images. Sous l'évocation puissante des idées et des formes, des horizons s'ouvrent indéfinis qui font songer à Maurice de Guérin : « Je ne puis, écrivait-il, comparer ma pensée qu'à un feu du ciel qui frémit à l'horizon, entre deux mondes. »

Léon Philouze.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ad. Van Bever. **Les poètes du Terroir du XVe au XXe siècle** (Paris, Ch. Delagrave. In-16 de 575 pages de petit texte.)

C'est une idée nouvelle et une idée heureuse que l'auteur de ce livre a eue de contribuer au « provincialisme », en recueillant des textes de poètes Alsaciens, Angevins, Auvergnats, Béarnais, Berrichons, Bourbonnais, Bourguignons, Bretons et Champenois (les autres volumes continueront la série complète des anciens pays de France). Il les a accompagnés de notices biographiques, et bibliographiques, et aussi d'appréciations historiques sur chaque province qu'il a consciencieusement interrogées. Pour ne parler que de l'Anjou, nous y trouvons des morceaux de Charles de Bourdigné, extraits de son *Pierre Faifeu*, de Germain-Colin Bucher — qui ne fut point l'élève, mais l'émule de Clément Marot, et que j'ai eu la joie d'exhumer il y a quelque dix-huit années — Jean du Bellay, Jean-Antoine de Baïf, Jean Le Masle, P. Le Loyer, Gilles Ménage, Charles Loyson, Charles Dovalle, Victor Pavie et Paul Pionis; il signale, en outre, le roi René, Bretonnayau (plus médecin que poète), Jacques de la Fons (qui nous est d'ailleurs totalement inconnu, au XVIe siècle), puis Julien Daillière (qui ne mérite pas tant de sévérité), enfin, après M. René Bazin, « évocateur de la terre et conteur lyrique », F.-E. Adam, Henry Cormeau, l'auteur du *Temps d'aimer*, Eugène Roussel, Maurice Couallier, Guillaume Carantec, et Charles Berjolle.

Après avoir rendu hommage aux efforts de l'auteur et fait remarquer la somme considérable de recherches que cet intéressant travail a dû lui imposer, nous ne pouvons pas nous empêcher de constater de regrettables lacunes. Il y a fatalement beaucoup d'arbitraire dans les choix qui président à la publication de toute *Anthologie;* nous ne pouvons donc pas être surpris que ce petit volume, embrassant tant de provinces, ne soit pas complet. Mais, pour une nouvelle édition, probable, nous signalerons à l'auteur, sinon notre docteur Jean Michel, l'auteur des fameux *Mystères*, — qui n'a peut-être pas parlé beaucoup de son pays, — les noms de René Tardif, dont quelques vers ont été conservés, puis ceux de notre évêque Jean Olivier, Jean Avril (l'ami de Ronsard), Jean Maugin, le *Petit Angevin*. Si nous parlons des contemporains, comment oublier le nom de Henry Jouin,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'auteur de l'*Ardoise* — qui est d'un caractère bien angevin, et ne donner que le nom de F.-E. Adam, maître ès-jeux floraux, lauréat de l'Académie française, au lieu de lui emprunter au moins une page, parmi celles qu'il a ciselées avec tant de grâce et tant d'amour sur son pays natal.

Enfin, si nous devions sortir de notre province, est-ce assez de dire avec l'auteur de ce livre que « Ch. Calemard de la Fayette fut député et auteur de divers ouvrages, entre autres le *Poème des champs* », quand aucun livre, comme celui de ce poète, salué par Villemain et Sainte-Beuve, à sa vraie place, l'une des plus élevées, n'a mieux peint la campagne et le pays du Velay.

J. D.

F.-E. Adam. **Une gerbe**, tirée des trois recueils, **Par les bois**; les **Heures calmes**; **Après la moisson** (Alençon, petit in-8° carré de 110 pp.)

La veuve de notre bon poète Combréen, qui « ne lui a survécu que pour honorer et glorifier sa mémoire », a eu l'heureuse pensée de former ce recueil, spécialement « composé pour les jeunes gens, dans le but de relever les hauts sentiments de religion, patrie, honneur », comme elle l'écrit, et elle a prié M. B.-H. Gausseron de présenter avec son talent et avec son cœur ce dernier volume du modeste « maître ès jeux floraux », dont notre province doit être fière. Nous voudrions que ce livre fût entre les mains de tous ceux qui aiment l'Anjou et ne peuvent être indifférents aux vers qui l'ont si joliment chanté.

J. D.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. G. Grassin. — 587-9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A propos de la Mort de M. de Beaurepaire

Lieutenant-Colonel

Commandant le 1er Bataillon des Volontaires nationaux de Mayenne-et-Loire (Maine-et-Loire)

ET DES

Honneurs publics rendus à Angers à sa mémoire en octobre 1792

Au mois d'août 1792, le 1er Bataillon des volontaires nationaux de Mayenne-et-Loire garnisonnait à Verdun. Son chef, M. de Beaurepaire, chevalier de Saint-Louis, cy-devant capitaine aux Carabiniers de Monsieur, y commandait la défense par ordre de M. le marquis de Lafayette, son général d'armée, alors au camp [1] près de Sedan. La place était démunie et il avait fallu hâtivement la mettre en état de défense. Beaurepaire s'en explique longuement dans sa correspondance avec le Directoire du département de Maine-et-Loire [2] : « Que n'était-elle comme Thionville? » écrit-il.

Le 30 août, Brunswick se présente aux portes et somme Verdun de capituler.

[1] Camp de Rausenne. Voir lettre de Lafayette datée de ce camp, le 29 may 1792, l'an IV de la liberté. Archives départementales de Maine-et-Loire, L, 585 *bis*.

[2] Archives départementales de Maine-et-Loire, série L, 585 *bis*, lettre du 3 juin 1792, l'an IV de la liberté.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Beaurepaire s'y refuse et déclare catégoriquement que, tant qu'il aura l'honneur de commander, Verdun ne se rendra pas.

La ville est bombardée. Les rues ne sont plus que des charniers, beaucoup de quartiers, que des monceaux de ruines.

La population est affolée. Le Conseil général de la commune, son interprète, supplie le Conseil de défense de capituler, pour éviter de plus grands maux. Quelques membres militaires de ce Conseil sont favorables à la capitulation. Seul, Beaurepaire demeure inébranlable. Le Conseil communal décide et vote la reddition, en s'ajournant au lendemain 1er septembre pour en régler les détails. Il est 7 h. 1/2 du soir.

Beaurepaire, bien arrêté dans sa décision de résistance à outrance, sort furieux et va visiter les remparts et les postes. Il y raffermit les courages, donne des ordres minutieux à toute la garnison et ne regagne la chambre qui lui est réservée à la maison de ville qu'à 2 h. 1/2 du matin, le 1er septembre.

Cette chambre a deux portes : l'une donnant sur un escalier, où veillent son domestique et une sentinelle du bataillon, le futur général Cambronne, croit-on ; l'autre ouvre sur une terrasse sablée, par laquelle on communique avec la chambre où sont réunis les membres du Conseil communal, qui s'est déclaré en permanence.

A 3 heures du matin, une détonation retentit et on trouve Beaurepaire mort, gisant à terre, baigné dans son sang [1].

Une enquête est aussitôt faite par le juge de paix Louis Perrin et le maître chirurgien Charles Lespine. Le procès-

[1] Consulter, au point de vue documentaire et médico-légal, le très intéressant article de M. le Dr A. Lachèse, médecin légiste, *Revue de l'Anjou et du Maine*, année 1860, t. VI, p. 321 à 335 (observations médico-légales sur la mort de M. de Beaurepaire).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verbal de cette enquête, cité par le Dr Lachèse, ne fait aucune constatation précise sur la position du corps et des pistolets, sur les empreintes de la ou des balles, etc.; il conclut au suicide sous cette forme : « qu'il n'y a pas de doute que ce ne soit le sieur Beaurepaire qui se soit donné la mort... »

Or, toutes les archives de la mairie de Verdun ont été brûlées par ordre de l'adjudant Brunelly et le texte qui nous est parvenu n'est qu'une reconstitution approximative du procès-verbal, faite après coup et peut-être maquillée dans l'intérêt des témoins ou des acteurs de cette mort [1].

Car, immédiatement avant et après le coup de feu, on a entendu grincer le sable de la terrasse et y marcher ; on a perçu le bruit particulier que fait habituellement en s'ouvrant la porte de la chambre de Beaurepaire (porte de la terrasse). Ainsi en témoigne, *dans une lettre officielle* [2], le général Lemoine, à l'époque lieutenant-colonel du 1er Bataillon de Maine-et-Loire.

La majorité du Conseil, qui *s'était déclaré en permanence* et était réuni dans la chambre communiquant par la terrasse avec celle de Beaurepaire, a voté la reddition. Le Conseil doit se réunir le 1er septembre pour en régler les clauses. Un seul obstacle le tient en échec : la résolution *inébranlable* de Beaurepaire de ne tenir aucun compte des décisions prises et de défendre Verdun jusqu'au bout. *Il a*

[1] Le Dr A. Lachèse (article cité plus haut) relate une lettre d'un officier de la garnison de Verdun où on lit : « Bien des personnes, dans cette ville (Verdun), croient à l'assassinat de Beaurepaire. On va jusqu'à nommer tout haut les assassins ; mais on ne peut publier leurs noms, car ils sont portés actuellement par des familles très honorables. »

[2] Citée par le Dr A. Lachèse, *Revue de l'Anjou et du Maine*, t. VI, année 1860, p. 321 à 335. Mémoire demandé, en 1836, par le roi Louis-Philippe et, par ordre du Roi, porté aux manuscrits du dépôt de la Guerre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même menacé de faire fusiller quiconque lui parlerait de capitulation.

Beaurepaire est un homme de parole, d'énergie, de caractère. Toute sa correspondance [1] en fait foi. « Vaincre ou mourir » est sa devise et il s'y tiendra. Mais il veut mourir l'épée haute, enseveli sous les ruines de la ville. C'est un soldat qui connaît son devoir. Il sait que Verdun est le point d'appui nécessaire à l'armée de Brunswick pour sa future campagne. Il connaît les tentatives déjà faites pour livrer la place. Il les a dénoncées avec indignation au Directoire de Maine-et-Loire, en lui envoyant l'arrêté de la commune de Sedan et en lui faisant part des propositions de Lafayette à la compagnie de grenadiers de son bataillon [2].

D'autre part, des émissaires de l'armée prussienne sont dans Verdun et y pèsent secrètement sur la décision des membres du Conseil. La population, effrayée, réclame la reddition de la place. Elle s'émeut, elle s'assemble, elle gronde.

Le Conseil veut donc que Verdun capitule ; il y est décidé aussi fermement que Beaurepaire dans sa résolution de résistance à outrance.

Aussi, Beaurepaire mort, la capitulation est signée. C'est Marceau, commandant du Bataillon d'Eure-et-Loir, qui va en porter l'acceptation au camp prussien, sur les hauteurs de Saint-Michel, au lieu encore dénommé actuellement « la Fontaine du Roy de Prusse ».

Un général prussien vient prendre possession de Verdun, se fait rendre compte de l'état de la place, des armes, des munitions, etc. Il reste peu de poudre et encore est-elle

[1] Archives départementales de Maine-et-Loire, série L, 585 *bis*.

[2] *Ibid.* Lettre du 20 août 1792, l'an IV de la liberté. Procès-verbal du Conseil général de la commune de Sedan du 14 aoust 1792 et arrêté du même Conseil du même jour, et lettre de Davril, volontaire du 1er Bataillon (Archives du greffe de la Cour d'appel d'Angers), qui sera publiée dans le *Carnet de la Sabretache.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mauvaise. Et, sur un ordre du général prussien, on déterre, sur le terre-plein, à côté de la citadelle, des canons et des barils d'excellente poudre que, dit la lettre de Davril, déjà citée, le général Lafayette y a fait enterrer, avant l'arrivée dans la place de Beaurepaire et de son bataillon.

La municipalité fait grand accueil aux Prussiens et est maintenue en fonction, sans même que le vainqueur songe à lui imposer comme surveillant une autorité militaire quelconque. Il est donc permis de croire, une fois de plus, à la vérité du vieil adage juridique : *It fecit cui prodest !*

La nouvelle de cette mort et de la capitulation de Verdun cause grand émoi par toute la France : à Paris, à l'Assemblée, où, en séance solennelle, on fait l'éloge du brave Beaurepaire, en province, à Guérande, à Blain, partout où le bataillon a passé, où son chef a été connu, apprécié, aimé. Des cérémonies patriotiques et funèbres s'organisent. Angers veut tenir sa place dans ce concert et elle la veut grande.

Le Conseil général en délibère [1] :

Conseil général. — Délibérations

(*Extrait de la séance du* 3 *octobre* 1792)

L. 10

—

FÊTE
EN L'HONNEUR
DE
BEAUREPAIRE
A ANGERS

—

Un membre fait lecture d'un projet d'arrêté ayant pour objet de célébrer une fête publique en l'honneur de *Beaurepaire*

[1] Archives départementales de Maine-et-Loire, série L, 10, 6, 76.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(Joseph), commandant du 1er Bataillon de volontaires du département de Maine-et-Loire ;

De prêter le serment prescrit par la loi du 3 septembre dernier ;

Et de célébrer en même temps l'heureux affranchissement de la Savoie.

Le Conseil en adopte la rédaction.

Le Conseil général du département, considérant que la gloire de *Beaurepaire*, qui appartient aujourd'hui à toute la France, rejaillit d'une manière plus spéciale sur le département où son courage et ses vertus l'avaient appelé au commandement du 1er Bataillon de Maine-et-Loire ;

Considérant que, s'il n'est plus au pouvoir d'aucune portion de la République d'honorer d'une manière digne de lui le généreux guerrier que les représentants de la nation ont placé au rang des grands hommes, il est, du moins, du devoir des habitants de cette contrée de payer à cet illustre concitoyen leur tribut de reconnaissance et d'admiration ;

Considérant, enfin, que des fêtes publiques et solennelles sont les seulles (*sic*) qui conviennent à un peuple libre et qu'elles seulles (*sic*) peuvent inspirer l'enthousiasme de la gloire, le saint amour de la patrie et toutes les vertus sociales ;

Ouï le Commissaire Procureur Syndic ;

A arrêté ce qui suit :

Il sera célébré, dimanche 14 de ce mois, en l'honneur de Joseph *Beaurepaire*, commandant du 1er Bataillon de Maine-et-Loire, une fête publique, au Champ-de-Mars, sur l'Autel de la Patrie, en présence des autorités constituées, de la garde nationale et de tous les citoyens ;

Au même lieu, la force publique prêtera le serment du 3 septembre dernier, qui consiste à jurer de maintenir de tout son pouvoir la Liberté, l'Égalité, enfin, la sûreté des personnes et des propriétés et, s'il le faut, de mourir pour l'exécution de la Loi.

Enfin, cette fête aura pour objet de célébrer l'heureux affranchissement de la Savoie du joug de son despote, en sorte que cette mémorable journée sera consacrée à la fois à la louange d'un héros, au respect dû aux droits de l'homme et du citoyen et au triomphe de la Liberté chez tous les peuples.

Quant aux dispositions relatives à l'ordre de cette fête, des membres du Conseil se concerteront à ce sujet avec les commis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saires de la municipalité d'Angers, à la charge d'en faire le rapport.

Le présent arrêté sera imprimé, affiché et envoyé à tous les corps constitués du département.

District de Cholet

(*Correspondance*)

L. 6

—

FÊTE
EN L'HONNEUR
DE
BEAUREPAIRE

—

Angers, 5 *octobre* 1792.

CITOYENS ET CONFRÈRES,

Je vous adresse des exemplaires en placards d'un arrêté du Département relatif à la fête publique qui doit avoir lieu dimanche 14 de ce mois, en l'honneur de Joseph *Beaurepaire*, commandant du 1er Bataillon de Maine-et-Loire.

Vous voudrez bien en adresser les exemplaires à toutes les municipalités de votre ressort et les inviter à célébrer cette fête chacune dans leur territoire, ainsi qu'elle est décrite dans l'arrêté et au jour qu'elle est indiquée.

Le Commissaire Procureur général Syndic
du département de Maine-et-Loire,
VILLIERS.

Conseil général. — Délibérations

(*Extrait de la séance du* 9 *octobre* 1792)

L. 10

—

FÊTE
EN L'HONNEUR
DE
BEAUREPAIRE

—

Les Commissaires chargés des dispositions relatives à la fête publique qui doit être célébrée le 14 de ce mois, en l'honneur de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Joseph *Beaurepaire*, commandant le 1er Bataillon des volontaires du Département, et de l'heureux affranchissement de la Savoie du joug de ses despotes, ont dit qu'après s'être concertés avec ceux de la Municipalité d'Angers sur l'ordre de cette fête, dont ils ont présenté les détails, les Commissaires réunis ont jugé que, pour y donner plus de pompe, il convenait d'élever un monument à ce brave guerrier, consistant dans une table de marbre noir, sur laquelle serait gravé le décret du 13 septembre dernier, avec cette inscription :

IL AIMA MIEUX MOURIR
QUE DE CAPITULER AVEC LES THIRANS (*sic*)

De faire faire un pavillon savoisien et un faisceau, symbole de l'unité et de l'indivisibilité de la République, composé de quatre-vingt-trois parties liées autour d'une pique par une bandelette en spiralle (*sic*) aux trois couleurs nationales, sur laquelle serait écrit :

LA CONVENTION NATIONALE DÉCLARE
QUE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EST UNE ET INDIVISIBLE

Que, n'ayant pas jugé à propos de prendre sur eux cette dépense sans une autorisation expresse du Conseil, ils le prient de vouloir bien prendre une détermination sur cet objet.

Le Conseil général du département, après avoir entendu le Commissaire Procureur général Syndic, a arrêté ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Pour donner à la fête civique dont il s'agit la pompe dont elle est susceptible, il sera élevé un monument en l'honneur de Joseph *Beaurepaire*.

Le monument consistera dans une table de marbre noir, sur laquelle sera gravé le décret du 13 septembre 1792, avec cette inscription :

IL AIMA MIEUX MOURIR
QUE DE CAPITULER AVEC LES TIRANS (*sic*)

ART. 2

Il sera fait un pavillon savoisien et un faisceau, simbole (*sic*) de l'unité et de l'indivisibilité de la République, composé de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quatre-vingt-trois parties liées autour d'une pique par une bandelette en spirale aux trois couleurs de la nation, sur laquelle sera écrit :

LA CONVENTION NATIONALE DÉCLARE
QUE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EST UNE ET INDIVISIBLE

ART. 3 et 4

La Municipalité d'Angers sera invitée de requérir la Garde nationale, les Invalides, la Gendarmerie, l'État-major, avec dix hommes par compagnie du 3e bataillon et les officiers de l'établissement du corps de cavalerie, avec le nombre d'hommes jugé convenable.

ART. 5

Le rassemblement se fera sur la place de la commune et le défilé commencera à 9 heures du matin.

ART. 6

Le cortège, après avoir parcouru différentes parties de la ville, se rendra au Champ-de-Mars, autour de l'Autel de la Patrie, qui sera élevé à cet effet.

ART. 7

La Pyramide de l'Autel de la Patrie sera surmontée d'une urne et décorée à sa base de quatre cassollettes remplies de parfums ; aux quatre faces de l'Autel et dans la partie supérieure de la Pyramide seront des inscriptions analogues à la fête.

ART. 8

Les citoyens armés, rangés en ordre autour de l'Autel de la Patrie, prêteront le serment prescrit par la loi du 3 septembre dernier.

ART. 9

L'Hymne des Marseillais sera ensuite chantée, à laquelle il sera ajouté quelques couplets en l'honneur de *Beaurepaire* et du peuple savoisien.

ART. 10

La Municipalité d'Angers sera invitée de décorer la Piramide (*sic*) élevée sur les ponts de cette ville du marbre gravé en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'honneur de *Beaurepaire*, comme aussi de donner le nom de ce héros à la Rüe qui porte celui de la Rüe Bourgeoise.

ART. 11

Le faisceau, simbole (*sic*) de l'unité et de l'indivisibilité de la République française, sera placé dans la salle des séances du Conseil général du département, à l'endroit où était l'effigie du ci-devant Roi.

ART. 12

Sur la demande faite par les citoyens composant la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, le pavillon de la Savoie leur sera remis pour être placé dans le lieu de leur séance.

ART. 13

L'hymne chantée, la compagnie des Grenadiers du 1er Bataillon escortera le drapeau savoisien jusqu'à la salle des Amis de la Liberté et de l'Égalité.

ART. 14

Celle du 2e Bataillon escortera le monument de *Beaurepaire* jusqu'à la maison commune.

ART. 15

Enfin, celle du 3e Bataillon escortera le faisceau d'armes jusqu'au Département.

(*Extrait de la séance du* 10 *octobre* 1792)

L. 10

—

FÊTE
EN L'HONNEUR
DE
BEAUREPAIRE

—

Les Commissaires chargés des dispositions relatives à la fête patriotique en l'honneur de *Beaurepaire* ont, d'après l'arrêté du jour d'hier, présenté un dernier travail sur le cérémonial de cette fête, que le Conseil a adopté pour être inséré au présent procès-verbal, imprimé et distribué et dont la teneur suit :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ORDRE DE LA FÊTE QUI SERA CÉLÉBRÉE EN L'HONNEUR DE JOSEPH BEAUREPAIRE, COMMANDANT DU 1er BATAILLON DE MAINE-ET-LOIRE, LE DIMANCHE 14 OCTOBRE, L'AN Ier DE LA RÉPUBLIQUE.

Le rassemblement se fera sur la place de la commune et le défilé commencera à 9 heures du matin.

La moitié de la gendarmerie à cheval ouvrira la marche.

Ensuite, le 1er Bataillon de la garde nationale, tambour en tête, au centre duquel seront vingt grenadiers, en deux sections ; le pavillon de la Savoie entre elles, avec les deux inscriptions suivantes :

PREMIÈRE CONQUÊTE DE LA LIBERTÉ
CONTRE LE DESPOTISME
TREMBLEZ, DESPOTES, LE SIGNAL EST DONNÉ
ET LES PEUPLES L'ONT ENTENDU

Un détachement de vingt grenadiers du 2e Bataillon, en deux sections, ayant au centre le monument érigé à *Beaurepaire*, et son drapeau, précédera les corps constitués.

Le monument portera les inscriptions suivantes :

A JOSEPH BEAUREPAIRE
LES CITOYENS DE MAINE-ET-LOIRE
L'AN Ier DE LA RÉPUBLIQUE
DÉCRET DU 13 SEPTEMBRE 1792, L'AN IV DE LA LIBERTÉ
ET LE Ier DE L'ÉGALITÉ

« L'Assemblée nationale décrète que le corps de *Beaurepaire*, Commandant du 1er Bataillon de Maine-et-Loire, sera transporté de Sainte-Menehould et déposé au Panthéon Français. »

L'inscription suivante sera placée sur sa tombe :

IL AIMA MIEUX MOURIR
QUE DE CAPITULER AVEC LES TYRANS

Le surplus du 2e Bataillon formera haye (*sic*) ambulante sur les deux côtés des corps constitués.

Le 3e Bataillon suivra, traînant, en tête, sur un affût, un faisceau d'armes, escorté par deux sections du dernier Bataillon.

Ce faisceau, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le surplus du 3e bataillon marchera par section de cinq files.

Suivront les invalides, ainsi qu'un détachement de dix hommes par compagnie du 3e Bataillon de Maine-et-Loire, ayant son état-major en tête.

Sur la Pyramide seront les quatre inscriptions suivantes :

1o

CATON AIMA MIEUX SE DÉCHIRER LES ENTRAILLES
QUE DE VOIR ROME ASSERVIE A CÉSAR

2o

COMME CATON, SOYONS TOUS D'UNE VERTU SÉVÈRE ET INFLEXIBLE
ET LA GLOIRE DE LA RÉPUBLIQUE SERA ÉTERNELLE

3o

BEAUREPAIRE AIMA MIEUX SE BRULER LA CERVELLE
QUE DE CAPITULER AVEC LES TYRANS

4o

COMME BEAUREPAIRE, SOLDATS
SOYEZ SOBRES, INTRÉPIDES, DOCILES A VOS CHEFS, ET LES TYRANS
RESPECTERONT LA TERRE DE LA LIBERTÉ

Enfin, on chantera l'Hymne des Marseillais; on s'apercevra aisément que les couplets 6, 7 et 8 ont été ajoutés pour la fête du dimanche 14.

6e COUPLET

C'est toi, généreux Beaurepaire,
Toi, le plus grand de nos soldats,
C'est ta mâle vertu guerrière
Qui doit nous guider au combat... (*bis*).
Tout couvert de sang et de gloire,
Nous t'entendons, digne héros,
Crier du séjour des tombeaux :
« La mort, la mort ou la victoire ! »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

7e COUPLET

Nous le jurons, ombre sacrée,
Des rois qui nous ont outragés,
La terre sera délivrée
Et tes mânes seront vengées... (*bis*).
Si ton Rival n'eut dans Utique
Qu'un héritier de tes vertus,
Chez nous, un peuple de Brutus
Va s'armer pour la République.

8e COUPLET

Entendez-vous ces cris de joie,
De concorde et de liberté.
Déjà, nos frères de Savoie
Ont rompu leur joug détesté... (*bis*).
C'en est fait, oui, sur votre trône,
Pâlissez, cruels potentats,
Les nations arment leurs bras
Et la foudre nous environne.

La fête eut lieu conformément au programme arrêté.

Et, le 25 octobre suivant, le Directoire voulut encore ajouter à la flétrissure de la capitulation, rendue possible par la disparition de Beaurepaire, par l'arrêté suivant :

Déclarations et procès verbal du Directoire

(Octobre à décembre 1792)

(*Extrait de la séance du* 25 *octobre* 1792)

L. 76

—

1er BATAILLON

—

AU SUJET DE BEAUREPAIRE
ET DE LA
CAPITULATION DE VERDUN

—

Un membre a proposé un arrêté qui a été adopté ainsi qu'il suit :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Directoire du département, ouï le Procureur général Syndic, considérant que le 1er Bataillon de volontaires de ce département, à Verdun, a été sur le point d'être victime de la lâcheté des habitants de cette place ; que, dans toutes les circonstances, il a donné des preuves de courage et de son dévouement au salut de la République ; que la mort du brave Beaurepaire est un témoignage non équivoque que ce Bataillon n'a nullement participé à la capitulation déshonorante de Verdun, regarde les volontaires nationaux du département comme ayant mérité de la Patrie et les assure qu'ils ont, dans tous les temps, conservé la confiance et l'estime de leurs concitoyens, trop justes et trop reconnaissants pour se laisser surprendre par les insinuations perfides de quelques malveillants ;

Arrête que les noms des trente-huit volontaires qui n'ont pas rougi d'abandonner leurs drapeaux seront insérés dans les papiers publics, pour être voués au mépris de leurs concitoyens, dont ils ont perdu la confiance et l'estime ;

Qu'autant du présent sera envoyé au commandant du 1er bataillon, avec invitation d'en donner lecture à la tête de chaque compagnie.

Enfin, une pension fut accordée à la veuve du commandant du 1er bataillon de volontaires [1] :

[1] Voici, extrait du registre de l'état-civil de la commune de Joué, l'acte de mariage de M. de Beaurepaire :

« Le dix-neuvième jour d'août 1776... ont été épousés, par nous, « curé soussigné, messire Nicolas de Beaurepaire, lieutenant au corps « des carabiniers de Monsieur, fils majeur des feu sieur Nicolas de « Beaurepaire, ancien échevin de la ville de Coulommiers (en Brie), et « dame Marguerite-Françoise Lallemand, ses père et mère, de la « paroisse de Saint-Nicolas de Saumur, d'une part, et demoiselle « Marie-Anne Banchereau-Dutail, fille majeure des feu sieur Jacques « Banchereau-Dutail, négociant, et demoiselle Anne Phelippeaux, ses « père et mère, de cette paroisse, d'autre part ; en présence, du côté « de l'époux, de messire Benoist-Joseph Carault, lieutenant des cara- « biniers, de messire Jean-Baptiste Guilleminot, porte-étendard des « carabiniers, de Me François-Jacques Jouannes, notaire et conseiller « du Roi, tous de la ville de Saumur, paroisse Saint-Nicolas ; du côté « de l'épouse, de maître Jean-Pierre Guérin, fils aîné, négociant, « ancien consul au Consulat d'Angers, et de dame Rosalie-Françoise « Banchereau, son épouse, beau-frère et sœur germains, demeurant à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Brevets de pension

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L. 337 *bis*

—

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE

—

PENSION VIAGÈRE
N° 7654
N° 14605
103. 24 BRUMAIRE
BEAUREPAIRE NICOLAS

—

Pension de 1.258 *livres* 10 *sols*
en faveur de Marie-Anne-Charlotte Banchereau,
veuve de Nicolas Beaurepaire,
et reversible, après sa mort,
à Stanislas-Joseph Beaurepaire, son fils.

Le Directeur exécutif, s'étant fait représenter le décret de la Convention nationale en date du 12 septembre 1792, mis à exécution le même jour, par lequel il est accordé à la veuve de Nicolas *Beaurepaire*, née le 10 octobre 1744, à Joué, département de Maine-et-Loire, une pension annuelle et viagère de 1.258 livres 10 sols, *pour récompense des services de son mari*,

« Angers, paroisse Saint-Maurille, du sieur Antoine-Joseph Lenor-
« mant-Duménil, négociant, et de dame Aimée-Renée-Jacquine
« Banchereau, son épouse, aussi beau-frère et sœur germains, demeu-
« rant au Plessis-Beaudouin, paroisse de Joué, de dame Claudine Ban-
« chereau, veuve de feu maître Mathieu Blouin, négociant, sa tante,
« demeurant paroisse de Montiliers, diocèse de La Rochelle, de
« M. maître Pierre-Jean Massé de Villeneuve, conseiller du Roi et son
« président au siège du grenier à sel de Vihiers et avocat au Parlement,
« et de dame Marie-Jacquine-Aimée Blouin, son épouse, cousins
« germains, demeurant paroisse de Saint-Laud d'Angers, et de plu-
« sieurs autres, qui ont déclaré bien connaître lesdits époux, le lieu de
« leur domicile et ont signé avec nous...

« HOUDEBINE, *curé de Joué.* »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commandant de la citadelle de Verdun, qui, le 2 *septembre* 1792, *aima mieux se donner la mort que de capituler avec les tirans* (*sic*), autorise les commissaires de la Trésorerie nationale à faire payer ladite somme de 1.258 livres 10 sols par les commissaires distributeurs de la section ou commune dans laquelle elle fera sa résidence, en quatre termes égaux de trois mois en trois mois, à compter du 2 septembre 1792, époque de la mort de son mari, sous la déduction des sommes qu'elle peut avoir reçues, imputables sur sa pension, sur la présentation du présent titre, en se conformant aux lois sur les pensions.

Fait à Paris, le 19 *pluviose an IV* (8 *février* 1796).

Le Directeur exécutif,
Signé : LETOURNEAU, Président.

Par le Directeur exécutif : *Le Secrétaire général*,
Signé : LAGARDE.

Le Ministre de la Guerre,
Signé : AUBERT DUBAYET.

Et scellé au sceau de la République.

Dans le rapport spécial qu'il lut à ce sujet, Cavaignac disait :

« Je ne ferai aucune réflexion sur la mort de Beaure-
« paire ; je laisse à l'histoire le soin d'apprécier une action
« qui lui a mérité les honneurs de l'apothéose. Je ferai,
« toutefois, observer qu'il est à regretter que cet officier,
« au lieu de se donner la mort, ne l'ait pas reçue des mains
« d'un ennemi, sur la brèche ou dans la citadelle. »

L'histoire n'a pas encore jugé. Les documents nombreux, récemment exhumés des cartons, classés et copiés par nous[1],

[1] Lieutenant-colonel Pentel, capitaine 'Jeanson, lieutenant Joüon, du 135e régiment d'infanterie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur ordre ministériel, grâce au concours éclairé et si complaisant de M. l'Archiviste du département de Maine-et-Loire, remettent en lumière cet attachant problème. Les preuves morales qui s'en dégagent sont, semble-t-il, convaincantes. Puissions-nous, en les signalant à l'attention de tous, lui susciter un défenseur capable d'assurer la démonstration documentaire et matérielle de ce crime, qui a peut-être privé nos fastes militaires d'une de ses plus belles pages et l'Anjou d'une plus grande gloire.

Commandant 'JEANSON.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA TURQUIE NOUVELLE

ET

L'ANCIEN RÉGIME

Après avoir travaillé très activement, pendant de longues années, et spécialement depuis 1897, à faire mieux connaître la « Vraie Turquie » et à faciliter, de tout mon pouvoir son évolution, je ne songeais guère à parler si tôt des événements accomplis en juillet 1907. Mais, à mon retour de Constantinople, j'ai été instamment sollicité de faire une conférence à Paris ; j'ai cru pouvoir accepter, sachant qu'il y aurait beaucoup à dire sur cette question. Si peu qu'il me fût permis de raconter, en ce moment-là, j'estimais que ce ne serait pas tout à fait inutile, devant des hommes de bonne foi.

Les instances faites, par mes bienveillants auditeurs, pour que cette causerie, hâtivement préparée, fût imprimée, me font espérer que je ne m'étais pas trompé, qu'ils ne furent pas trop déçus.

Des circonstances, indépendantes de ma volonté, m'ayant obligé à retarder, jusqu'à ce jour, cette publication, j'ai cru devoir y joindre quelques notes et documents, devenus indispensables pour la mise au point, ne me dissimulant pas — et je prie qu'on en tienne compte — qu'il n'est pas possible de suivre, au jour le jour, tous les incidents.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais je veux faire cette déclaration, que les idées et les opinions émises ici me sont exclusivement personnelles, qu'elles n'engagent absolument que moi, dans ma complète indépendance et dans mon ardent désir de voir triompher en la Turquie libérée, les idées de Progrès, d'Union, d'Humanité, de Liberté, de Justice et de Probité indispensables au salut des diverses races qui forment l'Empire Ottoman ; sans cela, malgré les sympathies générales qui ont accueilli la révolution de Juillet 1908, la Turquie courrait fatalement aux pires catastrophes.

J. D.

Paris, le 8 mars 1909.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA TURQUIE NOUVELLE ET L'ANCIEN RÉGIME

Conférence faite par M. Joseph DENAIS, à Paris

(Athénée Saint-Germain) le 17 novembre 1908

Annotée le 8 mars 1909

SOMMAIRE :

Les vrais Turcs. — La Croix et le Croissant. — Les massacres d'Arméniens. — L'ancien régime. — Les horreurs d'Yldiz. — Espions et Faussaires. — Les bandes. — L'héritier présomptif, S. A. I. le prince Réchad effendi. — Damad Mahmoud pacha et le prince Sabaheddine. — Le Congrès des Libéraux Ottomans. — Le sultan Mourad : sa mort; tentatives pour le délivrer. — La Révolution de Juillet 1908. — Les Nationalités ottomanes. — Musulmans et non musulmans. — Le Comité Fantôme. — Union et Progrès. — L'Union libérale ottomane. — Justice et Loyauté. — Les élections. — La Monarchie constitutionnelle et la Décentralisation. — Coup d'État manqué. — Les étrangers. — Le retour des exilés. — Le harem et la femme turque. — Ahmed Riza et Abdul Hamid II, etc.

MESDAMES,

MESSIEURS,

Qui ne connaît le *Tour du monde en* 80 *jours ?*

Surtout ne vous effrayez pas, notre voyage sera moins long.

J'assistais un jour à l'amusante pièce du Châtelet, avec des amis de Constantinople ; ils ne purent s'empêcher de sourire, quand l'un des personnages, Passepartout, s'écria : « Je vais donc voir des almées, des pachas, des Turcs, des « vrais Turcs, avec des turbans, des pantalons plissés et « des soleils dans le dos !.. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Combien d'Européens n'avaient pas une idée beaucoup plus précise et beaucoup plus exacte des Turcs que le gamin de Paris imaginé par Jules Verne!

C'est que, depuis un quart de siècle surtout, les Ottomans, principalement les Turcs, ont été systématiquement défigurés, caricaturés, calomniés.

On commence, enfin, à revenir de cette erreur, depuis la Révolution qu'ils ont faite, l'été dernier (« révolution la plus étonnante qui fut » — pour me servir des termes qu'employait, ces jours-ci, le premier ministre anglais —) et l'on en revient, parce qu'à la stupéfaction des chancelleries et des journaux, qui n'avaient pas su, ou pas voulu les connaître plus tôt[1], les Turcs, secouant la tyrannie qui les oppri-

[1] Me permettra-t-on de rappeler ce que, trois années avant la Révolution, j'eus l'occasion d'écrire dans une revue française :

« Pour tout témoin sincère, impartial, la vérité, c'est que la Turquie entière, surtout après les tentatives prématurées, malheureuses, de Sélim III et de Mahmoud II, surtout depuis le règne, trop court, du bon et aimé sultan Abdul-Medjid, et surtout en ces dernières années, où l'évolution s'accomplit, malgré l'oppression et la confiscation, l'exil et l'emprisonnement, malgré tout, la Turquie entière a soif de progrès, d'humanité, de sécurité ; c'est qu'elle est avide de voir instaurer enfin, chez elle, les libertés légitimes véritablement dignes de l'homme. Vienne un gouvernement nouveau, le gouvernement de demain ne pourra pas ressembler à la folle et cruelle autocratie d'aujourd'hui. Ce peuple étonnera bien vite le monde, qui ne semble pas plus soupçonner ce dont il est capable, qu'on n'était disposé, hier encore, à admettre que le Japon pût jamais prendre à l'Europe, en vingt-cinq ans, tout ce qu'il a su lui emprunter. Et, loin d'être jaloux des Européens, les Turcs, très loyaux, très hospitaliers, désirent vivement entretenir avec les étrangers honnêtes les rapports les plus cordiaux.

« *Ce n'est pas un parti seulement qui, en Turquie, réclame des réformes sérieuses, loyales, c'est la Turquie tout enière, à l'heure actuelle. Rien ne pourra plus arrêter ni retarder cette évolution logique.*

« Ces choses-là doivent être dites, aujourd'hui, *à la veille de changements vraisemblablement très prochains* ; elles doivent être connues de l'Europe et spécialement de la France, la première alliée de l'empire ottoman, sa grande amie dans les bons et les mauvais jours... »

(*Patria*, 15 novembre 1905.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mait, qui faisait trop souvent confondre les victimes avec les bourreaux, se sont montrés tels qu'ils sont, en réalité, un peuple digne d'estime, de confiance et d'affection.

Aux yeux des étrangers, les Turcs étaient, pour le moins, des gens bizarres, quand ils n'étaient pas (et ils l'étaient trop souvent, disait-on des fanatiques cruels, réfractaires à tout progrès, condamnés par leurs origines asiatiques, par leur religion surtout, à vivre en marge de la civilisation, qu'ils abhorraient autant qu'ils exécraient ceux qui ne partagent pas leur foi ; enfin, c'étaient les ennemis irréductibles de l'Europe chrétienne.

Or ce peuple, ainsi discrédité, a opéré, en deux ou trois jours, un changement radical en sa vie publique ; l'absolutisme le plus terrible, qui se vit au temps des Néron, des Caligula et des Gengiskhan, a été remplacé, sur-le-champ, sans troubles, sans secousses, presque sans effusion de sang — à peine une douzaine d'exécutions sommaires d'espions odieux et criminels, — par un régime constitutionnel accepté de tous.

Cependant, en relisant les publications plus anciennes, par exemple celles qui datent de l'époque où les Français et les Anglais, aujourd'hui unis avec les Russes, prirent part, avec le bon sultan Abdul Medjid, à la guerre de Crimée, il est aisé de constater qu'il y a un demi-siècle les Turcs étaient plus populaires, qu'ils étaient mieux connus.

Et, à la même date encore :

« En face d'une prétendue Turquie, travestie, défigurée et qui est représentée, aujourd'hui, par le Despotisme expirant, véritable anarchie couronnée, séparée de la nation par toute l'épaisseur des triples murailles d'Yildiz, protégée par des forces redoutables, *qui ne l'empêcheront pas de disparaître bientôt*, voilà, avec son programme, la VRAIE TURQUIE, celle que je voudrais mieux faire connaître, pour la faire estimer et affectionner comme elle mérite de l'être, et aussi pour donner du courage à tous ceux qui attendent d'elle, et qui en obtiendront, leur libération et leur salut, au grand profit de la Paix européenne et de la Civilisation du Monde. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pourquoi donc un tel changement?

Je n'hésiterai pas à dire la vérité. C'est à la presse que nous le devons.

La presse est souvent l'organe de l'opinion ; mais elle est bien souvent aussi son guide.

Or, depuis 25 ans, de nombreux journaux d'Europe, et non des moindres, — qui tiennent tant à la liberté de la presse, pour l'acquérir, mais qui, malheureusement, y tiennent beaucoup moins, lorsqu'il s'agit de l'aliéner, — se sont laissé circonvenir par deux puissances, qui avaient, l'une et l'autre, intérêt à fausser l'opinion : d'un côté, par les gouvernements, jaloux de la Turquie, rêvant de s'agrandir à ses dépens, intéressés à faire croire que ce qu'ils appelaient « l'homme malade » arrivait à sa fin, guettant le cadavre et ne cessant de dire « hâtons-nous, car il sent... » ; — de l'autre côté, par le Palais d'Yldiz, qui dressait ses triples murailles contre la Turquie elle-même ; le Palais, c'est-à-dire la plus abominable entreprise de corruption qu'on ait jamais vue et qui, par des faveurs et des décorations, par des concessions privilégiées et renouvelables, par des subventions plus ou moins déguisées, essayait, sans vergogne, de s'acquérir le concours ou le silence des journaux d'Europe, au point que ses représentants à Paris, à Vienne, etc. osaient se targuer cyniquement, en l'intimité, de tenir en leurs mains tous les principaux organes de publicité, de pouvoir faire, à leur gré, l'opinion publique, comme avec son *Reptilienfund*, Bismarck, le maître corrupteur, le faussaire, avait pu préparer l'invasion de 1870 ; ceux de ma génération, hélas ! ne l'ont pas oublié [1].

Personne plus que moi n'est convaincu de la puissance des journaux ; mais cette puissance, vous le savez, s'exerce pour le mal comme pour le bien. Je connais, certes ! les

[1] V. H. Wuttke. *Le fonds des reptiles; le Journalisme allemand et la formation de l'opinion publique* (Paris, M. Dreyfous, 1877, in-12).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mérites (d'autant plus grands que de nos jours les tentations sont plus nombreuses) de nombreux collaborateurs de la presse, telle qu'elle doit être comprise par les hommes de cœur et de conscience, et ç'a été pour moi, toujours, une satisfaction de leur rendre un hommage public. Mais, pour la même raison d'équité, je ne puis m'empêcher de protester ici contre cette conception inadmissible, bien qu'elle soit, hélas ! trop commune à notre époque, qu'un journal puisse être, comme une usine, une simple exploitation de la pensée ou de la politique, une véritable machine à rendement et à profits matériels ; qu'après la quatrième page, les trois autres, ou les neuf autres, du Premier Paris au Bulletin de Bourse, en passant par les Faits divers, les interviews, les échos, la critique, etc., peuvent se vendre ou s'affermer, pour des annonces ou pour des réclames, plus ou moins dissimulées, pour les pilules à la mode ou — comme ici — pour l'oppression d'un peuple et l'étouffement de ses plaintes et de ses vœux.

Et qu'on ne me taxe pas d'exagération ou d'inexactitude, puisque (vous l'avez tous pu lire — la plupart des journaux l'ayant reproduit) le nouveau gouvernement de la Porte a fait annoncer que, *désormais*, les journaux ne recevraient plus de subventions : il ne faut pas être fort perspicace, même à défaut d'autre documentation, pour en conclure que, jusqu'alors, de nombreux journaux d'Europe n'avaient pas craint de se faire payer leur mutisme ou leur publicité [1]. Les libéraux ottomans et leurs amis se sont trop souvent heurtés à cette barrière d'or et d'argent, pour n'avoir pas le droit et le devoir de protester contre une telle méconnaissance du rôle supérieur de la presse ; et c'est une raison

[1] Depuis peu — coïncidence fortuite, sans doute, mais curieuse tout de même — presque à la même heure et dans les termes presque semblables, de chaleureux plaidoyers ont été publiés, dans divers journaux, en faveur de personnages fort compromis et qui se disent fort pauvres, malgré l'apparence.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de plus aussi, pour rendre un cordial hommage de gratitude à tous ceux qui, ayant l'honneur de tenir une plume, n'ont eu que du dédain pour les tentatives de corruption, dont ils ont tous été l'objet, plus ou moins directement, et n'ont pas craint de payer de leurs personnes et parfois de leur situation le courage qu'ils ont eu de dire la vérité, de se dresser contre le coupable debout, de venir au secours de la victime opprimée et terrassée [1].

[1] A l'occasion d'un dîner, au Pera Palace, à Constantinople, où j'avais eu le plaisir d'inviter le Comité de l'Association de la Presse Ottomane, S. A. le prince Sabaheddine voulut bien m'envoyer, ce soir-là, une lettre qui doit trouver place ici et qu'ont publiée la *Correspondance Havas*, la *Turquie*, le *Moniteur oriental*, etc.

Couroutchesmé, 16 *septembre* 1908. «

« CHER AMI,

« Si j'avais pu trouver ce soir un moment de liberté, je me serais rendu, avec grand plaisir, à la réunion, que vous avez eu la bonne pensée de provoquer, du Comité de l'Association de la Presse Ottomane, nouvellement constituée.

« Vous qui avez été le témoin constant, le confident fidèle et dévoué de nos angoisses et de nos espérances patriotiques, pendant neuf années d'exil volontaire, loin de mon pays, loin de ceux que j'aime, vous saurez mieux que tout autre exprimer aux Journalistes de Turquie et — en même temps, à tous ceux qui, en France, en Europe, nous ont aidés et secondés dans notre tâche — ma gratitude personnelle et la reconnaissance de tous ceux qui ont travaillé et qui travaillent à la complète libération de notre chère patrie.

« La Presse, comprise comme elle doit l'être, inaccessible aux tentations et aux sollicitations d'ordre inférieur, soucieuse de sa dignité et de ses responsabilités, pénétrée de l'importance de son rôle, tout de civilisation et de progrès, la presse désintéressée, indépendante, est, en ce siècle, un des plus puissants et des plus merveilleux agents de régénération politique et sociale.

« C'est notre espoir, c'est notre confiance que les journalistes ottomans, dont un grand nombre ont déjà rendu d'éminents services, laisseront de côté tout ce qui pourrait créer des dissentiments funestes, surtout à cette heure solennelle, et qu'ils contribueront, avec une louable émulation, à l'achèvement de cette évolution, que nous nous efforcerons de poursuivre ensemble, pour le bien de la Turquie, la paix du monde et le grand progrès de la civilisation.

« Croyez, chez ami, à mes sentiments très cordiaux.

« « M. SABAHEDDINE. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et le pouvoir de la presse est tel encore, malgré ses abus et le discrédit qui devra en résulter un jour, que les impressions fausses, injustes, se sont comme infiltrées dans le monde entier, et ceux-là même qui, par état, par devoir, ont les moyens d'être exactement renseignés, en ont eu souvent les idées déformées. Les exemples autour de nous seraient innombrables.

Je n'en citerai qu'un, car celui-là est d'importance.

L'Empereur Guillaume II demandait un jour à l'un de nos diplomates, qui me le racontait avant-hier : — Vous connaissez les pays musulmans : croyez-vous vraiment que les Turcs puissent être civilisés?

La réponse très affirmative de notre compatriote ne paraît pas avoir converti le Kaiser, puisqu'il sent aujourd'hui, et les Allemands le sentent aussi, et cruellement, à quel point sa vue fut courte, sa perspicacité limitée, en s'alliant délibérément avec le Palais d'Yldiz contre les Ottomans opprimés. Sans cette complicité, vraiment coupable, il y a onze ans que la Turquie eut été libre; on le saura sans doute quelque jour; en attendant, je crois pouvoir l'attester.

Vous me direz peut-être : mais la Turquie n'est pas aux Antipodes; on y peut aller en trois jours. On y va, oui; mais on y est allé, le plus souvent, sans rien voir et sans rien savoir des Turcs. Pour plusieurs raisons, surtout à cause de la rigueur du régime passé, les Turcs n'avaient, on peut le dire, aucune communication avec les étrangers : une conversation, un mot, un regard les compromettait aux yeux des espions, partout à l'affût. Le touriste revenait enchanté des splendeurs du Bosphore, amusé par le pittoresque de Constantinople ou des autres villes qu'il avait traversées. Il n'avait pas pu voir les Turcs; il ne connaissait pas la Turquie.

Bien plus ! des chrétiens, qui séjournaient en Orient, avaient la plus grande peine à les connaître, si invraisem-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blable que cela paraisse. Chacun vivait à part, dans un autre monde, et tellement isolé, que plusieurs ottomans, même des Turcs, m'ont avoué qu'un livre, paru, il y a un an, et dû à l'un de nos compatriotes [1] fut, pour les indigènes, une véritable révélation.

— L'auteur, me disait un journaliste musulman, l'auteur, quoique Français, a trouvé le moyen de nous apprendre à nous connaître nous-mêmes.

Il faut avoir vécu dans l'intimité des Ottomans pour comprendre ces étrangetés...

Je me souviens avoir beaucoup étonné l'ambassadeur d'une grande puissance, lorsque, essayant, il y a cinq ou six ans déjà, de l'intéresser à la libération des Ottomans je lui dis, désolé de constater une certaine ignorance de l'état des esprits (pas plus que les autres il ne voulait croire aux événements de 1908, que je m'attachais à lui faire entrevoir alors, avec une conviction dont ma plume a laissé bien des traces) :

— Pardonnez ma franchise, mais je suis convaincu que, malgré votre long séjour à Constantinople, Votre Excellence ne connaît pas les Turcs ! — Vous prétendez bien les connaître, vous ! me dit-il surpris, un peu vexé. — Comprenez moi. Voici un livre dont nous ne parlons pas la langue. Vous, vous vous donnez, en vain, beaucoup de peine, afin d'en pénétrer le sens ; vous avez, en cela, beaucoup de mérites ; pour moi, je n'en ai aucun, puisqu'on m'en offre une traduction fidèle. Mais je vois clair et vous restez dans le brouillard. Convenez que tous les Ambassadeurs en Turquie, véritables vice-rois à Péra ou à Thérapia, mènent une vie fort calme et fort douce. Mais ils n'ont, pour les renseigner, que des Grecs, des Arméniens ; ils n'ont pas de Turcs, qui risqueraient leur repos, leur vie

[1] Paul Fesch. *Constantinople aux derniers jours d'Abdul-Hamid*, in-8°, Paris, Rivière ; in-8° illustré, imprimerie Germain et G. Grassin, à Angers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à dire la vérité, sauf les Turcs de la Camarilla du Palais, plus éloignés de la Turquie, plus ennemis de leurs pays, consciemment ou non, que les pires de leurs rivaux....

Les seuls Français, peut-être, qui connaissaient les Turcs, avec nos prêtres, les frères et les sœurs de nos écoles, ce furent les rares officiers français envoyés en mission et se trouvant ainsi en contact avec les musulmans. Ce sont eux, comme feu Lecocq pacha et le commandant Chopart, fils de l'amiral français (pour ne parler que des morts) qui m'ont ouvert les yeux, les premiers. D'autres aussi, et je me souviens avoir entendu dire à M. Gabriel Bonvalot que quand il entreprit, avec le prince Henri d'Orléans, son expédition au Thibet, il ne voulut employer que des porteurs turcs : « Avec ceux-là, disait-il, je suis certain de n'être ni trahi, ni trompé. » Et le trait suivant suffirait à caractériser la candeur de la race. Lorsque l'intrépide explorateur dut se séparer de ses hommes, il voulut remettre au chef une reconnaissance de dettes à toucher au Consulat de France : le Turc ne le permit point. — A quoi bon? lui dit-il, vous savez ce que vous nous devez, ce papier est donc inutile...

C'est ainsi que raisonne le Turc non gangrené par Yldiz; celui-là est bien de sa race, de la race aux traditions bibliques qui, si vous vous présentez chez lui, hôte inconnu, vous donnera sa plus belle chambre et, s'il n'a qu'une chambre, couchera dans un coin, au besoin demeurera dehors.

L'auteur d'*Émile* (livre IV) disait, cela n'a pas changé depuis : Les Turcs « sont par principe de religion, hospitaliers, même envers les ennemis de leur culte ». Et M. de Metternich, peu connu (du moins jusqu'à ces derniers temps) pour avoir le cœur bien tendre, parlant de la Turquie, écrivait en 1839 : « Le peuple y est *bon*[1]. » C'est le jugement de tous ceux qui ont pu le bien connaître, et les derniers événements ne sont point pour le modifier.

[1] *Lettre sur les réformes d'Abdul Medjid*, 3 *décembre* 1839.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais, j'entends l'objection? Et les incursions des Turcs en Europe? Et les massacres des Arméniens ?

Pour les époques reculées, où des chrétiens ne furent pas toujours chrétiens, avouons-le[1], il faut, de toute impartialité, reconnaître aussi que les Musulmans ont bien pu, et par les mêmes passions humaines et par les mêmes influences de temps et de milieu, ne pas être toujours fidèles aux prescriptions de leur religion. Le Koran a des *Sourates* belliqueuses d'une importance relative, occasionnelle, transitoire; oui, sans doute, mais le Deutéronome a aussi ses versets prêchant l'extermination des hommes, des femmes et des enfants. Oui parfois, au moyen âge, l'ennemi, pour les Musulmans, ce fut le chrétien; mais, entendons-nous, ce n'est pas comme chrétien qu'il était l'ennemi, mais c'est parce que l'adversaire, l'ennemi, était chrétien, que le chrétien, synonyme d'ennemi, était exécré; l'ardeur de la bataille et l'explosion des passions amenaient souvent à confondre l'un et l'autre. Et puis ! il faut admettre qu'il s'est passé bien des choses depuis lors. Autant vaudrait dire que l'Angleterre, qui vient de voir à Londres, circuler dans les rues, 40.000 catholiques, des prêtres (bon nombre en habit de chœur), des cardinaux, des évêques, pour le Congrès eucharistique, est intolérante, parce que, sous la reine Élisabeth, la conversion au catholicisme était punie de mort, parce qu'on infligea d'horribles supplices à des moines, pour cause de religion, parce que Henri VIII supplicia 70.000 catholiques! Autant vaudrait dire que la Norvège, dont la Chambre, il y a dix ans, abrogeait les lois interdisant nos congrégations religieuses, est intolérante, parce que, comme dans la Grande Bretagne, il y a moins d'un siècle, la profession de catholique était condamnée à la peine capitale. Les Anglais, les Norvégiens ont évolué. Pourquoi les Turcs n'auraient-ils pas

[1] V. *La chanson de Roland*, v. 101 ; — Taine, *Hist. de la littérature anglaise* (1895), t. II, p. 121 ; — Léon Gautier, *La Chevalerie*, p. 750, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fait, bien que plus lentement peut-être, leur évolution, eux aussi, dans le sens de la tolérance ? Mais je crois pouvoir démontrer que, plus qu'en certains pays chrétiens, leur législation fut tolérante, comme l'impose la religion de l'Islam.

Quant aux massacres des Arméniens en 1894-1896, l'indignation qu'ils soulevèrent fut si grande qu'on alla jusqu'à dire, dans certaines chancelleries, dans un grand nombre de journaux — et j'ai eu la surprise de retrouver le propos, ces jours-ci, sous la plume d'un journaliste distingué, — qu'il fallait chasser les Turcs hors d'Europe, les renvoyer en Asie.

Je ne sais si vous comprenez ce raisonnement, si vous admettez que ce qui est crime sur une des rives du Bosphore ne soit plus crime sur l'autre rive ; comment on puisse se résigner aux spectacles d'horreurs, dans un quartier de Constantinople, quand on ne peut les supporter dans un autre quartier ; comment, ce qui n'est pas tolérable à Stamboul pourrait être toléré à Scutari?

Non. Le mal est le mal ; le crime doit être poursuivi partout, et je crois que dans la patrie de saint Vincent de Paul, nous serons tous ici d'accord pour proclamer que l'humanité n'a pas plus de frontières européennes, ou asiatiques, que la Charité ne doit avoir de limites au champ de son action.

On avait imaginé, pour arriver à cette conclusion, de prétendre qu'il y avait toute impossibilité de vivre avec les Turcs. « C'est, disait-on, une question de religion en même temps qu'une question de race; c'est l'éternelle lutte du Croissant contre la Croix. L'Islam, c'est le fanatisme! Les Musulmans abhorrent les Chrétiens, qu'ils voudraient exterminer jusqu'aux derniers. En les chassant d'Europe, les Chrétiens ne feraient donc que se défendre ; du moins ils éloigneraient et décimeraient les troupes ennemies... »

Eh bien ! interrogez nos missionnaires et nos sœurs de Charité, qui connaissent la Turquie. « Jamais le catholi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cisme, ses évêques, ses missionnaires, ses admirables religieuses n'ont été aussi libres et aussi protégés qu'à Constantinople », a dit avec raison l'un des plus courageux évêques de France[1].

Un capucin, d'une haute intelligence, qui depuis seize ans habite les contrées où les Arméniens ont tant souffert, me le répétait encore, il y a deux mois à peine : il n'est pas vrai que le Croissant soit l'ennemi de la Croix. Il n'est pas vrai que le Koran et le Chéri, que les textes et les enseignements de la théologie musulmane prescrivirent la haine du Christ. C'est le contraire qui est vrai. Il n'est donc pas juste de dire que, par religion, le Turc soit intolérant et fanatique.

Surtout, ne nous parlez pas des massacres de 1894-1896, car ils nous fourniraient précisément des témoignages indiscutables contre le prétendu fanatisme des Musulmans.

Vous comprendrez que je ne puisse pas traiter à fond cette question qui a fait couler tant d'encre, après avoir fait couler tant de sang. Mais permettez-moi, je vous prie, une simple interrogation : si les massacres d'Arméniens ont été suscités par des haines anti-chrétiennes, expliquez-moi pourquoi, hormis les Arméniens (et encore certaines catégories d'Arméniens), pas un chrétien n'a été massacré dans ces tueries.

Et pourtant les rites catholiques ne manquent pas, ni les sectes chrétiennes ; personne n'a souffert : ni les latins, ni les maronites, ni les syriens-unis, ni les grecs-unis melkytes, ou syriens catholiques, ni les chaldéens-unis, ni les Bulgares-unis, ni les Grecs orthodoxes, ni les Syriaques ou Jacobites, ni les Nestoriens, ni les protestants, ni les Anglicans, tous chrétiens, tous épargnés, — sauf certains Arméniens? Si

[1] Mgr Turinaz, évêque de Nancy, cité par Ahmed Riza : *La crise de l'Orient*, Paris 1907, in-8°, I, p. 45

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

c'eût été une proscription *religieuse*, pourquoi le Croissant aurait-il, en ces journées abominables, respecté la Croix des autres chrétiens? Donc la raison en est ailleurs. Et c'est encore à l'Ancien Régime qu'il faudrait la demander.

Au mois d'août 1896, peu de jours avant les boucheries ordonnées à Constantinople et qui ont coûté la vie à 6 ou 8.000 Arméniens, j'avais vu, hôte du Palais, le fameux Ibrahim, chef d'une bande de pillards et d'assassins — pas autre chose ; — il fut, à ce moment-là, comblé d'honneurs et, sans doute, pour le punir de ses crimes, nommé général de division. Au même temps, on avait fait venir dans la capitale les régiments Kurdes, nouvellement créés sous le nom de Hamidiés. Si peu qu'on osa parler, je sus plus tard que l'on redoutait ce qui allait se passer. Et quand récemment le nouveau pouvoir voulut, en son œuvre d'épuration, destituer Ibrahim, celui-ci prit la campagne ; il fallut envoyer un régiment contre ses bandes de Millis et quand, après sa mort, on visita sa maison, l'on trouva dans son grenier et dans ses coffres deux millions de livres turques, soit 46 millions de francs [1] qu'il avait volés aux Arméniens — et aux Turcs.

Je dis « et aux Turcs » car, bien plus souvent qu'on ne se l'imagine, les pauvres Turcs ont été les victimes de ces pillards. Seulement, la charité politique, celle qui a ses frontières — et ses intérêts, — ne s'occupait point de tels parias ; ce qui leur advenait n'avait pas d'importance ; ils n'étaient pas ce que l'on appelait des « protégés » et Dieu sait ce qu'il y aurait eu à dire sur la manière d'entendre et de pratiquer cette « protection » [2] !..

[1] Journal *La Turquie*, 5 octobre 1908.

[2] « Si les chrétiens ont eu à souffrir des abus de l'administration, disait Midhat pacha, en 1878, les musulmans eux-mêmes s'associaient à leurs griefs et désiraient vivement une amélioration de l'ordre de choses existant ; mais, comme les chrétiens... se faisaient l'écho de ces doléances, l'Europe fut amenée à croire qu'eux seuls souffraient?..,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et pourtant il n'était pas rare de voir les Musulmans défendre les Arméniens, les cacher dans leur sélamlick, et jusque dans leur harem, s'astreignant à leur apporter eux-mêmes leur subsistance. Oui, en Turquie, le Croissant défendit bien souvent la Croix, ou plutôt là, comme partout, en notre temps, des hommes charitables n'hésitèrent pas à secourir d'autres hommes, qui ne pratiquaient pas leur culte.

Sans parler de ce trait connu de tous, du maréchal Fouad pacha (qui en fut odieusement puni plus tard), empêchant, le 26 août 1896, les massacres de s'étendre à Kadikeui et Haydar pacha et se dressant au ponton des bateaux, revolver au poing, prêt à tuer les assassins officiels, qui durent reculer, pendant que tout près, à Scutari, un mollah de la mosquée Iskelessi défendait de toucher aux chrétiens ; sans parler aussi de cet iman de la sacro-sainte mosquée d'Éyoub (où les étrangers ne sont pas admis), qui ouvrit, toutes grandes, les portes de cette djami au troupeau d'Arméniens poursuivis par les bouchers du Palais ; faut-il rappeler, avec nos *Livres Jaunes*[1], qu'à Sassoun, le 28 juillet 1894, ce furent des officiers musulmans, qui repoussèrent les Kurdes, attaquant les Arméniens. A Van (juin 1896), la troupe fit ce qu'elle put pour empêcher les meurtres et c'est,

La Porte, par une anomalie malheureuse, mais honorable pour elle. avait accordé aux races chrétiennes plus de liberté et plus de moyens d'instruction qu'elle n'en avait permis aux Musulmans. » Les ennemis de l'Empire turc en profitèrent, mais « les plaintes qu'on entendait en Europe, du côté des chrétiens, ne venaient pas précisement de la persécution ou de l'oppression exercée par les Musulmans, mais bien de ce qu'on excitait chez les premiers des ambitions que, naguère encore, ils n'osaient avouer. » (*La Turquie, son passé, son avenir* par Midhat pacha, br. in-8°, publiée à Paris, 1901, par son fils Aly Haydar bey.)

[1] *Affaires Arméniennes*, notamment pp. 99, 196, 211, 227.

V° aussi les ouvrages de Mgr Charmetant sur *le Martyrologe arménien*, etc. ; les *Massacres d'Arménie*, avec préface de M. G. Clémenceau, pp. 25, 27, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

malgré elle, par ordre supérieur, que ces tueries eurent lieu. A Césarée (1895), un officier de haut grade déclarait que, s'il n'avait été commandé par le Palais, il eût, avec la population turque, empêché les massacreurs d'entrer dans le district d'Akdagh Maden. A Sivas (1896), les notables musulmans ne pouvaient maîtriser leur indignation contre Yldiz, qu'ils accusèrent formellement d'avoir ordonné ces crimes, comme le rapporte le *Memorandum du Foreign Office* remis le 21 octobre 1896 à notre ministre des Affaires étrangères par l'ambassadeur d'Angleterre. A Stamboul même, à Koum Kapou, quartier du Grand Patriarcat arménien, c'est un commandant musulman, Hassan Aga, qui chasse les bandes d'égorgeurs. J'abrège, il le faut bien. Ces traits d'humanité si louables, c'est à chaque pas et chaque jour qu'on a la satisfaction de les constater. Partout des Turcs protégèrent des Arméniens, à leurs propres périls. Et l'on vit alors, à Sainte-Sophie, des prédicateurs fulminer contre les massacres, rappeler que les chrétiens de l'empire ne sont pas des ennemis, que ce sont des hôtes, des frères.

Sans remonter aussi loin — cette année même, — il n'y eut pas moins de 90 musulmans arrêtés, ensemble, y *compris le mufti*, jetés en prison et soumis à la torture, pour avoir défendu les chrétiens contre les brutalités des émissaires d'Yldiz, qu'on avait envoyés pour les piller et les massacrer.

C'est à ce propos que les deux Comités libéraux ottomans, à Paris, le comité d'initiative privée, « Constitution et décentralisation » (fondé par le prince Sabaheddine) et le comité « Union et Progrès » communiquèrent ensemble à la presse la note suivante : « Les partis Turcs d'opposition protestent avec « indignation contre les atrocités commises dans les diverses « provinces de l'empire ottoman, notamment à Van, et « contre les tortures infligées dans les prisons d'Erzeroum « aux Turcs et aux Arméniens qui réclament le régime « représentatif. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'ai pu avoir, en ce temps-là, et je l'ai publié dans un journal français[1], les jugements prononcés contre les patriotes Turcs, qui par esprit d'humanité et d'équité avaient défendu les chrétiens contre les bourreaux d'Yldiz. Et voici les peines portées contre ces musulmans : 8 furent condamnés à mort ; 18 à la détention perpétuelle ; 11 à 15 ans de prison ; 14 à 10 ans ; 1 à 5 ans ; 3 à 3 ans ; 14 à 1 an. On a été jusqu'à jeter en prison pour 6 et 8 mois des mineurs, de petits Turcs. On ne s'explique pas, après cela, comment le Tribunal, qui s'intitulait justement « extraordinaire », a pu prononcer 19 acquittements !

Voilà, n'est-il pas vrai, une preuve péremptoire de la haine des Turcs contre les chrétiens !

Et n'est-il pas plus exact de dire que ce « peuple est bon » pour répéter le jugement de M. de Metternich, qui fut celui de Lamartine, d'Élisée Reclus, Ed. Gibbon, Cesare Cantu, Gust. Le Bon, Robertson, Théophile Gautier, etc., de tous ceux, enfin, qui l'ont pu connaître.

J'ai peut-être étonné quelques-uns de mes auditeurs en assurant que l'Islam, loin de prêcher la haine des chrétiens prescrit au contraire de les respecter. — « Les Turcs vénèrent notre religion, tout en gardant la leur, et tiennent la France comme le plus grand pays[2] », disait une religieuse qui avait passé 40 années en Orient, de celles qui, par l'exemple des plus solides vertus chrétiennes et des plus aimables qualités françaises, s'en vont là-bas faire aimer le cœur et la tête de notre pays.

Ah ! « ce qu'ils détestent par-dessus tout, — j'emprunte ce témoignage à un économiste de la *Réforme sociale*, qui a longuement parcouru ces contrées, ce qu'ils détestent par-

[1] *Journal de Maine-et-Loire*, 10 mars 1908.

[2] Journal *Les Missions Catholiques*, 1905, p. 116.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dessus tout, c'est l'esprit *athée.* » Et notre compatriote citait à l'appui ces paroles d'un pacha : « Jamais je ne confierai l'éducation de mes enfants à des hommes qui ne prient pas [1]. »

En fait, la loi du Prophète proscrit *l'Athéisme* à l'égal de l'*Idolâtrie.* S'il y a parmi les Mahométans des fanatiques (je demande quelle religion n'en a pas, puisque l'irréligion même, vous le savez, a les siens?), on peut affirmer que ce sont de très rares exceptions, en contradiction formelle avec la loi musulmane et avec le tempérament des Turcs. C'est ce que faisait remarquer récemment le Comité de Salonique, dans une lettre à un homme d'État italien : « Si « notre nation, écrivait-il, le 20 septembre 1908, a traversé des « époques honteuses, elles ne représentaient pas l'âme « nationale, mais seulement le gouvernement des traîtres... « La nation ottomane est loyale et juste. Elle fraternise, « d'une façon sincère avec ses concitoyens, professant « d'autres cultes, et qu'elle n'a jamais vus, de son propre « arbitre, de mauvais œil. [2] »

[1] Gaston Bordat, *La Réforme sociale*, 1er février 1907. Sur la question des écoles, voir parmi les travaux les plus récents un résumé de M. P. Fesch, dans son livre, pp. 444-486.

[2] Le prince Sabaheddine, en son discours d'ouverture du *Congrès des Libéraux ottomans*, à Paris (1902), s'exprimait ainsi :

« Le régime présent, par un sophisme dont il convient de faire justice, s'applique à attribuer aux rivalités de races et de religions ou ces violences, ou cette inertie stérile et désolante, dont le pouvoir n'avait jamais donné de si fâcheux exemple, au cours de nos annales, et qui sont incompatibles avec tous principes d'humanité, d'équité et de civilisation ; tandis que les idées qui animent et qui remuent aujourd'hui toute la génération nouvelle, en Turquie, sont des idées de progrès, de justice, de tolérance et de liberté *pour tous*, sans privilèges exclusifs pour telle ou telle nationalité.

« Il faut qu'il soit bien entendu que les Turcs ne demandent rien pour eux-mêmes qu'ils ne le demandent aussi, et dans la même mesure, pour tous leurs compatriotes, musulmans et non musulmans.

« N'est-il pas avéré, d'ailleurs, que l'empire ottoman, dès le début

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est ce que disait surtout, le mois dernier, l'organe autorisé du Cheik ul Islamat, la Revue des ulémas, le *Beyan el Hak* (La Vérité), dont les rédacteurs sont tous des professeurs de théologie musulmane, en assurant que les partisans de l'ancien régime « foulent aux pieds les dispositions de la loi islamique », concluant que, si « les Mahométans veulent « être agréables à Dieu, ils doivent suivre *son commande-* « *ment qui est de vivre en bonne intelligence avec les non* « *musulmans*[1]. »

Les ulémas ne font ici que répéter les prescriptions de leur religion.

Sans aller jusqu'à redire que l'Islam soit une secte chrétienne, nous retrouvons à chaque page du Koran[2], les grands enseignements de la Bible et jusqu'à nombre de préceptes de l'Évangile ; certaines croyances, certains dogmes chrétiens sont aussi des croyances et des lois musulmanes : la certitude de l'autre vie, du paradis, de l'enfer, du purgatoire, la prière pour les morts, les indulgences — rejetées par des protestants — sont aussi de la religion de l'Islam. Les Mahométans professent l'unité de Dieu, vous les avez, et, s'ils ne saisissent pas bien notre mystère de la Sainte Trinité, ils savent pourtant que les chrétiens ne sont pas des *idolâtres*; or, seuls, les idolâtres sont, pour Mahomet, des *infidèles* qu'il faut combattre. « Les gens de l'Écriture » sont des frères, et

de sa constitution, n'a jamais manqué de respecter la langue, les mœurs, la religion de tous les peuples divers, à la destinée desquels il allait présider? Au moment même où il se trouvait à l'apogée de sa gloire et de sa puissance, à l'époque où la mer Noire et la Méditerranée étaient presque des lacs ottomans, aux siècles où ses vastes territoires comptaient plus de 100 millions d'âmes, alors, les diverses nationalités soumises à l'Empire étaient respectées dans leur originalité... »

[1] Cités dans la *Turquie* du 28 octobre 1908.

[2] Le *Koran* (ou *Alcoran*) est, à la fois, code religieux, moral, civil et politique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les « gens de l'Écriture », ce sont ceux qui croient à nos Livres Saints [1].

[1] Vo les textes nombreux cités dans ma brochure : *Les Turcs sont-ils fanatiques ?* (Paris, 1897), pp. 15 à 30.

On peut lire aussi : *Tolérance musulmane*, par Ahmed Riza (*Revue Occidentale*, 1er novembre 1896), qui contient d'excellentes choses, mais en observant, toutefois, que l'auteur y professe une véritable hostilité contre nos écoles et nos missionnaires chrétiens, constamment attaqués dans son journal, *Mechveret*, bien que Frères des Écoles chrétiennes ou Jésuites de la Faculté de Médecine de Beyrouth aient eu, parmi leurs élèves, sans avoir cherché à faire du prosélytisme religieux, presque tous les Jeunes Turcs libéraux, partisans des libertés constitutionnelles. Ahmed Riza, dont la mère était catholique, s'est à ce point trompé sur le christianisme qu'il n'est sorte de préjugés bizarres qu'il n'ait acceptés pour vérités pures; il suffit de dire qu'il est persuadé — puisqu'il le répète — que « les docteurs et les théologiens se sont « demandé si la femme avait une âme » et, ajoute-t-il sentencieusement, « cette question a été débattue dans les Conciles !! ». (Vo Ahmed Riza, *La Crise de l'Orient, ses causes et ses remèdes*, Paris, 1907, in-8o, p. 77.)

Tout récemment, M. Paul Labbé, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale de Paris « disait avoir consulté sur place les hommes les moins suspects de cléricalisme et, de leur aveu et de celui de notre ambassadeur à Constantinople, M. Constans, * les écoles congréganistes rendent là-bas d'immenses services à la France. « Nous préférerions, lui a-t-on dit dans les milieux officiels, voir des écoles laïques, mais actuellement ce n'est pas possible; il faut non seulement laisser subsister, *mais encore soutenir les écoles congréganistes*. Les combattre serait une grande faute. » M. P. Labbé déclarait faire cet aveu en dehors de toute considération politique et par pur patriotisme. Le *Journal de Maine-et-Loire* du 28 janvier 1909, à qui nous empruntons ces lignes, ajoute ceci : « M. Erzberg, député au Reischtag allemand, invitait récemment ses compatriotes à profiter des dispositions du gouvernement français hostiles aux missions catholiques.

« *La situation politique en France*, disait le député allemand, *paralyse de plus en plus l'action des missionnaires catholiques français aux colonies et à l'étranger. Profitons de cette circonstance qui est*

* On m'assure que, dans le conseil des Ministres, tenu à Paris le 22 décembre dernier, M. Constans allait être mis à la retraite. Son vieil ami, M. Fallières, insista pour qu'il fût maintenu jusqu'à ce qu'il eût terminé des *Mémoires* qu'il estime devoir être très utiles à son successeur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le prophète prête à l'Ange Gabriel cette sourate (ch. III, v. 7, 8). « Dis, nous croyons aux Livres Saints que Moïse, « *Jésus*, et les Prophètes ont reçu du Ciel ; *nous ne mettons* « *aucune différence entre eux, nous sommes musulmans.* »

C'est ce que pensait évidemment le bisaïeul du prince héritier, le sultan régnant alors, le Khalife des Croyants, qui laissait à sa femme (une Française ravie par les pirates d'Alger) toutes les facilités d'observer son culte, les Capucins étant autorisés à se rendre au Seraï impérial, pour dire la messe à la Sultane et lui administrer les Sacrements.

Le Koran dit ailleurs, en parlant des non-musulmans : « *Il ne t'appartient pas de juger leurs intentions*, comme il ne leur appartient pas de juger les tiennes. » (Koran VI, 52.)

Je vous le demande, sont-ce là des maximes d'intolérance?

Mahomet confesse hautement la Mission divine de Jésus, qu'il appelle « le Verbe de Dieu », le « Messie » (ch. III), qui sera, dit-il encore, « témoin » au « jour de la Résurrection ». (ch. IV.) C'est « l'envoyé de Dieu auprès des Enfants d'Israël » (ch. III). Mahomet chante la gloire de Marie — « l'élue entre toutes les femmes », ainsi qu'il le proclame —, Marie, qui, dit-il, a conservé sa virginité intacte, ajoutant, au nom de Dieu. « Elle et son fils firent l'admiration de l'Univers » (ch. XXI).

Le Koran consacre entièrement le chapitre XIX à la mère du Sauveur, dans l'Annonciation. Il professe aussi l'authenticité de l'Évangile, auquel il emprunte tant de maximes.

favorable à nos intérêts nationaux : fondons de nouvelles missions allemandes, amenons de nouveaux concours aux missions anciennes, créons des écoles catholiques dans toutes les parties du monde. *C'est nous qui recueillerons ainsi l'héritage des missions françaises abandonnées par leur gouvernement.* »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« L'alliance que nous avons contractée avec les Prophètes, y lit-on encore, avec Noé, Abraham, Moïse et *Jésus*, fils de Marie, doit être *inviolable.* » (Ch. XXXIII).

Sont-ce là des enseignements, je le répète, qui doivent amener des haines entre le Croissant et la Croix?

Avons-nous donc, dans nos rapports sociaux — comme cela pourrait être, par exemple, avec certaines religions d'Extrême-Orient — de telles divergences, sur des questions fondamentales, que nous ne puissions nous tolérer et vivre fraternellement, comme aujourd'hui, grâce à Dieu! nombre de chrétiens et de musulmans savent vivre, sans renoncer à leur foi?

On trouvera, sans nul doute, des musulmans qui détestent les chrétiens ; on trouvera même des chrétiens ou des musulmans qui se détestent entre eux.

Mais ni les uns ni les autres n'observeront les préceptes de leur religion [1].

D'ailleurs Mahomet reconnaît, dans le Koran, que « ceux « qui sont le plus disposés à aimer ses disciples ce sont « les hommes qui se disent chrétiens » (V. v, 85). Et réciproquement, peut-on dire.

Aussi, lorsque le Khalife Omar entra en vainqueur à Jérusalem, « il ne fit aucun mal aux chrétiens [2] ». On raconte qu'à l'heure de la prière, bien que tout puissant, il ne voulut pas entrer dans l'église du Saint-Sépulcre sans la permission du patriarche Élias. Il alla jusqu'à défendre aux musulmans d'aller plusieurs fois prier dans une même église, de crainte qu'ils ne fussent tentés de la transformer en mosquée.

[1] L'insulte de *giaour*, si souvent évoquée, d'ailleurs punie par le Code pénal, est une grossièreté qui n'est pas exclusivement réservée aux chrétiens : les musulmans ne se font pas faute de se la jeter au visage, dans leurs propres querelles.

[2] Michaud, *Histoire des Croisades*, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Constantinople, au xve siècle, quand le Sultan Mahomet II conquit la capitale actuelle de l'empire Turc, voulut-il courber tout le monde sous le même joug? non pas. Aux chrétiens, aux Grecs, aux Arméniens, il entendit conserver les franchises dont ils n'ont pas cessé de jouir : le libre et public exercice de leur culte, leurs langues, leurs lois civiles, leurs tribunaux et leurs écoles chrétiennes « sur lesquelles « le gouvernement n'a jamais exercé de contrôle [1]. »

On vit même ce fait inoui : lorsque le patriarche grec fut reçu solennellement au Palais impérial, le sultan, qui jamais ne se levait devant qui que ce fût, dérogea à cet usage, en l'honneur du chef spirituel d'une nation conquise ; Mahomet II fit dix pas au-devant de lui, le prit par la main et le fit asseoir à son côté ; puis il lui donna, comme en une sorte de nouvelle investiture, un sceptre qui est encore aujourd'hui porté devant le Patriarche actuel dans les grandes cérémonies [2].

Aujourd'hui encore, les soldats turcs — jusqu'à ce jour, tous exclusivement musulmans — font une garde d'honneur à nos processions de la Fête-Dieu, escortent nos évêques et présentent les armes au Saint-Sacrement ! Nos missions sont dispensées d'impôts. Voilà le spectacle que nous offrent en Turquie, ces prétendus fanatiques et intolérants !

Citoyen d'un pays catholique, qui a toujours marché à la tête de la Civilisation, chrétien et français, il me serait aujourd'hui particulièrement douloureux de trop insister.

Mais n'est-ce pas aussi le conquérant de Constantinople qui entretint avec le Pape Nicolas V des relations tellement amicales qu'il alla jusqu'à lui faire entrevoir qu'il ne serait

[1] Midhat pacha, *La Turquie* (1878), p. 14.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas impossible que, mieux instruit, il ne se convertît au christianisme? J'ai cité sa lettre [1] dans mon étude *Le Fanatisme en Turquie* [2].

Je crois avoir démontré, autant que cela est possible en quelques phrases, que ni leur naturel, ni leur religion, ni le Koran, ni le Sonna [3] ne font des Turcs fanatiques et intolérants.

Mais comment retrouver leurs qualités, sous le régime corrupteur qui a fonctionné plus d'un quart de siècle? Eh bien ! il faut avouer qu'après pareille épreuve il a fallu que ces qualités, contraintes à se cacher, réprimandées, punies, aient eu des racines bien profondes, pour qu'Yldiz ne les ait pas à jamais extirpées et que l'évolution qui s'accomplit ait pu si facilement les voir renaître, que ceux-là même qui ont failli (spectacle original, sinon inattendu) ne soient pas les moins empressés à en proclamer l'excellence.

Jusqu'à ces derniers mois, la Turquie est devenue véritablement un enfer. Le crime y triomphe insolemment. Les vices y sont honorés. Toutes les vertus natives de ce « peuple

[1] « Quand ma tâche de pacificateur sera terminée, écrit Mahomet II au pape Nicolas V, il n'est pas impossible que, instruit, par toi et par tes prêtres, des miracles et de la vie de Jésus, j'embrasse ta religion; des astrologues me l'ont prédit. Quant à moi, je laisserai au Ciel le soin de m'inspirer. » *Querini cardinalis Epistolæ*, in-4°, Brescia, 1741, p. 504.

Il convient de rapprocher ce document de l'Encyclique de Léon XIII : *Orientalium dignitas*, ordonnant aux collèges latins de fournir à leurs élèves d'Orient la faculté de garder les pratiques de leur culte, conformément, d'ailleurs, à la première épître de saint Paul aux Corinthiens.

Voir encore les documents cités dans le livre de M. Paul Fesch, pp. 471, 472, etc.

[2] *Nouvelle Revue* (Paris 1897).

[3] Livre qui contient les traditions de la religion musulmane et fait partie du *Chéri*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bon », tout ce qui est honnête et louable y est poursuivi, traqué, flétri. Ces mots qui font vibrer les cœurs, ces mots sacrés de Patrie, Honneur, Fraternité, Justice, Progrès, Réformes, Civilisation, Humanité, Liberté sont punis comme des offenses à la souveraineté suprême. La plus légitime indépendance, l'acte le plus conforme à la dignité humaine sont inhumainement réprimés. La conscience paraît endormie, le pouvoir semblant prendre à tâche de calomnier toutes les races des Ottomans et de les confondre dans une même haine, une même réprobation.

Aussi l'élite de l'empire est-elle condamnée à étouffer ses plaintes, à dévorer ses larmes, jugées subversives. Presque tous les honnêtes gens se voient privés de toutes faveurs, de toute justice. Pour eux, pour les patriotes, les loyaux, les probes, les « vrais Turcs », aucun avancement assuré : la confiscation, la dégradation militaire, l'exil, la prison, la torture, la mort, l'étranglement dans les cachots, les accidents à travers les routes de l'Hedjaz, les noyades dans le Bosphore et la Marmara.

Cependant que l'espionnage (interdit par le Koran) était érigé en institution d'État, la première de toutes ; qu'il recevait honneurs et profits ; les délateurs se partageant avec les concussionnaires, les dépouilles du pays ; un ministre de la marine donnant à Yldiz le tant pour cent de ses « opérations » et laissant 80 millions de francs à sa succession (ce dont le Palais s'empara, d'ailleurs) ; des favoris édifiant une fortune scandaleuse sur l'exploitation de l'armée. Et c'est ainsi que ce vaste empire, autrefois si puissant, toujours si vaillant[1], qui compta plus de 100 millions d'âmes, autorisait toutes les convoitises, laissait détacher de la Turquie la Bulgarie, la Bosnie, l'Herzégovine, la Géorgie, la

[1] Le prince Nicolas de Monténégro a fait, en 1879, une vibrante poésie, *Au Turc*, où il célèbre la vaillance de ce peuple, en rappelant ses exploits, et qui fait autant l'éloge du souverain poète que de son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thessalie, la Tunisie, l'Égypte, la Roumélie Orientale, Chypre et la Crète.

Elle allait perdre jusqu'au dernier lambeau de son territoire, si l'acte libérateur du mois de juillet dernier, cet acte que l'Europe, que l'humanité tout entière a salué des mêmes sympathies, des mêmes espérances, n'avait mis un terme à un état de choses qui demeurait la honte et l'opprobre du XXe siècle.

Impossible, tant le nombre en est grand, de citer les noms des victimes de cet état d'anarchie et de despotime.

Le 18 septembre dernier, à bord du yacht du prince Aziz, pacha d'Égypte (nommé depuis commandant de la cavalerie du 2e corps d'armée), j'eus le grand plaisir de dîner avec un soldat dont la physionomie sympathique reflète l'intelligence et la loyauté : — C'est, me dit-on, Nazim pacha, le nouveau commandant du corps d'armée d'Andrinople, le plus brave et peut-être le plus capable de tous nos généraux [1].

Il revenait d'Erzindjan (chef-lieu du 4e corps d'armée), où le Palais l'avait exilé, après lui avoir arraché, comme à un soldat félon, tous les galons qu'on vient heureusement de lui rendre et qu'il avait, un à un, glorieusement gagnés :

héros. Citons-en les dernières strophes (d'après la traduction de M. Alex. Martinovitch) :

« Quoique tu sois mon vieil ennemi, on m'irrite lorsqu'on te déprécie. Je demande celui qui peut t'égaler dans le combat.

« Exception faite de nous, poignée de pauvres ! Et, maintenant que nous nous connaissons, il ne nous reste plus qu'à avoir, l'un pour l'autre, l'estime qui est due à des cœurs vaillants.

« Ah ! que nos peuples, exténués de fatigue, respirent un peu plus librement ! Que ces jours bienfaisants du travail et de la civilisation leur apparaissent enfin !... »

[1] Nazim pacha, élève de Saint-Cyr, fut nommé, vingt-quatre heures, ministre de la Guerre, à la veille de la retraite du grand vizir Kiamil pacha, le 13 février dernier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il a passé sept années dans un cachot et il venait de s'enfuir quand éclata la révolte de 1908.

En même temps que Nazim pacha, dans les mêmes conditions d'injustice, le maréchal Fouad pacha, le vainqueur d'Ellena, à qui Constantinople vient de faire une rentrée magnifique, était exilé à Damas. De même, le patriarche Izmirnian, autre victime de la camarilla, récemment rendu à l'affection, à l'estime des Arméniens qui l'ont réélu, ces jours-ci, patriarche de Constantinople.

Ainsi de tant d'hommes, de tous rangs et de tous grades, officiers, médecins, avocats, sophtas, ulémas, prêtres de tout rite, qui, proscrits en nombre incalculable, n'auront pas tous pu voir la Renaissance de la Turquie, car la misère, la détention, les supplices, la mort secrète, sont venus à bout de leur énergie et de leur vaillance.

— J'ai passé, sans voir la lumière du jour, huit mois dans un cachot de Tripoli[1], me disait à Smyrne, ces semaines dernières, un brave jeune homme dont les cheveux avaient déjà blanchi et qui me laissa voir ses doigts déformés par le bourreau.

— Vous étiez désespéré? fis-je.

Et lui, de sa voix la plus calme et la plus douce, il me répondit :

— Non... Plusieurs sont morts autour de nous. Nous pensions que si l'on ne nous délivrait pas enfin, quelque jour,

[1] Ce fut le supplice de nombreux élèves de l'École militaire de Pancaldi, parmi lesquels notre ami A. Fazli bey (le dévoué secrétaire général de la *Ligue d'Initiative privée, Constitution et décentralisation*, à Paris, l'un des principaux fondateurs, à Constantinople, de *l'Union libérale ottomane*, que l'on calomnie lorsqu'on lui donne des visées de « fédéralisme », d' « autonomie », de « séparatisme », on devrait le savoir), un Jeune Turc dont la droiture, l'énergie et l'intelligence doivent rendre de grands services à la Nouvelle Turquie.

Voir son interview dans le *Monde Hellénique* d'Athènes, 13 août 1908 et sa lettre au *Siècle*, du 5 août 1905.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eh bien ! ce que nous souffrions ainsi servirait à la libération de la patrie !

Je viens de parler de bourreau. Rien ne pourrait rendre les horreurs commises, au Palais impérial même, ou au poste de police de Béchik Tasch, sous le tortionnaire géant Hassan pacha et jusqu'à ces derniers mois encore. J'ai essayé, il y a onze ans, d'en dire quelque chose en la *Nouvelle Revue* [1]. Le mois dernier, un prince me racontait qu'ayant eu, naguère, le privilège de se promener dans le parc d'Yldiz, si jalousement surveillé, il crut entendre, un soir, comme des gémissements, des plaintes étouffées, sortant de la maison d'un iman, qu'il savait un des bourreaux en faveur. Discrètement il s'approche : c'est la voix brisée d'un malheureux supplicié criant : — « Allah ! Allah ! tuez-moi ! Ayez pitié !... achevez-moi !... » Pour compléter l'horreur, le temps était à l'orage, un éclair illumina ce lieu infernal et laissa voir, à travers des persiennes entr'ouvertes, la figure d'un très haut personnage, qu'il n'eût pas été sans périls de reconnaître, mais qui avait tenu à venir surveiller, par lui-même, si l'on saurait arracher les secrets du condamné, sans tromper sa peur.

Faut-il décrire quelques-uns des supplices imaginés par l'ancien régime et que l'odieuse Inquisition espagnole eût pu envier?

Le plus doux était l'introduction du patient, face contre terre, sous un divan, pour lui flageller les jambes et les reins.

Des menottes spéciales écrasaient, à l'aide de vis, la phalange supérieure des pouces, faisant éclater les ongles et, me disait un médecin patriote, soumis à ce tourment, quand, ensuite, on recevait un coup sec sur l'extrémité des doigts,

[1] *Nouvelle Revue*, 1897, p. 72-78.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il semblait qu'on sentait un poignard pénétrer dans le cœur.

Je ne pourrais pas tout dire, ici ! A l'aide de tenailles de bois, on serrait certaines parties du corps, jusqu'à écrasement, avec toutes les complications morbides qui devaient s'ensuivre : Midhat pacha et un gendre d'Abdul Medjid lui-même connurent ce supplice abominable [1].

Et le nombre de ces torturés, de ces exilés, de ces noyés ou assassinés dépasse toute imagination. Il serait impossible, évidemment, d'en dresser une statistique exacte. Le « fonctionnaire » le plus apte par ses services à en avoir une idée approximative, disait, en 1899, au beau-frère du Sultan, qu'il en estimait le nombre à 4 ou 500.000, au moins, depuis le règne d'Abdul Hamid II : c'est de son confident que je tiens ce renseignement.

On ne s'arrêtait même pas toujours devant la faiblesse d'une femme ou d'un enfant. On ne jette plus, au sérail, les favorites dans un sac de vipères, si tant est qu'un despote l'ait jamais fait un jour. Mais, si les procédés ne sont pas les mêmes, le résultat n'en est pas très différent. Pour un caprice, pour la peur d'un attentat imaginaire, pour avoir osé présenter une requête du Sultan Mourad, telle dame du Palais, telle enfant a été brûlée ou jetée dans le Bosphore [2].

Un élève de l'école militaire de Pancaldi vint, il y a deux ans, me voir à Paris ; soupçonné de complot, parce qu'il avait lu je ne sais quel livre faisant l'éloge de la Liberté, il était parvenu, non sans peine, à s'échapper, à s'enfuir. On s'en prit à sa pauvre vieille mère, sexagénaire, qui bientôt mourut en prison, sans savoir seulement pourquoi on l'avait arrêtée.

[1] Vo *Un horrible assassinat... Midhat pacha* (Genève, 1898, br. in-18).

[2] Voir, entre autres, mon article dans la *Nouvelle Revue*, 1897, pp. 72-78.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Plus d'une fois, vers la Pointe du Seraï, où les cadavres habillés, charge aux pieds, se dressent en un fantastique appel, amenés là par les forts courants du Bosphore à la Marmara, des scaphandriers et des plongeurs, terrifiés d'un spectacle aussi macabre, refusèrent de continuer leurs sondages [1].

La vie, même sans parler des tortures, était sans cesse contrariée, gênée, opprimée.

Les membres de la famille impériale, eux-mêmes, n'étaient pas toujours libres de sortir, de se voir, de se fréquenter. Me trouvant, il y a quelques semaines, dans un Palais du Bosphore, avec deux princes et priant l'un d'eux de vouloir bien me dire le nom d'une des Altesses (que j'avais mal entendu, lors des présentations, comme il arrive souvent, même avec des noms familiers), vous ne pouvez imaginer l'ébahissement que je vis alors sur son visage. Après avoir considéré l'autre prince, un bon moment, il me répondit en souriant : — Je dois vous avouer que je ne sais pas comment il s'appelle. Je sais que c'est mon cousin ; mais vous comprenez, sous l'ancien régime, nous ne nous étions jamais vus...

L'un et l'autre paraissent dépasser la trentaine !

Le prince Selim, le fils aîné du Sultan, fut relégué plus de vingt années dans son appartement, sans pouvoir sortir, tenu à l'écart comme un lépreux, parce qu'un jour on l'avait surpris à marquer d'un trait, sur la carte d'Europe, les pertes de l'empire. Son père (dont les connaissances géographiques sont assez bornées, puisqu'il se préoccupait récemment de faire prendre les correspondances de l'île de Samos, par... l'Orient-Express) supposa que ces études préparaient de noirs complots et allaient mettre le feu à des machines explosibles.

[1] Plusieurs personnages dignes de foi me l'ont affirmé, notamment le commandant Chopart, qui eut un service maritime à Kadikeui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le fils favori, le prince Burrhaneddine lui-même, celui que Guillaume II, d'accord avec Abdul Hamid, désirait voir prendre le titre d'héritier présomptif, en place de S. A. I. le prince Mohamed Réchad effendi — le futur Mehmed V, — disait l'autre jour, avec son frère le prince Ahmed, à la vue d'une Bibliothèque instituée par Hamdy bey, près du grand musée de Stamboul : — Eh ! nous aussi, jusqu'alors, on nous privait de livres !...

L'existence de l'héritier présomptif ne fut qu'une longue séquestration et il lui a fallu des efforts extraordinaires pour acquérir les connaissances indispensables à un prince qui, du jour au lendemain, peut devenir empereur et Khalife.

On le connaît à peine, bien qu'il ait aujourd'hui 64 ans, Vous n'ignorez pas que dans la succession des sultans, c'est toujours l'aîné de la famille qui est appelé à règner [1].

[1] L'article 3 de la *Constitution*, promulguée le 12-23 décembre 1876, dit (article 3) : « La souveraineté ottomane, qui réunit dans la per-« sonne du souverain le Kalifat suprême de l'Islanisme, appartient « à *l'aîné des princes* de la dynastie d'Osman, conformément aux « règles établies *ab antiquo.* »

Voici, en conséquence, la liste, par ordre, des héritiers présomptifs ; je crois qu'elle n'a jamais été publiée :

L. A. I. les princes :

1° Mohamed *Rechad* effendi (*Mehemed V* ou *Mahomet V*), né le 3 novembre 1844 (troisième fils du sultan Abdul Medjid, dont le premier fils fut le sultan Mourad V, le Martyr, et le second, le sultan actuel, Abdul Hamid II) ;

2° Youssouf *Izzeddin*, né le 9 octobre 1857 (fils aîné du sultan Abdul Aziz) ;

3° *Suleyman*, né en 1860 (huitième fils d'Abdul Medjid) ;

4° *Vahid Eddine*, né le 12 janvier 1861 (9e fils d'Abdul Medjid) ;

5° *Salah Eddine*, né en 1866 (fils aîné du sultan Mourad V) ;

6° *Abdul Medjid*, né le 27 juin 1868 (troisième fils d'Abdul Aziz) ;

7° *Mehmed Selim*, né le 11 janvier 1870 (fils aîné d'Abdul Hamid II);

8° *Seyf Eddine*, né en 1872 (deuxième fils de Mourad V) ;

9° *Tewfik*, né en 1874 (fils du feu prince Bourhan Eddine, mort en 1885, qui était le sixième enfant d'Abdul Medjid) ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'héritier du trône est le troisième fils d'Abdul Medjid ; né le 3 novembre 1844, il n'a que 22 mois et demi de moins que son frère Abdul Hamid II. Pendant sa jeunesse, à cet âge où l'on ne sait guère dissimuler, il était fort sympathique à tous, d'une bonté touchante, très loyal, très franc. J'ajouterai, parce que j'en suis sûr, très libéral ; fort séduit par les institutions parlementaires anglaises ; plein d'estime et d'affection pour la France. C'est le type du brave et honnête homme, dans toute l'acception du terme, et la Turquie aura en lui un monarque aimant sa patrie, dévoué au peuple, soucieux de la justice, désireux de voir compléter l'évolution de l'empire dans le sens du progrès véritable ; enfin un Constitutionnel sincère, car nul ne souhaita plus que lui les événements qui viennent de s'accomplir.

Traité par l'ancien régime en véritable paria, en ennemi, entouré d'espions [1], privé de ressources (il n'avait pas tou-

10° *Zia Eddine*, né en 1876 (fils aîné du prince héritier Réchad effendi) ;

11° *Abdul Kâdir*, né le 28 février 1878 (quatrième enfant d'Abdul Hamid II) ;

12° *Ahmed*, né le 14 mars 1878 (cinquième enfant du même sultan) ;

13° *Nedjin Eddine*, né en 1881 (deuxième fils de Rechad effendi) ;

14° Mohamed *Burhan Eddine*, né le 19 décembre 1885 (septième enfant d'Abdul Hamid II) ;

15° *Abdoul Halim*, né en 1890 (fils du prince Suleyman, troisième héritier) ;

16° *Djemal Eddine*, né en 1891 (fils de feu Chevket, mort en 1899, qui était le cinquième fils d'Abdul Aziz) ;

17° *Abdour Rahime*, né en 1892 (dixième enfant d'Abdul Hamid II), etc...

[1] Le *Sabah* de novembre 1908 demandait avec raison pourquoi il y avait encore deux *tufenkdjis* au palais de S. A. I. le prince héritier et deux autres au palais du prince Salaheddine, fils du sultan Mourad, aux appointements de 340 francs par mois, plus la nourriture, pour espionner les princes? — Il convient d'ajouter qu'une interpellation eut lieu, à la Chambre, sur le rôle mystérieux d'un de ces *Tufenkdjis*, dans l'appartement du prince héritier : on parla déjà d'un attentat. (Voir les journaux de Constantinople du 4 janvier dernier; à rapprocher de la chute de Kiamil pacha, le 13 février suivant.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jours le nécessaire), moins que personne, sauf son frère Mourad V, il n'eut la possibilité d'aller et de venir en liberté, ou de s'entretenir avec qui bon lui semblait. Ceux qui ne détournaient pas la tête, en apercevant sa voiture, étaient signalés par la police ; ceux qui le saluaient étaient arrêtés comme conspirateurs.

Il ne faut pas s'étonner si, sous un tel régime, presque tous les hommes éclairés, qui le pouvaient, cherchaient à fuir. Aussitôt, leurs biens étaient séquestrés, confisqués, leur famille opprimée ; ils étaient souvent condamnés à mort par contumace [1], subissaient toutes les avanies, traqués parfois indignement jusque dans leur asile étranger, grâce aux espions qui pullulaient partout, non seulement à Constantinople, en Turquie, mais dans toute l'Europe et même à Paris, où plusieurs centaines trouvèrent accueil à l'ambassade, jusqu'à ce qu'en 1902 le cabinet se décida à les chasser, sur

[1] Dans le procès de l'ambassade de Turquie à Paris, le 27 janvier 1903, pour arracher le corps de S. A. Damad Mahmoud pacha à ses fils, l'avocat de Munir bey dit, en ses conclusions : « Attendu que « Mahmoud pacha et ses fils ont été condamnés à mort pour rébel- « lion, apostasie (*sic !*) et attentat contre la sûreté de l'État..., qu'ils « ont perdu, par l'effet de ces condamnations » (qui, d'ailleurs, ne leur furent jamais signifiées) « tous leurs droits civils, civiques et de « famille, etc... » Il est superflu d'ajouter que jamais Damad Mahmoud pacha ni ses fils n'ont changé de religion. A ce mensonge on en avait joint un plus gros, si c'est possible ; on avait osé faire intervenir faussement S. A. I. la princesse Seniah sultane, pour la revendication du corps de son mari ; bien plus, j'ai eu entre les mains une lettre où l'on avait été jusqu'à apposer la signature de la princesse et qui, adressée à ses fils par le Ministère des Affaires étrangères et l'Ambassade de Paris, le jour même de l'inhumation au cimetière musulman du Père-Lachaise, tenait sur le noble patriote que fut Damad Mahmoud pacha le langage le plus contraire aux idées de Seniah sultane, engageant ses fils à venir se jeter aux pieds du Sultan, « l'auguste bienfaiteur de tous, dont la clémence et la miséricorde, y lisait-on, s'étendent sur tout le monde ». Il va sans dire que la princesse n'en eut pas même connaissance. C'était un faux : les princes n'en ont pas douté un instant, d'ailleurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les instances des Libéraux ottomans, sans arriver toutefois à en détruire l'engeance. Et ce n'est pas la moindre curiosité de ce temps que de voir à Péra, aux Petits-Champs, partout, quelques-uns de ces espions se promener, avec la cocarde rouge et blanche des Libéraux constitutionnels, au milieu des officiers et civils que leur vilain métier fit tourmenter et proscrire ! Quelques-uns même n'ont-ils pas eu l'audace de faire dire par des journaux réputés qu'ils avaient souffert de l'exil et travaillé pour la Liberté, et certains n'ont pas eu trop à s'en repentir, car — comme nos ex-régicides devenus barons de l'Empire — ils ont su, pour une raison ou pour une autre, conserver leurs postes ou s'emparer des fonctions les plus recherchées [1].

Mais, pendant que les exilés patriotes, en Europe, apprenaient à connaître sur place les effets de la civilisation, les institutions libérales, ils se mettaient en contact avec les Ottomans restés dans leur pays, par leurs Comités, leurs journaux, comme à Paris, à Genève et en Égypte, dès 1878, la *Jeune Turquie* d'Halil Ganem, puis, le *Mizan* de Mourad bey, le *Mechveret* d'Ahmed Riza [2], avec la devise positiviste « Ordre et progrès » (d'abord interdite par l'Union et Progrès), *l'Osmanli*, le *Moniteur ottoman*, le *Terekki* du prince Sabaheddine, Fazli bey, etc [3]. D'autre part, les exilés de l'intérieur de l'empire devenaient nécessairement les Apôtres et les propagateurs des idées de réforme. L'évolution politique se préparait ainsi. Malheureusement les groupements, trop nom-

[1] Il y en a même qui se firent élire députés ; on en a invalidé plusieurs ; il en reste encore.

[2] Voir dans la collection de ce journal les numéros du 15 août 1897 et du 1er janvier 1906, entre autres, avec le *Programme de la Jeune Turquie.*

[3] Organe de la *Ligue*, fondée par le prince Sabaheddine, le *Terekki* (*Progrès*) était une sorte de correspondance publiée en turc, depuis plusieurs années, et envoyée par des émissaires aux affidés, jusqu'aux extrémités de l'empire ottoman.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

breux, éparpillés, dispersés, restaient sans force. Il fallait leur donner conscience de leur pouvoir en les réunissant, en les unissant.

Dans tous les pays, dans tous les temps troublés, les hommes d'action ignorent trop souvent qu'ils ont la majorité et qu'il suffirait de marcher ensemble pour triompher de l'audace et de la tyrannie de leurs adversaires. C'est pour donner cette confiance en eux aux divers Comités ottomans, Turcs, Grecs, Arméniens, Albanais, Circassiens, Kurdes, Israélites, Arabes, que, sur l'initiative du prince Sabaheddine et sous la présidence d'honneur de Damad Mahmoud pacha, retenu éloigné par sa santé, délibéra, du 4 au 9 février 1902 (à Paris, chez un membre de l'Institut de France, M. Lefèvre-Pontalis, qui s'empressa, sur ma demande, de lui ouvrir ses salons), le *Congrès des Libéraux ottomans*, réunissant pour la première fois quarante-sept libéraux de toutes les nationalités, sous les drapeaux ottoman et français. Et c'est de ce jour-là surtout, on peut le dire, que la Turquie put entrevoir, prochaine, l'aurore de la Liberté.

J'aurais plaisir à rappeler, avec les résolutions prises [1] et

[1] Voici les résolutions votées (en 1902) au Congrès des Libéraux ottomans, la discussion ayant lieu en turc et en français :

« 1° Nous repoussons toute solidarité entre les peuples ottomans et le régime sous lequel nous vivons depuis vingt-cinq ans, régime d'oppression, l'unique source des méfaits qui se commettent dans l'Empire et qui soulèvent l'indignation de l'humanité tout entière ;

« 2° Nous entendons établir, entre les différents peuples et races de l'Empire une entente qui assurera à tous, sans distinction, la pleine jouissance de leurs droits reconnus par les Hatts impériaux et consacrés par les traités internationaux, leur procurera les moyens de satisfaire d'une manière complète leurs légitimes aspirations, de prendre part à l'administration locale, les mettra sur un pied d'égalité au point de vue des droits comme des charges incombant à tous les citoyens, leur inspirera le sentiment de fidélité et de loyalisme envers le trône et la dynastie d'Osman, qui, seule, peut maintenir leur union ;

« 3° Nous nous appliquerons, en toute circonstance, à faire conver-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

renouvelées les 27-29 décembre 1907, en un nouveau Congrès, réuni par les trois groupes *Terekki*, *Mechveret*, *Arménien*, les noms des exilés qui prirent part à cette œuvre d'émancipation. Mais en un si court espace de temps je ne saurais y songer.

ger les vœux de tous les peuples ottomans et les efforts de tous les patriotes vers ce triple but : *a*) maintien de l'intégrité et de l'indissolubilité de l'Empire ottoman ; *b*) rétablissement de l'ordre et de la paix à l'intérieur, condition essentielle du progrès ; *c*) respect des lois fondamentales de l'Empire, notamment de la Constitution promulguée en 1876, qui en est incontestablement la partie la plus importante et qui offre la garantie la plus sûre et la plus précieuse des réformes générales, des droits et des libertés politiques des peuples ottomans contre l'arbitraire ;

« 4° Nous proclamons notre ferme résolution de respecter les traités internationaux et particulièrement le traité de Berlin, dont les dispositions, en ce qui concerne l'ordre intérieur de la Turquie, devront être étendues à toutes les provinces de l'Empire. »

Le *Mechveret* du 15 février 1902, consacré tout entier à ce Congrès s'attache, avec une évidente complaisance, à vouloir démontrer qu'une scission s'est aussitôt produite entre Ahmed Riza, ses amis et la majorité sur la question qu'ils appellent inexactement de « l'intervention étrangère » ; ceux-là n'ayant jamais voulu accepter, malgré toutes explications, un appel au *concours moral*, au *concours bienveillant* des puissances signataires du traité de Berlin, en faveur des Réformes et s'obstinant à y voir, ce qui ne pouvait s'y trouver, une intervention de la force, unanimement repoussée par la majorité du Congrès. Il convient d'ajouter que le *Mechveret* du 15 février 1902 ne reproduisit pas les résolutions officielles du Congrès que nous donnons ci-dessus.

Dans le *Memorandum adressé aux Puissances par l'organisation intérieure du Comité ottoman d'Union et de Progrès pour la défense des droits et des intérêts ottomans en Macédoine*, il est dit textuellement que « le *meilleur service* » que l'*Europe* puisse « rendre aux Ottomans, « c'est, d'une part, d'arrêter en bloc son action réformatrice en « Macédoine et, d'autre part, d'*exercer sur le Sultan, à Constantinople*, « *la pression nécessaire* pour que l'absolutisme cède la place à la « Constitution ». Ces lignes ont été publiées en tête de l'avant-dernier numéro du *Mechveret* d'Ahmed Riza, le 1er juillet 1908. Mais n'est-ce pas cela que le *Congrès des libéraux ottomans*, réuni, en 1902, à Paris par le prince Sabaheddine, demandait, en sollicitant le *concours moral* des puissances étrangères? Et alors, comment expliquer que Ahmèd Riza et trois ou quatre de ses amis aient déclaré

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On me permettra d'évoquer, exceptionnellement, la noble et intègre figure de Damad Mahmoud pacha, parce que c'est cette personnalité que j'ai le plus et le mieux connue, grâce à l'amitié qu'elle m'a témoignée, jusqu'à son dernier soupir, le 18 janvier 1903, près de Bruxelles, et parce que, depuis son arrivée en 1899 jusqu'à ce jour, son très digne fils, le prince Mohamed Sabaheddine n'a pas cessé de me donner des preuves de confiance et d'affection, qui lui ont acquis mon dévouement le plus entier, à travers les épreuves d'un exil que tous mes vœux, et je puis le dire, tous mes efforts auraient voulu depuis longtemps voir terminer avec la libération de la Turquie.

Fils de l'amiral Halil pacha, qui avait laissé de très bons souvenirs dans la marine et qui avait épousé une femme du sultan Mahmoud, Damad Mahmoud Djelaleddine pacha, né en 1855, était devenu l'époux d'une femme de vive intelligence et réputée pour sa beauté, la princesse Seniah sultane. Il

que c'était précisément sur cette question, qu'ils tenaient à se séparer du Congrès, pour fonder un groupe dissident, avec le *Chourai Ummet*, devenu l'organe du Comité *U. P.* depuis la Révolution, alors surtout que lui-même, dans son *Mechveret*, ne s'était pas privé de demander ce même concours de l'étranger? (Voir les numéros du 1er avril 1896, 1er novembre 1896, 15 mai 1897, 1er janvier 1900, 15 février et 15 décembre 1901, etc.)

Et, si la raison donnée pour une rupture n'était qu'un prétexte, et un prétexte insoutenable, comme on vient de le voir, quelle fut donc la cause véritable? Pourquoi ne l'avoir pas tout simplement donnée? Raison bien mystérieuse ? raison occulte? Déjà !

Même chose lorsque, plus tard, A. Riza et son groupe paraîtront s'inquiéter de voir ce mot « décentralisation » sous la plume du prince Sabaheddine et des membres de l'Union Libérale, alors que non seulement la Décentralisation est une des bases de la Constitution de Midhat pacha, mais qu'elle fut aussi réclamée, maintes fois, par le *Mechveret* du même Ahmed Riza.

Il n'est pas un homme de bon sens et de bonne foi qui ne s'étonne de ces étrangetés : de vieux collaborateurs d'Ahmed Riza m'en ont manifesté leur surprise et leurs regrets.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

était, par là, devenu le gendre du sultan Abdul Medjid, le beau-frère du sultan Mourad V et enfin le beau-frère du futur sultan, S. A. I. le prince Mohamed Rechad effendi.

Outre ces alliances qui lui donnaient une des premières places dans l'empire, Damad Mahmoud Djelaleddine[1] pacha était connu par ses idées très justes, très libérales, par sa haute probité, par sa véracité proverbiale et même aussi, à un autre point de vue, par un talent de poète satirique dont les petites pièces, flagellant la camarilla, circulaient sous le manteau [2]. N'est-ce pas l'occasion de rappeler ce mot des *Chevaliers* d'Aristophane : « Il n'y a rien d'odieux dans la « satire qu'on exerce contre les méchants; elle mérite, au « contraire, les éloges de tout homme de bien qui sait en « juger sainement. »

Combien de fois n'était-il pas intervenu près de son beau-frère Abdul Hamid II, et par discours, et par écrits, pour conseiller le retour à la Constitution, à la justice, à l'humanité. Même il avait accepté, à 37 ans, les Sceaux et pendant huit mois rempli les fonctions de Ministre de la Justice, après avoir été conseiller d'État, sans parler d'un court stage à l'ambassade de Paris, dans sa jeunesse, avec Servet pacha. Dans le cabinet, il combattit énergiquement les prévaricateurs et les concussionnaires et, ce qui montre sa délicatesse en tel milieu, il refusa de toucher le gros traitement réservé aux ministres, quand les petits fonctionnaires de son département étaient privés de leurs maigres émoluments.

[1] Il ne faut pas le confondre avec son homonyme, fils d'Ahmed Fehti pacha, mari de la princesse Djémilé sultane, deuxième fille d'Abdul-Medjid et qui fut étranglé, par ordre, à Taïf, en même temps que Midhat pacha, le 8 avril 1883.

[2] Imprimées, en Égypte, en 1901, ces satyres forment tout un volume, non mis dans le commerce et tiré à quelques exemplaires seulement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans tout gouvernement régulier c'eût été un Turc capable de rendre, à l'État, les plus éminents services.

Fatigué de plaider en vain pour le bon sens, pour le Progrès, obligé de renoncer à être entendu, ou seulement écouté, il prit la résolution de s'enfuir, lui aussi, avec ses deux fils, à qui il avait fait donner une éducation et une instruction des plus soignées.

— L'Europe ne sait évidemment pas la vérité, disait-il en son honnêteté ; si elle l'apprend, elle ne pourra manquer de nous soutenir moralement, dans cette lutte de la nation contre la clique du Palais. L'opinion sera pour nous. La presse nous défendra. Je dirai donc la vérité. Ma personnalité ne peut être suspecte, pas plus que ne peuvent l'être mon désintéressement et mes attaches avec le trône d'Osman.

Ce qui est incontestable, c'est que ni lui, ni les siens, ne souffraient personnellement beaucoup des malheurs publics. Et c'est là un titre spécial à la reconnaissance du peuple, de n'avoir pas hésité à prendre la route de l'exil, à sacrifier leur repos, leur tranquillité, leur bien-être, leur luxe et à tout souffrir pendant de longues années, en vue de la libération de leur pays. « Un héros magnanime, dit un per-« sonnage d'Euripide, met sa gloire à soulager les maux « qu'il ne partage pas [1]. »

Lorsque le Palais apprend l'exode du Pacha et de ses fils, à la fin de décembre 1899, le jour même où il doit avoir lieu, l'affolement est à son comble.

Aussitôt des ordres sont envoyés, dans l'ignorance où l'on est de la voie adoptée, la terre ou la mer, à Andrinople, où le commandant militaire fait cerner et fouiller le train de Constantinople, puis, malgré ces infructueuses recherches — malgré le ridicule —à Philippopoli, où le prince Ferdinand de Bulgarie est invité de la part de son suzerain à supplier

[1] Euripide. *Iphigénie en Aulide*, acte IV, scène II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Damad Mahmoud pacha de ne pas s'éloigner davantage du Bosphore. D'autre part, malgré les protestations de notre chargé d'affaires, on fait, aux Dardanelles, arrêter, de 3 heures du matin à 7 heures du soir, le *Congo* sur lequel on s'imagine que les princes ont pris passage, ajoutant que, s'il refuse la visite, on ne doit pas hésiter à le couler bas, quelles qu'en pussent être les conséquences.

Mais à l'heure même où, par une tactique habile, le Palais reçoit la nouvelle de leur départ, Damad Mahmoud Pacha et ses fils n'ont pas encore quitté Constantinople. Et, grâce à ce stratagème, ils eurent, en passant aux Détroits, le plaisir de voir que, pendant qu'on fouillait le *Congo* (ce qui valut une forte indemnité aux Messageries Maritimes), la *Georgie*, sur laquelle ils avaient pris place, obtenait le libre parcours.

Quittant assez fréquemment le palais de Kouroutchesmé, sur la rive d'Europe, pour le palais de Tchamlidja, sur la côte d'Asie, ou pour sa maison de Pendick, sur la Marmara, il avait été possible, au Pacha, non sans grandes difficultés cependant, d'échapper aux espions et de prendre place, par une matinée brumeuse et froide, le 14 décembre 1899, à bord d'un remorqueur qui fit toute la journée le service du port, au milieu des embarcations de la police, d'ordinaire si perspicace et, ce jour-là, complètement aveugle. La nuit venue, vers 6 heures, au large de San Stefano, les fugitifs étaient montés à bord du navire français, sous des noms d'emprunt. Maintenant, ils avaient franchi les Dardanelles et pouvaient respirer un peu.

Qu'allait faire le Palais ?

Damad Mahmoud pacha l'apprit, en arrivant à Marseille. On voulait l'avoir à tout prix ; on demanderait donc l'extradition : on se flattait de l'obtenir. Afin d'y arriver, on imagina une odieuse calomnie (et c'était une habitude pour les fugitifs de marque) : des coquins avérés ne craignirent pas d'écrire et de télégraphier à toute l'Europe que ce grand honnête homme était un voleur, que son intelligence était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

détraquée, qu'il avait abusé de son autorité paternelle sur les jeunes princes, ses fils, pour les emmener avec lui, après avoir dérobé les diamants de la sultane, son épouse! Tel fut l'objet du rapport expédié à tous les consuls ottomans et reproduit par plusieurs journaux. Et, comme nous étions alors assez mal avec l'Angleterre, pour indisposer les Français contre les fugitifs, on imagina que le pacha avait vendu son influence à la Grande-Bretagne, dans l'affaire du chemin de fer de Bagdad.

Le consul général de la Turquie, aussitôt chassé par le beau-frère d'Abdul Hamid, osait se présenter à bord de la *Georgie*, pour supplier respectueusement Son Altesse de rentrer tout de suite ou, si elle l'aimait mieux, de convenir qu'avec l'autorisation impériale elle était venue en France, tout bonnement pour prendre les eaux, pour soigner sa santé fort débile — seul point exact, dans cette comédie, — ou, encore, par jalousie contre un de ses beaux-frères, Ferid pacha. Enfin, l'on imagina que, pour couvrir les apparences, on l'investirait, s'il s'y prêtait, d'une ambassade extraordinaire... près du négus d'Abyssinie !

Le gouvernement français eut la dignité qui convenait à la France ; il résista imperturbablement à toutes les avances et à tous les assauts de l'étrange ambassadeur de ce temps-là [1], qui voulait à tout prix faire signer l'expulsion des princes, à défaut d'extradition, pendant qu'il insistait sans se lasser des refus, sans se froisser des rebuffades, auprès du Pacha, pour obtenir son retour, allant, après l'échec de toutes ses tentatives de séduction et de corruption, jusqu'à l'avertir charitablement qu'il ne serait pas, à sa place, tout à fait

[1] La Belgique refusa de l'accréditer chez elle. (V. notamment le *Mechveret* du 15 février 1901). — Lire aussi le portrait de Munir publié par le *Figaro* du 16 septembre 1901, celui où il va jusqu'à dire « qu'il vint d'abord (à Paris) en qualité d'espion de l'ambassadeur « d'alors, Essad pacha », etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rassuré sur l'existence de ses fils[1]. Je n'oublierai jamais les accents d'inquiétude de ce père excellent me demandant si je croyais que de tels dangers fussent vraiment possibles, dans un pays libre et hospitalier comme la France !

Ses doutes s'expliquaient en une certaine mesure par l'absence de tout scrupule qu'il connaissait au Palais, et aussi par la déception profonde qu'il éprouvait en voyant une grande partie de la presse européenne seconder, contre lui, les efforts d'Yldiz, alors qu'il s'était imaginé, dans son inexpérience des hommes et des choses et dans sa grande honnêteté, que son témoignage, si autorisé, suffirait seul à déchirer tous les voiles et à susciter un tolle général contre la tyrannie au pouvoir.

Pour le faire fléchir, tout fut employé; tout échoua. Plus de vingt émissaires que je pourrais nommer — des officiers, des ministres, des ambassadeurs étrangers, le Khédive lui-même — lui furent envoyés à lui et à son fils, le prince Sabaheddine[2], la bouche pleine de promesses ou de menaces, en France, en Suisse, en Égypte, à Corfou, en Belgique, où il

[1] L'*Européen* du 28 novembre 1903 cite ces propos.

[2] « Qu'ils le connaissaient peu, écrivais-je dans *Patria*, le 15 novembre 1905, ceux des nombreux ambassadeurs chargés par le Sultan de le convertir à l'idée d'un retour en Turquie, lorsqu'ils lui rappelaient les facilités, les charmes de son existence personnelle sur les rivages du Bosphore, les fastes des palais de Tchamlidjà et de Kouroutchesmé, qu'il avait quittés pour se dresser contre la tyrannie..., dénoncer ses crimes au monde entier et travailler à préparer pour son pays un régime meilleur : « N'eussé-je que les quatre murs d'une « mansarde, leur répondait-il invariablement, dussé-je même me voir « priver du nécessaire (le Sultan séquestra tous ses revenus), je ne « rentrerai, pas plus que mon père, en Turquie, sous le régime « actuel. J'en ai donné ma parole. Je le dois à tous ceux qui souffrent « là-bas, princes et peuple... »

Le second fils de Damad Mahmoud pacha, le prince Loutfoulah, ayant essayé de venir momentanément à Constantinople, sous un faux nom, fut trahi et livré au Palais par Munir bey, l'ambassadeur de Paris, et ses espions. (V., notamment, l'*Intransigeant*, 19 novembre 1903 ; *le Siècle*, 5 août 1905.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

allait s'éteindre, à 48 ans. Jusqu'à son lit d'agonisant, car sa maladie s'aggrava sous les préoccupations et les ennuis de l'exil, tous les surveillants et les tourmenteurs s'étaient transportés à Bruxelles pour guetter cette proie : on espérait un affaissement de la volonté ; on cherchait à escamoter un acquiescement, même posthume : trop pressés, l'on voulut même chanter, à l'avance, le triomphe escompté sur ce moribond, quand Damad Mahmoud pacha, presque à la veille de sa mort, ranima ses forces défaillantes et rédigea une noble et patriotique protestation, contre de fausses nouvelles qui eussent déshonoré sa fin, plus encore ! porté le découragement, le désespoir parmi tant de patriotes et de libéraux, que sa fuite et sa constance avaient soutenus et réconfortés [1].

La soumission de Damad Mahmoud pacha et de ses fils à Yldiz Kiosque eût anéanti pour longtemps le mouvement émancipateur ; pour toujours, peut-être, car elle eût incontestablement produit un recul, et il devenait urgent d'empêcher la Turquie de périr. Aussi l'on n'avait pas manqué de comprendre à Yldiz que, malgré tout, la présence hors de la Turquie du beau-frère du Sultan, d'un homme intègre, loyal, désintéressé, comme le gendre d'Abdul Medjid, puis, plus tard, de son fils le prince Sabaheddine, étaient un péril constant pour l'ancien régime, que la population tout entière abhorrait — sauf quelques bénéficiaires de cette anarchie.

Invariablement, Damad Mahmoud pacha répondit ce que répondit toujours le prince Sabaheddine: — « Nous ne demandons rien pour nous. Nous voulons la justice pour tous, l'égalité pour tous, à quelque religion et à quelque natio-

[1] Ahmed Riza écrivait, sur cet exode, dans le *Mechveret* du 1er janvier 1900 : « Nous considérons cet acte courageux de Mahmoud pacha comme un événement des plus heureux, non seulement pour le parti de la Jeune Turquie, mais pour le peuple tout entier ; il trouvera un écho dans le cœur de tous ceux qui ont juré de servir la cause sacrée de la patrie. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nalité qu'ils appartiennent. Qu'on fasse les réformes, qu'on applique la Constitution, nous rentrerons sans aucune autre condition. Sinon, non. »

Lorsqu'il s'agit d'inhumer le corps de Damad Mahmoud pacha, en attendant le retour dans sa patrie libérée, pendant qu'on essayait d'ameuter contre lui, contre la grandeur et la persévérance de sa protestation, les musulmans, à qui l'on voulait faire croire qu'il avait changé de religion, que c'était un apostat, on alla jusqu'à signifier défense à l'iman, appelé par ses fils, de l'ambassade de Londres, de formuler les prières rituelles si le corps de l'exilé ne retournait pas à Constantinople, où l'on voulait le voir, le tenir, le contempler, pour être bien certain que celui-là ne pouvait plus nuire ; comme si les apôtres et les martyrs cessaient de parler, de convaincre et de réconforter, après leur mort.

Tout le monde se rappelle ce procès écœurant, dans lequel Munir bey revendiquait, contre les princes exilés avec lui, exécuteurs de ses volontés formelles, la propriété du cadavre de Damad Mahmoud Pacha, inhumé au cimetière musulman du Père-Lachaise. Il fallut qu'un arrêt des tribunaux français mît un terme à ce scandale qui, sans cela, se fût renouvelé comme lorsque, après l'assassinat de Midhat pacha [1], à Taïf, la tête de l'ex-grand vizir fut adressée au Palais de Constantinople, comme « objet d'art », à la grande terreur des douaniers trop indiscrets.

Ceux qui croiraient qu'on avait peur des cadavres à Yldiz doivent, d'ailleurs, être tout à fait détrompés.

J'ai su, récemment, par des témoignages très autorisés que, lors du décès du noble sultan Mourad V, frère aîné et prédécesseur du sultan régnant, ce furent d'ignobles espions que l'on chargea d'apporter son corps au Palais impérial,

[1] Vo *Assassinat de Midhat pacha, d'après les documents officiels de la Jeune Turquie*, broch. in-12 (Genève, 1898).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et ce fut un des plus ignobles parmi ceux-là, Fehmi — (assommé il y a trois mois, par les paysans, à coups de matraques, comme une bête féroce, dont il avait tous les instincts), oui, ce fut Fehmi, le fils de l'habilleur du Sultan et son sosie, Ismedt bey, son frère de lait, un des pires d'Yldiz, qui, de sa main, salie de tant de crimes, osa soulever par les cheveux la tête vénérable de ce grand martyr, pour la laisser retomber inerte et constater ainsi que le vrai Khalife, l'empereur Mourad, le Martyr, était bien réellement mort !...

Les voyageurs, les passants, savaient que les navires ne pouvaient filer trop près des quais du beau palais de Tchiragan. On disait tout bas, bien bas, car ce n'était pas sans péril que là se trouvait, depuis le 31 août 1876, le grand sultan Mehmed Mourad V Khan [1], aimé de tous les Ottomans, gardé au secret absolu, sous prétexte de démence, — pur mensonge qui a paru légitimer cette séquestration, car je sais de la meilleure source, et je le savais depuis longtemps déjà, que Mourad V n'a pas été malade plus de quelques semaines, pendant cette longue prison qui aurait fait perdre l'esprit à de plus faibles. On ignorait même s'il vivait. On croyait que, s'il n'était pas mort, s'il ne pouvait pas sortir, le noble captif pouvait entrevoir, au moins, cet horizon magique de la côte d'Asie, vis-à-vis son palais-prison. Eh bien ! non, les portes et les fenêtres sur le Bosphore étaient murées à l'intérieur ; je puis certifier que, par un odieux raffinement de barbarie, l'ancien Khalife, iniquement détrôné, était relégué dans une pièce, donnant par derrière les dépendances de Tchiragan sur une basse-cour. Il n'avait, pour tout horizon, qu'un mur surélevé de dix mètres. Son unique passe-temps, après l'éducation très soignée qu'il donna lui-même au prince Sélaheddine, son

[1] Né à Constantinople le 21 septembre 1840, il succéda, le 30 mai 1876 à son oncle, le sultan Abdul-Aziz (1830-4 juin 1876) et fut détrôné le 31 août 1876. (V. la brochure du comte de Kératry, etc.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fils (aujourd'hui âgé de 42 ans), ce fut de jeter quelques grains aux volailles !... Heureusement, il était musicien (et il a pu faire de ses filles les princesses Khadidjé sultane, Féhimé sultane[1], Fatma sultane, d'excellentes musiciennes). On avait bien voulu ne pas lui enlever son piano; mais on ne lui laissait pas toujours les vêtements les plus indispensables, Quant aux livres, ils étaient interdits à cet homme instruit, qui parlait fort bien le français et se fût presque consolé de l'injustice du sort, s'il avait pu, au moins, suivre le mouvement intellectuel du monde, ne pouvant que formuler des souhaits muets pour le pays de ses pères.

Aux derniers moments du sultan Mourad, son fils, S. A. I. le prince Salaheddine effendi, et ses petits fils, L. A. I. Nihad effendi et Fuad effendi (que je vis pour la première fois, à la rencontre du prince Sabaheddine — ils n'étaient jamais sortis, avant le jour précédent) demandèrent en vain de rendre eux-mêmes les derniers devoirs à leur père. Le Palais s'y opposa. On fit mander des *hamals*, des portefaix quelconques, qui présentèrent vaguement le cercueil à la mosquée et le confièrent à un tombeau sans nom !....

Depuis, les jeunes Turcs ont pris l'initiative de l'érection d'un « monument réparateur » au Sultan Mourad et l'on disait qu'Abdul Hamid avait proposé d'y souscrire.

Le moment n'est pas encore venu de retracer l'histoire de cette séquestration de 30 ans, en Europe, au xxe siècle, en dépit de tous les appels à l'humanité. Un français, ne pouvant se contenir, en songeant à une si grande et une si noble misère, se décida à écrire à l'empereur Guillaume, tout puissant, lors de son voyage à Constantinople : — Ne vous dérobez pas aux usages admis partout ; lorsqu'un souverain

[1] En janvier 1909, l'orchestre des Petits-Champs fit applaudir la *Marche de l'Union Nationale*, composée par S. A. I. la princesse Fehimé sultane.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fait visite à un autre souverain, la coutume est de se faire présenter les membres de la famille ; demandez à voir le sultan Mourad V !... [1].

Personne ne voulut entendre les soupirs de cet emmuré vivant ; il sera mort attristé, sans avoir vu le rayon de soleil, qui perça les brumes de cet enfer, en juillet 1908.

Et pourtant, par deux fois, des hommes qui ne sont pas aussi inaccessibles à la pitié et aux grands enthousiasmes que le furent, paraît-il, tant d'hommes d'État, au XIXe siècle, essayèrent de délivrer le sultan Mourad

Une première fois, peu après sa détention, sa résidence fut prise d'assaut par des soldats, sous la conduite du moadjir Ali Suavi. Il n'y eut que des victimes de plus....

Une seconde fois, lors de la guerre de Crète, j'eus l'espoir que le projet réussirait. C'était hardi ; ce n'était pas impossible. Tout était prêt ; Mourad V semblait disposé personnellement à suivre ses libérateurs.

L'obstacle vint d'où l'on ne devait pas l'attendre, de la tendresse inquiète, effarée, d'une personne de sa famille, se demandant si cette tentative n'était pas un piège. Le coup de main réussi, le sultan Mourad, amené sur un navire battant pavillon français, aurait montré à l'Europe, trop peu curieuse (?), ce qu'il fallait penser de sa prétendue démence et s'il avait été loyal de déclarer sa maladie momentanée tout à fait « incurable », s'il avait été juste de le déposséder du trône, s'il n'était pas toujours le vrai Kalife, le sultan légitime. Et l'empire ottoman eût joui, dix ans plus tôt, de la liberté : bien des crimes et des désastres eussent été évités.

Il serait aussi prématuré de raconter toutes les tentatives infructueuses qui ont été faites, surtout depuis 10 ans — je

[1] *Mourad V, vrai khalife, sultan légitime.... Lettre à S. M. l'Empereur d'Allemagne* [par Joseph Denais], Paris, 1898, broch. in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

crois avoir le droit de l'attester — en vue d'amener les réformes et d'arriver au résultat, enfin conquis par l'audace et l'habileté de soldats comme les majors Niazi bey, Enver bey et leurs amis, en juillet dernier à Resna, Ochrida, Monastir, Salonique, Andrinople, bientôt dans toute la Macédoine, de la Bulgarie à Janina.

Cette dernière fois, on ne parla d'abord que d'une *mutinerie*. Le Palais crut en venir à bout, comme à l'ordinaire, en faisant arrêter 38 officiers qui devaient être martyrisés — mais qu'il fallut bien relâcher, cette fois-là.

Au grand vizir, Ferid pacha, que le sultan avait naguère menacé du sort de Mihdat pacha, lors des affaires anglaises, on avait dit : « Les officiers révoltés ? il faut les tuer... » Mais ce n'était plus aussi facile. La Révolution était faite dans tous les esprits ; le dégoût de cet ignomineux régime d'espionnage était dans tous les cœurs. A ce moment même les Albanais refusaient d'intervenir et, à Yldiz, la garde était surtout composée d'Albanais. Les favoris envoyés en Macédoine, l'insolence et la menace à la bouche, avaient été exécutés, sans rémission. Qu'allait-on faire à Yldiz?

Constantinople est protégée par des forts et des batteries de canon, sous le commandement en chef d'un maréchal, à Tchataldja. Le Palais demanda, par télégraphe, si l'on pouvait compter sur lui, dans le cas où les troupes réaliseraient leurs menaces de marcher sur la capitale. A peine le maréchal avait-il répondu affirmativement que tous les officiers supérieurs, depuis les majors jusqu'aux généraux, protestèrent, en bloc, par une dépêche au Sultan, conçue à peu près en ces termes — personne, jusqu'ici, croyons-nous, n'y a fait allusion et elle permettra de ne plus s'étonner autant de la décision prise par Abdul Hamid de recourir à la Constitution : — Si nos frères d'Andrinople marchent sur Constantinople, ils ne peuvent être guidés que par leur patriotisme. En ce cas, le loyalisme nous contraint d'avertir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Votre Majesté que nos fusils et nos canons seront dirigés sur le Palais d'Yldiz... avec les leurs !

La tyrannie s'écroulait, d'un coup.

La Constitution était accordée.

Quels furent les desseins, les espérances du Sultan? Il ne m'a point fait ses confidences, et je crois qu'il ne s'est confié à personne. Mais, s'il conserva quelques illusions les premiers jours, je suis persuadé qu'il a dû bientôt les perdre. Nous devons en croire d'ailleurs le Comité *Union Progrès* ; il ne cesse de dire que le Sultan accepte sincèrement aujourd'hui les conséquences de cette grande Révolution.

Abdul Hamid jurait, à nouveau, de respecter la Constitution promulguée le 11/23 décembre 1876 et, abolie, de fait, l'année suivante[1]. Il destituait le grand vézir Férid pacha qui, depuis cinq ans et demi, présidait le Conseil des Ministres, sous l'autorité absolue, d'ailleurs, du sultan. Le ministre de la guerre, Riza pacha, était non seulement révoqué, mais poursuivi. Et son successeur mort peu après, le maréchal Redjeb pacha, commandant de Tripoli, était justement l'un de ceux qui avaient promis leur concours, quelques années plus tôt, pour renverser l'ancien régime, à l'aide de l'armée, comme en 1908 ; j'espère pouvoir, à l'heure propice, le raconter plus longuement.

Abdul Hamid II lâchait prestement tous ses favoris, les Izzet, les Tahsim, les Eboul Oudah, les Melhamé, etc. Il déclarait, enfin, à qui voulut l'entendre, que, depuis 30 ans, il ne cessait de préparer ses sujets, ses chers enfants, aux réformes tant désirées. Depuis lors, chaque vendredi, il quitte son Palais pour la cérémonie du Sélamlick, ouverte

[1] Il conviendrait de rapprocher de ce document les actes réformateurs du sultan Abdul-Medjid, continuant la pensée du sultan Mahmoud, le hatti-chérif de Gul-Hané du 3 novembre 1839 et le hatti-Humayoun du 18 février 1856.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

désormais à la foule, comme avant 1877, et il affecte de montrer la cocarde rouge et blanche des réformateurs sur son uniforme ; il la porte même dans l'intimité, sur sa robe de chambre, ainsi que le remarquait, en s'en étonnant, le khédive, à l'une de ses audiences récentes.

Après y avoir mis beaucoup de façon, il a consenti au remplacement de sa garde prétorienne, à laquelle il venait de distribuer, sans doute par pure affection, une somme de 115 francs pour chaque soldat[1]. Et c'est, dit-on, d'accord avec S. M. que l'on a embossé, à portée d'Yldiz, sur le Bosphore, d'imposants navires de guerre, armés d'obus à la mélinite et pouvant, en cas de mutinerie de la garde, imposer silence aux casernes du Palais.

Il accepte tout. Il accepte dans sa voiture impériale, au Sélamlick, le maréchal Fouad pacha, revenu de l'exil. Il

[1] Le *Chourai-Ummet* (*La Turquie*, 19 novembre 1908) montre par des chiffres à quels abus des grades en était arrivé le favoritisme. Au lieu d'un général de division, 2 généraux de brigades, 4 colonels, 4 lieutenants-colonels, 17 chefs de bataillons et capitaines-adjoints-majors, réglementairement prévus, pour les cadres d'une division d'infanterie de l'armée active, il y a, pour la deuxième division de la Garde impériale : 1 maréchal, 5 divisionnaires, 8 brigadiers, 35 colonels, 51 lieutenants-colonels, 180 chefs de bataillon et capitaines-adjoints-majors ; au total, 280 officiers au lieu de 27. Le même journal dit qu'il y a, à Yldiz même (et il ne parle pas des canons, notamment ceux qu'on avait destinés à la guerre russo-turque et qui ont manqué à l'artillerie turque, sauf quelques pièces de l'artillerie de montagne) : 5.000 Mausers à clefs, 2.000 Mausers nickelés, à clefs, une grande quantité de Martini et d'armes démodées, 30.000 pistolets de différents modèles, 6 fusils Hotchkiss mécaniques, des fusils à boîtes russes, envoyés, dans le temps, d'Andrinople, 200 fusils fabriqués à la Grande Maîtrise de l'Artillerie. De son côté, le *Servet y Funoum* remarque qu'il y a à Yldiz 30.000 revolvers provenant de saisies faites sur les voyageurs par les douanes de Constantinople. — Le *Tanine* (22 novembre 1908), ajoute : 8 mitrailleuses, 25.000 fusils Lebel et leurs munitions, commandés par l'arabe Izzet. Par décision de janvier 1909, ces armes seront versées à l'armée.

Le nombre des aides de camp du Sultan (réduit en décembre 1908 à 34) était de 340 !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reçoit à Yldiz, Ali Haydar bey[1], fils de Midhat pacha, étranglé à Taïf. Il embrasse au front Ahmed Riza bey, directeur du *Mechveret*, et s'étonne beaucoup que le prince Sabaheddine, son neveu (condamné à mort, comme son père, pour avoir protesté contre les horreurs passées), ne vienne point au Palais.

Enfin, le Comité Union et Progrès assure que le Sultan actuel n'est plus du tout le despote de 1877 à juillet 1908 ; celui-là est mort et ne ressuscitera pas[2]. C'est un autre monarque — constitutionnel... comme le roi Léopold, presque un président, comme M. Fallières — et qui juge plus sévèrement que personne, nous dit-on encore, le régime qui vient de disparaître : il n'est donc point permis de ne pas avoir foi dans sa sincérité[3]...

[1] Le *Temps* du 23 janvier dernier annonce sa nomination comme ministre à Madrid.

Nommé sénateur par le Sultan le 19 décembre 1908, bien qu'il n'eût pas les 40 ans exigés par la Constitution, Aly Haydar bey a donné sa démission (voir sa lettre dans les journaux turcs du 25 décembre suivant). Sa candidature à la Chambre des Députés avait été combattue par le Comité U. P.; elle avait échoué. Dans une lettre au *Mémorial diplomatique* (8 mars 1907), il avait, naguère, expliqué sa séparation d'avec le Comité de Paris « dont fait partie Ahmed Riza bey », disait-il, et cela pour « graves motifs » et parce que, ajoutait-il, « il m'est impossible de m'associer à une action politique de nature à « nuire aux intérêts bien compris de l'empire Ottoman » et « à des « idées politiques nouvelles qui ne sont pas partagées en général par « les populations de l'empire ottoman ». Il se déclarait partisan de « l'union des musulmans et des chrétiens sous la bannière libérale ». (*Le Siècle*, 2 juillet 1907.)

[2] Le Comité central Union-Progrès de Salonique envoya un télégramme de souhaits « à S. M. I. le Khalife des musulmans et illustre souverain des ottomans », priant, dit ce document, « pour que Votre Majesté coule de longues et heureuses années et nous lui présentons, du fond du cœur, nos félicitations et nos remerciements » (4 décembre 1908).

[3] Tahsin, l'ex-premier secrétaire du Sultan Abdul Hamid II avant la Révolution, l'un de ceux dont la responsabilité est la plus lourde, eut lui-même l'audace d'envoyer à la Chambre une adresse de félici-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Révolution est faite, ou plutôt elle est commencée, car, au milieu de tant de ruines, on ne saurait tout reconstruire en quelques semaines et les Français, qui ont, il faut en

tations qui fut accueillie « avec stupeur », disent les comptes rendus de la séance du 22 décembre dernier, pour « exprimer l'immense joie « qu'il ressent, en ce jour suprême qui ouvre à l'Empire ottoman une « ère de félicité et de bonheur ». Munir pacha aussi, s'est beaucoup félicité, paraît-il, dans son interview du *Gaulois*, de cette révolution, sans toutefois oser manifester « sa joie » à Constantinople : arrivé à Sophia pour se rendre à Stamboul et surpris par les événements, il rebroussa vite chemin, son médecin lui conseillant opportunément les eaux... de Paris !

Il faut lire, dans les journaux de Constantinople du 2 janvier 1909, non seulement le discours impérial, mais les détails du dîner d'Yldiz aux députés. « Je vous renouvelle l'assurance, dit Abdul Hamid à ses « hôtes, que moi-même comme votre Khalife et votre padichah, je « me consacrerai entièrement, avec la grâce de Dieu, au maintien, à « la défense de notre Constitution et que je serai le premier adversaire « et le premier ennemi de quiconque voudrait y porter atteinte. »

Ce n'était pas encore assez. A la suite du repas, où des députés ont baisé la main d'Abdul Hamid et où le Sultan a prodigué ses tendresses à Ahmed Riza, « poussant la condescendance jusqu'à remplir son « verre, ce que voyant, le président de la Chambre se tint debout pour présenter son verre à Sa Majesté », le Khalife dit à Ali Riza : « Je ne me rappelle pas avoir été aussi heureux dans ma vie qu'en ce moment ». — Et, pour terminer la soirée, il envoya son premier secrétaire faire la déclaration suivante : « Je suis prêt à sacrifier ma vie le « jour que le voudra la Nation. » — Quelques mois plus tôt, ce mot de Nation était puni de l'exil et souvent de la mort ! Ahmed Riza ne fut pas en reste. Rappelant que « le Padishah et la Nation qui, dit-il « alors, aspiraient depuis si longtemps à leur union, assis à la même « table, mangent aujourd'hui au même plat », il s'écriait : « Un pareil « accord, une pareille union ne s'étaient vus qu'à l'époque heureuse « du Prophète. Depuis treize siècles nous étions privés de cette inti- « mité entre le Padishah et la Nation », etc., etc.

Pour apprécier toute l'originalité et, si l'on veut, toute la beauté de ce lyrisme, le charme de ce duo du Berger et de la Bergère, il est indispensable de rappeler que le président de cette Chambre avait été condamné à mort, qu'il ne cessa d'être traqué par l'espionnage d'Yldiz et que, de son côté, dans son journal le *Mechveret*, Ahmed Riza prodigua, presque chaque jour, pendant treize années, les pires invectives contre Sa Majesté Abdul Hamid II.

(Voir à la fin de ce travail : *Annexe B*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

convenir, plus d'activité, plus de méthode, plus d'esprit d'organisation que les Orientaux, ont raison de dire que Paris n'a pas été fait en un jour.

Les incidents de Bosnie-Herzégovine et de Bulgarie ne sont point assurément pour faciliter la tâche des Réformateurs [1]. C'eût été bien plutôt pour les décourager, si cela était possible. Et, quoi qu'il arrive, l'histoire jugera de tels actes très sévèrement [2]. On ne peut s empêcher de se rappeler que, quand l'Europe s'évertuait à dénoncer les Turcs comme incapables de se gouverner en paix et en liberté, c'est l'Europe qui créa les plus gros obstacles à leur émancipation. Ainsi, quand les grands-vizirs Réchid, Aaly, Fuad, Midhat, eurent, naguère, doté la Turquie d'institutions modernes et détruit, pacifiquement, constitutionnellement, les abus du passé, cette transformation semblait alors tellement « surprenante, que, dans toute autre contrée, un siècle d'efforts eût paru insuffisant à sa réalisation », comme l'écrivait Midhat pacha lui-même en 1878. Aussitôt la guerre vint arrêter ce beau mouvement. La Russie n'était pas encore constitutionnelle ; elle ne voulait pas, en Turquie, de régime constitutionnel,

[1] On l'a vu, aussitôt après la proclamation de la Constitution et la fin du despotisme, toute insurrection a cessé en Macédoine comme par enchantement (ce qui ne veut pas dire que des étrangers n'essayeront pas de susciter des troubles). Ceux qui voulaient voir n'en ont pas été surpris. L'auteur de ces pages l'annonçait dès le 15 novembre 1905. (V. *La Vraie Turquie.*)

[2] On ne saurait se montrer plus sévère pour cette annexion de la Bosnie Herzégovine par le gouvernement autrichien que ne l'a fait le 4 décembre dernier, à la Chambre des Députes, le Ministre des Affaires étrangères de l'Italie (de l'Italie alliée à l'Autriche) lorsqu'il dit, à ce propos : « Les changements apportés aux traités interna-« tionaux ne sont *pas admissibles* s'ils n'ont pas obtenu le consente-« ment de toutes les parties contractantes. » Voir aussi l'article de M. René Pinon, dans la *Revue des Deux-Mondes*, janvier 1909, celui de Léon Tolstoï dans la *Revue politique et littéraire* et toute la presse en somme, hors celle des intéressés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

capable de ressusciter cet empire qu'elle convoitait. Cette fois, la Russie a mieux compris le rôle qui lui convenait. Et c'est l'Autriche (faut-il dire de complicité avec l'Allemagne ?) qui est intervenue, aux seuls applaudissements des intéressés du Palais, en annexant, malgré elles, la Bosnie et l'Herzégovine.

Mais qui donc n'a pas été frappé de la sagesse du gouvernement de la Turquie calmant les ardeurs irréfléchies que guettaient, ou peut-être suscitaient, les rivaux, mécontents. N'oubliant pas que ces incidents sont encore l'une des conséquences douloureuses du passé, de la liquidation de l'Ancien Régime, il s'est tourné vers les grandes puissances pour leur dire, simplement : — Oui, nous, Ottomans, nous sommes affligés de voir des peuples civilisés profiter de nos soucis, de nos embarras, pour nous créer des difficultés graves, pour nous enlever des forces. Mais vous, signataires du traité de Berlin, sûres de votre puissance, vous êtes encore plus directement offensées que nous ne pouvons l'être, en voyant ainsi déchirer vos conventions ; veuillez donc examiner ce que vous avez à dire ou à faire. Votre dignité ne peut pas être moins susceptible que la nôtre...

Et c'est ainsi que la nouvelle question posée contre la Turquie pourra, nous l'espérons, se régler à l'amiable, par la sagesse des Turcs et la bonne volonté de la France et de ses amis[1]. Il faut que tout le monde en prenne son parti,

[1] Après un boycottage des marchandises autrichiennes dans tous les ports ottomans, un arrangement vient d'être conclu entre les deux parties ; une indemnité pécuniaire a été acceptée par la Turquie (avec d'autres compensations), malgré la déclaration du président de la Chambre ottomane, Ahmed Riza, disant « à quelques ambassadeurs « que la Turquie, ne vendant pas ses provinces, ne pourrait pas « accepter l'indemnité de l'Autriche-Hongrie et que, si le Gouverne- « ment acceptait une indemnité, le Comité s'y opposerait ». (Dépêche du *Temps*, 8 janvier 1909.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce n'est pas encore cela qui ruinera le nouvel état de choses.

Admettez tout ce que vous voudrez ; jamais on ne verra renaître l'Absolutisme. Toute la nation, toute l'armée ont applaudi à son effondrement.

En attendant la réunion de la Chambre des Députés, le cabinet Kiamil pacha s'est mis courageusement à la tâche. Pour les finances et la préparation de l'emprunt indispensable — et sûr d'être placé, avec les ressources considérables de l'empire, — il a fait appel à un Président de notre Cour des Comptes, qui est en train d'établir l'état de la dette flottante, base nécessaire à l'établissement d'un budget, moins trompeur que le nôtre [1]. Peu à peu, en examinant chaque situation, le nombre des fonctionnaires va être ramené à un chiffre raisonnable, des pensions temporaires étant, dit-on octroyées à ceux que frappe la mise en disponibilité.

Le Parlement, qui va prochainement se réunir, semble devoir être composé de personnalités notables — si les élections sont vraiment loyales et libres dans leur choix.

Quant aux coupables avérés, les grands concussionnaires, les voleurs, les bandits, les bourreaux, quelques-uns ont pu s'enfuir ; les autres, gardés à vue, seront livrés aux tribunaux réguliers.

Certes ! la tâche est lourde ; elle n'est pas hors de proportions, j'en suis sûr, avec le dévouement des vrais patriotes que la Turquie possède. Il y a bien des questions fort délicates et fort urgentes à résoudre. J'ai parlé des fonctionnaires en exercice, dont il convient de peser les services, de contrôler les titres; il est impossible d'ignorer, d'abandonner les exilés, les victimes de l'ancien régime; ce serait de l'injustice, de l'ingratitude ; ce serait en outre créer une opposition légitime contre le néo-népotisme.

[1] En janvier 1909, il a été décidé que douze jeunes fonctionnaires financiers ottomans seraient envoyés comme stagiaires à Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout cela ne peut pas être réglé sans travail, sans argent, sans emprunts. Mais avec de la droiture, de la sincérité, des efforts, on pourra tout obtenir de la bonne volonté des peuples ottomans, si l'on n'abuse pas de leur confiance.

A notre devise de *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*, qu'elle a adoptée tout de suite, la Turquie nouvelle a ajouté ce mot, JUSTICE ! (*Adalet*) qui est tout un programme, à moins que ce ne soit tout simplement un mot. Si le gouvernement lui reste fidèle, ce sera un grand honneur pour la nation ottomane [1].

[1] J'ai le regret d'ajouter aujourd'hui que, par des abus d'autorité, par son exclusivisme, par ses visées véritablement despotiques, la demi-douzaine de membres du Comité Union-Progrès qui mènent les autres, à leurs corps défendant, croit-on, semblent avoir fait perdre à ce groupe une partie de son prestige ; ils risquent de tout perdre, si cela continue, aux yeux des Amis de la Turquie et aux yeux des Ottomans eux-mêmes. Un député français, M. Joseph Reinach, écrivait au *Temps*, le 9 janvier dernier, à son retour de Constantinople, pour signaler ce danger qui n'est pas dans la nation, mais seulement dans une coterie. « Si le mot de Turc ou d'Ottoman, disait-il, devait être entendu, s'il était entendu au sens politique et non pas au sens technique et au sens religieux, la représentation des Grecs et celle des Arméniens (et il eût pu ajouter, celle des Arabes) seraient au Parlement triples ou quintuples de ce qu'elles sont. Le Comité Union-Progrès, qui est, à côté et même au-dessus du ministère, le vrai gouvernement de la Turquie, depuis six mois, ne l'a point entendu ainsi. Il a fait annuler par mesure administrative les scrutins qui auraient fait entrer à la Chambre un nombre considérable de députés grecs. Aux députés grecs et aux députés arméniens il a fait la part strictement suffisante pour permettre de dire au monde occidental que toutes les races et toutes les religions sont représentées à la Chambre... »

Le correspondant du *Times* fit la même remarque et l'*Hellénisme* (janvier 1909) montrait par des chiffres que dans le seul vilayet d'Andrinople la population turque, de 564.000 habitants, eut 9 députés ; la population non turque de 533.000 habitants n'en eut qu'un seul.

Lourde faute ! Bon nombre de journaux ottomans l'ont fait remarquer. Se plaignant du « Panturquisme le plus intransigeant » et le plus dangereux, un personnage écrit à la *Correspondance d'Orient* (1er *janvier* 1909), dans le même sens : « Les élections dirigées (par leur Comité) vinrent à l'appui. Le Parlement sera Turc en majorité, puisque 5 millions de Grecs, 10 millions d'Arabes et 4 ou 5 millions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous nous sommes entretenu des Turcs, mais il ne convient pas de séparer d'eux les autres races qui gouvernent avec eux, qui ont les mêmes charges et les mêmes prérogatives, les diverses religions aussi. Le cabinet a des ministres chrétiens. Son Excellence Naoum pacha, qui est venu à

d'autres nationalités n'y seront représentés que par une cinquantaine de députés sur 235 environ que forment la Chambre !... »

Manifestement, il y a, parmi les chefs de l'Union-Progrès des hommes qui, à tort ou à raison, s'imaginent qu'il ne peut exister aucune puissance supérieure ou même égale à la leur : l'attitude qu'ils ont prise au cours des élections, où fut combattue par tous les moyens la liste de l'Union Libérale Ottomane, avec le grand vizir Kiamil pacha, en tête, a laissé, à ce point de vue, la plus pénible impression. Le grand vizir n'obtint que 18 voix à Constantinople, malgré sa valeur personnelle, malgré ses hautes fonctions ; preuve de la pression inouïe exercée par la Comité contre ceux qui manifestaient vis-à-vis de la « Junte » la moindre indépendance.

Et l'opposition systématique, le parti-pris évident contre le prince Sabaheddine et son programme ont atteint parfois des proportions telles que la presse indépendante a dû s'en montrer véritablement écœurée.

L'un des plus importants journaux de Constantinople, le *Proodos*, a publié l'entrefilet suivant auquel je me reprocherais de changer un mot, laissant à mes lecteurs le soin de le commenter ainsi qu'il convient :

« Maintenant que l'ivresse électorale a cessé, il est opportun de passer en revue quelques détails pour faire connaître surtout au public la politique du parti des libéraux dont le chef est le prince Sabaheddine bey, homme digne et capable de rendre d'immenses services au pays. On connaît le programme politique du prince et les principes qui le guident. Ces principes peuvent contribuer, en respectant les droits de l'initiative privée de chaque nation alliée, à faire triompher le vœu commun, à savoir la grandeur et la prospérité de la patrie ottomane. Cet homme, qui a le passé le plus honnête, a été méprisé et attaqué violemment. On l'a même accusé de trahison ! Par malheur, ce fait n'est pas unique dans l'histoire.

« Cependant, le *vrai patriote*, qui conçoit bien qu'il faut redoubler ses efforts pour arriver au but poursuivi, s'efforce à chaque occasion, d'éclairer l'opinion publique, entraînée facilement par de *faux patriotes*. L'éducation du peuple et son instruction sont une œuvre patriotique.

« Le prince parlant, il y a quelques jours, à Direkler-Arassi, a développé son programme. Il a déclaré que c'est dans l'ancienne Grèce qu'il a trouvé sa théorie de décentralisation. Après avoir développé son thème, avec une grande clarté, le prince a parlé des accusations

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paris, pour reprendre les bonnes traditions, est un catholique syrien. Si cette diversité de nations est une difficulté,

qu'on a portées contre lui. Il a surtout insisté sur l'accusation qu'il entrerait en négociations avec le patriarcat œcuménique pour donner la Turquie à la Grèce !

« Nous ne mentionnons cette accusation que pour faire ressortir l'inanité de toutes celles dont on l'a abreuvé.

« Le parti du prince Sabaheddine n'est pas, en définitive, un parti politique qui tient à gouverner. Cependant, il faut qu'il arrive à prendre part aux affaires, car c'est son programme qui prêche la véritable Union et le progrès, c'est sous sa direction que les nationaux doivent travailler pour jouir, en réalité, des bienfaits de la liberté constitutionnelle. » (Cité par le journal la *Turquie*, du 16 décembre 1908.)

Les abus furent tels, en ces jours, paraît-il, que le *Proodos*, qui a horreur de l'ancien régime, s'écriait, le 23 décembre dernier, que « l'absolutisme serait préférable pour le pays ». Or, personne ne veut de l'absolutisme, ni celui d'un seul, ni celui d'un groupe.

Lors du retour du prince Sabaheddine en Turquie, il paraît que déjà le Comité Union et Progrès s'était laissé « compromettre ».

C'est ce qu'affirme la *Correspondance d'Orient* (1er janvier 1909) que dirige un des plus anciens collaborateurs d'Ahmed Riza et du Dr Nazim, le Dr Samné. Cette revue va jusqu'à dire : « Les « prisonniers du Ministère de la Guerre furent tous relâchés, en ver- « sant des grosses sommes d'argent au Comité... Les favoris ran- « çonnés, le tour vint aux capitalistes... Maisons de Banque et « Sociétés Anonymes, sous la menace d'être bientôt abandonnées par « leur personnel, ont dû vite reconnaître et se ménager les bons « offices du Comité, en lui versant des sommes dont le montant était « fixé après marchandage. Ces pratiques avaient fini par produire un « très mauvais effet. De l'avis même de leurs admirateurs les plus « convaincus, les martyrs de la Liberté se donnaient volontiers les « allures d'une Société d'exploitation de la confiance publique, etc. » (p. 218).

Nous continuons à citer la *Correspondance d'Orient* du 1er janvier 1909 :

« C'est justement cet état d'âme général qui explique, en quelque sorte, la réception triomphale faite au prince Sabaheddine. On pensait trouver en lui le modérateur, le compensateur, celui dont le programme se conciliait le mieux avec l'esprit nouveau et le régime égalitaire. Son affiliation dans le Comité, les amitiés qu'il y avait, pouvaient faire croire que son retour dans la capitale allait mettre un frein à certaines ambitions, les unes affichées, les autres secrètes, et apporter, en refondant avec le sien le programme du Comité, un tout complet, mûri, donnant satisfaction aux Ottomans en général. On ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour gouverner la Turquie, il n'y faudrait pas voir que des inconvénients. Ces races ont des aptitudes variées. Parmi les

se doutait pas de la contrariété qu'éprouverait le Comité Union et Progrès, de ce retour dont le bruit l'avait offusqué. En effet, il avait été profondément marri et un peu troublé. On avait même, en ce moment-là, parlé de scènes violentes qui auraient eu lieu à Smyrne entre un membre influent de l'Union et Progrès et Fazli bey, frère de lait du prince. La campagne de presse entreprise bientôt par les organes du Comité édifia le public sur les divisions qui régnaient dans le parti Jeune Turc. Le prince était accusé d'avoir des idées séparatistes et de prêcher l'émancipation des femmes ! Or, tout le monde savait à quoi s'en tenir sur ces accusations. Le Prince avait eu soin d'expliquer, dans plusieurs conférences, que la décentralisation mentionnée dans son programme, *purement administrative* n'impliquerait point l'autonomie politique des provinces de l'Empire. D'ailleurs, ses écrits, de beaucoup antérieurs à la proclamation de la Constitution, témoignaient que le Prince n'avait jamais dit autre chose. Dès lors, il devenait évident que ces Messieurs du Comité allaient battre en brèche par tous les moyens possibles, celui dont le prestige, mérité ou non, menaçait d'éclipser le leur. Le Comité Union et Progrès désirait régner *seul*. Au despotisme aveugle du couronné d'Yldiz succédait l'oligarchie tyrannique d'une confrérie... »

On a vu, ci-dessus, par la citation du *Proodos*, jusqu'à quels excès les hommes dont il est ici question se portèrent contre le prince. Et l'on n'a pas tout dit !...

L'auteur de cette *Correspondance d'Orient* parle ensuite de *l'Union libérale ottomane*, qui proclame « l'égalité de tous les sujets ottomans sans porter atteinte à leurs qualités de races distinctes » et ne se contente pas de le proclamer, car, comme l'écrit judicieusement dans la même Revue le Dr Samné, secrétaire général des *Amis de l'Orient*, et l'un des plus anciens coopérateurs d'Ahmed Riza, qu'il haranguait ainsi que le Dr Nazim, en leur récente visite à Paris, et qui, par conséquent, ne peut être suspect, « ce n'est pas tout que d'avoir une constitution sage et libérale, il faut qu'elle soit sagement et libéralement appliquée ».

« En plus des chrétiens, qui ont déclaré en masse adhérer au nouveau parti, continue le correspondant d'Orient, le nombre des musulmans augmente de jour en jour. Il est à noter que l'élite de la Société turque de Constantinople, détachée du Comité Union et Progrès, s'est inscrite au club des *Libéraux*... »

Aussi, un peu plus tard, la *Yéni-Gazetta* (11 janvier 1909), s'élevant contre le despotisme d'une collectivité aussi tyrannique que le despotisme d'un seul, se plaignait que jusqu'alors « une seule force faisait trembler tous les députés », c'était le Comité Union et Progrès de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Turcs, les Arméniens, les Albanais, les Grecs, les Arabes, etc., les uns sont des agriculteurs, des soldats, les autres des commerçants; les uns ont un calme, un sang-froid précieux,

Stamboul ; « cinq à dix têtes réglaient le sort de la Nation à leur bon plaisir... Le Comité avait accaparé, au sein de l'Assemblée, le monopole de la politique et de l'Administration. Lui seul avait le droit de parler, d'agir, de diriger les débats ; il pouvait, à son gré, réaliser ses desseins, car il avait toujours la majorité et ne souffrait même pas d'opposition. » C'était intolérable, dit le journal libéral turc : « Tous les députés déploraient cette situation ».

Malgré les espérances de *Yeni Gazetta*, le Comité occulte est encore le Maître, les incidents de la retraite du grand vizir Kiamil pacha l'ont bien prouvé : « Les journaux de Londres, commen-« tant la crise, regrettent, généralement, qu'une faction politique « comme le Comité Union-Progrès ait pris la haute main sur les « destinées du nouveau régime » et, tout en croyant que le nouveau grand vizir, Hilmi pacha, sera bien accueilli, le *Daily Graphic* regrette que celui-ci soit la « créature d'un club jacobin » (citations du *Temps* du 16 février 1909), tandis que le *Daily Telegraph* espère que Hilmi pacha « veillera à ne pas se laisser dominer par la Junte..., société « secrète sans responsabilité ». — « Les membres du Comité ont « gagné la gratitude de leurs compatriotes ; qu'ils ne présument pas « trop de cette gratitude, dit le *Standard*, une fois le gouvernement « constitutionnel établi, ils devront modifier leur fonctionnement, « sinon ils disparaîtront. » (*Écho de Paris*, 15 février 1909.)

Nous ignorons ce qui s'est passé dans les conseils secrets du Comité occulte Union et Progrès, accusé d'avoir cherché à détrôner Abdul Hamid pour donner, sous le couvert d'une dictature, au prince Youssouf Izzeddine effendi (fils du sultan Abdul Aziz) le trône qui appartient, de par la Constitution (article 3), à l'aîné de la famille d'Osman, c'est-à-dire, aujourd'hui, au prince Réchad effendi, troisième fils du sultan Abdul Medjid, et ensuite au prince Izzeddine. Pendant que, d'une part, les journaux avançaient que le prince Youssouf Izzedine avait depuis longtemps de chauds amis parmi les chefs de l'*U. P.* et que ceux-là auraient décidé, à la Révolution, de conserver le sultan Abdul Hamid jusqu'au moment favorable à leurs desseins, il convient de noter, d'autre part, que le Comité Union et Progrès traite ces propos d' « inventions mensongères de quelques « misé-« rables, qui agissent, on ne sait pourquoi, comme ennemis de « l'humanité et de l'empire », ce qui est bien violent, mais peut s'expliquer également, soit par une explosion de vérité. soit par une explosion de colère.

A noter cependant qu'en sa lettre de démission de Ministre de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans l'art de la politique, les autres une vivacité, un besoin d'action qu'il ne convient pas de dédaigner.

l'Intérieur (12 février), le grand-vizir actuel, Husseïn Hilmi pacha, rappelait à son prédécesseur, Kiamil pacha, qu'au dernier Conseil des ministres, celui-ci avait déclaré à ses collègues du cabinet « qu'il « connaissait depuis quinze jours le complot tramé pour la déposition « du sultan » dans les conditions expliquées ci-dessus.

Une chose est acquise : Kiamil pacha, réputé très circonspect et très patient — il l'a montré dans les affaires extérieures — a cru devoir, sur-le-champ, de lui-même, remplacer le ministre de la guerre et le ministre de la marine ; vraisemblablement il avait pour cela, de très graves raisons : la prudence qu'il avait montrée jusque-là rendrait inexplicable un acte accompli par pure fantaisie, malgré que, d'ailleurs, la Constitution lui en donnât le droit.

On aurait peine à croire que ce soit pour favoriser un retour à l'ancien régime, dont personne ne veut. Accusé contre toute vraisemblance de « favoriser la réaction » (c'est l'accusation habituelle contre tous ceux que le Comité secret suspecte d'indépendance) et sommé de venir s'expliquer à l'heure dite, devant les députés excités, on alla jusqu'à lui refuser ce que l'article 38 de la Constitution lui accordait pourtant, le Ministre ayant « le droit d'ajourner sa réponse s'il le juge nécessaire ». Enfin, Kiamil pacha, combattu par le Comité, aux élections, acclamé unanimement par la Chambre des Députés, à la lecture de son programme, n'avait pour lui que 8 voix contre 198, le 13 février dernier, dans cette même Chambre, et remettait sa démission au Sultan, « rejetant la responsabilité de la situation sur ceux qui l'ont créée ».

Une foule de braves gens, mal renseignés (jusque dans l'armée), s'imaginèrent que le Comité U. P. venait de sauver la Constitution, de défendre la Liberté contre l'Absolutisme, comme si, pour des tentatives de réaction, on eût fait appel au loyal soldat qu'est le général Nazim pacha, choisi pour ministre de la Guerre ! Mais on commence à voir clair et l'on saura bientôt, sans doute, ce qu'il faut penser de ce soi-disant « coup d'État » rêvé par Kiamil pacha — ou par ses adversaires — et de l'opposition du Comité contre l'ex-grand vizir.

La note gaie, maintenant : Munir s'est déclaré fort « réjoui » de la démission de Kiamil pacha, dans un interview du *Gaulois* (21 février), à cause des « procédés anticonstitutionnels non déguisés » — c'est l'ex-ambassadeur qui le dit — de l'ancien grand vizir ! Aussi, l'interviewer, en constatant que Munir, qui a tant peur du retour à « l'Absolutisme » — lui aussi ! — est « éloigné momentanément » des affaires, s'imagine peut-être que le Comité Union-Progrès va l'appeler, un de ces jours, au pouvoir, afin de défendre la Constitution contre « l'Absolutisme »... de l'Union Libérale Ottomane !...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je ne me le dissimule pas, c'est de ces diverses races, sans nul doute, que viendront les grandes difficultés dont la solution dépend, à la fois, du pouvoir central et des intéressés. Vouloir tout unifier en Turquie, espérer fondre toutes les races en une seule, jeter dans le même moule des nations toutes différentes, sans tenir compte de leurs origines, de leurs religions, de leurs mœurs, de leurs habitudes, de leur tempérament, de leur langue, ce ne serait pas seulement la plus grossière des erreurs, ce serait aussi la plus grande des fautes que l'on pût commettre.

Ce qui est indispensable, c'est sous un pouvoir central, unique, vraiment national, sous un pouvoir fort, et fort non seulement matériellement, mais moralement par l'adhésion sincère et loyale de tous les citoyens de l'empire, c'est de donner à chacune de ces races, musulmane ou non musulmane, Turque ou autre, sans supercheries, tout ce qu'il est possible de lui donner, pour sa satisfaction et pour la coopération au bien commun. Le loyalisme des Grecs, des Arméniens, des Israélites, des Albanais, des Arabes, etc., vis-à-vis de l'empire ottoman n'est pas douteux. Mais il faut, d'abord, qu'ils puissent être tous bien convaincus que, de leur côté, « les Turcs ne demandent rien pour eux, qu'ils ne le demandent également pour tous les ottomans », — comme le dit, comme le veut, le prince Sabaheddine, — et cela nettement, franchement, sans arrière-pensée de domination et de subordination d'une race à une autre ; il faut que chacun des groupes musulmans ou non musulmans se trouve aussi satisfait en Turquie que les Canadiens français se montrent satisfaits sous le gouvernement anglican de la Grande-Bretagne, qui ne les a pas violentés, qui leur a laissé leur langue, leurs écoles, leur culte catholique, toutes leurs habitudes ; ce n'est qu'à ce prix que les Anglais ont pu garder le Dominion. Il faut qu'il n'y ait ni opprimés ni oppresseurs ; seulement des collaborateurs loyaux, fidèles à la devise « Liberté, Égalité, Fraternité — et Justice ! »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Personne n'a été plus frappé de cette nécessité gouvernementale que le prince Sabahaddine, lorsqu'il a fondé, à Paris, en vue du présent et aussi de l'avenir, sa *Ligue de décentralisation administrative et d'initiative privée.*

Oubliant apparemment que l'article 108 de la Constitution dit expressément : « *L'administration des provinces aura pour base le principe de la décentralisation...* » quelques personnes ont voulu ne pas comprendre ce programme; elles ont même été jusqu'à dire que cette décentralisation provinciale, cette décentralisation administrative[1] (préconisée par le prince Sabaheddine, avec une lumineuse compréhension des nécessités politiques, — que dis-je? avec le bon sens le plus élémentaire, qui est souvent le sens politique le meilleur) — pourrait être une atteinte portée aux institutions monarchiques, au pouvoir central, national, unique; comme si, dans tous ses écrits, depuis neuf ans, le prince n'avait pas invariablement blâmé toute tentative de séparatisme, d'autonomie et de fédéralisme dans l'empire turc ; comme s'il n'avait pas condamné tout changement en l'ordre politique établi, tout changement en l'ordre de succession prévu des héritiers au trône d'Osman[2]!

[1] Le *Mechveret*, d'Ahmed-Riza bey (numéro du 1er janvier 1906), publiant le *Programme de la Jeune Turquie*, où, sous la devise : *Ordre et Progrès*, on répudiait « tous les moyens violents » pour obtenir les réformes et la Constitution, inscrit aussi, parmi ses desiderata, « la décentralisation administrative ». Que penser, après cela, de ces interview et de ces manifestes de l'Union Progrès, comme celui publié par le *Chouraï-Ummet* (V. *La Turquie* du 19 février), affectant, malgré tout, de confondre « Décentralisation » avec « autonomie des vilayets ? » Il n'y a pires sourds que *ceux qui ne veulent* pas entendre.

[2] Le prince, protestant contre une fausse nouvelle publiée, écrivait (sa lettre a été publiée dans le *Gil-Blas* du 17 octobre 1906) : « Il ne « m'est pas possible d'accepter, sans protester, le rôle que vous me « prêtez... Je ne suis nullement prétendant au Trône. Je travaille « uniquement au relèvement de mon pays, en contribuant à y déve- « lopper l'essor des idées favorables à la cause du progrès et de la « civilisation... inséparable de celle de l'héritier légitime de l'empire, « le prince Mohamed Rechad... »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est pourtant à cet article 108 de la Constitution, interprété par le programme du prince Sabaheddine, qu'il faudra s'en tenir, si l'on veut faire de bonne politique.

Ce programme est incontestablement tout à fait conforme à l'intérêt général, aux mœurs particulières, aux conditions géographiques, ethniques, religieuses, permettant de ne pas attendre tous les efforts de l'État omnipotent, mais de compter aussi sur *l'initiative privée.*

Il est évident que les diverses races unies, dans les mêmes droits et les mêmes charges, pénétrées, amalgamées, apportant leur contingent d'originalité au gouvernement national, central, pourront faire rapidement, de la Turquie, une des nations les plus florissantes du globe, surtout si elles s'attachent, dans la mesure qui convienne, des Européens plus expérimentés.

On vous a dit, peut-être, que les ottomans sont xénophobes. Rien n'est moins exact. Il se peut que, dans la Presse ou dans le Comité occulte, maître, aujourd'hui, de la Turquie, d'autres idées aient cours ; mais c'est l'exception. Tous les Turcs qui ont le sens pratique demandent des concours étrangers — et je ne serai pas démenti, en ajoutant, *surtout* des Français. Je suis heureux de constater que, déjà, plusieurs de nos compatriotes s'en rendent compte et que M. le Ministre du commerce vient d'envoyer un de ses délégués pour faire une enquête, d'ailleurs bien facile à poursuivre, car elle est faite depuis longtemps et elle est concluante. Mais il ne faudrait pas que la France se bornât à faire des enquêtes. Malheureusement l'Angleterre, l'Italie, l'Amérique même semblent peut-être profiter plus que nous de la situation nouvelle, et dans des conditions assurément moins favorables. Ce que les Turcs ne veulent plus, c'est voir des étrangers venir chez eux pour les exploiter. Ils demandent des coopérateurs et non des spoliateurs. La richesse de leur sol et de leur sous-sol est incalculable. Ils désirent la faire fructifier, en co-associés loyaux et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

probes ; ils ne veulent plus qu'on la donne, pour récompenser des vilenies ou des crimes et qu'on la livre, contre leurs propres intérêts, à des étrangers qui, parfois, étaient aussi des ennemis[1]. Voilà toute leur xénophobie. Qui pourrait la leur reprocher?

Quiconque a vu, sous l'ancien régime, les habitants des villes et les revoit aujourd'hui, éprouve quelque peine à les reconnaître. Au lieu de cette rigidité des traits, de ces mines impassibles, impénétrables, comme figées dans la méfiance et meurtries par la douleur, ce ne sont que visages souriants, épanouis, ouverts et confiants, heureux enfin de vivre libres et d'avoir pu se débarrasser de cette chape de plomb qui, dans l'*Enfer* de Dante, semble avoir été imaginée par le poète pour figurer le fardeau pesant sous lequel les ottomans étaient jusqu'ici courbés.

C'est surtout au retour des exilés qu'on a pu constater la joie sincère, exubérante — j'oserais dire méridionale — qui règne, enfin, dans tout l'empire libéré. On l'a bien vu, à la rentrée du maréchal Fouad pacha, à celle du patriarche des Arméniens, S. B. Mathéos III Izmirlian, à toutes les arrivées des proscrits. Jamais elle ne s'est manifestée plus splendidement que le 1er septembre 1908 dernier, lorsque le prince M. Sabaheddine ramena le corps de son père Damad Mahmoud pacha dans la patrie dont ils

[1] Il y aurait une étude spéciale à faire sur la *Turquie industrielle et commerciale* ; nous nous contenterons de renvoyer, pour les plus récents travaux, au chapitre portant ce titre, de l'ouvrage de M. Paul Fesch, pp. 513 à 563, et encore à *La Turquie économique*, par M. G. Carles (Paris, in-18, 1906), à *France et Turquie*, par M Alfred Durand (Paris, in-18, 1906), et à la *Carte administrative, économique et consulaire*, du même auteur, Paris, 1908 : au *Rapport sur les relations commerciales entre la France et la Turquie*, par M. Paul Fesch (*Bulletin de la Fédération des Industriels et commerçants français*, décembre 1908, pp. 79-87).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avaient eu la douleur de se séparer, pour la mieux servir, en France, en pays libre.

Je voudrais pouvoir vous faire assister, avec nous, à tous les incidents de cet inoubliable voyage (le prince avait bien voulu m'inviter à l'accompagner), depuis le départ de Paris, le 26 août dernier, à la gare de Lyon, jusqu'à l'arrivée triomphale, dans la capitale de l'empire ottoman, le 1er septembre; par Marseille, où les Arméniens étaient venus apporter la première des couronnes qui, à chaque escale du *Sénégal*, des Messageries maritimes, puis de la *Principessa Maria*, sur lequel eut lieu, aux Détroits, le transbordement des cendres de Damad Mahmoud pacha et qui amenait des délégations Turque, Grecque, Arménienne, celle du *Térekki* et cinq représentants du Comité Libéral Persan, venaient s'entasser sur le catafalque mortuaire, au Pyrée, d'Athènes, à Smyrne, aux Dardanelles, à San Stefano, partout, apportées par la population riveraine, dans les sentiments qu'exprimait ainsi sur ses rubans rouge et blanc l'une des gerbes de fleurs : « *Le Comité Union Progrès au héros de la Liberté.* »

Partout, les embarcations fleuries et pavoisées, avec musiques militaires et civiles, jouant la *Marseillaise* et la nouvelle *Marche de la Constitution*, faisaient escorte au paquebot princier ; depuis les barques d'humbles pêcheurs jusqu'à l'*Yzeddin* impérial et les grands navires, qui amenaient à la rencontre des exilés, avec un aide de camp du Sultan, le général Oubedullah pacha, des princes de la famille impériale, parmi lesquels les petits-fils du Sultan Mourad V, le fils du cheik ul Islam, Mouktarbey, les représentants des divers patriarcats grecs et arméniens, orthodoxes et latins, le maréchal Fouad pacha, d'autres notabilités de l'empire,des délégations du comité *Terekki* (avec le Dr Réchad Nihad, le commandant Ali Kémal, Djelaleddin, Scalieri, Mahir, Chefket, Noury, Chinassi, H. Tus-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soun, Malhoumian, Basmadjian, Zahrtarian, etc.), des délégations turques, arméniennes et grecques et des représentants de la presse, *Razmig*, *Ikdam*, *Sabah*, *Yeni Gazetta*, *Serveti Funoum*, etc., etc.

Que ne puis-je décrire avec la plume d'un Loti l'entrée à Stamboul, l'arrivée à Galata, vous faire entrevoir un instant au fond, et peu à peu, comme nous enveloppant, au fur et à mesure que nous avancions, depuis San Stefano, en ce cadre universellement admiré, éternellement admirable, du port de Constantinople, ses collines lumineuses, éclairées par les derniers feux du jour, ses silhouettes de coupoles arrondies, comme chevauchant vers les nues et ne semblant séparées que par des platanes centenaires et des minarets sveltes et légers, cierges gigantesques portant la prière vers le ciel, au milieu de clartés crépusculaires, estompant les horizons de poussière gris et or, en un paysage éthéré en quelque sorte fantastique, supra terrestre; la Marmara aux eaux bleues frangées de blanc, à peine visibles sous les embarcations, les caïks amenés du Bosphore, de la Corne d'Or, de partout; au milieu, trente navires plus imposants, évoluant avec difficultés, pour éviter l'abordage, penchés comme en une majestueuse révérence, par l'énorme contrepoids de tous les ottomans groupés à tribord, à babord, vers le navire des princes; et sur les lices, et sur les ponts, et sur les passerelles, et dans les vergues, et dans les haubans, une foule innombrable, agitant de petits drapeaux, jetant des fleurs, battant des mains, poussant des hourrahs de joie et de reconnaissance, en toutes les langues, dans tous les tons, les *vivat* latins se mêlant aux *zito* des Grecs, aux *yachassine* des Turcs; et cela, sans aucune interruption, pendant une heure, les : vive Sabaheddine !... vive la Liberté !... Yachassine huryet !... confondus avec le bruit des fanfares, les crépitements de la poudre, les cris stridents et triomphants répétés sans interruption, à la mode exclu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sivement roumaine, des sirènes, saluant de la voix, tandis que les vaisseaux saluaient de leur pavillon.

Nous n'avancions qu'avec la plus grande peine, tandis que sur les rives qui semblaient venir à nous, les bras tendus, tant que la vue pouvait s'étendre et distinguer, la foule, en délire, répétait ses acclamations, jetait des fleurs et manifestait une joie vraiment débordante, inlassable.

Mais comment ai-je pu oser seulement vous donner une pâle idée de cette inoubliable rentrée à Constantinople dont les témoins seraient en droit de me reprocher l'insuffisance de ma palette ou de mes pinceaux?

L'opérateur d'une Société de cinématographe français, qui n'avait pu qu'à grandes difficultés trouver passage sur un remorqueur (tous les bateaux du port étant loués depuis trois jours), me manifestait sa surprise en ces termes : — J'ai vu, disait-il, bien des foules : j'ai vu les manifestations Boulangistes à Paris; j'ai vu les réceptions du Czar et des marins Russes, et Dieu sait si elles étaient belles ! Je n'avais jamais vu spectacle aussi grandiose....

Et les journaux, se demandant si la foule venue pour saluer le prince Sabaheddine et les restes de son père, pouvait s'évaluer à 300, 400, 500.000 hommes, avaient la même note ; le *Stamboul*, du 5 septembre, parlant de « l'enthousiasme général » qui a poussé toute la population de Cons- « tantinople vers les quais de Galata » se faisait l'écho de « cette *incroyable démonstration qu'on n'avait jamais vue*, *et*, ajoutait le directeur de ce journal, « *qu'on ne reverra peut-être jamais* ».

Il ne faut pas moins d'une heure entière, employée à des tentatives toujours vaines, pour que le noble exilé puisse descendre de la *Principessa Maria*, tant la foule est dense, au bord du quai. Puis, lorsqu'il est, en quelque sorte, jeté du bord dans cette masse humaine, immédiatement on l'en-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lève, on le porte, de bras en bras, jusqu'à sa voiture, à quelques mètres de la mer ; et les chevaux sont dételés. Le prince, ému, comme il devait l'être, ne pense qu'au danger couru, en telle cohue, par les manifestants, qui baisent ses mains, son manteau et, sans interrompre les acclamations, le traînent et l'escortent ainsi, jusqu'à son palais du Bosphore, qu'il n'a pas revu depuis décembre 1899 : il y a 6 kilomètres et demi des quais de Galata au palais de Kouroutchesmé !... [1].

Pourquoi tairais-je la joie vraiment indicible que j'éprouvais, qu'éprouveront à ce récit tous ceux qui ont connu, ou seulement approché le prince Sabaheddine, en voyant la Turquie rendre au petit-fils du sultan, d'Abdul Medjid le Juste, l'hommage de reconnaissance, d'admiration et d'espérance aussi, que méritent son patriotisme éclairé, son abnégation personnelle invariable, son courage persévérant, ses efforts infatigables, pendant ces neuf longues années d'exil volontaire (en dépit de toutes les tentatives, de toutes les souffrances, de toutes les menaces et même de toutes les calomnies), pour arriver à affranchir son pays de l'oppression mortelle.

J'éprouvais une grande joie, certes ! mais en même temps, je l'avoue, une angoisse profonde. Je savais, mieux que personne, je crois, ce dont le prince Sabaheddine est capable : je connais son sentiment du devoir, sa loyauté, sa probité, son désintéressement personnel — j'insiste sur ces qualités,

[1] On disait partout, à Constantinople, le lendemain (les correspondants du *Figaro* et d'autres journaux l'ont répété), que, si, par hasard, le prince avait préféré à sa voiture les chevaux de selle qu'on avait également préparés, ce n'est pas chez sa mère, Seniah sultane, c'est à la Sublime-Porte qu'on l'eût entraîné de force et proclamé sultan, malgré lui, sans réfléchir aux conséquences, sans tenir compte de sa volonté, de sa fidélité aux Constitutions de l'Empire, de son respect pour les lois de succession au trône d'Osman. J'ai dû citer ce trait pour montrer l'enthousiasme et, qu'on me permette l'expression, l'emballement de la foule constantinopolitaine, sous le régime nouveau, quand il s'agit de patriotes, de réformes et de liberté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

car elles sont bien rares ! — Mais je crus comprendre, en même temps, que ce peuple, venu pour le saluer et l'acclamer, attendait de lui, tout de suite, sans se rendre compte des impossibilités, non seulement de bonnes paroles, mais de grandes choses. Or, je n'ignorais pas que plusieurs membres du Comité *Union Progrès*, et non des moindres, ne voyaient ces manifestations qu'avec dépit, qu'ils avaient essayé par tous les moyens de les prévenir, de les empêcher, qu'ils ne s'étaient résignés à s'y associer, ou, plutôt, à sembler s'y associer, que quand ils eurent acquis la conviction que toute tentative pour en atténuer l'effet serait vaine et dangereuse pour le souci de leur propre popularité. Il était, dès lors, évident que l'on s'opposerait à toute action personnelle du prince et de ses amis et qu'on tirerait ensuite argument de cette inaction qu'on avait rendue fatale. Il était aisé de le comprendre, aux premiers contacts.

Et pourtant mon imagination n'aurait pas pu aller jusqu'à soupçonner alors à quel degré de violences, et j'ose dire d'ingratitude, certain groupe puissant ne craindrait pas de s'abaisser, dans sa guerreimpla cable contre ce petit-fils des sultans, qui n'avait jamais commis d'autre faute que d'adorer sa patrie et de souffrir volontairement pour elle ; qui, ce jour-là, ne pouvait même pas laisser son cœur se dilater dans la joie du retour, car il ne pouvait oublier qu'il ramenait avec lui les cendres de son noble père, mort attristé sur la terre d'exil, sans avoir vu, comme lui, l'aube de la Liberté, pour laquelle ils s'étaient sacrifiés l'un et l'autre.

Oui, jamais manifestation plus grandiose, plus spontanée ne fut hommage plus justifié, car on voudra bien croire celui qui, depuis le premier jour de l'arrivée du prince en Europe, ne l'a, pour ainsi dire, pas quitté un instant et qui fut le témoin et le confident de sa vie la plus intime, jamais, de 1899 à 1908, le prince Sabaheddine n'a passé, pour ainsi dire, un seul moment, sans se préoccuper du salut et de l'avenir de sa patrie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je suis doublement heureux de son retour en Turquie, car son éloignement me permet d'encourir le reproche qu'il m'a plus d'une fois adressé, de ne pas garder pour moi seul mes impressions. Non, mon amitié n'est point aveugle. Je puis d'ailleurs en appeler à tous les hommes de bonne foi, qui ont eu quelques rapports avec lui, très certain qu'ils ne me démentiront pas, si j'affirme, après l'avoir éprouvé, à travers tant de vicissitudes, courageusement, héroïquement supportées par le prince Sabaheddine, qu'il n'y aura jamais à redouter de faiblesses vulgaires d'un caractère aussi solidement trempé, d'un homme de conscience si droite, si élevée, que l'on peut bien dire de lui, sans exagération, qu'il est la personnification de la conscience.

S'il avait eu quelque ambition personnelle, je puis en témoigner, il eût pu la satisfaire ; on l'y poussait, on l'y forçait presque. Mais ceux qui pourraient aujourd'hui prendre ombrage de sa légitime popularité peuvent être bien tranquilles. Son désintéressement du pouvoir est absolu ; il ne connaît d'autre ambition que la plus noble, celle de faire le bien, à son rang, à sa place, sous les institutions actuelles.

Les hommes d'une haute intelligence sont rares partout ; les hommes d'une haute valeur morale sont plus rares encore : le prince Sabaheddine possède ces deux très rares qualités, et je suis certain que la Turquie, si Dieu le lui conserve, en pourra tirer le plus grand profit [1].

[1] Il n'a jamais eu de sa haute lignée, des trente-quatre empereurs dont le sang coule dans ses veines, d'autre sentiment que celui des devoirs que sa naissance lui impose ; s'il n'écoutait que ses goûts, il préférerait, assurément, continuer ses chères études. Quand il s'exila, à 21 ans, il parlait déjà l'arabe, le persan, comme le français, qu'il parle comme un Parisien ; on le considère comme un des premiers orateurs turcs, depuis les conférences qu'il vient de faire à Péra, à Bebek, à Smyrne, en Macédoine ; l'histoire et la littérature française et étrangère lui sont familières ; à vingt ans, il traduisit en turc, *Jocelyn* de Lamartine ; il a tenu à étudier de bonne heure les divers systèmes philosophiques, politiques, économiques et il n'est pas plus étranger aux livres de Hæckel et Buchner qu'à ceux de Fouillée,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et devant cette splendide apothéose faite à l'entrée, à Constantinople, d'un jeune homme, d'un cercueil, et de l'idée à laquelle il s'était sacrifié, notre pensée se reportait à l'inhumation provisoire, toute simple, toute modeste, par une froide journée de février 1903, des restes de Damad Mahmoud pacha, au cimetière musulman du Père-Lachaise. Nous avions à la mémoire la manifestation qui précéda notre départ, avec le concours des Libéraux ottomans présents à Paris. En déposant sur la tombe provisoire qui allait s'ouvrir le lendemain la palme des héros et des martyrs — héros du sacrifice, martyrs de la liberté — nous évoquions les actes et citions les dernières paroles du grand patriote, protestant jusqu'à son dernier soupir, jusque dans la tombe, contre la tyrannie dont souffrait la Turquie, et disant, comme un grand pape : « J'ai aimé la Justice, j'ai haï l'iniquité, c'est pour cela que je meurs en exil[1]. »

Le contraste fut encore plus frappant, à Constantinople le lendemain de notre arrivée, dans cette journée du 2 septembre où, pendant près de sept heures, un immense concours de peuple fit cortège aux dépouilles mortelles de Damad Mahmoud pacha, dans la cour de la caserne d'artillerie et de la mosquée de Top Hané, où fut faite la levée du

Le Play et d'Edmond Demolins, pour lequel il avait un véritable attachement. Dans les sciences, il connaît assez les divers branches de la biologie pour faire un chimiste distingué, un excellent médecin, et M. Lœwy, lorsqu'il nous fit visiter l'Observatoire de Paris, par l'intermédiaire de mon ami Flammarion, eût été moins surpris de son savoir en astronomie, s'il avait appris qu'en quittant Pendick, en 1899, le prince Sabaheddine s'occupait de faire ériger un observatoire pour son propre usage, à côté du laboratoire où il faisait des expériences de radiographie, etc.

[1] Les manifestants, à la tête desquels marchait le prince Sabaheddine, sont allés ensuite déposer une couronne sur la tombe de l'Arménien libéral, Odian effendi, mort en exil à Paris. (Voir plus loin, *in fine*, *Annexe* A. et les journaux de cette date, pour les détails, et les discours prononcés.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

corps ; dans la Corne d'or, au milieu des bâtiments de commerce et de la flotte de guerre, rendant les honneurs funèbres, et dans les pittoresques rues d'Éyoub, où les officiers et les civils, se relevant de minute en minute, par groupe de 32, tenaient à honneur de porter le cercueil sur leurs épaules, précédés de théories et de groupes d'enfants des médressés, d'imans et de derviches, chantant des cantiques et accompagnés par les plus hauts représentants des Églises chrétiennes, tous unis dans les mêmes sentiments de tristesse, de gratitude et d'espérances [1]. Au turbé de Hazreti-Halid, à la mosquée qui porte le nom d'Éyoub (le compagnon du prophète, tué sous les murs de Constantinople et où le sultan vient à son avènement ceindre le sabre de Mahomet), le Cheik ul Islam qui n'assiste pas, d'ordinaire, aux funérailles et qui avait tenu à suivre, jusqu'au bout celles de Damad Mahmoud pacha, interrompant les prières rituelles, interpella les assistants en un puissant effet oratoire, et s'écria : — Pourquoi donc rendez-vous de tels honneurs à cet homme qui n'est plus rien? Est-ce parce qu'il fut juste? parce qu'il fut bon? parce qu'il fut honnête et probe? parce qu'il aima sa patrie, qu'il travailla au triomphe de la

[1] Dans la foule immense, qui occupait des kilomètres, on eût pu citer, avec les princes Sabaheddine et Loutfoullah, les fils du défunt, le fils et les petits-fils du sultan Mourad V, S. A. le Cheik ul Islam et son fils, Mgr le docteur Terzibachian, premier secrétaire du patriarcat arménien catholique ; d'autres membres du clergé, dont il ne m'est pas possible de donner les noms ; les maréchaux Fouad pacha, Djémil pacha, le général de division Riza pacha, ministre de l'Artillerie, le colonel Riza bey, aide-de-camp du Sultan, et presque tous les officiers de Constantinople ; S. A. I. le prince Burhaneddine-Effendi, fils du Sultan ; les damads Ferid pacha, Ghalib pacha, Halid pacha et Salih pacha ; le prince Sami, fils de S. A. I. Mediha sultane ; le prince Djelaleddine, fils de S. A. I. Djémilé sultane ; Ekrem bey, ministre des Fondations pieuses ; le général de division Nazim pacha, commandant du 2e corps d'armée ; les délégués des patriarcats œcuménique, arménien, arménien catholique, ainsi que du grand rabinat israélite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Liberté? » Et le religieux silence fit place à mille échos qui répondirent : *evet*, *evet* (oui, oui), Mahmoud pacha fut un juste, un homme honnête et bon ; ce fut un vrai libéral, un véritable patriote !

Et comme tout cela était exact ! Combien de fois (je me le rappelais mieux encore, à ce moment-là) n'avais-je pas entendu ce mort, depuis son arrivée à Paris, en 1899, dire, comme son fils le prince Sabaheddine se plaisait à le répéter, toujours fidèle et respectueux des coutumes et des lois de l'empire, relatives à la perpétuité de la monarchie ottomane et de la succession des héritiers des sultans, que c'était peut-être la première fois qu'on verrait des princes, personnellement désintéressés, faciliter une révolution dont bénéficierait le peuple. Ce fut là leur unique ambition, leur unique orgueil.

Aujourd'hui, cette révolution est faite. L'évolution commence : que sera-t-elle? Assurément cela dépend des desseins de la Providence. Mais si cela dépend aussi de la valeur morale et intellectuelle des hommes qui y prennent part, je puis l'attester, le prince Sabaheddine sera l'un des meilleurs ouvriers de la régénération et de la prospérité de la Turquie ; aucun homme loyal, intelligent et sincère, parmi ceux qui ont pu connaître ses trop rares mérites, ne le contestera. Et sachant aussi tout ce que ressent, tout ce que désire, tout ce qu'espère, la jeune génération ottomane, des classes libérales, médecins, officiers, ingénieurs, avocats, etc. etc., les nombreux musulmans et chrétiens, dans l'armée ou les Comités, dans la presse, dans les fonctions publiques, je ne crois pas m'avancer trop, en espérant que, malgré les difficultés, les réformes seront aussi parfaites, que les œuvres humaines peuvent l'être, *si tous les dirigeants sont, comme mes amis, sincèrement, loyalement, libéraux*, résolument décidés à appliquer strictement le *programme d'union* et *d'égalité absolue entre les musulmans et non musulmans et*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à ne substituer jamais la tyrannie collective au despotisme d'un seul.

Aussi devons-nous faire et faisons-nous, pour l'humanité, pour la paix européenne, en faveur du plein succès de cette révolution pacifique et libérale, les vœux les plus ardents, nous surtout, Français, que les Ottomans se plaisent à considérer comme leurs éducateurs et leurs guides, depuis tant d'années déjà, et qui ne pouvons aller en Orient sans nous retrouver avec des amis [1].

[1] Les journaux de Constantinople de la fin de novembre annoncent que « le *Comité Central Union et Progrès*, qui siégeait à Salonique, s'est dissous pour se reformer en *Comité occulte, dont le siège reste inconnu* ». Ils ajoutent que « la section de Constantinople, qui est une émanation du Comité central, s'est aussi dissoute et est devenue *Comité secret* ». Les Ottomans et les Étrangers se demanderont si tant de mystère, pour cacher le siège et les noms des membres du « Comité occulte », ou « comité secret » — on dit parfois Comité Fantôme — est bien nécessaire après la chute du despotisme, lorsqu'il s'agit de remédier à l'anarchie et de s'occuper « avec des vues très larges » de la « prospérité de l'empire ». Le moindre des inconvénients de ce système c'est l'échapper à toute responsabilité ; c'est aussi de permettre à des personnalités audacieuses et peu scrupuleuses de s'attribuer un mandat qu'elles n'ont reçu que d'elles-mêmes et que nul — sans trahir le mystère — n'est en mesure de leur contester. Non, sous le nouveau régime, les Ottomans n'ont pas à se cacher de faire le bien, tout au contraire. Et l'Union Progrès n'a pas à absorber l'omnipotence, surtout l'omnipotence occulte : cet abus aurait un autre nom.

Voici, d'après le journal *Ecclesiastiki Alithia* et traduite par le journal la *Turquie* du 1er décembre 1908, la formule du serment imposée aux membres de ce Comité occulte : serment qui ressemble trop à celui des sociétés secrètes et suspectes.

« Je jure, sur ma religion et mon honneur, qu'à partir de ce moment où je me fais *membre du Comité*, qui a pour but principal le progrès et la prosperité de notre patrie et *l'union de tous les Ottomans*, je travaillerai conformément aux règles et aux lois du Comité et que je ne dévoilerai jamais aucun *secret* de la Société à une personne qui ne soit pas membre du Comité et surtout aux membres n'ayant pas le droit de connaître les *secrets du Comité*. Je jure que je n'hésiterai

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je devrais m'arrêter, tout en sachant qu'il me reste bien des choses à dire. Je ne puis cependant vous quitter sans ajouter un mot de la « question » qui, parmi les *questions d'Orient*, domine, paraît-il toutes les autres, si j'en crois d'excellents reporters venus m'interroger, au moment de mon départ pour Constantinople.

— Les femmes turques garderont-elles leur voile?

Eh bien ! depuis mon voyage, je puis dire qu'elles commencent, sinon à l'enlever, du moins à le soulever. Elles ne le pouvaient pas, autrefois, sous les regards de la police. Elles seraient à peu près libres, aujourd'hui, de s'en passer, si l'usage, la mode, même en temps de révolution, n'était un maître despote, pour les voiles, comme pour les jupes et — comme pour les chapeaux.

Dans les jardins impériaux, où la foule s'était assise au passage, le vendredi, des curieux du Sélamlick, j'ai vu des milliers de femmes, et bien peu restaient voilées. Si la coquetterie n'est pas un travers exclusivement occidental, je veux même croire que celles qui cachaient leurs traits étaient toujours les plus jeunes et les plus jolies.

Au reste, c'est encore une erreur de croire que cette cou-

jamais à remplir les devoirs dont je serai chargé et les décisions du Comité qui ont pour but d'appliquer entièrement la Constitution et d'assurer le maintien du Regime Constitutionnel, octroyant à la nation les droits de liberté. Je ne trahirai jamais le Comité et *je veux tuer immédiatement*, aussitôt que je recevrai l'ordre du Comité, tous ceux qui trahissent le Comité et qui travaillent pour mettre obstacle aux desseins sacres du Comité.

« Je jure de nouveau que je travaillerai pour le bien du Comité, qu'en cas où je ne tiendrais pas toutes ces promesses officielles, *je livre dès à présent mon sang, qui coulerait à la suite d'une condamnation à mort*, exécutée par les hommes du Comité, ayant le devoir de poursuivre le traître partout où il sera trouvé. (*Vallahi, Ballahi, Vallahi*).

En regard de ces formules et de ces mystères, il convient de citer les statuts du *Comité de l'Union libérale ottomane*, publiés notamment dans le *Stamboul* du 3 novembre et du 11 décembre dernier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tume soit une prescription rigoureuse de l'Islam ; le Prophète l'a conseillée, il ne l'a pas imposée [1]. Il y a des pays musulmans où les femmes ne sont pas voilées. L'usage du voile est antérieur à Mahomet. La chaleur excessive et la jalousie des hommes l'avaient introduit parmi les femmes de l'Orient, dès la plus haute antiquité. La Bible en fait mention. Homère représente Pénélope sous un voile. Les charmantes figurines de Tanagra sont souvent drapées et voilées, presque à la manière turque. La Vierge Marie était voilée comme toutes ses compatriotes et, parmi les reliques insignes, dont l'authenticité ne paraît pas pouvoir être mise en doute, le voile de la cathédrale de Chartres, à laquelle il fut donné par l'impératrice Irène (de Constantinople), est un document fort curieux à ce point de vue. Pieusement soustraite aux regards, jusqu'en 1794, on croyait si bien que cette relique n'était pas une gaze pour couvrir seulement le visage, mais une sorte de vêtement pour draper le corps tout entier, qu'on l'appelait habituellement la « sainte chemise » et le sceau du Chapitre Chartrain porte un vêtement à longues manches pour armoiries depuis un temps immémorial. D'autre part, il n'y a pas un siècle, en Orient, les chrétiennes Grecques, Arméniennes, Syriennes, etc., portaient généralement le voile. En revanche, les Circassiennes le portent bien rarement aujourd'hui.

Il est probable que le *Tcharchaff*, le *yachmak* et le *bacheurtu*, trois sortes différentes de voiles plus ou moins opaques, pour les femmes turques, hors de leur maison, sera longtemps encore en usage ; mais vous savez sans doute que chez elles, ces dames sont vêtues à l'européenne ; les plus cossues achètent leurs toilettes d'intérieur dans nos grands maga-

[1] En 1901, le Palais, si corrompu, envoya un communiqué aux journaux turcs — avec défense de traduire en français, — où il est dit que « la loi du *Chéri* fait un *devoir absolu* aux dames musulmanes de se voiler... » Mais les Musulmans éclairés furent unanimes à blâmer cette interprétation des lois comme abusive et rétrograde.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sins. Pour le visage, les tissus noirs, épais, sont depuis longtemps déjà, remplacés au harem impérial et chez les hauts fonctionnaires, par des voilettes blanches, presque aussi transparentes que celles des européennes.

En prononçant ce mot de *harem*, j'ai cru remarquer parmi mes auditrices un léger sourire. Eh bien ! non, mesdames, je vous en prie n'ajoutez pas une foi aveugle aux artistes et aux poètes, qui ne donnent qu'une idée des plus fausses, de cette partie de la maison musulmane, exclusivement réservée aux femmes, — si l'on excepte le Palais Impérial où les 5 et 600 femmes qui l'habitent, depuis les *hanoum effendi* (les épouses du grand Seigneur) jusqu'aux *odalisques* (traduisez femmes de chambre) ou *kadines* (dames), forment, avec un attristant cortège d'eunuques, une colonie tout à fait à part, appelée à disparaître définitivement, le harem est tout simplement la partie de l'habitation, où demeurent la mère, l'épouse, les filles, et où les hommes qui ne font pas partie de la famille, à moins d'autorisation du mari, n'ont pas la faculté de pénétrer.

Dans les maisons assez vastes et les palais, les hommes habitent seuls le sélamlick et je ne vous étonnerai pas en constatant qu'au point de vue des soins du ménage, on s'en aperçoit parfois trop facilement, malgré le goût des Turcs, pour certaine propreté. Les circonstances m'ont permis d'être reçu plusieurs fois dans des harems — honni soit qui mal y pense ! — et je souhaiterais à tous les ménages européens de voir les plus délicates convenances et le respect de la famille tenus en même honneur.

En arabe, le mot *harem* veut dire le lieu interdit, le sanctuaire; les Musulmans l'emploient, à la fois, pour le territoire vénéré de la Mecque ou de Médine et pour la demeure inviolable de la femme, ainsi que pour les femmes ou la femme qui y habitent,

Remarquez que j'ai dit *la femme ou les femmes*, car la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

licence donnée par le Koran d'épouser plusieurs femmes, et seulement en certaines conditions, est à peu près tombée en désuétude. Diverses raisons, et vous en devinez plusieurs, ont amené les Musulmans à la monogamie. On citerait, malaisément, aujourd'hui, des Turcs bigames ; ils prétendent même l'être moins que beaucoup trop d'Européens. Et j'en connais, du rang le plus élevé, qui ne se sont pas mariés, sans jurer de n'avoir qu'une seule épouse.

Le sultan Abdul-Medjid disait déjà que l'influence des harems, tels qu'ils étaient autrefois admis, avec la polygamie, empêchait les Turs de vivre par l'âme et par le cœur, et il s'expliquait que les chrétiens se contentent d'une seule femme. Aujourd'hui, presque tous les Turcs sont de l'avis des chrétiens et de leur ancien sultan.

Les conditions dans lesquelles on peut obtenir le divorce — mais ici nous n'aurons bientôt plus rien, je le crains, à envier à l'Islam ! — facilitent beaucoup, il est vrai, les changements, car, conséquence des mœurs antiques des Arabes, les répudiations verbales, trois fois renouvelées par l'époux, à intervalles déterminés, peuvent suffire pour rompre un mariage et permettre, après peu de temps, d'en contracter un autre, quoique le Koran déclare que « le divorce est la chose permise qui déplaît le plus à Dieu. »

Il convient, d'ailleurs, de remarquer que la femme peut aussi demander le divorce, que l'inégalité des deux époux qui ne respectent pas leurs devoirs n'est point admise, comme en Europe ; l'époux coupable, est, aussi bien que l'épouse, condamné à la lapidation, peine, il est vrai, comme tant d'autres, inappliquée depuis plusieurs siècles, pour le mari et pour la femme. Mais l'ex-mari doit pension, indemnité, s'il y a lieu, à l'épouse répudiée ; il aurait dû aussi un douaire à sa veuve. Et comme celle-ci a, sur la femme chrétienne, cet avantage — oui, Mesdames, vous l'a-t-on dit? — qu'elle n'apporte point de dot et qu'elle use libre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment de l'argent qui lui appartient [1], que, tandis qu'en Suède, par exemple, une femme non mariée est toujours civilement mineure, la jeune fille musulmane, dès sa majorité, a le droit de posséder, de gérer ses biens et ne perd pas, comme chez nous (articles 217 et 1.124 du Code civil) ses droits de propriété ni de gestion, en se mariant ; qu'elle peut, mariée ou non, ester en justice, être tutrice, disposer de ce qu'elle a apporté dans le ménage, car ce n'est pas la femme, c'est le mari, qui constitue une *dot* ; vous voyez que la femme turque n'est pas tout à fait cette esclave dont on ne vous a montré que les charges et les fardeaux. Je veux croire que, malgré les réclamations et les plaintes des « clubs féministes », il n'y ait, dans les ménages occidentaux que des *enchantées* de leurs époux et j'admets fort bien qu'il y ait, dans certains harems d'Orient, des femmes peu satisfaites de leurs maris et des *Désenchantées* [2] qui aspirent à une condition meilleure ; mais c'est l'effet de l'évolution, dans tous les mondes, et il faut se garder des exagérations d'un côté ou de l'autre. Il y a d'excellents maris et d'excellents ménages en Turquie, comme il y en a de détestables partout, ce qui ne doit pas empêcher de donner, ici et là, aux femmes, aux mères, la conscience de leurs devoirs, en même temps que le libre exercice de leurs droits [3].

Malgré les défenses et les punitions de l'ombrageux palais d'Yldiz, le contact, qu'à certain point de vue, plus encore que les Turcs, les femmes de l'Islam ont pris en ces dernières années, qu'elles prennent aujourd'hui et qu'elles

[1] Sur les femmes musulmanes, voir : *Mémoires et lettres du marquis d'Argens.* (Londres, 1762, in-12, II, p. 287.)

[2] Titre d'un nouveau roman de Pierre Loti.

[3] C'est la thèse soutenue par Mlle Marcelle Weissen-Szumlanska, dans son livre récent : *Hors du Harem*, histoire vraie. (Paris, Juven, in-18, 1908), et aussi dans *La Femme turque*, de G. Dorys [Adossidés], Paris, Plon, in-18, 1902, p. 86, 291).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

prendront davantage, avec les Européennes institutrices, professeurs de musique et marchandes, faciliteront grandement ces réformes. Et il n'est pas impossible, malgré les difficultés, d'entrevoir, en un temps plus ou moins prochain, le moment où la vie sociale, dont tant d'indigènes rêvent l'intensité, sera sur le Bosphore ce qu'elle est partout, où les femmes apportent leur esprit, leurs grâces et leurs qualités plus sérieuses au commerce des hommes [1].

Le 18 septembre dernier, au Jardin public de Bebek, en une grande fête de charité donnée sous le haut patronage du prince Mohamed Sabaheddine, vous auriez pu voir, dans leur costume traditionnel, mais le voile relevé, à de très rares exceptions près, des centaines de dames turques, assistant pour la première fois à une conférence politique. L'expression de leurs beaux yeux, leurs battements de mains, les fleurs qu'elles jetaient au prince eussent suffi à faire comprendre combien l'orateur avait su les toucher, en évoquant le grand rôle de la mère dans l'éducation et, par suite, dans les progrès et l'avenir de la Nation [2].

[1] « La loi sacrée (dit l'*Ikdam* du 28 février 1909) prescrit l'instruction au même degré aussi bien à la femme qu'à l'homme... Ce serait un grand malheur que l'émancipation de la femme en pleine ignorance, à la suite de la proclamation du nouveau régime... Les savants, les ulémas avouent qu'une des premières causes, sinon la principale, de notre malaise national, est l'enseignement défectueux de notre monde féminin... Pour doter nos compagnes de toutes les qualités indispensables aux bonnes mères de famille, c'est-à-dire l'éducation intelligente de leurs enfants et la bonne administration du ménage et de la maison, il faut nous adresser à l'Occident. »

[2] Cité, notamment, dans le *Progrès* (πρόοδος) d'Athènes, du 13 /26 septembre 1908.

J'ajoute que ce n'était point fortuitement que le prince fit cet appel, car l'une des plus grandes souffrances de son exil, pour ce père si affectueux, si supérieur, ne fut pas seulement d'être séparé des siens, mais aussi de ne pouvoir s'occuper, comme il l'avait rêvé dès le premier jour, de l'instruction et de l'éducation de sa gracieuse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quelques jours plus tôt, le « Comité de l'Union des femmes ottomanes » — le titre est assez significatif — faisait célébrer à la mosquée Yenidjami un service religieux en mémoire des « Martyrs de la Liberté » ; des femmes de tout rang y ont assisté (aucun peuple n'est plus démocrate que le peuple Turc [1]) et on pouvait y voir la hanoum effendi veuve du sultan Mourad V, les princesses Chadié sultane, fille du sultan actuel ; Fehimé sultane ; la femme du prince Sabaheddine, l'autre bru de la princesse Seniâh sultane, etc.

Non, ne croyez pas que toutes les habitations des femmes, tous les harems, soient exactement décrits par les romanciers à la mode, par les conteurs des *Mille et une nuits* ou par le poète des *Orientales*. Ne vous imaginez pas qu'on n'y pense qu'à des futilités et qu'on n'y entende que des mièvreries et des fadaises, de ces « chants d'oiseaux » fous, comme ceux que l'on pouvait retrouver, ces jours-ci, dans un somptueux illustré, d'après une fraîche, mais fort inexacte composition de Rochegrosse. Il n'y a pas que des « Têtes de linotes » en Turquie. Les névrosées, au dire des personnes compétentes, y sont en fort petit nombre, tout à fait une exception. Ces femmes turques, que l'on vous a données comme des poupées sans réflexion, ni jugement, ont parfois des âmes de patriotes, qui commandent le respect et l'admiration. Plus d'un des réformateurs doit à sa mère une partie des sentiments élevés qui l'ont guidé ; beaucoup d'autres ont été admirablement soutenues, dans leurs efforts, par leur sœur ou par leur femme.

enfant, Fétijé, qu'il avait dû quitter, dix-huit mois après sa naissance et dont il fut privé chaque jour pendant près de neuf années ; cela seul dira à toutes les mères, et aussi à tous les pères, la constance de ses sacrifices.

[1] « Les Ottomans sont *démocrates* de mœurs et de religion. Les « institutions libérales sont donc les mieux appropriées à leur éduca- « tion sociale », a écrit, le 21 mai 1875, Midhat pacha (Autographe reproduit dans *Midhat pacha* par L. Leouzon Le Duc (Paris, 1877, in-8°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Toutes assurément ne sont pas aussi instruites qu'il serait désirable, il s'en faut de beaucoup, malgré l'obligation koranique d'instruire la femme comme l'homme, et il y aura beaucoup à faire à ce point de vue ; mais vous serez peut-être étonnés d'apprendre qu'il y a des femmes turques très lettrées et que plusieurs ont publié des œuvres remarquables, enfin qu'il y a des *Revues*, presque uniquement rédigées par des « collaboratrices musulmanes[1] ».

Là encore, là surtout, l'évolution ne fait que commencer. Après une si dure compression d'un pouvoir tyrannique, rétrograde, qui n'a pas empêché. pourtant, toute émancipation, il faudra peut-être de longues années pour vaincre de vieux préjugés, pour dissiper des appréhensions qui sont, à l'origine, fort louables ; mais, avec la liberté telle qu'elle doit être comprise, d'une instruction solide, morale et saine, les femmes turques n'auront rien à envier à leurs congénères et l'État sera le premier à bénéficier de leurs progrès.

Jai terminé, Mesdames, cette trop longue et trop diffuse causerie, dont vous voudrez bien m'excuser, en songeant aux difficultés de ma tâche et à l'insuffisance des moyens qui m'étaient offerts, pour vous parler un peu de ce que fut la Turquie d'hier et de ce qu'est la Turquie d'aujourd'hui.

[1] « Quelques dames musulmanes lettrées, appartenant à la haute Société et connaissant des langues européennes, ont formé, par l'initiative d'une très grande Dame, une société littéraire en vue de sauvegarder les droits de la femme musulmane », dit un écho de la *Turquie*, du 19 décembre, qui annonce la publication d'un journal de ces dames et la demande d'admission des femmes à l'Université de Constantinople. — Bien plus ! des dames musulmanes ont demandé à l'U. P. d'assister aux séances de la Chambre, menaçant, en cas de refus, d'imiter les « suffragettes de Londres » et de manifester à leur tour. (La *Turquie*, 17 décembre 1908.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Annexe A.

Paroles de M. Joseph Denais à la manifestation des Jeunes-Turcs, Arméniens et autres Ottomans — auxquels s'étaient joints des Français et des Persans — pour rendre hommage à la mémoire de Damad Mahmoud Pacha, au cimetière musulman du Père-Lachaise, à Paris, le 23 août 1908, avant l'exhumation des restes du Grand Patriote.

MESDAMES,
MESSIEURS,

La confiance et l'amitié dont je fus honoré par Son Altesse Damad Mahmoud pacha, pendant ses dernières années, celles de son exil volontaire, de son apostolat et de son martyre, me font un devoir d'apporter un dernier hommage à sa dépouille mortelle, confiée pour quelques heures encore à ce petit coin de la terre de France.

Qui mérita mieux que lui le respect, l'admiration ? Bien rarement l'histoire aura présenté cet exemple d'un grand de l'Empire, tenu par sa situation personnelle à l'abri des calamités du pays et se montrant assez généreux pour se décider à tout quitter, après avoir tout tenté, afin de travailler au salut de ses compatriotes, trouvant jusqu'à la fin, jusqu'à la mort, assez de forces, au milieu des tortures d'une maladie implacable, pour repousser les tentations, pour chasser les tentateurs.

— J'ai haï l'injustice, nous dit-il, en ses derniers temps, j'ai aimé la liberté, j'ai servi la Patrie : voilà pourquoi je meurs en exil !...

. . . . . .

Cette grande bonté, cet amour des humbles, qui, avec la véracité la plus sincère et l'intégrité la plus scrupuleuse, faisaient de sa personnalité une figure si sympathique, si supérieure, s'étaient plus d'une fois manifestés dans sa carrière publique. Pendant son trop court passage au Ministère de la Justice, ne l'avait-on pas vu refuser son traitement, pour que les petits fonctionnaires pussent toucher leurs subsides. Et, ce faisant, comme il était loin des abus, que sa plume satirique et sa parole vengeresse dénonçaient au mépris public.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est pour crier la vérité au monde que le gendre d'Abdul Medjid quitta son palais du Bosphore, où rien ne contrariait son existence; c'est pour acquérir à son pays des sympathies, c'est pour soutenir, pour encourager, pour éclairer ses compatriotes.

Malgré la vaillance et la persévérance de ses efforts, depuis huit années, pour convaincre le Palais, estimant qu'il ne saurait plus se faire entendre à Constantinople, puisqu'on était incapable de le comprendre ou qu'on se refusait à l'écouter, il s'écriait, en terminant sa première lettre manifeste de janvier 1900 :

« Il faut que j'éclaire la Nation, que je lui expose les dangers du régime actuel et la nécessité de le transformer. C'est afin de remplir ce devoir et de dégager ma conscience de toute responsabilité que je suis venu en Europe. »

Et il disait encore :

« Je suis musulman et Turc, mais je désire servir ma patrie sans distinction de race et de religion ; mes deux fils ont les mêmes intentions ; ils sont venus ici uniquement pour m'aider à remplir ce devoir sacré. La justice triomphe toujours et toujours reste invincible. »

C'est pour des souhaits si patriotiques, pour des actes si louables, que S. A. Damad Mahmoud pacha, gendre du grand sultan Abdul Medjid, fut spolié, calomnié, traqué jusque sur la terre étrangère et, finalement, condamné à mort.

Dans toutes les profondeurs de l'Empire, ces vertus antiques, dont les nationalités ottomanes donnèrent de si beaux exemples, reprirent comme un nouvel éclat, en entendant d'aussi mâles accents. Le cri de Mahmoud pacha, son exode, contribuèrent puissamment à ce bel élan vers la délivrance, qui devait aboutir à l'effondrement pour jamais de ce régime abominable, qui n'eut peut-être pas d'équivalent dans l'histoire du monde.

Je voudrais, en ce lieu de repos éternel, où toutes les passions s'apaisent, ne rien dire qui pût ressembler à des paroles de haine. Mais, grâce à Dieu ! aujourd'hui que la lutte est finie, c'est de l'histoire qu'il nous est donné de faire : la Justice et la Vérité ont aussi leurs droits.

Et, sans nous étendre davantage sur l'exil du grand patriote dont le corps repose sous cette pierre, nous devons à sa mémoire glorieuse, nous devons à sa noble famille, nous devons à son pays de dire, pour en avoir été le témoin et le confident, que cet exil de Damad Mahmoud pacha, de 1899 à 1903, fut un véritable martyre. Les promesses, les menaces, les calomnies, les attentats même, tout fut employé. Malgré les tortures d'une maladie mortelle, jamais il ne fléchit, jamais il ne se rétracta. « Non, disait-il, quand tant de patriotes, officiers, élèves de nos écoles, sophtas, fonctionnaires de tous ordres et de tous grades sacrifient leur liberté pour la patrie, notre devoir est de leur tendre la main et de leur dire : nous sommes avec vous... »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais il me faut abréger.

Vous savez comment, pour faire respecter, malgré tout, les vœux suprêmes de Damad Mahmoud pacha, il fallut combattre encore, après qu'il eut rendu son dernier soupir, contre la prétention de s'emparer, malgré lui, malgré ses fils, de ses restes mortels.

Les tribunaux français s'opposèrent à cette entreprise tentée contre la volonté doublement sacrée d'un exilé, d'un mort.

Et c'est ainsi que la France, qui, dès 1899, avait, malgré toutes les tentatives, refusé l'extradition et l'expulsion de Damad Mahmoud pacha, a conservé respectueusement, en ce cimetière musulman de Paris, ses restes vénérables, en attendant le jour béni où la Turquie recouvrerait, selon les vœux de ce grand patriote, l'Indépendance et la Liberté.

Cette volonté du grand mort et du prince Sabaheddine, son digne fils, de rester en exil pour protester contre le régime effondré s'était manifestée dès le premier jour. Elle s'affirma jusqu'à la fin.

Quelques semaines avant la mort de Damad Mahmoud pacha, les émissaires d'Yildiz, rôdant autour de cette fière agonie et n'ayant pas craint de répandre de fausses nouvelles, le fils aîné de l'exilé prit soin de les démentir en ces termes :

« C'est, dit-il, la situation politique et sociale de l'Empire ottoman qui nous a déterminés à tout quitter, pour protester contre le régime actuel. Cette situation véritablement intolérable n'ayant fait, malheureusement, qu'empirer depuis notre exil — ainsi que toutes les chancelleries européennes le constatent — notre retour en Turquie est inadmissible. Nous n'avons jamais cessé de faire cette déclaration. »

Presqu'au même jour, le 12 décembre 1902, Damad Mahmoud pacha, cloué sur son lit, se relevait en un courageux effort, pour protester aussi contre ces inventions calomnieuses et il terminait sa lettre par la déclaration suivante :

« Malgré les souffrances physiques, malgré les douleurs et les angoisses morales, je le déclare une fois pour toutes : je préfère mourir en exil, loin de ma famille, loin de mon pays, plutôt que de rentrer en Turquie, tant qu'on n'y aura pas mis en pratique les réformes souhaitées, attendues par tous les Ottomans et conseillées par toutes les chancelleries européennes. »

Néanmoins, il nous fallait assister à ce spectacle véritablement odieux de l'emploi de tous les moyens dont peuvent disposer la force et la richesse contre un pauvre exilé moribond, broyé, terrassé par la souffrance et qu'on cherchait à trahir et à déshonorer, afin de tuer avec lui, comme si cela eût été possible, l'idée libératrice qui, chaque jour, recrutait de nouveaux adeptes.

Peu de jours avant sa fin, Damad Mahmoud pacha, de sa main défaillante, mais en pleine possession de ses facultés intellectuelles,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reprenait encore la plume pour protester contre les allégations fausses de l'ambassade ottomane et il terminait par ces nobles paroles, les dernières sorties de son cœur :

« D'ailleurs, il ne s'agit pas tant de moi que de la situation et de l'avenir de mon pays.

« Je n'ai de haine contre personne. Mais je veux le salut de l'Empire ottoman, que le régime actuel compromet et risquerait de perdre, si cela était possible. Le jour où le gouvernement de la Turquie garantirait la sécurité des personnes et des propriétés, où il comprendrait qu'il est nécessaire de poursuivre l'évolution du progrès, réclamée par tous les Ottomans, sans distinction de races et de religions, je retournerais dans mon pays avec la plus grande joie. Sinon, non. »

Cet instant si impatiemment attendu, si ardemment souhaité par Damad Mahmoud pacha, ce jour dont, sans défaillance et sans répit, son fils aîné s'est efforcé, depuis neuf années, de préparer et de hâter l'avènement, avec une abnégation si louable, un dévouement inlassable, ce moment semble enfin venu ; trop tard, hélas ! pour que le grand Apôtre de la Liberté ottomane pût en saluer l'aurore.

La Constitution est remise en vigueur. Les réformes s'accomplissent. Dans quelques jours, nous rendrons à la Turquie les restes d'un de ses plus nobles enfants, de ses plus glorieux serviteurs.

Au nom d'amis français, je dépose, avec nos vœux pour l'avenir de l'Empire Ottoman, cette *palme des héros et des martyrs* sur les restes de S. A. Damad Mahmoud pacha, en son honneur et (sachant que je répondrais pleinement à ses pensées, à ses désirs) en l'honneur aussi de tous les héros et de tous les martyrs connus et inconnus qui ont su se tenir debout, fermes, pendant la Tourmente, qui ont souffert pour la Justice et qui auront été, comme lui, les Libérateurs de leur Patrie.

(*Applaudissements unanimes.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Annexe B.

Ahmed Riza bey et le Sultan Abdul Hamid II

(Note à la page 188 ci-dessus,)

Extraits du *Mecheveret*, journal d'Ahmed Riza, aujourd'hui président de la Chambre [1] :

« Dans un gouvernement despotique, c'est le Sultan seul qui est « responsable », dit le *Mechveret* du 1er juin 1900. — Protestant, indigné contre la prétention d'un journal français, que « l'entourage « du Sultan lui cacherait tout », le *Mechveret* du 1er mai 1908 — deux mois avant la Révolution — dit que « Abdul Hamid, nature lâche et « cynique, en réalité, est au courant de tout ce qui se passe dans son « empire et, si, ajoute-t-il, son entourage est coupable, *c'est lui*, « *lui seul* qui l'a pétri et façonné à son image ». — « Des plus bas « échelons de la société jusqu'aux rangs les plus élevés, tout le monde « le déteste et le flétrit » (1er janvier 1900). — C'est « un criminel qui « outrage à ce qu'il y a de plus sacré dans les Religions » (15 avril 1901). — « L'Islamisme défend à tout citoyen d'estimer et de respec- « ter un tyran malfaisant qui, comme Abdul Hamid, méconnaît les « prescriptions du Chériat... » et « qui ne mérite que le dédain et le « mépris » (1er février 1901). — « Ennemi de toutes les lumières » (1er août 1901). — « Malfaiteur dangereux » (15 juillet 1902). — « Le magnanime souverain achève l'égorgement du pays » (15 janvier 1902). — « Y a-t-il un homme sur terre plus réputé pour sa pol- « tronnerie? » (15 août 1901. — « La plus grande partie de nos « malheurs n'est due qu'à sa lâcheté. N'est-ce donc pas une ironie « plus que piquante (il s'agit des félicitations envoyées par l'empereur « Guillaume II) que de parler de la bravoure d'un pleutre pareil » (15 août 1901). — « Plus on est abject et plus on a la certitude d'obte- « nir la confiance et les faveurs du despote » (10 octobre 1901). — Un « monstre criminel comme cet usurpateur d'Abdul Hamid » (15 août 1901). — « Monstre qui passe, à juste titre, pour le plus grand « fléau de l'espèce humaine » (1er juillet 1901). — « Personnellement,

[1] A l'heure actuelle, « Ahmed Riza et ses amis sont les maîtres réels de la Turquie », écrit le leader du *Temps*, à la date du 15 février 1909.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Abdul Hamid se distingue par sa folie et ses crimes... Il peut nous « faire tuer lâchement... » A. R. (15 janvier 1900). — Abdul Hamid est le « bourreau de son frère », le sultan Mourad. « Il l'a enfermé « lâchement dans l'unique but d'usurper le trône et il le maintient « sous ses griffes ensanglantées par la crainte de perdre le Trône » (1er juin 1900). — « Il a versé le sang de 300.000 victimes et, quand « le bras des assassins s'est fatigué, il a organisé les exécutions quoti- « diennes par lesquelles les brigands à sa solde se font la main, pour « procéder plus tard à d'autres hécatombes » (15 mars 1900). — « On peut (lui) reprocher justement le massacre de milliers d'inno- « cents... Non seulement il a répandu abondamment le sang de ses « sujets..., mais il est évident que, si Abdul Hamid vivait encore « trente années, ce serait fait de la Turquie » (15 juin 1902). — « Le peuple ottoman se trouve aujourd'hui en présence d'un ennemi « qui lui fait plus de mal, à lui seul, que ses anciens ennemis coalisés. « Il s'agit de débarrasser le pays du fléau qui l'accable » (1er janvier 1900). — « On doit commencer par déposer le Sultan » (15 avril 1902). — « O Peste ! épargne-le, car il continue ton œuvre !... Si, pourtant, « il en pouvait être autrement ! » (15 avril 1901). — « Que celui de « mes compatriotes qui critique notre inactivité fasse preuve d'un « acte héroïque, s'il en est capable; *qu'il aille tuer le Sultan*; je ne veux « l'y engager, *ni l'en retenir* » (1er décembre 1902). — L'Europe ne se rend pas « compte des difficultés, de la presque impossibilité qu'il y a « de supprimer un malfaiteur si jalousement gardé » (1er avril 1907). — « Le Sultan éprouve une sensation particulièrement agréable quand « on lui crache à la figure » ; sa clémence « ne s'exerce qu'à l'égard « des scélérats et des assassins. Pour lui, la pitié, comme la charité, « commence par les siens », l'intention du signataire de ces lignes Ahmed Riza, étant, dit-il, contre « l'ennemi de la patrie », de faire « ressortir une fois de plus à quel degré ont atteint la trahison et la « cruauté chez cet homme extraordinairement dénaturé » (1er avril 1907). — « Abdul Hamid a volé l'État, dépouillé ses sujets, tripoté avec « les spéculateurs étrangers... Il a fait construire une mosquée dont « chaque pierre pourrait porter la date d'un assassinat ou d'un crime... « Il est impossible que ce sinistre monarque soit enterré à côté de ses « prédécesseurs, même à côté des plus mauvais d'entre eux » (15 mars 1900). — « Lâche et fou » (1er juillet 1901). — « Maniaque fou » (1er août 1901). — « Monarque détraqué » (1er janvier 1901). — « Complètement détraqué » (1er août 1901). — « Aliéné homicide » (17 janvier 1902). — Sa « maladie est désignée, en pathologie mentale, « sous le nom de folie lucide ou manie raisonnante .. Nous le répé- « tons, Abdul Hamid est un fou dangereux et sa folie a causé la ruine « de la Turquie. Notre patriotisme, aussi bien que les lois du Chéri, les « intérêts comme la sécurité du pays, nous ordonnent de le destituer... « La Justice finira bien par triompher un jour » (15 mai 1901). — « Les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« actes de folie du Sultan sont généralement suivis de bassesse et « d'infamie » (1er janvier 1900). — « Ses affinités avec les criminels « l'ont conduit peu à peu à cette conviction qu'il ne se maintiendra « sur le Trône et ne pourra gouverner à sa fantaisie qu'avec le « concours de la canaille. Mais, alors, c'est un dément. Nous ne disons « pas autre chose » (10 octobre 1901). — « Abdul Hamid ressemble à « un papier-monnaie déprécié ; il n'est qu'un chiffon ; ce sont les « intéressés seuls qui lui donnent une certaine valeur, dans l'unique « but de jouer derrière lui quelque rôle politique et financier. » A. R. (*Mechveret*, 15 janvier 1900). — « Je crie : honte aux gouverne- « ments qui prêtent leur concours aux aberrations idiotes d'un aussi « néfaste monomane » (1er avril 1900).

On pourrait, je le répète, publier un volume entier d'extraits semblables, de 1896 à juillet 1908 : ceux-là suffiront pour bien montrer aux philosophes et aux politiques les changements opérés. Je terminerai par ces véhémentes menaces :

A propos de l'anniversaire du Sultan, le *Mechveret*, parlant de la terreur du souverain, terreur « qu'expliquent, d'ailleurs, dit le jour- « nal d'Ahmed Riza, tant de crimes commis, tant de massacres ordon- « nés par lui », s'écrie : « Le sang, l'odeur de ce sang lui monte à la « gorge... O grand coupable... Vous êtes condamné à ce châtiment « de ne voir que le sang de vos victimes. Toutes les puissances de la « terre complices de vos crimes, lâches adulatrices de vos forfaits, ne « pourront pas vous protéger contre cette apparition rougeâtre et « vengeresse, qui vous torture, qui vous torturera jusqu'à la fin de vos « jours, dont jamais vous ne serez délivré, même après avoir cessé de « vivre, même au-delà du tombeau. La robe sanglante vous pour « suivra, suspendue aux voûtes éternelles par un fil invisible, le fi « du grand Justicier qui ne vous lâchera plus, qui ne peut pas vous « lâcher, car, s'il le faisait, il cesserait d'être le grand Justicier et le « crime resterait impuni. Non, cela ne se peut pas. » (*Mechveret*, 1er septembre 1900.)

Et, dans un des numéros suivants, Ahmed Riza écrivait : « Féliciter « Abdul Hamid, c'est faire l'apothéose de la férocité ; c'est l'encou- « rager dans ses criminelles entreprises ; c'est, en un mot, une véri- « table ignominie, tant au point de vue moral qu'au point de vue « politique... On ne peut pas nier qu'il y ait complicité morale, sinon « effective, entre celui qui commet un crime et ceux qui viennent « lui apporter le témoignage de leur estime et de leur considération. » (*Mechveret*, 1er octobre 1900.)

Je crois que nous pouvons nous arrêter là.

Depuis treize ou quatorze ans, tels étaient les pensées, telle était l'attitude de ces deux hommes, l'un voulant exterminer l'autre ; et l'autre, infatigable, invectivant le premier dans les termes ci-dessus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un télégramme arrive à Yldiz, apprend que l'armée se mutine, qu'elle se révolte ; le Sultan, contraint, cède. Peu après, Ahmed Riza se présente au Palais, incline si profondément sa très haute taille devant Abdul Hamid, que le Sultan peut déposer un baiser sur son front, comme au retour d'un vieil ami. Pour donner à ce baiser historique, au banquet des députés, à ces scènes orientales, toute leur signification, toute leur couleur, il fallait — je ne puis m'en excuser — rappeler quelques citations du *Mechveret*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Février 1909

Moyenne barométrique : 762^{mm},72 ; minimum le 11, à 6 h. du matin, 745^{mm},75; maximum le 14, à 10 h. du matin, 771^{mm},62; écart extrême, 25^{mm},87.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), — 0°.48; des minima (sans abri), — 1°,20; des minima (sur le sol gazonné), — 1°,79 ; des maxima (sous l'abri) 7°,00; des maxima (sans abri), 9°,23; des maxima (boule noire sans abri), 12°,21 ; des maxima (sur le sol gazonné), 10°,04; d'une eau de source, 4°,61 ; du mois, 3°,37.

Minimum absolu (sous l'abri), le 26, — 4°,5 ; minimum absolu (sans abri), le 26, — 5°,3; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 9, — 5°,8; maximum absolu (sous l'abri), le 20, 12°,4; maximum absolu (sans abri), le 20, 16°,7; maximum absolu (boule noire sans abri), le 20, 21°,7; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 20, 17°,5.

Humidité relative, moyenne du mois, 74; minimum, 31, les 21, 23, à 4 h. du soir; maximum, 100 les 2, 7, 16, à 7 h. et 10 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 5,34; moyenne diurne la plus faible, 0,0 les 19, 20, 21, 22, 23; la plus forte, 10,0 les 4, 12.

Nombre de jours de soleil, 22 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 132 h. 10^{m} environ ; fraction d'insolation, 0,46.

Pluie totale du mois, 6^{mm},6 en 5 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 4^{mm},4 le 11. Evaporation, 40^{mm},50 en 21 jours.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N; 3 jours du NN-E; 7 jours du N-E; 1 jour de l'E N E; 5 jours de l'E; 1 jour de l'E S-E; 1 jour du S; 3 jours de l'W S-W; 4 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $6^m,0$. Vitesse maximum du vent le 12, à 8 h. 50^m du soir, $19^m,0$ par seconde (vent du N-E).

Gelée, les 2, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 17. 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28; gelée blanche, les 6, 7, 8. 9, 11. 14, 15, 17, 18. 19, 20, 21, 22. 23, 24. 25. 26; rosée le 6; brouillards. les 2. 7, 16 le matin ; brouillard sur terre, le 6; neige, les 11. 25, 27, 28; halos solaires, les 9, 28; halos lunaires, les 8, 9.

A. Cheux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

Huitième concert populaire (14 février 1909), sous la direction de M. Henri Rabaud, avec le concours de Mlle Mastio, de l'Opéra.

Symphonie en ut mineur (Beethoven), *Air de la Création* (Haydn), *Nocturnes : (a Nuages, (b Fêtes* (Debussy), *Mort et Transfiguration* (Richard Strauss), *Morceaux de chant : (a Rêve d'Elsa* (R. Wagner), *(b Clair de Lune* (Fauré), *Les funérailles du poète* (Max d'Ollone).

M. Henri Rabaud que nous avons aujourd'hui devant nous au pupitre de chef d'orchestre nous est une figure presque familière. Musicien distingué, correct et fin, il possède à coup sûr l'autorité qu'il faudrait pour redonner à notre orchestre la cohésion et la confiance en soi, qu'il perd à travailler sous trop de maîtres. Mais M. Henri Rabaud n'est, hélas, qu'un passant, comme M. Batton, comme M. d'Ollone.

Le regret qui nous obsède ne nous a pas privé tout à fait de goûter la symphonie qu'on nous offre, par un hasard heureux. Nous voilà à la fin de la saison et nous avons eu deux symphonies à nos programmes. C'est insuffisant, il faut le dire sans acrimonie et sans vouloir choquer ni contrister personne. Une symphonie ancienne ou moderne — de Haydn à Brahms la route est longue — nous avons droit à une symphonie à chaque concert, c'est la pâture solide et nourrissante de notre appétit musical. Qu'on l'entoure de hors-d'œuvre et de desserts, d'épices et de douceurs, il n'importe ; il est bon de chercher à flatter tous les palais et de contenter tous les goûts, mais il faut vivre d'abord, et un concert classique et populaire qui ne fait plus entendre de symphonie tend à perdre son caractère et à glisser vers ces auditions

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

faciles qu'on écoute sans profit et dont il ne reste qu'un souvenir inconsistant. Nous avons la conviction d'exprimer ici le sentiment des habitués de nos concerts et nous répétons simplement ce qui se dit autour de nous. Il faut que ceux à qui incombe la lourde charge de faire vivre notre société entendent la voix du public pour qui ils travaillent. Nous avons une Commission artistique ; elle peut, elle doit recueillir les impressions qui se font jour autour d'elle et éclairer les chefs qui l'ont choisie pour avoir l'appui de sa bonne volonté et de sa compétence Mieux que nous, elle saura dire l'incertitude de la direction, le vide des programmes, l'insuffisance des répétitions et la désaffection du public. Après quoi la Commission administrative dira le déficit du budget. Et il apparaîtra peut-être nécessaire de ne pas laisser glisser une œuvre à quoi nous tenons tous, pour quoi nous sommes prêts à faire tout le possible, mais qui nous doit, qui se doit à elle-même, de ne pas déchoir de la haute tenue dans la conception et de la perfection dans le travail qui lui ont valu son renom et son succès.

Ceci dit, rendons hommage à M. Henri Rabaud qui nous a donné une très belle interprétation de la *symphonie en ut*.

Nous ne sommes pas de ceux qu'enchante la musique de M. Debussy. Nous avons eu déjà l'occasion de dire que cet art précieux et raffiné nous semble un art de décadence. Très volontairement, sans doute, et marchant dans la voie singulière qu'il a choisie, M. Debussy, pour la manifestation d'art la plus imprécise a voulu plus d'imprécision encore. Il a brisé les formes du rythme, il s'est abandonné à la magie des sons pour la seule joie qu'ils donnent à l'oreille. Il écoute chanter les choses et, parce que son oreille d'homme ne perçoit pas le rythme éternel de l'univers, il prétend ne pas le connaître ; il croit nous donner une fidèle image de la chanson qui va de l'herbe aux étoiles en nous répétant les seuls bruits de la terre. Pour une erreur semblable, Apollon punit cruellement Marsyas. Nous ne demandons pas la peau de M. Debussy, mais nous regrettons l'emploi qu'il fait de sa science et de son talent.

Les *Nuages*. M. Debussy est ici tout à fait à sa place et l'impression qu'il nous a donnée ne nous a pas déplu. C'est vaporeux, floconneux, lointain, insaisissable ; mais de vouloir exprimer par la musique ces qualités muettes il y a comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une gageure. On comprendrait le thème en contemplant les nuages eux-mêmes et il serait sans doute un guide suffisant à l'inconsistante rêverie qui suivrait leur forme furtive et décevante; mais, tout de même, dans une salle de concert, il faut, quoi qu'on en ait, « concréter » davantage.

Dans le petit morceau qu'il appelle *Fêtes*, M. Debussy a suivi la même méthode; il nous a répété les bruits de la foire, très fidèlement, avec leur accent et leur vulgarité. C'est faire œuvre de phonographe; vraiment M. Debussy s'égare ou s'amuse.

Et cependant, nous supporterions mieux encore l'erreur de M. Debussy que l'erreur de Richard Strauss. A côté du panthéisme un peu sceptique et narquois du premier, la métaphysique du second paraît lourde, obscure et compliquée. Le génie qui consiste à développer avec science et ampleur des thèmes vulgaires n'est pas de notre goût, parce que nous estimons qu'en cette matière l'inspiration est le principal. Si l'on n'a rien à nous dire que de banal il semble inutile de nous le répéter en cinq langues. C'est œuvre de science, ce n'est plus œuvre d'art. Nous ajoutons tout de suite que nous connaissons trop peu Richard Strauss pour asseoir sur son œuvre un jugement quelconque. Nous donnons ici une impression, sans plus.

Avec les morceaux de chant, qui deviennent l'intermède obligé de nos concerts et dont Mlle Mastio s'est aimablement chargée, le programme nous donnait à nouveau les *Funérailles du poète*, de M. d'Ollone. Cette seconde audition nous a confirmé dans l'impression que nous avons dite : C'est une œuvre émue et émouvante, d'une forme complète et nous avons grand plaisir à répéter qu'elle nous paraît une mesure agrandie du talent de M. d'Ollone.

Neuvième concert populaire (28 février 1809), avec le concours de Mme Durand-Texte, cantatrice.

Ouverture d'Hansel et Gretel (Humperdinck), *La Procession nocturne* (H. Rabaud), Air de l'*Enfant prodigue* (Debussy), *Rêverie* (Saint-Saëns), *Souvenirs* (V. d'Indy), *Peer Gynt* (Grieg), *Mélodies* (Fauré), *Ouverture d'Euryanthe* (Weber).

Notre Commission artistique a tenu à nous faire entendre une seconde fois les *Souvenirs* de M. V. d'Indy, insistance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

légitime en présence des obscurités de l'œuvre, et du doute pénible qu'elle avait laissé dans l'esprit de la presque totalité des auditeurs. Malgré les généreux efforts de M. d'Ollone, les *Souvenirs* n'ont pas plus porté aujourd'hui qu'hier. Ils ont continué de charmer quelques-uns d'entre nous, ceux qui ne redoutent pas la joie austère d'un problème musico-philosophique, ceux qui cherchent dans la musique un aliment à leur esprit d'analyse, ceux qui par peur de la banalité sont prêts à accepter la recherche savante et l'alchimie musicale, inaccessible au vulgaire. Le vulgaire, le vrai public est resté insensible; il n'a pas encore compris. Il n'a pas compris pourquoi, après cinquante mesures d'une exposition merveilleuse, M. d'Indy quitte le chemin du sentiment où nous le suivons avec joie et nous égare dans un dédale de modulations et de rythmes brisés, par quoi il exprime sans doute le trouble de son âme. Nous sommes trop peu averti pour cette étude psychologique et nous ne pouvons qu'admirer la pénétration de ceux qui s'y plaisent en regrettant de ne pas partager leur bonheur.

Nous avons entendu dire autour de nous que l'interprétation de M. d'Ollone était plus claire que celle de M. d'Indy. Que M. d'Ollone y prenne garde, le compliment peut être un reproche et nous craignons pour lui qu'il ne dénature l'œuvre du maître.

La musique sans prétention de *Peer Gynt* a singulièrement profité du voisinage des souvenirs. Le succès qu'on lui a fait était bien un peu comme une protestation discrète. L'orchestre nous l'a d'ailleurs fort bien dite, comme il a dit de son mieux la musique de M. d'Indy dont il n'a pas une compréhension adéquate, faute d'une suffisante méditation.

Pour l'octave de M. Rabaud, on nous a donné la *Procession nocturne*, qui nous a tous réunis une fois de plus dans le même sentiment de gratitude et de joie. Il n'est pas besoin de suivre l'argument du poème pour en comprendre les harmonieux développements et, si Faust personnifie ici la nature humaine, il est loisible à chacun de nous d'écouter en soi-même l'écho de cette musique claire et émouvante et de la traduire à son usage. Et c'est à notre sens le caractère de la musique.

Nous entendions pour la première fois l'*Ouverture d'Hansel et Gretel* promise depuis longtemps à nos programmes. C'est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gracieux, aimable et d'une plaisante clarté, sans plus de recherche philosophique qu'une ouverture de Mozart.

La chanteuse du jour — nous en aurons bientôt tant eu que nous en oublierons peut-être — est plutôt une diseuse. Elle nous a dit, sans trop les chanter, des mélodies nombreuses et qui se ressemblent un peu toutes par quelque préciosité. C'eût été agréable à entendre au salon, pour quoi ces choses-là sont faites. Au concert, il y a comme une disproportion gênante entre l'œuvre et l'auditoire et tout en souffre, surtout lorsque, comme aujourd'hui, l'audition se poursuit au-delà de la limite ordinaire.

L'*Ouverture d'Euryanthe* nous a heureusement sortis de ces sucreries un peu fades. L'orchestre l'a jouée comme il sait faire dans ses meilleurs jours et nous l'en remerçions sincèrement lui et son aimable chef.

***

Les représentations aux Quinconces, dit *Angers Artiste*, gardent leur vogue. La vieille salle, d'aspect si fruste et pauvre, attire décidément le plus élégant public d'Angers et le coup d'œil était charmant vendredi soir, 5 février, de toutes ces toilettes claires, de toutes ces jolies femmes, enfin sans chapeaux, dont les cheveux luisaient sous les primitifs becs de gaz. Le programme, cependant, ne promettait pas un spectacle aussi intéressant que l'an dernier, lors du grand succès de *Le Maître de la mort*. Il manquait un peu de cohésion et laissait des inquiétudes, vu le choix périlleux de la pièce célèbre, *La Joie fait peur*, qui en était la principale attraction. Mais les acteurs Mmes Michau, d'Ollone et Georges Bougère, MM. de Montlaur et de la Grandière, justifièrent leur audace par la façon spirituelle, gracieuse et touchante dont ils s'acquittèrent de leurs rôles. Mme Michau, qui jouait Mme Désaubier, fut spécialement remarquable. Elle atteint au pathétique avec l'aisance et le naturel d'une véritable artiste et sa voix chaude, intense, un peu voilée, seconde à merveille son jeu si intelligent, toujours discret quoique très émouvant. La Ctesse d'Ollone, charmante comme d'habitude, incarnait le personnage de Blanche, l'ingénue de la pièce. Elle eut de ces « trouvailles » heureuses, de ces intuitions qui appellent les applaudissements, des minutes de candeur, de grâce vive et spontanée tout à fait séduisantes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mme Georges Bougère, dans le rôle trop court de Mathilde, retrouva les succès qui lui valurent déjà son dramatisme, sa voix délicieuse et sa vive intelligence littéraire. Quant au Cte de Montlaur qui jouait le personnage important de la pièce, le vieux Noël, on admira sans réserves la science et la vérité de son jeu, l'habileté consommée avec laquelle il traversa les scènes les plus difficiles. Deux rôles secondaires, ceux d'Octave, l'amoureux versatile, et d'Adrien, l'invraisemblable ressuscité, attirèrent également des éloges au Vte de la Grandière et au Vte de Montlaur. En somme, très bon ensemble et qui témoignait d'un labeur sérieux.

Le spectacle débutait par *Rosalie*, fantaisie charge amusante, où Mlle Marguerite de Grainville fit preuve d'un esprit vif et souple, Mlle Dénéchert, d'un naturel charmant et le Cte de Roquefeuil de beaucoup de verve et d'entraint. Il se terminait par un acte joyeusement enlevé de *Les Noces de Jeannette* qui révéla chez Mlle Dénéchert une voix agréable et fraîche et permit d'admirer, une fois de plus, l'excellente école, le talent facile et sûr de M. Bailly. Est-il besoin d'ajouter que les tâches multiples de metteur en scène, de répétiteur, d'accompagnateur, de souffleur, d'organisateur, etc., étaient retombées, comme toujours, à la charge du Cte de Romain et qu'il s'en acquitta, comme toujours encore, avec autant d'habileté que de dévouement ?

***

Dans leur dernière réunion, à Nantes, les Comités de la Loire navigable ont adopté, à l'unanimité, la motion suivante présentée par M. Prieur, au nom du Comité d'Angers :

« Les Comités de la Loire navigable, réunis à Nantes, le 17 février 1909, adressent à M. le Ministre des Travaux Publics l'expression de leur respectueuse gratitude pour la décision qu'il vient de prendre en prescrivant d'établir l'avant-projet de l'aménagement de la Loire de l'embouchure de la Maine au port de Nantes, ce qui permet d'espérer, dans un avenir très prochain, la mise en valeur d'un grand tronçon de la Loire et de plusieurs rivières canalisées, actuellement abandonnées.

« Ils expriment l'espoir qu'en raison de l'énorme importance qu'il y aurait, au point de vue régional, à pousser l'aménagement du fleuve jusqu'à l'embouchure de la Vienne,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. le Ministre voudra bien ordonner que des études soient commencées dès à présent et faites à frais commun entre l'État et les intéressés, pour savoir si la mise en état de navigabilité de la Loire peut être poursuivie avec succès de l'embouchure de la Maine à l'embouchure de la Vienne. »

M. Achille Girard a renouvelé l'invitation faite à Saumur, le 13 août dernier, concernant le prochain Congrès qui se tiendra dans cette ville. La date en a été fixée en principe au mois d'octobre.

***

Voici les résultats des Concours de la Société des Amis des Arts annoncés dans notre précédent numéro :

CONCOURS D'AFFICHE

Pas de premier prix.

Deux seconds prix *ex-æquo* :

Projet portant la devise : *Andegavium*, M. Louis Hœllard ;

Projet portant la devise : *Si vis Pacem para Bellum*, M. Paul Audfray ;

Une prime de 40 francs est attribuée à chacun des concurrents ci-dessus.

Mention avec prime de 20 francs :

Projet portant la devise : *Iulio magus*, M. Gaston Chagnias.

CONCOURS DE DIPLÔME

Pas de premier prix.

Deux seconds prix :

Projet portant la devise : *Une âme saine dans un corps sain*, M. Louis Hœllard ;

Projet portant la devise : *Felix qui potuit*, M. Louis Rocher.

Une prime de 40 francs est attribuée à chacun des concurrents ci-dessus.

PROJET POUR L'HÔTEL DE CHEMELLIER

Pas de premier prix.

Deuxième prix, avec prime de 60 fr., projet sous la devise : *Un rond dans un carré*, présenté par M. Brot, architecte, D. G. rue des Lices, 3, Angers.

Troisième prix, avec prime de 40 fr., projet sous la devise : *Le Beau, le Vrai, l'Utile*, présenté par M. Hervé Grasset, architecte, rue Saint-Joseph, 13, Angers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les membres du bureau et du comité de la Société des Amis des Arts ont offert à leur secrétaire, M. Cayron, nommé récemment officier d'Académie, de superbes palmes en diamants. C'est là un nouveau témoignage de vive reconnaissance donné à M. Cayron qui, avec un zèle généreux et intelligent, n'a cessé de rendre les meilleurs services à la Société des Amis des Arts.

Au cours de cette réunion tout amicale, on a beaucoup admiré le buste de M. Auguste Michel, une œuvre de réelle valeur due au ciseau de M. Saulo, le sculpteur angevin bien connu.

Nous rendrons compte dans notre prochain numéro de la réunion amicale où cette Œuvre fut remise à M. Michel.

***

Sont nommés officiers d'académie :
M. Besnard, professeur de musique, à Angers.
M. le Dr Couffon, à Saint-Quentin-en-Mauges.

***

Au concours de composition musicale organisé par notre confrère *L'Express musical de Lyon*, un compositeur angevin, M. Metzner, a obtenu une première mention parmi les 25 œuvres récompensées et les 259 manuscrits envoyés au jury.

L'œuvre primée est une chanson de mer du Dr Barot, intitulée *Marin et Terre*, qui rappelle dans sa forte simplicité et son classique développement la fameuse chanson de Jean Richepin : *Sur la mer qui roule*.

Au concert de l'Estudiantina de Paris, de samedi soir dernier, 28 février, donné sous la présidence d'honneur du compositeur Eugène Boucheron, notre compatriote, M. Pierre Benoist, ancien élève de l'École Régionale des Beaux-Arts d'Angers, qui a illustré de nombreuses partitions musicales, a reçu la Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au Progrès.

Le Comité de l'Association des critiques littéraires et bibliographes, présidé par notre éminent confrère, M. Chanta-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voine, a décerné les récompenses, accordées annuellement aux meilleures ouvrages de critique littéraire.

Le Comité a retenu, en vue d'un examen ultérieur, le livre très intéressant de Mlle Yvonne de Romain, *Semeurs d'Idées*, parvenu trop tardivement pour pouvoir prendre part au concours de cette année. (*Angevin de Paris*).

***

Nous lisons dans l'*Auto* :

« Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer hier, M. René Gasnier, président d'honneur de l'Aéro-Club de l'Ouest et aviateur. Nous en avons profité pour l'interviewer au sujet des épreuves aéronautique que l'active Association dont il est dirigeant veut organiser cette année en Anjou.

« Laissez-moi vous dire, nous déclare-t-il d'abord, qu'aucun des projets à nous attribués ne peut être définitif. L'Aéro-Club de l'Ouest a, certes, de nombreux et généreux projets ; aux Angevins, par leur activité et leur sportivité, de nous permettre de les réaliser,

« Les comités locaux, qui avaient recueilli les souscriptions pour le Grand Prix de l'A. C. F. et qui se sont remis à l'œuvre, nous seront heureusement d'un grand appui.

« D'autre part, ainsi que l'annonça l'*Auto*, la municipalité d'Angers nous accorde une subvention de 25.000 francs. L'Aéro-Club de l'Ouest va demander au Conseil général de bien vouloir nous voter la même somme.

« Et alors, forts d'une belle puissance financière, nous pourrons tenter la réalisation de nos projets.

« Ce sera tout d'abord la course d'aéroplanes Angers-Saumur.

« L'Aéro-Club de l'Ouest a, de plus l'intention, de demander à l'Aéro-club de France de faire disputer, en Anjou, une des grandes épreuves dont il est détenteur : la Coupe Gordon-Bennett, par exemple.

« Les environs d'Angers offrent de superbes champs d'expériences : rien ne nous serait donc plus facile que d'organiser les épreuves éliminatoires qui permettent de désigner les champions français, ainsi que la première Coupe Gordon-Bennett d'Aviation.

« Je compte, d'ailleurs, venir poser à l'une des prochaines séances de l'Aéro-Club de France la candidature de l'Anjou.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je réunis, à cet effet, un volumineux dossier, plans de terrains, projets d'organisation, etc.

« Et, ma foi si les Angevins répondent à notre appel l'Anjou pourrait bien l'emporter encore une fois sur ses rivaux ! »

***

La revue *Jeanne d'Arc* publie, dans son dernier fascicule (15-20 février), le commencement d'une étude intitulée : *la statue de Jeanne d'Arc à Angers*, illustrée de gravures telles que les vues du château d'Angers, la Tour Saint-Aubin et le Logis Barrault.

Nous reproduisons volontiers ces lignes consacrées à Angers :

« Un Angevin, M. Auguste Giffard, a institué la ville d'Angers sa légataire universelle à charge par elle d'exécuter différents legs particuliers et de consacrer les ressources de cette libéralité à diverses œuvres philanthropiques et à l'exécution des statues à ériger sur les principales places de la cité. »

Voici les clauses du testament en question se rapportant au legs :

« Nous avons toujours cherché à faire le plus possible en « faveur des femmes si déshéritées et par vive sympathie « pour elles, soit par des portraits et des statues en leur « honneur, surtout de deux des plus illustres d'entre elles : « Jeanne d'Arc et Marguerite d'Anjou. »

« M. Giffard stipule que la ville d'Angers devra faire ériger dans l'avenue qui porte le nom de la Vierge de Lorraine « la Jeanne d'Arc, en fonte cuivrée, dite du Sacre, avec « Drapeau, statue patriotique de cette libératrice de la « France, qu'on ne saurait trop multiplier. »

« Dans sa séance du 30 octobre 1908, le Conseil municipal d'Angers, sur la proposition de M. le Dr Monprofit, maire de la ville et de M. le Dr Labesse, adjoint à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts, a décidé, pour satisfaire aux dispositions testamentaires de M. Giffard, en se conformant rigoureusement au vœu du testateur, d'ériger à l'extrémité de l'avenue Jeanne-d'Arc, au-delà de la rue Franklin, suivant le projet de M. Dubos, architecte, la statue de l'héroïne en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fonte cuivrée, des fonderies de Tussey, de 2 m. 20 de hauteur.

« L'avenue Jeanne-d'Arc est une longue promenade plantée de beaux arbres, bordée d'un côté de jolis hôtels et qui fait suite à un joli emplacement du Mail, orné d'une élégante fontaine, de statues, de charmants parterres et de gracieux groupes d'arbustes; les Angevins viennent s'y promener et entendre la musique. »

***

Vendredi 5 février, une assistance choisie, plus nombreuse que jamais, se pressait dans la salle de Conférences de l'Université catholique, pour entendre et applaudir M. le comte F. d'Andigné. Monseigneur l'Évêque, entouré de ses vicaires généraux, Mgr Pessard et M. Thibault, de Mgr le Recteur, honorait de sa présence notre sympathique compatriote dont le nom est si glorieux en Anjou.

Le conférencier n'a pas eu le choix de son sujet : Mgr Pasquier, en lui adressant l'invitation flatteuse de prendre la parole, lui indiquait son thème et la question à traiter : il avait pensé que le conseiller municipal de Paris était qualifié plus que tout autre pour donner des aperçus sur l'intéressant sujet de la *Philanthropie, de son rôle à travers les âges*.

Le paganisme n'était guère accessible au sentiment de la pitié : Grecs, Romains, pour ne citer que ces peuples, les premiers entre tous pour la civilisation, se rencontraient dans les mêmes pratiques barbares, *infanticide et esclavage*, et ne consultaient que les égoïstes calculs de la vanité et de l'intérêt. Il faut venir jusqu'à l'auteur de l'*Adrienne*, Térence, pour surprendre sur les lèvres du vieux et peu recommandable Chrémès un vers de compatissante solidarité :

Homo sum, et nihil humani a me alienum puto

Nous sommes moins surpris de trouver sous la plume du tendre Virgile des accents qui révèlent sa bonté native :

Haud ignara mali, miseris succurrere disco.

Mais c'étaient là des théories nouvelles qui produisaient la stupeur, tant elles détonnaient sur les idées reçues. Plaute

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Sénèque sont plus sûrs d'être goûtés et compris de la foule, quand ils donnent la réplique à l'un ou à l'autre de ces poètes : « C'est rendre un mauvais service aux mendiants que de leur donner de quoi boire et de quoi manger » (Plaute). — « Toute pitié est faiblesse et maladie » (Sénèque).

Il faudra que l'Évangile apporte une doctrine nouvelle sur la terre pour que les cœurs s'ouvrent à la compassion et comprennent le mot inconnu jusque-là de *charité* : « Faites du bien à ceux qui vous haïssent, pour vous distinguer des païens. » Et l'Église, depuis la parole du Maître, fait son œuvre d'amour, à travers les siècles, inspirant les plus beaux dévouements, suscitant un saint Vincent-de-Paul, le *ministre de la charité nationale*, pour nourrir, en temps de famine, des villes et des provinces entières, assister les captifs sur les galères royales et prendre leurs chaînes pour mieux gagner leurs âmes. C'est l'Église qui fonde les établissements hospitaliers, ces Hôtels-Dieu où se dévouent les Filles de la Charité qui iront se développant jusqu'à ce que la Révolution, nous ramenant aux théories de Plaute, proclame avec le duc de La Rochefoucauld-Liancourt que « celui qui donne au vagabond conspire contre une partie de la société. »

M. d'Andigné, dans le milieu où s'exerce son mandat, peut voir à l'œuvre la société modernisée et juger l'esprit étroit dont elle s'inspire, soit qu'elle accueille, soit qu'elle exclue certaines catégories de miséreux. Dans sa propre commune de Beaufort-en-Vallée, il trouve le contraste frappant à opposer au sectarisme des grands ancêtres. En 1793, les sœurs de la petite ville, au nombre de 102, se voyaient condamnées, en même temps que les Sœurs hospitalières d'Angers, à la peine du bannissement perpétuel. Toutes, à leur arrivée à Lorient, s'offrirent à soigner à l'hôpital maritime les malades atteints de scorbut. Quand, à force de prodiges de dévouement, elles eurent enrayé l'épidémie, les Jacobins, que rien ne désarme, réclamèrent leurs captives. Il fallut la résistance des médecins, des infirmiers et des malades pour arracher les Sœurs aux pontons jusqu'au 9 thermidor, qui rendit définitif leur salut.

L'histoire *étant un perpétuel recommencement*, le directeur actuel de l'Assistance publique n'a eu qu'à copier les essais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'antan pour fonder son école d'infirmières. Là aussi il s'est heurté à la concurrence congréganiste qui, dans la personne des novices Augustines s'est obstinée à conquérir les dix premières places.

..... Quel crime abominable !
Rien que la mort n'était capable
D'expier ce forfait : on le leur fit bien voir.

La troisième République a chassé ces saintes filles qui, depuis sept siècles, prodiguaient aux pauvres de Paris leurs soins incessants. Pour tout esprit impartial, un parti est jugé, quand, au lieu de provoquer, sur le terrain de la charité, une noble émulation, sa haine ne sait que détourner de la souffrance des mains qui se tendent pour la soulager. La charité publique (le mot est-il ici bien appliqué ?) ne peut s'en prendre qu'à elle si son procès est fait : par son parti-pris, par ses calculs mesquins, elle a donné lieu à des comparaisons qui ne font que rendre plus touchantes les pieuses industries de la vie privée. Chaque dimanche, Angers voit se renouveler le spectacle attendrissant de la messe des pauvres. Le cardinal Mathieu, en l'instituant, n'a fait que reprendre la parole du Maître au désert : « *Misereor super turbam* ».

Le conférencier, en terminant se plaît à nommer les admirables femmes en qui, de tout temps, s'est incarnée la charité parmi nous : sans parler des religieuses dont la vie se passe au chevet des mourants, de celles qui suivent nos armées pour relever les blessés sur les champs de bataille, nous saluons avec émotion et respect Blanche de Castille, Madame de Maintenon, la sœur Rosalie, Jeanne Jugan. La liste s'allonge chaque jour de ces âmes généreuses, que l'on trouve là où il y a des infortunes à secourir. Au lendemain de la catastrophe de Messine, la charité chrétienne pourrait ajouter une belle page à son livre d'or pour signaler les actes de dévouement qui s'y sont accomplis en son nom.

Les Angevins ne peuvent être que fiers de compter un de leurs compatriotes, et non des moins illustres, parmi les édiles parisiens : ils ont apprécié sa belle parole, ses ardentes convictions : ils sont assurés d'avoir en M. le comte d'Andigné l'intrépide défenseur de toutes les nobles causes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une assistance nombreuse et choisie, composée du meilleur public angevin, avait, dès 7 h. 1/2, envahi, jeudi soir, 11 février, la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Grâce à l'initiative de la Société de Géographie Commerciale avait lieu une intéressante conférence faite par M. le Dr Vitallien, médecin particulier de Sa Majesté l'empereur d'Abyssinie, le négus Ménélick II.

Après la présentation du conférencier, M. le Dr Vitallien, celui-ci se lève. Originaire de la Guadeloupe, le conférencier parle très correctement le français. Il remercie tout d'abord M. le Président des paroles aimables qu'il vient de prononcer à son égard ; il remercie également la Société de l'accueil enthousiaste qui lui est fait, accueil auquel il était d'ailleurs préparé, sachant qu'en venant à Angers, il venait en pays ami.

Le conférencier retrace d'abord brièvement l'histoire de l'Abyssinie et des souverains qui se sont succédé sur le trône de ce pays jusqu'à l'empereur actuel. M. Vitallien trace aussi la configuration exacte de l'Abyssinie ainsi que sa position sur la sphère terrestre.

Ensuite, M. le Dr Vitallien parle à son auditoire de la santé du roi Ménélick, qui est mauvaise en ce moment. Il déclare que ce mauvais état de santé a été fort exagéré par les journaux ; il formule l'espoir que l'empereur, qui est âgé de 70 ans et auquel il est tout dévoué, vive encore de longs jours pour le bonheur de la nation éthiopienne.

Le roi Ménélick, dit l'orateur, est un roi bon et généreux, ami des Européens et ami du progrès.

Sur les remarques nombreuses qui lui furent faites, le négus fit un pas important vers la civilisation par la constitution d'un parlement. Le parlement est constitué depuis environ deux ans et fonctionne d'une façon parfaite. Neuf ministres ont été établis par le roi. En passant, l'orateur ajoute qu'il regrette qu'il n'en ait pas été créé un dixième, malgré les projets que l'on avait formés tout d'abord, car ce ministère devait avoir pour objet l'hygiène et la santé publique.

M. le Dr Vitallien nous montre alors l'Abyssinie au point de vue des voies de communication. Les routes n'existent pour ainsi dire pas, une seule ayant été créée ; l'orateur insiste alors sur les projets d'établissement d'une voie ferrée et exprime

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses regrets que l'entreprise de cette ligne de chemin de fer, qui était tout d'abord entre les mains de Français, n'ait pas été menée à bonne fin. Il regrette également qu'il n'existât pas de légation française en Abyssinie, alors que s'élèvent les bâtiments de légations étrangères, parmi lesquelles la Suisse, l'Angleterre et l'Italie.

Revenant à nouveau à la question des chemins de fer, l'orateur insiste longuement sur ce dernier point, pas de voies ferrées, pas d'influence française en Abyssinie.

L'orateur, dans un langage énergique, dit que tous ses efforts tendront à favoriser et à établir l'influence française parmi la nation éthiopienne.

De nombreuses vues photographiques défilent alors devant les yeux des assistants ; un grand nombre d'entre elles nous montrent Addis-Ababa, qui est la capitale et sise à la base d'un coteau, sous les différents aspects ; les spectateurs peuvent également contempler de nombreuses vues de Djibouti et d'autres villes abyssiniennes, ainsi que la photographie des fêtes magnifiques, qui sont là-bas fort nombreuses.

Plusieurs de ces photographies représentent le roi et l'orateur à ses côtés ; le négus ne sort jamais, dit l'orateur, sans être accompagné par environ trois mille personnes, qui d'ailleurs n'exercent que cette profession et vivent chez le paysan.

Les foires ont également là-bas une importance considérable ; parmi elles la plupart renferment un nombre de personnes qu'on peut hardiment évaluer à dix mille.

Il est donné également aux spectateurs d'avoir sous les yeux plusieurs physionomies abyssiniennes ainsi que les différents costumes portés dans le pays.

L'Abyssin se drape de différentes façons et ce nombre est incalculable ; chaque façon a son symbole et sa signification et varie suivant que l'habitant comparaît devant les juges, ou selon qu'il se fait solliciteur, etc.

Les églises sont fort grandes et le peuple abyssin est fort religieux. Un hôpital a été bâti par les soins du conférencier à Addis-Ababa ; l'orateur apprend également que la végétation du pays est fort riche et que le pays abonde en eucalyptus.

De nombreuses vues du palais royal sont également données, ainsi que des vues prises par l'empereur lui-même.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. le Dr Vitallien montre également comment est faite la justice en Abyssinie : deux personnes entrant en contestation se font juger par le premier passant qu'elles rencontrent et qui a le devoir de les juger ; elles se soumettent sans murmurer à ses décisions. La pendaison aux arbres est le supplice infligé aux grands criminels.

Des vues superbes de paysages abyssins et du canal de Suez défilent également au programme.

L'orateur termine en faisant part de ses craintes au sujet de la mort du négus. Il exprime l'espoir que l'Europe vienne en aide à ce petit pays bien digne d'intérêt et fait un appel ardent à tous ceux qui exercent une autorité quelconque sur l'opinion publique.

M. le Président, en quelques mots aimables, remercie ensuite l'orateur.

Ainsi prend fin cette intéressante et fort instructive conférence qui a été fort applaudie.

C'est le Père Marie-Bernard qu'il nous était donné d'entendre le vendredi 12 février dans la salle des Conférences de l'Université catholique.

Dès les premiers mots, le conférencier avait conquis son auditoire par sa naturelle bonhomie, son humour sans prétention, la verve primesautière qui trahit en lui l'homme du Midi.

Il y a soixante ans que les Pères Franciscains ont pénétré en Abyssinie. Dans ce pays, où les nations du monde entier sont représentées, l'Islamisme et la secte d'Eutychès se partageaient l'influence religieuse à l'exclusion de tout autre culte. Aujourd'hui, les catholiques y figurent au nombre de vingt mille. Les difficultés n'ont point manqué à cette chrétienté naissante. Après trente-trois ans de luttes, Mgr Taurin, le premier évêque, voyait toutes ses œuvres anéanties. En butte lui aussi aux vexations de toutes sortes, Mgr Jarosseau eut la pensée de s'adresser au Pape pour le prier de prendre en main la défense et les intérêts de sa mission. Ménélick, flatté de recevoir une lettre du Saint-Père, promit sa protection et la liberté à ses sujets catholiques.

De tout temps, la lèpre a sévi en pays musulman. Aujourd'hui, le nombre des lépreux en Éthiopie est incalculable et, à mesure que la terrible maladie gagne de proche

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en proche, l'horreur qu'elle inspire devient plus grande. Abandonnés à eux-mêmes, les infortunés lépreux erraient le jour à la campagne et la nuit, réunis en groupes hideux, s'adossaient aux murs de la ville exposés à mourir de faim ou à devenir la proie des hyènes. On s'explique que les lépreux se soient aigris contre une société qui les rejette de son sein et en viennent eux-mêmes à des excès condamnables. Malheur au voyageur isolé qu'ils rencontrent ! Ils se jettent sur lui et assouvissent leur fureur en cherchant, autant qu'il est en leur pouvoir, à lui communiquer la contagion.

Le Père Marie-Bernard s'est ému du sort de ces malheureux. Chaque matin, il pénètre dans le foyer d'infection où les lépreux se réunissent et, à tour de rôle, il prodigue à chacun d'eux les soins que réclament les plaies les plus répugnantes. Dans la journée, il se préoccupe de remédier au manque d'hygiène qui provient de la promiscuité et construit des cases où chaque patient pourra goûter un repos relatif dans l'isolement. Au bout d'un an, le raz Makonen fait mander le Père Marie-Bernard : défiant, sceptique au début de l'entreprise, il en a vu avec satisfaction les progrès. Il ne ménage point au Père les encouragements : il fait mieux : « Puisque ton zèle ne s'est point refroidi depuis un an, puisqu'il semble défier le temps, je t'accorde un terrain aussi vaste que tu le souhaiteras pour établir tes protégés. » Du coup, le Père Marie-Bernard était devenu architecte et entrepreneur. Aidé de ses confrères, il édifiait de ses propres mains une léproserie, où se trouvent prévus et réunis tous les services, cuisines, réfectoires, infirmeries, dortoirs, convergeant vers la chapelle.

Pendant cinq ans, non seulement les Pères ne purent aborder avec eux la question religieuse, mais encore ils durent essuyer les grossièretés d'esprits aigris par la souffrance, supporter les coups de bâton qui, pour le plus futil motif, pleuvaient sur eux : un jour même, le Père Marie-Bernard dut s'estimer heureux d'avoir échappé au poignard dressé sur sa tête. L'heure marquée par Dieu arriva. Un lépreux, étranger jusque-là à tout sentiment de gratitude, faisait appeler brusquement le Père et implorait la grâce du baptême. Des conversions suivirent et le nombre en alla toujours augmentant. Depuis, la léproserie qui, à chaque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

instant, voyait se produire les querelles et retentissait de cris de haine, est devenue un séjour de tranquille résignation où chacun s'aime et rivalise de délicats procédés.

S'étonnera-t-on après cela que le jour où Ménélick voulut envoyer au Saint-Père un ambassadeur, le choix de Mgr Jarosseau se soit porté sur le Père Marie-Bernard ? Au jour fixé pour l'audience impériale, l'humble missionnaire se présentait aux portes de la ville et s'y voyait reçu par une brillante escorte. Il dut monter sur une mule richement carapaçonnée, faire une solennelle entrée au palais et s'avancer jusqu'au trône impérial avec tout l'apparat réservé aux représentants des cours ! « De tes paroles, dit le Négus, en réponse au discours du Père, il ressort que tu aimes mon pays; tes actes ont prouvé mieux encore ton dévouement à mes sujets. Pour te témoigner ma satisfaction, je te décerne la décoration de l'Ordre de l'Étoile, que tu devras porter comme gage de mon estime. »

Nous ne suivrons point le Père dans le long voyage de vingt-cinq jours qu'il doit entreprendre jusqu'au port d'embarquement. Dans ce pays où, les ponts étant chose inconnue, il faut traverser des rivière infestées de crocodiles et d'hippopotames, longer des forêts vierges, repaires de bêtes fauves, les difficultés de la route se compliquaient de la présence de compagnons facilement compromettants, deux lionceaux, envoyés en hommage par Ménélick au Saint-Père. En dépit de fâcheux pronostics, le Père Marie-Bernard arrivait sain et sauf avec ses hôtes au Vatican. Là encore l'envoyé de Ménélick se voyait reçu suivant les règles du protocole et le cérémonial réservé aux ambassadeurs; il trouvait auprès du Saint-Père l'accueil le plus paternel.

En honorant d'une bénédiction toute particulière la léproserie de Harar, en la recommandant à la charité des fidèles, en donnant le premier son obole au fondateur, Pie X montrait combien lui tient à cœur cette œuvre catholique et française. Fortifié par des encouragements si augustes, le Père Marie-Bernard est revenu en France pour se faire le mendiant volontaire de ses chers lépreux. Puisse le *Semeur d'Éthiopie*, ce bulletin imprimé par les Missionnaires, avoir beaucoup de lecteurs pour garantir l'avenir d'une œuvre renouvelée de sainte Elisabeth de Hongrie et de saint Louis, digne émule de l'héroïsme du Père Damien !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Gabriel Le Vallier, conférencier de la Société des Inventeurs Aviateurs de France et de la Ligue nationale aériennne, a fait le 15 février, au Cirque-Théâtre, une conférence dont le seul sujet « Démonstration de la conquête de l'air » devait éveiller une grande curiosité dans notre ville. Nulle question n'intéresse davantage que celle-ci en ce moment. Aussi la salle était elle remplie d'un public select, très enthousiaste aussi, sans doute, de la locomotion aérienne.

Au bureau avaient pris place : MM. de Farcy, Clairouin, Savigner et Childenek, président, secrétaire, trésorier et membre de l'Aéro-Club de l'Ouest.

M. Gabriel Le Vallier dit sa foi dans l'aviation. Il dit que les aviateurs n'ont pas la peur du danger, mais la crainte de ne pas réussir. Il remercie de son bon accueil et félicite de ses succès l'Aéro-Club de l'Ouest. Après quelques mots d'éloges mérités pour l'aviateur angevin, M. René Gasnier, l'orateur entre dans le vif de sa conférence.

Sans remonter au vieil Icare — Icare, fils de Dédale, cet ancien qui eut l'audace de s'élever dans les airs avec des ailes en cire, — il cite le premier d'entre les partisans du « plus lourd que l'air », le marquis de Bagueville. Ce gentilhomme avait construit une machine assez ingénieuse et réussit plusieurs fois à s'élever du sol. Malheureusement, ses essais déplurent à certains, et M. de Bagueville ne doit qu'à son crédit auprès du roi de ne pas être enfermé à la Bastille!

Dans un autre ordre d'idées et à peu près vers le même temps, se place l'invention des frères Montgolfier que le conférencier déplore plutôt, car sans elle, dit-il, on volerait depuis 50 ans. Après on tâtonne, on cherche, on s'éloigne avec le « plus léger que l'air » et, seulement en 1891, l'ingénieur allemand Lienthal reprend l'aviation et accomplit plus de 2.000 « vols ». Cette idée fut traitée différemment par les frères Voisin, Santos-Dumont, Farman, Delagrange et Wright.

Les expériences ont donné des résultats « à peu près concluants ». Certes, on est arrivé à s'élever, à voler par l'unique propulsion, par l'unique force du poids lancé horizontalement; des vitesses considérables ont été atteintes, mais, en matière d'aviation, la vitesse est tout. La difficulté ou, plus exactement, les difficultés résident dans le départ, le virage et l'atterrissage. De l'instant où seront définis ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trois points, l'aviation n'aura plus de secret ; sa diffusion, sa vulgarisation seront prochaines.

Le conférencier affirme que jusqu'à présent, le moteur seul, avec ses imperfections, est la cause des insuccès qui se sont produits dans les expériences. Lorsque les aviateurs disposeront d'un moteur irréprochable — et ce sera bientôt — l'aviation réalisera alors des résultats étonnants. Le 200 kilomètre à l'heure sera chose facile pour les aéroplanes.

Ces vitesses seront facilement atteintes avec le futur moteur, capable de tenir les airs pendant plusieurs heures, et très léger.

La résistance de l'air, qui est la houille invisible des aéroplanes, aidera les machines volantes à atteindre ces vitesses formidables.

Examinant les dépenses d'un aéroplane et son prix, M. Le Vallier dit : « En se basant sur les divers essais de Wright, Farman et Delagrange, leur vitesse et leur dépense de combustible, on arrive à un calcul de dépense de 0.04 centimes par kilomètre. Avec l'aéroplane, peu ou pas de dépenses accessoires. Les appareils Wrigt, Farman et Delagrange coûtent 25.000 francs. Avant cinq ans, ces prix seront réduits de moitié et bientôt l'aéroplane sera à la portée de toutes les bourses. On aura un aéroplane pour 600 francs! »

M. Le Vallier établit brièvement les principes de l'aéroplane : « Plan incliné se mouvant dans l'air au moyen d'un moteur, conservant pendant le vol cette inclinaison et se déplaçant d'une vitesse horizontale constante. La direction de l'air frappant horizontalement les plans sustentateurs forme avec ces plans alaires un angle appelé angle d'attaque.

« Le poids composé du moteur et du pilote est la composante de soulèvement. Le poids doit équilibrer l'appareil, mais de telle façon que l'avant doit toujours être le nez au vent, sans toutefois désunir l'équilibre général.

« Si l'un quelconque des facteurs vient à varier, tout l'équilibre est détruit et l'appareil ne vole pas.

« Quant le vent augmente la vitesse, la force de soulèvement devient plus grande et l'appareil monte, quand le vent diminue l'appareil descend. On maintient l'équilibre en donnant alors une plus grande vitesse et en se servant avec adresse du gouvernail avant. »

Le conférencier complète ses explications par des expé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

riences pratiques à l'aide d'un petit modèle d'aéroplane qu'il lance plusieurs fois dans la salle en lui donnant les positions nécessaires à sa démonstration. Mieux encore, il montre la simplicité du principe même du vol en lançant de simples feuilles de papier pliées au milieu.

Il explique que, pour voler, l'aéroplane doit réunir les trois principes suivants : 1° La surface doit être vaste et légère, parce que la puissance nécessaire à la propulsion et à la sustentation est proportionnelle au carré du poids et en raison inverse de la surface ; 2° la puissance nécessaire à la propulsion et à la sustentation est inversement proportionnelle à la vitesse et cette dernière doit être par conséquent aussi grande que possible ; 3° enfin cette puissance sera d'autant plus réduite que l'angle d'attaque sera lui-même plus faible.

Avant d'exposer les principes qui différencient actuellement les deux écoles d'aviation — école française et école américaine — M. Le Vallier examine la structure de l'aéroplane.

L'aéroplane est un système composé : 1° De surfaces sustentatrices vastes et légères tout à la fois ; 2° d'une nef contenant le moteur et les appareils de direction ; 3° de deux gouvernails, un de direction, vertical, l'autre de profondeur, horizontal ; 4° enfin d'hélices de propulsion.

Le gouvernail de profondeur remplit le rôle de la queue des oiseaux, c'est-à-dire qu'il permet l'atterrissage ; mais c'est l'adjonction de différents organes aux surfaces sustentatrices qui, constituant les résistances passives, forcent à augmenter la valeur du travail et qui changent ainsi les conditions de dirigeabilité. Ces gouvernails en plans verticaux agissent horizontalement pour virer et les gouvernails en plans horizontaux agissent verticalement pour monter et descendre.

L'effort de traction de l'hélice doit représenter en kilogrammes le quart du poids total de l'aéroplane.

Les aéroplanes peuvent être monoplans, biplans ou triplans.

L'école française réalise l'automacité de l'équilibre longitudinal, et les inventeurs de cette école sont les adeptes de Pénaud, l'inventeur de la queue stabilisatrice automatique. L'école américaine se refuse à employer cette queue et la remplace par un gouvernail vertical biplan.

M. Le Vallier constate que l'avantage du système Wright

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en particulier se manifeste notamment dans les virages qu'il obtient beaucoup plus courts que l'école française.

Le conférencier indique maintenant les différents types d'appareils volants, ornithoptères, hélicoptères et aéroplanes. « Les ornithoptères consistent en appareils imitant les actes de la nature, c'est-à-dire le vol des oiseaux — vols ramés et planés; — les hélicoptères s'élèvent verticalement dans les airs par leurs propres moyens. Jusqu'à ce jour l'aéroplane a donné les meilleurs résultats, comme plus lourd que l'air. »

M. Le Vallier ne croit pas à l'ornithoptère. Il est bon cependant, dit-il, d'encourager ceux qui y croient. Quant aux hélices, elles ont été jusqu'ici mal conçues, trop lourdes.

Seuls, les aéroplanes ont donné des résultats concluants.

La soirée s'est terminée par de magnifiques vues photographiques et cinématographiques.

Devant nos yeux ont défilé tous les modèles d'aéroplanes, au repos (photographies) ; en mouvement (cinématographie). Très admirées aussi les vues d'Angers et diverses prises au cours des ascensions de l' « Ouest n° 1 ».

Dans sa conférence du 18 février, à l'Université Populaire, M. Delage n'a pas eu l'intention de traiter, en entier, la psychologie de l'ivrogne, sujet trop long à développer dans une simple causerie ; le conférencier a voulu, à l'aide de remarques et de faits à l'appui, expliquer les ravages produits par l'ivrognerie, surtout sur le moral de l'individu.

Après avoir fait une distinction entre l'ivresse passagère et accidentelle, l'alcoolisme, maladie chronique, M. Delage aborde les effets de l'ivrognerie sur les trois facultés essentielles de l'être humain : l'intelligence, la sensibilité, la volonté.

Comme intelligence, l'ivrogne perd la notion exacte de la réalité ; il n'a plus conscience de ses actes, il voit la vie à travers un voile. Dans sa mémoire se produisent des lacunes qui le détachent du passé et lui font oublier jusqu'à sa propre personnalité. L'ivresse légère, qui lui donne parfois la gaîté, en s'accentuant, lui présente des visions terribles, des hallucinations.

Si l'imagination surexcitée par l'ivresse a exercé une influence sur le talent de certains auteurs comme Verlaine et Edgar Poë, la fin en a toujours été lamentable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La sensibilité subit aussi un choc et si certains sens sont aiguisés à l'excès, un instant, l'égoïsme, qui prévaut chez l'ivrogne, anéantit tout bon sentiment. En dehors de sa passion satisfaite, rien n'existe plus, la faculté de sentir et d'aimer s'use peu à peu ; il n'a pas de remords, plus de joies, plus de plaisirs. La famille, la solidarité, la grandeur, la beauté, sont lettres mortes. Tout est absorbé par une passion exclusive.

Il est sujet à des excès de colère subite ; malheur à qui se trouve près de lui. Combien l'ivrognerie du chef a causé de deuils dans les familles !

La volonté, ce grand moteur qui fait agir et comporte la résolution et l'action, est chez l'ivrogne absolument nulle ; l'entêtement dont il fait preuve parfois ne peut en tenir lieu, car la volonté suppose la réflexion et l'homme qui dans la boisson a laissé sa raison est incapable de réfléchir.

L'alcool ne donne dans un effort quelconque qu'un coup de fouet auquel la volonté est complètement étrangère.

L'ivrognerie tue la volonté, éteint l'intelligence, vide le corps ; l'homme n'est plus qu'une loque humaine, au physique malade, au moral dégradé, dans le cerveau duquel souffle la folie, et pouvant engendrer malheureusement des êtres dégénérés.

Ne voulant pas laisser ses auditeurs sous l'impression des explications qu'il venait de leur faire, M. Delage a terminé par la lecture d'une pièce de Courteline, dans laquelle l'auteur donne dans un style amusant une sérieuse leçon de moralité. — L. M.

L'audition d'une conférence réunissait le 21 février, à l'Hôtel de Chemellier, les ouvrières en réparations de tapisseries d'Angers, un groupe de dames que les travaux de la femme et l'amour de leur intérieur passionnent, les Bureau et Comité de la Société des Amis des Arts et quelques amateurs, autour du très érudit M. de Farcy et devant le magnifique envoi de la manufacture nationale des Gobelins à l'exposition de la Société des Amis des Arts d'Angers.

Avec tout l'art qu'il possède, dans un style précis et aussi avec le charme qui s'attache à sa personne bienveillante et sympathique, le conférencier a parlé plus d'une heure.

Cette intéressante conférence, que nous publierons dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un nos prochains numéro, a été suivie d'une causerie, suscitée par les questions du président au conférencier qui, avec bonne grâce et toute la science qui lui est familière, a ainsi complété ce qu'il venait de dire excellemment.

La conférence de M. de Farcy sera publiée in-extenso, et un exemplaire du texte sera adressé à la Manufacture nationale des Gobelins à titre de reconnaissance.

Une assistance nombreuse se groupait le 26 février, dans la Salle des Conférences, autour de Mgr Rumeau, pour applaudir le distingué conférencier qu'est M. le chanoine Crosnier, qui devait nous parler du cardinal Mathieu.

M. le chanoine Crosnier vient d'ajouter à sa galerie de tableaux un nouveau portrait ; après l'abbé Léon Bellanger, après le sculpteur Bourriché, après le Cardinal Luçon, trois figures angevines bien dignes de tenter la palette d'un peintre, son pinceau a mis en belle lumière le Cardinal Mathieu que l'Anjou a quelque droit de revendiquer comme sien.

Si l'abbé Mathieu avait eu un grain d'ambition, ses visées, certes, eussent été pleinement satisfaites. Peu de carrières ont été aussi rapides et aussi brillantes. En moins de dix ans, le curé de Pont-à-Mousson, se voyait élevé aux plus hautes dignités de l'Église : évêque, archevêque, cardinal, il ne lui reste plus à gravir qu'un dernier échelon dans la sainte hiérarchie ; académicien, que peut-il souhaiter et attendre de son pays après les palmes vertes qu'il ne se défendait pas d'avoir rêvées ? De cette élévation extraordinaire, de cette fortune sans précédent peut-être, le conférencier trouve aisément une cause dans les grandes qualités du Cardinal, mais en faisant la part des circonstances qui, comme un vent favorable, poussèrent sa barque vers les rivages fortunés. Avec sa bonhomie faite de franchise, le cardinal ne se fût point inscrit en faux contre cet aveu : lui-même aimait à dire qu'il était né sous une bonne étoile.

Le conférencier étudiera en Mgr Mathieu l'homme, l'écrivain, le patriote, le prêtre ; c'est dire qu'il entend n'omettre aucun des aspects de son vaste sujet.

La nature qui, par ailleurs, s'était montrée si libérale pour Mgr Mathieu, lui avait refusé les avantages physiques : faut-il voir calcul d'amour-propre dans l'antipathie du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cardinal pour la photographie et dans sa préoccupation constante de se dérober à l'objectif toujours prêt à se braquer sur lui ? Sans doute il était bien inaccessible à ces mesquines préoccupations : ce qu'il y a de certain, c'est qu'un photograhe ne fût point parvenu à atténuer la mâchoire un peu proéminente et massive, à dissimuler le rictus trop accentué de la bouche. Par contre, Mgr Mathieu, n'eut point à regretter d'avoir posé devant des artistes : Benjamin Constant, Carolus Duran se plurent à mettre en relief le haut du visage avec le vaste front, d'éclairer les yeux pétillants d'intelligence et de malice qui donnaient à sa physionomie un jeu si expressif et si attrayant. Quiconque avait l'honneur d'être reçu par Mgr Mathieu n'échappait point à la séduction de cette nature où l'on ne savait ce qu'il fallait le plus admirer de la vivacité de l'esprit ou de la délicatesse du cœur. Si ses bons mots faisaient fortune, sa grande bonté lui conciliait des sympathies et des amitiés qui lui ont survécu.

De l'écrivain on connaît les ouvrages qui furent ses principaux titres pour briguer la succession du Cardinal Perraud. Le premier, *L'ancien régime en Lorraine et Barroi*, sera toujours le manuel à consulter pour ce qui a trait à l'ancien régime. La soutenance de cette thèse fut pour le candidat au doctorat le point de départ de relations suivies avec les distingués membres du jury, bons juges en matière de saine critique et d'érudition. *Le concordat de 1801* est devenu, plus que jamais, un livre d'actualité depuis la dénonciation du pacte qui, pendant un siècle, assura la paix religieuse à notre pays. Les bons esprits aimeront à relire et à méditer ce mémoire dans lequel l'auteur a réuni, comme pièces à l'appui, des documents de première main. Tout homme impartial admirera la sincérité de l'historien et s'associera aux nobles protestations que lui suggéra son grand amour de l'Église.

De l'écrivain connaît-on aussi bien les lettres pastorales qui se répandaient au delà des diocèses d'Angers et de Toulouse pour être lues avec l'attention et le respect qu'elles commandaient ? Il en est de touchantes, dans lesquelles le cœur de l'évêque s'épanchait en regrets du passé et disait ses espoirs d'avenir ; il en est de doctrinales : le docteur y expose avec la précision des termes et la richesse de la forme les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enseignements de Léon XIII : peut-être ces pages magistrales ne furent-elles pas étrangères au choix arrêté, en cour de Rome, du Cardinal de Curie. Lettres pastorales et livres, quel qu'en fût le mérite, ne constituaient pas, il faut l'avouer, un bagage littéraire des plus lourds pour le candidat à l'Académie. Élu, Mgr Mathieu reconnaissait que son *titre* de Cardinal plaida sa cause mieux que ses autres *titres* auprès des Immortels.

Le *patriote* dans Mgr Mathieu s'affirmait, à defaut d'autres preuves, dans ces accents si vrais, si émus, si enthousiastes par lesquels, à sa prise de possession de l'église titulaire de Sainte-Sabine, il évoque ses souvenirs d'enfance : « La Lorraine et Nancy ! je ne puis échapper à la tendre obsession de ces noms sacrés pour moi et aux visions qu'ils font naître en mon esprit. De mon village natal, du cimetière où dorment mes parents, de la cellule où ma sœur prie pour moi, m'arrivent en ce moment des souvenirs qui m'étreignent, et me tirent les larmes des yeux. O mon cher pays lorrain dont j'ai vu les douceurs, dont je partage les invincibles espérances, petite patrie qui aide à mieux aimer la grande, terre de fidélité, de patriotisme et de foi où j'ai été nourri d'enseignements si chrétiens et de si beaux exemples, reçois l'hommage d'un de tes fils que les dignités n'aveuglent pas sur lui-même et qui te rapporte le mérite de tout ce qui lui est arrivé d'heureux et d'honorable. »

Devenu Cardinal de Curie, Mgr Mathieu se plaisait à dire qu'il *tenait ouverts les salons de la France au carrefour de l'Europe*, et l'on sait avec quelle grâce accueillante il en faisait les honneurs, ne se proposant dans tous ses actes que de grandir et de sauvegarder l'honneur de notre pays. « La France continue », répétait-il après la Séparation, et jamais il n'abandonna l'espoir que l'entente séculaire pût être reprise entre Rome et la France redevenue chrétienne.

On a dit, avec une intention malveillante, que le Cardinal Mathieu eut l'humilité de son sacerdoce, en donnant à entendre que, chez lui, le *prêtre* venait en dernière ligne. Le Cardinal, s'il l'eût entendu, aurait bondi sous l'outrage, parce que tout, dans sa vie, protestait contre semblable allégation. Pour ce prêtre, les âmes furent la constante préoccupation. Pour sauver les plus humbles, le Cardinal ne refusait pas d'aborder les mansardes et d'y offrir à l'indigent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les consolations de son ministère. Les âmes ! n'est-ce pas la raison des œuvres qu'il a créées ou développées parmi nous : œuvre des vocations sacerdotales, Université catholique constituée en Société civile, retraites spirituelles des professeurs, messe des pauvres dans l'église de la Trinité ! Prêtre ! il le fut quand, atteint du mal qui devait l'emporter, il partait à Londres pour prendre part au Congrès Eucharistique. C'était le prêtre qui parlait, quand, sur son lit de souffrance, il disait, avec une profonde humilité : « *Ce n'est pas volé ; c'est pour mes péchés !* » quand, à son confesseur, il ajoutait : « *Surtout, gardez-vous bien de voir en moi le Cardinal ; ne considérez que le pécheur !* »

Quoi qu'en ait dit M. Crosnier, au début de sa conférence, chacun a pu admirer le portrait vivant qui lui était mis sous les yeux : les amis du Cardinal ont retrouvé dans l'esquisse délicatement retracées les qualités de cœur et d'esprit qui les avaient conquis ; les moins sympathiques à sa mémoire (quel grand homme n'eut ses détracteurs ?) ne peuvent alléguer qu'on ait fait le silence sur ses faiblesses ; s'ils sont sincères, ils reconnaîtront que ces petits défauts, léger contrepoids dans la balance, ne firent que mieux ressortir ses mérites.

Pendant que l'assistance souligne de ses applaudissements les derniers mots du conférencier, Monseigneur l'Évêque, lui tendant la main, ne pouvait mieux exprimer sa satisfaction qu'en disant : *Cher Monsieur le Chanoine, je suis tenté de vous embrasser !*

Le 26 février, dans la salle de la Mairie, M. le docteur Barot, secrétaire général de la Société de Géographie, nous présenta son ami, M. Bourdarie. M. Barot nous rappela que M. Bourdarie a pris la tâche de défendre les colons et les indigènes. Dans maints congrès, ils ont lutté ensemble contre les « coloniaux d'affaires », pour qui les colonies ne sont que de lointains Eldorados qu'ils ne verront jamais, mais qui doivent les enrichir. Afin de mieux faire connaître le Congo qu'il a exploré, M. Bourdarie collabore à un ouvrage du docteur Barot. Enfin, pour répandre ses idées, il dirige la *Revue indigène*, où il montre la nécessité de l'union sincère des Français et des indigènes ; cette revue apporte une note de générosité au milieu du heurt des intérêts.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Bourdarie nous fit ensuite une conférence des plus intéressantes. Il nous entretint de *la France au Maroc*, sujet particulièrement captivant et qu'il possède à fond, non seulement par son long séjour au Maroc, mais surtout par ses relations amicales avec un certain nombre de Marocains influents. Son exposé fut méthodique, clair, concis et cependant complet. Il nous fit revivre cette période où, parmi les émotions pénibles, nous prîmes du moins conscience de nos droits.

Le Maroc, par sa situation sur la Méditerranée et l'Océan, à l'angle d'un continent, par la douceur du climat, l'abondance des eaux, la fertilité du sol, la variété des productions, attira de tout temps les envahisseurs : Phéniciens, Portugais, Arabes, vinrent tour à tour s'y fixer. La France devait chercher à étendre sa domination sur ce pays qui complète si bien ses possessions de l'Afrique « mineure ». Nous avions l'appui de l'Angleterre et l'acquiescement de l'Espagne pour agir au Maroc ; mais Guillaume II parut en protecteur de l'Islam. Son entrée triomphale à Jérusalem avait été sensationnelle ; en 1904, son débarquement théâtral à Tanger émut les chancelleries et particulièrement la France. En agissant ainsi, Guillaume II poursuivait sa politique « mondiale ». Malgré ses allures de paladin, c'est surtout un monarque d'aujourd'hui, songeant avant tout aux intérêts économiques et cherchant à sortir son empire d'une grave situation financière. Ce désir explique la série des événements de l'affaire marocaine : le débarquement de Tanger, la démission de M. Delcassé, l'acte d'Algésiras, le massacre de Cassablanca et l'occupation de la ville et de la Chaouïa par nos troupes, l'affaire des déserteurs de la légion étrangère, qui, pour la seconde fois, faillit amener la guerre ; mais l'énergie du gouvernement, l'attitude nettement résolue de tous les Français, qui oublièrent leurs querelles pour ne songer qu'à la patrie, firent reculer l'empereur. Pendant ce temps, nos soldats par leur courage et leur entrain, imposèrent respect aux Marocains et, bientôt même, ils s'attirèrent l'estime et la confiance de leurs adversaires de la veille, par leur justice et leur humanité. Le conférencier analyse l'accord franco-allemand du 9 février dernier et il craint que l'affaire marocaine ne nous réserve encore bien des surprises.

Dans une seconde partie de sa conférence, M. Bourdarie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donne sur le pays même des renseignements, illustrés de nombreuses projections. Le Maroc n'a ni unité ethnographique, ni unité politique ; l'autorité du sultan est loin d'être reconnue dans tout le Maghreb. Pour avoir une idée à peu près nette de la situation politique et des mœurs de ce pays il faut se reporter à l'Europe du moyen âge.

Dans deux séries de superbes projections, le conférencier nous fit voir quelques villes marocaines : Casablanca avec son port, ses maisons basses dont beaucoup étaient trouées par les boulets, nos tirailleurs au milieu des décombres. Rabat est un autre port ouvert aux Européens. De la mer, nous voyons des rochers rougeâtres frangés de cactus verts. La kasbah se dresse menaçante, dominant les maisons blanches aux toits en terrasses ; un peu plus loin s'élève un haut minaret ; c'est la tour de Hassan, dont le style et les dimensions rappellent la Giralda de Séville. Pour pénétrer dans le port, il faut franchir la barre, ce qui est parfois très difficile et dangereux, d'autant plus que la mission hydrographique dont faisait partie M. Bourdarie eut à corriger bien des erreurs sur les cartes-marines. De l'autre côté du Bou-Begrag, s'étend Salé, ville toute musulmane qui fut jadis un repaire de pirates redoutés. Non loin de l'Atlas, voici Marrakech « l'Africaine » qui brilla d'un grand éclat au XVIe siècle ; plus au nord, c'est Fez « l'Andalouse » qui émerge comme une île blanche au milieu de la verdure ; Tanger, sur le détroit où se mêlent les flots des deux mers, est une ville arabe par ses mosquées, ses minarets, sa kasbah, une ville européenne par son port, ses usines et ses villas éparses sur les coteaux.

M. Bourdarie donne des détails sur les mœurs marocaines ; il nous raconte la réception cordiale, fastueuse et barbare que lui fit un caïd célèbre.

M. le docteur Motais, en termes éloquents et chaleureux, remercie le conférencier. Grâce à l'exposition claire et précise de M. Bourdarie, à sa reconnaissance des hommes et des choses du pays, tous ses auditeurs ont maintenant des idées nettes sur l'imbroglio marocain. M. le Président a l'heureuse inspiration de rappeler, à propos de la conférence sur le Maroc, l'œuvre de pacification accomplie si généreusement par notre armée. Il fait ressortir le mérite du général en chef, des officiers et des soldats français qui, dans ce milieu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'anarchie et d'intrigues irritantes, en face d'ennemis qui mutilaient leurs camarades blessés, ont su garder leur calme et leur sang-froid et pacifier ce pays demi-sauvage, plus encore par la fermeté et la douceur que par leur courage. Au moment où le général d'Amade rentre en France, sa mission terminée, nous devons saluer avec respect le digne chef de cette noble armée.

***

Le 24 février, ont eut lieu les obsèques de M. Aïvas, architecte en retraite de la ville d'Angers, ancien directeur de l'École régionale des Beaux-Arts, officier de l'instruction publique, décédé, le 21 février, en son domicile, rue du Bellay, 52, à l'âge de 80 ans.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Deperrière, président de la Société des Amis des Arts ; Goblot, architecte ; Joxé, ancien maire ; Labesse, adjoint, et Chouanet, conseiller municipal.

M. Aïvas, neveu du défunt, et Féry, notaire, conduisaient le deuil.

De nombreuses couronnes ornaient le char funèbre. Elles portaient les inscriptions suivantes :

Les professeurs et surveillants de l'École régionale des Beaux-Arts à leur ancien directeur ; Société de l'Étoile, reconnaissance ; A Alexandre Aïvas, architecte, la Société centrale des architectes français ; Société des architectes de l'Anjou à M. Aïvas ; A M. Aïvas, architecte honoraire de la ville d'Angers ; Société des Amis des Arts ; École régionale des Beaux-Arts à son ancien directeur.

Dans l'assistance nous avons remarqué :

MM. Bodinier, conseiller général ; Planchenault, Maillet, J. Joûbert, Colas de la Noue, conseillers municipaux ; Brassard, directeur de l'École Nationale d'Arts et Métiers d'Angers ; Beignet, Martin, Berthelot, Dubos, Velé, Dusseauze, architectes ; Chicotteau, secrétaire général de la Mairie ; Proust, Lépicier, anciens adjoints au maire ; Docteur Mâreau, Marquis de Becdelièvre, Bigeard, directeur de l'usine à Gaz ; Pasquier, Brunclair, Réchin, Poutiers, Aubert, professeurs à l'École régionale des Beaux-Arts ; Gourin, directeur de l'École primaire supérieure de garçons ; Legendre, sculpteur,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Roy, André, Lusson, Dubos, Lebas, Rohard, Papillon, Grolleau, Delêtre, Tendron, Latté, Yvon, Dupic, Portat, Rabasso, Crêteau, etc., ainsi qu'un grand nombre de membres de la Société l'*Étoile*, dont M. Perdreau, porte-drapeau, d'employés de la Ville et d'amis.

Après un service religieux célébré à l'église Saint-Joseph, le cortège se rendit au cimetière de l'Est, où devait avoir lieu l'inhumation.

Devant la tombe, plusieurs discours furent prononcés. Successivement, M. Labesse, au nom de la municipalité ; M. Joxé, en qualité d'ancien maire ; M. Goblot, au nom des Architectes de l'Anjou ; M. Beignet, au nom des Architectes français et M. Deperrière pour la Société des Amis des Arts, prirent la parole. Tous firent l'éloge du défunt, rappelèrent sa brillante carrière et lui adressèrent un adieu ému.

X***

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. G. Grassin. — 800-9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES PEINTURES MURALES

de l'ancien Couvent de la Baumette[1]

René d'Anjou, le roi René, si pieux envers les saints, professait une dévotion particulière pour sainte Madeleine, la glorieuse patronne de la Provence [2]. Il voulut rendre populaire, à Angers, le culte de l'illustre pénitente.

René n'aurait pu arriver à ce résultat en rebâtissant ni même en dotant l'humble chapelle de la Madeleine, construite au XIIe siècle, dans un des faubourgs de la ville, sur la route de son manoir des Rivettes [3], car elle servait de refuge aux lépreux et l'on s'en écartait en passant. Il fit mieux. En 1542, il acheta la roche de Chanzé, qui domine le cours de la Maine, sur la rive gauche de la rivière, à une demi-lieue en aval

[1] Cette étude est la reproduction à peu près textuelle d'une communication qui a été faite à la dernière réunion du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Elle vient d'être imprimée dans le compte reudu officiel (p. 96-103, avec cinq planches).

[2] Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. I, p. 245, et t. II, p. 55 et 139; *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, nos 386, 689, etc.; Th. Bérengier, *Notre-Dame de la Mer et les trois Maries* (*Revue de l'Anjou*, 1870, t. VI, p. 161-182.)

[3] Le manoir des Rivettes, dans l'ancienne paroisse de Saint-Augustin-lès-Angers, existe toujours. Il est situé sur le territoire actuel de la commune des Ponts-de-Cé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Angers. Au-dessous de la roche, il y avait un jardin et une cave, appartenant à Thévenin de Saint-Aubin. La « reine de Sicile » en fit l'acquisition, moyennant vint-cinq écus d'or [1]. Cette cave fut agrandie, creusée en forme de grotte et aménagée pour abriter une statue de la Madeleine [2] et les pèlerins qui pourraient venir y prier. La disposition des lieux rappelait la célèbre grotte de la Sainte-Baume, en Provence ; l'ermitage prit le nom de Baumette, ou petite Baume, qui fit oublier promptement celui de Chanzé.

Bientôt, a la place des vignes qui s'étalaient sur le plateau de Chanzé, le roi fit construire une chapelle, puis tout un couvent, où, en 1456 [3], il appela des religieux Cordeliers, qu'il entoura toute sa vie d'une protection particulière. Il enrichit leur église de nombreuses reliques, parmi lesquelles on cite « un os de sainte Marie-Madeleine, renfermé dans un petit vaisseau de cristal relié de petits cercles d'or, et quelques cheveux de la même sainte, dans une fiolle de verre et dans une bouète d'ivoire [4] ». L'édifice lui-même, dont tout un côté avait été taillé dans le roc et qui ne tarda pas à éprouver les inconvénients de l'humidité, fut réparé, en 1459, aux frais de la cassette royale [5]. Un peu plus tard, René fit construire un *revestiaire* ou sacristie à deux étages, avec quatre fenêtres, dont deux « à fust et à verres » et deux autres sans verre [6]. Pour assurer la subsistance des reli-

[1] *Extraits des comptes et mémoriaux*, nos 268 et 269.

[2] Cette statue, sculptée en bois, a survécu à la Révolution. Elle est conservée dans la chapelle des religieuses du Calvaire, à Angers. Elle mesure 1m33 de long. La sainte est représentée dans l'attitude de la prière, les mains jointes l'une contre l'autre. Elle n'a pour vêtement que son ondoyante et très épaisse chevelure. Cf. *Revue de l'Anjou*, 1870, t. XXIV, p. 86.

[3] P. Gonzague, *De origine seraphicæ religionis*, p. 693.

[4] Thorode, *Notice de la ville d'Angers*, édit. E. L[ongin], p. 357.

[5] *Extraits des comptes et mémoriaux*, nos 331 et 332.

[6] *Ibid.*, no 335.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gieux, il leur attribua plusieurs « héritages » et des revenus à prendre sur la recette de Champtoceaux [1].

Pendant un siècle, les Cordeliers, répondant aux désirs du roi René, vécurent selon l'esprit de leur règle ; mais, à la suite des guerres religieuses, qui troublèrent si profondément jusqu'aux communautés les plus ferventes, ils tombèrent peu à peu dans le relâchement. Le père Garnier, leur ancien gardien, essaya vainement de les réformer, en 1595. Ils furent remplacés, l'année suivante, par des Récollets, qui, forts de l'appui du maire, du présidial et de l'évêque, purent se maintenir à la Baumette, malgré les procès que le provincial des Cordeliers leur intenta et qui durèrent jusqu'en 1602 [2].

A peine installés dans le couvent, les Récollets durent recouvrir l'église, les cloîtres et les autres bâtiments, qui commençaient à tomber en ruine. En 1616, ils firent allonger l'église, reconstruire l'autel et changer l'emplacement du clocher : le tout, dit Jehan Louvet, qui fournit ces détails, « aulx despens de M. le maréchal de Brissac, que Dieu bénisse, et tous ceulx qui font et donnent des biens aulx églises [3] ».

Les Récollets habitèrent la Baumette jusqu'à la Révolution. En 1619, lorsque l'ancienne custodie de Touraine fut érigée en province, sous le titre de Sainte-Marie-Madeleine, le couvent eut, en vertu de la date de sa fondation, la prééminence, non pas sur toutes les maisons de l'ordre établies en France, ainsi qu'on l'a cru, mais seulement sur toutes celles de la province. La croix à double traverse, ou *croix d'Anjou*,

[1] Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou* (*Revue d'Anjou et de Maine-et-Loire*, 1852, t. II, p. 373); *Extraits des comptes et mémoriaux*, n° 339.

[2] *Arrêts célèbres de l'Anjou*, t. II, ch. II; *Coutumes d'Anjou*, 1725, col. 1003-1005.

[3] Jehan Louvet, *Journal* (*Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 1855, t. I, p. 181).

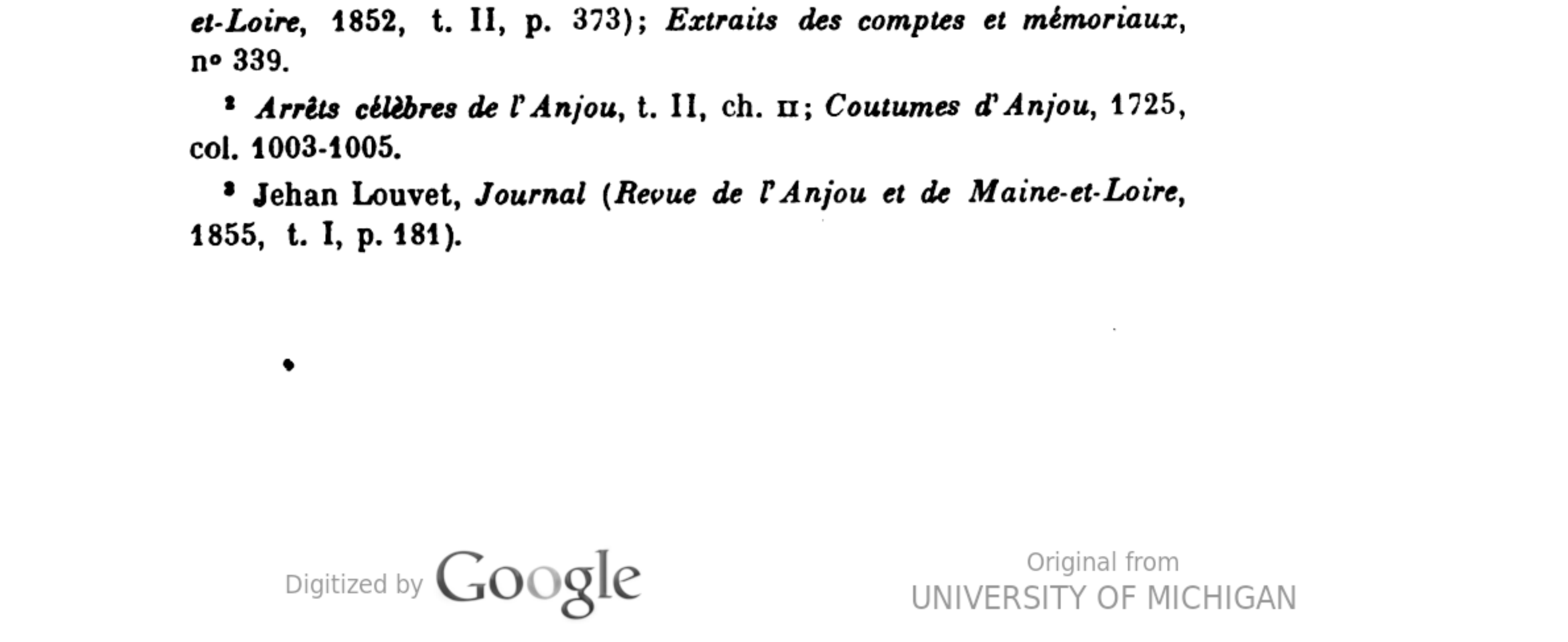
Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui figurait au sommet du clocher, n'était point un signe de juridiction, mais un simple témoignage de gratitude à l'égard de René d'Anjou, fondateur et principal bienfaiteur du couvent.

En 1791, la Baumette fut vendue comme bien national et resta à peu près abandonnée jusqu'au milieu du siècle dernier. A cette époque, le nouveau propriétaire restaura les constructions et, sans changer l'aspect extérieur du vieux couvent, le transforma en une charmante et délicieuse résidence.

La chapelle et les cloîtres n'ont pas été modifiés. Comme au temps de Rabelais, qui avait dû visiter la Baumette, « les estables sont au plus hault du logis[1] » et Bruneau de Tartifume reconnaîtrait l'escalier qui y conduit et qui semble l'avoir tant frappé[2]. Le plancher de la bibliothèque s'est effondré, mais la voûte lambrissée existe encore. La salle capitulaire occupait, au-dessous des cellules des religieux, le côté du couvent qui fait face à la Maine. Elle a été divisée en plusieurs appartements. Cette salle avait été décorée par un peintre très habile, dont il nous est possible d'apprécier le talent par ce qui nous reste de son œuvre. Étudions le travail de l'artiste ; nous chercherons ensuite à connaître son nom.

En 1868, des ouvriers qui nettoyaient les murs de deux petites salles aménagées dans l'ancien chapitre du couvent découvrirent, sous le platras, une série de peintures à l'huile représentant : Moyse, saint Jean l'Évangéliste, saint Jean-Baptiste, saint Bonaventure, saint Bernardin de Sienne et saint Louis de Toulouse. Ces divers personnages sont à peu près de grandeur naturelle. On les reconnaît à leur costume et aux attributs qu'ils portent.

[1] *Pantagruel*, l. IV, ch. XII.

[2] Bibl. d'Angers, ms. 995 (ancien 871), t. II, p. 79.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au moment où cette jolie décoration fut mise au jour, elle était déjà fort endommagée. Depuis lors, elle n'a pas cessé de souffrir de la poussière et surtout de l'humidité, à laquelle il est si difficile de porter remède. Il n'est que temps d'en conserver le souvenir par une description précise et de reproduire, parmi ces figures, celles qui peuvent encore donner une idée de l'habileté de l'artiste et du mérite de l'œuvre.

Moyse et saint Jean l'Évangéliste avaient été peints, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, dans l'embrasure intérieure d'une fenêtre, aujourd'hui transformée en porte. Moyse, vêtu d'une robe bleue et d'un manteau rouge, tient les tables de la Loi. La tête est très expressive, avec ses cheveux blonds, qui retombent jusque sur les épaules, et sa barbe frisée. Malheureusement, l'enduit qui porte la peinture s'effrite ; il se détache du mur par larges plaques ; bientôt, il n'en restera plus rien. Il faut en dire autant de saint Jean l'Évangéliste, dont toute une partie a été, d'ailleurs, cachée sous une cloison. Il est représenté assis, écrivant sur un livre appuyé sur ses genoux, avec un aigle aux ailes éployées, qui se tient debout, devant lui, dans une fière attitude.

Dans la même pièce, sur le mur du fond, en face de la porte, apparaît l'austère figure de saint Jean-Baptiste. Elle est beaucoup moins endommagée que les deux précédentes. Le saint a pour vêtement une tunique à mailles serrées et un ample manteau gris. Le bas des jambes et les pieds sont nus, de même que les bras. De la main droite, il supporte un livre à tranche rouge, sur lequel repose l'*Agneau de Dieu.*

Saint Bonaventure orne le mur du fond, dans la pièce voisine. C'est un superbe portrait et la peinture, sauf dans la partie inférieure, n'est presque pas détériorée. Saint Bonaventure, qui appartenait à l'ordre de saint François, était évêque d'Albano. Il est représenté en costume de cardinal, avec le chapeau rouge, dont les cordons sont attachés sous le menton, la chape en brocard d'or et la robe de bure,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

recouverte en partie par les longs plis de l'aube. Ses pieds sont nus et chaussés de sandales. Il tient une croix de la main gauche et, de la main droite, un cœur enflammé, au-dessus duquel apparaît le monogramme du nom de Jésus: I H S. Si l'on examine de près cette partie de la peinture, il est facile de constater que le cœur et le monogramme ont été refaits. Il est même probable que, à l'origine, le personnage tenait à la main, non pas un cœur enflammé, mais une langue entourée de rayons, que les peintres ont donnée plus d'une fois pour attribut à saint Bonaventure, afin de rappeler que, trente-deux ans après la mort de saint Antoine de Padoue, il avait retrouvé intacte dans le tombeau la langue de l'illustre thaumaturge.

Dans la même salle, sur le mur opposé, l'artiste a figuré deux autres franciscains célèbres : saint Bernardin de Sienne, qui fut le confesseur du roi René, et saint Louis, évêque de Toulouse, fils de Charles II d'Anjou, roi de Naples.

De saint Bernardin, il ne restera bientôt plus qu'une silhouette. La tête est complètement effacée. La crosse et les deux mitres, placées aux pieds du saint, pour signifier qu'il avait, à trois reprises, refusé l'honneur de l'épiscopat, son tellement détériorées qu'elles ne tarderont pas à disparaître. L'humble religieux avait été représenté en costume de franciscain, tenant de la main droite une auréole lumineuse, sur laquelle le nom de Jésus était inscrit en lettres d'or [1].

Saint Louis de Toulouse a toute la partie droite du corps, sauf les épaules, cachée sous la cloison, qui, de l'autre côté, recouvre saint Jean l'Évangéliste. Pourquoi faut-il qu'une œuvre aussi délicate, une œuvre qui peut supporter la comparaison avec ce que la Renaissance a produit de plus par-

[1] Comparer cette peinture avec un tableau de la collection Schlumberger, qui figurait à l'Exposition des primitifs français, en 1904, sous le n° 72.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fait en Anjou, ait été traitée de la sorte ? Le saint évêque porte la crosse et la mitre. Il est revêtu d'une chape d'azur, semée de fleurs de lis d'or et bordée de perles fines. De la main droite, il porte un livre ouvert. Les détails de la crosse, de la mitre, de la bordure de la chape indiquent un ouvrier soigneux et singulièrement habile. La figure du personnage, qui est vraisemblablement le portrait d'un prélat de la région, sa tête, pleine à la fois de noblesse, d'humilité et de douceur, révèlent un maître, formé à bonne école, sûr de lui-même et soucieux, avant tout, d'imprimer à ses œuvres un grand caractère de naturel et de loyauté.

Tous ces personnages avaient dû être peints sur une étoffe à ramages ou sur un fond semé de fleurettes, d'oiseaux et d'animaux variés, comme on en trouve sur les anciennes tapisseries. Le fond n'existe plus et la peinture qui reste forme sur les murs une légère saillie.

On suppose que d'autres figures que celles qui ont été découvertes en 1868 sont cachées sous la tenture du salon, qui composait, avec les deux pièces que nous connaissons, la salle capitulaire du couvent ; mais, jusqu'ici, il n'a pas été possible de vérifier si cette hypothèse répond à la réalité.

A quelle époque remontent ces curieuses peintures et à quel artiste peut-on les attribuer?

Célestin Port estime qu'elles sont contemporaines de la reconstruction de l'autel et du clocher (1616) et, comme ce travail a été fait aux frais du maréchal de Brissac, il croit pouvoir les attribuer à Edme Pothier, peintre ordinaire du duc de Brissac [1]. C'est, il nous semble, les rajeunir beaucoup. Sans doute, elles dénotent une certaine influence de la Renaissance, surtout dans l'art avec lequel sont traités les plis des vêtements ; mais cette décoration a été comprise et exécutée, dans certains détails, à la manière des vignettes

[1] *Dictionnaire... de Maine-et-Loire*, t. I, p. 231.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui ornent les manuscrits du commencement du XVIe siècle. Les étoffes, les mitres, les crosses rappellent celles qui figurent dans les miniatures, les bas-reliefs et les vitraux de la même époque. Elles ne ressemblent en rien à celles qui se faisaient au XVIIe siècle.

Que les peintures de la Baumette aient été déjà détériorées avant l'arrivée des Récollets et que les nouveaux occupants aient éprouvé le désir de les faire restaurer, c'est possible. Il est, en effet, des retouches, encore visibles aujourd'hui, qui peuvent avoir été faites au commencement du XVIIe siècle, et telle est l'époque à laquelle nous reporte, en particulier, la forme des lettres I H S, qui surmontent le cœur enflammé que saint Bonaventure tient à la main. Que les religieux, pleins d'égard pour le duc de Brissac, leur bienfaiteur insigne, aient demandé à son peintre ordinaire, Edme Pothier, de se charger du travail, rien de plus vraisemblable. Mais il n'en est pas moins certain que, dans ses parties principales, la décoration qui nous reste ne peut être contemporaine de la restauration du couvent, en 1616, et qu'elle est antérieure à cette époque.

En assignant aux peintures de la Baumette une date incertaine entre 1480 et 1520, les membres de la Commission archéologique de l'Anjou chargés de les examiner, en 1868, avaient émis une opinion beaucoup plus facile à admettre [1]. Aujourd'hui que l'art de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe siècle est mieux connu et que les éléments de comparaison sont devenus plus nombreux, surtout depuis l'inoubliable exposition des Primitifs français, on peut encore préciser davantage et affirmer que la décoration de la salle capitulaire de la Baumette doit être attribuée au premier quart du XVIe siècle.

Il est même possible d'aller plus loin et l'on peut, sans témérité, faire honneur du travail à un peintre angevin, que

[1] *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1868, p. 418.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Claude Ménard compare aux meilleurs peintres de l'Italie [1], à Gilbert II Vandellant, dont le père, Gilbert Ier Vandellant, était l'un de ces artistes d'origine étrangère que le roi René avait attirés et fixés en Anjou [2].

Gilbert Vandellant fut enterré dans le cimetière du couvent de la Baumette. Bruneau de Tartifume donne la description de sa tombe et transcrit son épitaphe : « Au coing de ladicte place, qui a aultrefois servi de cimetière, vers le costé de la rivière, se void une pierre ardoisinne espoisse de deux poulces et demi, large de deux pieds deux poulces et demi et sortant de terre un pied dix poulces, sur laquelle est gravé : *Cy gist Gilbert Vandelant, peintre, qui deceda l'an* 1559 [3] ». Le cimetière était petit et ne servit pas longtemps, puisque, au XVIIe siècle, il avait été déjà tranformé en « une place remplie d'arbres [4] ». On n'y enterra que des religieux et quelques laïcs [5], auxquels des services considérables rendus à la communauté avaient mérité cette faveur. Si le peintre Gilbert fut du nombre des rares privilégiés, on peut croire légitimement que l'honneur qui lui fut accordé n'était que la récompense de son travail et supposer que les religieux, d'ailleurs peu fortunés, auront promis pour salaire à l'artiste, qui avait décoré de si délicates peintures la grande salle du couvent, de recevoir sa dépouille mortelle dans leur cimetière et de prier pour le repos de son âme [6].

[1] *Gilbertus Wandelant... ea felicitate pinxit, ut cum Italiæ ipsius veniret in comparationem nihil inferior.* Bibl. d'Angers, ms. 1000 (ancien 875, t. II), p. 222.

[2] Sur cette famille de peintres, cf. Célestin Port, *Les Artistes angevins*, p. 305-311.

[3] Bibl. d'Angers, ms. 995 (ancien 871), t. II, p. 67.

[4] *Ibid.*, p. 65.

[5] *Ibid.*, *loc. cit.*

[6] Nous ne pouvons appuyer cette opinion par aucun document. Les archives de la Baumette ont été détruites à la Révolution.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En agissant ainsi, les Cordeliers de la Baumette auront rendu à leur peintre un service beaucoup plus appréciable que s'ils avaient payé son travail au poids de l'or, puisqu'ils nous permettent aujourd'hui d'attribuer à Gilbert Vandellant une œuvre qui suffit, à elle seule, pour justifier la réputation dont il a joui de son vivant et attester son mérite.

Ch. URSEAU.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA GRAPHOLOGIE[1]

Parmi les recherches théoriques qu'on gratifie volontiers du nom de sciences, et qui pourtant n'ont pas encore été accueillies sans réserves au Gotha scientifique, il en est peu — ce n'est pas une banalité de le dire — qui soient plus intéressantes que la Graphologie. La mode l'a consacrée ; mais son succès n'est-il vraiment qu'une affaire de mode? N'y a-t-il pas, derrière ce succès, quelque raison profonde qui, en le justifiant, légitime les ambitions de la Graphologie et ses efforts pour se faire accréditer? Pour le savoir, il faut passer en revue les titres de la Graphologie, l'interroger sur ses moyens d'investigation et de contrôle, en d'autres termes sur sa méthode, lui demander enfin quels résultats elle a obtenus.

Cependant, avant de procéder à cette sorte d'enquête, il importe d'insister sur quelques points, afin de prévenir des malentendus. Tout d'abord il ne faut pas confondre la Graphologie avec l'expertise en écritures : celle-ci se propose seulement de distinguer un faux d'un écrit authentique, c'est-à-dire de reconnaître si un écrit appartient ou non à celui à qui on l'attribue. La première, si tel peut être accessoirement son but, en vise un autre plus élevé, qui est de

[1] Cet article reproduit, sinon dans sa forme, du moins dans sa structure générale et dans sa substance, une causerie avec projections, faite par l'auteur, le 18 décembre 1908, à la salle des fêtes de la Mairie d'Angers sous les auspices du Cercle angevin de la Ligue de l'Enseignement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parvenir par l'examen de l'écriture jusqu'à la nature morale de l'individu. En outre, quelles que soient mes sympathies, déjà anciennes, pour la Graphologie, je dois confesser que je n'ai jamais été à son égard qu'un spectateur curieux et attentif : je n'ai jamais cultivé et je ne cultive point encore l'art du portrait graphologique. Que les graphologues soient néanmoins bien convaincus que, si je ne suis pas à proprement parler un des leurs, je n'ai cependant qu'estime pour leurs tentatives et respect pour leur zèle : ne pas se consacrer à une étude est tout autre chose que s'en désintéresser ou la condamner. Enfin, puisque je ne suis pas graphologue, cet article ne peut avoir la prétention d'être un exposé, même succinct, de ce qu'est la Graphologie. Il ne veut rien de plus que dessiner à grands traits la physionomie actuelle du problème graphologique.

I

Mon sujet étant ainsi étroitement limité, on me pardonnera de sacrifier ici l'histoire, cependant intéressante à plus d'un titre, de la constitution et des progrès de la Graphologie [1]. Je rappellerai seulement que la science nouvelle se développa, en France, dans un milieu d'ecclésiastiques : peut-être y voyaient-ils un sûr moyen de sonder les con-

[1] On peut consulter sur la question l'article, très complet et très précis, que Ph. Berthelot a consacré à la Graphologie, dans le t. XIX de la *Grande Encyclopédie*. Voir aussi l'*Avant-propos* de Desbarrolles au livre qu'il publia avec la collaboration de Michon (désigné seulement par ses prénoms Jean-Hippolyte) sur les *Mystères de l'Écriture* (chez Garnier frères, 1872). L'introduction de Michon à son *Système de Graphologie* (1875) et celle de Crépieux-Jamin à son *Traité pratique* contiennent d'utiles indications ; dans la préface de son livre (p. 10), Michon renvoyait à une *Histoire de la Graphologie* (2e éd.), par son élève Émilie de Vars.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sciences. L'abbé Flandrin, aumônier de l'École Normale supérieure, en fut l'un des principaux initiateurs et c'est de lui que l'abbé Jean-Hippolyte Michon, chanoine de la cathédrale de Bordeaux, reçut les premières suggestions de l'œuvre future. C'est à ce dernier qu'on doit la constitution de la Graphologie en système et c'est lui qui en fut véritablement le père. Par ses nombreux ouvrages [1], par la publication du journal *la Graphologie*, par ses conférences à Paris et en province, Michon s'employa avec une ardeur fougueuse à vulgariser sa découverte. Ce n'est pas sans raison toutefois qu'on a pu lui reprocher d'avoir trop souvent donné à sa propagande l'allure d'une parade de foire, d'avoir écrit trop hâtivement ses livres, avec plus d'enthousiasme lyrique que de précision, et enfin de s'être trop hâté de bâtir son système à l'aide de matériaux à peine dégrossis et de valeur très inégale. Peut-être ces défauts contribuèrent-ils à jeter quelque discrédit sur les études graphologiques. Si de nos jours elles ont réussi à se réhabiliter, elles le doivent surtout [2] aux travaux de M. Crépieux-Jamin, dentiste à Rouen, auteur d'un *Traité pratique de Graphologie* (paru vers 1885, Flammarion éd.), et d'un livre sur *l'Écriture et le caractère* (1889, Félix Alcan éd.) dont la cinquième édition est actuellement sous presse. Esprit net et d'une réelle pénétration, M. Crépieux-Jamin est bien supérieur, comme on le verra par la suite, et quels que soient d'ailleurs leurs mérites, à la plupart de ses confrères en Graphologie.

[1] On en trouvera l'énumération dans l'article déjà cité de la *Grande Encyclopédie*.

[2] Pour s'en convaincre, il suffit de lire les comptes rendus consacrés à ses ouvrages dans la *Revue philosophique* sous la signature de philosophes et de médecins peu suspects de complaisance, Henri Marion (1885, II) et le Dr Héricourt (1889, I). Voir aussi, dans la même revue, l'article substantiel et suggestif de Gabriel Tarde, le célèbre sociologue (1897, t. II), et celui de Arréat (1893, t. I).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après ce rapide historique, réduit aux indications les plus indispensables, voyons quelle est la thèse fondamentale de la Graphologie. La personnalité d'un individu s'exprime, dit-elle, par ses gestes, par son attitude, par son allure, par le jeu de sa physionomie, par les intonations de sa voix ; et ce sont là autant de signes, non pas seulement de ses pensées, de ses volitions, de ses sentiments ou de ses tendances du moment, mais encore de ce qu'il y a de permanent dans sa personnalité intellectuelle et morale. Or, qu'est-ce que l'écriture? C'est un geste ou un ensemble de gestes. L'écriture doit donc être significative au même titre que tous les autres gestes de l'individu : elle a, comme eux, ses formes constantes, et ses variations de forme selon les circonstances accidentelles. — Mais est-elle significative seulement au même titre? Non, répondent les graphologues : c'est à un titre supérieur. En effet tous les moyens d'expression dont j'ai parlé tout à l'heure se prêtent à jouer la comédie : un bon acteur, un avocat qui plaide au criminel savent simuler des sentiments qu'ils n'éprouvent le plus souvent qu'à fleur de peau, et bien des gens, qui ne sont pourtant ni avocats ni acteurs, réussissent aussi à donner le change sur ce qu'ils pensent ou sur ce qu'ils sentent. On se fait même parfois un masque qui ne se dément jamais et qui trompe perpétuellement sur le caractère véritable et profond. Rien de tel, nous assure-t-on, avec l'écriture; elle fournit toujours un portrait sincère : quand on tient la plume en main et qu'on est seul devant son papier, on ne cherche pas à faire illusion et ce sont bien, au vrai, toutes les déterminations morales au sujet, permanentes ou passagères, qui se dessinent sur le papier [1]. Bien plus, l'ignorance où sont la plupart des hommes à l'égard de la signification de leur écriture les préserve de

[1] Voir, dans la *Revue philosophique* 1885, t. II, l'excellent article du Dr J. Héricourt sur *la Graphologie*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chercher à faire une sorte de contrefaçon morale au moyen d'une simulation graphique. Au surplus, affirme la Graphologie, ils n'y réussiraient pas ; car une écriture déguisée et falsifiée se reconnaît aisément, parce qu'elle contient des signes incompatibles ; et cela seul est un signe. Sans doute aussi il existe des écritures qui, il faut le reconnaître, n'ont pas de signification du tout. Ce sont des écritures impersonnelles, inexpressives, qui *ne disent rien*, écritures calligraphiées qui n'expriment aucune personnalité, ou seulement une personnalité amorphe. Mais elles sont encore, elles-mêmes, significatives d'une certaine façon : elles sont significatives d'insignifiance. On peut donc conclure de tout ceci que la seule écriture en laquelle le graphologue puisse espérer découvrir une révélation de la personnalité, la seule écriture *parlante*, c'est l'écriture naturelle et spontanée. Celle-là est comme une photographie de la figure morale, telle qu'on l'apercevrait derrière les masques dont elle se couvre, ou telle qu'elle serait si la personnalité de celui qui écrit ne s'était pas laissé dominer par l'action de ses éducateurs et celle de son milieu. Voilà donc le principe directeur de la Graphologie : l'écriture est le plus sensible des révélateurs, la plus sincère des manifestations de notre intimité psychologique.

Ce que je viens de dire implique qu'il y a, dans l'écriture, des signes bien déterminés et, par là même, des rapports invariables entre telle forme de lettres, telle sorte de juxtaposition de ces lettres, telle intensité ou telle direction du tracé, tel mouvement général de l'écriture, d'une part — et, d'autre part, la variété des sentiments et des états intellectuels. L'observation des écritures fera connaître ces signes qu'on retrouvera toujours pareils à eux-mêmes dans des écritures individuellement distinctes. L'observation *parallèle* des caractères individuels conduira à reconnaître des rapports constants entre les signes graphiques primitive-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment spécifiés et les diverses déterminations de ces caractères. Or ce qu'on a vu plus haut de la relation nécessaire entre les états psychologiques et leurs manifestations expressives permet de considérer aussi comme *nécessaires* les rapports *constants* dont il était question tout à l'heure : ce qui pouvait n'être qu'une coïncidence apparaît ainsi comme l'effet d'une loi naturelle. Voilà ce qui légitime, semble-t-il, la constitution d'une science graphologique : toute science consiste en effet à discerner ce qu'il y a d'identique et d'immuable dans des faits qui, pour l'apparence sensible, sont indéfiniment divers et perpétuellement changeants ou, en d'autres termes, à découvrir des lois, c'est-à-dire des rapports nécessaires. A la vérité, pour montrer comment la Graphologie satisfait, dans sa sphère, aux conditions générales de la science, il faudrait faire un cours de graphologie. Tel n'est pas mon dessein, on l'a vu ; je me bornerai donc à quelques brèves indications.

Envisageons tout d'abord la nature des signes. Il y a, dans les écritures, des courbes plus ou moins accentuées, des angles plus ou moins ouverts, des fioritures, des boucles, etc. Les uns terminent leurs mots par un trait net et court, les autres par une sorte de massue, d'autres par des traits effilés et pointus comme des aiguilles, d'autres enfin par des sortes de harpons. Tantôt les courbes de l'écriture vont de droite à gauche (c'est ce que les graphologues appellent une écriture *senestrogyre*), tantôt elles vont de gauche à droite (c'est l'écriture *dextrogyre*). Chez ceux-ci les lettres augmentent graduellement de grandeur, chez ceux-là elles diminuent, si bien que parfois le mot se termine par une sinuosité où il faut deviner les lettres plutôt qu'on ne les lit. Il y a des écritures droites et des écritures penchées. La direction des lignes peut, en outre, être ascendante ou descendante. De même l'espacement des lettres et des mots, l'écartement des lignes ou, au contraire, leur entassement ne sont pas toujours les mêmes et changent avec les personnes. Il y a des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gens qui ont une écriture rapide, d'autres une écriture lente ; l'écriture de ceux-ci est uniformément pâteuse et comme boueuse ; ailleurs elle est légère et fine, tantôt énergique ou sûre, tantôt molle ou hésitante. Enfin l'ordonnance générale d'un écrit n'est pas toujours pareille : c'est ce qu'on voit principalement pour les marges, tantôt copieuses, tantôt réduites à rien. Certaines lettres sont particulièrement intéressantes à étudier : les *a* et les *o*, les *t*, les *f*. Ici les *a* et les *o* nous apparaîtront soigneusement fermés, ailleurs ouverts par le haut, ailleurs encore ouverts par le bas. Dans le *t*, c'est la barre qui est caractéristique : certaines personnes ne barrent pas leurs *t*, d'autres font des barres courtes et menues, d'autres les font pareillement courtes mais fortement appuyées ; ceux-ci les terminent en massue, ceux-là les effilent en pointe d'aiguille ; parfois la barre domine la lettre et s'étend même au-dessus du mot tout entier. Même diversité pour la boucle des *f* : on en voit qui la négligent; ici elle est à droite de la hampe, là elle revient en arrière, et cela d'une façon plus ou moins accentuée. Je n'insiste pas : on trouvera d'ailleurs dans les écritures qui seront reproduites plus loin des exemples visibles de toutes les particularités que je me suis maintenant contenté de décrire.

De la considération des signes passons à leur signification psychologique, c'est-à-dire à l'étude des rapports entre les signes graphiques et les éléments divers de la personnalité individuelle. Quelques-unes de ces interprétations appartiennent à la réflexion commune : il y a longtemps qu'on dit d'un homme qui exprime sans équivoque ce qu'il pense et ce qu'il veut, qu'il *met les points sur les i* ; les graphologues estiment pareillement qu'une écriture où les accents et les points sont mis avec soin révèle un homme minutieux, qui aime l'ordre et la netteté. Les gens sensibles prennent volontiers des airs *penchés* ; de même l'inclinaison de l'écriture serait un indice de sensibilité ; aussi est-elle plus ordinaire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chez les femmes que chez les hommes. Les égoïstes se trahissent par leurs finales en crochet qui reviennent sur la gauche et qui retournent en quelque sorte vers le mot : l'égoïste *ne ramène-t-il pas tout à soi ?* Les finales des mots sont-elles, comme disait Michon, *gladiolées* (c'est-à-dire en forme de glaive), ou filiformes, en d'autres termes graduellement décroissantes, et se dérobant pour ainsi dire en sinuosités indéchiffrables ? C'est l'impénétrabilité ou, plus encore, la dissimulation et l'hypocrisie : l'homme qui dissimule, en effet, a le geste *fuyant* comme le regard. L'exalté *amplifie* tous ses mouvements : aussi, dans l'écriture grande, dans l'écriture montante, dans celle où il y a du mouvement, dans les majuscules énormes, dans l'accroissement anormal de certaines lettres verrons-nous les signes divers de l'exaltation, de l'imagination vive, de l'ambition ardente, des aspirations élevées ; ces traits de l'écriture se rencontrent, du reste, sous une forme excessive, dans les écrits des mégalomanes. Les écritures descendantes indiquent la tristesse et le manque d'ardeur: c'est que les personnes tristes laissent tomber leurs lignes, comme elles laissent *tomber la tête et les bras*, dans une attitude d'affaissement général. La direction de l'écriture vers la droite, ou au contraire vers la gauche (écriture renversée), s'interprète de même par comparaison avec ce que nous apprennent l'observation des mouvements corporels et les expériences des physiologistes : le sens de nos mouvements n'est pas le même, selon qu'ils sont déterminés par des excitations dynamogéniques, c'est-à-dire qui accroissent notre puissance motrice ou, au contraire, inhibitrices, c'est-à-dire qui la retiennent et la restreignent. On reconnaît ainsi que la première direction (vers la droite) appartient à l'écriture des gens vifs, actifs, bienveillants, la seconde (vers la gauche) à l'écriture des esprits égoïstes, raides, tenaces.

Il est un cas où la relation de la personnalité morale et du signe graphique est remarquable et qui, à ce titre, mérite

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une étude distincte : c'est celui des signatures et, plus spécialement, des paraphes. Le paraphe va-t-il de droite à gauche, c'est l'indice d'une nature portée à la défensive et ce mouvement correspond bien en effet, nous dit-on, à celui de l'homme « qui se défend et pare un coup ». Au contraire, le paraphe de gauche à droite représente le mouvement de celui « qui attaque et va frapper » : de tels paraphes révèlent donc un homme prompt à l'offensive. Quand les

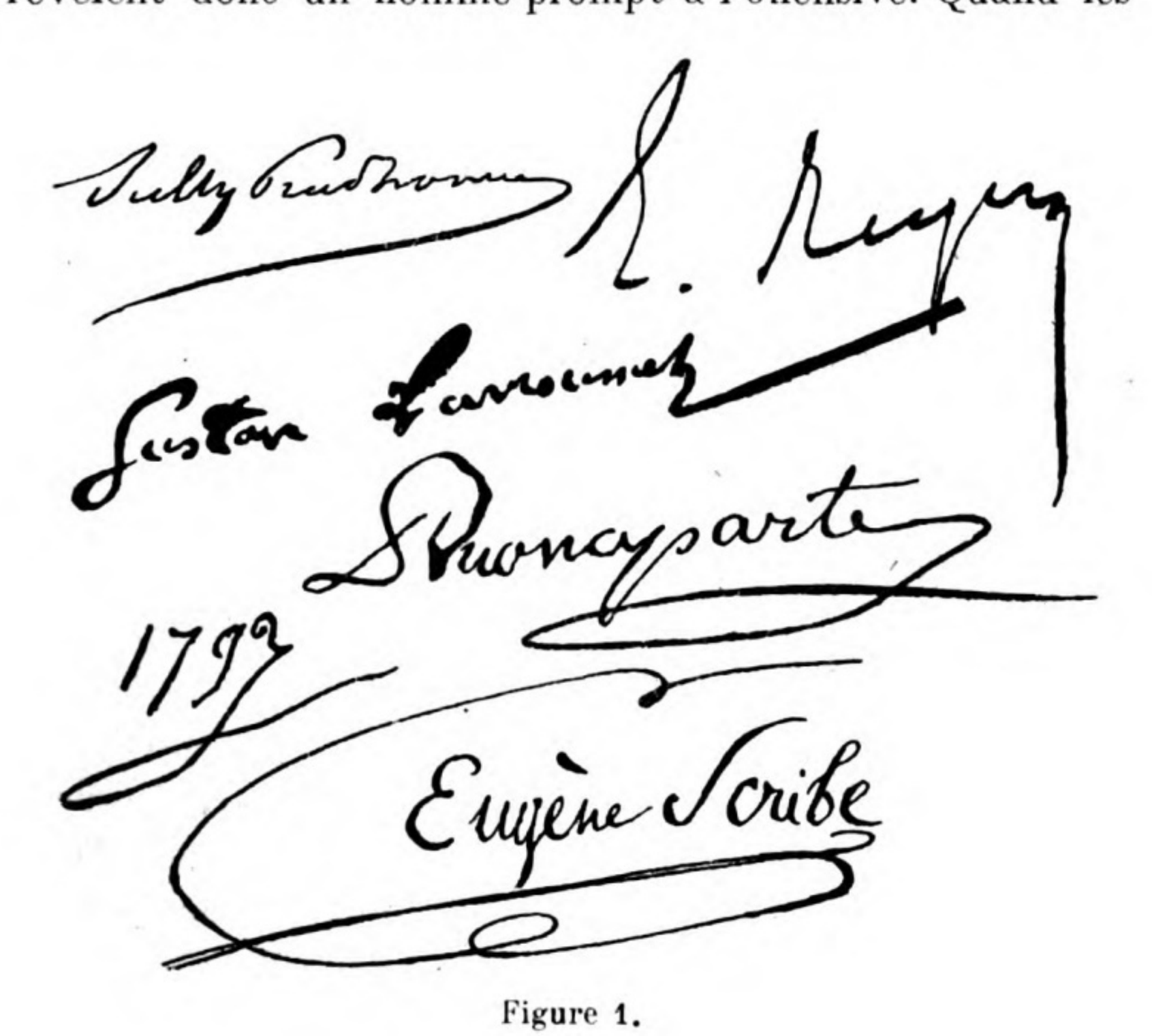

Figure 1.

deux mouvements se combinent de manière à former une sorte de *lasso*, on a affaire à un homme en qui s'unissent les instincts d'attaque et de défense et qui, par conséquent, possède à un haut degré « l'esprit de lutte ». Quand le paraphe descend comme le trait de l'éclair, il est *fulgurant* : c'est le signe d'une grande activité. D'autres paraphes dénotent l'égoïsme : ce sont ceux qui, partant de la droite, font à gauche le tour du nom et reviennent ensuite vers la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

droite : ce sont les paraphes *en gueule de loup*. Le paraphe est-il compliqué, comme celui de beaucoup de commerçants, c'est un indice de défiance. Est-il formé de traits qui s'enlacent? C'est la marque de l'esprit d'intrigue [1]. J'ai réuni dans le tableau ci-dessus quelques types parmi les plus simples et les plus frappants (*fig.* 1).

Après cette étude des signes et de leur interprétation, il convient d'ajouter encore quelques mots sur les principes de la méthode, celle-ci étant envisagée dans son application. Un même signe peut avoir plusieurs significations selon la valeur générale du scripteur : ainsi le même signe, qui dénote l'ambition chez un homme supérieur, sera interprété comme un indice de prétention ridicule si d'autres marques témoignent que nous sommes en présence d'un homme médiocre ou inférieur. Inversement un même trait du caractère peut être représenté par deux signes différents. Si un signe fait défaut, il ne faut pas en inférer l'existence de la détermination morale qui se traduirait par le signe contraire. En outre, tout signe qui ne se reproduit pas doit être considéré comme imputable à quelque circonstance accidentelle : le froid aux doigts, l'emploi d'une mauvaise plume, une position défectueuse du papier, des mouvements imprimés du dehors etc. ; on ne lui attribuera donc aucune valeur significative. Il s'ensuit qu'il est indispensable en graphologie de ne jamais envisager un signe isolément, et surtout de ne jamais l'interpréter indépendamment des signes qui l'accompagnent. Aussi n'y a-t-il rien de plus instructif pour le graphologue que l'étude des *résultantes* : M. Crépieux-Jamin appelle ainsi le produit de la rencontre de plusieurs signes. Ainsi, par exemple, les *t* faiblement barrés signifient la volonté faible ; d'autre part les grands mouvements de

[1] Voir particulièrement l'article déjà cité du Dr J. Héricourt, *La Graphologie*, dans la *Revue philosophique*, 1885, t. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la plume dénotent une imagination vive ; l'écriture qui contient à la fois ces deux signes sera l'écriture d'un poltron, « car le manque de volonté le rend lâche et son imagination exagère les dangers qu'il court ». Qu'au premier signe s'ajoutent la légèreté et la grâce de l'écriture, indices de délicatesse, et l'inégalité, indice de sensibilité, nous dirons que nous avons affaire à un timide, en qui la délicatesse et la sensibilité s'unissent en effet à une volonté faible. La poltronnerie, la timidité sont des résultantes [1].

Et maintenant, quels sont les résultats obtenus par la Graphologie? Ils sont, à coup sûr, très encourageants. Soumise récemment au contrôle expérimental par M. Alfred Binet, chef du laboratoire de psychologie de la Sorbonne et directeur d'un périodique très important, *l'Année psychologique*, la Graphologie a supporté l'épreuve sans trop de désavantage, et cela est d'autant plus remarquable que M. Binet a fait aux graphologues la part moins belle, réduisant la documentation au minimum, sous le rapport du nombre des échantillons fournis comme de leur valeur significative. M. Crépieux-Jamin, surtout, s'est classé tout à fait hors de pair. Dans le discernement du sexe d'une écriture (est-elle d'une femme ou d'un homme?), il a réussi à juger exactement dans la proportion de 79 %. S'agissait-il de reconnaître l'âge? La moyenne de ses écarts fut seulement d'un peu plus de 10 ans, c'est-à-dire que, entre la moyenne des âges attribués par lui aux scripteurs et la moyenne de leurs âges réels il y a un écart d'environ 10 ans. Quand il est question de reconnaître l'intelligence d'après l'écriture, les proportions atteintes sont encore plus satisfaisantes : 91,5 %. En revanche, la perspicacité de M. Crépieux-Jamin, tout en restant supérieure à celle de ses confrères, fut moins heureuse quand on lui demanda de discerner si l'écriture qu'on lui présentait

[1] Voir Crépieux-Jamin, *Traité pratique*, 8e éd., p. 27 sqq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

appartenait à un homme de moralité honorable ou bien à un criminel avéré : l'écriture n'a révélé la moralité du scripteur que dans la proportion de 73 % [1].

Enfin, pour achever cet exposé des efforts accomplis par les graphologues pour constituer la Graphologie en science, il me faut dire quelques mots des expériences présentées en 1886 à la *Société de Psychologie physiologique* par des médecins, H. Ferrari, J. Héricourt et Ch. Richet. Si l'écriture traduit la personnalité du sujet, toute modification apportée à cette personnalité par le moyen de la suggestion hypnotique devra se traduire, si la Graphologie dit vrai, par une modification de l'écriture en rapport avec la modification de la personnalité. Il y avait là une épreuve expérimentale qui pouvait être décisive. Les sujets furent un jeune étudiant et une dame, tout à fait ignorants l'un et l'autre en matière de graphologie. A chacun d'eux on faisait, avant l'expérience, écrire une phrase pour avoir un spécimen de leur écriture naturelle comme terme de comparaison. On suggéra alors au jeune homme qu'il était un avare, Harpagon lui-même, et, en même temps que son attitude et sa physionomie se modifiaient en accord avec l'idée du personnage suggéré, son écriture changeait aussi de la façon la plus saisissante (*fig.* 2). On lui persuada encore qu'il était un paysan madré et retors : le changement ne fut pas moins remarquable (*fig.* 3). Avec la personnalité suggérée d'un vieillard, il prit, dans une autre expérience, une écriture hésitante, indécise, descendante. A la dame on suggère qu'elle est revenue à l'âge de douze ans : son écriture devient aussitôt gauche et maladroite (*fig.* 4). Mais la voici maintenant transformée en Napoléon sur le champ de

[1] Voir Alfred Binet *Les révélations de l'écriture d'après un contrôle scientifique*, in-8° 1906 (Félix Alcan, éd.). Les premières recherches de l'auteur ont été exposées par lui dans la *Revue des Revues* (15 janv., 1er févr. 1904) et dans l'*Année psychologique* (déc. 1904).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bataille de Waterloo : la transformation du tracé est prodigieuse ; cette écriture énorme, agitée, brutale, trahit l'exaltation extrême d'une imagination violente (*fig.* 5). La

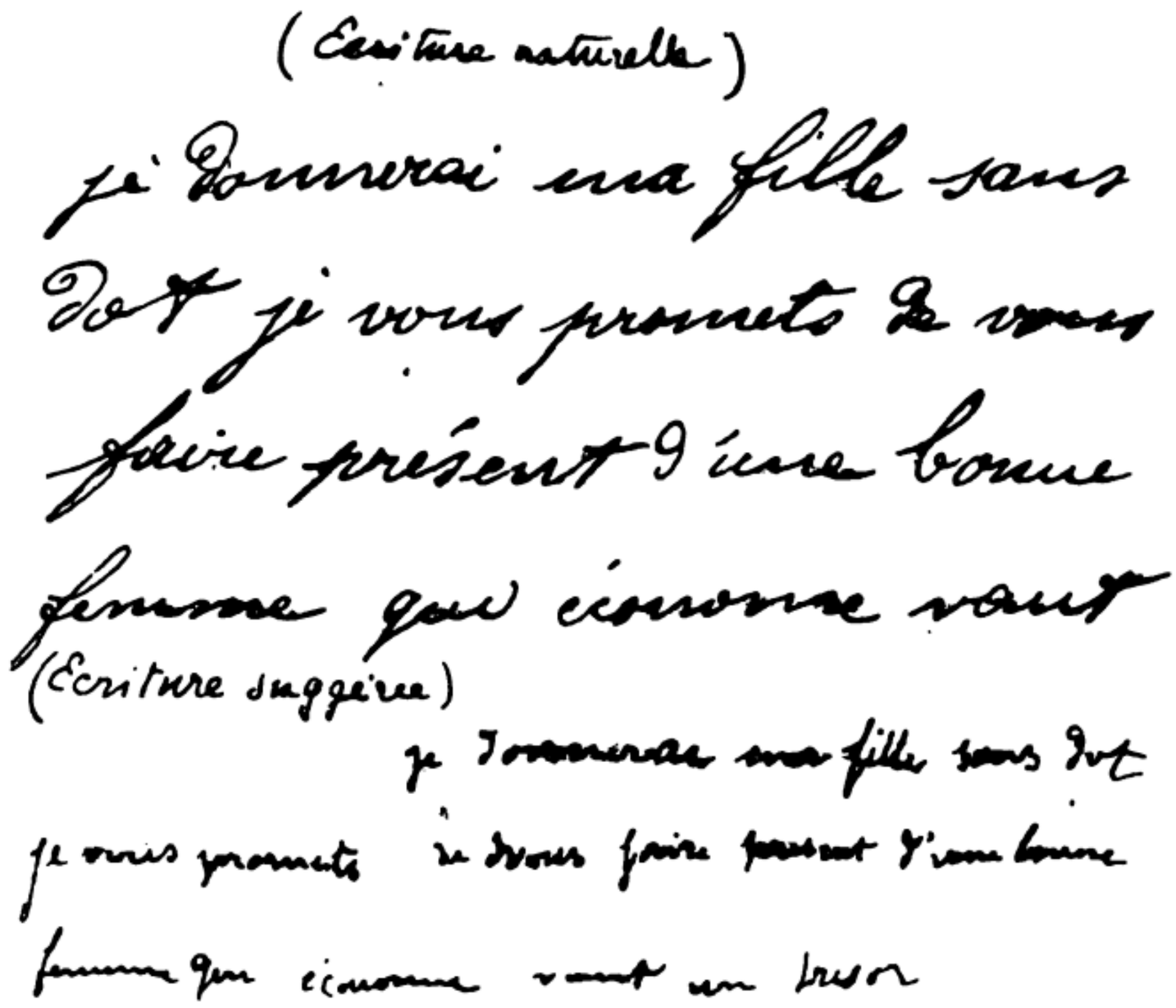

Figure 2.

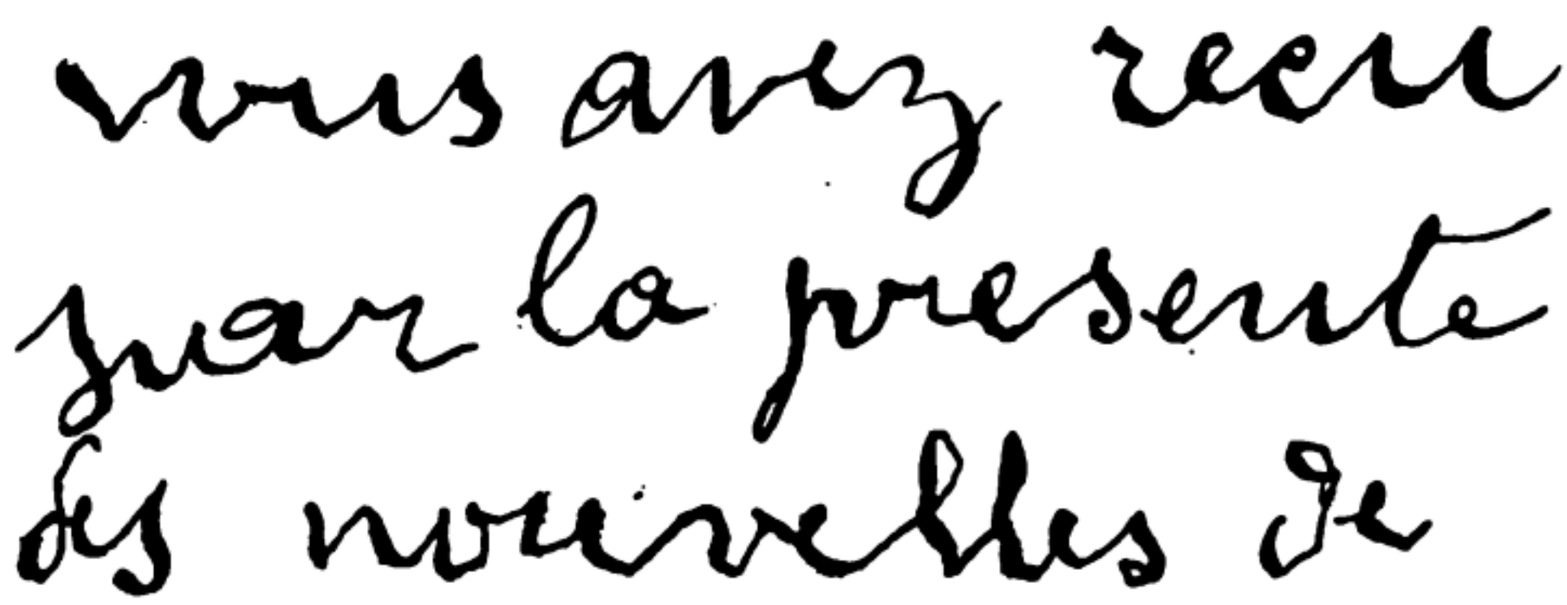

Figure 3.

contre-épreuve fut obtenue en présentant à des graphologues les écritures produites par les sujets pendant l'hypnose : ils y reconnurent la personnalité qui avait été effec-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(Ecriture naturelle)

Mon cher oncle

C'est votre fête

(Ecriture suggérée)

Mon cher

oncle C'est

Figure 4.

(Ecriture naturelle)

J'ai immédiatement

fait venir le Gro

(Ecriture suggérée)

fait venir

Grouchy

Figure 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tivement suggérée. Une telle expérience, a-t-on dit, a vraiment conféré à la graphologie ce qu'on peut appeler « le baptême scientifique [1] ».

II

Je viens de présenter la thèse de la graphologie et je me suis efforcé consciencieusement d'en mettre en relief les éléments les plus importants et d'en bien montrer la force. Le moment est venu d'examiner cette thèse et de voir ce qu'elle vaut. Pour y réussir, il convient, je crois, de se tenir à distance du dénigrement systématique où s'entêtent sottement certains esprits, mais de ne pas céder non plus à un engouement irréfléchi, comme font aussi beaucoup d'autres, trop prompts à se laisser séduire par l'intérêt d'une étude et par ses succès apparents. « L'engouement pour une recherche nouvelle attire autour d'elle, a-t-on dit ingénieusement [2], un flot de conquistadores entreprenants et

[1] Voir H. Ferrari, J. Héricourt et Ch. Richet, *La personnalité et l'écriture, essai de Graphologie expérimentale* dans la *Revue philos.* 1886, t. I. L'idée de cette expérience avait déjà émise par Hoctès *A propos de la Graphologie* (même revue, févr. 1886). Le même auteur a commenté les expériences de Ferrari, Héricourt et Richet dans une note de la *Revue philosophique* 1886, t. II, *La Graphologie et la personnalité.* — Au sujet des spécimens d'écriture qui viennent d'être reproduits et de ceux qui le seront dans la suite de cet article, il n'est pas inutile peut-être de faire observer qu'ils ne sont pas intégralement conformes aux spécimens originaux contenus dans les publications que j'ai consultées : n'ayant besoin que d'*exemples*, j'emprunte à chaque document ce qui est nécessaire pour illustrer mon exposition, et cela seulement. Pour la commodité de l'impression j'ai dû parfois aussi modifier légèrement la disposition et la composition des lignes sur les autographes, mais j'en ai toujours scrupuleusement respecté l'espacement, la direction et le mouvement, afin de ne rien changer qui pût avoir une signification graphologique.

[2] G. Tarde, dans l'article déjà cité de la *Revue philos.*, vers le début ; l'auteur est très favorable à la graphologie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chimériques, plus propres à la discréditer qu'à la faire croître, et, en approchant des nouveaux horizons que ces enthousiastes nous signalent, on découvre souvent qu'ils ont pris pour un solide et pur profil de monts éternels les contours d'un nuage épais qui va se déformant. » En outre la Graphologie, dès ses débuts, a été exploitée par une foule de gens qui, peu soucieux de divulguer les secrets de leur talent divinatoire, n'ont d'autre but que de donner au public, avide de mystère, de lucratives consultations ; certains journaux de modes ont un compartiment spécial pour ce genre d'industrie. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de vérifier avec un peu de rigueur les titres de la Graphologie. Au reste c'est son intérêt de rompre, en acceptant des critiques faites avec sympathie, aussi bien avec les charlatans qu'avec les fanatiques, qui la compromettent également. En se soumettant en toute loyauté à l'épreuve d'un sévère examen, elle ne peut que mieux dégager le fond de vérité incontestable qu'elle renferme et prendre une conscience plus nette de la méthode par laquelle elle pourra justifier ses prétentions à la science. Dans cette seconde partie de mon travail, je m'inspirerai le plus souvent des recherches si bien conduites et si vivantes de M. Alfred Binet, dont il a été question plus haut, dans son livre récent, *Les révélations de l'Écriture d'après un contrôle scientifique* (Paris, F. Alcan, 1906).

Nous commencerons, ainsi qu'il est naturel, par nous interroger sur la valeur de l'hypothèse fondamentale qui sert de base à la Graphologie, à savoir que entre l'écriture et nos états psychologiques il y a un rapport de signe à chose signifiée, de même nature que celui qui existe entre ces mêmes états et tous nos signes expressifs incontestés, tels que les gestes, les jeux de physionomie, etc. Assurément, rien n'est plus légitime que cette assimilation, à l'envisager ainsi d'une façon très générale. Mais le tort de la Grapho-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

logie est, sur ce point, tout à fait analogue à celui de l'ancienne physiognomonie, avant les travaux de Gratiolet, de Duchenne de Boulogne et de Darwin. Les anciens physiognomonistes ne considéraient guère dans les modifications de la physionomie que leur rapport avec des déterminations morales très complexes, joie, tristesse, haine, colère etc., et, s'attachant à des ensembles aisément saisissables pour la conscience immédiate; ils y voyaient les seules causes des expressions du visage humain. Mais ils ne s'attardaient pas à débrouiller l'écheveau prodigieusement embrouillé des causes obscures et profondes, que la conscience ne discerne pas, à savoir les causes anatomiques et physiologiques. Ainsi en est-il des graphologues d'aujourd'hui. Parmi toutes les causes qui déterminent notre écriture ils ne veulent voir, ou peu s'en faut, que les causes d'ordre moral, la personnalité et ses modifications. Mais il y a beaucoup d'autres causes, non pas simplement accidentelles comme quelques-unes de celles que les graphologues consentent à reconnaître à côté des premières, mais au contraire essentielles et permanentes tout comme celles-ci : ce sont des causes d'ordre anatomique et physiologique, et d'ordre social. Ainsi, par exemple, la forme même de la main, celle des doigts, le degré d'élasticité musculaire, le rythme de la respiration, celui de la circulation, le tonus nerveux, la structure particulière du corps, l'attitude habituelle, voilà bien des conditions déterminantes, très difficiles d'ailleurs à préciser, et dont il faut cependant tenir le plus grand compte. Sans doute, à propos de la forme de la main et des doigts, un chiromancien ne manquera pas d'alléguer qu'elle est en relation étroite avec la nature morale : je ne le nie pas, mais après tout ce n'est pas encore prouvé scientifiquement, et quel étrange moyen d'éclaircir un problème que de greffer sur ce problème un second problème! Même réponse à qui invoquerait les étroits rapports du physique et du moral : c'est invoquer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une relation obscure alors qu'on réclame au contraire un peu plus de lumière. — J'ai , en outre, fait mention, des facteurs d'ordre social, qu'on sacrifie avec une excessive désinvolture. Je ne veux pas parler de l'influence du tempérament national : il y a là aussi un faisceau très complexe de conditions, que les graphologues supposent à tort exclusivement morales. Je songe bien plutôt à l'influence de la profession, et à celle de l'éducation et de la mode : il semble, ou qu'on les interprète d'une façon trop peu positive, ou qu'on les tient faussement pour secondaires et dérivées. Considérons, par exemple, la simplification de l'écriture : les graphologues y voient ordinairement un signe de supériorité intellectuelle. Mais il peut se faire que notre profession, si elle nous oblige à avoir une écriture parfaitement lisible et d'une netteté absolue, nous fasse prendre l'habitude d'éviter les simplifications et donne ainsi à notre écriture une apparence calligraphiée. Peut-être serait-il imprudent d'en induire trop promptement l'insignifiance du scripteur, en négligeant cette autre cause déterminante qu'est l'habitude professionnelle [1]. Voici un autre exemple qui servira à mettre en lumière l'influence de la mode. On connaît cette écriture, si commune parmi les jeunes filles et les jeunes femmes de ce temps, et qu'on appelle l'écriture *Sacré-Cœur* : c'est une écriture de mode que l'éducation a vulgarisée. Sans doute il y a entre les écritures *Sacré-Cœur* de deux personnes distinctes des différences réelles ; il n'en est pas moins vrai que cette écriture tendant, par exemple, à multiplier les angles, ce même caractère se retrouvera, avec sa signification graphologique déterminée, chez toutes les personnes qui l'ont adoptée. Or, selon l'auteur d'un livre

[1] Cette remarque, très juste, d'un instituteur est signalée dans un récent article de M. Binet : *Une expérience cruciale en graphologie* dans la *Rev. philos.*, 1907, II (juillet). Cf. *Les révélations de l'écriture*, pp. 72 et 127.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

récent [1], cette écriture signifie « la fermeté dans les principes jointe à l'esprit de soumission, l'absence de sensibilité, le détachement des instincts matériels et les goûts aristocratiques ». Et cet auteur ajoute que les institutrices qui ont créé ce type d'écriture, ayant en effet pour objectif de développer ces traits de caractère chez leurs élèves, ont eu l'intuition de cette grande vérité que par l'enseignement de l'écriture on peut agir sur le caractère et le modifier. Mais qui ne voit les conséquences d'une telle conception? A supposer que l'idée même d'une action directe de l'écriture sur le caractère ne soit pas exacte, il n'en resterait pas moins acquis, de l'aveu même de ce graphologue, que l'éducation et la mode peuvent donner à l'écriture des caractères particuliers et qui ne dépendent pas uniquement de la personnalité elle-même. Et si maintenant nous supposons vraie, au contraire, la thèse que nous écartions tout à l'heure, la conséquence n'est pas moins ruineuse pour la Graphologie, puisque dans une large mesure la formation de l'écriture pourrait conditionner la formation du caractère, au lieu d'être conditionnée par elle.

En résumé, pour ce qui concerne les bases et les conditions déterminantes d'une écriture, les graphologues considèrent spécialement une partie de ces bases et conditions, celles qui sont d'ordre moral [2], et ils négligent arbitrairement un grand nombre d'autres conditions, d'ailleurs très diverses. Ils vicient ainsi leur hypothèse fondamentale et s'exposent à une cause d'erreur qui est véritablement essentielle.

[1] Solange Pellat (membre du Conseil de la Société de Graphologie, expert près le Tribunal de la Seine), *L'éducation aidée par la Graphologie* (Hachette et Cie, 1906), p. 203 sq. Tout le ch. XIV est à lire, et particulièrement la p. 184 sq.

[2] En les rattachant à la mécanique cérébrale, si obscure d'ailleurs, et à elle exclusivement, il est clair qu'on n'éclaircit guère la question et qu'on ne lève en aucune façon l'objection.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Passons cependant condamnation sur ce point et admettons que l'écriture ne soit révélatrice que de la personnalité morale, avec tous ses modes et ses variations. Demandons-nous donc ce que valent les signes au moyen desquels se fait cette révélation. Si on en croit les graphologues, il y a en effet dans l'écriture, nous l'avons vu, un certain nombre de signes bien déterminés en eux-mêmes et quant à l'interprétation qu'on en doit donner. Mais, quand on les presse d'en dresser un catalogue minutieux et précis, on voit d'abord que ces signes sont en petit nombre, de vingt à trente, et encore n'en emploie-t-on guère couramment plus d'un tiers dans chaque examen particulier. On remarque ensuite que d'excellents graphologues (tel est du moins le cas de M. Crépieux-Jamin) ne se servent guère des caractères de détail, mais bien plutôt de caractères d'ensemble, d'une nature très générale, et qui sont, par conséquent, affaire d'impression et de coup d'œil plus que de détermination précise : écriture nette ou floue, claire ou confuse, sobre ou compliquée, rapide ou lente, originale ou banale, harmonieuse ou inharmonique, égale ou inégale etc, En outre, si les signes sont aussi exactement déterminés qu'on veut bien l'assurer, d'où vient que, à propos de la même écriture, tous les graphologues n'invoquent pas les mêmes signes et, bien plus, qu'ils y puissent trouver des signes qui se contredisent? Ainsi, par exemple, l'écriture de Dumas fils, qui est jugée nette par celui-ci, paraît à cet autre un peu floue et, ajoute-t-il, non exempte de recherche, alors qu'un troisième la déclare naturelle. L'écriture de François de Curel, l'auteur dramatique, est pour l'un sans grâce, pour l'autre d'une élégante simplicité ; il semble pourtant bien difficile qu'elle soit les deux à la fois. On est donc en droit de regretter que les signes graphologiques soient moins bien déterminés que les caractères au moyen desquels le zoologiste ou le botaniste distinguent les espèces animales et végétales, ou, pour employer un terme de M. Binet, qu'ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soient trop « souples ». Ils ressemblent trop fidèlement, dit encore avec esprit le même auteur, au sabre de M. Prudhomme qui servait à défendre nos institutions ou, au besoin à les combattre [1].

C'est, au reste, ce que l'on verra plus nettement encore si de la considération de la nature des signes nous passons au point de vue de l'interprétation. Dans une écriture où tel graphologue diagnostique une imagination vive, un autre n'en trouve pas trace. Tel scripteur a une écriture rapide : pour celui-ci cela signifie fébrilité, pour celui-là, maîtrise. Voici une écriture grande : imagination, déclare-t-on d'un côté ; gaucherie, nous dit-on ailleurs. Devant une écriture irrégulière, un premier graphologue prononce que le scripteur est déséquilibré, mais un second le trouve assez équilibré [2]. Ces divergences dans l'interprétation des signes montre à quel point cette interprétation est incertaine et variable. Rien n'est plus propre du reste à le montrer que l'exemple suivant. Dans ses expériences, M. Binet envoyait aux graphologues renommés qui avaient accepté de soumettre leur science à ses procédés de contrôle des couples d'écritures : l'une de ces écritures émanait d'un homme d'intelligence supérieure, et dont la supériorité fût pleinement incontestable, l'autre, d'un homme cultivé, mais d'intelligence moyenne. Tous les indices capables de guider le diagnostic des graphologues, et en particulier le nom, avaient été retranchés avec soin ; on les priait de dire à quelle écriture appartenait l'intelligence supérieure, à laquelle l'intelligence inférieure et pourquoi ils en jugeaient ainsi. Les réponses reçues, M. Binet voulut se rendre compte du degré de solidité des convictions auxquelles les experts avaient abouti et, dans l'intérêt de la recherche scientifique, il

[1] Voir sur ces divers points : Binet, *op. cit.*, ch. XII et XVII, principalement pp. 69-71 et pp. 139-146. Cf. p. 253.

[2] Binet, *op. cit.*, p. 146 ; voir aussi l'amusant exemple de la p. 97.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'avisa de leur tendre des pièges : excellent moyen de contrôle, très propre à faire ressortir une conviction bien fondée, à faire en revanche apparaître une conviction précaire et instable. Il leur renvoya donc plusieurs des écritures qu'ils avaient examinées, les avertissant, tantôt à bon droit, tantôt faussement, qu'ils s'étaient trompés dans leurs jugements. Or, tandis que certains d'entre eux ont supporté avec assez de succès une si périlleuse épreuve, d'autres, parmi les meilleurs, se sont laissé prendre au piège. L'un d'eux, par exemple, avait à comparer l'écriture de Paul Bert et celle d'un chef de bureau d'administration, homme d'un esprit assez vulgaire et de beaucoup inférieur à l'illustre physiologiste ; la première fois il avait vu juste, mais il n'hésita pas, devant l'affirmation de sa prétendue erreur, à la reconnaître de bonne grâce, et il en donna gravement les raisons, — les raisons graphologiques pour lesquelles il substituait un jugement erroné à un jugement vrai [1] ! Que penser d'une méthode si peu sûre, qu'elle fournit successivement des arguments également spécieux pour justifier la vérité et pour défendre l'erreur?

Que penser même des inductions à l'aide desquelles les graphologues, en partant de l'écriture, s'élèvent jusqu'aux dispositions morales des scripteurs? On a dit [2], non sans quelque apparence de raison, que ces inductions n'étaient trop souvent que des analogies purement verbales, ou présentaient un caractère assez puéril. Avez-vous une écriture claire? cela signifie clarté d'esprit ; — confuse? confusion d'esprit ; — rapide? indice d'activité ; — nette? vous avez l'esprit fait de même ; — nette avec du relief? n'en doutez plus, votre pensée est nette et elle a, en outre, du relief ; oubliez-vous des mots? c'est que vous êtes un étourdi ;

[1] Voir Binet, *op. cit.*, tout le chap. XVI.

[2] Henri Marion, dans le compte rendu du *Traité pratique* de M. Crépieux-Jamin, *Rev. philos.* 1885, t. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

négligez-vous les signes d'accentuation et de ponctuation? vous n'êtes guère minutieux, etc. — On pourrait alléguer, il est vrai, pour répondre à cette objection, que beaucoup de nos signes expressifs sont de telles analogies : les signes du dégoût moral ne sont-ils pas analogues à ceux du dégoût physique? L'amertume que nous fait éprouver la trahison d'un ami ne se traduit-elle pas par cette constriction de la bouche qui accompagne la dégustation d'une substance amère? Les exemples de ces « synonymies mimiques », véritables métaphores, sont extrêmement nombreux ; pourquoi les signes graphiques ne rentreraient-ils pas sous cette loi? — Sans doute, cela est possible, mais il faudrait davantage : il faudrait que ce fût certain et que l'analogie fût fondée sur des observations précises et très sûres. Or il est bien permis d'en douter quand on observe à quel point la nature des signes est mal déterminée et à quel point l'interprétation en est incertaine et variable.

Par les analyses qui précèdent, on voit déjà que les graphologues se défendent difficilement contre un certain nombre d'influences extra-graphologiques, ce qui est une conséquence nécessaire de l'indétermination des principes graphologiques. Pour se préserver contre d'innombrables chances d'erreur, une science a besoin de méthodes très sûres, de procédés rigoureux d'investigation, et, si elle prend quelques principes pour bases de ses recherches et de ses hypothèses, elle demande que ces principes soient incontestables ou incontestés. Rien de tel pour la Graphologie : elle s'appuie sur des suppositions très mal justifiées et elle ne prend pas de précautions suffisantes contre toutes les causes d'erreur auxquelles elle est exposée.

L'une de ces causes est capitale et touche au fond même de la question : elle est relative à l'objet dernier de la recherche, c'est-à-dire à la personnalité et aux états psychologiques. Les graphologues s'imaginent, bien à tort, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la psychologie est beaucoup plus avancée qu'elle ne l'est en réalité. Sur la foi de quelques tentatives anciennes et prématurées de synthèse, ils se persuadent que les lois de composition des caractères sont connues, et c'est sous l'influence des idées qu'ils s'en font qu'ils déterminent ensuite la signification des traits de l'écriture ou du groupement de ces traits. Or il y a là, au fond, un cercle vicieux : on part d'une certaine psychologie supposée pour retrouver cette même psychologie au moyen de l'écriture ; on a commencé par l'y mettre : quoi d'étonnant qu'on l'y retrouve?

En second lieu, quelque grande que soit leur bonne foi, ils n'arrivent pas à se prémunir contre la suggestion. Or, c'est là pour la Graphologie un danger permanent, on le comprendra sans peine [1]. Tout d'abord, quand on demande à un graphologue d'étudier une écriture, il ne peut s'empêcher, quoi qu'il en dise, de lire le texte, de considérer l'orthographe, la nature du papier, les en-tête etc., bref de relever une foule d'indices qui n'ont rien de graphologique et qui peuvent cependant guider son jugement de graphologue. — Il n'en est rien, dit un premier : je ne lis jamais. — Vous croyez ne pas lire, mais vous lisez cependant ; car chaque lettre, chaque mot, examinés seulement en tant que graphismes, ne s'en ajoutent pas moins les uns aux autres et, s'organisant inconsciemment dans la mémoire, finissent par former un tout ; de cette lecture involontaire et inconsciente se dégage une impression dont on ne s'aperçoit pas, mais qui n'en est pas moins très réelle. — Le texte, dit un autre, n'est pour moi qu'un auxiliaire, il me sert de moyen de contrôle, mais c'est tout. — Peut-être bien est-ce encore beaucoup que cela. Car, après ce que nous avons vu de l'incertitude des signes graphiques, il pourrait bien se faire que le secours qui vient du texte fût un secours décisif et même prévalent. On a même été jusqu'à prétendre, irrévérencieu-

[1] Binet, *op. cit.*, pp. 56-58, 251 ; cf. aussi p. 92 sq. et 112, n. 1.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sement, non sans exagération sans doute, que c'était la vraie base de la Graphologie, et le directeur de la *Revue du Mois*, M. Émile Borel, professeur de mathématiques à la Sorbonne, a critiqué sur ce point les expériences de M. Binet. Celui-ci, nous l'avons vu, avait pris le soin d'effacer des textes remis aux graphologues, non seulement la signature des scripteurs, mais encore tout mot et tout indice propres à leur fournir une suggestion. Ce n'était pas assez, dit M. Borel, et la preuve, c'est que douze de ces documents, imprimés par les soins de la *Revue*, ont été remis en six couples à ses lecteurs avec prière de dire quels documents appartenaient aux hommes supérieurs. Or la simple lecture du texte, indépendamment de toute graphologie, a fait reconnaître par la majorité des personnes consultées les six hommes supérieurs, et la seule erreur commise sur les médiocres l'a été sur le moins médiocre d'entre eux [1]. Rien de surprenant à cela sans doute : un homme supérieur se trahit par sa façon de tourner ses phrases et par ses idées, comme un sot par les siennes. Le contenu des écrits *peut* donc être pour les graphologues une cause importante de suggestion [2]. — Quand le diagnostic graphologique se fait dans un cercle de parents ou d'amis, cette influence de la suggestion est plus visible encore. N'êtes-vous pas, dira par exemple le graphologue au sujet, un peu méfiant? L'autre

[1] A considérer les réponses individuelles, et non plus la *majorité*, le meilleur pourcentage est de 80 %, au lieu de 90 %, résultat le meilleur de la Graphologie. Voir la *Revue du Mois* d'août et de sept. 1906, l'*Année psycholog.* XIV (1908), p. 141 et l'article déjà cité de Binet : *Une expérience cruciale en Graphologie* dans la *Revue philos.* de juillet 1907 ; cf. aussi *op. cit.*, p. 60

[2] Pour être juste, je dois ajouter que cette objection de M. Borel a décidé M. Binet à de nouvelles expériences qui ont tourné à l'avantage de la Graphologie. Ayant constitué des couples nouveaux avec des enveloppes sans aucun texte, il les a soumis à M. Crépieux-Jamin, dont le pourcentage pour le discernement de l'intelligence s'est élevé alors de 91,5 % à 95 % de réponses exactes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

approuve ou nie, sinon explicitement, du moins par son attitude. Il en est de même si la personne dont on analyse l'écriture est absente : les paroles, les gestes, les clins d'yeux des gens qui dans l'assistance la connaissent, sont pour le graphologue autant d'indications, dont il ne peut manquer de tirer parti.

Léon ROBIN.

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES FRÈRES MINEURS CAPUCINS

A ANGERS

(1855-1870)

(suite)

Cette parole était facile à dire. Quelques jours plus tard, plus prudent, le P. Laurent écrivait :

« Dans l'état actuel des choses... gardons momentanément le silence et laissons passer l'orage. Lorsque le temps me semblera propice, si Monseigneur veut me soutenir, je ne craindrai pas d'aller m'installer à Angers et d'attendre de pied ferme que la force brutale vienne me saisir. Nous avons une législation et des tribunaux. Ils jugeront [1]. »

De son côté, le préfet communiquait à M. Lambert une lettre du ministre lui recommandant très vivement de dire aux Capucins « qu'il était disposé (lui ministre) à s'opposer à leur installation par tous les moyens les plus rigoureux, parce qu'il avait les plus graves sujets de mécontentement contre l'Ordre d'après ce qui se passait à Aix [2], puis également contre le supérieur ou provincial qu'il savait animé de sentiments hostiles au gouvernement [3].

Le 17 mai 1861, le P. Laurent eut une audience dans la matinée avec le ministre des cultes. L'affaire y fut chaude-

[1] Lettre du P. Laurent à M. Levesque, Paris, 28 février 1861.

[2] Il s'agit de l'affaire du P. Archange.

[3] Lettre de M. Levesque au P. Laurent, 3 avril 1861.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment discutée. « Le T. R. P. est assez content de M. le Ministre qui lui a semblé comprendre que nous n'avions pas tort, écrit le P. Bernardin, secrétaire, à M. Levesque. En attendant l'effet qui doit sortir de cette entrevue et des promesses de M. le Ministre, gardons le silence et faisons les morts. Plusieurs journaux ont publié la lettre du T. R. P. Laurent dans la malheureuse affaire du T. R. P. Archange. Le *Journal des Débats* l'a publiée dans un de ses numéros du 20 au 25 avril [1]. *Le Siècle* l'a publiée aussi vers la même époque. »

Une simple parole de Mgr Mabile, évêque de Versailles, ami dévoué de l'Ordre, devait être plus efficace que toutes les démarches obséquieuses auprès du Gouvernement. Se trouvant à Rueil, en 1862, à une cérémonie où assistait l'empereur, il en prit occasion de parler à Napoléon III, et celui-ci demanda s'il pourrait lui être agréable et lui accorder quelque faveur : « Sire, répondit l'évêque, j'aime et j'estime beaucoup l'Ordre des Capucins. Je les connais ; je les ai vus dans mon diocèse de Saint-Claude ; ils travaillent actuellement dans celui de Versailles. Ce sont de bons religieux qui vont droit aux âmes et ne peuvent gêner en rien votre Gouvernement. Cependant vous les laissez persécuter. On leur offre deux couvents, l'un à Besançon, l'autre à Angers ; je vous demande de ne pas les empêcher de s'y établir. » L'Empereur, naturellement, protesta de sa bonne volonté et rejeta toute la faute sur son gouvernement. « Mais, ajouta-t-il, je prends bonne note de ce que vous me dites, j'en parlerai à mon Conseil d'État. »

Dès octobre 1862, le P. Laurent concevait de solides espérances, à cause de l'autorisation donnée aux Dominicains de s'établir à Marseille.

En janvier 1863 eut lieu à Beaupréau, prêchée par trois Capucins, une mission qui réussit de toutes manières.

[1] Voir à l'appendice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En février, le ministre considérait que les Capucins d'Angers étaient « dans une position particulière et digne d'intérêt », mais l'Empereur, seul, était tout puissant.

Le P. Ludovic de Besse, alors vicaire du couvent du faubourg Saint-Jacques à Paris, fut chargé, par le P. Laurent, de tenter un dernier effort à la Cour[1]. L'Empereur voulait voir l'acte d'achat du Doyenné. Cet acte était des 3 et 23 juillet 1860 [2]. On fit valoir que les négociations dataient d'avant la défense gouvernementale d'établir de nouveaux couvents, que la maison de la rue du Silence avait été achetée dès 1859. L'Empereur se déclara satisfait.

Quelque temps après, le président Odilon Barrot présenta au Conseil d'État la question des couvents d'Angers et de Besançon. Mais, comme il eût fallu apparemment battre en brèche les articles organiques pour approuver une congrégation non reconnue par l'État, séance tenante, on statua qu'il n'y avait pas lieu de s'occuper de ce litige. Toutefois, après la réunion et officieusement, le Conseil décida que, pour plaire à l'Empereur, on laisserait faire et l'on fermerait les yeux. Au fond, c'était la victoire.

En 1863, les Pères prirent donc définitivement possession du local. On y avait joint un terrain longeant le chemin de ronde de la gare. Devant les difficultés, on avait d'abord songé à louer le local, dès 1861 ; mais je ne sais si le contrat de bail fut mis à exécution. C'était l'ancienne propriété du doyen collecteur des dîmes de la collégiale de Saint-Germain en Saint-Laud, dont la vieille chapelle domestique devait être achetée, plus tard, 45.000 francs, pour servir d'emplacement à la nouvelle église, bâtie par l'architecte Dussouchay, en 1867-1868.

Le premier président ou supérieur du couvent fut le P. Sébastien, de Nancy, plus tard sécularisé pour cause de

[1] Lettre du P. Ludovic à M. Levesque, 16 et 20 août 1863.

[2] Passé en l'étude de Me Baroche.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

santé. Le Père fut successivement demandé pour prêcher les stations du Carême à la cathédrale et du mois de Marie à Saint-Serge (1864). Dans son discours de remerciement, Mgr Angebault fit cet éloge : « Il y a quelques années déjà, un de vos frères était venu nous apporter la force de sa puissante parole. Nous n'en avons pas perdu la mémoire. Ces souvenirs n'ont pas été sans jouissance ; ils n'ont pas été non plus sans regrets ; puissent-ils, du moins, n'être pas sans espérances [1]. »

Au mois de mai 1864 on lui adjoignit pour compagnon le P. Louis de Saint-Étienne [2] qui, à cette date, prêcha le mois de Marie à Saint-Serge [1]. Les deux religieux restèrent ensemble de mai en octobre, seuls avec un digne garçon du nom de Martin, dont le maître venait de mourir en lui laissant une petite rente.

Grâce aux modifications apportées aux fenêtres et aux chambres transformées en cellules, la maison bourgeoise prit à l'intérieur la physionomie d'un couvent ordinaire. Un petit bâtiment des anciennes écuries longeait le côté droit de la Cour Saint-Laud. Il fut transformé en chapelle. Le premier autel avait été prêté dès avril 1861 par M. Vincent, curé de Saint-Jacques. Un petit chœur fut ménagé suivant l'usage, derrière l'autel, et, plus tard, l'on trouva même une place, à la suite, pour une modeste sacristie.

Les occupations qui absorbaient les Pères ne leur laissaient pas le temps de pourvoir à leur modeste entretien au moyen de la quête.

Chaque jour, à l'heure du dîner, un enfant de sept ans, yeux bleus, chevelure blonde, figure épanouie, visage angélique, venait sonner à la porte et remettait au domestique Martin, avec du pain et du vin, les mets et la vaisselle

[1] *Sem Relig. d'Angers*, t. I, p. 360 et 401. — Cf. Appendice, liste des gardiens.

[2] *Sem. Religieuse d'Angers*, I, p. 480.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nécessaires au repas. L'enfant était d'ailleurs muet comme un poisson et il fuyait à toutes jambes dès que la commission était faite. Ce manège dura plus d'un mois, en sorte qu'en peu de temps cuisine et buffet se trouvèrent tout garnis, car le messager refusait toujours de reprendre les plats, les assiettes et les autres ustensiles. Cet enfant était le jeune Louis de Quatrebarbes, second fils du marquis Louis de Quatrebarbes qui, chaque année, venait à Angers passer quelques mois [1].

En juillet 1864 (décision de la définition du 21), e P. Louis, de Saint-Étienne, fut désigné pour succéder au P. Sébastien, de Nancy, qui retourna à Paris peu de temps après. Ce dernier fut remplacé par le P. Exupère, de Prats-de-Mollo, qui resta quelques mois seulement à Angers et partit de là pour Perpignan, où le désirait Mgr Gerbet.

C'est pendant son séjour à Angers que le P. Exupère fit imprimer son excellent livre sur *la Pauvreté*, qui parut à la fin de 1866. Le P. Louis, dans ses *Mémoires*, affirme même que le volume fut composé à Angers; mais le détail est inexact. C'est à Crest (Drôme) que l'œuvre fut rédigée.

En octobre 1864 arriva le premier Frère convers, le F. Léon, de Venlo, qui fut remplacé par le F. Candide, de Chavaignat, à la fin de 1865.

Le couvent ne put envoyer de discret au chapitre provincial de cette-année-là; il ne possédait pas quatre religieux [2]. La famille devint plus nombreuse au mois de janvier 1866. Le P. Joachim, de Ribérac [3], fut nommé gardien ; les PP. Alexandre, de Gurgy-la-Ville [4], et Philippe, de Meaux,

[1] Le frère aîné du jeune Louis, Bernard de Quatrebarbes, fut l'un des plus généreux zouaves de Pie IX. Il mourut après le siège de Mentana. Son nom fait vibrer dans l'âme chrétienne tout ce qu'elle renferme de pur, de saint, de noble et de grand.

[2] Lettre du P. Laurent d'Aoste du 25 mai 1865.

[3] Voir à l'appendice.

[4] Mort le 22 mars 1893, à Besançon. *Ann. Francis.*, t. XVIII, p. 513.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

venaient rejoindre le P. Louis, de Saint-Étienne, nommé vicaire. Toutefois, le couvent ne fut canoniquement constitué qu'en 1867. Le décret de la S. C. des Évêques et Réguliers est du 25 janvier 1867, signé du cardinal Quaglia. L'autorisation du P. Général est du 2 février suivant [1].

L'arrivée d'un nouveau préfet à Angers, M. Eugène Poriquet, parut une occasion favorable pour entreprendre la construction d'une chapelle, réclamée pour l'exercice du ministère ordinaire. L'église de la paroisse, ancienne chapelle des Récollets des Lices [2], était trop petite; la population, du côté de Frémur, augmentait chaque jour, un quartier nouveau surgissait à l'entour de la gare et du chemin de fer. L'excellent M. Priou [3], curé de Saint-Laud, fut le premier à répéter qu'il bénissait Dieu du secours que les religieux allaient porter à ses paroissiens. Ce fut le R. P. Joachim qui dirigea les travaux de construction de la chapelle, d'après les plans adoptés par les supérieurs. Deux petits corps de bâtiments furent construits sur les côtés du chœur, l'un pour la sacristie et quelques chambres d'étrangers, à l'est ; l'autre pour la salle d'étude et l'infirmerie, à l'ouest. Une salle de bibliothèque fut ménagée au-dessus du chœur. La chapelle, orientée du nord-est au sud-ouest, est en style ogival, simple nef, avec voûtes surbaissées et chevet plat ; la chaire est en pierre [4]. Le chemin de la croix, imaginé par

[1] Voici le texte de l'autorisation épiscopale : « Guillaume-Laurent-Louis Angebault..., évêque d'Angers, déclarons autoriser et, par les présentes, autorisons le T. R. P. Provincial des FF. Mineurs Capucins de saint François-d'Assise à fonder un couvent de son ordre dans notre ville épiscopale, sauf pour lui à s'entendre, en tant que besoin, avec l'autorité civile. Donné à Angers..., le 1er décembre 1866. Par Monseigneur J.-A. Pessard, chanoine honoraire, secr. de Mgr. »

[2] Elle fut démolie en 1869.

[3] Ancien supérieur du séminaire Mongazon, curé de Saint-Laud de novembre 1858 jusqu'en 1881, mort chanoine titulaire le 27 octobre 1891. Cf. *Sem. Relig. d'Angers*, t. XXIX, p. 1191.

[4] Le P. Dominique, provincial, avait exigé qu'on la fît en bois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'original P. Louis, de Saint-Étienne, est de Brugiotti. Les dépenses s'élevèrent à un peu plus de 63.000 francs. L'argent se trouva difficilement pour couvrir les dépenses ; la « Commission des RR. PP. Capucins » ne recueillit, en réalité, qu'une dizaine de mille francs ou un peu plus.

Au nombre des principaux bienfaiteurs, il convient de citer, en première ligne, M. Jourdain, de Doué-la-Fontaine, connu dans le monde littéraire sous le nom de Charles Sainte-Foi. Il alla jusqu'à vendre une partie de ses biens pour couvrir sa souscription [1]. A sa mort (1861), il institua sa digne et sainte épouse légataire universelle de ses biens et lui recommanda d'aider selon son pouvoir à la fondation du couvent des Capucins d'Angers. Bien que retirée du monde et religieuse à la Visitation de Reims [2], elle s'empressa de verser, à différentes époques, la somme de 45.000 francs, regrettant d'être obligée de se borner à cette somme, par suite de la faillite des Chemins de fer espagnols, sur lesquels elle avait une bonne partie de ses fonds de placés.

Après Mme Sainte-Foi, citons encore la comtesse Emmanuel de Las-Cases [3], la comtesse de la Grandière [4], M. Chasles, qui donna la cloche, la famille Bertin de Varades, etc., etc. Il n'est que juste, du reste, de dire que cette chapelle fut vraiment érigée avec l'or du riche et avec l'obole du pauvre. La cérémonie de la bénédiction fut faite [5] par Mgr Angebault, le 29 mars 1868. Le titulaire est Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de septembre, dont la dévotion est si

[1] Lettre de M. Jourdain au P. Provincial, 12 décembre 1859.

[2] Sous le nom de sœur Marie-Madeleine Sainte-Foi. Elle mourut au commencement de 1892.

[3] Parente de l'abbé de Las-Cases, vicaire à Notre-Dame d'Angers et mort évêque de Constantine, et fille du colonel de Sevret.

[4] La restauratrice, après 1870, de la chapelle de l'Esvière, avec Mme de Quatrebarbes

[5] Je n'ai pu trouver nulle part de pièce authentique de la bénédiction de la chapelle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

répandue en Anjou et spécialement dans le pays saumurois.

Il est peut-être curieux de signaler les antiquités découvertes dans les fouilles pratiquées pour la fondation de la chapelle. Des tombeaux du VIIIe et du XIe siècles en furent retirés et donnés à deux archéologues, MM. Godard-Faultrier et Louis de Farcy, qui les déposèrent dans la vieille église des Génovéfains de Toussaint. L'un de ces cercueils était creusé dans le fût d'une colonne d'ordre corinthien. Des squelettes entiers furent trouvés et transportés au cimetière de la ville. D'autres objets témoignaient que, dès avant l'époque carolingienne, ce lieu avait été choisi par les Romains pour nécropole. A remarquer des vases percés de trous pour brûler de l'encens, un fragment de médaillon portant une gueule de lion ou de tigre, une médaille de l'impératrice Faustine, des médailles d'Auguste et d'autres empereurs, des cercueils de plomb, déposés aujourd'hui au *Musée Saint-Jean* [1].

Mystérieuses vicissitudes des choses humaines ! le champ du repos s'est transformé en un foyer de prière et d'apostolat ! Et maintenant qu'est-il !

Un de ceux qui aidèrent grandement les Capucins dans l'œuvre de leur rétablissement à Angers fut le chanoine Vincelot, ornithologiste distingué, ancien directeur du pensionnat Saint-Julien [2]. Sur l'instigation du P. Louis, de Saint-Étienne, le bon chanoine accepta les fonctions de Père temporel du couvent, en 1866. Cet homme de bien s'entendait aux affaires. Il usa en faveur des Capucins de

[1] M. L. de Farcy a bien voulu me confirmer tous ces détails. On ne creusa que dans les fondations de la chapelle. Le P. Joachim ne permit pas que l'on fît des fouilles ailleurs. — Cf. Godard-Faultrier, *Inventaire du Musée d'Antiquités de Saint-Jean*. — *Semaine Religieuse d'Angers*, t. IV, p. 542. — *Bull. hist. et mon. de l'Anjou*, 1868, p. 320.

[2] C'est dans l'église de ce pensionnat qu'il dort maintenant son dernier sommeil.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toute l'immense influence dont il jouissait et il sut concilier aux nouveaux arrivés la sympathie des Angevins. Par ailleurs, dit un mémoire, « la régularité de sa gestion peut servir de modèle à tous les syndics des âges futurs ».

Au chapitre de 1868, la famille conventuelle fut ainsi composée : P. Louis, de Saint-Étienne, gardien ; P. Maxime, de , vicaire ; PP. Stanislas, de Marseille, Philippe, de Meaux [1], Timothée, de Puyloubier, Jean, de Lyon, et Alexandre, de Gurgy.

Notons, vers cette époque (1868), la visite au couvent d'un prélat de l'Ordre, Mgr de Charbonnel, qui adresse la parole aux fidèles réunis dans notre église [2].

C'est vers ce moment que l'on aménagea le jardin et qu'au fond de l'enclos, à l'encognure de deux murs, l'on bâtit (fin de 1869) un gracieux petit oratoire où niche aujourd'hui une statue de saint François.

Sous le gardiennat du P. Louis fleurit une œuvre dont nous devons maintenant parler : la congrégation des *Petites Sœurs de Saint-François*.

Le Tiers-Ordre séculier, à Angers, a eu de tous temps ses illustrations. Après la Révolution, le Tiers-Ordre ne fut certainement pas abandonné et, le 11 février 1855, l'on voit

[1] Un ancien protestant converti au catholicisme par les soins de M. Carra de Vaux. Il est mort en 1901. Cf. *Le R. P. Philippe de Meaux*, par le P. Rémi de Boulzicourt (extr. des *Annales Franciscaines*, 1902.)

[2] Armand-François-Marie de Charbonnel, né au château du Flachats, près Monistrol, le 1er décembre 1802, prêtre en 1825, aumônier de la duchesse de Berry, sulpicien en 1826, missionnaire en Amérique en 1839, sacré par Pie IX en 1849, évêque de Toronto après avoir refusé maintes fois l'épiscopat, capucin en 1860. Il se retira à Lyon, à La Roche, en Savoie, et enfin à Crest, où il meurt, le 29 mars 1891. — *Ann. Fr.*, t. XVII, p. 416 et 463. — *Anal. ord. Cap.*, 1891, p. 155. — Il n'est pas mentionné dans la *Biblioth. sulpicienne* (Paris, 1900), de M. L. Bertrand.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme directeur de la fraternité M. l'abbé Ducoudray, reçu lui-même dans le Tiers-Ordre à Rome, à l'église des Saint-Apôtres, par le P. Bouvelli, conventuel.

En 1861, lui avait succédé M. l'abbé Rondeau, curé de la paroisse Sainte-Thérèse, dans la Doutre. Plusieurs des membres de la Fraternité étaient alors employés à l'hôpital Saint-Jean [1]. D'autres vivaient tranquillement chez elles et consacraient leurs loisirs à la visite des malades pauvres. Leur vénérable directeur, plein d'admiration pour la vertu de ses saintes filles et désireux de leur fournir le moyen de progresser dans les voies spirituelles, céda la direction de la Fraternité au P. Louis, en 1864. Le Père se rendit bientôt compte de la vertu de ces Tertiaires, de leur détachement, de leur zèle pour les âmes, de leur abnégation. Plusieurs d'entre elles ne tardèrent pas à se réunir dans une maison de la rue du Vollier, dans la cité, afin de se livrer plus efficacement à l'œuvre de gardes-malades des pauvres à domicile, avec le bienfait et le soutien d'une règle commune. Sœur Joséphine, leur supérieure, abandonna gaîment la position lucrative et assurée que ses qualités lui avaient procurée à l'hôpital Saint-Jean, pour devenir la servante de ses sœurs. Malgré leur pauvreté, ces saintes filles trouvaient le moyen de secourir pécuniairement les malades qu'elles adoptaient et de rendre de nombreux services au couvent. Elles demandèrent comme une faveur la permission de lui offrir le pre-

[1] Plus tard transformé en Musée d'Antiquités. — Pour plus de détail sur la fondation, voir les *Annales Franciscaines*, aux articles nécrologiques de la R. M. Joséphine et du P. Louis de Saint-Étienne. — La R. M. Joséphine (Louise Renoud), née à Morannes, le 30 mars 1819, communément appelée « la petite sainte », infirmière à l'hôpital Saint-Jean, présidente du Tiers-Ordre séculier d'Angers, première supérieure des *Petites Sœurs de Saint-François*, approuvées par le Gouvernement le 15 juillet 1875. Elle mourut en charge le 13 janvier 1888. — *Ann. Franciscaines*, t. XVI, p. 218, 246, et *Sem. Relig. d'Angers*, 27 janvier 1889 (l'article signé A. C. est de la sœur Saint-Charles, assistante).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mier calice. Bientôt, leur maison de la rue du Vollier devint trop petite et, grâce à la générosité du vicaire général d'Angers, Mgr Bompois [1], elles purent s'établir dans un local plus spacieux, au bout de la rue Saint-Aignan. Elles y sont encore maintenant. Mais le noviciat est transporté à l'autre bout de la ville, au Liéru. Sous l'épiscopat de Mgr Freppel, les Sœurs ont commencé à prononcer les vœux, suivant la règle de Léon X. Leur chapelle devint alors le siège de cette congrégation du Tiers-Ordre séculier, qui leur avait donné naissance [2].

Nous ne voyons pas que les Capucins se soient occupés à d'autres œuvres qu'au Tiers-Ordre. On n'y songeait guère, du reste, à cette époque. Cette institution avait de la vitalité, comme on peut le voir par les *Annales Franciscaines*, pour la ville de Cholet, par exemple (t. I, p. 107), en 1861.

Voici la liste de quelques autres centres érigés dans le diocèse à l'époque qui nous occupe : Saumur (16 décembre 1860) ; Doué-la-Fontaine (1858, érigé pour plus de sûreté en 1879) ; Saint-Macaire-en-Mauges (30 janvier 1867) ; Gesté (15 août 1868) ; Martigné-Briand (avant 1870) ; Chanzeaux (1870) ; La Chapelle-du-Genet (avant 1870, érigé pour plus de sûreté le 14 juillet 1886) ; Beaupréau (1873) ; Montfaucon, Yzernay, Épiré...

La grande occupation des religieux était de porter la parole évangélique dans les villes et les campagnes, spécialement aux cérémonies de l'Adoration perpétuelle établies, on s'en souvient, par Mgr Angebault.

Dans la seule période que nous étudions, les Capucins ont prêché, sans parler de ce qui a été déjà mentionné : la

[1] Né à Gennes (Maine-et-Loire), en 1808, principal du collège de Cholet, supérieur à Mongazon, vicaire général d'Angers, mort le 4 juillet 1876.

[2] Depuis 1893, le siège de la Fraternité est transporté dans une propriété qui lui appartient, l'ancien hôtel de Maillé, 25, rue de Quatre-barbes (ancienne rue de l'Académie).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Station du Carême à Notre-Dame d'Angers (1865: P. Louis) ; du Carême à la cathédrale (P. Stanislas, de Marseille) et à Sainte-Thérèse (P. Joachim), en 1868 ; le mois de Marie à Saint-Jacques (1868, P. Philippe) ; le Carême à Saint-Joseph (1870, P. Chrysostome) ; l'Avent à la cathédrale (1871, P. Marcel, de Montaillé) ; le Carême, en 1873, à la cathédrale (P. Ubald, de Chanday) et à Saint-Joseph (P. Louis).

Pour les missions, de novembre 1864 à novembre 1865, seulement, je relève les noms de Chalonnes-sur-Loire (PP. Louis et Félix), Morannes (les mêmes), Fontaine-Guérin, Rochefort, Cholet, Saint-Georges-Châtelaison, Le May, Chaudefonds [1], La Poitevinière, Nantilly, plus quatorze retraites religieuses et un grand nombre d'Adorations.

Depuis 1866, les Pères prêchent chaque année le mois de saint Joseph à la chapelle de la Miséricorde, rue du Vollier.

Au chapitre de février 1870 ,le P. Chrysostome, de Lyon, fut nommé gardien et le P. Pacifique, de Saint-Pal de Chalancon [2], vicaire. Le couvent d'Angers fut, à la division de la province de France, l'un des trois couvents destinés à former la province de Paris [3]. Les deux couvents de Versailles et de Paris devaient être particulièrement éprouvés pendant la guerre franco-allemande de 1870 et la Commune de 1871. Angers seul fut épargné. Le P. Callixte, de Felleins, y mourut le 25 novembre 1870. C'était le premier à inscrire

[1] Sur une population de 1.600 âmes, composée de mineurs, de cultivateurs, de perreyreurs et de chaufourniers, douze hommes seulement ne communièrent pas. *Sem. Relig.*, II, p. 375.

[2] Voir à l'appendice.

[3] *Bullar. capuc.*, t. X, p. 603. Le décret est du 27 février.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur une liste qui compte aujourd'hui, hélas! bien d'autres noms.

***

Je n'ai point à rappeler les différentes péripéties qui suivirent les années 1870-1871. Elles ne rentrent pas dans le cadre de cette monographie.

La lutte franco-allemande devait donner naissance à la congrégation des religieuses franciscaines de Notre-Dame-des-Anges, établie pour le soutien des orphelines de la guerre par Mgr Freppel et le P. Chrysostome, près du célèbre sanctuaire de Notre-Dame-Sous-Terre, sur le domaine de l'ancien prieuré de l'Esvière. Ces religieuses s'occupent aujourd'hui de l'instruction, de l'adoration du Saint-Sacrement et des missions en France, en Suisse, en Angleterre et dans l'Inde centrale.

En 1875, le P. Ludovic, de Besse, fut providentiellement (c'est bien le mot) envoyé à Angers. Il y commença la fondation de ces œuvres qui devaient exciter tant de bonnes volontés et susciter tant d'imitateurs. Pleinement approuvé et vivement encouragé par Mgr Freppel, le P. Ludovic inaugura, le 17 octobre de cette année-là, dans la chapelle de Saint-Joseph de la rue du Vollier, *la protection du travail et de la vertu*. Le but de cette œuvre était d'assurer la persévérance de la jeunesse ouvrière, en plaçant les enfants, au sortir de l'école chrétienne, dans des maisons de travail dont les chefs respecteraient et feraient respecter la loi de Dieu. Pour entraîner les patrons dans cette voie, on devait recommander leurs maisons, afin de leur attirer la clientèle catholique.

Quelques dames zélées recueillirent tout de suite des adhésions, cherchèrent dans les écoles les enfants menacées d'être jetées immédiatement dans les fabriques et usines, obtinrent de leurs parents la permission de les mettre en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

apprentissage dans de bons milieux, leur promettant, en retour, un secours mensuel, soit en argent, soit en nature.

L'œuvre prit très bien. En moins de vingt années, elle assura la persévérance de quelques centaines d'enfants et dépensa plus de 50.000 francs à favoriser les apprentissages chrétiens.

Elle devait être complétée par diverses fondations, tendant au même but. Quelques-unes furent inaugurées successivement, telles la confrérie de Notre-Dame-de-Nazareth, protectrice et modèle du travail chrétien, la Banque populaire, l'Économat domestique. Mais ces œuvres contrariaient trop directement l'esprit d'égoïsme qui tient isolés les membres de la classe ouvrière. Elles rencontrèrent de très vives oppositions. On crut devoir s'occuper de chacune séparément, sans les fortifier les unes et les autres en les maintenant unies. Elles disparurent pour être reprises par d'autres mains sur un terrain tout différent [1].

Au temps des encycliques de Léon XIII sur le Tiers-Ordre, l'institution reçut de nouveaux et nombreux adeptes. Citons au hasard, parmi les anciens ou modernes tertiaires : Hays Fontaine, 1832-1872 (*Semaine Religieuse d'Angers*, 1872, p. 618), Victor Pavie, l'ami de Victor Hugo, vêtu le 23 novembre 1884 (*Ibid.*, 22 août 1886) ; Léon Cosnier, vêtu le 29 septembre 1880, dont Eusèbe Pavie a écrit récemment la vie ; Mgr Chesneau, le P. Durand, supérieur des Pères du Saint-Sacrement, Jules Baron, de Cholet, Dominique Delahaye, Mme Chanteau, la marquise de Cheffontaines, Mme Freppel, etc.

En 1880, c'étaient les expulsions. Elles ont été racontées par le P. Léopold, de Chérancé, dans une brochure captivante et exacte. Ces scènes se sont renouvelées à la suite de la loi du 1er juillet 1901. Le même auteur, d'une plume émue,

[1] *La Croix* du 15 juillet 1891 a publié un portrait du P. Ludovic, à mi-corps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les a relatées dans une seconde brochure. On en retrouvera le triste récit dans le *Petit Journal de Maine-et-Loire* du 14 et 15 mai 1904.

Le couvent d'Angers a été dissous par l'autorité civile en 1904 et la maison vendue par le liquidateur Ménage, en 1906, à M. Dussouchay, architecte, pour le prix de 47.000 francs. après surenchère de la municipalité d'Angers. Cette vente a eu lieu le dimanche 22 avril. L'agent du liquidateur était M. Gioux.

Sources : Livre des Annales du couvent d'Angers. — Extrait des mémoires du P. Louis, de Saint-Étienne. — Livres des comptes, livres des messes du couvent. — Archives du couvent d'Angers. — Registres du Tiers-Ordre d'Angers. — Archives de l'Évêché d'Angers. — *Semaine Religieuse d'Angers*. — *Annales Franciscaines* (Paris). — P. Irénée d'Aulon, *Hist. des Fr. Mineurs Cap. de France*, Rome, 1905, 3e partie, p. 189-198. — Archives de M. Georges Levêque. — Extraits des archives de la province de France, communiquées par le P. Stéphane, de Sainte-Christine (Maine-et-Loire).

P. Ubald d'Alençon.

(A suivre.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN ANJOU

Des origines jusqu'à nos jours

(*Suite*)

CHAPITRE IV

XVIIIe SIÈCLE

I. Nouvelles congrégations enseignantes et nombreuses fondations scolaires. — II. Instabilité de ces créations. — III. Absence de préparation des maîtres et des maîtresses. — IV. Petit nombre des élèves. — V. Insuffisance des programmes. — VI. But des écoles : culture exclusivement religieuse.

I

La Révocation de l'Édit de Nantes et les ordonnances royales de 1695, 1698 et 1724[1] furent en Anjou le point de

[1] La déclaration du 14 mai 1724 reproduit les dispositions des ordonnances de 1695 et 1698. A noter l'art. 8, concernant la fréquentation scolaire et dont voici le texte : « Nous voulons que nos procureurs et ceux des seigneurs haut justiciers se fassent remettre tous les mois par les curés, vicaires, maîtres, maîtresses d'écoles ou autres qu'ils chargeront de ce soin, un état exact de tous les enfants qui n'iront pas aux écoles ou aux catéchismes et instructions, de leurs noms, âge, sexe et des noms de leurs pères, mères, tuteurs ou curateurs ou autres chargés de leur éducation, et qu'ils aient soin de rendre compte au moins tous les six mois à nos procureurs généraux, chacun dans leur ressort, des diligences qu'ils auront faites à cet égard, pour recevoir d'eux les ordres et les instructions nécessaires. » (Cf. Bourrilly, *ouv. cité*, p. 59).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

départ d'un mouvement très marqué en faveur des fondations scolaires.

Les principales de ces fondations sont l'œuvre des communautés religieuses qui se multiplient malgré l'opposition des pouvoirs civils[1]. Plusieurs d'entre elles, fondées sur le modèle des Filles de la Croix, joignent en effet aux soins de l'assistance les fonctions de l'enseignement : ainsi à Baugé, en 1690, la maison de la Providence dite *Pot à Bouillon* se charge « de porter des secours à domicile et de faire l'école aux pauvres[2] »; à la Chapelle-sous-Doué, en 1719, « quatre personnes pieuses tiennent une école charitable pour l'instruction des pauvres filles et la visite des malades[3] »; et à Pouancé, en 1779, les « Sœurs du Bureau de Charité » soignent les pauvres et font l'école[4].

A côté de ces petites institutions dont le champ d'action est limité à une ville ou à une paroisse, il faut faire une mention spéciale pour deux établissements qui tiendront

[1] A Angers, en 1715, le Corps de ville se plaint que les communautés de toutes sortes « occupent sans contredit les trois quarts de la ville » au détriment des pauvres des hôpitaux « par la cessation des aumosnes » et au grand préjudice des habitants qui sont « accablés d'impositions », et « ne peuvent plus trouver de maisons pour y loger ». Il demande avec instance la destruction des communautés établies sans aucune permission. (Cf. *Arch. mun.* BB. 105, f° 113).

A la fin du XVIIIe siècle (1788), sur 35.000 habitants, on comptait tant dedans que dehors de la ville : 17 paroisses, 8 chapitres, 5 abbayes, 2 séminaires, 2 collèges, 25 couvents, 3 hôpitaux, 47 églises, sans comprendre les chapelles et oratoires particuliers; ce qui fait qu'on pouvait dire à cette époque ce que Bruneau de Tartifume disait au XVIIe siècle : « La multitude des temples, églises, abbayes, couvents, chapelles, oratoires, y sont et s'y bâtissent de jour en jour en si grand nombre que toute la ville se peut bien à bon compte appeler une église. » (Cf. Péan; *ouv. cité;* note C. Port, p. 13).

[2] C. Port, *Dict.*, t. I, p. 226.

[3] Arch. de M.-et-L., G. 1912.

[4] C. Port, *Dict.*, t. III, p. 170.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une grande place au XIXe siècle dans l'histoire des congrégations enseignantes : Saint-Charles à Angers et Sainte-Anne à Saumur.

A Angers, Jeanne Jallot, qui avait dirigé pendant vingt ans l'école de la paroisse Saint-Maurille, fonda en 1714, rue du Figuier, sous le titre de *Saint-Charles-Borromée*, populairement la *Petite Pension*, une communauté rattachée à l'école de charité et destinée « à former des maîtresses pour le diocèse et pour ailleurs, afin d'instruire la jeunesse et de soigner les malades[1] ». Au XVIIIe siècle, on trouve des sœurs de Saint-Charles à Chemellier[2], à la Daguenière[3]; et en 1780, la maison-mère, dirigée depuis un demi-siècle par Jacqueline Touchalaume, comptait encore trois demoiselles et trois pensionnaires[4].

C'est aussi un véritable noviciat pour la préparation des maîtresses qui fut fondé à Saumur, vers 1704, par Jeanne Delanoue, sous le nom de *Sœurs de Sainte-Anne, Servantes des Pauvres de la Providence*[5]. De cette maison partent alors de petites colonies pour le Berry, la Bretagne, la Touraine; et en Anjou, les Sœurs de Sainte-Anne

[1] Réan, *ouv. cité*, p. 332.

[2] Ch. Urseau, *L'Inst. prim.*, p. 232.

[3] *Ibid.*, p. 238.

[4] Le règlement de la communauté fut approuvé par l'évêque Poncet de la Rivière en 1723. Après la Révolution l'œuvre fut autorisée par décret impérial de 1810 et érigée en communauté à vœux simples par l'évêque Angebault en 1845. L'année suivante la maison-mère et le noviciat quittèrent la rue du Figuier pour s'installer à l'angle du boulevard de Laval et de la rue du Silence où ils sont encore aujourd'hui. (Cf. C. Port, *Dict.*, t. I, p. 102 et t. II, p. 397).

[5] L'hospice de la Providence fut installé par arrêté du 28 prairial an III (16 juin 1795), dans le couvent de l'Oratoire alors désert, ce qui fut définitif, loi du 17 fructidor an VII (3 septembre 1799); mais l'établissement hospitalier fut rattaché à l'Hôtel-Dieu en 1869, et l'établissement de l'Oratoire vendu aux sœurs de la Providence, 17 novembre 1866. La Congrégation a actuellement son siège à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à l'emplacement de l'ancienne abbaye. (Cf. C. Port, *Dict.*, t. III, p. 486.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'installent a Montreuil-Bellay[1]; à Brézé[2] « où elles enseignent la jeunesse »; au Puy-Notre-Dame[3] où elles tiennent à l'hôpital une école gratuite.

Ce que furent ces communautés de femmes pour les écoles de filles, l'Institut des Frères, créé en 1684 par J.-B. la Salle, le fut avec plus d'éclat pour les écoles de garçons. C'est en 1741 que les Frères des Écoles chrétiennes arrivent à Angers. Installés d'abord modestement au faubourg de l'Esvière et tenus longtemps en suspicion par la municipalité de la ville, ils achètent, en 1773, le domaine de la Rossignolerie, aujourd'hui le Lycée, où ils se fixent en 1782. A la Révolution, leur établissement réunissait un pensionnat, une maison de force et une école de 250 élèves[4].

Enfin à ces diverses créations scolaires qui sont dues aux communautés religieuses viennent s'ajouter au XVIIIe siècle un nombre important de fondations particulières[5] qui proviennent, les unes, de la charité des prêtres[6] et de

[1] C. Port, *Dict.*, t. II, p. 720.

[2] *Ibid.*, t. III, p. 204.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 494.

[4] *Ibid.*, t. I, p. 83. — Nota. Après leur installation à la Rossignolerie, les Frères continuèrent à diriger leur école de la Doutre subventionnée à 400 livres, jusqu'en 1791. En outre, ils tenaient rue du Saint-Esprit, dans l'ancienne chapelle du même nom, une école où chaque jour un Frère venait donner des leçons de lecture chrétienne aux enfants pauvres de la paroisse. (Cf. Péan, *ouv. cité*, p. 574. — Arch. de M.-et-L., G. 1792.)

[5] Voir la liste aux Annexes.

[6] Parmi les principaux fondateurs des petites écoles au XVIIIe siècle on peut citer : François Chollet (1659-1730), vicaire à Étriché, puis directeur du Séminaire, qui s'intéressa à un grand nombre d'écoles et de collèges; Sébastien Chauveau (1635-1725), prêtre de l'Oratoire, fondateur des écoles de Blaison; Claude de Caignou, curé-prieur de Beaufort, de 1680 à 1709; Claude Behier, curé de Sainte-Christine en 1717; etc. (Cf. C. Port, *Dict.*, t. I, p., 706; — Ch. Urseau, *L'Inst. prim.*, p. 125 et suiv.; — Arch. de M.-et-L., H. 1287, et G. 2232.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur prosélytisme religieux[1]; les autres, de la piété et de la générosité des fidèles[2]. On peut évaluer ainsi à trois cents environ[3] le nombre total des créations scolaires dont on retrouve la trace au XVIIIe siècle.

Ces chiffres témoignent sans doute avec une certaine éloquence des efforts tentés alors en faveur de l'instruction populaire[4], mais c'est à l'étude critique de ces nombreuses créations qu'il nous faut demander les véritables caractères de l'œuvre ainsi réalisée.

II

Tout d'abord on ne saurait conclure des chiffres cités plus haut à la tenue régulière de trois cents écoles, car à la vérité rien n'était plus précaire que l'existence même de ces écoles.

[1] A Baugé, (1680), le curé Boureau de la Barbinière fonde une école de charité pour instruire gratuitement les enfants pauvres et « *ôter tout prétexte aux artisans, dont une grande partie était encore infectée de calvinisme, de se dispenser de faire instruire leurs enfants dans la religion catholique* ». (Cf. Arthur du Chêne: *Un petit collège avant et pendant la Révolution* : *Rev. de l'Anjou* 1880, t. 44, p. 333 et suiv.)

[2] A Soulaines, (1733), demoiselle Dufresne fonde une école de filles, à condition « qu'on récitera tous les jours, à la fin de l'écolle, la prière du matin ou du soir, le *De profundis* avec les oraisons convenables pour le repos de l'âme du feu sieur Dufresne et de celle de la demoiselle Dufresne, de leurs parens et amis et de tous les Bienfaiteurs des dittes écolles ». (Cf. Arch. de M.-et-L., Soulaines, *Écoles*, 26 p. papier 1716-1816.)

[3] « Pour le XVIIIe siècle, dit M. Urseau, il nous est facile de prouver, par des titres authentiques, l'existence de 293 écoles, dont 106 écoles de garçons, 131 écoles de filles et 16 écoles ouvertes malgré les règlements diocésains aux enfants des deux sexes. » (Cf. Ch. Urseau : *Étude sur l'Inst. prim.*, p. 102.)

[4] Il y a lieu de noter cependant, qu'en 1789 le nombre des paroisses de l'Anjou s'élevait à 644, dont 462 pour l'évêché d'Angers et 182 qui relevaient des évêchés de La Rochelle, Luçon, Poitiers et Nantes. Les traces d'écoles rétrouvées pour le XVIIIe siècle ne concernent donc en réalité que *la moitié* des paroisses de l'Anjou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sous l'ancien régime, en effet, l'État s'est toujours reposé sur l'Église du soin de pourvoir à l'instruction populaire[1]; et l'Église, de son côté, n'a jamais créé de budget spécial pour assurer dans toutes les paroisses l'installation matérielle des écoles et le paiement des maîtres[2]. Jusqu'à la Révolution il n'y eut d'autres ressources pour cet objet que le produit variable des fondations[3], le revenu très aléatoire de la rétribution scolaire[4] et l'exemption des impôts[5]. Or il s'en faut que ces divers avantages réunis[6] aient été partout suffisants pour assurer la stabilité des écoles.

[1] Voir notamment au chap. précédent la lettre de Lionne à l'évêque de Châlons (1661) et la déclaration royale de 1695.

[2] La déclaration royale de 1698 porte, il est vrai, que dans les lieux où il n'y aura pas d'autres fonds il sera imposé *sur tous les habitants* jusqu'à 150 livres par an pour les maîtres, et 100 livres pour les maîtresses. Mais nulle part nous n'avons trouvé trace de cette imposition.

[3] Il était de 30 livres à Loiré (1740) [Arch. de M.-et-L., G. 2092]; — de 40 livres et un logement à Brion (1769) [*Ibid.*, G. 1875]; — de 100 livres à Montreuil-Bellay (1716) [*Ibid.*, E. 4384]; — de 140 livres à Querré (1771), et détail significatif : l'une des raisons pour lesquelles les habitants de Chambellay renoncent à la donation faite à Querré et qui intéressait leur paroisse, c'est à la modicité du revenu pour la pension de la maîtresse d'école. [*Ibid.*, G. 2199].

[4] Voir plus loin.

[5] A Andard, la maîtresse est « exente tant du sel que de la taille et de tous autres impôts ». [Arch. de M.-et-L., G. 1800]; — de même à Sainte Christine [*Ibid.*, G. 2232]; — et à Doué-la-Fontaine [*Ibid.*, E. 4373]; — mais cet usage ne paraît pas s'être appliqué aux biens d'écoles, car à Brion, en 1724, la maison Thierry donnée pour l'école, valant maison et vignes, 800 livres, était retenue « censivement de la seigneurie de Brion » et devait satisfaire aux droits royaux. [*Ibid.*, G. 1875]; — de même à Soulaines (1733), la donation Dufresne est consentie à charge de faire les obéissances féodales ». [*Ibid.*, Soulaines, *doc. cité*].

[6] M. Urseau ajoute, d'après une annonce des *Affiches d'Angers* 1774, que « les maîtres d'école d'ancien établissement, approuvés par l'évêque, avec certificat de l'Intendant et ayant plus de trente ans » étaient exempts de la milice. (Cf. Ch. Urseau, *ouv. cité*, p. 152). — Mais il convient d'ajouter qu'à cette époque presque tous les maîtres étaient des vicaires ou autres personnes ecclésiastiques qui par la nature de leur ministère bénéficiaient de cet avantage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Parfois en effet la donation est si médiocre qu'on ne trouve pas même trace d'école : c'est le cas à Rablay[1] et à Loiré[2]; parfois aussi quand la somme est plus importante ce sont les bénéficiaires qui font défaut : ainsi à Feneu[3] et à Broc[4]; et il est curieux de voir, à Soulaines par exemple, avec quel soin les fondateurs s'efforcent d'empêcher la mainmise des fabriques sur les biens affectés aux écoles[5].

[1] En 1735, Marie Coquin donne par testament à une personne qui fera l'école « aux petites filles de la paroisse », une planche de vigne sise en le clos de la Touche, contenant environ un demi-quartier. (Cf. Arch. de M.-et-L., G. 2202.)

[2] En 1740, dame Claude Chupé fonde une rente de 30 livres pour « aider à l'entretien d'une école de filles dans la paroisse ». — (*Ibid.* G. 2092.)

[3] En 1754, dame Françoise de la Porte... donne à Anne Dacier... la somme de 150 livres à recevoir par chacun an *pendant neuf années seulement* du fermier de la Grande Roche, à la charge de faire faire pendant le dit temps de neuf années, l'école aux pauvres filles de la dite paroisse de Feneu. Cette fondation n'a laissé aucune trace dans les archives de la paroisse. (Cf. Ch. Urseau, L'*Inst. prim.*, p. 244.)

[4] On trouve en 1788 dans la liste des biens ecclésiastiques le « collège » dont le revenu est évalué à 100 livres, avec cette mention : « le syndic semble accuser le sieur curé de jouir du revenu du petit collège fondé dans la paroisse pour l'instruction de la jeunesse, sans cependant s'occuper de cette instruction. » (Cf. Arch. de M-et-L., C. 192, District de Château-la-Vallière.)

La donation faite en 1733 par demoiselle Dufresne est estimée par elle à 3340 livres. La fondatrice dit dans son testament que « *le maître et la maîtresse d'écolle ne seront parens ni alliés du curé ni du vicaire de la parroisse jusqu'au quatrième degré inclusivement...* et au cas qu'on contrevienne à cette disposition, l'hôpital général de la ville d'Angers jouira du revenu de celle des dites écoles qui se trouvera dans ce cas » ; et à l'égard de la fabrique on lit ceci : « Laquelle maison et métairie de la Surguinnerie. Terres et rente foncière, la ditte demoiselle Dufresne donne, savoir la ditte maison de la Providence pour le logement de la maîtresse d'Ecolle... et la ditte mettairie, terres et rentes pour les honoraires et gages de la ditte maîtresse d'Ecolle, *sans que les procureurs, marguilliers de la fabrique de la ditte paroisse de Soulaines puissent jamais prétendre rien aux dits héritages et rentes, ni rien retenir du revenu en quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit* ». (Cf. Arch. de M.-et-L., Soulaines, doc. cité.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

S'il s'agit d'une école de filles, la donation a presque toujours une destination scolaire et charitable; et si la seconde clause est ordinairement remplie, c'est le plus souvent au détriment de la première. Tantôt en effet pour des causes diverses, l'école n'est pas créée et tout le revenu est versé aux fabriques, comme à Querré, Champteussé, Chambellay et Marigné, (1778)[1]; tantôt la maîtresse est obligée d'employer une partie de son trop modeste traitement « en remèdes pour les pauvres » et n'a plus pour vivre, comme le dit C. Port, « que le fruit de son travail », comme à Louerre[2], à Sainte-Christine[3], à Saint-Florent-le-Vieil[4].

[1] Par testament du 16 août 1771, Julie Lechat donne une maison sise à Querré avec trois jardins et une somme de 4000 livres pour instruire les jeunes filles pauvres et médicamenter les malades des paroisses de Querré, Chanteussé, Chambellay et Marigné. Les habitants de chaque paroisse sont consultés et donnent leur adhésion, excepté ceux de Chambellay qui déclarent renoncer purement et simplement aux dispositions du dit testament pour n'être d'aucune utilité aux filles pauvres de la paroisse, vu l'éloignement et le passage des eaux, et pour être par la suite à leur fabrique, plus onéreuses que profitables ; et vu aussi la modicité du revenu pour la pension de la maîtresse d'école (140 livres), et pour l'achat des drogues et médicaments (60 livres). — La maison fut vendue 2000 livres en 1778, et la valeur totale du legs fut répartie entre les quatre paroisses. (Cf. Arch. de M.-et-L., G. 2199; — C. Port., *Dict.*, t. III., p. 210.)

[2] En vertu du décret d'union du prieuré de Cunaud au séminaire de Saint-Charles d'Angers, du 25 avril 1755, celui-ci fut obligé de servir, comme il le fit jusqu'à la Révolution, une rente de 150 livres pour le paiement de la maîtresse d'école de charité qui serait établie en la paroisse de Louerre, *laquelle sera tenue d'en employer un tiers en remèdes pour les pauvres.* (Arch. de M.-et-L., G. 2095 ; — C. Port., Dict., t. II, p. 546.)

[3] En 1757, d'après la fondation Claude Béhier, sur une rente de 1600 livres de capital qui sera servie à la maîtresse, celle-ci devra « seigner et panser les playes, donner des remèdes aux pauvres malades..., le tout gratuitement ». (Cf. Arch. de M. et-L., G. 2232.)

[4] En 1757, une dame charitable, en créant une vente de 150 livres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ailleurs, quand l'école est créée, les revenus ne permettent pas toujours d'entretenir un maître ou une maîtresse et, au bout de quelques années, l'école disparaît ou reste en souffrance pour un temps indéterminé : ainsi à Beaufort, en 1692, le curé-prieur Claude de Caignou abandonne « faute de ressources », l'école des pauvres qu'il avait créée douze ans auparavant[1]; à Vernantes,

pour la fondation d'une pauvre aumônerie, imposa à la sœur grise qui en prit la charge l'obligation gratuite de tenir de plus une petite école sans autre revenu. En réalité, comme il est dit ailleurs dans les enquêtes, la sœur grise vivait du fruit de son travail et du produit de la rétribution de l'école qui n'était pas fondée. *Les 150 livres de l'aumônerie s'appliquaient aux médicaments et aux dépenses des malades.* (Cf. C. Port, *La Vendée Angevine*, t. II., chap. II., p. 74.)

[1] Le livre journal du prieur de Caignou nous fait connaître en détail l'existence de cette fondation et nous permet de saisir sur le vif le caractère d'instabilité des écoles de charité sous l'ancien régime. « J'ai commencé, dit-il, l'établissement de l'école des pauvres filles de la paroisse le 26 décembre 1680, ayant fait tenir cette école par Françoise Leblanc, pauvre fille... Le 16 mai 1681, j'ai loué un petit corps de logis pour cinq ans... A Noël 1682, j'ai fait marché avec Catherine Cartier pour faire la dite école gratuitement, moyennant 60 livres par an, laquelle a commencé la dite école au commencement de l'année 1683. » — Au bout de huit années il doit cesser d'entretenir cette école : « Le lundi 30 juillet 1691, dit-il, j'ay fait un conte avec Mlle Catherine Cartier, maîtresse d'école, de tout ce que je luy pouvais devoir jusqu'à présent pour l'école des pauvres filles de la paroisse de Beaufort, que j'ai entretenue par charité jusqu'à ce jour et, tout conté et déduit, je me suis trouvé lui devoir en tout 95 livres, sur quoy je lui ay payé présentement 35 livres... et en même tems je lui ay dis que je surseois la dite école jusqu'à ce que je fusse en état de la faire continuer... sur quoy elle m'a dit qu'elle ne laisseroit pas de la continuer par charité et gratuitement jusqu'à un an, en attendant qu'elle vit ce que je voudrois faire pour la remette. luy ayant promis de n'en prendre pas d'autre qu'elle quand je voudrois la rétablir ». Mais bientôt la dame Cartier tombe malade, puis le 7 janvier 1692 elle quitte Beaufort avec Mlle Le Marié, pour aller tenir l'école à Nueillé, et le prieur note « que les bancs de l'école et les images qu'elle avait chez elle pour cette école et que Françoise Leblanc avait eu de son argent sont demeurez chez la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

malgré des fondations diverses, les habitants se plaignent, en 1757, de voir « l'école abandonnée par les vicaires »[1]; à Brion, « manans et habitants » décident, en 1768, la réunion d'un legs à la fabrique « afin de pouvoir choisir un sujet capable..... quand ils en trouveront l'occasion »[2]; et à Montreuil-Bellay, malgré les ressources importantes fournies par la ville et par la rétribution scolaire, la place de maître d'école est fréquemment vacante au XVIIIe siècle[3].

dite dame Cartier en attendant son retour. — Une note suivante ajoute : « J'ai cessé d'entretenir l'école des pauvres le 30 juillet 1692. » (Cf. Arch. de M.-et-L., H. 1287, fos 1, 3, 61, 64, 118.)

[1] Ch. Urseau, l'*Inst. prim.*, p. 314.

[2] A Brion, les écoles remontent au XVIe siècle. Malgré des fondations successives, au XVIIIe siècle, le curé Taudon « titulaire d'un legs simple à la charge de faire l'école aux garçons, ne pouvant par lui-même satisfaire à cette première obligation, avait dans les premiers temps confié ce soin à d'autres personnes; mais, *le revenu attaché à ce legs n'ayant pas permis d'y fixer quelqu'un pour longtemps, ces écoles n'ont par conséquent pu être suivies avec toute l'exactitude possible* ». C'est alors qu'en 1768, une Assemblée des habitants décide la réunion du legs à la fabrique. Mais le revenu n'était que de *45 livres et un logement.* (Cf. Arch. de M.-et-L., G. 1875; — C. Port, *Dict.*, t. I, p. 508.)

[3] En 1716, le Conseil de ville rejette les offres des Pères Augustins de reprendre l'école dont ils avaient abandonné la direction depuis quelques années « sous prétexte qu'ils n'étoient pas paiés par aucuns escolliers et qu'ils n'étoient pas logés commodément ». — Il accepte celles du sieur Estienvrot de Saumur, âgé de 24 ans, qui recevra de la ville 100 livres par an; 5 sols par mois, des enfants qui apprendront à lire seulement; 10 sols de ceux qui apprendront à lire, à écrire et l'arithmétique; 15 sols de ceux qui apprendront le latin, avec défense à tous autres, de tenir école « pour les humanités, écriture et lecture »; et au sieur Estienvrot de donner leçon chez lui à aucune fille; « mais pourra aller en ville dans les maisons, les instruire et les enseigner sous les yeux de leurs parents ». — (18 juin 1716). — Mais dès 1720 on trouve la nomination de Jean François Martin fils, de Doué, pour maître d'école « attendu que depuis plusieurs années il n'y a point eu de maistre d'écolle en notre ville, ce qui fait que la jeunesse se néglige et devient libertine faute d'instruction ». — (17 février 1720.) — Neuf mois plus tard la place est encore vacante et le Conseil de ville

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enfin il n'est pas rare de voir, à la veille de la Révolution, des paroisses dépourvues d'écoles, là même où l'on trouve des traces sérieuses de fondation. A la Salle-de-Vihiers une école existe en 1768 et a cessé d'exister en 1789, car, dans leur cahier de doléances, les habitants demandent « qu'il soit établi des maîtres d'écoles dans les paroisses, et notamment dans celle de la Salle qui n'en a pas »[1]. De même à Saint-Macaire-en-Mauges, l'école des filles remonte à 1698, celle des garçons au milieu du XVIIIe siècle[2]; néanmoins, en 1789, les habitants émettent le vœu « d'avoir une école pour l'instruction des pauvres enfants de la paroisse[3] ».

A une époque où le clergé séculier qui possède les richesses vit dans le désordre[4], où les vicaires des cam-

accepte les offres de François Cairos, maître-es-arts de la faculté de Valence, natif de Toulouse, ancien principal du collège de Villeneuve-le-Roi, « d'enseigner la jeunesse tant en langue latine que l'escriture ». Le Conseil de ville lui accorde, pour la tenue de ses classes, la chambre haute de la Maison-de-Ville et fait remercier le prieur Pinot (novembre 1720). — Mais le traitement insuffisant ne fixe personne et l'article inscrit chaque année aux comptes, réduit depuis 1746 à 60 livres, resta, sauf de rares séries, sans attribution jusqu'en 1775. (Cf. Arch. de M.-et-L., E. 4386, f°s 29, 43, 56. — C. Port, *Dict.*, t. II, p. 724.)

[1] Arch. de M.-et-L., Cahiers des paroisses : *La Salle-de-Vihiers* ; 16°.

[2] Ch. Urseau ; *L'Inst. prim.*, p. 298.

[3] Cah. des par., *Saint-Macaire-en-Mauges*, art. 11.

[4] Rien n'est plus significatif à ce point de vue que les doléances du clergé d'Anjou en 1789. Chatizel curé de Soulaines, se plaint de ce que « les réguliers et les chanoines, pasteurs sans vocation et sans autorité, conspirent contre les curés qui seuls, dans l'état présent de la religion, exercent le ministère » ; Rangeard, curé d'Andard, demande qu'il soit donné enfin aux curés « de rompre les fers dont la cupidité des riches bénéficiers les tient enchaînés » ; et Farrayes, curé de Huillé, qui a rédigé les instructions des curés du diocèse d'Angers à leurs députés, s'élève avec énergie contre les richesses des religieux et demande l'augmentation de la « congrue » ou pension alimentaire des curés. (Cf. Bourgain ; *L'Église d'Angers*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pagnes, à peu près seuls chargés d'instruire la jeunesse, demeurent prêtres mendiants[1] et où les curés des paroisses sont souvent aux prises avec la misère[2], comment les créations scolaires qu'on ne considérait pas alors comme un objet de première nécessité, auraient-elles pû se maintenir?

Ainsi s'explique ce jugement de C. Port : « Des fondations éparses et sans suite..., j'en ai rencontré en cherchant de mon mieux autant que personne. Mais c'est l'histoire des hôpitaux où la dotation de bienfaisance s'est vue transformer presque aussitôt en dotation de piété. Ou bien le chapelain, qui presque toujours accepte la charge nouvelle, n'a de successeur que pour l'acquit des services d'église et ceux-là même périssent; ou il délègue l'obligation scolaire moyennant finances à quelque laïque qui avant longtemps se trouve déchu des secours d'ailleurs insuffisants par eux-mêmes à le faire vivre[3]. »

Nous devons à la vérité d'ajouter que l'absence de documents spéciaux et l'insuffisance des renseignements puisés

pendant la Révolution, Germain et G. Grassin, Angers 1898, p. 23 et suiv.) — Cf. aussi : Arch. de M.-et-L., *Cahiers des paroisses :* Saint-André-de-la-Marche, Saint-Lézin-d'Aubance, Montfaucon, Puiset-Doré, L'Hôpital-Saint-Gilles, etc.)

[1] « Que la portion congrue des vicaires soit augmentée de manière à leur fournir une honnête subsistance pour qu'ils ne soient plus réduits à la triste nécessité d'aller mendier une misérable quête qui est à charge aux paroisses et particulièrement aux pauvres habitants. » (Cf. *Cah. des par.*, Roussay. — Cf. aussi : Saulgé-l'Hôpital, La Salle-de-Vihiers.)

[2] Vouloir bien augmenter la portion congrue de notre pauvre curé qui n'a que 700 livres sans aucun domaine que sa maison et son jardin; étant obligé d'acheter tout il ne peut que vivre pauvrement. Il lui est impossible de soulager les pauvres comme il le souhaiterait. (Cf. *Cah. des par.*, La Chapelle-Hulin. — Cf. aussi : Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Sauveur-de-Landemont, La Séguinière.)

[3] C. Port, *Vendée Angevine*; t. I, chap. II, p. 72.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à des sources indirectes nous empêchent souvent de suivre d'une manière continue l'existence des créations scolaires. D'autre part, la vente, en l'an IV de la République, d'une cinquantaine de maisons d'écoles et de biens divers qui en dépendent prouve le maintien de fondations importantes[1] et constitue par suite une présomption sérieuse en faveur de la durée d'un certain nombre de fondations. Enfin il est vraisemblable que les créations, d'ailleurs peu nombreuses, dues aux communautés religieuses, se soient maintenues grâce aux ressources que ces établissements retiraient de l'assistance[2].

Néanmoins, ces réserves faites, et sans qu'il soit possible de préciser autrement, nous sommes fondé à conclure, que faute de ressources régulières suffisantes, les petites écoles de l'ancien régime manquaient souvent de la stabilité nécessaire pour produire un effet appréciable.

III

Insuffisantes par le nombre et par leur durée, ces écoles l'étaient aussi par le manque de préparation des maîtres et des maîtresses qui les dirigeaient.

[1] Voir le tableau d'ensemble aux Annexes.

[2] Ainsi, Péan de la Tuillerie, *Description de la ville d'Angers en 1788*, note les différentes institutions qui existaient à cette époque, et cite en particulier, pour les garçons : les Frères des écoles chrétiennes établis à la Rossignolerie et dans la Doutre; pour les filles, les Ursulines, rue de l'Hôpital, « plus spécialement consacrées à la bourgeoisie »; la Providence, « établissement destiné à élever les jeunes filles dans la crainte de Dieu »; la communauté de la Croix, rue Lyonnaise; la communauté de Saint-Charles, rue du Figuier, les Filles de la Charité à l'Hôpital où depuis 1640, l'une d'elles est chargée de l'instruction des jeunes filles »; le Bon Pasteur « pour les jeunes filles corrompues, établissement à la fois hospitalier et enseignant », et l'institution de Mlle Blouin, pour les aveugles, fondée en 1777. (Cf. Péan, pp. 180, 198, 243, 332, 442, 492, 517.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les prêtres, chapelains et vicaires, chargés par leur ministère d'enseigner la religion, semblaient il est vrai tout préparés à tenir des écoles où suivant les prescriptions épiscopales on apprenait aux enfants « à lire suffisamment pour recevoir les sacrements et pour réciter l'office divin ». Quant aux instituteurs laïques, d'ailleurs en petit nombre, il n'y avait aucune maison spéciale pour les instruire. Seuls les Frères des écoles chrétiennes possédaient une certaine culture; et ce qui est un témoignage irrécusable de leur valeur par rapport aux autres maîtres de l'époque, c'est leur succès à Angers. Quoique établis dans un faubourg de la ville, leur arrivée « fit déserter au moins vingt maîtres d'écoles[1] » et, à la veille de la Révolution, ils étaient « reconnus pour être les meilleurs maîtres de français, de lecture, d'écriture, d'arithmétique jusques et y compris la tenue des livres, qui existassent à Angers »[2].

En ce qui concerne les maîtresses, la situation n'était pas meilleure. Les communautés de Saint-Charles et de Sainte-Anne constituaient sans doute de véritables noviciats, mais nous ne savons rien sur la valeur de la préparation qu'on y recevait. En outre ces deux établissements n'ont essaimé au XVIIIe siècle que dans un petit nombre de paroisses et leur influence ne paraît pas avoir été très grande à cette époque[3].

[1] Arch. mun., BB. 120, f° 72.

[2] François-Yves Besnard, *Souvenirs d'un nonagénaire* ; — *Mémoires* publiés par C. Port; t. I, p. 96.

[3] Parfois les actes de fondation exigent que la maîtresse soit sortie de la maison de Saint-Charles. Ainsi, en 1727 « damoiselle Marie Hiron, demeurant à Angers, paroisse de la Trinité, fonde une école de charité pour les jeunes filles pauvres de la dite paroisse de Montjean », à condition que la maîtresse « sera tirée et choisie entre celles qui sont élevées et instruites dans la maison et écolle de charité de la paroisse Saint-Maurille d'Angers ». (Cf. Arch. de M.-et-L., G 2139). — Péan de la Tuillerie ajoute, d'autre part, que les maîtresses sorties de la communauté « sont obligées de se rendre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'ailleurs, ce qu'on exige alors des maîtres et maîtresses laïques, c'est bien moins les capacités que les « bonnes mœurs et vertus »[1] ; et ils sont restés ces « ouvriers simples, humbles, obéissants », définis par Henri Arnauld au siècle précédent.

Choisis directement ou indirectement par les curés et par l'évêque[2] et placés sous leur surveillance[3], ces maîtres sont le plus souvent associés aux cérémonies du culte[4] et

à la retraite qui commence le jour de la Saint-Charles à qui la chapelle et la maison sont dédiées. » (Cf. Péan, *ouv. cité*, p. 332.) — Nous n'avons rien trouvé de semblable concernant la communauté de Sainte-Anne de Saumur.

[1] Coutures [Arch. de M.-et-L., G 1990]; - Grez-Neuville [*Ibid.*, D. 37]; — Montreuil-Bellay [*Ibid.*, E 4384]; — Sainte-Christine [*Ibid.*, G 2232].

[2] A Montjean (1727), la fondatrice veut que la maîtresse élevée dans la maison de Saint-Maurille soit désignée par l'évêque (Cf. Arch. de M.-et-L., G. 2139); — à Soulaines, (1733), il est dit que « les maître et maîtresse seront nommés par le sieur curé et approuvés par le seigneur évesque d'Angers ». — (*Ibid.*, *Soulaines; doc. cité*); — à Brion, (1767), l'évêque se réserve l'approbation du maître qui sera choisi par le curé et le procureur de fabrique (*Ibid.*, G 1875); — à Sainte-Christine (1757), en fondant l'école de filles, Claude Béhier, curé, nomme la maîtresse approuvée par l'évêque et décide qu'après lui « ce droit appartiendra au seigneur du Plantys et au curé de la paroisse, et en cas de conflit l'évêque choisira et nommera qui bon lui plaira ». — (*Ibid.*, G. 2232). — Ce n'est que dans un petit nombre de cas que la nomination est laissée aux soins des habitants. Ainsi à Montreuil-Bellay, c'est le Conseil de ville qui, à diverses reprises, (1716-1720) choisit les maîtres d'école (*Ibid.*, E 4384).

[3] « En cas que la dite maîtresse d'école ne s'acquitte pas exactement des conditions ci-dessus, ou qu'il y eût quelque autre cause suffisante, ou qu'elle se mariast, il sera libre audit sieur Béhier seul et après son deceds audit seigneur du Plantys et audit sieur curé de Sainte-Christine concuremment de *la destituer sans aucunes procédures ny formalités.* » — Sainte-Christine (1757.) — (Cf. *Ibid.*, G. 2232.)

[4] A Daumeray, (1718), François Gautier est maître d'école et sacristain (Cf. Arch. de M.-et-L., E. supp. t. III, p. 147); — de même à Auverse (Cf. Ch. Urseau, *L'Inst. prim.*, p. 151); — à Briollay, (Arch. de M.-et-L., E, supp. t. II, p. 405); — à Beaufort, (1694). — (Cf. Arch. com. de Beaufort GG 33.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les maîtresses sont des femmes pieuses, sachant « un peu la pharmacie » et capables « d'assister les malades pauvres de la paroisse »[1]. Dans tout cela l'instruction passe au second plan, et les qualificatifs élogieux de « messire »[2], « vénérable et discret »[3] « honorable homme »[4], » honorable femme »[5] avec lesquels on les désigne habituellement dans les registres paroissiaux; la considération dont on les entoure[6], et les éloges pompeux dont ils sont l'objet après leur mort[7], tiennent bien moins à leurs attributions scolaires qu'à leurs attaches avec l'Église et au prestige religieux qui rejaillit en partie sur eux.

[1] Cette condition est mentionnée au XVIIIe siècle dans un grand nombre de fondations. Voir notamment: Miré (1721), [Cf. Ch. Urseau, *L'Inst. prim.*, p. 266]; — Montjean (1727), [Arch de M.-et-L., G. 2134]; — Soulaines (1783), [*Ibid*,, doc. cité]; — Louerre (1741) [*Ibid.*, G. 2095]; — Tiercé (1742), [*Ibid.*, H. 1352]; — Sainte-Christine (1757), [*Ibid.*, G. 2232]; — Querré (1771), [*Ibid.*, G 2199]; etc.

[2] Arch. de M.-et-L., E, t. II, p. 303.

[3] *Ibid.*, E, t. III, p. 147.

[4] *Ibid.*, E, t. III, p. 427.

[5] Arch. du greffe de Cholet (1686); cité par Spal, *Manuscrit.*

[6] A Auverse, 24 décembre 1767, baptême de Claude Antoine, fils d'Antoine Joly, maître d'école; parrain, messire Claude Lambert, conseiller du roy en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, seigneur patron de la paroisse. (Cf. Arch. de M.-et-L.. E, t. III, p. 211.)

[7] A Brissac, on lit sur les registres de la paroisse, à l'occasion de la sépulture de Marie Garreau, 2 septembre 1681, l'éloge qui suit : « Cette fille est morte au regret de tout le monde et de cette ville et des champs; on peut dire d'elle ce que le Saint-Esprit dit de Job, dans son livre, chap. XXI : *Ab infantia mea crevit mecum miseratio et de utero matris meæ egressa est mecum.* Sa charité estoit si grande, qu'elle s'estendoit sur le riche et sur le pauvre; son zèle pour la gloire de Dieu la faisoit consoler les affligés, secourir les malades, assister les moribonds, exhorter les agonisans, instruire les ignorans, et particulièrement la jeunesse auxquels elle faisoit la petite escole, avec une assiduité non pareille. Sa prière estoit continuelle, ses jeûnes fréquens; je ne doute point que sa mort n'ayt été précieuse devant Dieu, puisqu'elle a semblé à sa vie. Elle est estimée sainte de tout le monde en général. » (Arch. de M.-et-L., E, t. II, p. 375.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

Si nous sommes fixés par de nombreux documents sur l'état des maîtres, nous le sommes bien moins sur le nombre des enfants qui fréquentaient les écoles[1].

Sans doute l'ordonnance royale de 1695 déclare que ces écoles sont « obligatoires »; celle de 1698, motivée par des préoccupations religieuses, enjoint aux pères, mères et tuteurs d'y envoyer leurs enfants jusqu'à l'âge de quatorze ans; et celle de 1724 établit en principe un véritable contrôle sur la fréquentation scolaire; mais ces prescriptions sont restées lettre morte, ou tout au moins nous n'avons trouvé nulle part trace de leur application.

De son côté, l'Église avait depuis longtemps proclamé le principe de la gratuité de l'instruction. Chargée du soin des âmes, elle devait à toutes, en effet, sans considération de fortune, les lumières nécessaires pour assurer leur salut. Néanmoins, au XVIIIe siècle, ce n'est que dans un nombre très limité de fondations qu'il est question de gratuité absolue pour tous les enfants pauvres: ainsi à Baugé (1682)[2], Longué (1696)[3], Montjean (1727)[4], Soulaines (1733)[5], Doué (1743)[6]. Le plus souvent, le taux de la rétribution scolaire, variable suivant les localités, est soigneusement détermi-

[1] En dehors des renseignements concernant les Frères des écoles chrétiennes à Angers, nous n'avons trouvé qu'une mention précise concernant le nombre des élèves : à La Chapelle-sous-Doué (1746), le curé donne à la dame Jarry une attestation élogieuse concernant les services rendus et déclare que cette maîtresse « fait l'école à plus de cinquante pauvres filles ». (Cf. Arch. de M.-et-L., E. 4376.)

[2] Arthur du Chêne, *Un petit collège pendant la Rév.*, *Revue de l'Anjou*, 1880, déjà cité.

[3] C. Port, *Dict.*, t. II, p. 541.

[4] Arch. de M.-et-L., G. 2139.

[5] *Ibid.*, Soulaines, doc. cité.

[6] *Ibid.*, E. 4373.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

né[1], et le nombre des enfants pauvres admis gratuitement est limité à quelques unités, six tout au plus : c'est le cas pour le Vieil-Baugé[2], Brion[3] Tiercé[4] etc. Si l'on veut bien remarquer qu'il s'agissait ici de grosses paroisses où le nombre des enfants incapables de payer une rétribution était nécessairement plus élevé, on peut affirmer non sans raison que, pour ceux-ci, l'instruction était alors considérée comme un luxe, dispensé seulement à quelques-uns, au choix du curé[5].

A cette époque, en effet, il n'était guère question d'instruire les enfants du peuple et nous en avons la preuve dans l'hostilité violente du Conseil de ville d'Angers à l'égard des Frères des écoles chrétiennes. Lorsqu'après vingt années de séjour au faubourg de l'Esvière, ils

[1] A Durtal (1725), elle est de « 50 sols par mois pour ceux qui apprendront à lire et de 10 sols pour ceux qui apprendront le latin et à écrire », (Cf. Arch. de M.-et-L., G. 2021) ; — à Sainte-Christine (1757), elle est fixée « pour les filles qui n'apprendront qu'à lire à 5 sols pour chacun mois ; et, pour celles qui apprendront à lire et à écrire, 7 sols par chaque mois, le tout payable et exigible par avance » (*Ibid.*, G. 2232) ; — à Brion (1769), « 5 sols par mois pour les commençans, 10 sols lorsqu'ils liront dans le français et 15 sols lorsqu'ils écriront, laquelle somme sera payée par les écoliers au commencement de chaque mois », (*Ibid.*, G. 1875) ; etc.

[2] En 1724, le sieur Cailleau veut que l'école fondée par lui reçoive « quatre enfants de quatre pauvres habitants du Vieil-Baugé », paroisse alors dépourvue d'écoles. — (Cf. A. du Chêne : *ouv. cité*).

[3] En 1768, le maître reçoit 45 livres, « à charge d'instruire gratuitement quatre jeunes enfants pauvres à la nomination de Monsieur le Curé de la dite paroisse ». (Cf. Arch. de M.-et-L., G. 1875).

[4] En 1684, le chapelain bénéficie d'une fondation, due au curé Louis de Cheverue, à charge « d'enseigner six pauvres gratis, auxquels il apprendra seulement la doctrine chrétienne ». [Cf. *Ibid.*, H. 1351].

[5] Cette clause est mentionnée dans un grand nombre de fondations. Voir notamment : Tiercé (1742) ; [Arch. de M.-et-L., H. 1352] ; — Sainte-Christine (1757), [*Ibid.*, G. 2232] ; — Brion (1768), [*Ibid.*, G. 1875], etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

demandent l'autorisation de s'établir en ville, la municipalité la leur refuse « à cause du bruit et du tapage que les enfants des plus bas artisans, seuls à aller à cette école, occasionneraient dans le voisinage »; ou encore, ainsi qu'il est dit un peu plus loin, « parce que leurs écoliers ne sont que des enfants de la lie du peuple, incapables d'égards et de respect »[1]. Dix ans après (1771), cette hostilité n'a fait que grandir et la municipalité ne craint pas de déclarer « qu'il est contraire au bien public de favoriser l'obtention des lettres patentes[2], » sollicitées par les Frères. Ce n'est qu'à la veille de la Révolution, en 1787, qu'il leur fut rendu justice grâce au succès de leur enseignement[3].

A l'époque où la bourgeoisie d'Angers considérait la présence des Frères comme une cause de perturbation publique, celle de Saumur n'était guère plus favorable à l'instruction populaire. Lorsqu'en 1783 il fut question d'employer à la création de « bureaux et d'écoles de charité » une partie du revenu de la mense abbatiale de Saint-Florent, la municipalité s'y opposa, car, dit la délibération, « pour l'instruction du peuple dans les principes de la religion, les ecclésiastiques sont suffisants »; et pour ce qui est des écoles « qui consistent à lire et à écrire il y a très peu d'artisans qui ne soient en état d'envoyer leurs enfants chez des maîtres dont on ne manque pas en ville[4]. »

Quand on estimait ainsi à Angers et à Saumur que l'instruction religieuse suffisait au peuple et que la facilité d'apprendre à lire et à écrire était réservée aux fils

[1] Arch. mun. d'Angers, BB. 120, f°s 74, 75.

[2] *Ibid.*, BB. 124, f° 59.

[3] En 1787, la municipalité sollicitait elle-même du supérieur de la Congrégation, l'envoi d'un maître de mathématiques et d'un professeur de dessin (*Ibid.*, BB. 132, f° 107.) — Voir aux Annexes les copies des délibérations.

[4] Arch. mun. de Saumur, BB. 11, f° 95.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'artisans aisés, il n'en pouvait être autrement dans les paroisses rurales où de nombreux obstacles venaient encore aggraver cette situation. Là où il fallait compter avec l'interdiction des écoles mixtes dans les petits villages[1], avec les longues distances[2] et le mauvais état des chemins[3], avec la misère qui était à peu près générale à la veille de la Révolution, ainsi que l'attestent les cahiers des paroisses[4], on imagine sans peine ce que pouvait être la fréquentation scolaire pour les enfants des « métayers » de la campagne et des « journaliers » des bourgs.

V

Enfin, si l'on veut savoir ce qu'étaient les modestes limites de l'instruction donnée dans ces écoles, il suffit de rappeler les termes mêmes cités dans les fondations.

Au XVIIIe siècle, on s'en tient partout au programme proposé par les États généraux de 1588 et repris dans la

[1] Nous n'avons trouvé qu'à Brion l'ingénieuse application des écoles de demi-temps. « L'école se fera régulièrement à huit heures du matin pour les garçons, jusqu'à neuf ; et à neuf heures pour les filles, jusqu'à dix... L'école du soir se fera aussi régulièrement : à une heure après midi pour les garçons, jusqu'à deux heures; et à deux heures pour les filles, jusqu'à trois; de sorte que les garçons et les filles ne se trouvent point ensemble à la même heure, conformément au règlement du diocèse » (1769). — (Arch. de M.-et-L., G. 1875.)

[2] La rente de 1000 livres, fondée en 1696 par la marquise d'Étiau pour contribuer « au soulagement des pauvres et à l'instruction des jeunes filles des paroisses de Longué et Saint-Philbert », aboutit à la création d'un hôpital et d'une école à Longué. Mais la dite école ne pouvait être d'aucune utilité pour Saint-Philbert, distant de 5 kilomètres environ. — [Cf. C. Port, *Dict.*, t. II, p. 541.]

[3] C. Port., *Vendée Angevine*, t. I, p. 21.

[4] Cf. notamment : Arch. de M.-et-L., *Cahiers des paroisses* : Alleuds, Ponts-de-Cé, Nyoiseau, Pouancé, Saint-Michel-et-Chanveaux, Saint-André-de-la-Marche, Saint-Léger-des-Bois, Villedieu, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déclaration royale de 1698 : « instruire les enfants du catéchisme et des prières qui sont nécessaires ; les conduire à la messe tous les jours ouvriers, comme aussi apprendre à lire et à écrire à ceux qui pourraient en avoir besoin ».

L'enseignement religieux est au premier plan et les fondations en déterminent soigneusement la nature : « les prières du soir et du matin ; le catéchisme deux fois par semaine[1] », ou « le samedi au soir au lieu de l'école ordinaire[2] », sans oublier « à l'entrée et à la sortie un Pater et un Ave[3] », ou le « De Profundis avec les oraisons convenables[4] » pour le repos de l'âme des donateurs.

Au XVIIIe siècle, la lecture et l'écriture sont mentionnées dans la plupart des fondations[5]. Parfois il est dit que le maître doit apprendre à lire en latin[6] ; ailleurs, « en latin et en français[7] » ; et parfois aussi, « en les papiers de main[8] » c'est-à-dire les manuscrits et les actes notariés souvent indéchiffrables. Là se bornait l'étude de notre langue, car, d'après le témoignage d'un contemporain, « il n'était point question d'orthographe dans les petites écoles de l'Anjou[9] ».

Quant au calcul, c'était une chose peu commune. On ne le trouve mentionné que dans un très petit nombre de fondations et, détail significatif en ce qui concerne le peu de culture des maîtres sur ce point, à Montreuil-Bellay (1718), Martin fils déclarait connaître « l'arithmétique » parce qu'il savait « le calcul aux chetons ».

[1] Sainte-Christine ; — (Cf. Arch. de M.-et-L., G. 2232).
[2] Brion ; — (Cf. *Ibid.*, G. 1875).
[3] Baugé ; — (Cf. A. du Chêne, *ouv. cité*).
[4] Soulaines ; — (Cf. Arch. de M.-et-L., *doc. cité*).
[5] Puy-Notre-Dame ; — [Cf. *Ibid.*, G. 1490, f° 5] ; — Brion [*Ibid.*, G. 1875] ; — Sainte-Christine [*Ibid.*, G. 2232] ; etc.
[6] Montreuil-Bellay (*Ibid.*, E. 4384).
[7] Miré ; — (Cf. Ch. Urseau, *Étude sur l'Inst. pr.*, p. 61).
[8] Tiercé ; — (Cf. Arch. de M.-et-L., H. 1351).
[9] F. Y. Besnard ; *ouv. cité*, t. I, p. 55.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si l'on ajoute le plain-chant pour les enfants de chœur[1] et la couture dans un certain nombre d'écoles de filles[2], on aura épuisé le programme des petites écoles de l'Anjou à la veille de la Révolution.

VI

Quelle était, dans la pratique, la tenue de ces écoles? Il est assez difficile de le préciser, car, s'il est fait mention parfois de réglements spéciaux émanant de l'évêque ou stipulés dans l'acte de fondation et qui mentionnent l'âge des enfants[3], les heures de classe[4], la durée des

[1] Puy-Notre-Dame (1757); — (Cf. *Ibid.*, G. 1490, f° 5).

[2] Péan note en 1788 qu'à Angers, les Ursulines « apprennent aux jeunes filles, non seulement à lire et à écrire, mais encore à faire des ouvrages qui leur conviennent et qui leur procurent le moyen de gagner leur vie »; à la Providence, on leur apprend « à coudre »; à l'Hôpital, les Filles de charité enseignent aux orphelines « à filler, coudre et autres choses appartenant au ménage. » (Cf. Péan, *ouv. cité* pp. 180, 442, 517); — de même, à Baugé le sieur Cailleau veut « qu'on apprenne aux pauvres filles à travailler. » (Cf. A. du Chêne, ouv. cité). — Néanmoins l'usage de la couture ne paraît pas s'être généralisé au XVIIIe siècle et nous n'avons pas trouvé trace de cet enseignement en dehors des villes. Il n'en est pas fait mention dans les fondations dues aux établissements de Saint-Charles et de Sainte-Anne, ni dans des fondations particulières importantes comme à Brion, Doué, Miré, Mûrs, Soulaines, etc.

[3] L'âge de la scolarité varie suivant les localités : à Craon on ne recevait pas les filles au-dessous de sept ans; à Angers, les Frères recevaient dans leur pensionnat les garçons de huit à quinze ans; à Sainte-Christine le curé fondateur décide que les enfants auront au moins six ans (Cf. Arch. de M.-et-L., E, 3024; — Bibl. mun. d'Angers; ms. 1030, f° 161; — Arch. de M.-et-L., G. 2232).

[4] La durée de la classe était également très variable : à Pouancé, on faisait classe de huit heures jusqu'à dix et de deux jusqu'à quatre; à Brion, de huit à neuf et de une à deux pour les garçons; de neuf à dix et de deux à trois pour les filles; à Sainte-Christine, deux heures le matin et deux heures le soir, aux heures réglées par le curé; etc. (Cf. Ch. Urseau, *L'Inst. prim.*, p. 335; — Arch. de M.-et-L., G, 1875; — *Ibid.*, G. 2232.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

congés[1], néanmoins il n'y a pas eu de plan d'ensemble appliqué dans la généralité des paroisses.

Nous devons donc nous borner à déduire des divers documents que nous possédons, les caractères généraux des petites écoles en Anjou au XVIIIe siècle. Dans les principales paroisses, une maison souvent médiocre[2] sert de logement et l'une des chambres, pourvue de plusieurs bancs[3], forme la salle de classe. Eau bénite à l'entrée, crucifix à la place d'honneur, murs ornés de tableaux religieux et de « cartes de l'a, b, c, pour ceux qui commencent à connaître leurs lettres »; « plumes des écrivains amassées sur une palette de bois[4] »; tel est le matériel

[1] A Brion il y a congé un jour par semaine le mercredi; à Sainte-Christine, en plus du dimanche et des fêtes gardées, un jour par semaine et un mois par an, désignés par le curé; à Doué les vacances ont lieu du 2 septembre au 2 novembre. (Cf. Arch. de M.-et-L., G. 1875; — *Ibid.*, G. 2232; — Yves Besnard, t. I, p. 17).

[2] La description sommaire de ces maisons se trouve mentionnée dans les registres de vente des biens nationaux. A Mazé, la maison d'école est dite « en totale ruine »; à Montjean, à côté de deux chambres basses, se trouve « une autre petite chambre appelée l'école »; à Chemillé, l'on vend ensemble la maison curiale et « la masure de la maison de la Psalette »; et, à Angers, on peut citer la maison d'école donnée par le Ronceray : « C'était un petit corps de bâtiment composé d'une chambre sans cheminée de douze pieds de largeur sur treize de longueur; cave au-dessous, grenier au-dessus, charpente en bas côtés et couverte d'ardoise, en médiocre état de réparation; joignant icelle une chambre à cheminée sans plancher, charpente en bas côté et couverte d'ardoise, en très mauvais état de réparation; une petite cour de quatre toises en carré réduit, le tout joignant vers Levant et Nord la ci-devant église de Saint-Laurent-du-Tertre. » Cette maison est estimée un revenu de 30 livres en 1790 et vendue 550 francs. (Cf. Arch. de M.-et-L., Q. II, S,.)

[3] Dans l'inventaire de Jeanne Troussard, cité précédemment, il est fait mention de « cinq bans de bois de chesne de longueur de six à sept pieds, l'un portans l'autre ». — (Cf. Arch. de M.-et-L., J. Spal, *Manuscrit*).

[4] Méthode des écoles charitables du diocèse de Poitiers. — Il s'agit ici d'un ouvrage dû à Mgr Poype de Vertrieu, évêq. de Poitiers (1702-1732). Les directions contenues dans ce livre étaient appli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

scolaire. Dans une armoire, dont le maître a la clé, se trouvent la clochette et les livres[1] : alphabet dit Croix de Jésus ou Croix de par Dieu, Civilité puérile, nombreux livres de dévotion[2], auxquels s'ajoutent parfois des ouvrages de médecine aux recettes ridicules[3].

L'ouverture de la classe, subordonnée aux cérémonies religieuses du jour[4] et « interrompue pour vaquer à la sacristie toutes les fois qu'il est nécessaire[5] », commence par des prières, la maîtresse « à genoux devant l'oratoire[6] ». Puis les élèves, filles ou garçons, rarement les deux ensemble[7], se rangent « chacun à leur place[8] » pour recevoir un enseignement déterminé non d'après leur âge et leurs aptitudes, mais d'après le montant de la rétribution scolaire payée par chacun d'eux.

Presque toujours l'enseignement est donné selon le mode individuel, sans méthode précise, à raison de « deux

cables dans 18 paroisses de l'arrondissement actuel de Saumur, qui dépendaient alors de l'évêché de Poitiers. — (Cf. Ch. Urseau, *L'Inst. pr.*, p. 11.)

[1] *Ibid.*,

[2] Inventaire de Jeanne Troussard, déjà cité.

[3] Cf. notamment « deux volumes de Mme Fouquet » et une pharmacopée de Moyse Charas, apportés à Saint-Pierre-Monlimart, en 1716, par deux sœurs grises qui viennent tenir l'école [Ch. Urseau, *L'Inst. pr.*, p. 68].

[4] Baracé [C. Port., *Dict.*, t. I, p. 192] ; — Mazé [*Ibid.*, t, II, p. 630] ; — Erigné [*Ibid.*, t. II, p. 116]; — Varennes-sur-Loire [*Ibid.*, t. III, p. 662.]

[5] Beaufort 1694, lettre du prieur Claude de Caignou à Mgr Le Peltier, évêque d'Angers (Cf. Arch. com., GG. 33).

[6] Règlement de l'évêque d'Angers pour l'école de charité de Pouancé (1777) [Ch. Urseau, *L'Inst., pr.*, p. 339].

[7] Malgré l'interdiction des écoles mixtes, on trouve parfois des écoles recevant en même temps des enfants des deux sexes : ainsi à Andrezé (1684) où l'école est tenue par Françoise Fauchard. (Cf. C. Port, *Dict.*, t, I, p. 30 ; — J. Spal, *Manuscrit.*)

[8] Pouancé, Règlement de l'école de charité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leçons par jour à chaque enfant », réduites à une seule, « deux jours par semaine, où a lieu le catéchisme[1] ».

Parfois on emploie le mode simultané suivi par les Frères des Écoles chrétiennes : l'école est alors divisée en « bandes » ou groupes d'élèves « d'égale force » ; l'exercice de lecture commence « au signal donné par la clochette » et « après le signe de croix » chaque élève lit à son tour; puis, « le temps de l'écriture étant venu, les enfants écrivent tous dans un grand silence[2] ».

Comme discipline, la surveillance des élèves les uns par les autres, avec un « préfet de modestie qui ait cette vertu peinte sur le visage afin de l'imprimer à ceux qui ne l'auraient pas[3] » ; pour récompenses, « des chapelets, des images, des bénitiers[4] » ; et comme punitions, « faire demander pardon à Dieu à genoux..., faire baiser la terre, faire tenir à genoux l'espace d'un *Miserere*, mettre au ban des ânes et autres humiliations imaginables », le fouet étant réservé « pour les fautes bien graves », et toujours donné à l'écart[5].

En un mot, une instruction limitée aux premiers éléments de la lecture et de l'écriture et qui n'était qu'un moyen de travailler « à la formation du chrétien[6] » ; une discipline destinée à développer l'esprit de soumission et à élever les enfants « dans la crainte de Dieu[7] » ; une éducation faite de notions puériles de savoir-vivre[8], orientée exclusivement dans le sens religieux[9] et non vers les

[1] Soulaines ; *doc. cité.*
[2] Méthode des écoles charitables du diocèse de Poitiers.
[3] *Ibid.*,
[4] Arch. de M.-et-L., G. 1705.
[5] Pouancé ; Règl. cité.
[6] Ch. Urseau ; *L'Inst. prim.*, p. 121.
[7] Péan ; *ouv. cité*, p. 442.
[8] Bibl. mun. d'Angers ; ms. 399.
[9] Pouancé ; Règ. cité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nécessités de la vie[1] : telle était la conception des petites écoles en Anjou au XVIIIe siècle.

B. Bois.

(*A suivre.*)

[1] Il faut néanmoins faire une exception pour l'école tenue à Angers par les Frères des écoles chrétiennes. Les appréciations élogieuses des contemporains, citées plus haut, justifient ce jugement porté sur leurs écoles en général : « Considérées à leur heure et comparées avec ce qui existait... les fondations de La Salle ont droit à l'estime et à la reconnaissance des amis de l'instruction... Ce que les Jésuites ont fait en matière d'enseignement secondaire avec des ressources immenses et pour des élèves qui les rétribuaient de leur peine, La Salle l'a tenté dans l'enseignement primaire, à travers mille obstacles et pour des élèves qui ne payaient pas. » (Cf. G. Compayré, *Histoire de la Pédagogie*, p. 215.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

BUSTE DE AUGUSTE MICHEL

Par G. Saulo

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Auguste MICHEL

SES AMIS

Le 5 février 1909, réunis à l'hôtel de Chemellier, un groupe d'amis de M. Auguste Michel, conservateur du Musée d'Archéologie, lui offrait son buste, œuvre de notre distingué compatriote M. G. Saulo.

C'étaient :

MM.

Betton, ancien juge au Tribunal de Commerce ;

Bodinier Guillaume, sénateur de Maine-et-Loire ;

Briand Jules, O. ✠, I. ✿, conservateur du musée de Château-Gontier ;

Cayron, ✿, artiste peintre et statuaire ;

Dainville Ernest, ❋, ✿, directeur honoraire de l'École régionale des Beaux-Arts d'Angers ;

Dussauze, I. ✿, architecte du département de Maine-et-Loire ;

Mme Dussauze ;

Gilbert, ✿, pharmacien du dispensaire de la ville d'Angers ;

Gilles Deperrière, O. ✠, ✿, président de la Société des Amis des Arts d'Angers ;

Mme Gilles Deperrière ;

Dr Guichard Ambroise ❋.

Hédelin, notaire honoraire ;

Huault-Dupuy Valentin, président d'honneur de la Société des Amis des Arts d'Angers ;

Lelong Eugène, avocat, professeur à l'École des Chartes ;

Lemesle Prosper, architecte ;

Dr Mâreau, ❋, I. ✿ ;

Philouze, homme de lettres ;

Planchenault Adrien, archiviste paléographe ;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Port Étienne, ✻, I. ✪, C. ✠ ✠ ✠, inspecteur général de l'Instruction publique ;

Prieur Albert, ✻, ✪, président honoraire du Tribunal de Commerce d'Angers ;

Sachet, I. ✪, archiviste du département de Maine-et-Loire ;

Abbé Urseau, I. ✪, ✠, chanoine de la cathédrale d'Angers.

La séance, très simple, comme on l'avait voulue, fut très émouvante. Tous les cœurs battaient à l'unisson pour fêter l'homme savant, modeste, accueillant et dévoué auquel l'amitié avait tenu à rendre un cordial hommage. L'œuvre de Saulo, élégamment présentée, attirait tous les regards et recueillait tous les suffrages. Jamais peut-être l'artiste n'avait été ni mieux inspiré ni plus heureux.

Il y eut deux discours. M. Gilles Deperrière fut l'interprète des sentiments de tous ; M. Michel lui répondit.

Discours de M. Gilles Deperrière

MON CHER MICHEL,

Personne de nous ne voudrait te faire aujourd'hui un long discours ; cependant, la grande satisfaction que nous éprouvons à t'offrir ton portrait a trop besoin de s'exprimer pour que nous puissions taire notre plaisir et ne pas tenter de te le faire partager.

Qu'un sentiment égoïste ne soit pas étranger à notre mouvement, nous sommes trop sincères pour ne pas l'avouer. Nous voulions avoir une chère ressemblance, aussi bien pour toi que pour nous, et nous l'avons.

Un artiste de talent, notre compatriote et ami G. Saulo, a fixé tes traits en un modelé puissant et charmant. Il les a saisis avec un rare bonheur. La terre, sous ses doigts habiles, obéissant à l'impulsion de son âme bien douée, a pris les formes vivantes de ta bonne figure. Tout de toi, jusqu'à ton esprit agréablement malin, se retrouve dans cette masse blanche, admirablement ressemblante. Coiffé de ton berret, que tous tes familiers connaissent si bien, la tête inclinée, le regard dans l'œil de celui d'un interlocuteur qu'on devine, tu sembles te demander si l'on ne t'en raconte pas une bonne... et l'on croit qu'on va entendre ta sage, fine et érudite réponse, accompagnée de quelque amusante anecdote qu'on s'apprête à retenir.

Des liens divers t'attachent aux amis, témoins de ta vie, qui t'entourent aujourd'hui, liens que tu as su former pour toi-même, comme aussi pour plusieurs d'entre nous entre eux, grâce à ton caractère, à ton jugement, à ton savoir, dont tu veux bien nous faire profiter, à ta personnalité marquante. Chacun est fier de ton amitié.

Nous eussions été légion à nous grouper pour souscrire à une pensée servie par Saulo, qui, d'ailleurs, voulait faire un buste de toi, si nous n'avions tenu à limiter notre nombre à tes plus intimes.

Nous sommes certains de te toucher davantage, nous étant comptés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Point d'indifférents, parmi nous, mon vieil ami, rien que des cœurs à l'unisson du tien.

Je n'ai pour bagage, auprès de toi, que mon affection et mon estime : j'aurais voulu qu'une personnalité plus haute soit désignée pour t'adresser la parole à cette heure charmante, personnalité qui t'aurait doctement parlé des immenses services que tu rends à ta ville natale, de l'histoire du pays qui vit en toi et que tu ne cesses de conter pour le plus grand bien de tous.

Est-ce parce que nous sommes nés presque à la même date, que ni l'un ni l'autre, ne pouvons nous... moquer de l'an 40 ?

Est-ce parce que certains d'entre nous ont voulu conserver à leur geste le caractère unique d'une indissoluble camaraderie? Est-ce parce que nous nous connaissons depuis le temps où J. Briand te faisait asseoir à nos côtés et ne craignait pas de te faire partager nos modestes menus de la rue Taitbout, menus oubliés, mais tablée inoubliable, où se coudoyaient et philosophaient de futurs notaires, médecins, industriels, antiquaires, des artistes, voire un boursier, admis parmi nous probablement parce qu'il s'appelait « Vigne? » Est-ce parce que, depuis, les souvenirs de 1870, Saint-Jean, l'hôtel de Pincé, les Amis des Arts nous ont attachés l'un à l'autre plus étroitement encore et unis dans un amour commun de notre petite patrie? Est-ce pour tout cela que j'ai reçu la douce mission de parler au nom de tous? Je ne sais. En tout cas, mon vieux camarade, j'en suis fier et je te demande, en terminant, à t'embrasser de tout mon cœur.

Un mot encore, avant de boire à ta santé et aux nôtres :

L'œuvre de Saulo a été conçue pour t'être offerte, non pas en plâtre, telle que tu l'as sous les yeux, mais bien en terre cuite. Alors, nous aurons la joie de voir ton portrait plus agréable encore, dans un de tes mouvements vivants, inoubliable pour nous tous. Puis la terre cuite a son petit air de bibelot, et tu aimes tant les bibelots !

Mais, pour avoir l'objet tel que nous le désirons, il faut du temps. Notre Exposition eût été close quand nous l'aurions possédé et j'en sais un qui eût été désolé de ne pouvoir te fêter dans une maison parée, où tu t'es dépensé sans compter. Aussi, nous n'avons pas attendu.

C'est ton musée Saint-Jean, où nous le déposerons, qui recueillera le bon « creux », en même temps que tu recevras la terre cuite pour toi.

Enfin, mes fugitives paroles, qui n'ont de mérite que celui d'être parties du cœur, sont envolées, mais l'abbé te remettra un papier où tu trouveras, précédant nos signatures, quelques mots qu'il écrira comme il sait écrire.

Discours de M. Michel

MON CHER PRÉSIDENT,
MES CHERS AMIS,

Il m'est bien difficile de pouvoir vous dire combien, au fond du cœur, je suis profondément ému du grand honneur que vous me faites et de vous en exprimer toute ma reconnaissance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fier de votre estime, à laquelle je tenais par-dessus tout et que j'ai eu le grand honneur d'obtenir, par surcroît et sans compter, vous m'avez accordé votre amitié et votre aide constante.

Aux Amis des Arts, au musée Saint-Jean, dans les diverses Commissions, souvent, votre vigilante sollicitude m'a averti à temps, m'empêchant de commettre quelque faute ou a vite trouvé la solution élégante permettant de réparer une erreur. Partout et toujours aidé par vous, j'ai rencontré votre cordial accueil, vos mains tendues et votre aimable et sympathique collaboration.

Aussi, si tant est que j'ai pu faire quelque chose, ce peu que j'ai fait, vous pouvez le revendiquer : tout l'honneur vous en revient, et n'en croyez pas mon vieil et incorrigible ami Deperrière, qui promet de ne pas faire de discours et, aujourd'hui, tout comme le jour de l'inauguration des Amis des Arts, s'exagérant mes faibles mérites, vient encore d'entonner un grand air de bravoure.

Si cet excellent ami m'eût averti de ce qu'il me disait dans sa vieille barbe de démocrate conspirateur, je lui aurais certainement répondu par un *Domine non sum dignus* ; mais, puisqu'entraînés par son irrésistible faconde, vous êtes devenus ses bienveillants complices, je n'ai qu'à m'incliner et ne puis que vous remercier du fond du cœur.

Mais j'ai un aveu à vous faire. Si je me retrouve dans le buste de Saulo, je ne puis me reconnaître dans l'infidèle portrait qu'égaré par son amitié a tracé de moi notre cher Président. Juge au Salon, je récompenserais peut-être son architecture, mais je blackboulerais sans pitié ses peintures, qu'on doit qualifier, comme jadis certaines traductions, de belles infidèles.

Grâce à vous, à l'artiste et au bon camarade Saulo, dont le talent, ici, a fait merveille, me voilà promu parmi les *Dii minores* de l'Anjou et, ce buste, destiné à prendre place sous les voûtes de Saint-Jean, où les visiteurs pourront y lire la si brève et touchante inscription :

A A. MICHEL, SES AMIS.

Ils auront peut-être une vague idée de la pensée si délicate qui vous a réunis et a présidé à la donation de ce buste ; mais, ce qu'ils ne pourront connaître, ce sont les camaraderies artistiques qui nous ont groupés, les craintes partagées pour l'existence de la Société des Amis des Arts, fuyant de salle en salle, la joie de la réussite, les bonnes heures de travail commun où la conversation, effleurant tous sujets, allait bon train, tandis que, réunis par l'amitié dans une même pensée de faire progresser le niveau artistique en notre cher pays d'Anjou, chacun, de si bon cœur, apportait à l'œuvre son bon vouloir.

Tout cela sera notre bien à nous seuls et le souvenir de ces jolies heures, trop rapidement passées, fera la joie de mes vieux jours.

Dans toute fête se glisse le grain d'amertume que le poète ancien prétendait toujours être au fond de la coupe. Bientôt, au lieu d'être avec vous dans la mêlée, je ne pourrai plus qu'applaudir de loin à vos succès, mais, à cette heure, hélas ! prochaine, ce que je ne pourrai jamais oublier, mes chers amis, c'est qu'à vous, à votre amitié, j'aurai dû les meilleures heures de ma vie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mars 1909

Moyenne barométrique : 749mm,44 ; minimum le 6, à 9 h. du soir, 735mm,66 ; maximum le 24, à 7 h. du matin, 762mm,04 ; écart extrême, 26mm,38.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 2°,13 ; des minima (sans abri), 1°,69 ; des minima (sur le sol gazonné), 0°,94 ; des maxima (sous l'abri) 9°,88 ; des maxima (sans abri), 10°,90 ; des maxima (boule noire sans abri), 13°,28 ; des maxima (sur le sol gazonné), 14°,72 ; d'une eau de source, 5°,43 ; du mois, 6°,10.

Minimum absolu (sous l'abri), le 2, — 5°,5 ; minimum absolu (sans abri), le 2. — 6°,7 ; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 2, — 6°,9 ; maximum absolu (sous l'abri), le 28, 15°,5 ; maximum absolu (sans abri), le 28, 15°,2 ; maximum absolu (boule noire sans abri), le 23, 19°,4 ; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 27, 23°,2.

Humidité relative, moyenne du mois, 79 ; minimum, 40, le 17, à 1 h. du soir ; maximum, 100 les 11, 12, à 7 h. et 10 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,94 ; moyenne diurne la plus faible, 3,0 le 4 ; la plus forte, 10,0, le 1er

Nombre de jours de soleil. 23 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe. 89 h. 25m environ ; fraction d'insolation, 0,24.

Pluie totale du mois, 58mm,5 en 20 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 15mm,5 le 22. Evaporation, 51mm,10 en 24 jours.

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N ; 2 jours du N-E ; 2 jours du S-E ; 2 jours du S ; 4 jours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du S S W; 7 jours du S-W; 3 jours de l'W S-W; 7 jours de l'W; 3 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 7m,2. Vitesse maximum du vent le 6, à 8 h. 37m et 8 h. 52m du soir, 23m,6 par seconde (vent S S-E).

Gelée les 1, 2, 3, 4, 5, 11, 14, 15, 16. 17; gelée blanche les 2, 5, 8, 11. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 27; rosée les 8, 11, 12, 13, 18, 24, 27, 29; brouillard le 11. au matin; neige les 1, 3, 10, 13, 14, 15; halos solaires les 16, 27; halo lunaire le 2.

Arrivée de la fauvette à tête noire le 17, apparition des papillons Rhodocera rhamni le 17 et Vanessa polychloros le 23. Une hirondelle vole le 22.

A. Cheux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

Deuxième Concert extraordinaire (14 mars 1909), avec le concours de Mlle J. Hatto, de l'Opéra, M. Rigaux, de l'Opéra, la Société Sainte-Cécile et les chœurs d'amateurs.

Alceste (Gluck), premier acte, second tableau ; *Ave Verum* (Mozart), *Psyché* (C. Franck), *Le Crépuscule des Dieux* (R. Wagner), *Rapsodie norvégienne*, deuxième partie (E. Lalo).

Pour son deuxième concert extraordinaire, la Société des Concerts populaires a fait un effort qu'il convient de reconnaître. Nous devons rendre hommage à tous ceux qui ont prêté à cette solennité le concours de leur dévouement et de leur talent, à M. de Romain, qui est toujours l'âme de nos fêtes, à M. d'Ollone, qui a assumé la lourde charge d'un pareil programme, à la Société Sainte-Cécile et à son chef, M. Fichet, aux chœurs d'amateurs, d'une inlassable bonne volonté, et à l'orchestre lui-même, qui se ressaisit brillamment quand on le lui demande.

Une salle bien remplie, vibrante et enthousiaste, a suivi ce long programme avec une attention reconnaissante et elle a su, par ses applaudissements, associer au succès ceux à qui elle en reportait le mérite. Et c'était justice.

L'exécution d'aujourd'hui est de nature à faire oublier quelques négligences, comme le talent de Mlle Hatto nous réconcilie avec les cantatrices. Nous ne pouvons pas avoir Mlle Hatto tous les dimanches : c'est entendu ; mais il n'est peut-être pas nécessaire d'avoir une cantatrice tous les dimanches.

C'est un grand plaisir que d'entendre dire ainsi la musique de Gluck. Cette déclamation pathétique, cadencée comme un beau poème, lumineuse et pure comme un marbre antique, repose singulièrement des fracas et des outrances et, quand on envisage

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les productions d'un siècle entre l'*Alceste* et le *Crépuscule*, on ne peut se garder d'un peu de sceptique réserve à l'encontre des écoles qui détiennent successivement le critérium du beau.

Nous ne ferons pas injure à M. Rigaux en constatant qu'il n'a pas l'autorité de Mlle Hatto pour dérouler les périodes de cette musique nombreuse ; les dons naturels n'y suffisent pas, il y faut le style, cette respectueuse intelligence des œuvres qu'on gagne au commerce prolongé des maîtres et qui, si divers de Gluck à Wagner, reste le style aussi bien dans le *Crépuscule* que dans *Alceste*.

Cette terrible page du *Crépuscule*, plus on l'entend, plus on est pénétré de sa grandeur et de sa force — une vraie force de nature déchaînée qui ébranle l'être tout entier et bouleverse l'âme. Quelque rebelle qu'on soit à la violence, il faut bien confesser qu'il y a là une merveilleuse tempête de sentiments.

L'art de C. Franck est plus simple et plus nuancé. Nous attendions avec une curiosité inquiète l'exécution intégrale de *Psyché*. Nous craignions un peu que la longueur de l'œuvre et sa tenue discrète d'un bout à l'autre ne donnassent, en fin de compte, une impression de grisaille, mal en rapport avec le titre éclatant du poème.

Il n'en a rien été. Sous la direction visiblement convaincue de M. d'Ollone, l'orchestre et les chœurs ont chanté l'éternelle histoire de *Psyché* avec la grâce légère et le charme douloureux qui convient à cette première chanson d'amour. Il appartient au génie de C. Franck de nous rappeler que toute joie humaine se paye et la hauteur résignée de son œuvre tout entière en porte le témoignage.

Dans les courts ensembles d'*Alceste*, dans la divine supplication de l'*Ave Verum* et dans les longs développements de *Psyché*, les chœurs ont été à la hauteur de leur tâche. Il est impossible d'espérer, chez nous, une exécution meilleure que celle d'aujourd'hui. A moins de grouper les éléments dont nous disposons en une Société d'études permanente, ce qui serait sans doute une utopie, nous n'aurons jamais, avec des chœurs d'amateurs, plus de solidité et plus d'éclat. Nous nous rendons compte de ce qu'un pareil résultat a demandé de soins aux maîtres et aux élèves et nous leur en sommes profondément reconnaissants.

Et ce concert trop long, peut-être, nous laissait encore écouter sans fatigue la sonore rapsodie de Lalo, parce que nous emportions avec nous un reflet d'art, un souvenir de beauté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Concert de l'Association professionnelle des Artistes musiciens (24 mars 1909), avec le concours de M. César Thomson, violoniste, et de Mlle Le Senne, de l'Opéra.

Ouverture du Vaisseau Fantôme (R. Wagner), *Concerto* pour violon (Mendelssohn), *Air d'Obéron* (Weber), *Impressions d'Italie* (Charpentier), *Prélude de Messidor* (Bruneau), *Morceaux de Chant* (Saint-Saens et Delibes), *Adagio du deuxième Concerto* (Max Bruch), *Fantaisie* (Paganini), *Marche du Synode* (Saint-Saens).

Le concert au profit de la Caisse de secours des Artistes musiciens semblait, cette année, marqué d'une fatalité malheureuse. La salle était moins pleine que les années passées et, si ces vides sont dus à l'abstention de nos abonnés, il faut le regretter : notre orchestre nous donne trop de joies pour que nous lui refusions notre active sympathie.

Mais il y avait autre chose. Une mauvaise fée avait substitué sa baguette à celle de M. d'Ollone et tout allait de travers le long du programme attrayant. L'*Ouverture du Vaisseau Fantôme* sonnait, par instant, d'inquiétante manière, les cordes de César Thomson sifflaient et lâchaient l'accord et les violoncelles n'évitaient pas la traditionnelle déroute de la *Sérénade* de Charpentier.

Nous avions entendu M. Thomson à nos concerts il y a vingt-cinq ans et nous en avions gardé un souvenir enthousiaste. Notre impression d'aujourd'hui n'est plus tout à fait la même. Le grand artiste a-t-il changé ou bien avons-nous changé nous-mêmes? Il n'importe, puisque nous ne prétendons donner ici que des impressions de bonne foi, sans valeur critique. Dans le *Concerto* de Mendelssohn, M. Thomson, visiblement gêné par le déséquilibre de son instrument, n'a donné sa mesure qu'au cours du final. Il a porté sur le public surtout dans la *Fantaisie* de Paganini, qui tient plutôt du tour de force que de l'art musical. Un de nos voisins, bon musicien tout de même, nageait dans l'extase, en souvenir, sans doute, de ses laborieuses études de Kreutzer. Nous regrettons qu'on persiste à exciter les nerfs des auditeurs avec des exercices de cette nature. Qu'ils s'appellent Burmester, Enesco ou Thomson, les artistes se diminuent par des acrobaties dont l'effet est sûr, mais qui n'ont rien à voir, ils le savent bien, avec la musique. La virtuosité est une qualité nécessaire, c'est entendu, ce devrait même être sous-entendu, mais nous ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

demandons pas qu'on l'étale au concert et ce nous est aussi désobligeant de l'entendre qu'il nous paraît singulier d'entendre un improvisateur jongler avec des rimes dénuées de sens. Dans les deux cas que nous assimilons, il n'y a ni poésie ni musique. L'art ne doit pas nous laisser l'idée d'une difficulté quelconque : il doit s'imposer à nous par la beauté, la simplicité et l'émotion. Nous craignons que les virtuoses qui se réclament aujourd'hui de Paganini n'empruntent au grand violoniste plutôt les moyens de son art que son art lui-même.

M. Thomson nous a paru égal à lui-même dans l'*Adagio du Concerto* de Max Bruck, dont il nous a donné une idéale interprétation. Le son ample et pur, l'archet puissant, le style soutenu tout y était d'un grand violoniste et nous oublierons volontiers le reste pour nous souvenir de cette seule page qui suppose le reste sans nous l'imposer.

Mlle Le Senne a obtenu un beau succès avec l'*Air d'Obéron* et les mélodies accompagnées au piano par M. d'Ollone, mais le succès qu'on fait aux cantatrices est souvent dénué de critique et ne prouve rien. Aujourd'hui, il n'était pas déplacé : Mlle Le Senne méritait mieux que bien d'autres les applaudissements qu'on ne lui a pas marchandés.

Comme nous le disions en commençant, l'orchestre lui-même n'a pas été irréprochable le jour de sa fête, mais nous n'y insisterons pas. Constatons plutôt, en nous y associant, le succès qui a été fait à M. Bailly, l'alto solo, dans la réplique de la *Sérénade* de Charpentier et la belle exécution du *Prélude de Messidor*.

La *Marche du Synode* ne nous a pas paru prise dans un mouvement heureux ; elle a été singulièrement hachée par les sorties malencontreuses qui n'ont même pas l'excuse du vestiaire. On s'est donc bien ennuyé qu'on est si pressé de sortir !

Dixième Concert populaire (28 mars 1909).

Symphonie inachevée (Schubert), *Ave Verum* (Mozart), *Psyché* (C. Franck), *Ouverture du Tannhauser* (R. Wagner).

Cette fois, les absents ont eu tort et ils étaient nombreux. De l'opportunité de nous redonner le poème de Franck en entier, nous ne discuterons pas, mais nous n'en avons pas été choqué. Il eût été dommage, peut-être, que l'on eût pris tant de peine pour une seule audition. La seconde interprétation a, d'ailleurs, été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

meilleure que la première ; on n'a donc pas perdu son temps à nous la donner et nous avons gagné à l'entendre.

La *Symphonie inachevée* de Schubert est un miracle de grâce et de jeunesse ; elle porte bonheur à M. d'Ollone, dont nous n'avions pas oublié la première interprétation. Celle d'aujourd'hui est tout aussi aimable, comme l'exécution de l'*Ouverture du Tannhauser* est une des bonnes que l'orchestre nous ait données. C'est une clôture en beauté — beautés familières, après quoi s'ouvrent les espoirs de l'hiver prochain.

Et, là-dessus, chacun de dire ses préférences et ses désirs. L'un conspue Bach, qui n'en mourra pas ; l'autre, et quel autre, notre maître à tous, nous confie que Franck l'ennuie à la longue ; d'autres, sans doute, qui ne le disent pas, ont la nostalgie des « souvenirs ». Nous cédons tous ainsi à quelque penchant et c'est péché véniel si nous voulons bien tolérer le goût du voisin et ne pas l'exclure. Et, puisque c'est l'heure des vœux, nous allons, après les autres, exprimer ceux que nous faisons pour notre chère Société.

Nous souhaitons qu'on n'abandonne pas la symphonie classique, qui a été notre école à tous. Derrière nous, qui passons, d'autres générations se lèvent et nous n'avons pas le droit de leur refuser la nourriture qu'on nous a donnée sous le prétexte, d'ailleurs faux, que nous n'en avons plus besoin. Nos dix concerts annuels sont un cadre suffisant pour un cycle de symphonie, puisque le mot et la chose sont à la mode. Ceux qui ne savent pas encore apprendraient et ceux qui savent se souviendraient. Notre goût à tous ne saurait y perdre. L'orchestre lui-même gagnerait à une série d'études raisonnées sous la main du même chef. Il échapperait à la mollesse et à l'à peu près que l'on n'a voulu ni voir, ni dire, ce qui n'est peut-être pas la meilleure façon d'aimer des artistes pour qui nous avons nous-mêmes une vieille et franche estime.

Quant aux Russes, aux Norvégiens et aux Roumains, qu'on nous en donne, soit ; il en est d'exquis, comme ce Dvorack, qu'on ne met aux programmes que pour l'escamoter avant l'exécution par un hasard trop persistant pour être un simple hasard. Mais, pour Dieu, soyons tolérants et, pour le moins, supportons-nous les uns les autres. La maison de l'Art est assez grande pour abriter tous les goûts. Il suffit d'une simple et franche bonne foi .

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette année encore, les fervents de la musique de chambre ont eu leurs séances aux Amis des Arts.

Il nous est revenu que, malgré le talent des artistes, malgré le dévouement des hommes généreux qui sont à la tête de l'œuvre, le goût de ces auditions n'a pas progressé cette année. Et c'est grand dommage. Il n'y a pas, au point de vue purement musical, de plus utile école. Mais, là, plus encore qu'au concert, il est impossible d'improviser les programmes et d'écourter les répétitions. Sous peine de devenir « de la musique d'amateurs », un quatuor a besoin d'être étudié, su et réfléchi en commun, puisque ceux qui l'exécutent ne sont plus qu'une âme et plus qu'un son. Tâche difficile qu'il faut asseoir sur des bases solides avant de l'entreprendre. Ceux qui en ont pris le soin ne l'abandonneront pas et ils auront travaillé autant que personne pour l'éducation de notre goût et le bon renom de nos Sociétés musicales.

***

Le 5 mars, les Angevins avaient la bonne fortune de pouvoir entendre, au Cirque-Théâtre, un concert véritablement artistique, organisé par M. Paul Boquel.

Chacun sait que la Direction de ces concerts donne ainsi des soirées dans de nombreuses villes où il est permis d'entendre une musique capable de charmer les plus difficiles.

Il faut donc remercier la Direction des concerts Boquel d'avoir choisi notre belle cité pour l'une de ces soirées qui peut compter parmi les plus belles qu'il nous a été donné d'entendre.

La personnalité de Mlle Lucie Caffaret donnait un attrait tout spécial au programme, la jeune et charmante artiste ayant laissé un excellent souvenir lors de son dernier passage à Angers, il y a quelques années. Il est regrettable qu'une partie des auditeurs assidus des concerts se soit désintéressée de cette soirée, car, certainement, il est impossible d'être doué d'un plus grand talent que cette jeune artiste de 16 ans.

Mlle Lucie Caffaret a été très applaudie dans la *Grande Fantaisie et Fugue*, de Bach-Liszt, dans la *Sonate en ré*, de Mozart, puis dans diverses œuvres.

On a entendu Mlle Suzanne Chantal dans l'*Air de Chérubin*, des *Noces de Figaro*. Elle a interprété ensuite, avec son beau talent, l'*Air de Thésée*, l'*Aurore* et *Sérénade*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Umberto Benedetti, violoncelliste, a joué avec une maëstria véritable *Intermezzo et Rondo* et *Vito*, de Popper.

Tous ces artistes ont été très appréciés et très applaudis.

***

Un public élégant, dit *Angers-Artiste*, se pressait, mercredi 17 mars, dans la salle de la rue du Quinconce, où des amateurs, dignes du nom d'artistes, interprétèrent, à la satisfaction générale, *Jean Marie*, un acte en vers d'André Theuriet, et *M. Lambert, marchand de tableaux*, amusante comédie de M. Max Maurey. La comtesse d'Ollone, supérieurement secondée par le comte et le vicomte de Montlaur, trouva, dans la première de ces pièces, des accents d'une émotion communicative qui lui valurent de chaleureux applaudissements. La seconde obtint un succès de rire, dû pour une part à l'esprit semé par l'auteur dans les deux actes de sa pièce et, pour l'autre, à la verve entraînante avec laquelle celle-ci fut enlevée par Mme Georges Bougère, exquise de naturel et d'imprévu, la comtesse d'Ollone, non moins charmante sous les traits de l'aventurière que sous ceux de la jeune Bretonne, MM. de Waru, un Lambert désopilant, de la Grandière et de la Villéon. Le comte de Romain, au concours duquel on avait fait appel à la dernière heure, pour remplacer le comte de Quatrebarbes, a fait preuve, en lisant le rôle, d'un vrai talent de comédien.

Le programme de la soirée se complétait de poésies dites par le comte de Montlaur avec le talent que lui reconnaissent tous ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre ; de mélodies dont le charme fut doublé par celui de la voix chaude et prenante de Mme Pousset ; enfin, d'une partie instrumentale, confiée au violoncelliste M. Michel della Pena, dont la noble, pure et probe virtuosité souleva les bravos de la salle entière.

Mme Max d'Ollone tenait le piano en musicienne consommée.

***

Première année, premier concert, première bataille, première victoire. Eh ! eh ! Messieurs, voilà qui s'appelle un glorieux début et, dimanche, quand tout fut fini, que la salle résonnait encore sous le charme de l'écho des bravos, vous avez dû dire : « Le berceau de notre Société est enguirlandé de roses et l'avenir lui sourit à merci. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En effet, lit-on dans l'*Éventail*, ce concert fut un vrai succès et c'est à regret que nous ne pouvons en donner les détails.

Les exécutants de la Philharmonique sont tous des jeunes, bien disciplinés, sous la conduite d'un jeune, M. P. Rémond, qui tient déjà la baguette de chef d'orchestre avec autorité. Cette phalange a donné une bonne exécution de diverses œuvres de Gluck, Lulli, Mendelshonn et... Paul Rémond, qui, modestement, s'était caché, comme compositeur, sous de transparentes initiales, et sa musique accuse de jolies envolées très prometteuses. Les solistes étaient MM. Podevin, Goileau, Bideau. Nos compliments à Mlle Patarin, MM. Labesse, Escoubiac et P. Rémond pour le bien rendu du *Premier Quatuor* de Mozart.

Mme Odette Le Roy, des Concerts Colonne, fit apprécier le charme de sa belle voix et de son expression charmante ; se prodiguant pour le plus grand plaisir de l'assistance, elle fit ressortir bellement trois œuvres de Mme Lydia Michaïloff, un compositeur très richement inspiré, qui l'accompagnait de façon remarquable. En cette partie, on fit fête également à l'auteur et à l'interprète, puis Mme Michaïloff — une agréable surprise — s'est montrée très bonne pianiste en l'interprétation de deux de ses compositions : *Égide* et *Première Valse caprice*.

Enfin, on applaudit M. Dehermann, ténor du Grand-Théâtre, et Mlle Boyer, accompagna en très bonne musicienne plusieurs morceaux.

Donc, bravo à la Philharmonique, que nous voyons en très bon chemin !

Si tout ne fut pas parfait, tout, du moins ce que donna l'Avenir Philharmonique, nous fait prévoir que là, peut-être, est pour Angers la Philharmonique de l'avenir.

***

La sympathie que j'éprouve pour l'auteur de *Bacchus et Silène*, écrit le chroniqueur théâtral d'*Angers-Artiste*, m'interdit d'insister autant que je le désirerais sur les mérites de ce ballet. Mais je suis très heureux de constater que le public a paru séduit par les qualités essentiellement françaises de cette œuvre, où la clarté des idées mélodiques égale la finesse de l'orchestration. Au baisser du rideau, M. Max d'Ollone a été l'objet de longues ovations. *Bacchus et Silène*, je l'espère, reparaîtront souvent sur l'affiche avant la fin de la saison.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les principaux interprètes de ce ballet ont été excellents. Mlle Enrica Benzoni, notamment, a remporté un véritable triomphe. M. Wesphale est un *Silène* des plus amusants.

L'orchestre, sous la direction de M. Max d'Ollone, fut à la hauteur de sa réputation.

***

Le Jury du Concours de pièces de la Société des Fêtes d'Angers a tenu quatre séances, sous la présidence de M. Marcel Minier, vice-président de la Société des Fêtes, au cours desquelles ont été lues les vingt-deux pièces présentées au Concours. Voici les résultats :

1er prix : 50 francs. — *La Mort de Pierrot.* Mme Roger Moreau.
2e prix : 30 francs. — *La Lumière.* M. René Poirier.
3e prix. — *Fleur de Saule.* M. A.-J. Verrier.
4e prix : médaille d'argent. — *Tant va la cruche à l'eau.* Mlle Gabrielle Leclerc.

***

C'était novembre 1908, la rentrée des cours, la fin des vacances ensoleillées. C'était aussi pour l'Association générale des étudiants d'Angers toute la vigueur retrouvée, l'ère des concerts et toutes les réunions amicales recommencées ; c'était de plus enfin un tournant déjà de l'histoire de ces futurs médecins ou avocats. Le dévoué président de l'A. E. A. depuis sa fondation, celui qui avait armé et consolidé la barque et donné le premier coup de barre, Gustave Jourdin, la personnification de l'étudiant joyeux et travailleur tout à la fois, était devenu le praticien dévoué et vite apprécié d'une petite cité voisine de la nôtre. Il fallait élire un nouveau chef et tout le monde courut aux urnes. Il n'y eut ni pression électorale, ni candidat officiel, ni truquage, ni coups de poing, choses habituelles aux élections politiques, et M. Henry Brunetière fut chargé de présider aux nouvelles destinées de l'Association. Il est secondé dans sa tâche par MM. Moutet, vice-président ; Maurice Robin, trésorier ; Grosgeorge, Delalande, Travaillé et Gauvin, membres du bureau.

Avec une grande simplicité jointe à beaucoup de distinction et de raison, le nouveau président organisa, toujours aidé par d'inlassables dévouements, trois concerts, un grand bal de charité et une visite aux étudiants nantais, qui fut rendue le dimanche suivant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour le premier concert, on paya d'audace comme il sied à des jeunes qui ont pour but premier la charité et que cette idée encourage. Grâce à la toujours aimable obligeance de la municipalité on obtint le Cirque-Théâtre, on couvrit les murs de la ville de grandes affiches rayonnantes de noms d'artistes célèbres, on frissonna un peu aussi, non pas sous la caresse du vent de décembre, mais dans la crainte que tous ces efforts ne soient pas récompensés. Si la recette n'allait pas couvrir les frais énormes qu'on s'était imposés? Mais le succès dépassa toutes les espérances. La soirée du 16 décembre fut une digne sœur des Concerts Populaires extraordinaires. Elle contribua, certes, à la réputation artistique de « l'Athènes de l'Ouest » en même temps qu'elle était une victoire aux lettres d'or inscrite sur le drapeau qui plane ou claque à la brise au-dessus des têtes frémissantes des étudiants. N'avait-on pas, pour assurer le triomphe, Mme Povla Frisch, Mlle Henriette Lewinshon, MM. Lagarde, Bienvenu, Becker, Bailly, successivement altiste et chanteur, enfin M. Max d'Olonne lui-même ! Une chanteuse hors de pair, une jeune pianiste prodige, les meilleurs artistes de l'Association artistique et leur chef d'orchestre lui-même ! Aussi le sommeil des vieux que leurs jambes ne soutiennent plus guère, des femmes pâles que la nichée attend, des ouvriers blessés qui courbent le front sous la désespérance, le sommeil de tous les convalescents dut être peuplé de rêves réconfortants et bercé par les clocs clairs et multiples des pièces tombées dans les bourses tendues par de gracieuses angevines qu'accompagnaient des étudiants.

La seconde réunion, plus intime, avait lieu le 21 janvier, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. Elle débutait par une charmante causerie sur Pasteur. Cette étude d'un des plus illustres savants du XIXe siècle fut admirablement traitée par M. S. Martin, pharmacien de première classe et membre de l'A. E. A. Un pianiste nantais de grand talent, M. Arcouët, était venu prêter son concours. M. Besnard dirigeait magistralement le petit orchestre habituel composé d'étudiants et renforcé de quelques amateurs excellents. On applaudit comme ils le méritaient MM. Lossouarn, Aimé Lecoutour, Raoul Lecoutour, Closier et Latrilhe. Les quatre premiers pourraient délaisser le scapel presque du jour au lendemain pour rester uniquement compositeur, violoniste, poète et chanteur et remporter les plus grands succès. Ils ne sont pas de ceux qui se contentent d'être artistes « gentiment » ; ils sont doués de façon splendide.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous pûmes les juger plus complètement dans la troisième réunion qui eut lieu le 30 mars, salle du café Gasnault, uniquement entre membres de l'A. E. A. M. Lossouarn s'était contenté au concert précédent de composer une mélodie mélancolique et nuageuse sur *l'Heure Grise*, de M. René Poirier. Cette fois, il se révéla auteur et exécutant remarquable dans une danse orientale une danse norvégienne et un allegro en *sol mineur*. En l'absence de M. Latrilhe dont on attendait la note comique, M. Raoul Lecoutour fut un chansonnier ironiste parfait, dont la voix forte, le geste large, mettent admirablement en valeur ses propres œuvres. Il redevint ensuite le poète énergique, presque violent, qui fait passer sur son auditoire le grand frisson du large où se marient le vent et la mer, tandis que les goëlands inscrivent à l'horizon à coups d'ailes immenses la destinée des gas de l'Armor. — M. Aimé Lecoutour — chaque Lecoutour est un artiste — joua avec infiniment d'émotion une rêverie pour violon. MM. Closier, une basse à la voix chaude et prenante, H. Ménard, un fin diseur, et Grosgeorge, un agréable chanteur, complétèrent le programme spirituellement crayonné par M. Latrilhe. M. Henry Brunetière les en remercia chaleureusement et leva sa coupe en l'honneur de tous ceux qui donnent de leur cœur et de leur temps à l'Association.

Comme l'année dernière, un grand bal de charité avait eu lieu le 27 janvier dans les salons de l'Hôtel de Ville. Il était donné comme toutes les soirées de l'A. E. A. au profit de l'œuvre si intéressante des convalescents indigents sortant de l'Hôtel-Dieu, œuvre fondée par l'Association des étudiants voici déjà près de trois ans. Aux accords entraînants d'un orchestre très complet conduit par le maëstro Hermann, on dansa joyeusement toute la nuit. Les invités étaient reçus à l'entrée par les membres du bureau ; la salle des fêtes et l'escalier qui y conduit étaient décorés d'une façon magnifique, « comme jamais ils ne l'avaient été encore », disent quelques notabilités. Ce fut surtout une vraie fête de charité et, s'il y eut des rires et des farandoles au long des salons ce soir-là, ils eurent l'heureuse conséquence d'empêcher des miséreux de geler durant les nuits d'hiver ou de manquer de pain à toutes les heures du jour.

Ce bal n'épuisa point toute la gaieté et toute la fougue de la jeunesse turbulente de l'A. E. A. Elle voulut les communiquer à ses voisins les nantais, qui l'avaient très aimablement invitée, ainsi que les étudiants de Rennes en un Congrès des étudiants

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'Ouest. Et, son noble et éloquent vice-président Moutet en tête, elle débarqua en la majestueuse cité le jeudi de la Mi-Carême. Il y eut des discours, des chants, des banquets, des accolades fraternelles,un bal et l'on s'en revint enchanté,persuadé qu'il n'y avait pas de frontières... entre Nantes et Angers. Le dimanche suivant, quelques étudiants nantais accompagnant un char rendaient leur visite aux camarades angevins. Le soir, nos étudiants se retrouvèrent en un banquet tout de simplicité et de camaraderie et ce fut l'occasion, de part et d'autre, de nouveaux toasts et de nouvelles marques de sympathie.

Oublierais-je de proclamer la naissance, l'automne dernier, d'une jeune et déjà puissante société, sœur de l'A. E. A. Comme Héraclès, encore au berceau, elle a montré sa force en terrassant presque tous ses adversaires ; c'est l'A. U. C., l'Angers-Université-Club. Distincte de l'A. E. A, tant par son administration que par son but, l'Association des étudiants ne peut cependant oublier qu'elle en favorisa et encouragea les débuts. Aussi a-t-elle quelque droit d'en être fière aujourd'hui. L'Angers-Université-Club, en effet, est désormais officiellement et solidement campée, comme il sied à tout sportman qui se respecte. Dès l'abord, une excellente équipe de Foot-bal-Association s'est formée sous l'habile direction de son actif capitaine, M. Mâreau ; elle s'est imposée à l'attention des Angevins en enlevant brillamment et coup sur coup le championnat de Beauce et Maine et le championnat de Touraine. L'équipe de Rugby va très bien également. Les dirigeants d'Angers-Université-Club nous réservent, pour cet été, des courses à pied, des courses de bicyclette, peut-être même des courses de chevaux et un concours de natation. Et tout cela n'a jamais empêché et n'empêchera pas d'être reçu aux examens : *Mens sana in corpore sano !*

R. P.

***

Le 16 mars dernier a eu lieu, dans les salons du café Cardinal, 1, boulevard des Italiens, à Paris, le dîner qui, tous les ans, à pareille époque, réunit les Amis du Vin d'Anjou.

De mémoire de sociétaire on n'avait vu pareille affluence dans la salle des traditionnelles agapes ; la table du banquet en souffrit la première, qui dut, malgré sa taille respectable, faire appel à d'autres plus petites, dressées en toute hâte à ses côtés, afin de recevoir les convives qui arrivaient toujours.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On en comptait près de quatre-vingts, quand M. Leroux-Cesbron, président, s'asseoit à la table d'honneur. A ses côtés — heureuse innovation due à Décard — viennent prendre place Mlle Marthe Yrieix, du théâtre de l'Athénée, et Mlle Jane Sivrac, de l'Opéra municipal de Nice, les toutes charmantes artistes qui, tout à l'heure, charmeront leurs auditeurs au cours de la soirée qui suivra le banquet et qui ont bien voulu accepter de prendre part à celui-ci.

A la table d'honneur : MM. de Grandmaison, député de Maine-et-Loire ; Peyssonnié, avocat général ; Étienne Port, Paul Décard de la Comédie-Française ; L'Hoëst, Rabomie, H. Bigeard, avocat à la Cour d'appel de Paris ; H. Coutant, directeur de l'*Angevin de Paris* ; Marc Leclerc, Baudouin, Cesbron, Dr Évrard, Petrucci.

Assistaient également à la soirée et ont pris part au banquet :

MM. Paul Leclerc, P. Joubert, Herrouet, J. Bruneau, P. Oriard, A. Corbin, Léon Bougroz, R. Masson de Torcy, H. Pilmis, E. Logeais, René Mingot, H. de Beaumont, J. Plaçais, A. Jablin, Junicette, Laigre, E. Boré, Jachet, Ludovic Chaillou, Lecoq, P. Martineau, P. Bernier, Texier, E. Pronteau, E. Mabille, Leboucher, Harel, Boisnard, Duvanel, Chastanier, Sorin, A. Maflet, C. Servat, G. Dureau, Ouallier, Charles Legros, Halopé, Dr Bonnet, Blanchet, Bernier, Grégoire, Ad. Morin, Assiré, Ch. Fillion.

La plus franche cordialité n'a cessé de régner au cours de la soirée et les convives firent au menu le grand honneur — qu'il méritait bien, au demeurant — de l'arroser des excellents vins d'Anjou dus à la générosité de MM. de Grandmaison, Gilles Deperrière et Cesbron.

Voici l'heure venue des toasts : M. Leroux-Cesbron, l'aimable président du Vin d'Anjou, se lève le premier. Il remercie les généreux donateurs qui ont bien voulu prélever sur leur cellier les délicieuses bouteilles qui ont circulé tout à l'heure. Il remercie aussi tous les Angevins qui se sont joints aux sociétaires et qui sont venus nombreux à la réunion ; qu'ils recommencent souvent : ils seront toujours les bienvenus au dîner du Vin d'Anjou, où tout le monde est reçu et accueilli sans aucune distinction d'opinion ni de parti, une seule qualité est requise : la bonne éducation.

M. Gachet prononce ensuite, en une charmante improvisation,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un discours sur le Circuit avorté et sur le projet maintenant irréalisable de l'exode du Dîner du Vin d'Anjou dans les salons Jahan, à cette occasion.

M. de Grandmaison se félicite d'être venu ce soir au Vin d'Anjou, dont il est, d'ailleurs, un fidèle. Il y a fait des rencontres heureuses : celle de son sympathique et « barométrique » ami M. G. Deperrière, celle aussi des charmantes artistes qui ont bien voulu, par leur présence, changer les salons un peu austères du Cardinal en une sorte de « Grange aux Belles ».

M. Peyssonnié, en l'honneur de la décoration duquel on a battu un triple ban, se lève enfin pour remercier ses compatriotes avec une chaleureuse émotion ; il est moins fier de sa décoration qu'heureux de la sympathie des membres du Vin d'Anjou. « D'ailleurs, ajoute-t-il, ma décoration me chiffonne. Je ne sais à qui elle a été attribuée et par quoi? Est-ce à Paul Soniès? est-ce à l'avocat général? est-ce à Salu ou à Jojo ! » Les deux frères Siamois, que reconstitue sa double personnalité professionnelle et littéraire, sont pour lui un grave sujet de méditation, que troublèrent, certes, pendant longtemps les chaleureux applaudissements qui saluent la fin de sa spirituelle allocution.

La parole est maintenant aux artistes :

Notre compatriote, le sympathique et aimable Décard, de la Comédie-Française, se fait le premier entendre dans son charmant répertoire de monologues. Il obtient son habituel succès et est longuement applaudi.

Puis Mlle Jane Sivrac, de l'Opéra municipal de Nice, avec une fort belle voix et beaucoup de méthode, interprète successivement, pour le plus grand plaisir des auditeurs, *Carmen* (Habanera), de Bizet, et la *Chanson d'Amour*, de G. Faure.

M. Lucien Rousseau, des Concerts Lamoureux, un autre angevin, fait ensuite applaudir son si joli talent de violoniste que connaissent bien tous nos compatriotes.

Mlle Marguerite Dorial apparaît ensuite, infiniment gracieuse dans ses *Faucy Dauces*.

La soirée se termine par la représentation de *Five o'clock*, saynète en vers libres, de Charles Clairville, dans laquelle Mlle Marthe Yrieix et Décard firent preuve d'un entrain et d'un brio extraordinaires.

Ce n'est qu'après de chaleureux et prolongés applaudissements adressés à ces deux excellents artistes qu'on se décida à se séparer, en se donnant rendez-vous pour le prochain « Vin d'Anjou ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chacun, en s'en allant, s'accordait à reconnaître l'heureuse influence exercée sur les destinées du « Vin d'Anjou » par l'*Angevin de Paris* et son directeur, notre aimable confrère H. Coutant, auquel revient une bonne part de responsabilité dans cette actuelle prospérité.

H. B.

⁂

M. René Bazin, de l'Académie française, vient d'être, à l'assemblée générale annuelle, élu par 123 voix sur 159 votants, membre du Comité de la Société des Gens de Lettres.

⁂

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que, dans sa dernière assemblée générale, l'Association des Journalistes parisiens a décerné, aux applaudissements unanimes de ses collègues, à notre collaborateur et ami Joseph Denais le titre de secrétaire général honoraire.

M. Joseph Denais, depuis vingt-quatre ans membre du Comité, depuis quatorze ans secrétaire général, malgré les plus vives instances de tous, avait refusé d'être à nouveau candidat.

⁂

Mérite agricole. — M. le Dr Topart, viticulteur, à Angers, est nommé chevalier du Mérite agricole.

⁂

M. A.-J. Verrier a reçu de Jean Richepin une lettre des plus élogieuses au sujet du *Glossaire*, dont il se promet de « se régaler avec joie à ses premiers loisirs ». L'ayant parcouru déjà, Richepin reconnut là « une œuvre extraordinairement curieuse et forte ».

⁂

M. Georges Cain rappelle, en ses *Promenades dans Paris* (*Figaro* du 1er mars), que, de 1802 à 1821, la Sorbonne fut transformée en Musée des Arts et en logements pour les anciens Prix de Rome :

« Le statuaire Roland avait son atelier dans la chapelle latérale — dite chapelle de Richelieu — où le ministre fut inhumé et où s'élève son monument funèbre, chef-d'œuvre de Girardon. C'est en cet atelier que la mort surprit Roland, en 1816, alors qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commençait à exécuter la statue du Grand Condé. David d'Angers — élève de Roland — revenait alors de Rome, tout jeune et rêvant de gloire. Il occupait, aux environs de la Sorbonne, un pauvre logis et sa fièvre de travail était telle qu'il y couchait « sur une porte sculptée, afin de ne pas dormir trop longtemps ».

« Ce fut lui qui eut l'honneur d'exécuter, dans l'atelier de la Sorbonne, la statue ébauchée par son vieux maître mourant, et ce coup d'essai fut triomphal.

« C'est à la Sorbonne que David d'Angers naquit à la célébrité. »

***

A lire, dans l'*Hermine*, les curieuses notes de F. Duine sur Robert Cupif, prélat d'origine angevine, qui, après avoir été évêque de Saint-Pol, où il eut fort à faire avec son prédécesseur, déposé, René de Rieux, de Loudéac, fut un terrible évêque de Dol, en lutte avec ses chanoines, avec lesquels il allait jusqu'à faire le coup de poing, usant avec une égale virtuosité de l'injure et de la procédure, où il se révèle chicaneur sans égal. Il ne fut point, du reste, le seul personnage étrange de sa famille, témoin ce François Cupif, curé de Contigné, qui mourut en Hollande, comme pasteur protestant, après une existence des plus mouvementées, et ce Christophe Cupif, sieur d'Aussigné, maire d'Angers, qui voulait voir graver sur son épitaphe : « *Vita et uxore solutus* : Débarrassé de la vie et de sa femme. »

***

Brillante et belle société, le 5 mars, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, où M. Guédon, secrétaire de l'Inspection académique, faisait une conférence sur Paul Verlaine et son œuvre.

Verlaine fut un bohémien du Parnasse, toujours par monts et par vaux, comme en fait foi toute sa vie passée hors de Paris, qui aurait dû pourtant l'attirer.

Paul-Marie Verlaine naquit à Metz, en 1844. Sa famille était originaire des Ardennes. Il fut élevé à Paris, au lycée Bonaparte (1851). Puis il entra comme employé dans une Compagnie d'assurances, ensuite à l'Hôtel de Ville.

Il fréquenta le groupe parnassien et fit paraître les *Poèmes saturnins* (1866), sans réussir à se faire connaître. Il publia ensuite *Fêtes galantes* (1869) et *Bonne Chanson* (1870). Compro

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mis après la Commune, il se réfugia en Angleterre, puis en Belgique, et regagna Paris.

En compagnie du poète Arthur Raimbaud, il se rendit en Angleterre (1872), puis à Bruxelles. Raimbaud, voulant le quitter, Verlaine tira sur lui deux coups de revolver. Condamné à deux ans de prison, il fit *Romances sans paroles* (1874) et médita *Sagesse*.

Un aumônier le convertit à la foi de son enfance et, en 1875, il quittait Mons et retournait dans les Ardennes françaises, puis il repartit en Angleterre, où il enseigna le français et le dessin, Revenu en France, il eut une chaire au collège de Rethel (1877), essaya de la culture à Coulommiers et dissipa sa fortune.

Il retourna à Paris et publia son chef-d'œuvre : *Sagesse*, qui lui donna enfin la célébrité. Professeur à Boulogne-sur-Seine et à Neuilly, Verlaine fit *Les Poètes maudits*, suivis de *Jadis et Naguère*.

Anémié par la maladie, désolé par la misère, le poète, pour lequel on donnait des fêtes, parcourut l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, puis, épuisé, rentra à l'hôpital Broussais.

Élu prince des poètes à la mort de Lecomte de Lisle (1893), il écrivit, en 1895, ses derniers vers, d'une beauté splendide : *Mort*.

La poésie de celui qui fut un maître incontesté est fiévreuse, tourmentée comme son existence, mais elle révèle un merveilleux tempérament de poète lyrique. A l'encontre des parnassiens, dont il avait pourtant suivi les doctrines, il s'attacha à faire une poésie plus musicale, mais moins plastique que la leur.

Il fut pris comme chef par les symbolistes ; mais il resta un indépendant, facilement impressionnable par sa nature capricieuse et changeante. Sa poésie, parfois, est déconcertante, subtile, difficile souvent à comprendre, mais le poète, parfois cynique, est, d'ailleurs, dans l'expression de la passion ou de la douleur, d'une naïveté candide qui surprend et attire.

Tel qu'il fut, Paul Verlaine fut un magistral remueur d'idées.

Ajoutons que M. Guédon, dont on connaît le beau talent déclamatoire, lut ou récita des fragments des plus belles pages du poète, applaudi par toute l'assistance.

* * *

A l'occasion de la fête de saint Thomas d'Aquin, patron de la Faculté de Théologie, le doyen, Mgr A. Legendre, a donné, le samedi 6 mars, à l'Université catholique une intéressante conférence. Le sujet était : *La Bible et la Somme théologique*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On sait, dit la *Semaine Religieuse*, qu'au Concile de Trente, les deux livres avaient été placés sur un autel, au milieu de l'assemblée. Mgr Legendre n'a pas eu de peine à justifier cet hommage rendu au livre divin. La Bible, en effet, est la parole de Dieu écrite et, en exposant, avec une netteté et une brièveté saisissantes, l'action inspiratrice, le savant doyen a fait voir comment Dieu en est l'auteur principal et a mis en jeu les facultés des hommes dont il s'est servi pour l'écrire. De là l'utilité de ce livre, fait d'ouvrages si divers, composés à tant de siècles d'intervalle. De là cette vérité qui resplendit sans tache à toutes les pages et qui contraste si fort avec les erreurs et les petitesses des œuvres humaines les plus vantées. Puisque ce livre est comme une autre incarnation du Verbe, selon la pensée d'Origène et de saint Augustin, il mérite donc les mêmes honneurs que la chair du Christ et il est juste de le placer sur un autel, comme les premiers chrétiens le mettaient dans le tabernacle avec la sainte Eucharistie.

Mais la Somme de saint Thomas mérite-t-elle cet honneur? Ce n'est, évidemment, qu'une œuvre humaine et Mgr Legendre n'a garde de la comparer à la Bible. Il faut cependant remarquer qu'elle lui doit sa naissance et qu'elle en est le commentaire. Au rapport de M. Poincaré, le poète Sully-Prud'homme disait, après avoir étudié la Somme théologique : « Comme cela est « compliqué ! Comment cela est-il sorti de l'Évangile, qui est si « simple? » Cela est compliqué, ou plutôt cela est immense, comme tant de sciences humaines, et l'intelligence a peine à l'embrasser, et pourtant cela sort des vérités énoncées si simplement dans l'Évangile, comme la mathématique sort de quelques axiomes et définitions. Mgr Legendre l'a parfaitement montré. Mais Sully-Prud'homme avait été désappointé. Il avait espéré trouver dans la Somme théologique une démonsrtation de la vérité chrétienne qui le dispenserait d'abaisser son esprit à un acte de foi. En cela, il s'était trompé. La Somme théologique suppose la foi, qu'elle éclaire et fortifie. Elle est l'effort le plus heureux qui ait été fait pour exposer d'une façon méthodique tout ce qui a été révélé sur Dieu, sur la création, sur l'homme et sur leurs rapports. Saint Thomas ne prétend pas tirer ces vérités de son intelligence ni les démontrer par des arguments rationnels. Il savait trop bien que cela est impossible.

« Il faut avoir entendu Mgr Legendre exposer ces choses. C'est un plaisir qui a été donné à peu de personnes. Le savant doyen

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'avait convoqué que ses collègues, les étudiants et quelques ecclésiastiques. Il pensait que, traitant gravement un sujet si sérieux, il n'en intéresserait pas d'autres. Je crois qu'il a été trop modeste et qu'il y a, à Angers, beaucoup d'hommes instruits qui l'auraient écouté avec autant de plaisir que de profit.

« C. M. »

***

Le 12 mars, les membres de la Société de Géographie commerciale étaient conviés à une conférence sur le *Canada*, faite par M. le lieutenant Lanrezac, dans la salle des Fêtes de la Mairie d'Angers.

M. le lieutenant Lanrezac fut délégué par le gouvernement français pour assister aux fêtes du tri-centenaire de Québec. Sa mission finie, il séjourna pendant six mois dans la province qui s'étend du Saint-Laurent à la baie d'Hudson et explora quelques régions encore mal connues. C'est ce *Canada*, partie française de l'immense *Dominion*, qu'il vient nous décrire.

Le conférencier nous retrace éloquemment l'épopée canadienne. Il évoque le malouin Jacques Cartier osant affronter l'Océan sur sa frêle caravelle et découvrant la Nouvelle-France. Champlain, l'organisateur, succéda au conquitador breton et fonda Québec. Sa femme, dont les 17 ans fleurissaient dans les plaisirs, n'hésita pas à suivre son mari sur les bords lointains du Saint-Laurent ; pour les Indiens, elle fut le symbole vivant de la bonté, de la grâce et du charme de la femme française. Frontenac le gascon répondait aux insolences anglaises « par la bouche de ses canons ». Montcalm, après de longues années d'études et de travaux guerriers, crut voir la Fortune lui sourire quand il fut nommé gouverneur du Canada, mais la perfide lui réservait l'abandon et la défaite ; elle lui accorda, toutefois, une mort glorieuse. Il est le précurseur et le modèle des chefs colonisateurs : Faidherbe, Galliéni, Dodds, dont la France s'honore.

Québec, qui date de Champlain, est une des cités anciennes du Nouveau-Monde. La vieille citadelle, « Gibraltar de Saint-Laurent », couronne le cap Diamant, roc abrupt dominant le grand cours d'eau canadien. De là, on découvre la ville basse et le tableau changeant du fleuve, sillonné de navires, parsemé d'îles verdoyantes, voilées, dans le lointain, de vapeurs violettes.

A Québec, M. Lanrezac assista aux fêtes grandioses où 2.500 acteurs reproduisirent, devant 15.000 personnes, des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

scènes de l'histoire canadienne. Des projections nous donnèrent une idée de ces spectacles.

Le conférencier nous emmène ensuite au nord, vers la vallée Saint-Jean, qu'il nous montre pendant l'été. Au lieu des contrées hyperboréennes qu'on pouvait s'attendre à trouver, on vit des paysages normands. Après un rigoureux hiver, la vie jaillit de toutes parts et s'épanouit plusieurs mois ; puis l'automne, qui dure peu, revêt d'un feuillage de pourpre et d'or les forêts d'érables. Toutes les nuances du rouge et du jaune se mêlent et la brise fait palpiter les frondaisons où la gloire des couchants semble s'être fixée. Les forêts ont deux terribles ennemis : le feu et l'homme. Les bûcherons confient les arbres aux rivières, chemins qui portent. D'agiles « drivers » sautent de billot en billot pour mener les radeaux ; ils luttent contre le courant, contre l'embâcle, en chantant de gais refrains au-dessus de l'abîme. Les arbres arrivent aux usines, mangeuses de forêt ; des machines les happent et les débitent en planches, d'autres les grignotent et les réduisent en pulpe.

Nous allons par des chemins pénibles, à Chicoutini, ville-champignon, toute bruissante d'activité. En route, nous rencontrons des Indiens, chasseurs de fourrures. Les Peaux-Rouges de Fenimore Cooper ne vivent plus que dans l'imagination des enfants, qui se délectent aux romans d'aventures, le dernier des Mohicans est mort. Les Indiens actuels n'ont plus de wigwam ; ils ne vont plus, armés du tomahauk, sur le sentier de la guerre ; ils ne scalpent plus les visages pâles. En descendant la Saguenay, nous arrivons, entre des entassements granitiques, au cap Éternité, titanesque falaise de 350 mètres, à pic sur les eaux ; la montagne semble une fantastique embarcation sur ce Styx.

Dans une dernière partie, le conférencier nous fait connaître l'âme ondoyante et complexe des Canadiens. Ils ont conservé jalousement la langue française, comme un legs précieux de leurs ancêtres venus de la Vieille France. Les Anglais, malgré leur nombre et leur puissance, n'ont pu substituer leur idiome à notre harmonieux et délectable langage, « ...si doux qu'à le parler,

« Les femmes, sur la lèvre, en gardent un sourire. »

La littérature, reflet de la vie, nous renseigne sur les aspirations canadiennes.

Je regrette fort de ne pouvoir citer les strophes de la *Légende d'un Peuple*, que le conférencier nous fit goûter.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Canadiens, par leur courage et leur gaîté, rappellent les Français ; ils ont, en plus, l'insouciance et la prodigalité des plus jeunes ; ils ont aussi hérité de leurs ancêtres normands d'un esprit à la fois aventureux et méfiant.

M. le Dr Motais, président, au nom de l'auditoire, remercie M. le lieutenant Lanrezac.

Cette soirée va probablement clôturer la série des conférences où des explorateurs vinrent nous apporter le résultat de leurs voyages. Tour à tour, savants, historiens, poètes, conteurs et photographes, ils n'ont rien négligé pour nous faire connaître un coin de notre globe. Si tant de conférenciers de valeur sont venus, si la Société de Géographie est si prospère, c'est grâce à M. le Dr Motais, qui distrait de précieux moments sur ses savants travaux pour s'occuper, infatigable et dévoué, d'une œuvre utile. Il est juste aussi de dire que l'accueil charmant des Angevins est bien connu des conférenciers.

Le président, au nom de tous, remercie M. Cauville, dont les projections artistiques furent un attrait des conférences.

Le Secrétaire, MORISSE.

⁂

Une très intéressante conférence a été faite, le 18 mars, à l'Université populaire, par M. Bois, inspecteur primaire, sur *Les sentiments des foules.*

Le conférencier déclare qu'ayant lu, dans le *Matin*, les détails sur les dernières exécutions capitales, l'idée lui est venue de faire une conférence sur les sentiments des foules, qui, sous une impulsion quelconque, peuvent devenir héroïques ou criminelles. Il est, dit M. Bois, très difficile de discerner l'âme des foules, et il entend par foule une réunion considérable d'individus mue par un même sentiment.

Dans la foule, l'individu perd sa mentalité personnelle, il sent, agit collectivement ; sous l'empire de l'entraînement, il apporte un appoint à tel acte que, seul, il repousserait. C'est ainsi que les historiens, comme Taine et Michelet, citent des exemples d'actions, bonnes ou mauvaises, accomplies en commun et que la solitude, le lendemain, faisait regretter.

A l'appui, le conférencier cite : l'abandon des privilèges dans la nuit du 4 août 1789 ; sous la Terreur, les condamnations envoyant à l'échafaud bon nombre de suspects innocents, les membres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mêmes de la Convention, Montagne, Gironde, Plaine, condamnés à mort par des gens qui, seuls, les auraient épargnés ; les massacres de septembre, commis sous l'empire d'une suggestion, par des gens croyant faire leur devoir en commettant des crimes et se dévouant eux-mêmes ensuite pour défendre la Patrie en danger. La mentalité de la foule est une mentalité anonyme, à la merci d'un emballement quelconque. Elle est impulsive, variable, crédule, inconsciente, incapable de discuter, capable des plus grandes choses et des crimes les plus atroces.

Il y a des foules particulières : les foules criminelles qui, dans un moment d'aberration, n'ont pour seul instinct que la violence ; les foules héroïques, qu'un noble sentiment d'indépendance et de liberté guide dans la revendication des droits communs ; les foules religieuses qui, au moyen âge surtout et, plus près de nous encore, sont un exemple de crédulité absolue ; les foules ouvrières, la grève, le sabotage, susceptibles de remous étranges, si bien dépeintes par Émile Zola, dans *Germinal* ; enfin, ce dont chacun a pu se rendre compte, les foules électorales, où la flatterie, les promesses jouent le premier rôle.

Les foules sont donc à la merci du premier meneur intelligent, adroit et beau parleur qui voudra les entraîner et, pour terminer, M. Bois, laissant de côté notre histoire moderne, où il aurait pu puiser, cite, dans l'histoire romaine, la mort de César : Brutus expliquant à ses concitoyens pourquoi, lui, l'ami de César, l'avait poignardé comme tyran, obtenant leur approbation ; et ces mêmes hommes, retournés, un moment après, par Marc-Aurèle, contre celui qu'ils venaient d'acclamer.

L. M.

Le 19 février, M. P. Gourdon se retrouvait devant un auditoire qui le connaît et l'apprécie : à deux reprises, il s'est fait entendre à l'Université Catholique et, chaque fois, son élégante parole, sa diction parfaite y a obtenu un légitime succès.

A l'occasion du troisième centenaire de la fondation de Québec, des fêtes grandioses furent célébrées où l'on vit tout un peuple se lever pour acclamer ses origines et sa glorieuse histoire. Si M. Gourdon n'eut point l'heur d'en être le témoin, il peut encore en parler pertinemment : sa collaboration à une grande revue lui a valu, en retour, des documents précieux sur les grandes journées dont il vient nous entretenir. Son ima-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gination, qui revêt les moindres détails des plus riches couleurs, saura les mettre en œuvre et y trouver matière au récit le plus captivant.

Quant au cadre où se passent les événements, le peintre, en quelques coups de pinceau, en a mené les grandes lignes d'une main sûre pour avoir visité le Canada et avoir gardé de cette ancienne France un souvenir très présent et très fidèle. Si le conférencier devait décrire quelque scène historique d'Angers, ce lui serait une agréable occasion de faire connaître aux étrangers notre vieille cité ; il a avoué qu'il concevrait quelque orgueil à lui en montrer la ligne des boulevards, le palais de l'Université, la cathédrale et le vieux château, à lui faire embrasser, de la promenade du *Bout-du-Monde*, une vue d'ensemble de tous les détails qu'il aurait successivement visités. Aujourd'hui, il s'agit de Québec : de là l'esquisse de cette ville, avec sa citadelle et ses églises, le cours majestueux du Saint-Laurent ; l'aspect sévère de la ville canadienne rappelait à M. Gourdon les rues un peu mélancoliques de Poitiers.

Le programme des fêtes de Québec comportait naturellement chacun des épisodes dont se compose l'histoire du Canada. Quiconque a vu défiler dans nos villes quelque cavalcade historique comprendra facilement la suite de tableaux qui doit passer sous nos yeux.

Le premier spectacle met en scène Jacques Cartier, l'intrépide maire de Saint-Servan qui, le premier, pénétra au Canada. Arrivé le 19 octobre 1535 sur l'emplacement actuel de Montréal, il se voit entouré d'indigènes qui le prennent pour un dieu. S'ils ne vont pas jusqu'à vouloir lui immoler des bœufs, comme autrefois les habitants de Lystres à saint Paul, du moins, ils lui amènent des malades à guérir : c'est pour le grand chrétien l'occasion d'une touchante prière, qu'il fait suivre du chant des premières paroles de l'évangile de saint Jean. La colonie était fondée. Au printemps suivant, la Religion et la France, d'un commun accord, prenaient possession de cette nouvelle terre par l'érection d'une immense croix de trente-cinq pieds.

Le tableau suivant représente le château et le parc de Fontainebleau : en présence de toute la Cour, Jacques Cartier fait le récit de son expédition et présente à François Ier quelques Indiens. Leur chef, se rendant aux instances qu'on lui fait, brûle quelques feuilles d'une plante inconnue et semble prendre un vif plaisir à aspirer l'âcre fumée de ce calumet. Nicot était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devancé : ce n'est qu'après trente-trois ans qu'il vulgarisera en France l'usage du tabac à fumer.

Le fin politique qu'était Henri IV se rendit compte des avantages immenses que trouverait la métropole dans sa colonie du Canada: bon appréciateur du mérite, il désigna *Samuel de Champlain* pour continuer et mener à bonne fin l'œuvre de Cartier ; le choix ne pouvait être plus heureux. En juillet 1608, Québec était fondée et le Canada organisé. Pour témoigner leur reconnaissance à ce *Père de la Patrie*, les Canadiens ont jugé bon de représenter la réception enthousiaste qui était faite à Champlain, ainsi qu'à sa jeune épouse ; celle-ci méritait bien d'être associée aux honneurs qui s'adressaient à son mari: par sa piété et son héroïsme, elle avait contribué efficacement à développer dans l'âme des Indiens les germes de vie chrétienne qu'y avait déposés l'évêque de Saint-Malo.

C'est encore une femme que glorifie le tableau suivant, et, dans cette femme, c'est le triomphe de la charité qui est exalté. En 1639, *Marie de l'Incarnation*, avec quelques compagnes ursulines et quelques missionnaires jésuites, aborde en Amérique. En baisant cette terre, la sainte religieuse a promis à Dieu de la lui conquérir et, désormais, pour la *sainte Thérèse d'Amérique*, le seul souci sera d'enseigner aux petits enfants indiens l'amour du bon Dieu. Ce n'est pas le moins poétique des tableaux, celui qui représente l'humble fille au milieu d'une clairière, comme saint Louis à Vincennes, faisant le catéchisme à tout un petit peuple d'enfants.

Cela fait contraste avec la scène où la guerre se déchaîne avec toutes ses horreurs. Les Iroquois viennent assaillir Hochelaga, la future Montréal, et vont s'en emparer ; ils doivent compter avec *Dollard des Ormeaux* et sa petite troupe de braves et s'éloigner d'une ville que défendent d'héroïques soldats. Le régiment *Garignan*, envoyé par Louis XIV pour renforcer la glorieuse garnison, est reçu avec honneur, au nom du roi, par l'évêque Montmorency-Laval.

Avec *Daumont de Saint-Lusson*, la conquête est poussée jusqu'au *Sault-Sainte-Marie*. A l'exemple de Jacques Cartier, il entend donner à sa victoire la consécration religieuse et c'est entouré de missionnaires et au chant du *Vexilla regis prodeunt* qu'il plante la croix du Christ.

La colonie qu'a découverte le XIIe siècle, que le XVIIe a affermie sur de solides assises, va être compromise et perdue à tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jamais par le XVIIIe siècle. L'Anglais n'a pu voir sans un sentiment d'envie notre belle colonie qui, de l'Acadie, où il est établi, lui barre la route jusqu'à la baie d'Hudson. Suivant une tactique où l'honneur n'a rien à voir, il profite des guerres d'Europe, dans lesquelles la France est engagée, pour attaquer Québec : « Rendez-vous ! dit l'envoyé de l'amiral Phips au gouverneur Fontenac. — Vous trouverez ma réponse dans la bouche de mes canons ! » Le prince de Galles, en présence de qui se déployait ce septième tableau, avait tenu à rendre, tout le premier, hommage à la vaillance française, parce qu'il connaît le loyalisme des Canadiens et ne s'offusque point de leur inébranlable attachement à la France.

Avec le huitième tableau, nous assistons à la prise de Québec. Spectacle grandisoe que celui où le gouverneur *Montcalm* reste fidèle à sa fière devise : « *Mort l'honneur, meurt la race* ! » Avec dix canons, il a tenu en échec l'Amérique et ne capitule que devant les horreurs de la famine. C'est la perte de notre belle colonie, que ratifie, en 1763, le traité de Paris. Voltaire prendra facilement son parti de la *perte de quelques arpents de neige glacée, au delà des mers* : c'est sans doute parce que, chez l'adulateur du Grand Frédéric, n'a jamais vibrée la fibre patriotique.

C'est par une merveilleuse apothéose que prend fin la série de tableaux. La croix lumineuse de Jacques Cartier domine l'étendard fleurdelisé et le pavillon au léopard d'argent. Sur un même plan paraissent Français et Anglais, héros des deux nations dont le Canada a éprouvé la bienfaisante action et qu'il aime à unir dans un même sentiment de fierté et de gratitude.

J'ai conscience de m'être livré à une sèche nomenclature là où le conférencier a semé de brillantes descriptions. En retraçant les fêtes de Québec, où la religion et le pouvoir civil s'unissent pour le plus grand bien du pays, son cœur de chrétien n'a pu se défendre d'une profonde tristesse. Les contrastes avec l'état actuel de notre pauvre pays se présentaient d'eux-mêmes à l'esprit : le conférencier les a soulignés avec amertume, en appelant de tous ses vœux le temps où le mot *séparation* sera remplacé par celui d'*union et de pleine harmonie.*

L'assistance se retira ravie ; elle avait entendu une parole pleine de distinction, atteignant sans effort à la vraie éloquence ; elle avait applaudi au noble enthousiasme d'un peuple également fidèle au culte de son Dieu et aux traditions de ses ancêtres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Réunion aussi nombreuse qu'élégante, le 31 mars, dans la salle des fêtes du Grand-Hôtel.

A cela deux raisons, dit le *Journal de Maine-et-Loire*. La première d'ordre agréable puisqu'il s'agissait d'entendre M. René Gasnier, membre du comité de l'Aéro-Club de France, président d'honneur de l'Aéro-Club de l'Ouest, aviateur distingué, entendre, dis-je, M. René Gasnier parler d'aviation.

La seconde raison était d'ordre utile, puisque la réunion était faite au profit des œuvres de Notre-Dame-des-Champs et de Saint-Vincent-de-Paul. Disons, dès maintenant, que dans ce but une quête fructueuse a été faite au cours de la soirée par : Mme la comtesse d'Olonne et M. René de la Villebiot ; Mme de la Villebiot et M. Bourgeois ; Mme Georges Bougère et M. Bessonneau, secrétaire général de l'Aéro-Club de l'Ouest ;

M. Planchenault présente en ces termes le conférencier :

MESSIEURS,

Un autre que moi aurait dû prendre la parole pour vous présenter le conférencier. Et je ne puis me défendre d'un douloureux serrement de cœur en évoquant ici le souvenir de M. le vicomte de Rochebouët, qui était, depuis plus de quinze ans, le principal organisateur de nos attractions au profit des œuvres de charité, pour lesquelles nous vous quêterons ce soir. Permettez-moi donc de rendre tout d'abord un juste hommage à sa mémoire.

Au nom des organisateurs de cette conférence, je tiens à remercier publiquement les Comités de l'Aéro-Club de France et de l'Aéro-Club de l'Ouest, qui ont bien voulu encourager notre initiative en nous accordant si gracieusement l'appui de leur nom et de leur autorité. J'espère que cette séance sera un heureux prélude à la grande semaine d'aviation que nous prépare le vaillant Aéro-Club de l'Ouest et à laquelle nous nous réjouissons d'assister, au cours de l'été prochain ; nous désirons vivement qu'elle intéresse à cette cause, si palpitante pour les Angevins, un plus grand nombre de personnes et qu'elle lui assure de nouveaux adhérents.

Il est sans doute inutile de vous présenter M. René Gasnier, Tous, vous êtes au courant de ses prouesses comme aéronaute, depuis le jour où, en compagnie de Jacques Faure, il a accompli la traversée de la Manche en ballon, l'un des premiers, et dans des conditions particulièrement difficiles et périlleuses.

Nous avons applaudi ensuite, lorsqu'il prit part, l'année dernière, comme champion de la France, à la coupe Gordon-Benett et nous avons pris le plus vif plaisir à lire, dans le charmant volume qu'il vient de publier, de *Villes Américaines*, le récit trop modeste des péripéties de sa longue ascension de 1.300 kilomètres.

Enfin, vous savez que M. Gasnier est un de nos aviateurs les plus en vue. Je suis de ceux qui ont eu la bonne fortune de le voir s'élever

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en aéroplane sur les prairies de Rochefort et je puis vous affirmer qu'il est tout autre chose qu'un simple amateur de sport. D'ailleurs, M. Gasnier est un des rares privilégiés auxquels Wibur Wright ait fait la faveur de les emmener dans son appareil. C'est vous dire en quelle estime il est tenu par les plus éminents de ses confrères en aviation.

Je le remercie de vouloir bien nous faire cette conférence et je lui laisse la parole, en m'excusant près de vous et près de lui de l'avoir gardée si longtemps.

M. René Gasnier prend ensuite la parole :

« Je ne suis pas un conférencier », nous dit en débutant... le conférencier.

Il s'empresse du reste de dire qu'il est un convaincu de l'aviation et, comme ses dires sont appuyés de preuves, nul doute qu'on ne l'entende avec plaisir.

Voici, aussi succinctement résumée que possible, la conférence de l'aviateur angevin.

... Une révolution se prépare qui va profondément modifier nos habitudes et même notre vie. Icare, le malheureux, s'approcha trop près du soleil et fit une triste fin ou plutôt une triste chute. Où sont les sorcières voyageant sur un manche à balai. Voilà pour la légende, mais plus près de nous, et bien loin pourtant encore, nous voyons les savants étudier le problème de la navigation aérienne. Léonard de Vinci, pour qui nulle science n'avait de secret, inventa le parachute. Les Assyriens et les Grecs avaient, avant, dans les statues qui nous sont restées de leur civilisation, émis l'idée du vol dans les airs. Les siècles se suivent ; la question de l'aviation passionne toujours les esprits.

On arrive aux ballons. Au ballon... vaste enveloppe remplie d'air chaud. Combien loin déjà est cette invention de Montgolfier. La première expérience eut lieu à Annonay en 1783 ; un énorme globe de papier cubant 22.000 pieds fut gonflé au moyen d'un feu de paille allumé au-dessous (vue photographique). Il s'éleva dans les airs et atterrit doucement après une ascension d'une dizaine de minutes. Pilâtre de Rozier suivit les traditions de Montgolfier et fit, avec le marquis d'Arlande, la première ascension. Quel triomphe ! Blanchard traverse la Manche en ballon et reçoit du roi 12.000 livres.

Mais ce n'était là que des ballons.

Comme la plume au vent,
Souvent ballon varie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A notre époque, grâce au magnifique parc de l'Aéro-Club, des expériences sans nombre ont pu être tentées. Par ailleurs les ascensions se sont multipliées dans toute la France au cours de ces dernières années. Tout le monde maintenant connaît le bal on, mais chacun sait aussi que c'est « un instrument de sport agréable et qu'il n'a point d'autre avenir ».

Tout autre est le dirigeable, lui aussi d'invention française, puisque le colonel Renard est le véritable père du premier dirigeable *La France*. (Le conférencier fait ici un délicat et éloquent éloge du colonel Renard à qui doit tant, en France, la science aéronautique.) Le colonel Renard se servait d'un moteur électrique, bien léger pour l'époque puisqu'il ne pesait que 100 kilos, mais il était réservé à l'automobilisme de donner le moteur à pétrole léger.

Santos-Dumont s'en empara et fit des prodiges. Ses randonnées, qui semblaient alors fantastiques, sont encore à la mémoire de tous (vue photographique). Julliot, Lebaudy, Surcouf, Zeppelin, ainsi se continue l'histoire du dirigeable par ces noms célèbres.

Les dirigeables se divisent en trois classes : rigides, demi-rigides et non rigides.

Ces démonstrations indiquent suffisamment l'idée. Au cours de la conférence, des vues photographiques des différents dirigeables actuels ont aidé encore, s'il était nécessaire, à la compréhension.

Nous n'entrons pas ici dans des détails techniques que le cadre restreint de ce compte rendu ne nous permet point. Quoi qu'il en soit et de quel type qu'il soit le dirigeable peut, dès maintenant, rendre de grands services. « Cette année, nous verrons des dirigeables faire un service de voyageurs entre Paris et Nancy pour l'exposition et également entre Paris et Trouville. » Le seul défaut des dirigeables, c'est d'être trop grands.

Allons bon, le dirigeable n'est pas encore l'aéromobile de l'avenir? Que faut-il donc de plus à M. René Gasnier? Eh ! mon dieu, l'aéroplane.

La voilà bien la voiture sans chevaux, comme dit mon voisin, la voiture idéale, la voiture de rêve, la voiture qui nous conduit, sans heurt, dans les nuages. C'était, il n'y a pas longtemps, une chimère. Il y avait pourtant un principe, mais qu'on oubliait d'appliquer : c'est que plus grande est la vitesse, plus grande est la résistance de l'air. On a, sur ce principe trop longtemps

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

méconnu, bâti l'aéroplane, qui n'est, en somme, que le cerf-volant perfectionné qu'avaient inventé les Chinois. (Ils ont bien inventé la poudre, ils pouvaient bien trouver l'aéroplane.)

M. René Gasnier ne dit que quelques mots de l'hélicoptère, qu'il considère, et non sans raison, dans la forme actuelle et le poids des moteurs dont nous disposons, des *bien* trop lourds que l'air et en arrive bien vite à l'ornitoptère, ou aéroplane à ailes battantes, copie servile de l'oiseau. M. René Gasnier n'en dit du reste que quelques mots et s'empresse d'arriver à l'aéroplane proprement dit.

Ce n'est pas d'hier qu'on s'occupe d'aéroplane. L'allemand Lilienthald plana, il y a longtemps, comme un simple vautour... comme les mouettes au-dessus de la Maine quand le vent du nord souffle en rafale. Ce ne furent là que des essais sans résultats pratiques (vue photographique). Les frères Wright s'attelèrent à la tâche, bien plus tard, et réussirent, on sait, au-delà de quelles espérances. On connaît les expériences des frères Wright. Le conférencier les expose longuement et avec talent. Des vues cinématographiques ajoutent encore, si possible, au charme de sa parole.

C'est en 1871 qu'un français, Perraud, fit voler pour la première fois un petit aéroplane de papier muni d'un ressort de caoutchouc; on l'imita un peu partout. Survient Ader avec son *avion*. L'expérience lui a coûté cher, 2 millions, et, bien qu'ayant réellement volé pendant quelques minutes il abandonne une partie qui, réellement, lui coûte trop cher à gagner. Maxim, l'inventeur de la mitrailleuse, le capitaine Faber, Santos-Dumont se mettent à l'œuvre à leur tour. Santos-Dumont gagne le prix de 50.000 francs (un kilomètre en circuit fermé) (vue photographique). Voilà l'aéroplane lancé en France.

Santos-Dumont se servait des moteurs Antoinette. C'est une occasion pour le conférencier de vanter ces moteurs qui joignent avec tant d'aisance la légèreté à la force.

Avec Santos-Dumont nous sommes en 1906. En 1907, rien de nouveau, le calme, le recueillement peut-être. — 1908 nous émerveille.

Le biplan Farman fait des prouesses ; Delagrange le suit, le dépasse quelquefois ; Blériot est également heureux avec son monoplan (plusieurs vues photographiques et cinématographiques). Et, après d'autres, on arrive à Wright, « le premier des hommes oiseaux ». N'insistons point sur les faits de cet Améri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cain qui, pour une fois, ne fut pas bluffeur et que nos lecteurs, du reste, connaissent. Le conférencier les raconte avec verve, dit les hautes performances de Wilbur Wright mais n'oublie pas cependant de montrer comment Farman fut le premier à voler au-dessus des villages, des maisons, des arbres, du camp de Châlons à Reims. Comme on demandait, dit M. René Gasnier, à Wilbur Wright d'en faire autant, il répondit : « Montez avec moi dans l'aéroplane et j'irai où il vous plaira. » Son interlocuteur se le tint pour dit et personne ne voulut relever le défi. (Vue cinématographique.)

Très lucidement, M. René Gasnier expose la différence qui existe entre les écoles américaine et française. La question est technique et, partant, ardue ; n'insistons pas. Le conférencier semble toutefois donner la préférence à l'école américaine, dont il déclare « énorme » la supériorité. Voilà pour le passé.

Et l'avenir? M. René Gasnier ne voit, dans l'aviation, pour l'instant, qu'un côté sportif; mais quel sport merveilleux ! D'autre part : l'avenir sombre, chute mortelle d'aviateurs ou chute d'aviateurs sur les piétons ou autres et chute également mortelle, mais pas pour les mêmes. M. René Gasnier envisage toutefois le jour, où, après de longues tergiversations, l'aéroplane deviendra un moyen de transport collectif. Alors Angers sera à une heure de Paris.

L'aéroplane, au point de vue militaire, au point de vue de la douane, intéresse aussi M. René Gasnier. Il craint qu'il ne soit, dans le premier cas, un redoutable engin et pense que, dans le second, on créera des douaniers... en aéroplanes, ce qui aura au moins pour but d'élever notre frontière au-dessus du niveau actuel.

M. René Gasnier termine : « A quel magnifique instant de l'existence nous nous trouvons sur cette terre. Nous avons vu se développer sous nos yeux tous les moyens de la connaître : les chemins de fer, l'automobile et enfin le rêve éternel de l'homme depuis les premiers âges du monde, la machine volante qui va nous donner la possession complète de notre globe et la faculté d'en parcourir toutes les contrées que nous ignorons encore. »

A de nombreuses reprises, les applaudissements ont interrompu l'orateur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les nombreuses vues photographiques et cinématographiques — dont beaucoup inédites — ont été également admirées.

Les assistants se sont retirés enchantés de cette soirée et peut-être avaient-ils à l'esprit les mots du poète latin :

... *os homini sublime dedit*,

afin de se garer des aéroplanes !

J. M.

***

Nous avons appris la mort, à Lorient, de M. Nayel, dont les obsèques ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable.

Auguste Nayel avait débuté dans les ateliers de sculpture de la marine.

Il continua ses études à Angers, avec M. Dauban.

Après la guerre, A. Nayel vint se fixer à Lorient et, à partir de ce moment, on compte parmi ses œuvres des bustes remarquables : la statue de Neptune et la décoration de la fontaine monumentale de Lorient.

Toujours sur la brèche, Nayel avait, en dernier lieu, élevé, à Arzano, une statue en l'honneur du poète Brizeux, pour lequel il avait un culte particulier.

A différentes reprises, ses œuvres figurèrent aux Salons de Paris, aux Expositions de province et notamment à notre « Salon », c'est-à-dire aux Amis des Arts, où il obtint de nombreuses récompenses.

C'est, en somme, on le voit, une intéressante figure d'artiste, angevine par plus d'un côté, qui vient de disparaître.

***

Au milieu d'une très grande affluence ont eu lieu, le 22 février, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, les obsèques de M. Gavouyère, doyen de la Faculté libre de Droit d'Angers, commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, président général honoraire des Conférences Saint-Vincent-de-Paul.

M. le chanoine Delahaye, curé de la paroisse, a fait la levée du corps et dit la messe. Monseigneur l'Évêque, qui avait pris place dans le chœur, a donné l'absoute, assisté de MM. les chanoines Baudriller et Thibault, vicaires généraux.

Les cordons du poêle étaient tenus par Mgr Legendre, doyen de la Faculté de Théologie ; M. Henry, professeur de droit; M. l'abbé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dionneau, secrétaire général des Facultés ; M. Lavallée, professeur d'agriculture ; M. Frogé, président, et M. Chasles, membre des Conférences Saint-Vincent-de-Paul.

Le deuil était conduit par MM. Maurice et Jean Gavouyère, fils du regretté défunt, Mgr Pasquier, recteur de l'Université Catholique, et par les autres membres de la famille.

De chaque côté du char funèbre marchaient les professeurs de la Faculté de Droit : MM. René Bazin, de l'Académie française, Buston, E. Jac, François Saint-Maur, Coulbault, Albert, Baugas, du Plessis de Grenedan, Courtois, des Lyons, Jacques Hervé-Bazin, Poisson.

Un des confidents de la pensée de Mgr Freppel et l'un de ses plus dévoués collaborateurs, M. le chanoine Grimault, raconte, dans ses *Mémoires*, comment M. Gavouyère avait quitté Rennes, sa ville natale, et l'enseignement officiel pour devenir Doyen de notre Faculté naissante : « Mgr Freppel s'occupa « tout d'abord d'établir la Faculté de Droit. Un professeur « éminent de la Faculté de Rennes, M. Gavouyère, ne demandait pas mieux que de quitter l'Université d'État pour se « consacrer à un enseignement plus libre et plus chrétien. Un « récent incident d'examen, où il s'était montré, devant ses « collègues de Rennes, aussi bon théologien que bon légiste, « l'avait signalé à l'opinion publique comme un franc clérical, c'est-à-dire comme un savant tout dévoué à l'Église. « Reçu agrégé des Facultés de Droit au concours de 1865, il « avait subi, à Rennes, avec succès, tous les examens de « baccalauréat, de licence et de doctorat en Droit. En 1864, « l'Académie de Législation de Toulouse lui avait décerné « une médaille d'or. *Homme de principes avant tout*, alliant à « la science du Droit un esprit d'organisation remarquable, il « était tout désigné pour devenir le Doyen de la Faculté « angevine. Je me rappelle encore le sentiment de respect « qu'il nous inspira quand il vint, un beau jour, déjeuner à « l'évêché d'Angers et s'entendre avec Monseigneur. Sa « longue barbe, alors noire, ses yeux vifs et doux tout à la « fois, l'aménité de son regard et de sa parole lui donnaient « une physionomie aimable et grave que trente ans de professorat n'ont jamais démentie. »

M. Gavouyère fut un professeur éminent. Il avait une science approfondie du Droit, qu'il enseignait à l'Université Catholique et à l'École d'Agriculture, et consacra une partie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de son temps, celle que lui laissaient ses occupations professionnelles, aux Œuvres catholiques, qui trouvaient en lui un ardent défenseur et un conseiller éclairé.

***

Nous avons appris avec peine la mort de M. le marquis de Charnacé, décédé des suites d'une congestion, à l'âge de 84 ans.

L'œuvre de M. de Charnacé est considérable. Citons : *Drames mystérieux*, *Une Parvenue*, *Un Homme fatal*, *Le baron Vampire*, *Vaincu*, *Expiation*, *L'Amour et l'Argent*, *L'Esclave*, *Les Femmes d'aujourd'hui*, *Nouveaux Portraits*, *Aventures et Portraits*, *Causeries sur mes Contemporains*, *Notes d'un Philosophe provincial*, *Les étoiles du Chant*, *Gluck et Weber*, *Wagner jugé par un Allemand*, *Hommes et Choses du temps présent*, *Le Chasseur noir*, *Souvenirs d'une Jument de chasse*, *Souvenirs d'un Veneur*, *Lettres à ma Petite-Fille*, etc., et les admirables études sur les races chevalines et bovines françaises et études sur les Animaux domestiques et l'Économie rurale.

Lié avec les notabilités littéraires et artistiques de son temps, le marquis de Charnacé n'avait qu'à puiser dans ses souvenirs pour être un causeur intéressant et charmant.

Il avait fondé, à Angers, la *Revue Angevine*, pour laquelle il se dépensa sans compter comme directeur et comme rédacteur, abordant avec une verve que l'âge ne touchait pas les sujets les plus divers.

Il apportait aux discussions littéraires ou artistiques une fougue de jeunesse extraordinaire. La chute, faute d'un nombre d'abonnés suffisant, de la *Revue Angevine* lui causa une réelle tristesse. Il ignorait le découragement et, avec la même vaillance, il alla combattre ailleurs.

Nous n'oublions pas que, pendant des années, le marquis de Charnacé honora le *Journal de Maine-et-Loire* de sa collaboration et qu'il voulut bien confier à la *Revue de l'Anjou* l'impression de quelques-uns de ses travaux.

Les obsèques du marquis de Charnacé ont eu lieu le 8 mars, à 10 heures, en l'église de Chambellay, paroisse des châtelains du Bois-Montboucher.

Une très nombreuse assistance de parents et d'amis, venus de tous les points de l'Anjou et des départements voisins, l'accompagnait à sa demeure dernière

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La messe a été dite par le vénérable curé de la paroisse, assisté de M. le doyen du Lion-d'Angers et de tous les prêtres des environs.

Le deuil était conduit par le comte Daniel de Charnacé, fils du défunt, le vicomte Foulques de Charnacé et le vicomte de Saint-Priest d'Urgel, ses petits-fils.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. de la Mairie, le comte de Romain, Le Chatelier et G. Moreau des Briostière.

Le Conseil municipal, les élèves de l'école des sœurs, les fermiers et une partie notable de la population assistaient à la cérémonie, apportant un suprême témoignage d'estime et de reconnaissance à la famille de Charnacé, insigne bienfaitrice du pays depuis trois siècles.

***

Une foule énorme assistait, le jeudi 18 mars, à 10 heures, en l'église Saint-Laud, aux obsèques de M. le vicomte Gaston de Rochebouët, conseiller général du canton de Seiches, président de la Commission départementale ; c'était un magnifique et unanime hommage rendu aux éminentes qualités du défunt, si profondément regretté.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Bodinier, sénateur ; Grignon, président du Conseil général ; duc de Caylus, conseiller général, président du Comité de défense religieuse et sociale ; Frogé, président des conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Le deuil étaitconduit par MM. le vicomte Gaston et Charles de Rochebouët, fils du défunt ; le vicomte de Grimouard ; Mérot du Barré et Maurice Garreau, ses gendres ; le comte de Rochebouët ; le vicomte Fernand de Rochebouët, ses frères, et le vicomte de Maquillé, son beau-frère.

Après la cérémonie d'Angers, le corps a été dirigé sur Chaumont ; il a été accompagné par une grande partie des personnes qui avaient assisté aux obsèques à Angers et a été déposé dans la chapelle de la Rochebouët. C'est là que le clergé est venu chercher le cercueil. Tout le monde a suivi à pied jusqu'à l'église de Chaumont.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le baron de Brûlon, maire de Chaumont, le comte de Charette, Frogé et Giraud, vice-président du Comice agricole du canton de Seiches.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lorsque le convoi funèbre fut arrivé au bourg de Chaumont, on vit se joindre à lui une immense foule de toutes les communes du canton. L'église se trouva beaucoup trop petite pour recevoir tout le monde.

M. le chanoine Hérissé, archiprêtre de Baugé, a donné l'absoute et fait un émouvant éloge de M. le vicomte de Rochebouët.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. Grignon, président du Conseil général, le duc de Caylus, conseiller général, le baron de Brûlon et Giraud, vice-président du Comice agricole de Seiches

M. Grignon, président du Conseil général, adresse, au nom de l'Assemblée départementale, un dernier adieu très ému au regretté président de la Commission départementale, dont il fait un bel éloge en retraçant brièvement ses longs et éminents services.

Puis le duc de Caylus prit la parole :

MON CHER ROCHEBOUET,

Je viens remplir sur votre tombe un triste et pieux devoir, au nom des Œuvres dont vous étiez un membre aussi dévoué qu'éclairé, en vous rendant l'hommage de nos bien sincères et légitimes regrets

D'autres vont parler avec plus d'autorité et d'éloquence de ce que vous fûtes dans les temps douloureux de l'invasion étrangère et dans le sein de nos assemblées départementales ; je ne veux parler ici que de votre dévouement infatigable à faire le bien. Modeste, vous avez voulu rester pour en faire davantage ; plus que personne ici, je puis l'affirmer, car, récemment encore, quand je vous pressais d'accepter une distinction bien méritée, vous m'avez répondu que vous vouliez conserver toutes vos ressources pour faire tout le bien possible dans votre pays.

De votre lit de douleur, vous sachant déjà condamné, vous me faisiez écrire par votre fils pour me recommander des affaires dignes d'intérêt, voulant ainsi, jusqu'au seuil de l'éternité, que vous saviez pouvoir envisager avec sérénité, vous occuper à faire œuvre de bien.

Sous des dehors calmes, vous aviez un cœur d'or et une grande volonté : vous avez su mettre l'un et l'autre au service de votre foi ; le sentiment du devoir bien compris et courageusement accompli était si complet, chez vous, qu'il vous a toujours permis d'allier la bonté à la fermeté, la douceur à la force.

Chaque fois que j'ai fait personnellement appel à votre concours, il m'a toujours été largement accordé.

Si Dieu vous a rappelé, c'est qu'il vous jugeait prêt à paraître devant lui et qu'il a voulu épargner à votre cœur les tristesses que l'avenir nous réserve.

Ce n'est pas vous que je plains, mais bien votre famille, qui a perdu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son chef aimé et vénéré ; du haut du ciel, vous saurez veiller sur les vôtres et continuer à être leur consolation par les vertus que vous avez si bien pratiquées, leur soutien par les exemples que vous leur avez laissés ; leur force par votre soumission à la volonté de Dieu.

Reposez en paix, mon cher Rochebouët, car votre repos est celui accordé par le Seigneur à ceux qui ont combattu le bon combat.

M. le baron de Brullon s'exprima ensuite en ces termes :

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je ne vous redirai rien de la vie de M. de Rochebouët, si remplie par le bien. Des voix plus autorisées que la mienne viennent de le faire. Mais je croirais manquer à l'affection que j'avais pour lui et pour les siens si je laissais refermer cette tombe si prématurément ouverte, sans venir, au nom de la commune de Chaumont, dont les intérêts lui étaient si chers pendant les vingt-sept ans qu'il l'a dirigée, joindre mes regrets à ceux du département tout entier, dont il avait su gagner la confiance et l'affection, même chez ses adversaires, et venir exprimer à Mme de Rochebouët et à ses enfants, si cruellement éprouvés, la sympathie douloureuse de toute la population. Puisse ce faible hommage rendu, par des gens qui les entourent, à la mémoire de celui qu'ils pleurent atténuer un peu, en la voyant partagée, leur si profonde douleur.

M. Charles Giraud prononça ensuite les paroles :

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je viens, au nom de tous les membres du Comice agricole du canton de Seiches, remplir la douloureuse mission d'adresser un dernier hommage à celui qui fut, durant de longues années, notre dévoué président.

Quelle cruelle angoisse, pour nous tous, de voir la mort inexorable frapper si durement notre Association et lui enlever, à quelques mois d'intervalle, les deux hommes en qui s'incarnait, en quelque sorte, sa destinée.

C'est à juste titre, en effet, que M. le vicomte de Rochebouët avait recueilli, des mains de l'homme distingué que fut M. de Gautret, la succession du fondateur de notre Comice.

Nul plus que lui n'était capable d'assumer cette tâche et d'occuper, à la tête de cette œuvre si utile, le poste que d'unanimes suffrages lui avaient confié.

Grâce à lui, grâce à son intelligente activité, ainsi qu'à sa haute compétence des choses de l'agriculture, notre Concours cantonal vit,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'année en année, accroître son importance, de telle sorte qu'aujourd'hui il occupe à bon droit la première place parmi ceux de notre région.

Ce n'est pas seulement comme président de notre Comice que M. de Rochebouët rendit de si nombreux services à la cause de l'agriculture, c'est aussi comme propriétaire et comme homme privé.

Habitant le pays, selon les vieilles traditions de sa famille, et résidant sur ses terres, au milieu de ceux qui les cultivent, il sut, par ses conseils éclairés, par ses encouragements de toute sorte et ses généreuses initiatives, améliorer les cultures, augmenter les rendements et, enfin, rendre confiance à bien des volontés hésitantes qui, sans son aide, eussent été grossir la foule déjà si nombreuse des ouvriers sans travail et de ces déracinés dont la ville offre le lamentable spectacle.

C'est avec une profonde émotion que, me faisant l'interprète de tous ceux de nos campagnes qui vous ont apprécié et aimé, je viens, Monsieur de Rochebouët, vous adresser un suprême adieu.

Puissent nos regrets unanimes, puisse la pensée du souvenir impérissable que nous conservons de votre haute personnalité apporter quelque faible consolation à ceux que vous laissez derrière vous, à vos fils, gardiens fidèles d'un long passé de loyauté et d'honneur, à Mme de Rochebouët, votre digne compagne durant une vie si bien remplie par tant d'œuvres charitables. Qu'ils reçoivent, en ce cruel moment, l'hommage respectueux des douloureuses condoléances que nous leur adressons du fond du cœur.

* *

Le 22 mars ont eu lieu, en l'église Cathédrale, les obsèques de M. Louis-Adolphe Boquet, officier de cavalerie en retraite, conseiller municipal de Villedieu, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Notre-Dame de la Guadelupe, décoré de la médaille militaire.

Devant la maison mortuaire, une section du 135e d'infanterie rendait les honneurs militaires.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Lemotheux, Thomas, maire de Villedieu, un lieutenant du 135e d'infanterie, un lieutenant du génie.

Le deuil était conduit par MM. Josse et Gleises de Saint-Pierre, beaux-frères du défunt, le colonel Bonamy, Louis Bonamy, avoué à Nantes, ses cousins germains, Laurent Bougère, député. Deux officiers du 25e dragons représentaient le régiment.

Au cimetière, M. le commandant Heintz a prononcé le discours suivant :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MESDAMES,
MON COLONEL,
MESSIEURS,

Avant que la terre se referme à tout jamais sur la dépouille mortelle de notre cher camarade, l'honneur me revient de prendre la parole au nom de l'Union fraternelle des Officiers en retraite d'Angers.

C'est un grand honneur, en effet, de saluer la tombe d'un de ceux dont on peut dire que la vie tout entière se résume en ce grand mot.

Issu d'une famille essentiellement militaire, Boquet avait, dès l'enfance, contracté la passion des armes et avait la ferme volonté de continuer les traditions militaires de sa famille.

Sans vouloir terminer ses études, dès qu'il eut atteint l'âge de 17 ans, il contracta un engagement volontaire de sept années, le 22 avril 1854, et commença sa carrière à l'École de Cavalerie comme élève instructeur du 1er régiment de cuirassiers. Passé au 3e régiment de chasseurs d'Afrique le 11 septembre 1860 et après avoir séjourné pendant deux ans en Algérie, il prit part, avec son régiment, à l'expédition du Mexique.

Pendant cette expédition, il participa aux affaires de Cépayamalco, le 11 février 1863, de Cholula, le 22 mars 1863, d'Atlixco, le 14 avril 1863, de San Lorenzo, le 8 mai 1863, du Guadelupe, le 21 novembre 1864, de Rancho de la Passion, le 22 mai 1865.

A la suite de ce dernier combat il fut nommé sous-lieu enant. Pendant cette courte période, il fut cité plusieurs fois à l'ordre du jour du corps expéditionnaire. Au combat de Palos-Prietos, le 12 septembre 1866, il fut blessé d'un coup de feu qui lui fractura l'humérus gauche et de quatre coups de baïonnette, blessures qui le mirent hors de combat pour le reste de la campagne.

Rentré en Algérie le 25 janvier 1867 et ses blessures entraînant l'incapacité de continuer à servir dans l'armée, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et admis à la retraite le 28 décembre 1867. Il était, en outre, décoré de la médaille militaire et de l'ordre de Notre-Dame de Guadelupe.

Une nature aussi ardente et aussi généreuse ne pouvait se résoudre à une inaction prolongée et, à peine était-il un peu remis de ses blessures, que le gouvernement impérial, qui ne savait pas marchander aux bons serviteurs du pays ni les honneurs, ni les récompenses, lui donnait un poste dans l'administration des Finances, situation qu'il a conservée depuis son admission à la retraite jusqu'en 1902.

Depuis ce moment, il a vécu complètement au milieu de sa famille, s'occupant, avec elle, surtout de bonnes œuvres et entouré, comme par le passé, des soins empressés de sa compagne bien aimée et de ses enfants chéris et si bien dévoués.

Avec l'âge, son état de santé était devenu très précaire et de fréquentes indispositions l'empêchaient souvent de faire ses sorties habituelles et le condamnaient à un repos qui lui pesait.

Il y a quelques jours, malgré sa fragilité, ses sentiments d'affection le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déterminaient à quitter momentanément sa demeure pour se rendre près d'une sœur très souffrante. C'est pendant ce laps de temps que la maladie dont il était atteint s'aggrava et le terrassa.

Nous tous, famille et amis, qui sommes dans la tristesse, ne désespérons pas : Boquet, était de ces hommes qui croient que la vie ne s'arrête pas aux frontières si étroites de ce monde, mais plutôt qu'elle s'épanouit au-delà, pour l'homme vertueux, dans une éternelle bonté de justice et de vérité.

C'est là, mon cher Boquet, que nous espérons vous retrouver un jour, dans cette patrie céleste qui ne connaît ni les mutilations ni les larmes.

Puissent les marques de profonde sympathie que nous donnons a ceux qui vous furent si chers atténuer leur peine et les aider à supporter la cruelle épreuve que votre perte leur inflige.

Au nom de tous nos camarades de l'Union fraternelle et de tous vos amis, je vous dis, du fond du cœur : Au revoir !

X***

Le Directeur-Gérant : **G. GRASSIN.**

Angers, imp. G. Grassin. — 1051-9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A L'ARMÉE DU NORD

(1870-1871)[1]

Le matin du 15 juillet 1870, jour où la guerre fut déclarée par le Gouvernement français, le Père Jouin écrivant à un ami d'enfance, s'exprimait ainsi : « Je te souhaite une bonne fête et je demanderai à Dieu tout à l'heure, à la messe, qu'il veuille bien faire de toi un saint. Tu t'occupes d'œuvres de charité : c'est la sainteté qui sera ta force. Par nous-mêmes, nous sommes des impuissants, mais si nous méritons que Dieu nous accorde sa force, nous remuerons le monde des âmes et nous ferons des miracles. » Homme d'action, le Père ne se bornait pas à bien penser et à bien dire. Il va se révéler à nous, durant les jours d'épreuve, dans un dévouement sans limite, dans un effort constant vers la sainteté, c'est-à-dire l'oubli de soi, le sacrifice absolu, souhaité et accompli, au péril de sa vie, par amour pour Dieu et pour la France.

[1] Une *Vie* de notre compatriote, le Père Jouin, des Frères Prêcheurs, aumônier volontaire à l'armée de Faidherbe durant la guerre franco-allemande, est en préparation (P. Lethielleux, éditeur, 2 vol. in-8°). Nous recevons communication des bonnes feuilles relatives à la participation du Père Jouin aux batailles de Pont-Noyelles, de Bapaume et de Saint-Quentin.

Notre Revue est heureuse de les imprimer et de signaler à ses lecteurs les actes de dévouement accomplis dans ces sanglantes rencontres par un Religieux qui fut une des gloires les plus pures de l'Anjou.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« La guerre est la grande et triste préoccupation de la ville, écrira-t-il de Lille le 21 juillet. Il faut prier, et beaucoup, car tout va mal. On serait tenté de désespérer si la Providence n'était au-dessus du monde et meilleure que les hommes ! »

Notre pays n'a pas perdu le souvenir des échecs successifs essuyés par les armées françaises dès le commencement d'août 1870. Wissembourg, Reischoffen, Forbach sont des noms de défaites. A quelques jours de date, la nation consternée apprit l'investissement de Strasbourg, l'entrée des Prussiens à Nancy, le capitulation de Marsal, le bombardement de Toul, le combat indécis et meurtrier de Mars-la-Tour. Tant de désastres surexcitèrent l'opinion. Les Français valides et patriotes ambitionnaient d'aller grossir, à titre de volontaires, les corps de troupes massés dans la région de l'Est. L'émeute, moins généreuse, fortifiait ses cadres, épiant l'heure où elle pourrait éclater sans crainte d'être réprimée. La populace, qui n'a point de patrie, escomptait les malheurs de la patrie et, l'injure aux lèvres, elle prêtait gratuitement aux plus dignes l'égoïsme qui la dévorait : « — A la frontière ! » était devenu le cri familier de gens qui remplissaient de leurs clameurs les estaminets ou les clubs. — « A la frontière ! » telle était l'injonction que l'on jetait à la face de quiconque, par sa tenue, par son vêtement, se distinguait des oisifs de la rue. Mais ce rappel au devoir patriotique prenait un caractère particulièrement impératif et blessant lorsqu'il s'adressait à des prêtres ou à des Religieux.

Le clergé français, les Frères de la Doctrine chrétienne, les grands Ordres, et spécialement celui des Frères Prêcheurs n'avaient nul besoin qu'on prît la peine de stimuler leur zèle patriotique. Dès la première heure, en effet, les chefs de corps furent assaillis de demandes formulées au nom du clergé. L'aumônerie militaire, les ambulances, les hôpitaux se virent promptement assurés d'un personnel qui s'était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

spontanément offert. Bientôt il n'y eut plus de place pour le prêtre désintéressé qui réclamait l'honneur de servir son pays sur les champs de bataille.

Les lettres du Père Jouin, datées du mois d'août 1870, donnent la mesure de ses angoisses et du vif désir qu'il éprouve de se dépenser. « Que nous sommes dans une terrible passe, écrit-il à sa mère, et combien nous avons besoin de prier ! Depuis quatre jours, nous ne vivons plus. Plus de travail, plus de sommeil ni de manger : c'est insoutenable. C'est la première fois de ma vie que je sais ce qu'est une patrie, et combien l'amour qu'on lui porte a été profondément fixé par Dieu dans les cœurs bien nés. » Ces lignes sont du 9 août. Mme Jouin s'émut des tortures morales de son fils et lui demanda quelle part il comptait prendre aux événements que traversait la France. Il répondait le 15 : « Je regrette, en effet, notre inaction, chère petite mère ; je la regrette d'autant plus que notre situation ici est presque fausse. Nous sommes insultés à chaque pas, ce qui fait que nous ne pouvons plus sortir. Cependant, il est très certain que nous ne partirons ni les uns ni les autres. Le T. R. P. Provincial s'est adressé à tous les ministères, et sans succès. Le P. Boulanger, mon Prieur, a fait des démarches de même nature auprès du général commandant à Lille, et sans succès également. Sois donc sans inquiétude, chère petite mère. Prie pour ceux qui tombent. Prie aussi pour ceux qui restent et qui t'aiment bien profondément. »

Quelques jours plus tard, le 20 août, une courte détente se produit. « Lille est fort calme et semble revenir à la joie. Je crois, ajoute le Père, que les Prussiens nous seront épargnés. Le bon Dieu paraît nous regarder en pitié et nous rendre honneur et sécurité. Remercions-le du retour de ses bontés pour nous : montrons-nous-en dignes ; dignes aussi de ceux qui combattent, et méritons dès maintenant pour l'avenir. Il est plus que probable que ni les uns ni les autres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne seront appelés à servir notre chère France autrement que par la prière et le sacrifice de chaque jour. »

Une semaine s'écoule ; les événements se précipitent ; l'effervescence ne connaît plus de bornes. Le Père Jouin et le Père Mercier obtiennent de leurs supérieurs la permission si vivement désirée de tenter eux-mêmes les démarches que leur zèle peut leur suggérer, dans le but d'être acceptés par un chef de corps. Le P. Provincial a quelque espoir que l'administration de l'aumônerie ne refusera pas les offres de ces Religieux. En conséquence, ils se mettent en devoir de se rendre à Paris. La population de Lille était houleuse. A la sortie de leur couvent, les Pères Jouin et Mercier sont interpellés.

— A la frontière ! crie un groupe d'ouvriers.

— Nous y allons, riposte le Père Jouin.

— Pas comme tambour-major, en tout cas, se met à dire quelque gavroche.

— Non, répond le Père, mais comme fifre !

Le mot avait porté. L'hilarité fut générale et cette foule, hostile un instant auparavant, devint subitement sympathique aux deux Religieux. Un cri formidable de « Vivent les Dominicains » s'échappa des lèvres de ces désœuvrés que la bonne humeur et l'esprit du Père avaient désarmés.

Il écrira le 27 août : « J'ai été appelé subitement, hier, de Lille à Paris, chère petite mère, par un ordre du Provincial, afin d'aviser au moyen de m'employer, soit aux hôpitaux, soit aux ambulances. Je n'ai encore que très peu parlé aux Pères, et je crois que notre affaire n'aboutira pas. J'en serai probablement pour un voyage de Paris. Il y aurait, paraît-il, des obstacles de tout côté. En tous les cas, chère petite mère, sois sans inquiétude. Si je reste à Paris pour soigner des malades ou des blessés au couvent, tu n'as rien à craindre. Si je partais, par hasard, je ne serais pas seul. Nous devrons être au moins deux Pères ensemble. Le voyage serait voulu du bon Dieu, car depuis ta dernière

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lettre, où tu me paraissais si effrayée, je n'ai rien fait pour décider mes supérieurs. Je me suis seulement proposé une fois au Provincial, ainsi que les autres Pères : c'était mon devoir.

« Je viens d'embrasser le Père Lemée. Il part ce soir pour une destination que je crois être Reims, à titre d'aumônier volontaire. »

Ce départ du Père Lemée, dominicain, compatriote et condisciple du Père Jouin au collège de Combrée, dut être d'un bon augure pour les deux Religieux accourus de Lille à Paris. Cependant, le 28 août, les obstacles paraissaient encore infranchissables. « Le Père Provincial, écrivait le Père Jouin, a vu les choses de loin et rien n'est arrangé. Priez le bon Dieu pour que sa volonté se fasse : que je sois, s'il m'appelle, à la hauteur de l'honneur qu'il me fait, et s'il ne m'appelle pas, que j'aie le courage de renoncer à servir mon pays et les âmes ! »

Le lendemain, le Père se munit d'un passeport qui l'autorise à circuler librement « de Paris à l'armée du Rhin ». La Société française de secours aux blessés mit le Père Jouin et le Père Mercier en possession de brassards, du trousseau spécial dont ils avaient besoin pour accomplir la mission qu'ils souhaitaient d'obtenir et du matériel de campement nécessaire à chaque homme en temps de guerre. Des démarches plus pressantes que celles de la veille allaient triompher des hésitations d'un chef de corps, le général Vinoy. Le Père Jouin, dans une lettre du 30 août, parle encore des « oppositions formidables » auxquelles se heurte son ardent désir de rejoindre nos armées et de la difficulté de se faire délivrer un sauf-conduit. Le passeport qu'il s'était procuré demeurait lettre morte. Sans l'adhésion de Vinoy, les deux Religieux du couvent de Lille, venus à Paris dans l'espoir d'entrer en campagne, n'auraient eu qu'à regagner leur résidence.

C'est, on se le rappelle, le 16 août que Vinoy avait reçu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'ordre de constituer le 13e corps d'armée. Dix jours plus tard, le général avait accompli sa tâche. Le 13e corps devait se diriger sur Reims et Mézières dans la nuit du 30 au 31 août. Le but à atteindre était de fortifier l'armée de Chalons pour se porter au secours des régiments enveloppés à Metz. Les événements ne permirent pas à Vinoy d'exécuter ce plan. Dans la soirée du 31 août, l'armée de Mac-Mahon était rangée en bataille autour de Sedan. Vinoy reçut du ministre de la guerre l'ordre de ne chercher à joindre Mac-Mahon que s'il était directement appelé par le maréchal. Celui-ci, blessé dès le début de la funeste journée de Sedan, ne put mander le général Vinoy. A son tour, Vinoy, instruit de la nouvelle défaite que venait d'essuyer l'armée française et de la capitulation qui en avait été la conséquence, estima qu'il était de son devoir de se replier sur Paris. L'itinéraire assigné au 13e corps l'avait fait passer par Soissons, Laon et Vervins. Il fallut rétrograder. La retraite s'effectua, non sans peine, de Mézières sur Laon. Mais, nous l'avons dit, une partie seulement du 13e corps avait pu parvenir jusqu'à Mézières. Plusieurs divisions étaient demeurées à Laon, attendant l'ordre, qui ne vint pas, de se diriger vers Sedan. Le Père Jouin, attaché à l'un des régiments qui n'avaient quitté Paris que le 31 août, ne dépassa guère la ville de Laon. C'est là qu'il éprouva l'angoisse d'une attente sans issue, là qu'il eut le pressentiment des désastres futurs, au milieu de troupes énervées par l'inaction, surexcitées par les hésitations de leurs chefs. Et comment eût-il été possible d'épargner ce malaise à des soldats impatients de se voir en face de l'ennemi, et qu'on était forcé de retenir dans les gares, dans des campements improvisés? Partis de Paris le 31 août à 8 heures du soir, le Père et son inséparable compagnon arrivaient à Reims à minuit. Le lendemain, le Père Jouin dit sa messe à la cathédrale ; à 7 heures du matin, il fit visite à l'archevêché, au Séminaire, et, le soir à 5 heures, il s'embarquait pour Laon. Arrêté comme espion prussien par des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sentinelles trop zélées, que le désarroi général affolait, il n'eut pas de peine à faire constater l'erreur dont il était victime, mais de pareilles mésaventures en disent plus que de longs discours sur l'état des esprits en ces jours funestes. Au surplus, une lettre du Père, datée du 3 septembre, renferme le récit des étapes douloureuses parcourues par certaines divisions du 13e corps. « Notre campagne est décidément commencée. Nous avons quitté Reims le 1er septembre. Arrivés à Laon, on nous a laissés avec les troupes pendant une dizaine d'heures de mortelle attente. Vers minuit on nous empaquette dans un fourgon de troisième. Nous sommes en route pour Mézières où il y avait, dit-on, un gros engagement. Mais à Marle, on nous laisse de nouveau sur la voie pendant quinze heures. Puis, nous voici de retour à Laon. Nous sommes installés chez les Frères de la Doctrine chrétienne, rue Sainte-Geneviève. » Le carnet de poche du Père Jouin nous permet d'ajouter encore à ces tristes détails. C'est ainsi que nous lisons : « Arrêt à Marle, pendant toute la nuit sur la voie. Nuit impossible. — A 5 heures, lavage au camp. — A 7 heures, messe entendue à l'église. Ordre et contre-ordre de départ. — Très mauvaises nouvelles du théâtre de la guerre : Mac-Mahon tué ; de Failly battu ; armée en retraite. »

La santé du Père se ressentit de l'existence anormale qui lui était imposée. Durant les trois jours qu'il dut vivre à Laon, la fièvre accompagnée de dysenterie l'éprouva cruellement, mais sa vigueur morale ne faiblit pas. Nous en avons la preuve dans ces quelques lignes : « Ici, les soldats et les chefs nous font le meilleur accueil. Nous avons, le Frère Mercier et moi, adopté le salut militaire. Nous nous sommes rendu compte hier de la vie du camp. Rien de difficile pour s'y habituer. La soupe du soldat à laquelle on nous a invités est bonne. L'assaisonnement est sommaire, sans doute, mais la gaieté de ces hommes qui mourront peut-être demain est belle à voir et vous gagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« J'ai retrouvé dans les régiments qui nous entourent sept ou huit Angevins, parmi lesquels un vieillard réengagé à 61 ans : barbe superbe, cœur de brave. Je suis heureux d'être mêlé à de pareils hommes. »

Au moment où le Père Jouin s'exprimait ainsi, la déchéance de l'Empereur, l'installation du Gouvernement de la Défense nationale, la proclamation de la République, de même que les derniers ordres du ministre de la guerre au général Vinoy ne lui étaient pas connus. Il apprit bientôt qu'il n'y avait plus d'espoir pour le 13e corps de poursuivre la campagne. Les fuyards ou les déserteurs de Sedan affluaient et jetaient le désordre dans les rangs. Nulle discipline. Le général Vinoy se vit insulté dans une gare sans oser sévir. Le 7 septembre, le Père était de retour à Paris. « Harassés, en déroute, mais non pas abattus, écrira-t-il à des amis de Lille. A bientôt peut-être. Je n'ai pas reçu de vos nouvelles durant notre courte absence. Risquez une lettre à *M. Jouin*, rue Jean-de-Bauvais. »

Le 13e corps d'armée s'étant concentré à Paris et l'investissement de la capitale devenant imminent, le Père Jouin et le Père Mercier comprirent que leur mission avait pris fin et qu'ils ne pouvaient prolonger leur séjour au couvent de la rue Jean-de-Beauvais. Cependant, après s'être renseignés, autant qu'il était possible de le faire, sur la marche de l'ennemi, les Parisiens estimaient qu'une semaine s'écoulerait encore avant la fermeture des portes. Il fut convenu entre les deux amis qu'ils chercheraient sans retard à se faire accepter dans les forts. Mais, pour atteindre leur but, ils avaient besoin d'être appuyés par l'un des membres du Gouvernement. Un ami de Gambetta, résidant à Lille, leur était connu. Le Père Jouin se rend à Lille. Il essaie d'être présenté au personnage politique en question, commissaire du Gouvernement dans le Nord. Vaines tentatives. Le temps pressait, le Père rentre à Paris et il écrit aussitôt : « Je suis désolé de n'avoir pas pu voir M. B... J'aurais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sollicité de sa bienveillance deux lettres : l'une pour M. Gambetta, et l'autre pour moi, me procurant accès auprès du ministre. Je veux obtenir un poste de danger. Il y a certainement place pour un homme de cœur. Or, tous les postes sont très probablement pris dans les forts. Mais — c'est à une dame de Lille qu'il s'adresse — sur la recommandation de votre parent, que je vous prie de voir au reçu de cette lettre, je suis assuré que le Père Mercier et moi nous trouverons un poste quelque part. Prêtres et Dominicains, nous saurons nous dévouer ; Français, nous saurons être utiles, et vous savez aussi bien que moi dans quel sens vous pouvez demander pour nous une lettre d'appui auprès du ministre. Je vous prie d'excuser le surcroît de fatigue que je vous impose : c'est pour la France, et je sais que ce mot vous est cher. »

Sans attendre la réponse à cette lettre, toute vibrante d'émotion, le Père laisse à son ami le soin de tirer le meilleur parti possible à Paris d'une situation que modifieront peut-être les prochains courriers et, avec l'autorisation du Provincial, il court à Angers.

Le désir d'embrasser sa mère, à la veille des événements qui s'annoncent, fut l'une des causes dominantes de son rapide voyage. Un motif tout différent l'appelait aussi vers l'Ouest. L'armée de la Loire était en formation. Le Père voulut s'assurer, par ses propres yeux, des chances qu'il pouvait avoir de se faire agréer par l'un des chefs du nouveau corps d'armée. S'il parvenait à vaincre les résistances dont il souffrait depuis plus d'un mois, il appellerait le Père Mercier, et tous deux feraient campagne sur les mêmes. champs de bataille. Cette fois encore, ses espérances devaient être trompées. La création d'une armée destinée à harceler l'ennemi durant la période de l'investissement de Paris n'était guère qu'un projet. De longues semaines allaient s'écouler avant que la Délégation de Tours pût prendre pied et se reconnaître. Le Père ne pouvait attendre. Il regagna Paris et les deux amis s'échappant de la capitale à la der-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nière heure, en costume laïque, purent rentrer à Lille, non sans difficultés, car ils eurent à faire un long détour par la Normandie.

Il semblait que la Providence se refusât à seconder les vœux du Père Jouin. De retour dans son couvent, il se vit imposer par son Prieur les prédications accoutumées. Les mois d'octobre et de novembre s'écoulèrent pour lui dans l'exercice de l'obéissance. Il offrit à Dieu l'apostolat dont il s'acquittait et qui n'était pas celui qu'il eût spontanément choisi. Mais comment aurait-il pu demeurer indifférent aux échecs répétés des armes françaises? S'il remplit son devoir modeste de prédicateur, avec la ponctualité, le calme apparent que réclame son ministère, il éprouve le douloureux contre-coup de toutes les blessures faites à la France en cette année terrible. Il écrit à sa mère, sous la date du 6 octobre : « Tous nos frères convers sont partis. Un seul nous est resté, le F. Dominique, mais le voilà avec un bras momentanément paralysé. Nous étions déjà tenus de veiller à la porte, de soigner le linge, de balayer. Il nous faut maintenant faire la cuisine. Le Père Mercier et moi nous nous y sommes mis. Il a le département de la table et moi celui plus modeste du lavage et de l'évier. Avec tout cela, pas un instant pour travailler dans mes livres. Du reste, on est si triste et si préoccupé que tout travail intellectuel devient presque impossible. La retraite que je devais prêcher au début de novembre dans l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas, à Paris, est indéfiniment ajournée. Paris est bloqué. En revanche, je dois en prêcher une autre dans une institution à Marcq, près de Lille. Mais, qui sait, nous aurons encore du nouveau, sans doute, d'ici à bien peu de temps? Il faut regarder au ciel pour avoir le courage de rester debout. Prions, ainsi que tu me le recommandes; la prière est notre arme la plus puissante. »

Quelques semaines plus tard, le Père faisait tenir à Mme Jouin ce court billet : « Je vais aussi bien que les circonstances douloureuses où nous sommes peuvent le per-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mettre. Rien ici qui se dessine. Deux cents blessés nous sont arrivés ce matin. Je crois qu'on ne veut pas de nous. L'inaction nous tue. Je l'offre au bon Dieu pour tant d'hommes qui meurent et tant de mères qui pleurent. Nous sommes moins insultés depuis que l'on connaît, à Lille, notre demande au général. »

Ces dernières lignes témoignent de la persistance des Dominicains à réclamer leur part de péril dans la guerre implacable qui se poursuivait entre deux peuples. Le général qui, le premier, eut le commandement de l'armée du Nord fut Bourbaki. Le commissaire de la Défense nationale était Testelin, mort depuis, sénateur. Le colonel Farre qui, à une époque plus récente, a été ministre de la guerre, remplit alors les fonctions d'adjoint au commissaire de la Défense.

Tout à coup le bruit se répand que les Prussiens se dirigent vers l'Ouest, et le Père tremble pour ses proches. Sa correspondance témoigne de son anxiété. Il réclame des lettres fréquentes de l'Anjou. Mais la situation s'aggrave dans le Nord. « Nous venons d'avoir une petite émeute. On a mis en prison quelques meneurs. Bourbaki ne se laisse pas intimider. Les turbulents lui en veulent. Il n'est pas populaire, mais le ressentiment dont il est l'objet sert de prétexte à des manifestations qui s'égarent sur toute sorte de questions. C'est ainsi qu'un Comité révolutionnaire a voté hier la confiscation des biens des congrégations religieuses. Le propriétaire de l'immeuble qui nous abrite va faire poser une enseigne sur la maison afin d'éviter tout malentendu. Au reste, la garde nationale a eu promptement raison des émeutiers. »

Les manifestations hostiles s'étant produites de nouveau, Bourbaki fut relevé de son commandement le 19 novembre. Il eut pour remplaçant intérimaire le général Farre, qui s'adjoignit le lieutenant-colonel de Villenoisy, évadé de Metz. Les Prussiens menaçaient Amiens. La garnison de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette ville, commandée par le général Paulze d'Ivoy, comptait 8.000 hommes. On activa la formation du 22e corps. Le général Faidherbe reçut alors le commandement en chef de l'armée du Nord, mais il ne put arriver à Lille que le 1er décembre. C'est au général Farre que revient l'honneur d'avoir concentré sur Amiens les trois brigades prêtes à marcher, et que commandaient le général Lecointe et les colonels Derroja et du Bessol. Ces faits se passaient le 24 novembre. Les troupes ainsi réunies dans la Somme allaient, deux jours plus tard, soutenir l'attaque de Manteuffel à Villers-Bretonneux.

Pendant ce temps, le Père avait prêché à Douai, au début de novembre, et la règle conventuelle exigeait de lui qu'il entrât maintenant en retraite. « Je me recommande à vos prières à tous, écrivait-il à sa mère, afin que Notre-Seigneur bénisse les efforts de son enfant et l'appelle enfin à la sainteté. Si tu ne reçois pas de nouvelles avant dix jours, ne sois pas inquiète. Tout fait d'ailleurs présager que l'invasion ne nous englobera pas. » Ces lignes sont du 16 novembre. Le Père ne devait achever sa retraite que le 26, c'est-à-dire le jour même de la bataille de Villers-Bretonneux.

Plus favorisés que le Père Jouin, le Père Mercier et le Père Altmayer, agréés par le général Farre, à titre d'aumôniers volontaires, s'étaient dirigés sur Amiens. Ils avaient été devancés par les Pères Delefortrie et Juveneton. Les ambulances et les hôpitaux leur étaient ouverts, en attendant qu'ils fussent à même de s'exposer au feu sur les champs de bataille. Mais, dans la confusion d'une organisation précipitée, à quelques pas de l'ennemi, qui déjà pressait de toutes parts l'armée française, le ministère pacifique des Dominicains ne fut pas exempt de dangers. Les Pères Delefortrie et Juveneton, pour avoir essayé d'étendre leur action, furent un instant arrêtés comme espions prussiens. L'affolement rend injuste. Qui de nous n'a gardé le souvenir douloureux des accusations d'espionnage ou de trahison portées

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à tout propos contre les meilleurs patriotes, pendant la durée des hostilités?

La bataille de Villers-Bretonneux fut sanglante. Les généraux Farre et Lecointe y soutinrent le choc de l'ennemi. Les masses prussiennes eurent raison des forces peu nombreuses dont nous disposions, et l'armée du Nord dut opérer sa retraite sur Amiens. Le Père Mercier qui, le 27 au matin, était parti le sac au dos, avec le 2e bataillon de chasseurs à pied, sous la conduite du commandant Giovaninelli, en avant de Dury, dans la direction d'Heubecourt et de Saint-Sauflieu, essuya, dès la première heure, le feu des Prussiens. Les chasseurs se replièrent dans le bois de Dury, mais, vers dix heures et demie, ce bois était pris en flanc par l'ennemi, et l'action s'engageait brusquement à Salouel, à Dury, à Boves, à Gentelles pendant que de fortes colonnes marchaient sur la gauche de notre armée vers Villers-Bretonneux. C'est à Villers que se décida le sort de la journée Le colonel du Bessol, le commandant Giovaninelli firent des prodiges de bravoure. Ils infligèrent aux Prussiens des pertes nombreuses, mais tous deux furent blessés vers trois heures de l'après-midi. Le colonel du Bessol emporté du champ de bataille y reparut en voiture, voulant suppléer, à force d'héroïsme, à l'absence du général Farre, retenu à quelque distance de Villers. Nos troupes se trouvaient engagées sur une ligne mesurant six lieues d'étendue. A trois heures, le général Farre prit le commandement à Villers, et l'action se continua jusqu'à quatre heures et demie. La superbe résistance du 22e corps avait sauvé Amiens.

Au cours de cette journée, le P. Mercier reçut quatre blessures. Le Père Jouin en fut informé le lendemain. Il communiquait en ces termes le billet qui lui était parvenu de Villers-Bretonneux : « Je viens de recevoir cette carte. Lisez-la ; retournez-la moi par le porteur. J'ai appris en outre que les blessures du Père sont à l'épaule et au bras. Je veux espérer qu'elles ne seront pas graves. Cependant, il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est atteint près de l'articulation. Un mobile de Lille disait ce matin, sans savoir de qui il parlait, qu'un Dominicain avait été splendide sous les balles ! Vous comprenez ma tristesse, mes regrets d'être ici. Prions ensemble et aimons bien le bon Dieu qui sauve et réunit. »

On devine que les instances du Père devinrent plus pressantes auprès de ses supérieurs. Il lui tardait d'aller au secours de son ami blessé ; il lui tardait de prendre sa place dans les rangs de notre armée. Ses supérieurs consentirent à ce qu'il fît les démarches nécessaires dans le but d'obtenir un titre régulier d'aumônier volontaire, mais, entre temps, il dut prêcher une courte retraite aux membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, dans l'église de Notre-Dame de la Treille. Sa prédication ne lui fit pas perdre de vue le but qu'il voulait atteindre. Le général Faidherbe avait déchargé le général Farre du commandement en chef du 22e corps. Le général Farre, devenu major-général de l'armée du Nord, était au quartier général à Corbie. C'est à lui que devait s'adresser le Père Jouin. Il partit de Lille le 15 décembre se dirigeant sur Saint-Quentin et Villers-Bretonneux. Arrivé à Busigny, petite station de l'arrondissement de Cambrai, il lui fallut prendre place dans une voiture pour gagner Saint-Quentin. Ici, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire les notes du Père, rapidement tracées au jour le jour, sur son carnet de poche : « Départ en voiture pour Saint-Quentin. — Arrêt à Boines. — Accident avant Fresnoy-le-Grand. — Voiture culbutée. — Trois blessés. — Soins. — Voyage impossible dans la boue. — Arrivée à Saint-Quentin à 2 heures du matin. — Messe à la collégiale. — Départ avec le capitaine Beuzon, commandant la 2e batterie *ter* du 15e d'artillerie. — Voyage à cheval. — Arrivée à Ham à 2 heures. — Départ à huit heures à cheval. — A Nesle à dix heures. — Coucher, messe, déjeuner. — Le 17, samedi, départ pour Harbonnières à 4 heures. — Départ pour Villers-Bretonneux à 6 heures. — Dimanche

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

18, embrassé le Père Mercier ; messe ; sermon ; M. l'abbé Renard ; M. Desplanques, curé de Villers. »

La joie qu'éprouva le Père Jouin en se retrouvant auprès du Père Mercier fut profonde. « Ses cinq blessures sont en bon état, écrit-il aussitôt à Lille ; je les ai vues, le médecin est content. » Mais, toujours prêt à payer sa bienvenue, à peine a-t-il serré la main de son ami, qu'il monte en chaire à l'invitation du curé de Villers. Ce qu'il dit à pareil jour, en pareil lieu, à quelques pas du lit de souffrance de son frère en religion, dans un pays occupé par l'ennemi, en proie à toutes les horreurs d'une guerre inégale, il est aisé de le pressentir. Combien l'âme du prêtre et du Français, si promptement émue par un grand spectacle, dut laisser échapper de tragiques accents ! Mais, le Père était l'homme des longues espérances. Son auditoire, en quittant l'église de Villers, se retira sûrement fortifié.

A 2 heures de l'après-midi, le Père Jouin prenait le chemin du quartier général. Une voiture avait été mise à sa disposition par un propriétaire de Villers, M. de Canisy. Il arrive à Corbie, parvient à s'introduire sans retard auprès du général Farre qui lui accorde une « Commission » d'aumônier volontaire ; il rend une courte visite au général en chef, qui ratifie l'autorisation donnée par le major-général de l'armée du Nord et, averti par Faidherbe qu'une bataille est prochaine, il repart en toute hâte pour Lille où il rentre à 11 heures du soir.

La journée du lundi 19 fut employée par le Père à pourvoir aux détails de son équipement et à s'acquitter de certaines formalités auprès de l'autorité militaire. L'excursion rapide qu'il venait d'accomplir l'avait convaincu de la nécessité d'avoir une monture, s'il voulait résister aux marches forcées qu'il aurait à fournir. M. Eugène Loncke, directeur de la compagnie d'Assurances Générales, à Lille, ami personnel du Père, auquel il ne devait survivre que deux années, lui offrit son cheval, un manteau et les menus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

objets qu'une entrée en campagne rendait nécessaires. Eugène Loncke fit plus encore. Il avait à son service un ancien artilleur, Hippolyte Danicourt. Il s'en sépara, le donnant au Père Jouin pour lui tenir lieu d'ordonnance. Le capitaine de remonte accorda le cheval indispensable à l'ordonnance. Hippolyte — c'est ainsi que l'appelait le Père — ne fut pas seulement pour « son aumônier » un compagnon d'armes, mais un ami dévoué. La situation des deux volontaires étant régularisée, ils partirent ensemble le mardi 20, dès la première heure.

Le Père prit la route de Corbie où il arrivait à 2 heures. Il gardait l'espoir de rejoindre le Père Mercier à Villers-Bretonneux, mais les Prussiens s'étant portés dans la direction de Saint-Quentin, les routes, moins dangereuses, avaient permis à un certain nombre de blessés de la bataille de Villers de s'échapper du centre des opérations où ils ne pouvaient rendre aucun service. Quand le Père Jouin se disposait à retourner à Villers, il apprit que le Père Mercier était en route pour Lille.

Le lendemain, après sa messe, le Père partit pour La Houssaye. Un engagement ayant eu lieu le mardi à Querrieux, les Français avaient eu sept hommes tués et vingt blessés. Le combat, rapidement mené de part et d'autre, laissait présager des rencontres plus sérieuses. D'ailleurs, l'ennemi, maître d'Amiens, ne pouvait, sans agir, supporter que l'armée du Nord l'enveloppât. Il était évident que le combat de Querrieux, motivé par une reconnaissance des Prussiens vers le centre de nos lignes, allait être suivi d'une grande bataille. En se rendant à La Houssaye, le Père se proposait de visiter Querrieux où peut-être il lui serait permis de donner quelques secours à nos blessés. En toute occurrence, il se rapprochait ainsi du point où les événements allaient se précipiter.

Le jeudi 22, il était à Querrieux et rentrait à La Houssaye, après une visite au major-général de l'armée qui ne quittait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas Corbie. A 11 heures du soir, il traçait au crayon ces quelques lignes destinées à des amis laissés à Lille : « Nous sommes dans un petit pays à deux pas de Corbie, campés dans le presbytère. Une vingtaine d'officiers partagent le même gîte. Ils comptent pour cette nuit sur une grosse affaire. Avant-hier, petit succès de la part des Français, dans les bois de Querrieux, à 2 kilomètres d'ici. Avant de m'endormir dans mon manteau, je veux vous souhaiter un bon soir et vous assurer de mon affection. Mon respect et mes amitiés à M. et à Mme Loncke. Leurs bons soins m'ont épargné bien des ennuis déjà. Le Père Altmayer est avec moi : il pourra ainsi bénéficier de mon compagnon de fatigues et de nos chevaux. Le général Faidherbe court toutes les routes depuis hier. Impossible de le trouver, sinon à cheval. »

Le Père était porteur d'une lettre à l'adresse de Faidherbe. De là, ses efforts pour joindre le général en chef. Il le rencontra le vendredi 23, à Corbie, de grand matin, et s'acquitta de la mission dont on l'avait chargé. Il prit un repas sommaire chez le curé de Corbie et gagna sans désemparer le champ de bataille de Pont-Noyelles, où l'action, engagée dès 11 heures du matin, ne prit fin qu'à la chute du jour, vers 5 h. 1/2. Ce fut la 2e division du 22e corps qui supporta le permier choc. Le Père appartenait à cette division. Au début, l'engagement eut lieu sur une étendue de 13 kilomètres, mais, vers 2 heures, Manteuffel qui avait massé le gros de ses troupes devant Pont-Noyelles résolut d'enfoncer le centre de l'armée française. La mêlée fut effroyable et se continua jusqu'à la nuit. Le général du Bessol, intrépide en face d'un ennemi supérieur en nombre, ne se laissa pas déborder. Au reste, les généraux Derroja, Paulze d'Ivoy, Lecointe se tinrent constamment exposés au feu, donnant à des troupes novices l'exemple du courage. Il n'y eut pas jusqu'au général en chef qui ne fît preuve de bravoure. « C'était, a écrit un témoin, la première fois que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le général Faidherbe assistait à un combat sérieux et, comme il le disait ouvertement, il avait voulu voir l'effet que produiraient sur ses nerfs le sifflement et les éclats des projectiles. Il resta longtemps près de la batterie de mobiles, au commencement de la bataille, faisant pour sa propre personne l'apprentissage du feu. Son état-major, dont on apercevait le fanion, le chercha vainement pendant près de deux heures. Le général Faidherbe excita l'admiration du soldat qui le voyait s'exposer comme lui. De même, les généraux commandant les divisions se mirent souvent aussi à la tête de leurs troupes composées, en grande partie, de soldats de la veille [1]. »

Quel avait été le rôle du Père Jouin pendant cette journée? Il écrit le lendemain à Eugène Loncke, son ami : « Hier, j'ai vu ma première bataille. Le bon Dieu m'a protégé. J'ai pu me rendre utile dans une batterie d'artillerie, et ensuite j'ai couru les bois pour retrouver de pauvres blessés. Quelle tristesse ! — Une petite prière pour les aumôniers. — Que je vous remercie de votre bon manteau ! Il gèle à pierre fendre. » Ces lignes sont datées de Franvillers, commune du canton de Corbie. Le Père ne fit qu'une courte halte en cet endroit. Il repartit aussitôt pour Albert et Senlis, petite bourgade de l'arrondissement de Doullens.

La famille d'Hippolyte, l'ordonnance de l'aumônier, habitait Senlis. La bataille de Pont-Noyelles avait été meurtrière. Une émotion profonde régnait dans toute la région. Mais, on le pressent, ceux dont les proches étaient sous les armes, exposés à de perpétuelles rencontres avec des armées formidables, redoutaient les défaites probables, la mort prévue d'un frère ou d'un fils. Partout l'anxiété. Hippolyte songeait à sa mère. Courir l'embrasser entre deux

[1] *La Campagne du Nord. — Opérations de l'armée française du Nord*, 1870-1871 (par le vicomte Robert de Courson de Villeneuve, officier d'ordonnance du général du Bessol). Paris, Tanera, 1873, in-12, p. 115.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

batailles, la rassurer sur son propre compte, lui donner quelques instants de bonheur en paraissant une fois encore à son foyer, tel était l'ardent désir de ce brave jeune homme. Il n'eut pas à prier longuement le Père Jouin pour le décider à prendre le chemin de Senlis. L'aumônier de l'armée du Nord n'avait-il pas une mère? Il comprit, dès les premiers mots, la délicatesse du vœu que lui exprimait Hippolyte. Sa piété filiale se ravivait à celle de son compagnon. D'ailleurs la température, des plus rigoureuses, faisait un devoir aux deux amis de se ménager un gîte pour la nuit prochaine. On était à la veille de Noël et le Père qui jamais, durant sa campagne, ne s'est volontairement abstenu de dire la sainte messe, se préoccupait de la fête du lendemain. A la nuit close, les deux cavaliers descendaient à la porte de la chaumière où résidaient les parents d'Hippolyte.

Mais nous avons parlé trop brièvement du Père à l'occasion de la bataille de Pont-Noyelles. Les quelques lignes que nous lui avons empruntées sont nécessairement incomplètes. Les hommes de cœur négligent volontiers de se peindre eux-mêmes. Seuls les témoins de leur dévouement savent être des narrateurs fidèles. Hippolyte n'avait encore passé que quelques jours dans la compagnie de son aumônier, lorsque celui-ci dut prendre sa part d'action au combat de Pont-Noyelles. « Je me sentais, écrit l'ordonnance du Père Jouin, plein d'estime pour le Religieux dont j'avais à partager les périls durant la campagne, mais je ne soupçonnais pas l'énergie, l'héroïsme du Père avant de l'avoir vu au feu. Dès les premières heures de la bataille, sans nul souci du danger qui le menaçait, je le vis courir bravement aux blessés en se tenant sous les projectiles des batteries françaises et prussiennes qui formaient une voûte meurtrière au-dessus de sa tête. On eût dit qu'il ignorait la présence de deux armées ennemies, tant il apportait de calme, de sollicitude à relever les blessés, à panser leurs plaies, à les consoler et à les bénir au seuil de l'éternité. Le combat prit fin avec le jour, mais le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Père ne se crut pas dispensé de poursuivre son ministère. Plus libre d'agir depuis que les batteries avaient éteint leurs feux, il prolongea bien avant dans la nuit ses recherches douloureuses. Les âmes et les corps de nos soldats l'attiraient. Homme pratique, non moins que prêtre, il m'avait demandé de le munir d'un sac tout rempli de linge et d'une gourde d'eau-de-vie. Lorsqu'il me rejoignit, à une heure tardive, sa double provision était épuisée.

« Le 24 décembre, mon aumônier me demanda de conduire le Père Altmayer à Albert. Je devrais ensuite revenir vers le Père Jouin, auprès de Pont-Noyelles, pour l'emmener à Senlis. A mon retour d'Albert, je rencontrai l'armée française qui se repliait sur Arras. Mon embarras fut sérieux. Où retrouverais-je mon aumônier? Le bruit courait que les Prussiens s'ébranlaient à la suite des colonnes françaises. Le Père avait dû suivre notre armée et sans doute le rendez-vous dont nous étions convenus, le matin, n'était plus possible? Toutefois, mon devoir était de me rapprocher à tout prix du point où devait s'opérer notre rencontre. Fidèle à nos conventions du matin, le Père avait séjourné, par un froid glacial, durant plusieurs heures, à quelque cent mètres des avant-gardes ennemies. En s'imposant une aussi longue station en pareil lieu, mon aumônier était moins préoccupé de se retrouver avec moi que de me prémunir contre toute méprise. Il était 7 heures du soir. L'obscurité la plus profonde régnait. Si personne n'était à notre rendez-vous pour m'aviser de la marche en avant des Prussiens et me faire rétrograder, je tombais infailliblement aux mains de l'ennemi. J'allais être prisonnier de guerre. Du plus loin qu'il entendit le galop de deux chevaux, le Père pressa le pas en venant au-devant de moi : — C'est vous, Hippolyte? cria-t-il dans les ténèbres. — Oui, mon aumônier. — Vite, mon cheval, l'ennemi est à deux pas ! Et nous voilà galopant côte à côte. Je connaissais la contrée. Nous prîmes par la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plaine, et nos chevaux eurent bientôt franchi les douze kilomètres qui nous séparaient de Senlis.

« A peine eut-il salué mes parents, que le Père me pria de le conduire au presbytère. Il voulait présenter ses devoirs à M. le Curé et lui demander la permission de dire ses trois messes le lendemain, jour de Noël, dès la première heure. M. le Curé s'empressa de se rendre au désir de mon aumônier et, de la meilleurs grâce du monde, il invita le Père à accepter une chambre à la cure. Le Père déclina l'offre qui lui était faite, tout heureux de passer la nuit sous le toit modeste de son compagnon d'armes.

« Senlis était encombré de troupes. Le jour de Noël, à 4 heures du matin, lorsque le Père parut à l'autel pour y célébrer ses trois messes, l'église était pleine de soldats, témoins de l'héroïsme de mon aumônier sur le champ de bataille de Pont-Noyelles. Ses trois messes achevées, le Père rentra dans notre chaumière où il consentit à rester toute la matinée. »

Ceux qui ont suivi le Père Jouin durant sa trop courte carrière, savent qu'il demeurait rarement inactif. Cette halte d'une demi-journée au foyer d'Hippolyte Danicourt ne se passa point en inutiles causeries. Le Père sut employer les rapides instants dont il pouvait disposer. Il prit une plume et s'empressa d'écrire à sa mère :

« Je t'envoie ce mot, chère petite mère, d'une étape où se sont arrêtées nos troupes hier soir, lendemain de bataille. Tout a bien été, et pour les Français, pour ceux des soldats que je connais, et pour moi. Les Français ont eu la victoire. Mes amis sont saufs, et pour moi je n'ai rien qu'un grand souvenir de plus, et, je crois, un peu de bien fait autour de moi. Je n'ai pas le temps de te raconter ma première bataille. J'ai été assez brave, et le bon Dieu a vu ma bonne volonté. Nos soldats ont de l'entrain. Le temps est dur, très dur. Nous couchons chaque nuit sur la paille et mangeons quand et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme nous pouvons. Le général Faidherbe, avec lequel des amis m'ont mis en relations, a voulu que j'eusse un cheval et un compagnon d'armes, artilleur. J'ai donc moins que bien d'autres à souffrir de la marche et du manger, que mon compagnon prépare pour nous deux ; mais il faût prier pour nous, car le courage manquerait parfois si on ne se rappelait les consolantes paroles de ce jour : « Paix aux âmes de bonne volonté ! » Quelle tristesse et quel deuil, chère petite mère ! et combien on apprend à porter gaiement ce qu'on souffre lorsqu'on voit tant de douleur autour de soi !

« Nos troupes se dirigent sur Arras. Je remonte à cheval pour rejoindre. J'ai dit mes trois messes et je suis en retard d'une heure. Bénis ton fils et prie pour lui. »

A peine le Père avait-il fermé cette lettre que le bruit de l'entrée des Prussiens dans Senlis se répandit de toutes parts. « Nous eûmes juste le temps de prendre nos chevaux, raconte à son tour Hippolyte, nous nous dirigeâmes à toute bride sur Arras. Il est heureux que mon aumônier ait été bon cavalier car cette marche rapide fut des plus fatigantes. »

Le 25, au soir, nos deux compagnons avaient traversé Bucquoy et se trouvaient à Arras. Le lendemain, le Père dit sa messe à la cathédrale. Mgr Lequette, évêque d'Arras, le retint à sa table au déjeuner et au dîner. Entre temps, le Père Jouin fit l'acquisition d'une voiture. Dans quel but? Était-ce pour voyager plus commodément? Non certes. Le cheval lui était familier. Mais il s'était rendu compte des immenses besoins des soldats qui l'entouraient, de la pénurie dans laquelle était un aumônier, les soirs de bataille, s'il avait à cœur de secourir les blessés. Il voulut donc avoir à sa disposition un véhicule muni d'un large coffre dans lequel il pourrait entasser à l'aise de vastes provisions de linge, de charpie, de graisse, de suif et de cognac. Si étrange que paraisse la réunion de pareilles fournitures, l'expérience avait prouvé au Père que les réconfortants sont précieux pour le soldat qui couche sur la dure, par un froid rigoureux,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que le suif ou la graisse est d'un grand secours lorsqu'après des marches prolongées, les pieds tuméfiés et sanglants des hommes privés de bas, transforment les meilleurs combattants en traînards, que les bandes de linge et la charpie sont de première nécessité pour étancher le sang des blessures [1].

Le 27 décembre, le Père est à Vimy. Son carnet de poche porte ces seuls mots : « Messe et repos. » Le lendemain, il fait une rapide excursion à Arras et rentre à Vimy, d'où il repart à cheval, le 29, pour Fresnes-les-Montauban. Il neige et le froid est des plus intenses. C'est à Fresnes-les-Montauban qu'il rencontre le vicomte Blin de Bourdon, député de la Somme durant vingt-cinq ans, et qui est demeuré jusqu'au dernier jour un ami pour l'ancien aumônier de l'armée du Nord.

Le Père quitte Fresnes le 31 décembre et se rend à Dainville. Le lendemain, 1er janvier 1871, il célèbre la messe dans l'église de Dainville et prononce un sermon devant un auditoire de soldats français. Sans nul doute, à pareil jour, le Père Jouin fut émouvant. La patrie en deuil, le territoire envahi, de vaillants soldats prêts à mourir pour relever le drapeau de la France et sauvegarder les foyers de leur province natale, c'en était plus qu'il n'était besoin pour inspirer l'aumônier du 22e corps.

Le 2 janvier, nos troupes se rencontrent avec l'ennemi sur deux points à la fois, à Achiet-le-Grand et à Béhagnies, villages peu distants l'un de l'autre. Ce fut la deuxième division du 22e corps qui délogea, non sans laisser derrière elle une centaine de cadavres ou de blessés, les Prussiens

[1] La sollicitude du Père Jouin s'explique lorsqu'on lit l'ordre du jour suivant obtenu de l'autorité militaire par le médecin en chef de l'armée du Nord : « Je recommande comme précaution essentielle de faire graisser l'intérieur de la chaussure des hommes, tant comme préservatif contre le froid, que pour rendre la chaussure plus douce, en attendant la distribution des chaussettes de laine. » (*La Campagne du Nord*, p. 123.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

embusqués à Achiet-le-Grand, au nombre de 2.000. Le Père fut à son poste. Nos troupes victorieuses refoulèrent l'ennemi sur Bapaume. Dans cette marche en avant, l'aumônier de la 2e division eut-il l'occasion de se porter sur Behagnies? Ses notes permettraient de le penser. Il signale, en effet, les pertes sensibles subies par notre armée à Béhagnies et nous trouvons en marge de son carnet, le nom d'un Angevin, M. de la Frégeollière, pieusement recueilli par l'aumônier, son compatriote. Mais le Père passa la nuit à Achiet-le-Grand, et le 3, au matin, il assistait à l'enlèvement de Bihucourt, après un combat d'une demi-heure. Il était alors 7 heures 1/2. Au surplus, je me borne à emprunter au carnet de l'aumônier l'horaire de cette sanglante journée?

« A huit heures, champ de bataille devant Biefvillers.

« De 8 heures à midi, bataille. Mitraille.

« A midi, retour à Bihucourt et à Achiet.

« Transport des blessés.

« A 4 heures, champ de bataille devant Bapaume.

« A 5 heures, retour à Achiet.

Si maintenant nous ouvrons le récit officiel de la campagne de l'armée du Nord, publié par le général Faidherbe, nous y relevons les détails circonstanciés des combats successifs soutenus par les troupes françaises le 3 janvier. C'est d'abord la prise de Biefvillers « qui ne fut enlevée qu'après plusieurs retours offensifs et après avoir été tourné vers la gauche par les troupes du général du Bessol, pendant que le général Derroja appuyait l'attaque sur la droite en enlevant vivement Grevillers. »

L'artillerie, portée entre les deux villages de Biefvillers et Avesnes, dut se mesurer pendant de longues heures avec l'artillerie prussienne, massée près de Bapaume. Durant ce temps, le village de Tilloy, sur la droite de l'armée française, et le village de Favreuil, sur la gauche, étaient repris par le colonel Pittié et le général Paulze d'Ivoy. Les Prussiens, attaqués de gauche et de front par la division Payen et la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

brigade La Grange, que soutenait « une batterie de la 2e division du 22e corps, établi sur la route d'Arras à Bapaume », furent obligés d'opérer leur retraite et les troupes françaises passèrent la nuit « dans les villages conquis sur l'ennemi. » Mais la journée avait été des plus meurtrières. Ce n'était de toutes parts qu'un encombrement de morts et de blessés. L'ennemi avait perdu plusieurs milliers d'hommes Notre armée compta « 183 tués, dont 9 officiers, et 1.136 blessés, dont 41 officiers. »

Les notes d'Hippolyte nous permettent de dire quel rôle remplit le Père Jouin le 3 janvier.

« La veille de la bataille de Bapaume, nous arrivâmes le soir chez M. le Curé d'Achiet-le-Petit. Il y avait sept jours que ce digne prêtre n'avait pas mangé de pain, l'ennemi occupant la contrée et l'ayant dévastée. Nous partageons avec notre hôte notre modeste ration militaire. La nuit étant venue, on songe à prendre quelque repos. On étend de la paille dans une pièce, et plusieurs officiers s'apprêtent, ainsi que nous deux, à s'étendre, enveloppés de leurs manteaux, sur cette couche improvisée. Notre dortoir suffisait à peine à nous contenir. Mon aumônier me dit : « Mettons-nous tous les deux près de la porte, afin qu'au premier signal je sois à cheval. »

« Le lendemain, à la première heure, nous nous disposons à partir. Mais je manque de vivres. Comment faire? Je me dirige vers un groupe de petits chasseurs cantonnés auprès du presbytère et je leur demande si quelqu'un ne pourrait pas me vendre une ration pour l'aumônier. Aussitôt, trois ou quatre chasseurs m'environnent et m'offrent spontanément la moitié de leur ration. Je veux les payer. — Non, certes, pas d'argent lorsqu'il s'agit de l'aumônier. Il mérite cent fois plus que ce que nous faisons. Tenez, ajouta l'un d'eux, hier je ne pouvais plus marcher. L'aumônier m'a fait asseoir sur le bord d'un fossé ; il m'a graissé lui-même les pieds, m'a fait boire à sa gourde, m'a relevé le moral et me

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voilà ! Voulez-vous toute ma ration pour lui? Je l'offre de grand cœur, la voilà !

« Cette confidence ne pouvait me surprendre. A maintes reprises j'avais vu le Père Jouin donner les soins les plus humbles à nos soldats. Il avait pour tous les attentions d'une mère.

« Aussitôt que l'action fut sérieusement engagée, mon aumônier se mit à parcourir à pied le champ de bataille dans toutes les directions, courant aux blessés, aux mourants qu'il aidait lui-même à transporter sur une route longeant le champ de bataille. J'avais attelé son cheval à un vieux cabriolet dont il avait fait l'acquisition et je recueillais de ses mains, sur cette route, de malheureux soldats que je conduisais à des ambulances improvisées à l'écart. Nous nous perdîmes de vue bien des fois durant cette journée. Le soir, très tard, je rencontre un chariot qui se dirigeait vers une ambulance. Je crois y reconnaître mon aumônier. Je ne me trompais pas. C'était bien lui. Un capitaine, blessé au ventre, avait perdu connaissance, et le Père le soutenait dans ses bras ayant sur son épaule la tête défaillante du blessé. Arrivés à l'ambulance, les malheureux blessés furent descendus de la charrette qui les portait. Le Père donna l'absolution à plusieurs qui allaient mourir et, sans perdre un instant, il partit à toute bride, à travers la nuit, dans la direction d'une maison abandonnée, distante de deux kilomètres, où de nombreux blessés avaient été portés pendant la journée.

« Les soldats, témoins d'un pareil dévouement, ne tarissaient pas sur le compte du Père Jouin. Le lendemain de la bataille de Bapaûme, on m'entourait de toutes parts. — « C'est bien vous, n'est-ce pas, qui êtes l'ordonnance du petit aumônier qui monte à cheval? » A peine avais-je répondu affirmativement que les éloges pleuvaient.

« — Des hommes de cette trempe sont rares, disaient les uns !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« — Ah ! c'est de notre côté qu'il courait hier aux blessés reprenait un autre groupe. Comment est-il encore debout aujourd'hui !

« — Par son courage et ses exemples, l'aumônier vaut dix mille hommes à notre armée. Il faudrait être sans cœur pour ne pas marcher à sa suite.

« — Ce n'est pas une robe blanche qu'il devrait porter, mais une tunique et des épaulettes.

« Je n'en finirais pas, si j'essayais de rappeler toutes les paroles de louange tombées des lèvres du soldat à l'adresse du Père Jouin, au lendemain de ces grandes journées.

« Quand nous nous retrouvâmes : J'aurais dû prévoir, me dit-il, que le transport rapide des blessés est, en campagne, d'une importance capitale. Si la guerre dure encore il faudra que nous ayons une voiture commode, installée en vue de ce service, entendez-vous, Hippolyte ? C'est de première nécessité. Nos malheureux soldats souffrent trop lorsqu'on les fait voyager dans des chariots de rencontre. »

Le général Faidherbe ne crut pas devoir occuper Bapaume. Cependant, la journée du 3 janvier avait été à l'avantage de l'armée française. Durant la nuit du 3 au 4, les Prussiens s'empressèrent de se replier. D'autre part, nos soldats espéraient, non seulement s'établir à Bapaume abandonné par l'ennemi, mais pousser jusqu'à Péronne, dont le canon ne cessait de tonner comme un appel. Débloquer Péronne ! tel était l'objectif des troupes, et la perspective de ce succès doublait l'ardeur du soldat. Le général en chef, dont la tactique jusqu'au 3 janvier démontrait son projet de marcher en avant, donna le 4 au matin, l'ordre de rétrograder sur Arras et de reprendre les cantonnements autour de Boileux. Les troupes marquèrent leur déception, mais elles obéirent. « La marche fut triste et pénible, écrit un témoin. Une neige épaisse couvrait le sol et empêchait de distinguer les routes. Plus d'une fois on fut obligé de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'arrêter et même de revenir sur ses pas pour retrouver le chemin. »

L'armée du Nord séjourna dans ses cantonnements jusqu'au 14 janvier.

Pendant ces dix jours, le Père ne resta pas inactif. Le 4, il est à Boiry-Becquerelle, avec M. Blin de Bourdon. Le 5, il va renouveler à Arras ses provisions diverses, épuisées à Bapaume. Le dimanche de l'Épiphanie, l'aumônier célèbre la messe à Boyelles, prononce un sermon devant les troupes qui remplissent l'église, et assiste ensuite un malheureux, condamné à être fusillé. Ficheux, Moyenneville, Ablainzeville, Bucquoy sont autant de stations qu'il s'impose dans le but d'être utile au soldat. Mais le carnet de poche de l'aumônier nous révèle qu'il place au-dessus de tout autre devoir l'obligation de dire sa messe. Or, dans la confusion que jette un corps d'armée, subitement réuni sur un même point, le Père éprouva souvent de grandes difficultés à célébrer sa messe. Parfois, il est à l'autel avant le jour. Le 13 janvier, à Bucquoy, c'est dans la chapelle des Dominicaines qu'il offre le saint sacrifice.

Si bien remplis que soient ses jours, le Père Jouin ne saurait se dispenser de tenir la plume. N'a-t-il pas le devoir de rassurer sa mère qui habite l'Anjou, de correspondre avec quelques amis demeurés à Lille et dont l'anxiété se mesure à la proximité des opérations militaires? De Boiry-Becquerelle, il écrit le 5 : « Chère petite mère, je ne sais si cette lettre t'arrivera. Avant hier, 3 janvier, grande bataille à Bapaume, toute la journée. Le bon Dieu m'a épargné, grâce à tes prières, et j'ai pu faire encore du bien. Je n'ai pas le temps de te raconter ma journée, et, d'ailleurs, je doute du sort de ces lignes. Je ne veux pas jeter mon encre à ces misérables Prussiens. Je vais très bien, malgré nos privations de toutes sortes. Le bon Dieu me laisse le courage d'aller jusqu'au bout et je l'en remercie. »

Le 13, sentant que l'heure approche où l'armée va quitter

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de nouveau ses cantonnements, il met à profit une heure de loisir pour informer sa mère du lieu où il se trouve :

« Je t'écris encore un mot au hasard. Cette fois, je suis presque en famille, chez nos Sœurs Dominicaines de Bucquoy, de la maison de Sèvres. Il y avait déjà trois semaines que nous n'avions pas vu d'autre habit dominicain que le nôtre. J'ai célébré ce matin la sainte messe avec tous les ornements de l'Ordre. J'ai eu, d'ailleurs, le bonheur de toujours dire la messe le matin, sinon les 3 et 4, jours de bataille, où nous étions réveillés dans la nuit et toujours en alerte. C'est une grande consolation, et je crois que j'y puise la force que le bon Dieu veut bien me donner contre les fatigues et les petits inconvénients du voisinage prussien.

« Quelle triste chose que la guerre ! et comme on mûrit vite à ce jeu-là ! Je t'assure, petite mère, que j'ai déjà changé quelques-unes de mes idées sur les questions qui passionnaient ma jeunesse : la gloire, les batailles, etc... Pauvre France ! toujours si enthousiaste, si généreuse en paroles. Mais ne nous calomnions pas. Il y a dans notre armée improvisée de vrais courages, et, malgré le froid, et trop souvent la faim, il y a une énergie qui se traduit par de trop beaux actes pour ne pas espérer qu'enfin le bon Dieu nous appelle à la résurrection.

« Que je voudrais bien avoir de vos nouvelles ! Écrivez-moi donc de longues et consolantes lettres : « Au Père Jouin, aumônier militaire. Armée du Nord, 22e corps, 2e division. »

« Sans doute, les occupations ne manquent pas, les consolations aussi, au milieu de nos cantonnements, mais je ne puis et ne veux pas faire taire mon cœur qui me demande souvent une lettre de vous. Je ne vous mets pas au courant de nos marches et contremarches, ni de nos batailles. Elles sont glorieuses. Le bon Dieu m'épargne. Je ne suis pas imprudent ; et je n'ai pas démérité de mon Ordre et de mon devancier dans la charge d'aumônier. Je ne me recommande

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas à vos prières ; je sais qu'elles m'accompagnent. Chaque matin je vous retrouve à l'autel, car je prie chaque jour pour vous tous, la France, l'Armée, nos chers défunts des batailles et nos blessés. »

Le 14 janvier, le Père se mit en marche pour Achiet, Aveluy, Roisel. Le froid était des plus pénibles. Un épais verglas couvrait les chemins. De Roisel à Combles la distance à franchir exigea douze heures de marche. Survint le dégel. Les mouvements de l'ennemi forcèrent la 2e division à reprendre la route de Combles à Roisel et à Bernes. Ce nouveau voyage ne fut ni moins long ni moins difficile que le premier. Le 18, les régiments qu'accompagne le Père Jouin sont en marche, à 8 heures du matin, pour Caulaincourt. A midi, bataille. Vers le soir, on se replie sur Vermand. La nuit venue, les troupes se rendent de Vermand à Saint-Quentin. Le lendemain, 19, le Père, après avoir dit sa messe, prend part à la bataille de Saint-Quentin et il est témoin du bombardement qui, de quatre à cinq heures du soir, éprouva si cruellement cette ville.

Nous n'avons pas à retracer ici la lutte désespérée que soutint, le 19 janvier, l'armée du Nord. Environ 30.000 Français se mesurèrent contre 60.000 Prussiens, pendant une durée de dix heures. Trois jours de marche forcées, sur la glace ou dans des chemins détrempés par le dégel, avaient précédé, pour les Français, leur rencontre avec l'ennemi. Des cours d'eau transformés en torrents faisant obstacle à la marche des troupes, les soldats s'étaient vus dans la nécessité de franchir ces torrents, et plusieurs régiments avaient parcouru de longs espaces ayant de l'eau jusqu'à la ceinture ! Si encore, aux difficultés de la marche ne s'étaient ajoutés des combats incessants ! Mais, durant trois jours, ce ne furent que des escarmouches, et, sur plus d'un point, de réelles batailles. Ainsi, le 18, à Vermand, de l'aveu du général Faidherbe, l'armée du Nord eut 500 hommes tués ou blessés. Le 19, vers 10 heures du matin, le général

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Bessol, atteint au ventre par un éclat d'obus, était emporté du champ de bataille et laissait à d'autres le commandement de la deuxième division du 22e corps. Quelques heures plus tard, le lieutenant-colonel Aynès, commandant la 2e brigade, division Derroja, tombait mortellement frappé d'une balle au front. Sa mort entraînait la retraite du 67e de marche. Enfin, vers 4 heures, les forces écrasantes de l'ennemi débordaient de toutes parts notre armée qui, peu à peu, se rapprochait de Saint-Quentin où des barricades improvisées permettraient peut-être de prolonger la résistance. Mais, s'enfermer dans la ville, c'était recommencer la manœuvre désastreuse qui avait conduit à la capitulation de Sedan. Le général Lecointe prit sur lui d'ordonner la retraite, à la nuit tombante, lorsque d'ailleurs les obus pleuvaient sur Saint-Quentin. Cette sage décision sauva l'armée du Nord. Le général Paulze d'Ivoy, cerné dans la ville avec tout son état-major, au moment où l'ennemi se précipite par toutes les issues encombrées de morts, de blessés, d'attelages sans conducteurs, affolés par la canonnade, de chariots renversés, va tomber aux mains des Prussiens, lorsqu'un brave habitant — un Français celui-là — indique au général un sentier détourné qui lui permet de s'éloigner avec ses officiers d'un lieu de désolation où toute résistance est désormais impossible.

« Pendant ce temps, écrit un témoin, triste et morne, l'armée du Nord se retirait vers Cambrai. Ce fut une véritable retraite de Moscou en pleine France ! Brisés de fatigue, beaucoup de nos malheureux soldats, ne pouvant plus avancer, tombaient ou se couchaient sur la terre détrempée. Leurs souliers de carton, cet horrible produit de la spéculation la plus éhontée, la plus scélérate, leurs souliers de carton tombaient en lambeaux, livrant leurs pieds à une pénétrante humidité, comme ils les livraient tout à l'heure aux horreurs de la gelée. Plusieurs portaient des sabots, quelques-uns un sabot et un soulier éculé. Beau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

coup étaient tout à fait déchaussés. Il y en avait qui tombaient d'inanition [1]. »

Tel fut le dernier acte de cette dure campagne, sagement entreprise et habilement conduite avec des troupes improvisées.

Le tableau pénible que nous donnons ici des souffrances endurées par le soldat laisse présumer à quel degré de dévouement, de charité chrétienne s'élevèrent les aumôniers, jaloux de venir en aide, par l'exemple, la parole et les soins, à des troupes admirables que la fortune s'obstinait à trahir.

Le Père Jouin ne parvint à reconquérir un peu de calme que le 22 janvier. Il mit à profit ses premiers moments de repos pour rassurer sa mère : « Je t'écris après la terrible bataille de Saint-Quentin, bataille de deux jours où le bon Dieu m'a encore épargné — presque par miracle — grâce à tes prières. J'ai échappé hier aux Prussiens en leur enlevant un officier déguisé en cocher et je suis rentré avec nos

[1] *La Campagne du Nord*, p. 213-214. — Voici, au surplus, le relevé circonstancié des mouvements de l'armée française du 16 au 20 janvier :

« Le 16 et le 17 janvier, les troupes françaises marchèrent sur le verglas, depuis le matin jusqu'à 10 heures le soir, « sans prendre le temps de faire la soupe ». Le 18, elles opérèrent un mouvement depuis la pointe du jour jusqu'à 9 heures du soir, et elles se battirent une partie de la journée, « sans pouvoir trouver encore le temps de faire la soupe. » Heureusement la nuit du 18 au 19 fut tranquille. Le 19, à 4 heures du matin, le 22e corps, presque tout entier, et une partie du 23e étaient sur pied et se rapprochaient de Saint-Quentin où des cantonnements leur avaient été désignés. A peine installés, nos soldats, qui avaient pu à peine prendre quelque nourriture, durent courir aux armes. Le 19 janvier, ils se battirent toute la journée et firent encore près de quarante kilomètres pendant la nuit ! Le 20 janvier, point de repos : il fallut exécuter une marche forcée pour arriver à Cambrai. Comme dernier trait, nous ajouterons que bon nombre de soldats allèrent à Saint-Quentin et opérèrent ensuite la retraite, presque pieds nus et par des chemins épouvantables ! (*La Campagne du Nord*, p. 221-222.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pauvres troupes. Triste ! Triste ! Prions bien, remercions le bon Dieu qui, tout en châtiant la Patrie, ménage quelques-uns de ses enfants. Je vous bénis comme un fils affectueux. »

Quatre jours plus tard, il est à Douai : « Je t'écris de la maison de M. le Doyen de Saint-Jacques, chère petite mère, où je suis rentré depuis deux jours, en passant par mon couvent de Lille. Nous réformons notre armée. Pourquoi? Est-ce qu'elle en vaut la peine? Pour combien de temps? Dieu et Paris ont déjà décidé peut-être ! J'estime qu'une guerre à outrance, Paris rendu, est une sottise et un massacre. Enfin !...

« Je vais bien, et de corps et d'âme. Il n'y a encore affaissement d'aucun côté. Vos prières m'ont sauvé des balles et du découragement, et cependant que de spectacles navrants et désolés !

« Le laconisme m'est imposé par les circonstances, mais je puis vous embrasser mille et mille fois, sans que personne y trouve à redire, et je le fais. »

Les marches et contremarches de l'armée française et des régiments prussiens durant les jours qui précédèrent la bataille de Saint-Quentin n'avaient pas laissé de multiplier les embuscades et les surprises. Le fidèle Hippolyte fut victime de ces mouvements compliqués. Les Prussiens le firent prisonnier. Quelle ne fut pas sa douleur d'être séparé de son aumônier au moment où celui-ci ne pouvait être trop activement secondé dans sa mission périlleuse ! Nous perdons, à cette captivité du compagnon dévoué du Père Jouin, des détails que lui-même n'a pas donnés sur son rôle charitable au cours de la sanglante journée du 19.

« Je ne puis, raconte Hippolyte, parler en témoin de la bataille de Saint-Quentin. Quelques jours avant cette terrible rencontre, me trouvant à l'ambulance française de Caulaincourt, j'avais été surpris par les Prussiens et je subis le sort de tous les hommes valides qui se trouvèrent au même lieu. Nous fûmes faits prisonniers. On nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

imposa de longues marches, on nous fit faire des détours calculés pour nous empêcher de rejoindre l'armée française. Ce ne fut que le 25 janvier que je recouvrai ma liberté. Mais, si je n'ai pas vu moi-même mon aumônier sur le champ de bataille de Saint-Quentin, mes camarades du 15e régiment d'artillerie m'ont rendu témoignage de son intrépidité, de son empressement à secourir nos malheureux soldats pendant ce combat gigantesque. — Nous avons dans nos rangs, me disait l'un d'eux, des hommes qui n'aiment pas les aumôniers, mais tout le monde aime le Père Jouin ; il a pour ses soldats des entrailles de mère ! Sa vie n'est rien, la nôtre est tout pour lui pendant une bataille ! Comment est-il sain et sauf? C'est un mystère. Les balles, les obus, les boulets sifflaient autour de lui. Jamais son sang-froid ni son zèle ne se sont démentis. Il n'a cessé de se porter au secours des blessés. Un boulet venait d'enlever les deux pieds d'un artilleur de nos camarades. Le Père accourt, et c'est lui qui, le premier, étanche le sang qui coulait à flots de la double blessure du pauvre mutilé. Plus loin, les hommes font défaut dans une batterie. La mort les a fauchés. Le Père survient, encourage les survivants, de sa parole vibrante et patriotique et, jusqu'à ce que la batterie ait reçu du renfort, il aide à la manœuvre comme un artilleur de profession. »

Cette conduite, chez le Père Jouin, n'a rien d'accidentel. Sans doute les services qu'il essaie de rendre se modifient selon que les troupes sont en bataille ou dans leurs cantonnements, mais il reste à toute heure, dans toutes les situations que Dieu lui fait, l'ami, le père du soldat.

« Être affable et utile, nous dit encore Hippolyte, telle fut, semble-t-il, la double mission que s'était imposée le Père, en se mêlant à nous. Il était détaché de tout. Ce qu'il recevait de Lille ou d'ailleurs était aussitôt distribué. Ses soldats avant tout. Il ne cessait de me recommander d'acheter du tabac, si je parvenais à découvrir quelque débit qui n'eût pas été dévasté, afin qu'il lui fût permis d'alléger les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

privations du soldat ! Et l'entrain qu'il savait mettre dans ses causeries avec nos troupiers, sans jamais rien perdre de sa dignité ! Il avait pour lui l'attrait de l'ami uni à la gravité simple du prêtre. »

Les événements allaient changer de face. L'armée du Nord ayant établi ses cantonnements autour de Cambrai, Douai, Valenciennes, Arras et Lille, le Père Jouin dut se rendre, à plusieurs reprises, dans l'espace de quelques jours, sur les divers points occupés par des régiments du 22e corps. C'est ainsi que du 22 au 29 janvier il reparut jusqu'à trois fois à Douai où il se mit en relations avec M. Charles de Bailliencourt, alors membre de la Commission municipale, et dont il se fit un ami. Son but, en étendant le cercle de son action, n'était autre que d'assurer à ses compagnons d'armes quelques adoucissements. De quels accents persuasifs n'usait-il pas en plaidant la cause du soldat insuffisamment rationné, mal vêtu, exposé à toutes les intempéries d'un hiver exceptionnellement rigoureux !

Le 29 janvier, le 22e corps s'apprêtait à reprendre la campagne. Il avait, dans ce but, porté ses cantonnements en avant de Cambrai. Le général Lecointe était investi du commandement. Mais un armistice de vingt-et-un jours avait été signé la veille entre le comte de Bismarck et Jules Favre, ministre des affaires étrangères.

C'était la fin des hostilités.

Des élections générales eurent lieu le 8 février. Toutefois, la guerre à outrance avait ses partisans. En France, il faut toujours compter avec l'opinion. Quelles décisions prendrait l'Assemblée nouvellement élue? Nul ne le pouvait prédire. Le ministre de la guerre, craignant d'être taxé d'imprévoyance, s'il ne mettait à profit les moindres instants pour préparer nos armées à rentrer en campagne, disposa du 22e corps. Le 15 février, le général Faidherbe reçut l'ordre d'embarquer à Dunkerque, à destination de Cherbourg, ce corps d'armée qui comptait 18.000 hommes et dix batteries

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'artillerie. Commencé le 18, cet embarquement prenait fin le 23 février. Trois jours après, l'ordre était donné au général Lecointe d'échelonner ses troupes à Flers, à Bayeux, à Saint-Lô et à Caen. Mais l'Assemblée nationale s'était prononcée pour la paix et, la présence du 22e corps en Normandie n'ayant plus de raison d'être, les régiments de mobiles furent licenciés tandis que les troupes régulières étaient dirigées sur Paris, où l'agitation devenait un péril. En mai 1871, le 22e corps fut admirable de discipline et de courage.

Revenons sur nos pas. Lorsque le général Lecointe prit position en avant de Cambrai, le 29 janvier, le Père Jouin se trouvait à son poste. L'armistice ayant modifié le plan de campagne, l'aumônier de la 2e division visita successivement les blessés que l'on avait repartis à Douai, à Laon, à Aubigny, à Graincourt, à Marcoing, à Crèvecœur.

Le 31 janvier, il écrit de Cambrai : « Chère petite mère, l'armistice amènera nécessairement une paix quelconque. Paix honteuse, peut-être, mais enfin ce sera la cessation des hostilités. Je rentrerai dans mon couvent demain, car je ne crois pas utile de rester dans les cantonnements pendant vingt-et-un jours, sans grand bien pour les soldats et avec une perte de temps et des fatigues presque inutiles pour moi. De plus, je viens de recevoir l'ordre du P. Provincial de prêcher le Carême au Havre. J'aurai ainsi le temps de me préparer.

« Je ne te parle pas de nos immenses malheurs. Pauvre chère France ! Nous tous, Dominicains, aumôniers de l'armée du Nord, nous avions fait le sacrifice de notre vie pour cette chère France. Le bon Dieu n'a pas accueilli notre prière. Que sa sainte volonté soit faite. »

Quels devoirs impérieux retinrent le Père Jouin, durant les jours qui suivirent, hors de son couvent? Sans doute le désir de prodiguer quelques secours à ses compagnons de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

veille. Son carnet nous renseigne sur les stations diverses qu'il s'impose. Nous y relevons ces lignes :

« 1er février. — A Aubigny et à Graincourt.

« 2 février. — Fête de la Purification. Messe à Graincourt.

« 3 février. — A Marcoing.

« 4 février. — A Crèvecœur.

« 5 février. — Messe militaire. Sermon. Dîner avec le colonel. »

Le 6 février eut lieu, à Crèvecœur, un service religieux pour les soldats de l'armée du Nord qui avaient succombé pendant la campagne. Le Père devait prendre la parole au cours de cette imposante cérémonie. Mais les fatigues, les privations, de longues heures passées au chevet des malades, dans une atmosphère viciée, avaient eu raison de ses forces. Le 5, au soir, il s'était couché avec une forte fièvre. Le lendemain, la variole se déclarait et le Père gardait le lit.

La pièce où on l'avait relégué n'avait pas de cheminée. Située au rez-de-chaussée, dans les dépendances d'une habitation, cette pièce était glaciale. Hippolyte avait rejoint son aumônier, mais il manquait de toutes choses pour soigner utilement le Père. Celui-ci, se rendant compte du dénuement dans lequel il se trouvait, comprit que tout effort serait vain pour l'arracher à la mort. Les instances d'Hippolyte pour améliorer la situation de son malade demeuraient sans effet. Le Père, toujours préoccupé du sort de ceux qu'il aimait, craignit d'exiger de son ordonnance un dévouement au-dessus de ses forces. Songeant aussi au caractère contagieux du mal dont il souffrait, il voulut soustraire son brave compagnon d'armes aux dangers éventuels d'une maladie. Il lui proposa de se rendre auprès du Père Altmayer et de se mettre à son service, ajoutant que, sans doute, il trouverait pour lui-même un garde-malade dans la commune.

— Comment ! répliqua vivement Hippolyte, je manquerais de courage à votre chevet ! Ce serait bien mal recon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naître vos exemples ! N'avez-vous pas, maintes fois, exposé votre vie sur les champs de bataille pour courir au secours du soldat? Soldat moi-même, ancien artilleur de l'armée d'Orient, ainsi que vous aimez à me le rappeler, je suis fier du poste que j'occupe auprès de vous, et vous n'appellerez un étranger, je l'espère, que si mes soins vous paraissent insuffisants, mais je reste, entendez-vous ! Advienne que pourra, je ne m'en effraie pas. »

Cette sortie mit fin au débat. Les scrupules du Père se heurtaient à une décision très arrêtée. Un dévouement sans limites lui était acquis de la part d'Hippolyte. Mais aucun médecin ne se trouva libre d'apporter au malade les soins que réclamait son état. Une potion dangereuse, mal dosée, fut ordonnée. Elle pouvait tuer le Père Jouin. Le délire s'empara de lui. Pendant plusieurs jours son agitation fut extrême. Les souvenirs de guerre hantaient son esprit. Il réclamait son cheval et son sac, voulant courir au prochain cantonnement pour être à portée des troupes, au début de la bataille du lendemain. L'anxiété d'Hippolyte ne laissait pas d'être grande. Il avait fait écrire au couvent de Lille dès le 6 au soir. Le jeudi 9, le Père Mercier, mal guéri de ses blessures, le Père Altmayer et le Père Lagrange, Dominicains et aumôniers militaires, arrivèrent à Crèvecœur. D'un coup d'œil, le Père Mercier se rend compte de la gravité de la situation. Il fait installer, d'autorité, le 10 au matin, un poêle dans la chambre glaciale du malade, qu'il eût été imprudent de déplacer. En même temps, il mandait à Lille l'état du Père Jouin et, aussitôt, des amis expédiaient à Crèvecœur quelques provisions. Les officiers, campés dans la région, se firent un devoir de rendre visite au Père Mercier et de prendre des nouvelles du Père Jouin. Ces démarches affectueuses se renouvelèrent jusqu'au 20 février, date à laquelle les troupes reçurent l'ordre de gagner Dunkerque, pour y être embarquées à destination de Cherbourg. La maladie céda peu à peu, vers le 18, et, bien qu'il fût extrê-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mement faible, le Père voulut écrire ce jour-là même quelques lignes qu'il fit parvenir à sa mère.

« C'est de mon lit, chère petite mère, où je suis retenu, depuis treize jours, par une petite vérole... bénigne, que je trace ce billet. Je te donne mon premier acte de vie, car jusqu'ici j'ai trop souffert pour pouvoir rien faire dire. J'entre dans la période décroissante, et la maladie suit son cours. Donc, pas d'inquiétude, chère petite mère. Continue à prier pour moi. Je ne manque de rien aujourd'hui. J'ai mon ordonnance qui m'a soigné comme une sœur de charité. Les premiers jours, j'ai beaucoup souffert. Je manquais de tout, principalement de feu. Le Père Mercier est venu de Lille, à la première nouvelle, et a tout mis en train. Pourvu que ni lui ni mon ordonnance ne tombent à leur tour ! je suis heureux de terminer ainsi ma campagne en payant ma petite dette dans les grandes douleurs de la patrie. J'ai pensé mille et mille fois à vous dans mon dénûment des premiers jours. Je vous aime profondément et me rappelle à vos prières.

« On dit que le Père Lemée serait mort en rentrant à Mossoul ! Pauvre ami ! »

Cette lettre fut écrite en cachette, et non sans peine, par le Père encore très souffrant. Voici, en effet, une page du Père Mercier qui nous révèle l'exacte situation du malade : « Depuis plusieurs jours j'avais le projet de vous écrire, non pas seulement pour mon propre compte, mais encore pour le cher Père, car j'ai le bonheur de me trouver auprès de lui. Je devais vous faire part de sa maladie et vous rassurer en même temps. La délicatesse de son cœur s'est alarmée de me laisser prendre ce soin, et le méchant a profité de mon absence momentanée pour écrire lui-même, en s'y remettant à plusieurs fois, quelques mots à sa mère. Je l'en ai grondé très fort et lui ai interdit formellement de recommencer. Vous saurez donc que le pauvre ami est tombé malade des suites des fatigues de la campagne. Il a été pris de la petite

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vérole. Il était à Crèvecœur, dans les cantonnements de l'armée du Nord, près de Cambrai. La nouvelle m'en est arrivée à Lille le jeudi 9 courant. Je suis aussitôt parti pour le rejoindre et lui donner, avec mes soins impotents, un peu la joie de l'amitié. Je ne vous dissimulerai pas que j'ai été fort inquiet à mon arrivée, et mes craintes ont subsisté pendant les jours qui ont suivi. Le Père ne se trouvait pas, il s'en fallait de tout, dans de bonnes conditions sanitaires. Il y avait lieu de redouter une fatale issue. Mais, grâce à Dieu, depuis plusieurs jours, la maladie, qui a suivi un cours régulier, ne laisse plus de place à l'inquiétude. Le mieux s'accentue. J'aurai soin de vous envoyer de fréquents bulletins de convalescence si, comme je l'espère, il m'est permis de rester auprès du cher malade.

« Je ne suis pas moi-même encore complètement guéri. Cependant je vais bien et mes blessures sont fermées. Seul, le libre usage de mon bras ne m'est pas encore rendu, mais cela viendra. J'avais espéré reprendre la campagne et goûter un peu de la victoire. Hélas, je n'aurai rapporté de cette guerre que l'amer souvenir d'une défaite et des blessures, semblable en cela à notre pauvre et bienaimée France, bien plus battue, bien plus blessée que moi-même ! »

Quoi de plus touchant que ces deux frères d'armes, tous les deux fils de saint Dominique, l'un blessé, l'autre malade, isolés au fond d'un village, hier encore animé par la présence de nombreux régiments, aujourd'hui désert, silencieux, dévasté. Les soldats que nos deux Religieux entouraient de tant d'affection, de tant de soins, se sont éloignés. Ils sont appelés — on le suppose du moins — à de nouveaux combats, et leurs aumôniers, frappés avant la victoire espérée, restent en arrière ! Pour l'un et l'autre quel sacrifice !

Le 23 février, le Père Jouin prend furtivement une carte de visite et trace au crayon ces lignes aimables. « Dimanche. — Beau soleil. — Bonjour, petite mère ! Je viens de faire mon premier lever. A toi mon premier souvenir. Le Père

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mercier se promène et me regarde. Il te présente son respect et m'enlève mon crayon. Une petite prière ! Je vous embrasse tous. »

Ce court billet vaut un tableau. Le rôle de garde-malade auprès du Père Jouin réclamait de la part de son ami une surveillance de tous les instants. Aisément, le Père Jouin eût compromis le succès de sa convalescence en ne prenant pas les ménagements exigés par son état de faiblesse. Les petites contestations qui, de temps à autre, s'élevaient entre le malade et son ami, nous sont révélées dans cette lettre semi-grondeuse que le Père Mercier adressait au frère du Père Jouin : « Vous avez un frère dont on ne peut pas seulement faire un bon malade ! J'avais interdit toute écriture. Il s'est arrangé, je ne sais comment, pour répondre quand même à une lettre de sa mère. Devant mes reproches, il prétend n'avoir pas enfreint la consigne, attendu, me dit-il, qu'il n'a pas touché de plume, ayant fait usage d'un crayon ! Vous devinez si de pareils arguments me désarment ! Je redouble mes observations sur le ton le plus sévère. Mais, Monsieur, de me répondre crânement comme un homme bien portant : « C'était mon devoir ! » Priez donc, madame Jouin, de le gourmander un peu, cela le rendra peut-être plus docile.

« Après tout, cette incartade a son bon côté. Elle prouve que votre frère a du cœur. Mais c'est une chose que tout le monde sait. Elle prouve aussi qu'il ne va pas trop mal, et je suis bien aise de vous en donner le témoignage. La période critique est complètement passée. Notre cher malade commence même à se lever et à manger, tout cela bien modestement sans doute, mais vous le voyez, il y a du progrès. »

Le ton rassuré de cette lettre indiquait un retour à la santé. « Je vais mieux, mais faiblement, écrivait de son côté le Père Jouin ; mes plaies se dessèchent. Je ne souffre plus. Le chirurgien est content de moi. J'ai bien prié pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

notre pays et pour vous pendant ma maladie. Mon Prieur est atteint de la variole à Lille. Il se confirme que le Père Lemée est mort en rentrant à Mossoul. Pauvre et cher missionnaire ! Je n'ai plus que la force de vous embrasser bien tendrement. Le Père Mercier va encore être mécontent de mon escapade, mais tu me pardonneras, et cela suffit. »

A quelques jours de distance, il écrit de nouveau : « Je suis bien soigné, petite mère, par les gardes-malades et par les Sœurs Augustines de l'endroit. On me gâte. Je viens d'écrire au Père Provincial ; je ne sais ce qu'il me commandera pour ma convalescence. Je serais content de rejoindre mes soldats. Je pourrais leur faire un peu de bien aux approches de Pâques. Mais c'est le bon Dieu qui décide de toutes choses et je m'abandonne à sa volonté. Je continue de me lever depuis deux jours. Le temps est gris. Je suis cependant sorti hier au jardin de M. le Curé. Mais les forces ne reviennent pas vite. A Lille on meurt comme mouche de la variole noire. Il faut donc bien remercier le bon Dieu qui m'a épargné. »

Le mieux s'accentue et le 26 février les lignes qui suivent partent de Crèvecœur pour l'Anjou : « Chère petite mère, je t'annonce une bonne nouvelle. J'ai dit ce matin ma première messe. Elle a été à l'intention du cher Père Lemée, qui nous a quittés pour le ciel. Est-il heureux d'être mort ainsi, martyr de son zèle, aux Missions ! Demain, je dirai ma messe d'actions de grâces.

« Une bonne lettre du Provincial me dispense du Carême, mais se réserve les dernières semaines. Je ne sais sur quel point de la France il m'enverra. Si c'était en Anjou !

« Grâce au Père Mercier et aux bonnes Sœurs, ma convalescence marche, et je ne pense pas avoir de rechutes.

« Toute l'armée du Nord s'embarque à Dunkerque pour Cherbourg. Le Père Altmayer me remplace. C'était pourtant bien mon affaire de suivre mes soldats ; je me rapprochais de vous. Mais le bon Dieu a ses vues. Il me l'a montré trop

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

évidemment depuis huit ans pour que je l'oublie et que je regrette rien ! »

Les forces revenaient au malade, et désormais il pouvait s'imposer une sortie quotidienne. Hippolyte l'accompagnait le plus souvent, et le but ordinaire des promenades du Père était quelque maison du village, où se trouvaient des soldats blessés que la gravité de leur état n'avait pas permis de transporter à Lille. Il leur portait du tabac, des livres, le vin que des amis prévoyants lui envoyaient. Le carnet du Père ne mentionne pas ces visites affectueuses, ces haltes multipliées au chevet de malheureux amputés ou de varioleux, héroïques débris de l'armée du Nord. Par contre, le Père Jouin enregistre jour par jour les services que rend bénévolement le Père Mercier au curé de Crèvecœur. Tout blessé qu'il est, le Père Mercier trouve la force de monter en chaire à trois reprises, dans l'espace de quelques semaines, et d'évangéliser les fidèles de la paroisse auxquels se mêlent encore quelques soldats.

Hippolyte ne sait pas écrire ; cependant le brave garçon serait heureux de donner signe de vie à sa mère. C'est le Père Jouin qui lui sert de secrétaire et, quand la lettre d'Hippolyte est terminée, le Père y ajoute ce post-scriptum : « Je suis heureux de vous écrire au nom d'Hippolyte, pour vous assurer que je me rappelle votre bonne hospitalité de Senlis et que j'espère bien y retourner un jour, s'il plaît à Dieu. J'ai été heureux d'avoir votre fils auprès de moi. Il m'a montré le plus grand dévouement. Il m'a soigné comme une Sœur de charité et je lui dois en partie ma guérison. Félicitez-vous d'avoir un aussi bon cœur dans votre famille, et croyez que je me le rappellerai toujours. »

Le Père Jouin ne cesse de tenir sa mère au courant de sa situation. On a vu tout à l'heure que le Provincial n'avait pas cru devoir exonérer complètement des prédications du Carême le Religieux que la maladie retenait à Crèvecœur. Le Père Souaillard, trompé par la générosité de l'ancien aumô-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nier de l'armée du Nord, ne soupçonnait pas qu'il fût gravement atteint. Sans aucun doute, le Père Jouin s'était abstenu de faire valoir ses droits à une dispense totale de tout ministère durant le printemps de 1871. Plus expansif avec sa mère, qu'il évitait pourtant d'alarmer, il lui écrivait dans les derniers jours de février : « Je vais de mieux en mieux, mais petitement. Les yeux me font toujours mal, ainsi que la tête. J'ai fait hier une course en voiture, la première ! Elle ne m'a pas trop fatigué. L'appétit revient. Je ne pense pas tarder beaucoup à être radoubé complètement. L'épidémie sévit à Lille. C'est la variole noire. La mienne, sans être précisément blanche, n'était pas si sombre. On dit que je resterai beau garçon, comme avant. Allons, chère mère, toujours une petite prière pour moi au bon Dieu, et pour mes gardes-malades. La fatigue me reprend, je vous embrasse bien fort. »

Le bulletin du 2 mars marque un progrès : « Le soleil a reparu et j'en ai profité hier pour faire une grosse promenade de 2 heures. J'ai prêché, le soir, quelques minutes aux Sœurs Augustines, mais la gorge n'est pas forte. Aujourd'hui, je pense sortir encore malgré le vent. Mes yeux se remettent. Je pense que dans huit jours le médecin me laissera partir. Je ne presserai pas les choses, parce qu'ici j'ai le grand air, une hospitalité du cœur, et que le Père Mercier lui-même profite de ce séjour hors de Lille. Ses blessures sont fermées, mais il est faible, et son sang a besoin de se régénérer pendant une année. C'est à peine si le pauvre Père peut remuer l'avant-bras. Il t'envoie son respect avec un salut de la main gauche. Vois, petite mère, combien le bon Dieu m'a épargné en ne m'envoyant qu'une maladie. Remercions-le et prions-le pour notre chère France. »

A mesure qu'il rentre en possession de lui-même, le Père oublie son propre mal pour s'occuper de ses frères en religion, des intérêts de l'Église ou de la patrie. C'est ainsi que dans les dernières lettres, datées de Crèvecœur, il parle avec une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sollicitude toute fraternelle de l'état de maladie dans lequel se trouve le Père Boulanger, Prieur des Dominicains de Lille, de la prédication courageuse du Père Ollivier à Notre-Dame de Paris, au moment où la Commune tient le Gouvernement en échec, jusqu'au jour prochain où elle le refoulera jusqu'à Versailles. Le Père a questionné ses Frères de Paris sur l'état des esprits et l'un d'eux, le Père Gamon qui, peu après, ira mourir missionnaire à Mossoul, a fait tenir au Père Jouin de mauvaises nouvelles. La grande leçon du siège n'a pas été comprise. Paris ne s'incline pas sous la main de Dieu, Paris se révolte et le Père Jouin s'afflige, dans son patriotisme et dans sa foi. Déjà l'orateur chrétien se réveille en lui. Déjà le besoin de parler en prêtre aux âmes indifférentes ou égarées, en face du châtiment qu'il a plu à Dieu d'infliger à la France, le pousse à l'action et, quand le Provincial l'invite à prêcher à Douai pendant les dernières semaines de Carême, il semble qu'il en soit heureux. Cette invitation — car ce n'était pas un ordre — parvint au Père le 10 mars. Quatre jours plus tard il écrit à sa mère : « Je t'envoie de Crèvecœur un dernier mot. Je pars à l'instant pour Douai, et demain je serai à Lille. Je vais mieux. Je puis supporter le voyage. Pas de rechute à craindre, mais une grande faiblesse. »

Les deux Religieux, accompagnés d'Hippolyte, quittèrent Crèvecœur le 14 mars, à midi. Tous les trois firent une courte halte à Cambrai. A 5 heures, ils étaient à Douai. Le Père Jouin se rendit aussitôt auprès du doyen de Saint-Jacques pour régler avec lui l'ordre de ses prédications. Le lendemain 15, le Père Jouin et le Père Mercier quittaient Douai et, après un arrêt à Pont-à-Marcq, ils rentraient au couvent de Lille le soir du même jour.

A quelque temps de là, le Père Mercier était envoyé, sur l'ordre des médecins, à Aix-les-Bains. Le Père Jouin ouvrit ses prédications dans l'église Saint-Jacques de Douai le 21 mars. Elles prirent fin avec le Carême. Mais, à peine cette station fut-elle terminée, que le Père dut prêcher, sans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

interruption, durant les mois de mai et de juin à la chapelle du couvent, à Marcq, à Bucquoy, à Lewarde, à Cambrai, à Erchin, à Lille, chez les Rédemptoristes. Il y eut excès. Après les dures secousses de l'hiver, le Père ne compta pas assez ses forces. A le voir sans cesse sur la brèche, on ne se fût pas douté qu'il avait partagé, pendant de longues semaines, l'existence pénible du soldat français, au cours d'une campagne malheureuse. Nul ménagement au lendemain d'une maladie grave. Le zèle des âmes le portait, au mépris de toute prudence humaine, à se dévouer sans mesure. Ses lettres ne laissent pas soupçonner la fatigue qui l'accable. Une vie de labeur sans trêve s'ouvre devant lui et, le cœur joyeux, il se consacre à l'œuvre disproportionnée de l'éducation d'un peuple ; il a l'ambition de le ramener à Dieu et de le sauver.

C'est à peine si pendant sa station de Douai il confie à sa mère qu'il éprouve « une lassitude générale qui lui enlève tout élan ». Rentré à Lille, au lendemain de Pâques, il écrira : « Je ne suis pas aussi fort que je le supposais ! » Mais on ne surprendra pas sous sa plume le plus petit détail concernant la souffrance qu'il ressent. Tout au contraire, ses lettres abondent en renseignements sur le sac du couvent des Dominicains de la rue Jean-de-Beauvais, à Paris, dont les Religieux « sont parvenus à s'échapper après quarante-huit heures de détention ». Il réclame un *Veni Creator* à l'occasion de l'élection d'un nouveau Provincial. Il prend sa grande part de la douleur du Père Mercier, subitement appelé au lit de mort de son père : « M. Mercier est une victime des Prussiens. Il était maire de Joigny. Il a voulu faire triompher la justice : il meurt pour elle. De pareils hommes sont rares aujourd'hui, et cependant ceux-là seulement opéreront le salut de la France. » Lorsque la triste nouvelle arrive par télégramme au Père Jouin, il informe aussitôt quelques intimes du deuil cruel qui frappe le Père

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mercier : « L'enterrement, écrit-il, aura lieu demain samedi. Notre Père Prieur dira la messe à 8 heures pour le repos de l'âme du père de notre ami. Vous voudrez bien vous y associer de loin. Vous écrirez un mot au cher Père ; et vous trouverez dans votre affection et votre piété les consolations dont il doit avoir tant besoin. »

A la fin d'avril, il s'exprime en ces termes sur la tâche qu'il va remplir : « Je travaille autant que mes forces me le permettent à préparer mes instructions du mois de Marie. Je dois parler trois fois par semaine, les dimanche, mardi et jeudi. « Je vous cite ces jours, afin que vous ayez un petit souvenir auprès de votre chère Patronne pour le pauvre Frère Prêcheur. » Les lignes qui suivent sont, en quelque sorte, une profession de foi à laquelle le Père est resté fidèle jusqu'à sa mort : « Je sens qu'il faut faire du bien, coûte que coûte ; que le temps presse, et je voudrais, au prix de ma vie, et par mon travail, hâter cette résurrection de la France à laquelle je crois ardemment ! »

Une retraite l'appelle à Douai. Il s'y trouvait le 17 juillet. Son ami, M. de Bailliencourt étant à Lille, ouvre un journal. La double nomination du Père Mercier et du Père Jouin dans l'Ordre de la Légion d'honneur est annoncée sur cette feuille. M. de Bailliencourt informe aussitôt le Père Jouin, par télégramme, de la récompense nationale qui lui est décernée et, le soir du même jour, le Père, en se mettant à table, trouvait sous son couvert une croix de petit module, discrètement offerte à l'ancien aumônier de l'armée du Nord par celui qui avait eu la joie de lui annoncer sa nomination.

La lettre du général de Cissey, ministre de la guerre, notifiant au Religieux son grade de chevalier, est du 17 juillet. Le grand chancelier de l'Ordre, général Vinoy, celui-là même que le Père avait suivi dans sa tentative infructueuse d'août 1870, fit parvenir au Père Jouin, sous la date du 8 août 1871, l'ampliation du décret qui le concernait. Le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

diplôme de chevalier lui fut délivré le 6 mars 1872. Quelques mois auparavant, le 20 novembre 1871, la Société française de secours aux blessés avait fait parvenir « Au Révérend Père Jouin, de l'Ordre des Dominicains — ce sont les termes du diplôme, signé du comte de Flavigny et du comte Serurier — une croix de bronze, signe de l'Œuvre, en souvenir de l'ardente charité et du dévouement exemplaire dont il a fait preuve en portant des secours et des consolations, à travers le feu de l'ennemi, aux soldats tombés sur les champs de bataille de Bapaume, Pont-Noyelles, Caulaincourt et Saint-Quentin. »

Henry JOUIN.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA GRAPHOLOGIE

(Suite et fin)

Parfois, le graphologue connaît celui dont il fait le portrait graphologique : c'est alors un jeu vraiment trop facile que de faire semblant de découvrir dans l'écriture ce que l'on sait déjà. Il y a là une cause d'erreur contre laquelle M. Binet n'a pu prémunir entièrement ses expériences. Les albums Mariani ont répandu par toute la France l'écriture de tant de gens illustres ! Inconsciemment ou non, les graphologues reconnaissent ou croient reconnaître à qui ils ont affaire. Un exemple est, à cet égard, tout à fait significatif. Parmi les écritures anonymes soumises par M. Binet à ses experts graphologues se trouvait celle de Renan. Avec le plus remarquable ensemble ils déclarèrent que l'homme qui écrivait ainsi était un homme d'intelligence moyenne et même, selon quelques-uns, médiocre. Un seul avait vu juste et traçait le portrait suivant : « Admirable intelligence, toute de lumière ! La sensibilité frémissante, l'activité ardente et soutenue, l'imagination, la réflexion, la pure simplicité, la culture profonde, quels dons harmonieux, et quelle parure ! Le relief et la clarté du grand talent qui est fait de force et de perspicacité. Une merveille d'équilibre, sans parler de sa grâce infinie. » Certes, le graphologue capable de faire, d'après l'écriture, un tel portrait de Renan est vraiment hors ligne et la Graphologie mérite l'admiration des hommes. Malheureusement il y a une réserve à faire, c'est que le graphologue, il en convint le plus honnêtement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du monde, avait reconnu « la belle et charmante écriture de Renan ». Reprenons donc nos admirations [1].

Ainsi, on le voit, pour diagnostiquer la personnalité morale d'après l'écriture, la Graphologie n'a pas recours uniquement à des signes graphiques, comme elle le prétend Elle emprunte à une psychologie conventionnelle ses cadres et ses types ; la suggestion, sous toutes ses formes, sème aveuglément en elle ses germes de vérité et d'erreur ; la Graphologie ne dédaigne pas non plus l'usage des notions plus assurées que lui fournissent l'histoire ou l'observation journalière. Bref, consciemment ou non, elle rceueille un très grand nombre d'éléments d'information qui sont tout à fait étrangers à l'écriture.

Mais, me dira-t-on, vous ne pouvez nier que l'expérimentation donne raison aux études dont vous critiquez le bien-fondé, et les expériences d'hypnotisme qui ont été rapportées plus haut sont remarquablement probantes. — Qu'il me soit permis d'en douter. Elles me semblent, au contraire, très vagues et fondées sur quelques hypothèses fort incertaines. On sait mal en effet jusqu'à quel point la suggestion hypnotique est capable de transformer une personnalité : il semble qu'elle ait seulement pour effet de fournir au sujet quelques images superficielles qui sont comme la base d'un scénario et grâce auxquelles il se donne la comédie à lui-même et aux autres ; en d'autres termes, la personnalité suggérée est une personnalité faite de chic. Le Napoléon que représente la dame hypnotisée, le paysan madré et retors ne sont-ils pas des figures singulièrement conventionnelles, et peut-on dire qu'il y ait substitution d'une personnalité vraiment nouvelle à la personnalité normale? En second lieu, y a-t-il assez de cinq ou six expériences pour être cer-

[1] Binet, *op. cit.*, pp. 61-64, 121-124 ; cf. 46, 97 et la note, 112, 116 sq., 171.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tain que l'écriture change toujours avec les dépersonnalisations hypnotiques? On m'assure qu'il n'en est rien et que les sujets conservent souvent leur écriture naturelle [1]. En outre, pourquoi ne nous renseigne-t-on pas plus précisément sur les conditions dans lesquelles les graphologues ont été appelés à fournir leur opinion relativement aux écritures suggérées et sur la nature même de ces opinions? Enfin il est singulier que, après avoir persuadé à la dame hypnotisée qu'elle était revenue à sa douzième année, on n'ait pas eu recours à une épreuve de comparaison tout indiquée, qui eût consisté à confronter l'écriture expérimentale avec l'écriture réelle à l'âge de douze ans. Je n'insiste pas : il est manifeste pour tout esprit non prévenu que, pour reprendre une expression déjà citée, l'expérience en question ne confère pas à la graphologie scientifique un baptême qui soit capable de la racheter du péché originel.

Que faudrait-il donc, sinon pour lui donner une méthode véritablement scientifique, du moins pour s'assurer que ce n'est pas impossible? Il faudrait tout d'abord procéder à une détermination minutieuse et à une classification exacte des signes graphiques. Pour cela, il serait indispensable de procéder à une analyse très rigoureuse des écritures au moyen d'agrandissements photographiques, de manière à ne laisser échapper aucun détail, et d'introduire dans cette analyse cet instrument admirable de la recherche scientifique qu'est la mesure, sous toutes ses formes. On arriverait ainsi à constituer un atlas des éléments de l'écriture, avec leurs variations quantitatives. Cette seule substitution

[1] D'un travail de M. Binet paru dans l'*Année psycholog.* IX (1903) (*L'Écriture pendant les états d'excitation artificielle produits par un travail de nature graphique*), il résulte que le seul fait de s'appliquer à écrire des mots soumis à une règle conventionnelle de déformation (p. ex. substituer à chaque voyelle la voyelle suivante : *Jiadu* au lieu de *Jeudi*) suffit à provoquer un agrandissement notable du tracé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une méthode exacte d'observation aux procédés impressionnistes de la graphologie actuelle serait un immense progrès. Resterait, il est vrai, l'interprétation des signes, l'œuvre essentielle aux yeux des graphologues d'aujourd'hui. Dans cette voie, on fera bien de n'avancer qu'avec une prudente lenteur, imitant en cela les savants qui, de nos jours, essaient de fonder une psychologie vraiment scientifique, et leur offrant d'ailleurs au besoin une utile, mais toujours modeste, collaboration. Il est bon en effet de modérer un peu les ambitions de la Graphologie. La méthode des pourcentages est excellente pour atteindre ce but : c'est le remède assuré contre nos engouements et le dissolvant infaillible des succès trop faciles. Ne vous contentez pas d'un portrait graphologique réussi. Après vous être assuré que le graphologue ne savait rien, d'autre source, sur le sujet, demandez-lui beaucoup d'autres portraits et toujours sous la condition des mêmes garanties. Voyez enfin combien de portraits, pour cent, ont été vraiment ressemblants : sans doute ce n'est pas une méthode de recherche, mais c'est du moins une méthode de contrôle. Au surplus, il y a peut-être imprudence à flatter avec trop de complaisance la disposition qu'ont les graphologues à camper des portraits en chair et en os, avec, en plus, la situation sociale, la profession, les goûts, etc. Or il vaudrait beaucoup mieux, comme l'a bien compris M. Binet, ne pas être si ambitieux et se contenter de demander à la Graphologie certains triages très simples : écriture d'homme, écriture de femme, — émanant d'une intelligence supérieure, d'une intelligence moyenne, — d'un honnête homme, d'un coquin dangereux, etc. Ce serait assez qu'elle réussît couramment de tels triages et qu'elle pût nous apporter des justifications précises à l'appui. Dès sa naissance, la Graphologie a prétendu savoir marcher, elle s'est même crue capable de faire une gymnastique transcendante : ce serait lui rendre un bien mauvais service que de l'encourager dans des préten-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions téméraires ; car, à procéder ainsi, elle risque fort de se tordre les jambes ou de se rompre les reins [1].

Mais, pour rendre sensible ce que je viens de dire sur la méthode à suivre tant pour la recherche que pour le contrôle, il faut mettre aux prises la méthode actuelle des graphologues et la méthode de vérification ; en d'autres termes, il faut faire la critique des résultats obtenus. On a vu plus haut comment le roi des graphologues, M. Crépieux-Jamin, atteignait, pour le discernement de l'intelligence, la proportion de 91 % (et même 95 %), pour celui du sexe 79 %, pour celui du caractère 73 %. Le premier pourcentage est excellent, le second honorable ; mais le troisième peut sembler vraiment insuffisant puisqu'il s'agit de la moralité générale, c'est-à-dire du caractère, et il le semblera plus encore si l'on songe que le meilleur pourcentage, après celui de M. Crépieux-Jamin, n'est plus de que 64 % [2].

Au reste, pour mesurer exactement à quel point ces résultats sont indignes d'une recherche qui prétend au nom de science, nous n'aurons qu'à les comparer à ceux qu'obtiennent en présence des mêmes problèmes des gens de culture moyenne, tout à fait ignorants de graphologie. Certes ces gens-là ne sont pas aussi forts que les meilleurs graphologues; ils sont très forts pourtant, et les meilleurs parmi les ignorants sont bien supérieurs à certains grapho-

[1] Voir Binet, *op. cit.* principalement 147-149 ; cf. aussi 109 sq., 117 sq., 140 sq., 152-156 (ch. XVIII), 188-190, 251 sq., 254-256.

[2] Il faut remarquer, à ce propos, que, deux possibilités seulement étant en présence dans les cas considérés, le hasard tout seul donnerait une proportion de réponses exactes égale à 50 % ; d'où, bien entendu, il ne faut pas conclure que, sur la totalité des réponses correctes fournies par les graphologues, 50 % sont *en fait* attribuables au hasard, mais seulement que, *si* on se fiait *seulement* au hasard, on obtiendrait *au moins* la moitié des réponses exactes. Sur cette question du hasard qui est très délicate, je ne veux pas insister et je renvoie aux analyses de M. Binet, *op. cit.*, pp. 1, 26-29, 33-39, 47, 59 sq., 105 et *passim*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

logues. Pour reconnaître le sexe d'une écriture, d'après des documents qui ne sont que des enveloppes, ils répondent juste dans une proportion qui varie entre 65 % et 73 %. Pour ce qui concerne l'âge, il en est à peu près de même : l'écart moyen du meilleur graphologue était de 10 ans par rapport à l'âge réel des scripteurs ; certains ignorants atteignent cet écart minimum ; les plus mauvais ne se trompent en moyenne que de 14 ans ½. L'intelligence est moins bien reconnue par les ignorants ; cependant une dame a fait parfois merveille et son pourcentage s'élève à 80 %. M. Binet n'a pas soumis les ignorants à cette épreuve du discernement du caractère, qui avait été fatale aux graphologues [1].

Cependant, au lieu de nous en tenir à ces considérations abstraites et générales, examinons plutôt les faits et voyons les graphologues à l'œuvre. Parlons tout d'abord du discer-

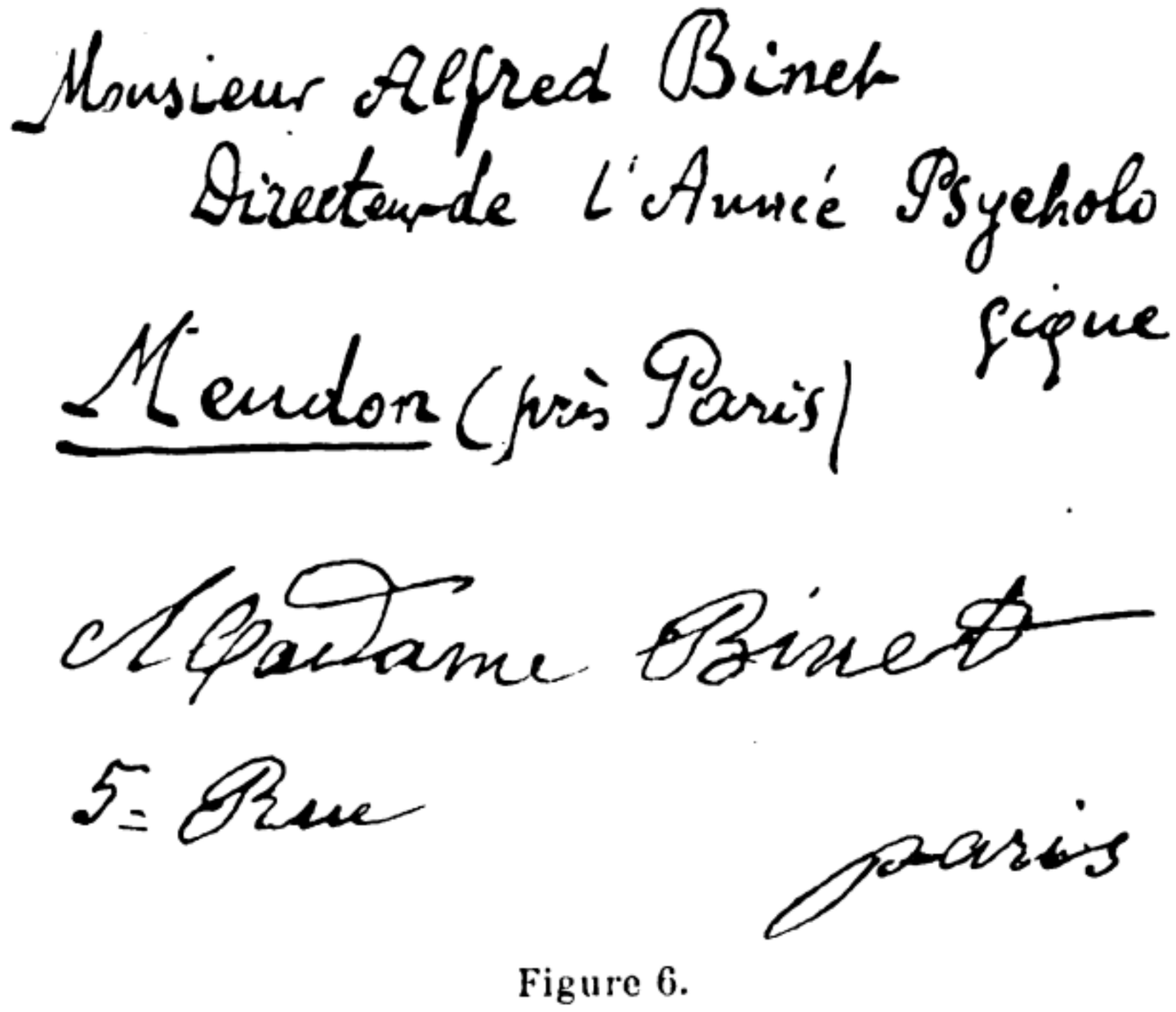

Figure 6.

[1] Binet, *op. cit.*, pp. 11, 35-37, 157-167 (ch. XIX). D'autres expériences ont été faites par M. Binet en prenant des écoliers comme juges ; elles sont relatées par lui dans l'article déjà cité, *Rev. phil.* 1907, II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nement du sexe et de l'âge d'après l'écriture. Voici deux écritures (*fig.* 6). La première est considérée par 18 graphologues sur 19 comme provenant d'un homme, M. Crépieux-Jamin dit même d'un homme qui n'est plus jeune. L'autre semble bien émaner d'une main féminine et c'est en effet l'avis de 15 graphologues sur 16, dont M. Crépieux-Jamin. Eh bien, la première est d'une femme d'environ 30 ans, la

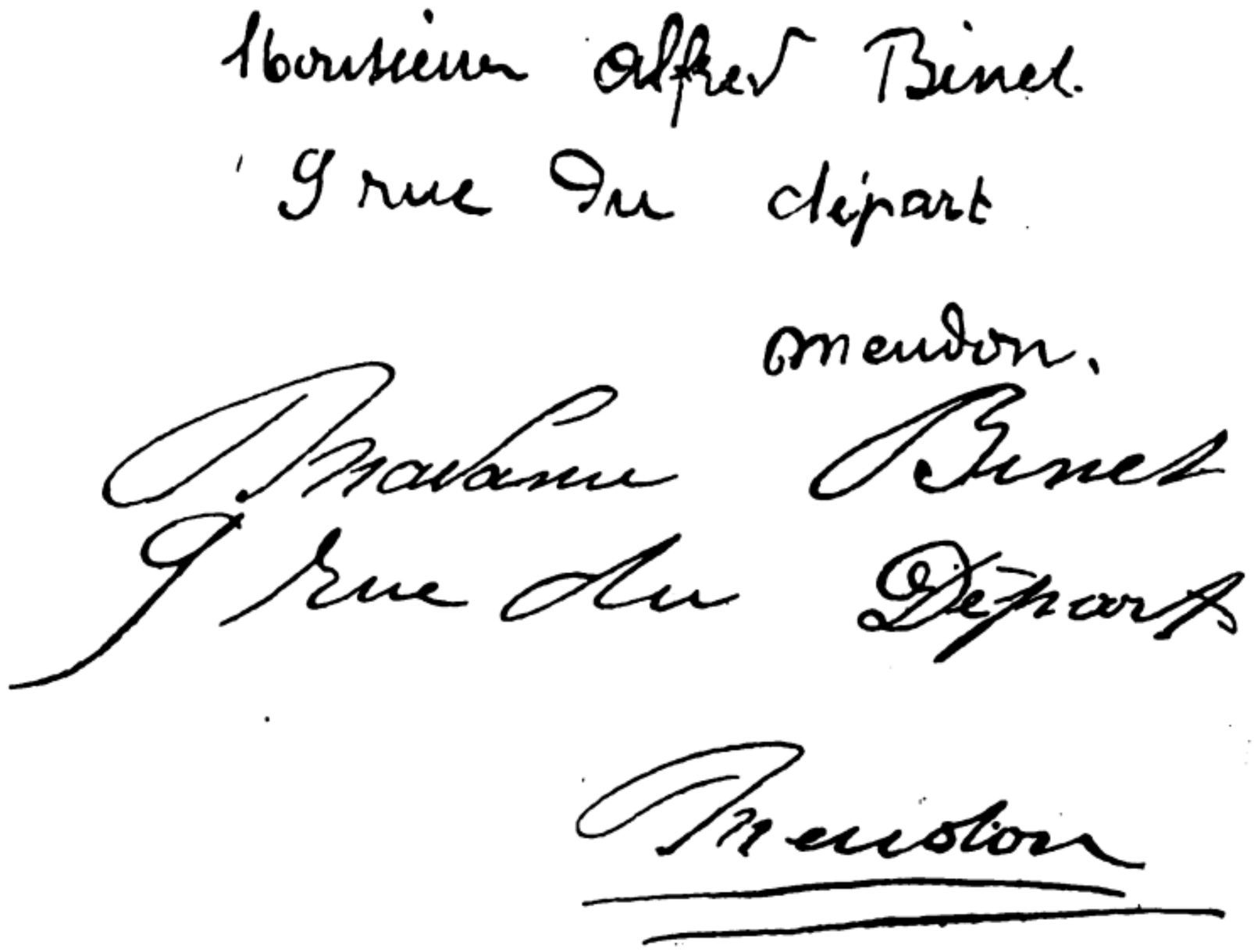

Figure 7.

seconde, d'un vieillard, ancien cocher, homme gros et robuste [1]. Considérons maintenant ces deux autres écritures (*fig.* 7) : la première paraît être d'un homme, et en effet 10 experts sur 12 l'affirment ; M. Crépieux-Jamin, qui en est sûr, donne à cet homme environ 50 ans. L'autre a été reconnue par presque tous comme étant d'une femme et M. Crépieux-Jamin dit : femme de 40 ans. Dans cette seconde

[1] Binet, *op. cit.*, p. 18 sq. ; il faut ajouter que M. Crépieux-Jamin fait d'expresses réserves au sujet des écritures de vieillards.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

affirmation il a parfaitement raison sous tous les rapports. Mais, par contre, l'autre écriture est aussi d'une femme et, qui plus est, de la même femme ; mais elle avait, dans le premier cas, déguisé son écriture, et, quelle que soit à cet égard leur prétention, les graphologues ne s'en sont pas aperçus [1]. Autre exemple : ces deux écritures (*fig.* 8) appar-

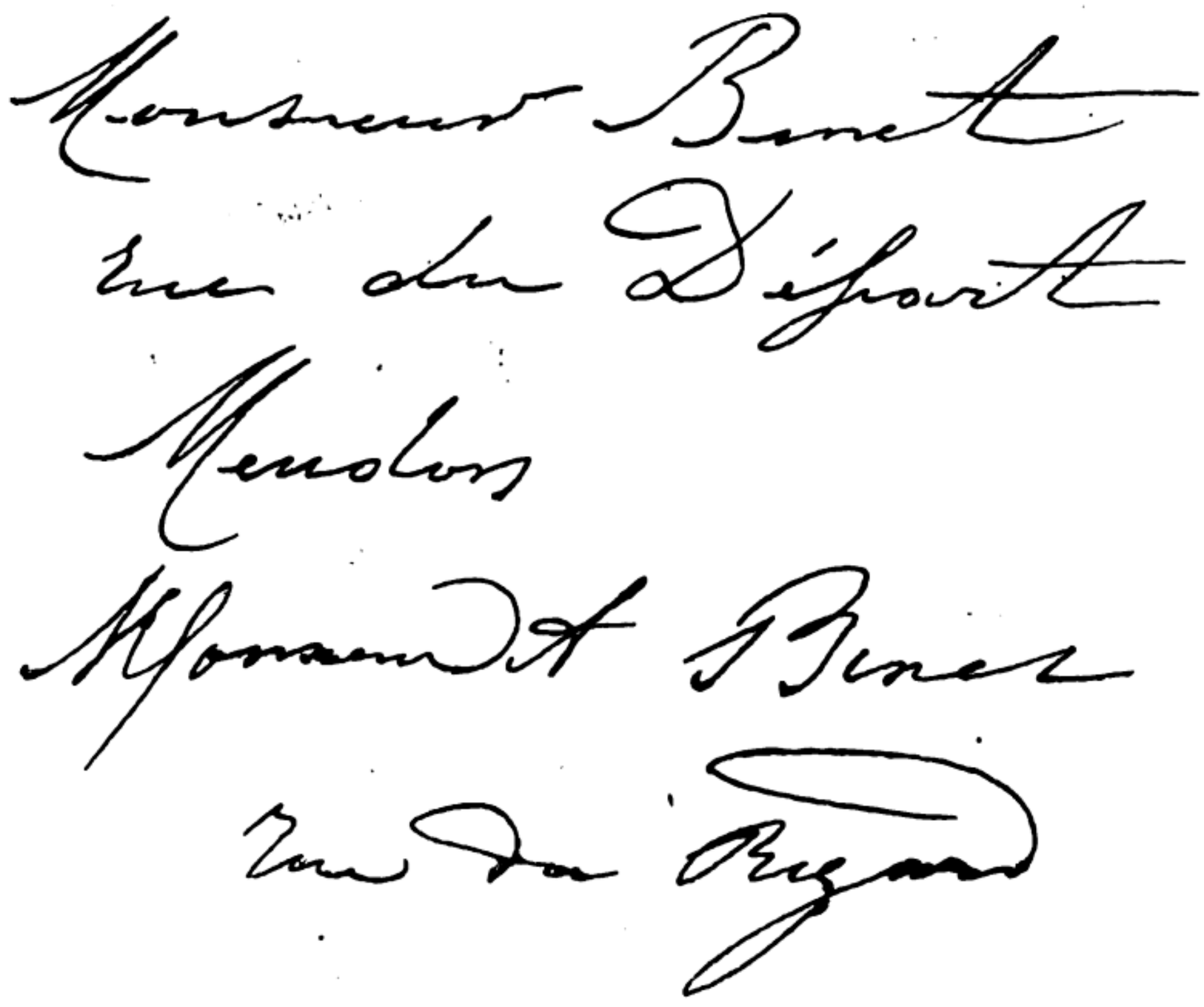

Figure 8.

tiennent à deux femmes. Quel âge leur attribuer? A la première, la moyenne des jugements graphologiques donne 43 ans, les deux extrêmes étant 30 ans et 50 ans ; à la seconde, 40 ans, les extrêmes étant 30 et 60. Or la première

[1] Binet, *op. cit.*, pp. 19 sq. ; inversement, un bon graphologue croit reconnaître en deux écritures naturelles des écritures falsifiées (p. 89). Sur cette question de la falsification des écritures, voir Crépieux-Jamin, *Traité pratique*, p. 24 sq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est d'une jeune fille de 16 ans, la seconde d'une vieille dame de 73 ans [1].

Je passe à la question du discernement de l'intelligence. De ces deux écritures (*fig.* 9) l'une appartient à un esprit vraiment supérieur, l'autre à un esprit tout à fait moyen. D'après un bon nombre de graphologues, la première écriture serait celle de l'homme supérieur. Or elle appartient à un appariteur d'Université qui, d'après M. Binet, n'a guère

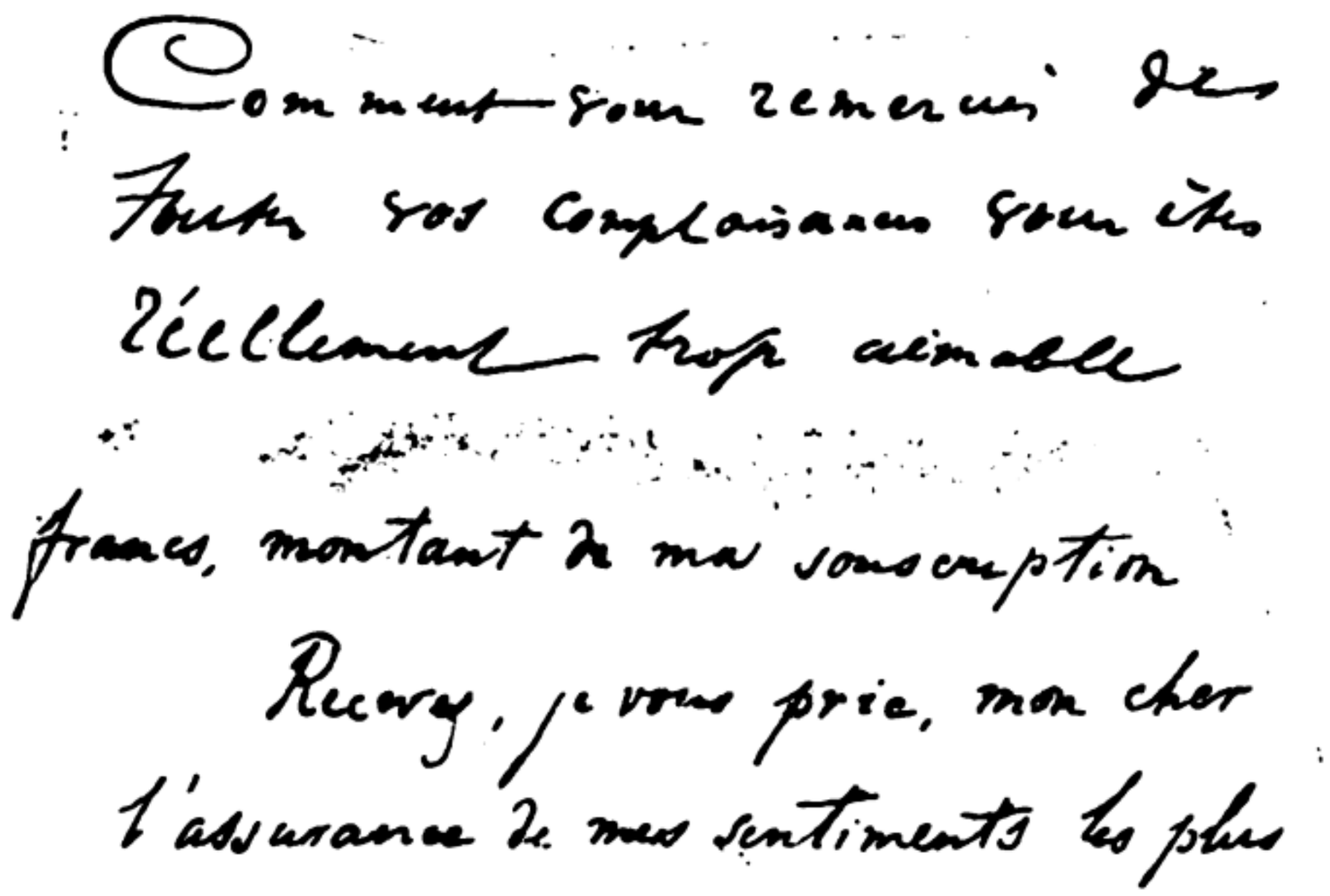
Comment pour remercier des
Fleurs vos complaisances pour être
Vieillement trop aimable
francs, montant de ma souscription
Recevez, je vous prie, mon cher
l'assurance de mes sentiments les plus

Figure 9.

que de la bonne humeur et du sens pratique, tandis que la seconde est celle de M. Bergson, professeur de philosophie au Collège de France, chez lequel un talent littéraire incomparable s'allie à la plus puissante et la plus souple originalité de l'esprit [2]. Il faut donc croire que certaines écritures

[1] Binet, *op. cit.*, pp. 41 et 42.

[2] Binet, *op. cit.*, pp. 126 sq., 132 sq., 134 sq. ; cf. p. 72 et 97 ; il y a eu, dans la comparaison de ces deux écritures, des fluctuations déconcertantes dans les jugements des graphologues : les mêmes, à qui l'appariteur avait paru, à l'examen d'un premier couple de spécimens, plus intelligent que le philosophe, en ont jugé autrement ; on se demande pourquoi, à l'examen d'un second couple des mêmes écritures (p. 97).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

portent moins manifestement que d'autres les signes de l'intelligence, et c'est ce qui expliquerait que l'écriture de Renan ait été si mal jugée par tous les graphologues ; que certains aient pu dire de Joseph Bertrand, le grand mathématicien, que c'était une intelligence dépourvue de finesse et de netteté ; de J.-B. Dumas, le chimiste, que c'était un esprit moyen, du grand physiologiste Marey, qu'il n'avait qu'une intelligence courante, de Brown-Sequard, que la sienne tombait au-dessous de la moyenne [1]. Il y a donc sans doute des signes graphiques de l'intelligence, mais qui sont mal connus, insuffisamment déterminés et qui sont capables d'échapper aux meilleurs graphologues.

Abordons enfin la question de la reconnaissance du caractère ou, plus précisément, de la moralité générale. Voici une écriture (*fig.* 10) qui, à première vue, n'est nulle-

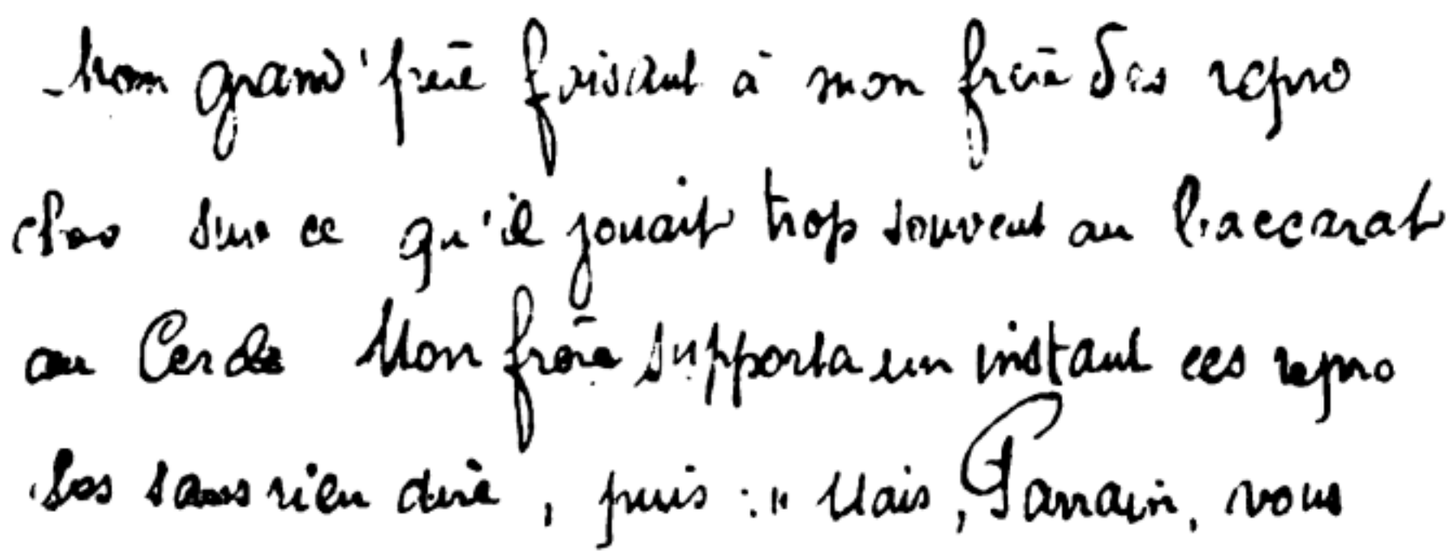

Figure 10.

ment antipathique et la graphologie ne dément pas cette impression. Écoutons d'ailleurs ce que nous en dit un des meilleurs experts de M. Binet : « Z. est une jeune fille (sinon une jeune femme) qu'il faut classer dans les caractères tempérés » ; elle est capable d'altruisme, « mais les élans en sont réglés et contenus » ; il y a quelque chose « de très personnel dans ses goûts distingués et dans sa manière d'être... L'esprit est clair... ; l'imagination n'est plus

[1] Binet, *op. cit.*, 119-124, 170, 254.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dépourvue de grâce ». Cependant il y a dans l'esprit des qualités de « sobriété concise et très condensée », peu habituelles chez les jeunes filles. Quant à la volonté, « elle manque surtout de force impulsive, mais fait preuve de ténacité ». Le fond du caractère, c'est la modération. Pour un autre graphologue, l'écriture serait d'un tout jeune homme, et il a supposé qu'elle pouvait émaner de M. Binet vers l'âge de 15 à 18 ans. Un troisième y a discerné un intellectuel, à tendances altruistes mitigées par une forte dose d'esprit critique, et, en dernière analyse, un penseur de beaucoup de talent : cette écriture éveille chez lui la pensée de la personnalité de Taine. Eh bien, l'auteur de cet autographe, c'est Vidal, le tueur de femmes, qui dans l'espace de quinze jours tenta d'assassiner deux femmes et en tua deux autres pour les voler. Au dire de ceux qui l'ont étudié, son caractère est un composé d'hypocrisie et de violence, avec une intelligence bien inférieure à la moyenne : c'est un débile. Irresponsable? Peut-être, quoique les médecins se soient mis d'accord pour ne lui accorder qu'une légère atténuation. Mais peu importe : ce qui nous intéresse, c'est que les graphologues, mis en présence de l'écriture de Vidal, n'auraient pas su pour la plupart nous avertir qu'il y avait quelque danger, surtout pour les dames, à fréquenter cet aimable personnage [1]. Cependant, il faut convenir que M. Crépieux-Jamin, plus clairvoyant que ses confrères, a flairé derrière cette écriture une nature sujette à caution. Mais dans cette autre (*fig.* 11), en dépit d'indices extérieurs significatifs (et que l'extrait reproduit ici ne donne point), il ne voit que faiblesse et vanité, tendance au mensonge, petitesse d'esprit et de caractère ; un autre graphologue éminent parle à peu près de même. Or cette écriture appartient à un nommé Hoyos qui, vers 1888, a prémédité avec une astuce rare et accompli avec une férocité sans pareille je ne sais combien d'assassinats, tous

[1] Binet, *op. cit.*, pp. 196-207, et le ch. XXVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commis par cupidité [1]. Évidemment, s'il existe dans l'écriture des signes révélateurs du caractère, la Graphologie ne les connaît pas encore d'une façon suffisante, et ce ne sont pas les seuls exemples qu'on en pourrait donner. Je citerai

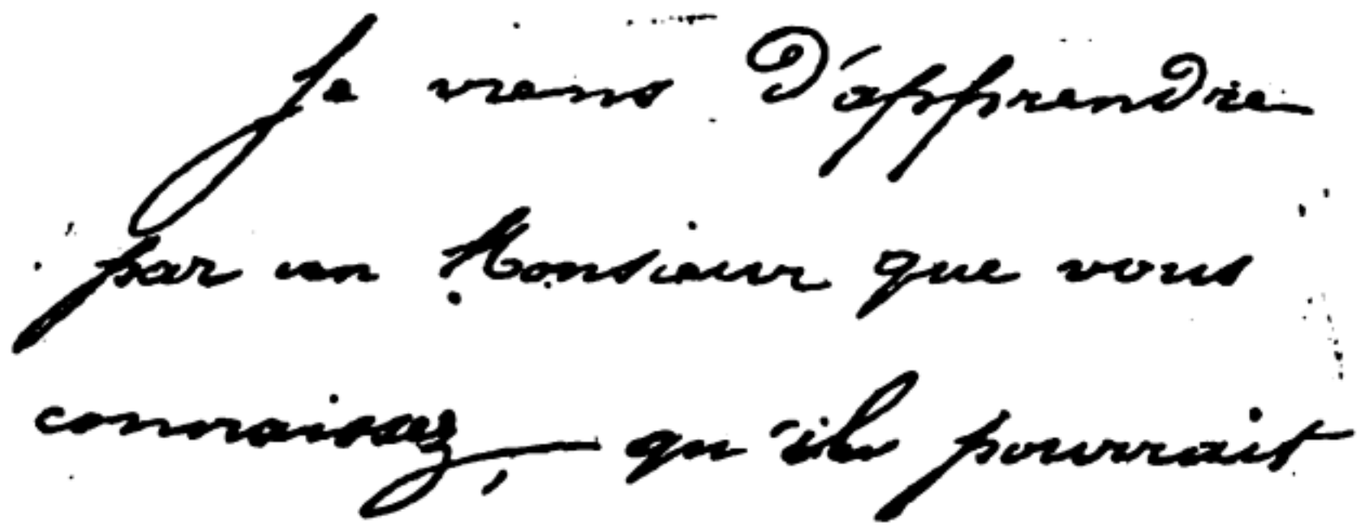

Figure 11.

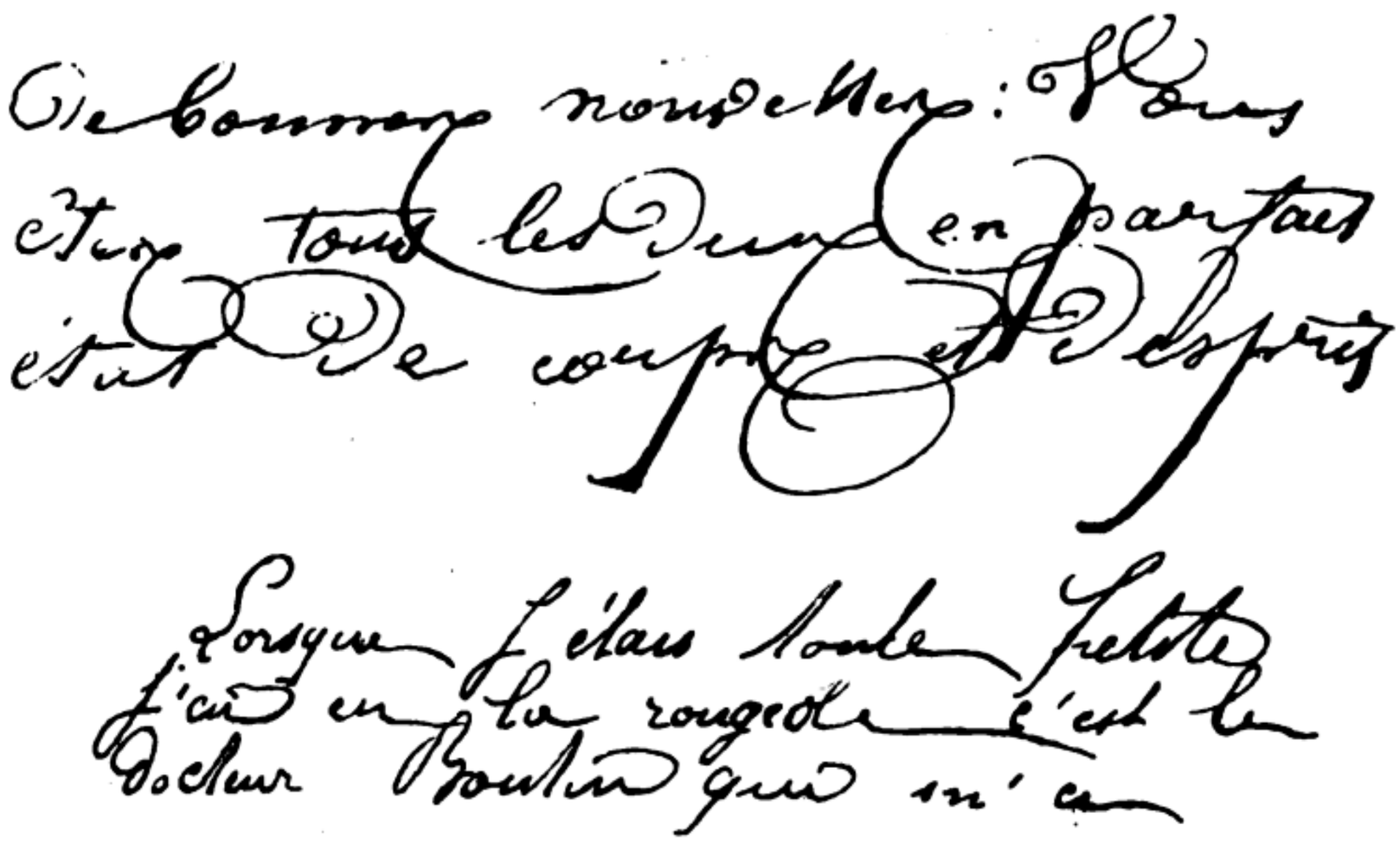

Figure 12.

encore celui-ci (*fig.* 12) : dans la première de ces deux écritures, franchement déplaisante, M. Crépieux-Jamin nous fait remarquer « des inégalités choquantes, principalement au sujet de la forme et de l'intensité du tracé » (massues des jambages descendants), l'enchevêtrement des lignes, l'enroulement des *d*, la lenteur de l'écriture, avec cependant de

[1] Binet, *op. cit.* 230-235 et le ch. XXVI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grands mouvements de plume, l'individualisme assez étrange de certains traits de l'écriture ; ces divers caractères l'autorisent à attribuer au scripteur « une sensibilité troublée », « un esprit mal ordonné » et « une intelligence médiocre », une « prétention, une complaisance en soi peu communes », une activité médiocre, accompagnée cependant d'une imagination vive et d'une vue originale des choses ; tout cela, conclut-il, avec quelques signes de culture, marque en plein la médiocrité ». Dans la seconde écriture, il relève principalement « les grands mouvements de la plume avec des inégalités considérables », le désordre de l'écriture, ses discordances, l'absence de barres aux *t*, l'enroulement des *d* ; il en induit une imagination vive, avec une intelligence médiocre, de l'exaltation et du désordre et, en outre, beaucoup de prétention : c'est une personne qui ment à la façon des hystériques ; si elle est dangereuse parce qu'elle est passionnée et déséquilibrée, en revanche elle est « affectueuse et reconnaissante, avec l'excès de démonstrations de sa nature extrêmement émotive et en dehors ». On le voit, il y a, d'après la Graphologie, entre les deux scripteurs une grande ressemblance morale : même médiocrité intellectuelle, avec la vivacité dans l'imagination, même désordre de l'esprit et de la sensibilité, même prétention excessive ; tout au plus y a-t-il en outre, dans le second cas, la disposition maladive au mensonge. La ressemblance réelle des deux sujets est plus contestable, pour ne pas dire davantage ! Le second est en effet Rachel Galtié, l'empoisonneuse de Saint-Clar, qui fut reconnue coupable de plusieurs vols, dont un accompagné d'incendie volontaire, et de trois empoisonnements par cupidité et avec préméditation sur la personne de son mari, de sa grand'mère et d'un frère qui l'aimait tendrement ; responsabilité atténuée. Le premier sujet est Mme Ackermann, dont le pessimisme hautain n'est certainement pas le fait d'un esprit médiocre, dont les vers sobres et forts ne sentent nullement la prétention et à qui ceux qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'ont connue ne reconnaissent que cette somme de complaisance en soi qui est comme essentielle à tout poète [1].

Encore une fois, cependant, je n'incrimine pas les graphologues ; je m'étonne au contraire qu'ils ne se trompent pas plus souvent, tant me paraît subtile et fuyante, et complexe à l'infini, la matière à laquelle ils appliquent l'instrument grossier d'analyse dont ils disposent actuellement ! Pour faire comprendre à quel point ils sont éloignés d'avoir découvert dans l'écriture *seule* le moyen de caractériser, même d'une façon sommaire, la personnalité morale d'un individu, je voudrais, pour terminer, donner quelques échantillons de l'écriture des aliénés. Certes, il y a des cas où une relation est visible entre leur graphisme et les troubles mentaux dont ils sont atteints, et il y a des cas où, sans être graphologue, on voit à plein que l'on a affaire à un sujet chez lequel l'incoordination mentale accompagne l'incoordination motrice. Mais il s'en faut qu'il en soit toujours

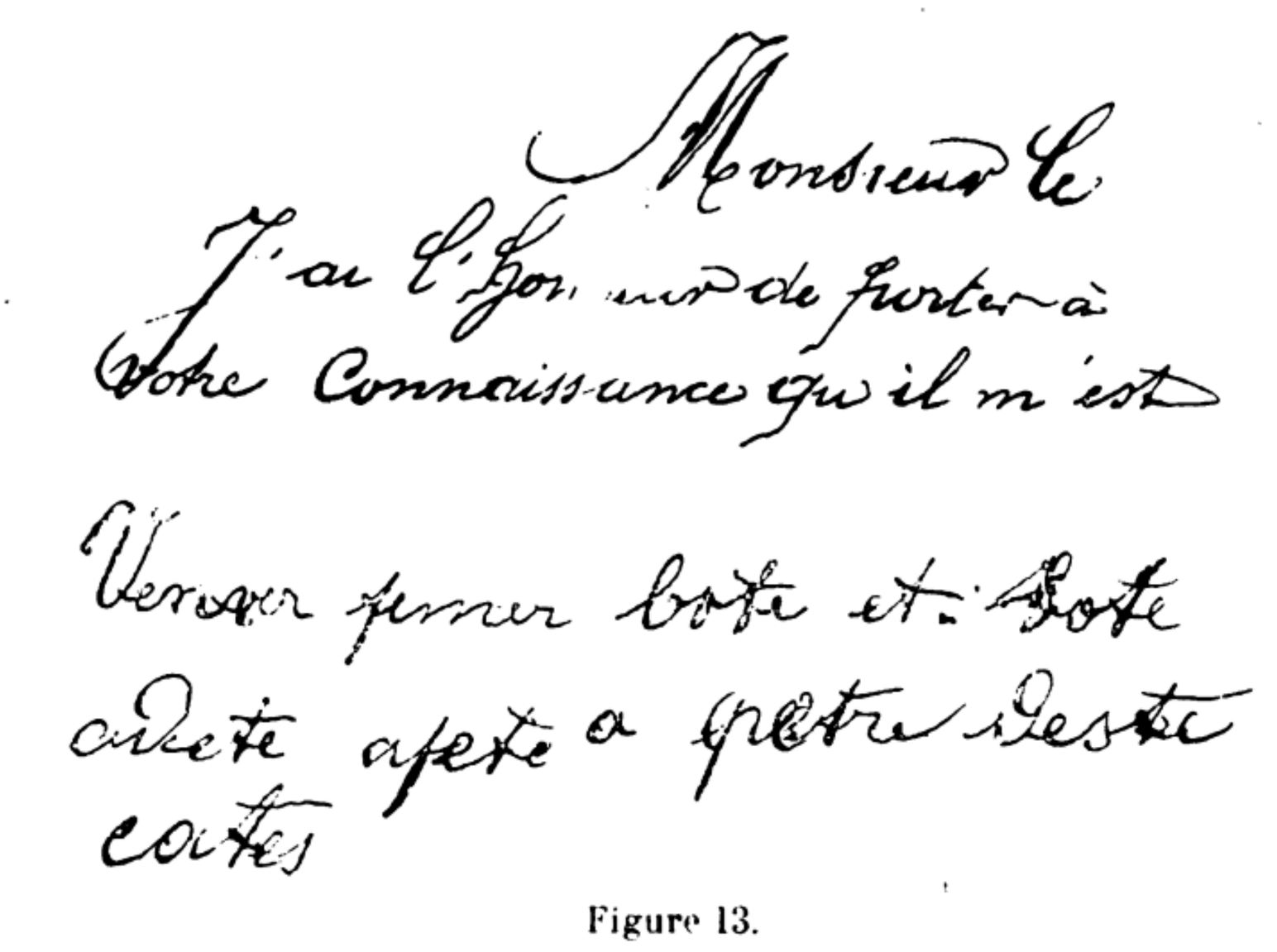

Figure 13.

[1] Binet, *op. cit.*, p. 127-130 et p. 221-226 ; le ch. XXVI montre à quel point est générale l'erreur des graphologues au sujet du caractère de Rachel Galtié.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ainsi et parfois une désorganisation cérébrale très profonde est à peine marquée par le tracé même de l'écriture. Voici, par exemple, deux écritures (*fig.* 13) qui proviennent de paralytiques généraux avancés ; mais, tandis que celui dont l'écriture est informe (il a voulu écrire : « venez me voir bientôt et apportez-moi des gâteaux ») n'est malade que depuis trente-quatre mois, l'autre est atteint depuis trois ans pleins : quelle fermeté pourtant dans cette calligraphie [1] ! Les troubles de l'écriture ne sont donc pas toujours proportionnels au degré de l'affection mentale. En voici une nouvelle preuve : cette honnête petite écriture de jeune écolier (*fig.* 14), où ne se manifeste aucune déformation de l'écriture,

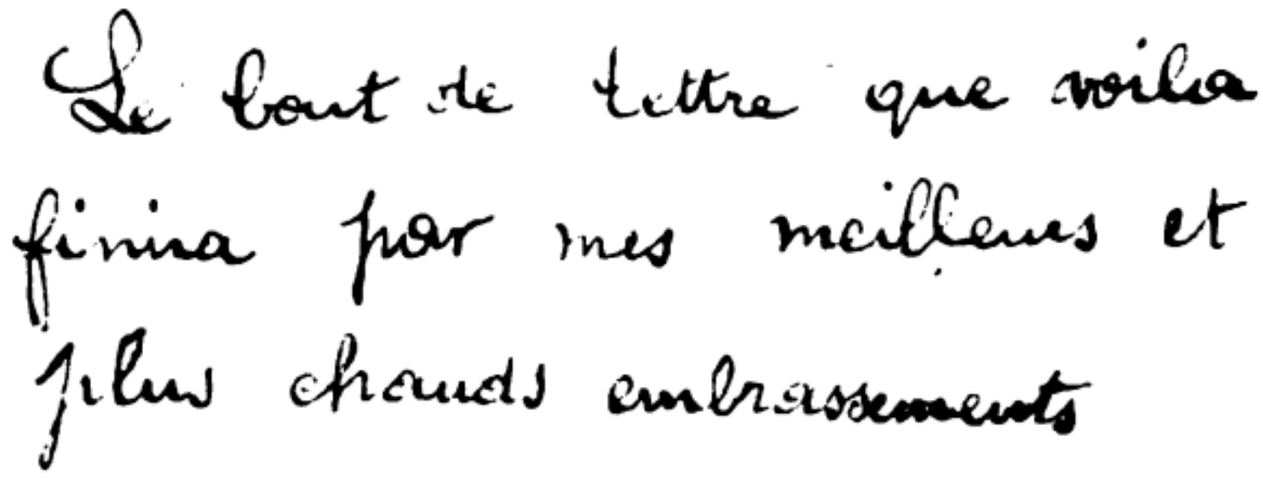

Figure 14.

appartient à un dément précoce dont l'état est depuis longtemps stationnaire, et qui est interné depuis dix ans. Les graphologues y eussent-ils reconnu la déchéance mentale

[1] Prof. A. Joffroy. *Des troubles de la lecture, de la parole et de l'écriture chez les paralytiques généraux* dans la *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, 1904 (nov.-déc.), t. XVII, p. 427. Voir aussi Dr Mesley. *Etude graphologique sur les variations de l'écriture chez les aliénés* (thèse, Paris, 1899), Dr Boucard. *La Graphologie et la médecine* (thèse Paris, 1905). J'aurais voulu pouvoir consulter le livre du Dr Rogues de Fursac, *Les écrits et les dessins dans les maladies nerveusse et mentales*, Paris, 1905).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

généralisée, si on leur avait présenté le document que je viens de reproduire? Il est permis d'en douter. Mais ce document est un document forgé où j'ai rapproché, de manière à obtenir une suite d'idées ayant un sens, des mots empruntés au texte original. Au contraire, ils auraient certainement deviné cette déchéance, si on leur avait mis sous les yeux le texte authentique dont voici un fragment (*fig.* 15) [1]. La

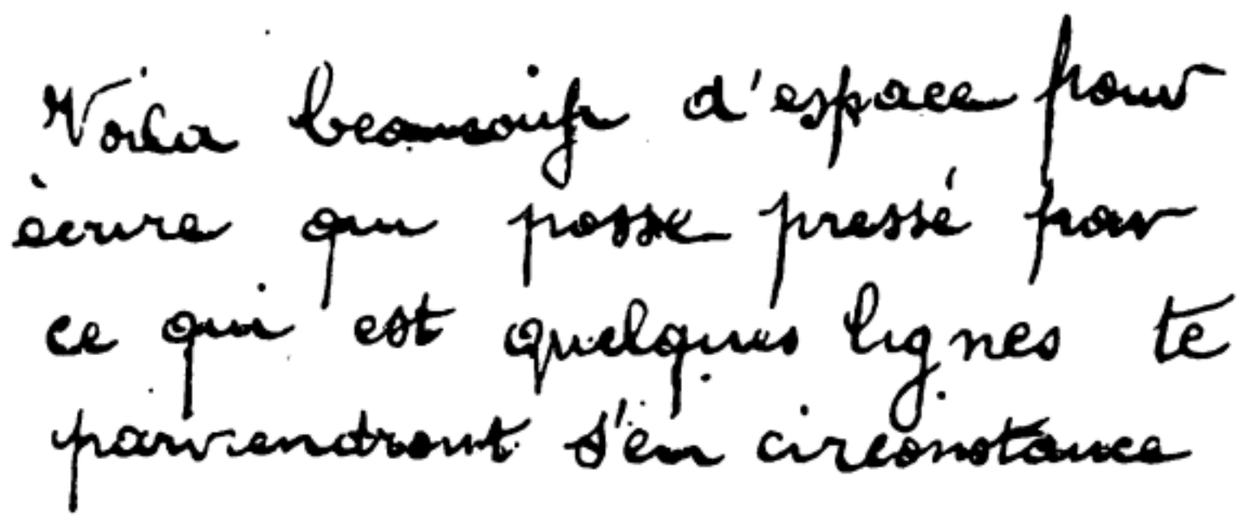

Figure 15.

seule considération de l'écriture eût-elle été cependant le principe de leurs perspicacité? Beaucoup d'autres, je crois auraient pu, à peu de frais, être aussi perspicaces, et sans le moindre grain de graphologie !

III

En résumé, il semble bien que la Graphologie n'a pas réussi à justifier ses prétentions à être une science. D'abord elle n'a pas déterminé avec une précision suffisante, tant s'en faut, les caractères de l'écriture ; elle n'a pas su se donner une méthode qui soit commune à tous les graphologues ; elle n'a pu établir aucune loi ayant vraiment quel-

[1] Prof. Joffray, *art. cité*, p. 430.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que certitude. C'est, pour le moment, une sorte d'art empirique fondé sur l'intuition, c'est-à-dire tout l'opposé d'une science, un don personnel que certains graphologues possèdent à un très haut degré, mais qu'on peut rencontrer aussi chez des ignorants en graphologie et qui, au rebours d'une connaissance scientifique, ne se transmet par l'enseignement que dans des limites restreintes. Tant que cette part de divination subsistera dans la Graphologie, la Graphologie ne sera pas une science.

Dans ces conditions, il n'y a point à s'étonner que les jugements des graphologues ou leurs portraits soient souvent très vagues, parfois totalement ou partiellement erronés, à moins cependant que, par des moyens étrangers à l'écriture, le graphologue ne connaisse la personne dont il examine l'écriture ; mais alors on ne peut dire qu'il fait un portrait *graphologique*. Il arrive fréquemment que ces portraits ne sont qu'une suite de déductions hasardeuses à partir de quelque fait positif connu du graphologue, ou à partir d'une hypothèse qui, si elle n'est pas heureuse, vicie tout ce qui en découle. Aussi beaucoup de graphologues, nés malins, se tirent-ils d'affaire, selon la juste remarque de M. Binet, en faisant des portraits qui sont comme de vrais passe-partout, ou des habits qui vont à toutes les tailles [1]. Par conséquent, il n'apparaît pas que la Graphologie soit en état, actuellement, de fournir à la Justice un concours utile, je dirais même inoffensif...

Mais, dira-t-on, parmi les chercheurs qui se réclament de la science, il n'y a pas que les graphologues qui se trompent : les médecins se trompent aussi et leurs erreurs sont plus dangereuses encore. Rien n'est plus vrai ; mais les médecins aspirent à se moins tromper dans l'avenir, infatigablement

[1] Binet, *op. cit.* ch. xx et ch. xxvii. Cf. aussi, p. 206 sq., et p. 22, p. 147, 149 sq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ils cherehent à corriger leurs méthodes, et leur art est soumis constamment à l'épreuve des expériences que font des savants dans leurs laboratoires : microbiologistes, physiologistes, histologistes, chimistes, physiciens, etc. Les graphologues, au contraire, ou du moins bon nombre d'entre eux, s'enferment dans un dogme et ont l'air d'exercer un sacerdoce. La Graphologie est pour eux une idole à laquelle il ne faut pas toucher. Ils reconnaissent parfois — il le faut bien — qu'ils ont fait fausse route ; mais ce sont là des erreurs individuelles ; la Graphologie, elle, avec un grand G, n'est pas responsable, elle plane au-dessus de ces erreurs. Hélas ! c'est, au contraire, la Graphologie qui, bâtie par les graphologues avec de mauvais matériaux ou selon de mauvais plans, s'écroule en partie sur eux et les couvre de plâtras.

Je crois pourtant que la Graphologie repose sur une idée juste, qu'elle pourrait être un chapitre très intéressant d'une étude scientifique de l'expression des phénomènes psychologiques et qu'elle pourrait aussi travailler de concert avec cette partie de la psychologie qui cherche à découvrir les éléments du caractère et leurs lois de combinaison. Mais, pour cela, il faut que la Graphologie change résolument de méthode, qu'elle renonce sans arrière-pensée à ses procédés actuels, qu'elle consente à s'accommoder des procédés des sciences expérimentales, qu'elle ne se hâte pas de faire des synthèses téméraires alors que ses analyses sont encore si insuffisantes, qu'elle se résigne en un mot à la recherche patiente et modeste, sans laquelle pourtant il ne saurait y avoir nulle part de découverte fructueuse. Il est vrai que, si, par ces moyens, la Graphologie devient un jour une science véritable et qui justifie ses prétentions d'aujourd'hui, il faudrait être un ange de pureté, ou un goujat sans pudeur et un coquin cynique, pour oser livrer vingt lignes de son écriture à ce microscope impitoyable, auquel n'échapperait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nulle de nos faiblesses ou de nos tares morales! Mais, par un bonheur de ces temps futurs, la machine à écrire sera devenue sans doute d'un usage si général que les graphologues en seront pour leurs frais de curiosité à l'égard de leurs contemporains. Ils en seront réduits à fouiller, par l'écriture, dans le moral des hommes du passé et la Graphologie figurera alors, en bonne place, parmi les sciences auxiliaires de l'histoire.

Léon Robin.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Avril 1909

Moyenne barométrique : 760^{mm},55; minimum le 24, à 5 h. 30 du soir, 751^{mm},60; maximum le 3, à 10 h. du matin, 770^{mm},91; écart extrême, 19^{mm},31.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 6°,80; des minima (sans abri), 6°,29; des minima (sur le sol gazonné), 5°,14; des maxima (sous l'abri) 17°,84; des maxima (sans abri), 19°,83; des maxima (boule noire, sans abri), 24°,27; des maxima (sur le sol gazonné), 27°,72; d'une eau de source, 9°,31; du mois, 12°,50.

Minimum absolu (sous l'abri), le 4, 0°,2; minimum absolu (sans abri), le 4, — 0°,6; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 4, — 0°,9; maximum absolu (sous l'abri), le 9, 22°,9; maximum absolu (sans abri), le 9, 28°,4; maximum absolu (boule noire sans abri), le 9, 34°,0; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 26, 36°,5.

Humidité relative, moyenne du mois, 59; minimum, 20, le 7, à 1 h. du soir; maximum, 98 le 17, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 4,97; moyenne diurne la plus faible, 0,0 les 6, 7, 8, 9, 10; la plus forte, 9,8 le 29.

Nombre de jours de soleil, 30; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 221 h. 70^{m} environ.

Pluie totale du mois, 6^{mm},7 en 6 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope; la plus forte, 2^{mm},7 le 30. Evaporation, 125^{mm},90.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N; 4 jours du N-E; 4 jours de l'E N-E; 2 jours de l'E; 1 jour de l'E S-E; 1 jour du S; 1 jour du S S-W; 3 jours du S-W; 2 jours de l'W S W; 9 jours de l'W; 2 jours de l'W N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $7^m,0$. Vitesse maximum du vent le 29, à 5 h. 56^m du soir, $18^m,7$ par seconde (vent de l'W S-W).

Gelée blanche les 4, 5, 16; rosée, les 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 26, 27, 28, 29; brouillard le 17, le matin; halos solaires les 2, 3, 12, 21, 25, 26, 28 avec facules et arc tangent très irisé.

Arrivée des hirondelles le 4.
— du tort-col le 10.
— du rossignol le 15.
— du coucou le 16.
— des martinets le 21.
— du loriot le 20.
— de la huppe le 27.

Commencement de la feuillaison de la vigne, le 12

A. Cheux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

Dans sa lettre pastorale, adressée aux Angevins à l'occasion de la Béatification de Jeanne d'Arc, l'évêque d'Angers expose ainsi quels rapports Jeanne la Lorraine eut avec notre Anjou :

« ... Jeanne d'Arc eut avec notre Anjou les rapports les plus touchants.

« Au moment où la jeune paysanne de Domrémy, pour obéir à ses Voix, se disposait à entreprendre son expédition merveilleuse, elle alla trouver Charles II, duc de Lorraine. Celui-ci avait entendu parler de la voyante. Cloué par des douleurs aiguës, espérant d'elle une guérison miraculeuse, si c'était vraiment une inspirée, piqué d'ailleurs par la curiosité, il la reçut avec empressement et lui demanda s'il recouvrerait la santé. Elle, semblable aux prophètes d'Israël qui n'entraient chez les grands que pour stigmatiser leurs désordres, lui répondit qu'elle ne savait pas, qu'elle n'y pouvait rien, mais qu'il devait tout d'abord mettre fin à une vie scandaleuse; puis elle ajouta : « Donnez-moi votre gendre avec une troupe de gens d'armes pour me conduire en France et je prierai Dieu qu'il vous guérisse. »

« Or, le gendre du duc de Lorraine qu'elle demandait, c'était René d'Anjou.

« Si notre bon roi René ne put alors lui être accordé, nous le retrouvons avec un corps de troupes à l'armée royale de Reims. Il assiste, triomphateur, à côté de la triomphatrice, à l'imposante cérémonie où Charles VII, après avoir été fait roi selon les hommes par la victoire, est fait roi selon Dieu par l'onction sainte.

« Avec ses deux frères, Louis, roi de Sicile, et Charles d'Anjou, qu'il a rejoints, il s'attache aux pas de la libératrice

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la France. Il combat sous ses ordres; il lui voue une fidélité inviolable; il défend ses projets quand une jalousie astucieuse vient les contredire et, jusqu'au bout, il se range de son parti. Il a même le périlleux honneur de sauver la vie à l'intrépide guerrière quand celle-ci, atteinte d'une flèche sous les murs de Saint-Denis, continue à lutter malgré sa blessure et semble vouée par son imprudence à une mort certaine.

« Ce n'est pas tout. Lorsque Jeanne d'Arc arrive à la cour de Chinon et que des ambitieux se montrent hostiles à l'Envoyée de Dieu, deux princesses se rencontrent pour plaider victorieusement sa cause auprès du roi : Yolande d'Aragon, épouse de Louis II d'Anjou, mère du roi René, et Marie d'Anjou, épouse de Charles VII, sœur du roi René. Et le jour où la Pucelle marchera sur Orléans, elle y sera précédée par un convoi destiné à ravitailler les assiégés, et ce convoi ce sera encore Yolande d'Aragon qui en aura fait les frais après avoir engagé pour cela sa vaisselle précieuse.

« Parmi les chefs de l'armée de Jeanne les plus fidèles et les plus vaillants, nous verrons figurer le duc d'Alençon, baron de Château-Gontier, territoire qui appartenait alors à l'Anjou.

« Parmi les conseillers de la couronne qui seront les amis et les protecteurs de la jeune héroïne, nous rencontrons encore un seigneur angevin, Robert Lemaçon, chevalier de France, baron de Trèves, près Saumur.

« Enfin nous verrons Jeanne elle-même fouler le sol de l'Anjou; elle viendra de Chinon à Saint-Hilaire-Saint-Florent rendre visite à la duchesse d'Alençon et à sa mère et, quand celles-ci, malgré leur dévouement, lui exprimeront des craintes pour le duc d'Alençon qui, racheté d'hier d'entre les mains des Anglais au prix d'une forte rançon, s'empresse de prendre les armes, elle leur promettra de le ramener sain et sauf. »

***

Messieurs de Saumur, écrit dans le *Gaulois* le général Geslin de Bourgogne, saviez-vous que le « Breil » et le « Chardonnet » furent foulés, peu de temps après, par les sabots du cheval de la Pucelle? C'était par une belle matinée de printemps; elle venait rassurer la duchesse d'Alençon sur le sort du « Beau Duc » qui galopait à ses côtés : « Dame!

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne craignez rien. Je vous le rendrai sain et sauf, dans l'état où il est, peut-être meilleur ».

« Quel présage! Ne dirait-on pas que la Providence la conduit vers la « riante cité dont le nom est devenu si cher à tout cœur et cavalier » et qu'elle ne pouvait manquer d'y paraître à cheval, celle que les générations futures salueront « chevauchant dans le ciel à côté de saint Georges, armée de « toutes pièces sur son destrier blanc »?

« Oui, saluons-la au passage, celle qui chevauche aujourd'hui comme chevaucheront nos fils pour se préparer à la bataille. Orléans, les Tournelles, Jargeau, Patay, Auxerre, Troyes, Châlons, Reims l'attendent! Quelles glorieuses étapes! Quelle reconnaissance et quelle admiration ne lui devons-nous pas pour tant de prouesses! Comme on comprend bien le religieux respect dont elle sera l'objet de la part de ces foules qui « s'agenouillent sur sa route et se « jettent aux pieds de sa monture »!

***

Au Congrès des Sociétés savantes, à la séance du lundi soir, 5 avril, — lisons-nous dans le *Journal Officiel*, — M. le chanoine Urseau, correspondant du ministère à Angers, communique à la section la liste des évêques d'Angers et des dignitaires de l'église cathédrale de Saint-Maurice, de 760 à 1.200.

Dans ce mémoire, M. Urseau complète et rectifie sur des points importants la liste des évêques d'Angers et des doyens de Saint-Maurice, publiée par Hauréau (« Gallia christiania » t. XIV, col 545-602) et établit pour la première fois la chronologie des autres dignitaires de la cathédrale, archidiacres, trésoriers, maîtres-école et chapelains épiscopaux.

Ce travail pourra rendre de réels services à ceux qui désormais étudieront les chartes ecclésiastiques de l'Anjou.

Au nom de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, empêché, M. le chanoine Urseau donne communication d'un mémoire de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, correspondant du ministère, intitulé : « Le haut clergé séculier en Provence, à la fin du moyen âge ». Comment se fait la nomination des évêques et sous quelles influences? Tel est le problème traité en premier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lieu et à fond, l'auteur en comprend toute l'importance. On y constate l'habileté des princes de la maison d'Anjou à promouvoir leurs favoris. Mais, de tous les gouvernants de la Provence, le plus habile sans conteste est René. Sur chacun des sièges épiscopaux de son comté prennent place ses confesseurs et ceux de la reine, les officiers de sa maison, des frères ou des fils de ses courtisans. Pendant trente-sept ans, l'église d'Aix est gouvernée par des protégés du roi de Sicile. Les prédécesseurs de René, sans avoir exercé une influence comparable à celle de ce prince, avaient cependant pesé sur le choix des prélats de Provence.

A ce propos, signalons que l'épiscopat de Provence au quinzième siècle, a compté six évêques originaires de l'Anjou.

Le nombre des évêques natifs d'Anjou et du Maine témoigne d'un fait ignoré de Lecoy de La Marche. Il met en lumière un côté intéressant de la politique de René, en montrant, en sa personne, le comte de Provence au service du duc d'Anjou. Les ecclésiastiques d'Angers, à l'exemple des seigneurs, abandonnent volontiers les bords de la Loire pour les rivages de la Méditerranée. Le monarque les y encourage en leur procurant de belles situations, quelquefois même au détriment des Provençaux. La nationalité comtadine de plusieurs prélats s'explique facilement. Les papes étaient souverains du Comtat. Aussi est-on surpris qu'il n'y en ait pas davantage, 6 sur 50, c'est peu !

***

M. le Président du Conseil général de Maine-et-Loire a reçu la lettre suivante de M. le Président du Syndicat d'Initiative de l'Anjou :

Angers, le 22 avril 1909.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'ai l'honneur d'attirer votre attention et celle du Conseil général sur l'état dans lequel on laisse les abords de la tour Saint-Aubin.

« Ce magnifique monument, l'orgueil de notre cité, a été restauré avec soin ; toutefois, ce qui l'entoure ne permet pas de se rendre compte de toute sa valeur architecturale. En attendant un dégagement complet, pourquoi ne remplace-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rait-on pas, par une grille tant soit peu artistique, le mur qui actuellement lui sert de clôture ?

« Je sais que le Conseil municipal a, tout récemment émis un vœu dans le même sens ; mais le Conseil général, qui porte un intérêt si éclairé à tous les monuments historiques de notre Anjou, ne pourrait-il pas appuyer de sa haute autorité le vœu de Messieurs les conseillers municipaux de la ville d'Angers ?

« Daignez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très respectueuse.

« *Le Président :* H. Cochard »

La *Revue de l'Anjou* ne saurait trop applaudir à cette démarche de M. Cochard qui, nous l'espérons, hâtera le dégagement de la tour Saint-Aubin depuis trop longtemps ornée de palissades qui n'ont rien d'artistique.

***

M. Léon Robin, l'érudit professeur de philosophie du Lycée d'Angers, l'auteur de l'intéressante étude sur la Graphologie dont nous terminons la publication dans ce fascicule, vient d'être nommé professeur à la Faculté des Lettres de Caen. Nous ne saurions trop, tout en le regrettant pour l'Anjou, applaudir à cet avancement mérité.

***

L'Administration de l'Assistance publique de Paris, naguère avait octroyé à M. Joseph Denais un diplôme d'honneur pour services rendus aux vieillards et indigents de la Seine. M. le Ministre de l'Intérieur vient d'envoyer à notre distingué collaborateur une médaille d'honneur pour dévouement à l'humanité souffrante.

Nous sommes heureux de le faire savoir à nos lecteurs.

***

Le « Cercle Pierre Dupont », l'une des plus importantes sociétés littéraires et artistiques de France, a décerné son premier prix annuel du concours des chansons au poète J.-M. Simon, le distingué rédacteur du *Petit Courrier*.

Ajoutons que le nombre des concurrents de ce concours était de 257.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au concours ouvert par l'Association des Artistes musiciens du Mans, le troisième prix a été décerné à M. Boyer, directeur de la Musique municipale d'Angers. Les concurents avaient à composer et orchestrer un poème symphonique et devaient s'inspirer d'un passage tiré de la *Légende des siècles*, de Victor Hugo.

***

M. Alphonse Hermann, le sympathique et distingué chef de la Fanfare de la Doutre, vient d'obtenir un premier prix de composition au concours de Tourcoing. L'œuvre primée est une valse lente d'une inspiration tout à fait charmante.

***

M. l'adjudant Cléry, maître d'armes à l'École de cavalerie de Saumur, se voit confier le titre de champion du Monde, ayant été vainqueur au grand tournoi international d'épée, qui avait lieu à Nice depuis le 13 courant.

Ce tournoi réunissait 150 professeurs de l'épée.

***

On annonce d'Orléans que le baron de Lagatinerie vient de faire hommage au Musée de Jeanne d'Arc, de cette ville, d'une statuette en bronze de la Libératrice, œuvre remarquable de notre compatriote Saulo.

* *

Si les fêtes de Nice et de Monte-Carlo, dit *L'Angevin de Paris*, peuvent être considérées comme le prélude de l'entente cordiale entre les chefs d'État qui se sont rencontrés sur la Côte d'Azur, c'est à l'automne prochain, à l'inauguration solennelle du Musée Océanographique de Monte-Carlo que sera réalisé le rapprochement complet. En souvenir de cet événement, une plaquette en or sera remise aux souverains et c'est un artiste angevin, notre ami Grégoire, qui a été chargé par S. A. S. le Prince de Monaco, de l'exécuter.

Ajoutons, puisque nous parlons de Grégoire, qu'on vient également de lui confier l'exécution de la médaille de récompense de l'Exposition de Rio-de-Janeiro.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Deux artistes angevins, M. Lhoest et M. Grégoire, ont été chargés par les Comités de la fête fédérale de graver, le premier la médaille commémorative, le second la plaquette qui seront données en prix aux nombreux gymnastes qui viendront à Angers les 30 et 31 mai.

***

Le 16 avril, lisons-nous dans le *Pays-Bleu*, dans la salle des fêtes de la Mairie devant un très nombreux public d'amis et d'invités, a eu lieu un concert artistique organisé par M. et Mme Buteaux.

L'orchestre, sous l'excellente direction de M. Besnard, de l'Association artistique, a été très applaudi, et ce n'était que justice, pour son exécution parfaite de la *Vivandière*, une agréable fantaisie pour orchestre, de B. Godard, puis de l'*Air de Ballet* de Schubert, et enfin des *Danses nos 5 et 6*, de S. Brahms. M. Gohard, que les Angevins ont eu souvent le plaisir d'entendre, a chanté l'air du *Tambour-Major*, de A. Thomas, et les *Trois Hussards*, de Lionnet, qui fait soupçonner plus qu'un simple professionnel.

Mlle Scheffler, malgré un « trac » très compréhensible et tout excusé d'ailleurs, a eu un gros succès dans l'interprétation de l'air du *Cid*, de Massenet. M. Nizet a développé toute sa science d'excellent violoncelliste dans la *Romance* de Saint-Saëns, et la *Gavotte* de Popper. Dans l'exécution du *Trio* de Beethoven, avec MM. Bourigault et Nizet et du *Capriccioso* de Mendelssohn, avec orchestre, Mlle Dubut a révélé en elle l'étoffe d'une pianiste d'avenir ; son doigté est agile, délicat, expressif et réunit en somme les meilleures qualités d'une pianiste de talent. Est-il nécessaire de dire le succès de Mlle Maillard ? Depuis longtemps, le public des dilettanti angevins a eu le plaisir de l'entendre et de l'apprécier.

La rêverie de G. Langer, *Grand'Maman*, a été pour M. Montrieul qui remplaçait Mlle Vaugoyeau, pour MM. Bourigault, Pouplart, Englebert, Mook, Nizet et Vauzelle une nouvelle occasion de se faire applaudir.

Enfin M. Sylvain Roc mérite une mention toute spéciale. M. Sylvain Roc, c'est son nom de bataille, excelle dans les monologues écrits en patois angevin et « vanquiers ben » on eût dit, malgré son impeccable tenue de soiriste, un brave

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paysan d'Anjou venu là tout exprès pour nous raconter d'amusants contes de veillées. Ce fut un véritable régal pour ceux, et ils sont nombreux, qui s'intéressent à ce pittoresque parler des campagnards de nos environs.

Pendant l'entr'acte, M. le Dr Jagot a pris la parole. En une courte improvisation il a mis le public au courant de l'œuvre si intéressante des Colonies de Vacances, son historique, ses moyens, son but. C'est en effet en faveur de cette œuvre philanthropique qu'une quête a été faite par Mlles Buteaux et Dubut accompagnées de MM. Cesbron et M. Besnard.

***

Le 23 avril, dans les salons du Cheval-Blanc, devant une élégante assistance, M. della Pena et Mlle T. Foare ont donné une très intéressante séance de musique de chambre, qui a remporté le plus grand succès. Au programme, la sonate piano et violoncelle de M. Jean Huré. Cette œuvre poétique, d'un sentiment élégiaque très distingué, a été fort bien exécutée par les sympathiques et jeunes artistes. De même la très belle sonate de Grieg. M. della Pena joua fort bien, accompagné par Mlle Foare, divers morceaux de virtuosité où il déploya les ressources d'un mécanisme brillant. Mlle Foare joua, de son côté, des pièces de Schumann, Scarlatti et Chopin, où elle fit preuve d'un talent déjà mûr. Nous nous plaisons à saluer le succès de cette brillante artiste. Son jeu a de la finesse, du perlé et de la force. En résumé, très grand et légitime succès.

***

A la salle de Géographie, l'Alliance Française, présidée par M. Herbette, donnait une réunion en l'honneur des pays scandinaves.

Après une causerie très documentée, de Mme J. Misme sur le Danemark, Mme la baronne J. Michaux a fait une remarquable analyse du caractère suédois, dénotant une psychologie aussi juste qu'impartiale.

Le comte de Gyldenstolpe, ambassadeur de Suède à Paris, a chaleureusement félicité et remercié Mme la baronne Michaux d'avoir présenté la société suédoise sous un jour si vrai et si flatteur.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une conférence fut faite, le 22 avril. à l'Université populaire par M. F. Simon, instituteur, sous ce titre : *L'Anjou*, d'après le *Glossaire des patois et des parlers*, de A.-J. Verrier et R. Onillon; essai de causerie en patois angevin.

Nous ne saurions mieux faire que donner le compte rendu écrit par M. Verrier lui-même *dans le Pays Bleu* :

De toutes parts se fondent des associations pour préserver d'une ruine complète nos vieux monuments — *etiam periere ruinæ!* s'écriait autrefois Lucain, racontant la visite de César à l'emplacement où fut Troie — pour garantir nos sites merveilleux des sacrilèges d'une réclame éhontée ou de la destruction des forêts centenaires; on a organisé des Musées où l'on conserve religieusement tous les souvenirs laissés par nos aïeux, vieux meubles, vieux vêtements, vieilles faïences, coiffes ailées de nos grand'mères, quoi encore?

Pourquoi — ainsi le fait justement remarquer M. F. Simon — ne pas constituer aussi comme un Musée du langage employé par nos pères, ces vieux vocables que l'on retrouve par milliers dans nos anciens auteurs, dont l'étrangeté nous fait sourire, mais qui figurent dans les œuvres de Montaigne, Rabelais, Marot et tant d'autres qui écrivirent à une date plus reculée encore?

Toutes les provinces de France ont leur glossaire des parlers et des patois de la région, souvent même plusieurs. Sur ce point, nous étions un peu en retard et, à part un essai — très honorable d'ailleurs — de *M. Ménière*, ce domaine un peu particulier de la littérature y avait été à peine exploré.

M. Simon adresse donc aux auteurs du *Glossaire*, dont il va parler, des éloges que nous croyons pouvoir accepter, comme mérités. 20.000 mots enregistrés, expliqués, commentés, illustrés, en quelque manière, par des citations d'auteurs, de nombreux récits en patois, une partie de Folk-Lore très développée, dans deux volumes in-8° de 1147 pages, sur deux colonnes, composent une Œuvre à bon droit qualifiée de *colossale* et qui n'a d'équivalent — à tout le moins comme dimensions — dans aucune province de France.

M. F. Simon avait eu l'idée originale de faire sa « Causerie » en patois (des environs de Cholet) qu'il connaît à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fond. Il a pensé que ces vieux mots détoneraient un peu, exposés en un français correct et académique et qu'il valait mieux les sertir, les enchâsser, dans une monture appropriée. L'événement lui a donné complètement raison et sa Causerie a obtenu un véritable succès, du meilleur aloi. Dès la seconde phrase, la salle était en joie. Sa cause — et la nôtre — était gagnée.

Après avoir expliqué qu'il avait passé 3 jours et 4 nuits sans pouvoir seulement arriver *au mitan* du *Glossaire*, M. Simon annonce qu'il va suivre, pour sa causerie, les trois divisions de cet ouvrage : 1° le Glossaire proprement dit; 2° les Récits en patois; 3° le Folk-Lore, et il lit successivement des morceaux de cet ouvrage.

Pour le *Glossaire* il cite les mots : *Anuit*, et la famille, si curieuse, du mot *Guène*.

L'assistance entend ensuite quatre récits en patois, un de la région de Quincé, trois de celle de Tiercé (dont l'auteur, mon correspondant, était présent).

Le Folk-Lore est une mine inépuisable de vieux usages, vieilles coutumes, superstitions, remèdes populaires, sorcelleries, jeux, devinailles, qui tendent chaque année à disparaître. Plusieurs ne sont plus connus que des « très vieux », de qui il n'a pas toujours été facile de les obtenir, et qui les tenaient eux-mêmes de leurs parents. On est vraiment surpris des remèdes, pour le moins étranges, employés (encore aujourd'hui) pour guérir les cors, les maux de dents, les dartres et la fièvre intermittente. Les sorciers ont encore, hélas! trop d'influence dans nos pays, malgré la diffusion de l'instruction...

Des applaudissements bien sincères ont prouvé à M. Simon qu'il avait entièrement satisfait son auditoire. J'y joins l'expression de ma reconnaissance personnelle pour cette preuve d'amitié et de confraternité littéraire.

M. Simon a écrit une Monographie très intéressante, très documentée, de la commune de La Romagne, son pays. Il a parcouru toute cette région en recueillant toutes les vieilles chansons que l'on chante aux veillées, en notant les airs. Il en a commencé la publication en « phototypie ». Quatre ont déjà paru, dans un format commode et a un prix accessible. M. Boyer a écrit pour elles un accompagnement de piano. MM. Ruel, Bryen, Midol, ont illustré les couvertures.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce sont : Chansons de conscrits; Ronde des Gorets; Chanson de Perrine; Petit soldat de guerre.

A mon tour, je souhaite que ces œuvres, si locales, obtiennent tout le succès qu'elles méritent.

***

Le 21 avril 1909, à 10 heures du matin, ont été célébrées, à la cathédrale d'Angers, les obsèques de M. le lieutenant-colonel de Thoury, officier de la Légion d'honneur.

Les honneurs militaires étaient rendus par une compagnie du 135e régiment d'infanterie, commandée par le capitaine Bouget.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les commandants Duvaux et Bernard, du 135e d'infanterie; des Arsis, du 25e dragons, et Vignal, du 6e génie.

Sur le corbillard étaient placées de nombreuses couronnes, ainsi que l'uniforme du défunt, revêtu de ses décorations.

Le deuil était conduit par ses neveux.

Après la cérémonie, sous le péristyle de l'église, avant le départ du défunt qui fut emmené à Briollay, pour y être inhumé, M. Mansas, officier d'administration principal de l'Intendance Militaire, en retraite, a prononcé les paroles suivantes :

MESDAMES,
MESSIEURS,

Avant de nous séparer pour la dernière fois du colonel de Thoury, qui va bientôt descendre dans la tombe, je viens, au nom de la Société Fraternelle des Officiers en retraite de la Ville d'Angers, de ses frères d'armes et de tous ses amis, lui donner le suprême adieu, ainsi que le témoignage de l'estime et du respect que nous avions pour lui.

Le colonel de Thoury, qui vient d'être enlevé si prématurément à l'affection de sa famille et de ses amis, était un enfant de l'Alsace, né à Colmar, en décembre 1837.

A l'âge de 19 ans, il entrait dans l'armée par l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, d'où il sortait le 1er octobre 1858, avec l'épaulette de sous-lieutenant, au 89e d'infanterie.

« Six ans après, en 1864, il était nommé lieutenant et, en 1872, il recevait les épaulettes de capitaine et passait au 51e d'infanterie, d'où il fut détaché pendant deux ans au Ministère de la Guerre.

En 1887, il était nommé chef de bataillon au 124e d'infanterie.

En 1892, il était promu au grade de lieutenant-colonel du 71e territorial et prenait sa retraite après 36 années de service actif.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1859, il fit la campagne de la grande Kabylie en Afrique.

En 1859 et 1860, il fit la campagne d'Italie.

En 1870, il partit pour la campagne contre l'Allemagne. Il fut fait prisonnier de guerre, à Sedan, et emmené en captivité.

En 1871, en rentrant de captivité, il fut attaché à l'armée de Versailles et prit part à la répression de l'insurrection de la Commune de Paris.

Il comptait quatre campagnes de guerre.

En 1860, le colonel de Thoury reçut la médaille d'Italie.

En juin 1871, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur et en 1892 il recevait la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Le colonel de Thoury fut un brave et brillant officier, animé des plus hautes vertus militaires; bienveillant pour ses subordonnés, il en était aimé et estimé.

Voilà, Messieurs, le bilan militaire de cet homme de bien, qui est là, dans ce cercueil, arrivé au point terminus de la vie, et qui est entré dans l'éternité.

Le colonel de Thoury laisse une veuve; une fille veuve, Mme Leury, et deux petites-filles, Léonie et Claire, âgées de 9 et 17 ans, dont nous partageons la poignante douleur et auxquelles nous adressons nos bien sincères condoléances.

Puisse la sincérité de nos regrets adoucir l'amertume de l'heure présente pour cette famille si cruellement éprouvée.

Colonel de Thoury, au nom de la Société Fraternelle des Officiers en retraite, au nom de votre famille éplorée, au nom de vos vieux amis, au nom de toutes les personnes qui entourent votre cercueil et qui, par leur présence ici ont tenu à apporter à votre famille un témoignage de profonde et respectueuse sympathie, je vous adresse un dernier et suprême adieu.

***

Le 26 avril, à 10 heures, ont été célébrées en l'église Saint-Joseph, les obsèques de M. Olivier Joubin, bibliothécaire en chef de la ville, et secrétaire général honoraire de la mairie d'Angers.

Le deuil était conduit par M. Henri Joubin, conservateur des hypothèques à Barbezieux; Jean Résal, inspecteur général des Ponts et Chaussées; MM. les docteurs Désiré et Henri Couffon, MM. Olivier Couffon, préparateur à la Sorbonne, et René Couffon, élève à l'École centrale des Arts et Manufacture.

Tenaient les cordons du poële : MM. le docteur Labesse, adjoint à M. le Maire d'Angers, délégué par M. le docteur Monprofit empêché et qui s'était fait excuser, Chicotteau, secrétaire général de la mairie; Leroy, bibliothécaire-adjoint; Gazel, proviseur au Lycée, et Vilar.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est rendu au cimetière de l'Est où a eu lieu l'inhumation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur le bord de la tombe, M. l'adjoint Labesse s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

La Ville d'Angers, déjà récemment éprouvée par la perte d'un de ses serviteurs les plus zélés, l'honorable et regretté M. Aïvas, est encore douloureusement frappée aujourd'hui.

Il n'est pas un habitant de cette ville auquel la mort de M. Joubin puisse être indifférente. Tout Angers connaissait cette figure sympathique; M. Joubin, par la dignité de ses manières, sa tenue toujours irréprochable, je pourrais dire la noblesse de son maintien, l'aménité de ses rapports, en imposait à tous; il ne pouvait passer inaperçu et cet excellent homme sera vivement regretté par toute la population.

L'Administration municipale est particulièrement sensible à la disparition de ce fonctionnaire dévoué dont les états de service sont des plus méritoires.

Originaire de la Bretagne, M. Joubin, après d'excellentes études, est nommé chargé de cours au collège de Guingamp, passe ensuite à l'Ecole Primaire Supérieure d'Epinal, puis est promu surveillant général du Collège de cette ville.

Il développe dans ces modestes fonctions des qualités d'administration qui le font remarquer par le pouvoir préfectoral et, sur de multiples instances, il quitte, quoique à regret, le monde universitaire où il compte déjà beaucoup d'amis et où plusieurs membres de sa famille se font une situation enviée, pour devenir successivement sous-chef de division à la préfecture d'Epinal, puis chef de Cabinet du préfet des Vosges.

C'est en qualité de chef de Cabinet du préfet de Maine-et-Loire qu'il vient alors se fixer dans notre ville.

Les sympathies nombreuses qu'il s'acquiert, la compétence et le tact qu'il montre dans ces fonctions, où il est souvent appelé à entrer en rapports avec la municipalité, le désignent à l'attention du Maire d'Angers et un arrêté en date du 1er juillet 1860 le place à la tête du secrétariat général de l'Hôtel de Ville d'Angers.

Dans ce poste délicat, difficile, laborieux, il fait preuve des connaissances les plus étendues en droit administratif; il suit les affaires les plus diverses, les plus litigieuses, avec un zèle, une activité, une intelligence qui rendent son concours absolument indispensable.

Aussi l'Administration l'associe-t-elle intimement à l'étude de toutes les questions municipales et l'on peut dire que son influence est prépondérante, sous les différentes administrations qui se sont succédé, dans la tranformation de notre cité, dans son embellissement et, doit-on ajouter, la sauvegarde et la défense des deniers de la ville.

Pendant plus de trente ans il est sur la brèche et c'est en effet seulement en février 1891, à l'heure de la retraite, qu'un arrêté du maire d'Angers le nomme secrétaire général honoraire, en raison des services signalés qu'il a rendus à la Cité.

Le 27 du même mois, il est nommé Bibliothécaire de la Bibliothèque municipale; dans ces nouvelles fonctions, il sait encore se distinguer. Son inlassable activité, sa ténacité dans le travail entrepris, sa surprenante faculté d'assimilation lui permettent de tenir ce poste scientifique avec tant d'autorité qu'à plusieurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reprises les ministres de l'Instruction publique, sur le rapport des inspecteurs généraux, lui adressent, en 1895, puis en 1897, 1899 et 1901, des lettres officielles d'éloges.

Aussi le Conseil municipal, dans sa séance du 17 octobre 1901, ne fait-il qu'enregistrer la haute valeur de M. Joubin quand s'associant aux éloges ministériels, il vote à l'unanimité des félicitations au Bibliothécaire de la Ville, donnant ainsi une preuve manifeste de son estime au fonctionnaire modèle entre tous.

M. Joubin était depuis de longues années officier d'académie en raison de ses services universitaires; la rosette d'officier de l'instruction publique était venue plus tard reconnaître le concours de son dévouement dans les différentes administrations.

Depuis de longues années, les maires d'Angers avaient demandé pour lui le ruban de la Légion d'honneur qui aurait été la digne récompense d'une carrière si bien remplie.

Que ses enfants, que toute sa famille veuillent bien recevoir ici l'hommage des condoléances de la Ville d'Angers; la cité ne saurait oublier la mémoire de cet homme de bien dont la foi vive, tout empreinte des souvenirs et des croyances ardentes de son pays natal, lui a fait entrevoir la juste récompense d'une vie de travail, de probité et d'honneur.

M. Chicotteau, secrétaire général de la mairie, a ensuite prononcé les paroles suivantes :

MESDAMES,
MESSIEURS,

Il n'y a rien à ajouter aux éloquentes paroles que nous venons d'entendre, paroles auxquelles je m'associe pleinement,

Cependant, après avoir eu l'honneur de succéder à un homme tel que M. Joubin, je considère comme un devoir de venir, en mon nom personnel et au nom des Employés de la mairie, qui m'entourent, le saluer une dernière fois, lui dire un suprême adieu et déposer sur sa tombe le tribut de nos regrets.

Que sa famille, à laquelle il était si profondément attaché, veuille bien recevoir, en ce douloureux moment, la respectueuse expression de nos vifs sentiments de condoléance.

X***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. G. Grassin. — 1228-9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONSEIGNEUR FREPPEL

A LA CHAMBRE

SOUVENIRS ANECDOTIQUES[1]

I

Quand Monseigneur fut nommé député du Finistère, ses amis se demandèrent quelle figure il ferait à la Chambre. Homme d'autorité, accoutumé à l'obéissance de son clergé et au dévouement de ses familiers, quelle impression éprouverait-il devant la contradiction violente de ses adversaires au Parlement? Et que deviendrait, à la tribune, son éloquence de la chaire? Jusque-là, ses discours n'avaient rencontré que la faveur des auditoires catholiques. Écoutés avec religion, avec une admiration assurée d'avance, ils n'avaient jamais subi l'épreuve des interruptions brutales, des huées, des injures, des grossièretés qui jaillissent à la Chambre contre un député clérical. Aurait-il la répartie prompte, la présence d'esprit nécessaire pour ne pas se laisser désarçonner au milieu d'une discussion, ou prendrait-il la belle attitude de Daniel dans la fosse aux lions?

Mais l'on vit bientôt qu'un homme énergique et intelligent est plein de ressources, souvent même plus capable qu'un doucereux de patience et d'aménité.

[1] M. le chanoine Grimault a bien voulu nous communiquer ce chapitre inédit de ses intéressants *Souvenirs anecdotiques*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Disons aussi que la « douceur angevine avait opéré, depuis dix ans, sur la nature de notre évêque, un commencement de transformation. Jusqu'à sa mort, cette transformation s'accentuera progressivement. « Dans les der-« niers temps de sa vie, me dira l'un de ceux qui l'admi-« raient le plus, notre évêque était devenu doux comme un « mouton ! »

De bonne heure, il fit preuve, à la Chambre, d'une patience et d'une souplesse inattendues. Non seulement il se montra aimable avec ses coreligionnaires politiques, mais il chercha à gagner, sinon l'amitié, du moins la confiance de plusieurs chefs de la gauche. Il leur apparut sans façon, « bon enfant », disaient-ils, prêt à échanger avec eux, non seulement des paroles courtoises, mais encore des procédés obligeants. Plusieurs abusèrent de cette bienveillance et crurent pouvoir traiter familièrement un évêque qui leur avait tendu si cordialement la main. Madier de Montjau, vieille barbe de 1848, fut de ceux-là. Il s'éprit, en vérité, d'une certaine affection pour l'évêque d'Angers dont il admirait le talent, et il était fier des attentions que lui témoignait le Prélat. Questeur de la Chambre, il lui offrait des billets pour les bonnes séances. Quand Monseigneur parlait, il venait ordinairement se camper devant la tribune pour mieux l'entendre. Comme il était sourd, il faisait de ses deux mains deux cornets acoustiques et ne les abaissait que pour applaudir l'évêque-député. « Je vais voter contre vous, « lui disait-il ensuite, parce que la discipline de mon parti « m'y oblige, mais, credié ! que vous avez raison et que vous « avez bien parlé ! »

Madier donnait couramment à Monseigneur le titre de « cher ami, de vieil ami ». Un jour, ce vieil ami lui causa un étonnement profond. Ce fut dans l'une des églises de Paris, à Sainte-Clotilde, je crois, où ils avaient été délégués, l'un et l'autre, par la Chambre pour assister aux obsèques religieuses d'un député. L'évêque ayant été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

invité par le curé à donner l'absoute, quand Madier le vit sous la mitre, il entra dans une extase qui durait encore une heure après. « Étiez-vous solennel, mon vieil ami, lui « dit-il, étiez-vous intéressant, avec ce grand soufflet blanc « sur la tête ! » A ces traits, on voit quels rapports avaient pu s'établir entre l'évêque-député et quelques-uns de ses plus farouches adversaires politiques.

Clémenceau fut l'un de ceux qui l'abordèrent le plus souvent. Il demandait sans façon à « Monseigneur » une prise de tabac et, comme les députés de la gauche pouvaient s'en montrer offusqués, il élevait en l'air, mystérieusement, son pouce et son index, leur montrait la prise en disant à demi-voix, sur le ton d'une fierté comique : « C'est du « tabac bénit ! » Un jour, il se familiarisa avec l'évêque au point de lui dire : « Vous devez me trouver bien mau- « vais, Monseigneur? — Mais..., assez comme cela ! — « Eh bien ! je ne le suis pas encore autant que le voudrait « mon père, qui me traite de poule mouillée ! — ?... — « Eh ! oui. Savez-vous, Monseigneur, que mon père ne m'a « pas fait baptiser?... En vérité, je ne suis pas chrétien ! « — Eh bien ! dit l'évêque, sans se déconcerter, vous avez « un avantage..., vous ne pouvez pas être excommunié ! »

Ils abordaient, en causant, toutes sortes de sujets. A la tribune, Clémenceau obtenait des succès dont l'évêque pouvait quelquefois le complimenter en souriant : « Vous « êtes l'un de nos meilleurs orateurs », lui dit-il, un jour, après un discours où Clémenceau avait trouvé des mots à l'emporte-pièce, ses mots de gavroche amusant qui avaient le don d'enlever la gauche. Mais celui-ci déclina l'éloge. Très sérieusement il reprit Monseigneur, le complimenta à son tour, mais sans lui donner la première place : « Le vrai « orateur de la Chambre, lui dit-il, le premier d'entre nous, « au point de vue du talent, c'est assurément M. de Mun ! » En me rapportant ce propos, Monseigneur en paraissait tout fier pour son collègue de la droite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y a quelques jours, à l'occasion du rachat du chemin de fer de l'Ouest, j'ai lu que M. Clémenceau se défendait d'être « étatiste », mais il voulait que l'État eût la haute main dans la plupart des affaires publiques. Ce mot me rappelle une des conversations qu'il eut avec notre évêque dans les couloirs de la Chambre. Ils avaient longuement agité la question du socialisme d'État, c'est-à-dire d'une doctrine qui, d'après la définition de Dupont-White, conclut passionnément à charger l'État du bonheur public. En terminant Clémenceau dit à l'évêque : « Vous avez peur du « socialisme d'État, Monseigneur? — Je crois bien ! — « Eh bien ! et moi aussi ! » On peut rapprocher cette parole du langage que M. Clémenceau tient aujourd'hui. Il se dit toujours socialiste pour complaire aux électeurs qui l'ont porté au pouvoir, mais il a peur de leurs doctrines [1].

[1] M. Clémenceau ne m'a pas laissé que des souvenirs plaisants. Je me rappelle un discours qu'il prononça à Paris, le 2 décembre 1889, dans une réunion d'étudiants, sorte de discours-ministre qui pouvait se résumer en deux mots : union des Modérés et des Radicaux pour exterminer l'Église. Car, l'Église, c'est l'ennemie, l'éternelle ennemie. La République doit en finir avec elle. Voici comment le *Radical* rapporta les paroles du chef de l'Extrême-Gauche :

« Unissons-nous pour marcher à l'ennemi commun, la vieille « théocratie catholique. Ne songeons pas, comme quelques-uns, à « nous concilier l'Église ; il ne faut se concilier que les républicains, « avec ce but : l'affranchissement de l'esprit humain. Quant à ramener « l'Église, JAMAIS ! NOS PRINCIPES NOUS OBLIGENT A LUI FAIRE LA « GUERRE, de même que les siens l'obligent à nous la faire sans « merci. »

Ces paroles ardentes, violentes, furent accueillies avec enthousiasme par M. Floquet et M. Maret. On choqua les verres à la destruction de l'Église en France, on renouvela le vieux serment de Gambetta : « Extirper la lèpre dévorante du Christianisme. » Se concilier les Français chrétiens, non, non ! *jamais !*

Combien les paroles de M. Clémenceau donnent raison à l'étude publiée par Mgr Freppel à l'occasion du centenaire de 1789 ! La République française est, plus que jamais, l'ennemie de l'Église. « Nous voulons détruire la Religion », disent ouvertement les chefs du parti républicain. A-t-on jamais tenu un tel langage aux États-Unis, dans la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Plus d'une fois, j'ai pu admirer avec quelle patience Monseigneur s'était fait aux mœurs parlementaires. Un jour que Lockroy l'avait taquiné du haut de la tribune, en le raillant de n'avoir pas trouvé à la Chambre un succès à la hauteur de son amour-propre, comme je m'indignais, un moment après, de ce persiflage, l'évêque me dit : « Bah ! il ne faut pas être si susceptible ! »

Un autre jour, je ne fus pas moins choqué en entendant Joseph Fabre — l'admirateur laïque de Jeanne d'Arc — traiter durement l'évêque devant la Chambre. Le soir, au Palais-Bourbon, il se trouvait, pour corriger l'épreuve de son discours, en face de Monseigneur. Quel ne fut pas mon étonnement quand je le vis s'approcher de l'évêque et lui dire, sur un ton singulièrement adouci : « Veuillez « m'excuser, Monseigneur, si les nécessités de la polémique « m'ont obligé de vous parler, tantôt, avec sévérité, mais « soyez persuadé qu'au fond, personne n'est plus que moi « respectueux de votre caractère et admirateur de votre « grand talent ! » L'évêque eut un geste qui signifiait : « Laissons cela », puis il ajouta : « Mais dites-moi donc, « Monsieur Fabre, ce que vous entendiez quand vous vous « êtes plaint, à la tribune, d'être une victime du clergé? » Voyant que l'évêque passait si facilement sur son algarade, voilà mon Fabre qui devient familier : « Eh bien ! Monsei- « gneur, quand j'étais professeur au Lycée de Caen, il « paraît que mon enseignement ne fut pas au goût de « l'évêque, car il se plaignit à mes chefs et obtint mon

République suisse ou dans les Républiques du Nouveau-Monde? Non ; la République française nous hait à cause du mal qu'elle nous a déjà fait. « *Proprium est humani generis odisse quem læseris.* Il est naturel de haïr ceux qu'on a blessés. » Ce mot profond de Tacite, souvent cité par Mgr Freppel, explique tout. La Révolution nous a martyrisés en 1893, volés en 1907, blessés de toute façon ; c'est pour cela qu'elle nous hait. Mais que nos ennemis le sachent bien : on ne vit pas longtemps de haine. Un jour viendra où le peuple se tournera vers ceux qui l'auront le plus aimé, c'est à-dire vers le Christ et vers l'Église.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« déplacement ! — Mais, répliqua Monseigneur, vous « n'étiez pas plus une victime du clergé que le malfaiteur « n'est victime du gendarme qui lui met la main sur « l'épaule ! »

Je ne crois pas que Monseigneur ait jamais parlé à Gambetta, à Rochefort, mais il causait volontiers avec d'autres députés de la gauche, parfois au vif déplaisir des députés de la droite. Ce déplaisir, il faut bien le dire, prit les proportions d'un scandale après le discours de l'évêque sur le Tonkin. Mais, en vérité, la droite, ce jour-là, fut bien injuste envers lui. Avec une conviction profonde, mû par le sentiment patriotique qui ne le quittait jamais, touché surtout de la situation de l'Église à l'étranger, du rôle des missionnaires qui trouvaient à l'Extrême-Orient une si grande protection dans l'appui de la France, Monseigneur défendit énergiquement, avec l'honneur de notre pays, les vrais intérêts de la religion. Je reviendrai sur ce sujet.

Je n'ai pas oublié le jour où, pour la première fois, j'assistai aux séances de la Chambre. C'était le jour même où fut expulsé par la force armée, pour deux semaines, M. de Baudry d'Asson. J'étais entré au Palais-Bourbon comme en fraude, par la petite porte qui s'ouvre sur la rue de Bourgogne et qui est réservée aux seuls députés. A la suite de mon évêque, je m'étais glissé par cette ouverture privée. Monseigneur m'avait abandonné dans les couloirs du Palais et j'errais, assez en peine de ma personne, au milieu des députés, quand un grand militaire en civil s'approche de moi et me dit : « Vous êtes le secrétaire de M. Freppel? — Eh ! « oui. — Je suis le colonel Riu, gardien de la Chambre. « Votre évêque m'a prié de vous faire entrer dans les tri- « bunes ; venez avec moi. » Et me voilà emboîtant le pas de l'homme qui, un quart d'heure après, allait pénétrer dans la salle des séances à la tête de vingt soldats, pour saisir à l'épaule et mettre à la porte du Parlement le député

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la Vendée. O vicissitudes ! Sa main venait de m'ouvrir, à moi, toutes les portes ! Je n'en suis pas plus fier pour cela.

Au moment où je prenais place dans la tribune que m'avait ouverte le colonel Riu, la Chambre allait entrer en séance. J'étais tout yeux et tout oreilles devant un spectacle si nouveau pour moi. Cette foule bourdonnante des députés qui s'agitaient sous mes regards dans le vaste hémicycle ; Gambetta, le président, debout, en habit noir, prêt à donner un coup de cloche pour annoncer l'ouverture de la séance ; le va-et-vient des huissiers, le bruit des conversations, la curiosité des spectateurs, tout concourait à me donner une émotion troublante que je n'avais pas éprouvée jusque-là.

Tout-à-coup, le bruit cesse : M. de Baudry d'Asson vient d'entrer. La veille, dans une séance orageuse, il avait encouru toutes les sévérités du règlement : rappel à l'ordre, inscription au procès-verbal, finalement, l'expulsion pour quinze jours. Et voilà que, le lendemain, tranquillement, il venait reprendre sa place ! Tous les regards se tournent vers lui et un grand silence se fait. Gambetta, grave, donne un coup de sonnette. De sa grosse voix autoritaire, il dit : « Monsieur de Baudry d'Asson, vous avez été « condamné, hier, à ne pas reparaître à la Chambre pendant « quinze jours. Veuillez vous retirer. »

A ma grande surprise, Baudry ne dit rien, reste assis, se croise les bras et roule des yeux qui disent clairement : « Je me moque de vous et du règlement ! » Une sorte d'émoi saisit la Chambre. Dans les tribunes, la curiosité est à son comble lorsque Gambetta ajoute : « Il va être procédé par « la force à l'expulsion de M. de Baudry d'Asson. Les tribunes « peuvent rester. » Et nous voilà, nous, les tribunes, dans la jubilation. Je m'étais accoté sur la rampe pour mieux contempler le drame qui allait se jouer. La plupart des députés s'étaient levés. Un brouhaha avait succédé au grand silence. Une vingtaine de membres de la droite s'étaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

portés au secours de leur collègue menacé. Tous, se croisant les bras comme le député de la Vendée, l'entouraient de leurs rangs pressés. La troupe de soldats qui venait d'entrer, conduite par le colonel Riu — mon protecteur de fraîche date ! — allait faire un mouvement tournant contre cette forteresse humaine et en désagréger les pierres l'une après l'autre, quand on vint nous prévenir que nous ne jouirions pas de ce spectacle. Il y avait ordre de faire évacuer les tribunes. Les journalistes ne s'étant pas prêtés à cette expulsion, des huissiers, l'épée nue à la main, les pressèrent de sortir. Et voilà comment, à l'instar du bon jeune homme qui regrettait de n'avoir jamais vu quelqu'un tomber d'un cinquième étage, je n'ai pas eu la bonne fortune voir de mettre au petit local un député !

J'ai hâte d'en venir aux souvenirs que m'a laissés l'éloquence de notre grand évêque devant la Chambre française. Tout ce qu'il a dit là, comme ailleurs, lui a été dicté par les deux sentiments dont il a si souvent donné des preuves : l'amour de l'Église et l'amour de la France. S'il n'a pas eu sur les destinées de notre pays une grande influence, s'il n'a presque jamais obtenu de votes favorables aux intérêts religieux, on peut dire, du moins, qu'il a défendu l'honneur national, soutenu le courage des catholiques et vengé leur liberté, si souvent méconnue. Par quelle puissance de la parole s'est-il fait écouter, il est facile de le dire. On lui attribue des mots heureux, des réparties spirituelles, mais ce n'est pas à ces côtés brillants de notre langue qu'il a dû ses succès.

L'esprit français est rapide et léger. Promptement, il a lié deux idées d'où jaillit une étincelle qui éclaire et fait sourire. Il donne à entendre plus qu'il ne dit et sa réserve flatte celui qui écoute. Il n'est pas lourd comme l'esprit tudesque, ni solennel comme l'esprit anglais. Il a bu du vin, non de la bière. Voilà pourquoi sa parole est ailée et chaude. Sa langue, sa plume, ses pinceaux, ses crayons, tout est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

léger et lumineux dans son bagage. Mais, souvent, cet esprit-là est plus brillant qu'utile et, plus d'une fois, au lieu de faire des conquêtes, il a fait des blessures qui ne guérissent jamais.

« Les bons auteurs n'ont de l'esprit qu'autant qu'il en « faut et ils ne le recherchent pas. » Ce mot de Voltaire m'est souvent revenu à la mémoire en constatant que Mgr Freppel l'avait justifié. Certes, il eut de l'esprit et du meilleur, mais il ne se mettait pas en peine d'acquérir la verve méridionale. Il avait, d'ailleurs, lu trop d'allemand pour parler couramment la langue gauloise. Certes, il eut, plus d'une fois, à la tribune, la riposte fine, mais ce n'est pas dans ces occasions-là que s'est révélée sa vraie valeur.

Sa vraie valeur, sa puissance oratoire, il la tenait de sa raison et de son caractère, de son intelligence et de sa volonté. Avant d'écrire, il avait appris à penser ; avant de parler, il avait pesé ses mots et mesuré leur portée ; et, fort de leur précision, appuyé sur une logique impeccable, il avait conquis de bonne heure une qualité qui résistait à tous les assauts : la ténacité. Il en avait conscience quand il disait à ses adversaires : « Je suis Alsacien et je repré- « sente des Bretons, c'est vous dire que j'ai deux téna- « cités dont vous ne viendrez pas facilement à bout. »

Que de fois j'ai pris plaisir à le voir campé à la tribune comme dans une forteresse d'où l'on ne pouvait le déloger. Que de fois je me suis senti fier de le voir si fort contre des gens si fous. En vain hurlaient-ils pour le faire taire. Avec une vigueur qui dominait leurs huées, mais sans se presser, il les forçait d'entendre le langage du bon sens, de la justice, de la vérité. Atteints, blessés au vif, mais ne sachant quoi répondre, ils cherchaient à étouffer, par leurs cris, cette voix vengeresse qui leur reprochait si clairement leur mépris de toute droiture et de toute loyauté. La vieille comparaison du sanglier tenant tête à une meute lui eût convenu dans ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moments-là. Ou plutôt il me rappelait un piqueur superbe que j'ai vu, fouaillant des chiens qui voulaient, trop tôt, dévorer leur curée. Les chiens de la Chambre n'ont que des appétits.

J'ai été témoin des deux séances que je vais rapporter. Elles ne furent pas des plus importantes, mais elles montreront Mgr Freppel sous son vrai jour.

La première avait trait aux droits du clergé en matière électorale. L'évêque ne pouvait supporter les sottises que débitaient, sur ce sujet, les anticléricaux. A les entendre, dès que le curé avait dit un mot des élections, on devait invalider le député clérical, s'il était élu.

Le 24 novembre 1881, à l'occasion de l'élection de M. Boscher-Delangle, Monseigneur monte à la tribune. Toute la Chambre, la gauche surtout, qui s'attend à un plaidoyer sérieux, la gauche toute prête à pousser les hauts-cris, a les yeux fixés sur l'orateur. Lentement, mâchant ses mots, sans souci des clameurs qu'il va soulever, l'évêque fait d'abord une distinction :

Mgr FREPPEL. — « Il y a, pour le clergé, la vie civile et il « y a l'exercice de son ministère. C'est à ce double point « de vue qu'il faut se placer pour examiner la question... »

On l'interrompt déjà, à gauche et au centre. Mais il continue, toujours calme et sûr de lui :

Mgr FREPPEL. — « Dans la vie civile, le prêtre, en matière « électorale, a les mêmes droits que possède tout autre « citoyen... »

On applaudit à droite, mais Corentin-Guyo, député de la gauche, crie : « Pas en chaire ! » — Attendez donc, disais-je tout bas, l'orateur va s'expliquer.

Mgr FREPPEL. — « Quant à l'exercice de son ministère, « je poserai deux principes, convaincu d'avance que « toute la Chambre sera d'accord avec moi... »

Et trois cents voix hurlent : « Non, non !

« — Comment, non, non? dit l'évêque logicien, sou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« riant comme aurait pu sourire Aristote, mais vous ne « savez pas ce que je vais dire !... »

Mgr FREPPEL. — « Premier principe : Le clergé a le « droit de recommander aux fidèles, même du haut de « la chaire... »

Avant que l'orateur ait achevé sa pensée, toute la gauche est en rumeur. Les uns crient ironiquement : « Bravo, bravo ! » D'autres demandent au Président si l'on doit répondre à de telles insanités. Le Président agite sa sonnette et s'efforce de calmer l'orage : « Attendez donc, « dit-il, il n'est pas possible que l'orateur ait voulu parler « comme vous le croyez. »

Impassible, l'évêque poursuit :

Mgr FREPPEL. — « Le clergé a le droit de recommander « aux fidèles, même du haut de la chaire, de remplir « leurs devoirs d'électeurs, d'aller voter, de ne pas s'abste- « nir, parce que l'abstention est une négligence coupable et « un manquement aux devoirs envers la patrie... »

Cette fois, la gauche ne proteste plus. La droite applaudit.

Mgr FREPPEL. — « Je tenais à le dire du haut de cette « tribune, ajoute lentement Monseigneur, pour que tout « le monde l'entende, parce qu'il s'agit là d'un devoir de « morale sociale.

« Deuxième principe : C'est le devoir du clergé d'exhorter « les fidèles, même du haut de la chaire... »

« — Non, non ! » hurlent trois cents députés de la gauche.

Et l'évêque de reprendre son sourire d'Aristote pour dire de nouveau : « Mais vous ne savez pas ce que je vais « dire ! »

Un fanatique, Bizarelli, crie avec importance :

« — Nous invaliderons toutes les élections qui seront « entachées de l'ingérence du clergé. »

J'entends encore Monseigneur poursuivre, implacable, le développement de ses principes :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mgr FREPPEL. — « C'est le droit du clergé d'exhorter les « fidèles, *même du haut de la chaire*, à remplir leurs devoirs « d'électeurs conformément à leur conscience de chré- « tiens et de catholiques (Rumeurs à gauche. — Très bien ! « et applaudissements à droite), car, à mes yeux, la cons- « cience humaine est une et indivisible. »

Sur cette phrase, la gauche ricane d'une manière stupide. J'entends un sot s'écrier : « Une et indivisible ! Comme la « République, alors !... »

Mgr FREPPEL. — « On ne divise pas la conscience en « deux compartiments absolument séparés, dans l'un « desquels on mettrait la conscience du citoyen et dans « l'autre la conscience du chrétien. (Bruit à gauche. — « Approbation à droite). Tant que le clergé se renferme « dans ces principes généraux, dans ces maximes de morale « sociale, sans en faire, du haut de la chaire sacrée, l'appli- « cation à tel ou tel particulier — ce que j'ai toujours « blâmé, ce que je blâmerai toujours — le clergé est dans « son droit, il reste dans la limite de ses attributions et il « est à l'abri de tout reproche. C'est tout ce que je voulais « dire. » (Applaudissements à droite. — Exclamations à gauche.)

En reproduisant le *Journal Officiel*, je ne rends pas tous les ricanements de la gauche.

Le lendemain, Rochefort, dans l'*Intransigeant*, rendait compte, en ces termes, de la séance :

« Hier, M. Freppel a dit, à la Chambre, que la cons- « cience est indivisible et les députés ont ri. M. Freppel « avait raison ET LES DÉPUTÉS SONT DES IMBÉCILES ! »

Je n'ai pas oublié ce trait-là. Il rendait trop bien ma pensée.

Dans une autre séance, j'ai vu briller encore la ténacité de notre évêque. C'était la séance dans laquelle il fit un discours contre la seconde expulsion des Bénédictins

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Solesmes. Il venait de stigmatiser cette lâche et brutale expédition, quand un membre de la gauche s'écria : « C'est la loi ! » — « La loi ! dit l'évêque. Je vais vous montrer ce que c'est que votre prétendue loi. » Et il rappelle que, appuyés sur une consultation célèbre qui avait reçu l'adhésion de 2.000 membres de l'ordre des avocats, forts du sentiment de 250 magistrats, membres des parquets, qui avaient mieux aimé donner leur démission que de se prêter à de pareils actes, les religieux expulsés s'étaient adressés aux tribunaux. C'était la voie que leur avait indiquée M. de Freycinet lorsque, répondant à une interruption de M. Buffet, au Sénat, il avait dit : « Si les lois n'existent pas, « les tribunaux le diront. » Et les tribunaux l'avaient dit ; et dans ce pays de France, où de pareilles choses n'auraient pas dû être mises en question, 128 décisions judiciaires avaient consacré à nouveau la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile et de la propriété. Que fit alors le Gouvernement? Après avoir déclaré hautement que les tribunaux jugeraient, il proclama, avec non moins de solennité, que les tribunaux n'avaient pas le droit de juger.

« Alors, le Gouvernement fit prendre à ses préfets des arrêtés de conflit. Le tribunal des conflits se prononça-t-il sur la légalité des décrets du 29 mars 1880, en vertu desquels on avait chassé les moines? Se prononça-t-il sur l'existence de lois antérieures, prétendues existantes, sur lesquelles on avait appuyé les décrets? Pas le moins du monde. Il se borna à faire le départ des juridictions et à renvoyer les parties plaignantes devant le Conseil d'État. Et le Conseil d'État, c'est-à-dire la juridiction réputée compétente par le tribunal des conflits, voulut-il, du moins, trancher la question de fond, la question de légalité? Pas davantage. »

Comme la Chambre se récriait devant cette argumentation serrée, l'évêque mit au défi le Ministre de l'Intérieur de produire une décision du Conseil d'État portant que les décrets du 29 mars n'étaient pas entachés d'illégalité et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que les lois, les prétendues lois sur lesquelles ils s'appuyaient, étaient en vigueur.

Les cris féroces qui avaient interrompu à chaque instant le discours de l'évêque redoublèrent alors de fureur : « A « l'ordre, à l'ordre ! » vociféraient 300 députés.

Le Président. — « Je ferai remarquer à l'orateur qu'en « se servant du mot « prétendues lois », il se met en contra- « diction formelle avec des votes, non moins formels aussi, « émis par la Chambre. »

Tranquillement, l'évêque réplique :

« — Je ne puis accepter en aucune façon l'observation de M. le Président de la Chambre... »

Hurlements de la gauche : « A l'ordre ! à l'ordre ! »

Mgr Freppel. — « Vous ne me troublerez pas ; parce « qu'il n'appartient pas à la Chambre de décider si telle « ou telle iol est actuellement en vigueur et si elle est « applicable dans l'espèce. La Chambre empiéterait ainsi « sur les décisions soit de la justice ordinaire, soit de la « justice administrative... »

Le Président réclame et se fâche tout de bon. Je le vois encore agitant sa sonnette pour obtenir le silence et admonester l'évêque qui détourne à peine la tête pour lui répondre :

Mgr Freppel. — « Je proteste formellement et je me « permets de répondre de nouveau à notre honorable « Président que la Chambre a bien le droit de faire des lois, « mais qu'elle sortirait de sa compétence si elle déclarait « que telle loi est applicable dans l'espèce, que telle loi est « réellement existante ou non, et je soutiens que c'est là « le droit exclusif soit de la justice ordinaire, soit de la « justice administrative »...

Le *Journal Officiel* mentionne ici de « bruyantes réclamations à gauche ». L'expression est adoucie. Je n'ai jamais entendu se soulever à la Chambre des colères pareilles à celles qui accueillirent ces paroles. Le Président, éperdu, se mêle à cette furie en disant : « Il est impossible, Messieurs,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« que votre Président laisse passer de pareilles doctrines. » Et le voilà qui bafouille : « Je suis obligé de faire respecter « les décisions de la Chambre, car le respect est dû à toutes « les décisions de l'Assemblée... »

L'effervescence de la Chambre est à son comble contre l'évêque qui ose nier son omnipotence. Mais, le tapage s'étant apaisé peu à peu, Monseigneur, au milieu d'un profond silence, avec un calme superbe, dit :

« — Pour la troisième fois et dans l'intérêt du grand « principe de la distinction des pouvoirs, je me vois obligé « de formuler de nouveau ma protestation... »

Cette fois, la gauche ne dit plus rien. Quelques-uns de ses chefs avaient-ils pris le temps de la réflexion et trouvaient-ils que l'évêque avait raison; toujours est-il que son argumentation leur avait imposé silence et qu'il pût achever tranquillement de formuler sa protestation.

Mgr Freppel. — « Non, la Chambre n'a pas le droit de « dire : Telle loi est actuellement en vigueur, telle loi est « applicable dans l'espèce. C'est là le rôle soit de la justice « ordinaire, c'est-à-dire des tribunaux, soit de la justice « administrative, c'est-à-dire du Conseil d'État. Et je suis « absolument dans le vrai ! »

La gauche fut clouée par ces paroles. Jamais peut-être Monseigneur ne se montra plus imperturbable, plus maître de lui-même que dans cette circonstance, j'allais dire plus crâne et moins facile à désarçonner.

J'ai montré Monseigneur très calme pendant la séance mouvementée que je viens de rapporter. Il ne faudrait pas en conclure que « l'ataraxie » (un mot qu'il aimait) fût dans sa nature et qu'il occupât, sans remuer, son siège de député. Je me suis amusé, plus d'une fois, à le considérer lorsqu'il ne parlait pas et qu'il se bornait à écouter de sa place les insanités que l'on débitait à la tribune. Ses adversaires devaient remarquer comme moi ses agitations, à certains moments. Un jour, j'en ai trouvé la peinture,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans doute un peu grotesque, mais pas trop méchante, dans les lignes suivantes dues, si je ne me trompe, à la plume de M. Maret, rédacteur du *Radical* [1] :

La calotte violette de M. l'Évêque d'Angers est un élément de gaieté de toute séance où il s'agit du clergé, de ses intérêts.

Au repos (le débat n'intéresse point l'évêque), elle est plaquée sur la tête en demi-lune ; mais M. Galpin use-t-il de la parole pour condamner les agissements du clergé, la calotte se penche sur l'oreille droite et dit : « Continuez, je vous épie ; vous allez dire des bêtises » ; et puis, si M. Lockroy est à la tribune, oh ! oh ! la calotte s'est rejetée en arrière, elle fait front, brave l'orateur. L'orateur insiste, persifle, raille : la calotte tourne sur la tête épiscopale.

Un repos : elle se cale sur les tempes, puis semble bâiller comme une bouche ouverte sur le front. Une nouvelle apostrophe la fiche sur l'oreille gauche, à peine en équilibre, comme la casquette de l'enfant qui crie : « Venez-y donc. » L'évêque va retrousser ses manches, cracher dans ses mains pour se mettre en position de combat. Mais non, un geste brusque rabat la calotte sur le front ; elle descend, couvre les yeux, assombrit le visage ! « Honte sur mon pays ! » disent les traits tirés de l'évêque s'affaissant sous son hémisphère violette comme sous une pierre sépulcrale.

Mais voici que M. Lockroy s'en prend au Gouvernement : la calotte se remet droite en cachet de bouteille de Bourgueil. L'orateur insinue que le clergé aurait raison d'en faire à sa guise si le Gouvernement reste indulgent : la calotte se gonfle en ventre de ballon. M. Lockroy demande quelles mesures compte prendre le cabinet contre cette rébellion cléricale : la calotte, alors, se dresse en casque à pointe, pique vers la tribune. « Rendez l'argent ! » crie-t-on à gauche.

L'évêque arrache son velours violet comme s'il contenait tous les émoluments palpés depuis son début dans la carrière et s'il allait les jeter au nez des interpellateurs.

C'est un morceau arrangé, comme on le voit. Cependant, à part l'exagération de la plaisanterie, elle a quelque chose de vrai. Mais ce n'était pas seulement la calotte, c'étaient aussi les yeux, les épaules, les mains et les pieds de l'évêque qui étaient en mouvement quand les députés radicaux disaient trop de « bêtises », suivant l'élégante expression de M. Maret.

E. GRIMAULT, chanoine.

[1] Numéro du 26 novembre 1881.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JEAN DAUVET

Premier Président du Parlement de Paris [1]

On ne s'explique pas comment M. C. Port n'a pas donné place, dans son dictionnaire de Maine-et-Loire, à Jean Dauvet, sieur de la Bourgonnière, premier président du Parlement de Paris, et à Robert Dauvet, son fils, ou n'a désigné celui-ci que par son prénom dans la liste des prieurs de Montreuil-Bellay. Il fut non seulement prieur du monastère bénédictin de Saint-Pierre de cette ville (1492), mais aussi archidiacre d'outre-Loire et de Reims ,chanoine d'Angers et de Notre-Dame d'Aix, de Saint-Martin et de Saint-Gatien de Tours, curé de Villevesque et chapelain de Saint-Laud d'Angers, « lequel decedda de ce monde en « l'aùtre le lundy derrain (dernier), jour de décembre, « l'an 1498, et fut enterré le mardi ensuivant, dans l'église « d'Angers », dit la *Chronique de Guillaume Oudin* [2]. L'on y put voir, en effet, jusqu'en 1784 (époque où elle fut enlevée), « sur une plaque de cuivre rase, dans la chapelle des « *chevaliers* », l'épitaphe suivante :

[1] Il existait, dans le manuscrit de Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière, *Les Illustres d'Anjou* (Bibl. d'Angers, n° 1068, II), une notice sur Jean Dauvet qui a disparu avec les quatre premiers feuillets de ce manuscrit, ùo elle figurait.

[2] *Revue de l'Anjou*, t. Ier, 1857, p. 16, et 1858, t. II, pp. 86 et 87, Mss de la Bibl. d'Ang., nos 858 et 863.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jacet hâc sub silice, vir laudabilis memoriæ
libertatum zelator, Ecclesiæ dominus, Robert Dauvet,
prim. dùm viveret et Remensis et hujus trans-Ligeri
Archidiaconus canonicus, quoque Parisiensis, qui
longuâ febre correptus, sacris donis Ecclesiæ præmonitus,
diem cùm decembri suum unâ clausit extremum,
anno Domini 1498.

Req. in p. [1]

Il est, suivant le P. Anselme [2], qualifié maître des requêtes dans un procès criminel qu'il eut avec Martin du Gué, le 20 décembre 1468, et dans d'autres, « ès-années 1469 et 1477 », chanoine du Puy, archidiacre de l'église de Reims, et portait : *bandé d'argent et, de gueules de six pièces, la première bande chargée d'un lion de gueules* [3].

C'était, d'après le même auteur, le second fils de Jehan Dauvet, premier président du Parlement de Paris, dont la famille, originaire du Cambrésis, s'était fixée, au XIVe siècle, dans notre province par le mariage avec Anthoinette de Brêzé du grand-père de ce dernier, Simon Dauvet, conseiller du roi, créé chambellan de Charles V, par lettres de provision du 18 avril 1358.

Le fils de ce Simon, le chevalier Jacques Dauvet, est dit seigneur de la Bourgonnière [4], en Anjou, de Bazoches et du

[1] *Archives dép. de M.-et-L.*, sér. E, nº 2206 (note d'Audouys).

[2] T. VIII, p. 774 (généalogie Dauvet).

[3] Audouys, ms., bibl. d'Angers, nº 994 ; cf. J. Denais, *Armorial d'Anjou*, t. Ier, p. 459.

[4] Petit fief situé paroisse de Montguillon, non pas « près de Château-Gontier », comme le prétend une note du dossier de Audouys des *Archives déples*. (*suprà*, E, nº 2206), mais près de Segré et relevant seulement de Château-Gontier. (V. C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 456, et t. II, p. 706.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Plessis [1], sénéchal d'Anjou [2], et aurait pris part, avec René d'Anjou, roi de Sicile, à ses guerres en Italie, où il serait mort au cours de l'une de ses expéditions, après avoir épousé Yolande de Villeprouvée, de la maison de Clairembault [3]. De ce mariage étaient issus deux fils : Guillaume et Jean Dauvet, notre premier président [4].

Ainsi, non seulement sa mère et sa grand'mère seraient de souches angevines, mais son père fut sénéchal d'Anjou et, s'il est vrai — ce que répètent à l'envi ses biographes — que son frère aîné, Guillaume, « eust esté appanagé des biens de « sa famille [5] », pour le soutien du renom de sa maison et que lui, en sa qualité de cadet, comme l'atteste la brisure de ses armes, se soit adonné à l'étude des belles-lettres et du droit (il est qualifié « licentié-ès-loix » dans certains titres) et

[1] Nous n'avons pu identifier ces deux noms, communs à beaucoup d'autres lieux ; il paraît s'agir du Plessis de la Bourgonnière (Denais, *op. cit.* t. III, p. 53).

[2] L'épitaphe du tombeau de son fils lui attribue ce titre (V. Millin, *Antiquités nationales*, t. V, ch. LIX, pp. 3-5).

[3] P. Anselme, *loc. cit.* ; cf. Audouys, ms., n° 994. Une famille de ce nom a possédé le fief au XVIe siècle (C. Port, t. III, p. 733) ; M. Denais, (*Armorial de l'Anj.*), comprend la terre du Plessis parmi les possessions dont elle prend le nom (t. Ier, p. 394) ; V. aussi C. Port (t. III, p. 119).

[4] D'après une note manuscrite de l'exemplaire, en notre main, de la biographie de celui-ci, tirée de Blanchard (*Éloges des premiers Présidents*, ch. XVI, pp. 39-40), « ces deux degrés de parenté seraient faux pour les alliances et les charges, à ce qu'assurerait M. Le Laboureur, et Jean Dauvet serait issu d'un notaire du Châtelet qui se nommait Pierre Dauvet, en 1315 » ; mais, outre que cette date ne pourrait se rapporter qu'au père de Simon et non du président, toutes nos recherches pour trouver trace de cette assertion dans un des nombreux ouvrages de cet auteur sont demeurées vaines.

[5] D'une obligeante communication de M. Chiron du Brossay, il résulte que, dans un *aveu* rendu au duc d'Anjou par Jean II d'Alençon (1409-1476), la veuve et les héritiers de Guillaume Dauvet lui font hommage pour un clos dit d'*Olivet* et autres possessions en la ville de Château-Gontier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« se soit advancé par son scavoir », le fait seul d'être resté attaché à la personne du roi René comme conseiller et solliciteur de ses causes au Parlement [1] prouve manifestement, ainsi que les charges et missions que lui confia ce prince, au début de sa carrière, qu'il était déjà à sa cour et dans ses relations, par conséquent sans doute d'origine angevine.

D'ailleurs, la présence de l'un de ses fils dans le clergé de notre province, comme nous venons de le voir, les hautes dignités ecclésiastiques dont on l'honora semblent le démontrer surabondamment.

Ainsi, par sa famille, de même que par sa naissance probablement, Jean Dauvet appartient donc à l'Anjou ; sa biographie, qui n'a jamais été l'objet d'une étude un peu complète, fait partie de l'histoire de notre pays et par les événements importants des deux règnes auxquels il a été mêlé, autant que par le rôle prépondérant qu'il y a joué, mérite d'être signalée.

La souplesse et l'habileté dont Dauvet avait fait preuve dans les négociations auxquelles le roi René l'avait employé attirèrent sur lui l'attention de Charles VII, qui lui remit la conduite de diverses ambassades, notamment auprès du Saint-Siège, à Rome, durant le Concile tenu à Bâle (1431-1443), pour la réforme du clergé, puis à Constantinople, pour la réunion des Grecs schismatiques.

En récompense de ces services diplomatiques, il fut d'abord pourvu (1442) de l'office de procureur général fiscal [2] et, peu de temps après, la place de procureur général au Parlement de Paris étant devenue vacante, il y fut nommé (1446) [3]. On le trouve, la même année, à ce titre

[1] Du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII* (t. V, pp. 237-241, *ad not.*).

[2] Inscription tumulaire de son mausolée (Millin, *op. cit. suprà*).

[3] Blanchard dit : « l'an 1458, par le décès de maistre Pierre Cousinot » ; or, celui-ci est mort en 1450 (Ulysse Chevalier, *Rép. des*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chargé d'une mission près de Philippe de Bourgogne et au nom du roi, dans une séance du grand Conseil, où se trouvait le seigneur de Charny, envoyé du duc, pour la ratification de la convention passée à Châlons entre la duchesse Isabelle et Charles VII, protester contre les termes : *par la grâce de Dieu*, employés par le duc dans les lettres de ratification et formuler toutes réserves des droits du roi à ce sujet [1].

L'année suivante, Charles VII, qui avait une tendance marquée à substituer aux princes du sang, dans les assemblées, des personnages de moins haut rang, le détache à la Conférence de Paris, qui intervint, le 1er octobre 1447, entre lui et le duc de Bourgogne et marque une phase nouvelle dans leurs relations. Les débats y furent longs et difficiles ; ils donnèrent lieu à des échanges de vues et à des communications réciproques ; enfin, le 19 novembre, les ambassadeurs se séparaient en remettant aux envoyés de Philippe un mémoire très détaillé formant réponse aux doléances du duc.

A la fin de décembre 1450, Charles VII, voulant arriver à une entente définitive avec Philippe, dépêche de nouveau, à Montil-lès-Tours, une ambassade dont faisait partie Jean Dauvet [2]. Les envoyés de Philippe y arrivaient, de leur côté, en janvier 1451 [3]. Les négociations s'y poursuivirent quelque temps et furent reprises à Bruxelles, où les ambas-

sources historiques du moyen âge, col. 518) ; d'autre part, J. Dauvet donne quittance en cette qualité, dès le 28 décembre 1451, à Etienne Petit, trésorier et procureur général du Languedoc, « de la somme de 115 livres 10 sols tournois à lui donnée par le roi pour avoir une robe à sa femme » (P. Anselme, t. VIII, p. 774).

[1] *Arch. dép.* de la Côte-d'Or, B, n° 11, 1907, *Instructions du duc de Bourgogne*, du 21 janvier 1446 ; du Fresne de Beaucourt, t. IV, *op. cit.*, p. 138.

[2] *Arch. nat.* Cabinet des titres, 685, f° 144, v°.

[3] D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 197.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sadeurs de Charles VII se trouvaient le 15 mars 1451 et y restaient deux mois et demi [1].

Nous voyons ensuite son nom figurer au pied des lettres de rémission, datées du mois de février 1452, à Montil-lès-Tours, octroyées par le roi au comte d'Armagnac, et par lesquelles il lui restituait les quatre châtellenies de Rouerge, qu'il lui avait autrefois confisquées pour les donner au Dauphin.

Puis, le 26 mai 1452, il signe avec Guy Bernard, archidiacre de Tours, agissant au nom et comme ambassadeur de Charles VII, la réformation de la juridiction du bailliage de la ville de Tournai qui avait été déjà, en 1449, l'objet de plusieurs actes d'administration de sa part. Ce règlement de compétence fut approuvé par le roi et prit le nom de *traité de Saint-Pourcain* [2].

Peu après (5 juin 1452), les Gantois s'étant révoltés, à propos de la *gabelle du sel*, que le duc de Bourgogne voulait leur imposer pour faire face à l'état de ses finances obérées, le roi se hâta d'intervenir, sur leur demande [3], et de nommer des ambassadeurs, parmi lesquels se trouvaient Jean Dauvet, son conseiller et procureur général, ainsi que Louis de Beaumont, sénéchal d'Anjou, avec des instructions circonstanciées sur les questions à débattre, se résumant en deux points : la reddition des villes de la Somme et la réconciliation du duc et des Gantois [4].

Les émissaires du roi se rencontrèrent à Saint-Amand,

[1] J. Dauvet reçoit, à cette occasion, 6 francs par chaque vacation, (*Arch. du Nord*, H, 2008).

[2] Gachard, *Collection des Documents inédits* (t. Ier, p. 22).

[3] V. leur lettre du 24 mai 1452, dans de Barante, *Hist. des Ducs de Bourgogne* (t. VII, pp. 90-95).

[4] Kervin de Lettenhove, *Hist. de Flandre* (t. IV, p. 510), et *Chronique de Chastellain* (t. II, p. 308 *ad not.*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

près de Tournai, avec le comte de Saint-Pol, qui était venu les y trouver, envoyé par le duc de Bourgogne.

Après justification de leurs lettres de créance, ils allèrent à Tournai pour travailler à l'apaisement des esprits, puis se transportèrent, le 15 juin, à Bruxelles, où ils se mirent en rapport avec les ambassadeurs du duc, qui, partant pour Rupplemonde et se rendant ensuite à Waesmunster, leur y donna rendez-vous, le 20 juin, parce qu'il y devait séjourner huit jours. Là, en présence de plusieurs membres de son Conseil, les envoyés de Charles VII lui exposèrent le but de leur mission. Il leur répondit qu'il remerciait le roi, mais que, s'il eût été mieux renseigné sur cette affaire, il ne s'en serait pas mêlé et qu'il viendrait bien à bout de cette rébellion [1].

Cependant, les ambassadeurs du roi sollicitèrent une trêve du duc, afin d'avoir une entrevue avec les Gantois et de leur remettre les instructions de leur souverain, de manière à arriver à un apaisement. Le duc leur fit attendre l'autorisation ; enfin, ils revinrent vers lui avec le chancelier de Bourgogne et l'évêque de Tournai, qui obtinrent qu'un sauf-conduit leur fût accordé.

Ils se rendirent donc à Gand, où on leur fit une réception pompeuse, et y demeurèrent quatre jours, « durant lequel « tems, par plusieurs fois, remonstrèrent le dangier en quoy « un chascun jour ils se mettoient et, pour ceste cause, le « roy de France les avoit là envoyés... et les prièrent très « instamment de rechief que, pour le bien d'eux tous, se « voulsissent humilier et adviser tous ensemble et faire telle « responce que Dieu et le duc de Bourgogne l'aient pour « agréable [2] ».

Les Gantois demandèrent un armistice, pendant lequel ils

[1] *Chronique de Chastellain* (t. II, ch. XVIII, pp. 308 et 309).

[2] *Ibid.*, pp. 310-311 ; cf. Duclerq, Lamarche.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se concerteraient de manière à ce que le roi, le duc et les ambassadeurs fussent satisfaits, et ceux-ci repartirent en faisant part au roi de leurs démarches [1].

Après de nouveaux pourparlers, le 29 juin, Dauvet, qui était sinon le chef nominal ,du moins l'âme de ces négociations, retournait à Gand, sur l'appel du parti de la paix de cette ville, afin de transmettre aux habitants les conditions d'un arrangement auquel ils consentaient, sous le bénéfice de la conservation de leurs privilèges, franchises, coutumes et libertés.

Pendant qu'on parlementait ainsi, les hostilités n'en continuaient pas moins avec violences de part et d'autre et le duc vint devant Gand, accompagné de son armée ; il logea au village de Wettre, sur la rivière de l'Escaut, où les ambassadeurs vinrent le rejoindre de Terremonde et réclamèrent une trêve qu'il s'obstinait à refuser. Il y resta du 7 au 22 juillet et finit pourtant, sur leurs instances et par égard pour le roi, à acquiescer, le 22 juillet, à une suspension d'armes de six semaines, et il fut entendu que les ambassadeurs, le Conseil et les députés du duc s'assembleraient avec les députés de la ville de Gand, à Lille, le 29 juillet, pour travailler à la paix, ce dont le duc s'empressa d'informer le roi.

A Lille, les députés du duc et ceux des Gantois, assistés d'un avocat de Paris, Jean de Poupincourt, délibérèrent longuement, en présence des ambassadeurs du roi nommés juges et arbitres.

Jean Dauvet, en écrivant aux Gantois, le 30 août, ne pouvait leur dissimuler les craintes que leur inspirait leur cause sur l'issue de la décision à intervenir.

En effet, la sentence arbitrale rendue, le 4 septembre 1452, publiée au cloître de Saint-Pierre de Lille, était favorable au duc et donnait tort aux Gantois, les maintenant « sous la

[1] De Barante, *Hist. des Ducs de Bourgogne* (t. VII, pp. 97-103); lettre du 22 juin 1452.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« bonne obéissance et subjection de leur seigneur Monsei-
« gneur le Duc » et condamnant à mettre bas les armes, à respecter et garder de point en point les clauses et conditions de ladite sentence [1].

Les Gantois refusèrent de s'y soumettre ; elle fut rejetée par tous, le 8 septembre, dans un même mouvement de réprobation [2] et une protestation au roi, leur souverain, suzerain du duc, fut signée le 21 septembre, dans laquelle, après avoir rappelé les espérances que les ambassadeurs avaient fait naître et entretenues pour la sauvegarde de leurs privilèges, ils le priaient de s'interposer de nouveau [3].

Peut-être Charles VII fût-il intervenu en leur faveur par les armes sans la prise de Bordeaux ; alors, il renvoya, au mois de décembre 1452, Guillaume de Menypenny, son chambellan, d'origine écossaise, et Jean de Saint-Romain, conseiller, en nouvelle ambassade, mais celle-ci n'eut pas plus de succès que la première [4].

La guerre recommença donc avec plus d'acharnement et

V. la relation des ambassadeurs, (Ms., F^ds^. Fr., n° 5040, f° 209), éditée par M. Kervyn dans son *Hist. de Flandre*, 1re édit. (t. IV, pp. 517-522), et *Chronique* de Chastellain, qui en donne une analyse plus complète que celle de J. Duclerq (t. II); — celle d'Escouchy, édit. de Beaucourt (t. II, ch. xxv, pp. 334-340) ; et Archives de Bruxelles (pièces restituées par l'Autriche), n° 786.

[2] L'indignation était telle, d'après M. de Barante, (t. VII, p. 113), que le héraut d'armes qui était venu l'apporter ne dut qu'à la fuite d'échapper à la colère des habitants.

[3] De Barante, *Hist. des Ducs de Bourgogne* (t. VII, p. 115) ; — D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, *Preuves*, p. ccx : « Pour ce très « cher seigneur que toutes ces choses sont très mauvaises et fraudu- « leuses, contre notre vraie intencion et aussi contre tous droits et « privilèges... nous nous complaignons très rigoureusement à votre « royale Majesté, comme raison est, et nous vous supplions en toute « humilité qu'il vous plaise les délinquants corriger et auxdites faultes « rémédier et pourvoir. »

[4] *Chronique de Chastellain*, t. II, p. 333 (note) ; — Baluze, ms., Bibl. nat.; — Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, p. 222.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de cruauté de chaque côté, durant l'hiver et le printemps de l'année suivante, malgré l'éloquent appel du célèbre missionnaire Jean de Capistrano, le 29 mars 1453, aux parties belligérantes.

L'autorité du roi fut méconnue et le triomphe du duc, assuré par la bataille de Gavres (23 juillet 1453), aboutit à la soumission des Gantois [1].

MM. du Fresne de Beaucourt et Vallet de Viriville semblent accuser Dauvet de partialité et d'avoir compromis le succès de l'entreprise par son ignorance des affaires diplomatiques.

Il est à remarquer d'abord que ce n'était point lui, mais bien le comte de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, très accrédité dans l'esprit du duc par son autorité auprès du roi et ses relations à la Cour, qui était le véritable chef de l'ambassade [2]; que Dauvet ne fut pas plus malheureux dans ses démarches que de Saint-Romain dans la sienne. D'ailleurs, le même insuccès accueillit les ouvertures de traité faites au comte d'Etampes, que le duc avait chargé de s'entendre avec les Gantois à Bruges, au mois de février suivant, sur la demande des nations des marchands [3] et qui furent renouvelées bientôt après, à Suclin.

Telle était l'animosité des deux parties que de Barante, plus équitable, reconnaît « que ni le clergé, ni les ambassa-« deurs de France, ni les trois membres de Flandre, ni les « nations de Bruges et les riches bourgeois n'y purent rien ».

Les qualités diplomatiques dont Dauvet avait déjà donné maintes preuves dans les négociations auxquelles il avait été mêlé, celles qu'il montrera, à l'avenir, en des circonstances non moins difficiles, le justifient de cette accusation.

[1] *Chronique de Chastellain*, ch. xxx, p. 366 ; — Basin, t. Ier, pp. 270 et seqq.; — Olivier de la Marche, *Chronique*, ch. xxviii, p. 481, édit. Bouchon ; — de Barante, t. VII, pp. 132-141, *loc. cit.*

[2] De Barante, p. 96, t. VII.

[3] *Chronique de Chastellain*, ch. xxvii, p. 348.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais il en est une autre plus grave à laquelle son nom reste attaché dans l'histoire comme une note d'infamie [1] : c'est l'exécution, en sa qualité de procureur général, de l'arrêt de condamnation prononcé contre l'argentier du roi, Jacques Cœur.

Il est certain que le faste opulent d'une immense fortune, promptement acquise par son génie commercial, les services d'argent qu'il avait rendus à de grandes dames et à des grands seigneurs, peut-être au Dauphin lui-même, les secrets et les confidences qu'il avait reçus et dont ses comptes portaient la trace, lui avaient suscité des envieux, tels que le comte de Dammartin, Guillaume Goufier, Otto Castellani, son successeur et Jeanne de Vendôme, dame de Montberon, dont les sentiments se firent jour après la mort d'Agnès Sorel, qui l'avait toujours protégé [2].

Ces courtisans jaloux, qui étaient intéressés à le perdre dans la faveur du roi par des accusations calomnieuses et un procès scandaleux, comme plus tard, Guillaume Poyet et Chabot-Brion, le dénoncèrent et prétendirent qu'il était l'auteur de l'empoisonnement de la gentille Agnès, son amie et sa bienfaitrice, imputation odieuse qui trouva d'abord créance auprès du roi, mais fut bientôt reconnue fausse [3].

Sans entrer dans l'examen des huit autres chefs de prévention qu'on était parvenu à réunir contre lui, nous ne pouvons méconnaître, avec divers historiens, notamment Villaret, Gaillard [4], Michelet [5], que sa trop rapide élévation à la richesse, ses exactions dans le Languedoc, les opérations

[1] Biographie Didot, v° Dauvet.

[2] Legeay, *Hist. de Louis XI*, t. I, p. 177.

[3] Th. Basin, lib. IV, cap. XXIII : « Obdicti veneficii suspicionem « reus postulatus in carcerem missus est, ac diù detentus ac servatur « in castro de Lusignen Pictaviæ; re verâ, de hoc à pluribus crederetur « immunis. » (Bibl. nat., mss. nos 5962 et 5963.)

[4] *Hist. de la rivalité de la France avec l'Anglet.*, t. IV, pp. 109-110.

[5] *Hist. de France*, t. VII, pp. 162-164.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parfois louches de son négoce, ses relations équivoques avec l'héritier révolté du trône, qui le faisaient le favori du fils et l'obligé du père, lui ont aliéné bien des sympathies. Aussi a-t-on pu faire remarquer que, malgré l'appui de Louis XI et la requête de l'archevêque de Bourges, son fils, il ne put, dans la suite, obtenir du Parlement la révision de son procès [1].

L'arrêt de condamnation fut prononcé par le chancelier de France, G. Jouvenel des Ursins, le 19 mai 1453 [2], sur l'ordre du roi, et, dès le 6 juin, le procureur général Dauvet, l'un des commissaires chargés de le remettre à exécution [3] se transporta au château de Poitiers où, en présence des gens préposés à sa garde, il lui fit commandement de payer 300.000 écus d'or (4.000.000 de notre monnaie actuelle). J. Cœur répondit à Jean Dauvet « qu'il devait 100 et 6 vingt « mille escuz qu'il avait empruntez de plusieurs personnes « pour les affaires du Roy (la conquête de la Normandie) ; « c'est pourquoy il prioit messire J. Dauvet et M. le comte « de Dapmartin de remontrer au Roy son pauvre faict et « le supplier d'avoîr pitié et compassion de luy et de ses « pauvres enfans [4] ». Nonobstant ces prières, il fut amené sur la place de Poitiers, envahie par la foule qu'attirait ce spectacle et fit amende honorable, à genoux, sans chaperon

[1] P. Clément, *J. Cœur et Charles VII*, t. II, pp. 12 et 345 ; du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. IV, p. 133.

[2] V. cet arrêt dans P. Clément, t. II, pp. 293 et seqq.

[3] En vertu de lettres du roi données à Lusignan, le 1er juin 1453, portant : « Pour mectre à exécution ledict arrest nous commettons « notre amé et féal conseiller et procureur général, maistre Jehan « Dauvet, auquel nous donnons pouvoir, entre autres choses, de « mectre et faire mectre en nostre main et en criées et subhastations « (ventes judiciaires, Glossaire de Laurière, sur Ragueneau, p. 463 ; cf. coutumes de Sens, art. 14 ; Vallois, art. 183), les héritages, etc., etc. »

[4] KK, nº 328, *Arch. nat.*, fº 12 ; P. Clément, t. Ier, p. 201 ,et t. II, p. 176 ; Raynal, *Hist. du Berry*, t. III, pp. 84-85 ; Vallet de Viriville, t. III, p. 292, et sources citées note 1 et p. 293.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ni ceinture, torche en mains, devant le procureur général Dauvet, « demandant mercy à Dieu, au roy et à justice. « Il avait été jugé à mort et fut remis, toutesfoyes de « crisme en civil », dit Chastellain, grâce à la clémence du roi, mais, suivant le bon plaisir de celui-ci, condamné à une détention perpétuelle ou au banissement.

L'arrêt enregistré au Parlement le 15 août 1453 [1], il fut donné à Dauvet des instructions pour son application.

En ce qui concerne les biens meubles et immeubles confisqués: « on fait assavoir, de par le Roy, à tous ceulx qui auront « ou sauront aulcuns des biens de J. Cœur qu'ilz les viennent « revêler et desclairer audit maistre Jehan Dauvet dedans « 8 jours, sous peine de pugnir ceulx qui feront le contraire, « de grandes pugnitions et amandes [2]. »

A cette occasion, notre procureur général dut se mettre en devoir de rechercher personnellement, ou par mandataire, tous les biens qui composaient la fortune considérable de J. Cœur et se rendre successivement de Poitiers à Bourges, puis à Tours, à Montpellier et à Marseille, partout en un mot, où le condamné possédait quelque chose. Or, on n'estimait pas à moins de quarante le nombre des terres et seigneuries qu'il avait acquises dans plus de vingt paroisses de diverses provinces [3].

Le 21 juin 1454, s'étant acheminé, à cet effet, vers la Provence et voulant procéder à la saisie des biens et à l'extradition de la personne de J. de Village, neveu de l'argentier, son lieutenant à Marseille et capitaine général de

[1] Baron Trouvé, *J. Cœur*, p. 311 : « Registrata in camerâ Parla- « manti Tholosæ, quintâ die Augusti, anno Domini, 1453 ; sic signa- « tum : Chastillon. »

[2] *Arch. nat.*, KK, 328 (vente des biens de J. Cœur), et p. v, en 509 ff. sur papier in-4° de cette vente. La collection Dupuy en contient quelques extraits (Bibl. nat., extrait L, f^or 183-191) ; V. *Pièces justif.*, P. Clément (t. II, pp. 178-179).

[3] Vallet de Viriville, t. III, p. 285.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la marine du roi René, qui s'opposait, avec G. de Varie, son premier clerc, à l'accomplissement de cette mesure, il trouva une résistance inattendue, mais très énergique, de la part de notre bon duc, lequel ayant une vive sympathie pour les marchands, prit J. de Village sous sa protection et le mit à couvert des poursuites de J. Dauvet, car il jouissait d'une indépendance dans son comté de Provence qui nécessitait une autorisation de sa part pour qu'on procédât à une saisie de la personne ou des biens de l'un de ses sujets. En vain, Charles VII émit la prétention contraire et Jean Dauvet, muni de lettres royaulx, voulut-il l'exiger; le roi René accepta de lui donner audience le 25 juin, écouta ses observations, mais objecta que, la Provence n'étant pas province française, il ne pouvait le livrer.

« Le roi, répliquait Dauvet, vous fait requête, non pas « en qualité de prince voisin, mais à cause de la grande « confiance qu'il a en vous ; du reste, le personnage qu'il « réclame est un criminel. »

Devant son insistance, René d'Anjou fit appeler son chancelier, qui appuya son argumentation et prétexta du défaut de preuves, de l'absence de conventions particulières du comté de Provence avec le roi, à cet égard, contrairement aux autres pays voisins, et enfin de la nécessité de le garder à la tête de ses forces navales pour défendre ses côtes des excursions des Catalans.

Toute l'habileté et la ténacité de J. Dauvet vinrent se briser contre la résolution de René, qui promit seulement d'en écrire au roi, et il dut repartir sans avoir pu obtenir satisfaction. Il alla à Marseille, où J. Cœur possédait une maison, mais il n'y fut pas plus heureux. Les échevins s'opposèrent à la vente qu'il en voulait effectuer et n'accordèrent qu'une indemnité de 300 écus pour prix de la renonciation à sa demande.

Après être revenu à Aix, où il vit J. de Village en personne,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec l'espoir de le convaincre, et le roi René, qui demeura inébranlable, il échoua finalement dans ses projets [1].

La même année (27 mars 1454), nous le voyons suppléer, comme député du roi aux États de Languedoc, réunis à Poitiers, « afin de supplier le souverain de remplacer « l'impôt des *aides* par un autre moins onéreux pour le « peuple », Jacques Cœur lui-même, qui les avait fortement pressurés, dit Michelet [2], et assister à la session suivante (janvier-février 1455).

Il était occupé à régler le différend des nobles Savoisiens quand le roi l'appela, en qualité de commissaire, au mois de novembre 1455, et l'envoya, de nouveau, aux États généraux du Languedoc ; il partit en laissant à Tristan Lermite le devoir de le terminer [3].

Sous sa présidence, assisté de Jean d'Auton, sénéchal de Beaucaire, les trois ordres de ces États assemblés, en février 1456, renouvelaient par voie de cahiers et de remontrances leurs vœux au roi, surtout en ce qui concerne l'inactivité du commerce qui ruinait Montpellier [4].

Ces plaintes furent écoutées et prises en considération ; elles donnèrent lieu à l'ordonnance royale du 8 juin 1456 [5].

Parmi les biens que possédait J. Cœur se trouvaient, dans le Lyonnais et le Beaujolais, des mines de cuivre, de plomb

[1] *Arch. de Lyon*, BB, 7, (ann. 1455-1464) ; *Arch. nat.*, KK, 328, f°s 183-191 ; — P. Clément, (*J. Cœur et Charles VII*, pp. 179-183-185 et 309, t. II); Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, t. Ier, p. 296 ; Raynal, *Hist. du Berry*, t. III, pp. 83 et *seqq.*

[2] Hist. de France, t. VII, p. 162 ; Vallet de Viriville, t. III, p. 331.

[3] V. KK, 328, f°s 374 v° et 376 ; du Fresne de Beaucourt, t. VI, p. justificative XI ; la lettre de convocation au Procureur général est datée de Montluçon, du 16 janvier 1456.

[4] Germain, *Commerce de Montpellier*, (t. III, pp. 23 et seqq.).

[5] Champollion, *Mélanges*, t. III, p. 244 ; *Ordonnances*, t. XIV, p. 387.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et d'argent, que J. Dauvet n'eut garde d'omettre de la confiscation ordonnée par l'arrêt de 1453 et que le roi avait concédées à J. Cœur, en 1444, moyennant certaines redevances. Un décret du roi du 14 janvier 1455, rendu à Mehun-sur-Yèvre, en ordonna la confiscation et chargea encore Dauvet d'en opérer la mainmise à son profit, par lettres royales données à Mehun-sur-Yèvre, le 17 janvier 1455.

Dans cette gestion, Dauvet se révèle administrateur prévoyant et sage. Son premier soin, lors de l'investissement de ces mines, nous dit M. Siméon Luce [1], fut de s'informer, auprès des personnes compétentes du royaume, des coutumes qui les régissaient, de les réunir et les coordonner de manière à en faire, pour ainsi dire, la charte des maîtres et des ouvriers.

Le règlement qu'il composa à ce sujet, sous le titre de *Statuts établis par M. Jean Dauvet, procureur du roi Charles VII, sur le faict des mines d'argent et de plomb de Pampilieu, en Lyonnais, de Joux-sur-Tarare, en Beaujolais, et des mines de cuivre de Saint-Pierre-la-Palud et de Chessy-en-Lyonnais*, nous donne des détails fort intéressants au point de vue technique et économique, tant sur le mode d'exploitation de ces mines que des conditions de travail, de vie commune et de moralité qui gouvernaient les ouvriers dans leurs rapports entre eux ou avec l'extérieur.

Par l'article 12, il interdit de leur faire aucune avance. L'article 13, tout de précaution, prescrit l'approvisionnement des mines pour deux ans. L'article 33 prohibe le port d'armes offensives. Les articles 34 et 35 frappent d'une pénalité les voies de fait, les injures et même les blasphèmes; mais l'article 40 les prémunit contre les mesures disciplinaires arbitraires en leur réservant *l'appel comme d'abus*, devant le bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, conservateur

[1] *Revue des quest. historiq.*, t. XXI, p. 189 (ann. 1877).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de leurs privilèges. Par l'article 47, il punit les mineurs qui s'opposeraient au travail de leurs camarades et, par l'article 52, prononce une amende contre les personnes qui introduiraient des femmes débauchées dans les maisons des mineurs [1].

L'exploitation de ces mines ne dura guère qu'une année (janvier 1455 au 24 février 1456); après ce court laps de temps, J. Dauvet, épouvanté de la différence excessive qui existait entre leur rendement et les frais de leur exploitation les afferma; puis, peu après, les restitua aux enfants de J. Cœur.

Les artisans du complot ourdi contre l'argentier du roi n'échappèrent pas à la juste punition que l'accusation d'empoisonnement d'Agnès Sorel, reconnue fausse, provoqua contre ses dénonciateurs. Jeanne de Vendôme, femme de François de Montberon, seigneur de Mortagne, damoiselle de l'hôtel du roi, sa délatrice, fut condamnée à faire amende honorable devant le procureur général Dauvet et fut expulsée du royaume [2]. Otto Castellani, son successeur, faussaire et magicien, fut arrêté à Lyon, le 1er janvier 1457 ; il fut destitué et condamné à l'amende. Guillaume Goufier tomba en disgrâce. Chabannes, comte de Dampmartin, qui avait présidé la Commission qui le jugea et profité de ses biens, fut emprisonné à l'avènement de Louis XI.

Lors de la prise de Constantinople par les Turcs (24 mai 1453), le pape Nicolas V s'adressa, pour le salut de la chrétienté, à tous les princes d'Europe en faveur d'une nouvelle croisade, de concert avec le grand-maître de Rhodes. L'empereur d'Allemagne, Frédéric III, se montra très enthousiasmé de cette expédition. Charles VII, aux prises avec les difficultés de reconstitution de son royaume, y

[1] *Arch. nat., sect. histor.* (reg. KK, nº 329, fos 12-24), ms. de 233 pp. Compte des mines de J. Cœur ; *Revue des quest. histor.*, p. 195.

[2] J. Chartier, t. III, pp. 43-44 ; P. Clément, t. Ier, p. 201 ; de Barante, t. VII, pp. 227-228.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

resta plus indifférent, malgré les incitations du nouveau pape, Calixte III, qui lui avait envoyé la rose d'or, comme fils aîné de l'Église ; mais le fastueux duc de Bourgogne, en sa qualité de suzerain du duché de Luxembourg et de vassal, par suite, de l'Allemagne, s'engageait à fournir 4.000 hommes de pied et 2.000 lances; néanmoins il fallait l'assentiment du roi. A cet effet, il lui dépêcha des ambassadeurs avec Simon de Lalain, à Meung-sur-Yèvre [1] : « Le « roy, les interrogeant d'une chose et d'autre, les tint en « longues et honorables devises touchant leur voiage entre- « pris, louant aucuneffois leur maistre et son haut entende- « ment, plaignant mesmes sa propre fortune, qui ne luy « souffroit y entendre et y labourer en personne, mais ne « voioit point disposés les affaires de son royaume à ce « pooir souffrir. » Puis il ajouta que, si le duc voulait lui confier ses villes de la Somme et lui envoyer son fils, le comte de Charolais, il le laisserait jouir de leurs revenus et les garderait comme les siennes propres [2]. Enfin, le 4 mars 1455 (n. s.), il expédiait à Bruges, où elle arriva fin d'avril, une ambassade au duc sous la direction de Jean le Boursier, dont faisait partie J. Dauvet, et, dans des lettres expédiées le 5 [3], lui donnait ses instructions à cet égard, autorisant la levée d'un décime de guerre et l'imposition d'une aide sur les sujets du duc.

Dauvet eut à informer, comme procureur général, dans un autre procès sensationnel, qui, par sa solennité et l'appareil de justice mis en œuvre, autant que par le rang et la

[1] *Chron. de Chastellain*, t. III, ch. IV, pp. 14-19.

[2] Escouchy, *Chronique*, t. II, p. 278. — D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, *Preuves*, pp. 219-220.

[3] V. ces instructions, *Hist. de Bourg.*, *ibid.*, pp. 214-217 ; — Arch. de Bruxelles, Invent. III, p. 98; — Chastellain, t. III, ch. XIII, pp. 36-37, et les lettres ordonnant la levée du 18 juillet 1455, ainsi que le tableau de ce qu'encaissa l'évêque de Tournai, collecteur général des deniers. (Bibl. de Douai.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qualité de prince du sang de l'accusé, eut un grand retentissement dans le royaume.

Jean II, duc d'Alençon, avait été l'un des plus beaux et des plus valeureux compagnons de Jeanne d'Arc et fut fait prisonnier à Verneuil. Pour se racheter de sa captivité, il avait cédé à son oncle, le duc de Bretagne, la ville de Fougères, qui relevait de son duché.

Plus tard, en ayant demandé la restitution au roi, qu'il accablait de ses instances, parce qu'il se croyait frustré, celui-ci l'éconduisait, ce qui excitait son dépit ; il en conçut du ressentiment, se jeta dans le parti des Anglais et, d'esprit faible, s'adonna à la magie [1].

Ses intrigues avec Talbot, le duc de Bourgogne, le Dauphin et tous les mécontents du jour l'amenèrent à faire appel à l'étranger, à provoquer sa descente en France et à promettre la livraison de plusieurs de nos ports.

L'un de ses messagers ayant été surpris porteur de papiers compromettants, le duc fut arrêté, le 27 mai 1456, dans son hôtel, à Paris, par Dunois et durement incarcéré pendant deux ans que dura l'instruction de son procès, qui ne commença que le 26 août 1458 [2].

Eu égard à son titre de pair, le roi voulut que, sous sa présidence, il fût jugé par ses pairs ; il convoqua donc tous les hauts dignitaires en un *lit de justice*, qui devait se tenir à Montargis et qui, par suite d'une épidémie y sévissant, fut par lettres du 20 juillet 1458 renvoyé à Vendôme. Le duc de Bourgogne y avait été appelé dès le mois de septembre 1457, avec les autres princes du sang, mais il ne put y venir et y envoya des ambassadeurs, parmi lesquels Jean

[1] *Chron.* de Chastellain, t. II, pp. 63 et 64.

[2] *Procès du duc d'Alençon* (recueil Dupuy, mss. nos 137, 513 et 552). Ms. f. Colbert, no 222, fos 1, 4, nos 28 et seqq. ; *chroniq. des ducs d'Alençon*, ms. F. fr. 19, 886 et 5738, I, fo 17 ; 5943, fo 33, vo ; 2861, fo 179 ; J. Ducler, t. III, p. 37.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Orfèvre, duc de Luxembourg, qui essaya, par un émouvant discours, de fléchir la clémence du roi [1].

Charles VII avait alors reconquis, vis-à-vis de Philippe, un peu de son indépendance et ne se laissa pas influencer. Le procureur général Dauvet, qui y siégeait à un ban séparé, avec deux avocats et cinq greffiers, ne craignit même pas de déclarer, en la Chambre du Conseil, à un moment donné de la discussion, devant tous les princes, « qu'il « faudrait plus de quinze jours pour réciter toutes les déso- « béissances du duc ». Celui-ci, en ayant été informé, envoya d'autres émissaires pour s'expliquer sur le sens de ces paroles et demander quels griefs on lui reprochait. Le roi répondit « que le discours du procureur général se rap- « portait aux désobéissances nombreuses et journalières « qu'éprouvaient, dans ses états de Bourgogne, les arrêts « du Parlement et qu'il devrait bien faire cesser [2] ».

Jean fut convaincu de lèse-majesté ainsi que de haute trahison et condamné à mort.

Ses fonctions de procureur général l'amenèrent encore à requérir, le 13 mai 1460, la condamnation d'un autre personnage beaucoup moins intéressant, que les mœurs du temps avaient couvert jusque-là de l'impunité ; il s'agit de Jean V d'Armagnac, accusé de rébellion contre le roi, de conspiration avec les Anglais et d'inceste.

Par arrêt solennel rendu en la grand'chambre du Parlement de Paris, il fut condamné au bannissement du royaume à perpétuité et à la confiscation de ses biens, trop heureux de pouvoir sauver sa tête [3].

[1] V. ce discours dans Chastellain, t. III, pp. 427-433, et l'arrêt, p. 478.

[2] De Barante, *op. cit.*, t. VII, pp. 322-324.

[3] (Procès), XX, 8862, f°s 107-118 ; ms. Legrand, 6967, f°s 156-161 ; coll. Dupuy, n° 38, f° 91 ; ms. Brienne, 189, f° 55 ; Vallet de Viriville, t. III, p. 345.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tous les papes qui s'étaient succédé depuis la création de la *pragmatique sanction* avaient demandé son abolition ; Pie II prononça, à cette occasion, à Mantoue, un discours très hostile contre l'œuvre de Charles VII, auquel Dauvet répondit par une véhémente protestation suivie d'appel au futur Concile (10 novembre 1460).

Mais l'avènement au trône du Dauphin devait amener un changement dans la situation des favoris de son père. Dès son entrée à Paris, le 31 août 1461, Louis XI, désireux de s'assurer des partisans dévoués à sa personne, s'empressa de choisir ses créatures parmi ceux qui l'avaient accompagné dans son exil en Dauphiné et de les pourvoir de charges publiques.

C'est ainsi que le Parlement de Toulouse ayant sur la proposition de son premier président, Varinier, tout dévoué à la mémoire du feu roi qui l'avait porté à cette haute magistrature, non seulement fait décider qu'une cérémonie commémorative aurait lieu pour le repos de son âme et que les conseillers y assisteraient en robe rouge, mais même que les audiences ne seraient reprises et les arrêts rendus qu'après réception des nouvelles lettres du roi [1], ce dernier s'émut de l'excès de zèle de cette décision du Président et ordonna son remplacement. Les lettres furent expédiées et ne tardèrent pas à arriver [2]; cependant Louis XI, qui comprenait qu'à un magistrat aussi éminent il ne pouvait donner qu'un successeur digne de lui, nomma à ce siège, aux gages de 600 livres tournois par an (septembre 1461), le procureur Jean Dauvet, qu'il désirait éloigner, mais qui avait su se faire accepter de lui et que son talent incontestable désignait à cet emploi [3].

[1] Jean Bodin et Loyseau critiquent sévèrement cette décision, qui suspendait la justice.

[2] V. un extrait dans Blanchard, ch. XXI, p. 39.

[3] Bibl. nat., *pièces originales*, 1881, nos 6 et 155 ; *Biographie toulousaine*, 1881, 1823, t. Ier, p. 435. Tessereau, *Hist. chronolog. de la grande Chancellerie de France;* Duclos, *Hist. de Louis XI*, t. Ier, p. 188.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quelques jours après (7 octobre 1461), on trouve, en effet, une demande faite par J. Dauvet, nommé président au Parlement de Toulouse, à Bourré, pour savoir s'il doit prendre immédiatement congé du roi ou s'il peut d'abord se rendre à Angers, au mariage de sa nièce, et revenir ensuite à la Cour [1].

Par lettres-royaulx du 16 octobre 1461, il fut donc notifié au Parlement de Toulouse la confirmation de son maintien, la nomination de Dauvet et la déposition de Varinier.

Cette nouvelle ne laissa pas d'impressionner vivement la Compagnie, « qui, dit M. le conseiller Amilhau [2], avait su « apprécier la haute valeur de son chef et la disgrâce immé- « ritée qui venait de le frapper ». Elle se rendit compte que Louis XI, qui avait appris sans doute qu'il n'avait aucune complaisance à attendre de l'inflexible intégrité de ce magistrat, lui avait préféré un homme plus souple, tel que Dauvet, qui, après avoir été très attaché à Charles VII, ne serait pas moins dévoué à ses intérêts.

« Le choix de Louis XI, ajoute M. Amilhau, ne pouvait « être plus heureux. Dauvet arriva à Toulouse, précédé « de sa réputation de grand magistrat et d'habile diplo- « mate ; il sut calmer en peu de temps l'irritation que la « disgrâce de son prédécesseur avait causée. Il parvint sans « peine à surmonter les méfiances et les antipathies qui « avaient tout d'abord accueilli sa nomination et il ne tarda « pas à gagner l'estime et à commander le respect des « membres de la Cour, sur lesquels il arriva même à acqué- « rir une influence qui était largement justifiée par son « éclatante supériorité. »

Diverses circonstances se présentèrent qui concoururent

[1] Bibl. nat. Fd . Fr., Bourré, nos 20483, 16.

[2] *Les premiers Présidents de Toulouse*, par M. Amilhau, pp. 76-77 ; il le nomme, par erreur, Pierre Daunet ; sur l'orthographe de son nom, v. P. Clément, *J. Cœur et Charles VII*, préface, p. XVI, t. Ier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à mettre en relief la fermeté de caractère du magistrat et le dévouement de l'homme privé autant que la confiance dont l'honorait le roi [1].

Au mois de décembre 1461, Louis XI l'employait, avec Jean Bureau, chambellan, trésorier, seigneur de Montglat, dans une ambassade, auprès de Gaston IV, comte de Foix, pour obtenir la remise de la seigneurie de Mauléon entre les mains du roi, abandon contre lequel le comte ne cessa de protester [2].

Dès sa première année de présidence, les capitouls, qui venaient d'être renouvelés, ne lui parurent pas présenter les garanties suffisantes de savoir, d'entente et d'impartialité pour bien gérer les intérêts de la ville ; il assembla le Parlement, fit annuler deux élections et remit l'administration à une Commission chargée de la direction des affaires municipales, tout en sauvegardant les franchises et les privilèges de la cité. Les heureux résultats de cette gestion justifièrent bientôt la hardiesse de sa décision et calmèrent les mécontentements qu'elle avait d'abord soulevés.

Ensuite, un incendie qui s'était déclaré, le 7 mai 1462, dans la boutique d'un boulanger, avec une extrême violence et avait duré onze jours, ayant menacé de destruction la ville entière, Dauvet accourut sur les lieux et organisa les secours. Malgré leur inefficacité, il ne cessa, entouré des membres de son Parlement et des capitouls, de donner l'exemple d'un courage, d'une abnégation et d'un dévoue-

[1] On rencontre de cette époque, dans le *fonds Bourré*, à la Bibl. nat. (n° 2049 des mss.), une demande faite par son serviteur, Nicolas Lombart, clerc du greffe criminel à Paris, à l'effet d'obtenir l'office de premier huissier au Parlement de Toulouse, parce que Alain Delacroix ne pouvait remplir cette charge à la fois à Toulouse et à Paris ; il s'agit sans doute d'une simple permutation.

[2] *Lettres de Louis XI*, du 18 décembre 1461, t. III, p. 374 (*édit. de la Société de l'Hist. de France*) ; Relation de cette négociation. *pièces justif.* III, (Bibl. nat., 20428, f° 24, f° 4). Protestation, p. 369. — H. Courteault ; *Hist. de Gaston IV, comte de Foix.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment qui provoquèrent l'admiration générale. Au mépris du danger et entraîné par son ardeur téméraire, qui le portait au foyer même de l'incendie, il prodiguait à tous encouragements, félicitations, soins et aide. Il assista de ses propres deniers les trop nombreuses victimes et se concilia avec l'estime la reconnaissance de tous. Le roi vint à Toulouse à ce propos et fit grâce au malheureux auteur de ce fatal accident, qui allait être condamné à l'échafaud. Le Parlement, soucieux de donner un témoignage de sa gratitude au roi et de s'unir à cet acte de clémence, mû par un mouvement de générosité, fit relaxer divers prisonniers.

Durant son séjour à Toulouse, les attributions du Parlement furent réduites, par suite de la création d'un autre Parlement à Bordeaux, lors de la reprise de la Guyenne sur les Anglais, mais cette modification ne dura pas longtemps, ces derniers ayant été rappelés.

Dauvet, qui était resté membre du Conseil du roi, car celui-ci n'avait pas entendu se priver de ses services particuliers et, disaient ses lettres de provision : « pour ce soit « tenir autour iceluy seigneur en son conseil, et que « aucunes fois il se pourroit trouver en cette ville de Paris », fut chargé par lui, l'an 1463, en qualité de commissaire à Tours, avec le comte du Maine, l'évêque de Poitiers et Pierre Poignant, avocat à Paris, de négocier l'apaisement des différends qui existaient entre lui et le duc de Bretagne.

Au mois de décembre de l'année suivante, il fut envoyé au même, titre, à Tours avec mission de terminer les conciliabules engagés à ce sujet. « Le chancelier, déclare Duclos [1], « exposa le point de la question, avec les moyens des deux « parties, et J. Dauvet, qui avait déjà été commissaire dans « cette affaire, la discuta avec tant de clarté que les princes « avouèrent qu'après avoir été très prévenus contre le roi,

[1] Hist. de Louis XI, t. Ier, p. 308.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« ils étaient obligés de convenir que le duc de Bretagne avait « tort. »

L'habileté et l'intelligence que déploya Dauvet dans ces négociations le désignèrent de nouveau à l'attention du roi quand, après la ligue du *Bien public*, furent discutées les conditions du traité de Saint-Maur (29 octobre 1465).

Dès que ce soulèvement eut pris fin, « sa Majesté, qui « luy confiait les plus importantes affaires, dit, à ce pro- « pos Blanchard, l'employa pour moyenner quelque accom- « modement entre luy et les princes liguez ; en quoy par sa « prudence il agit de telle sorte que le traicté de paix fut « arresté au contentement du roi [1] ».

Des conférences avaient eu lieu chaque jour, à la grange aux Merciers (Bercy), entre le comte du Maine, de Beauveau, président de la Chambre des Comptes, et Jean Dauvet, d'une part, et le comte de Saint-Pol, ainsi que divers autres seigneurs de l'autre ; les ambassadeurs ne purent résister à l'éloquence chaude et entraînante du président Dauvet, qui se les concilia et triompha de leur résistance [2].

La nomination de Dauvet à la première présidence du Parlement de Paris, suivant lettres du 7 novembre 1465, fut la récompense de ses services et de son dévouement au roi, qui, par voie de permutation, envoya Mathieu de Nanterre [3] à Toulouse ; mais celui-ci refusa et se contenta d'occuper le siège de deuxième président, « persuadé que la dignité

[1] *Éloges, suprà op. cit.*, p. 40 : — cf. Amilhau, p. 84 : — de Barante, *Hist. des ducs de Bourg.*, t. VII, p. 223.

[2] Le mardi, mercredi et jeudi (24, 25 et 26 septembre 1465) « ne « furent nulles esquarmouches pource que lesdiz comte du Mainne et « aultres seigneurs et, avec eulx, maistre Jehan Dauvet, président de « Tholose, poursuivaient leurs entreprises et pourparlemens avec « Mgr de Berri et ses alliés, ou leurs deputez, tendens affin de paix. » (Journal de J. Maupoint, pp. 78-133.)

[3] Une ancienne famille qui tirait son nom de cette charmante bourgade.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« de la place dépend de la vertu de celui qui l'occupe ; et « Dauvet fut néanmoins installé le 18 novembre 1465, avec « tous éloges dus à son mérite », dit Duclos [1].

Le roi semblait, d'ailleurs, vouloir réintégrer dans leurs charges les anciens conseillers de son père qui n'avaient point démérité.

« Ainsi plus rapproché du trône, remarque M. Amilhau, « il devait être un des conseillers les plus utiles et les plus « dévoués de la Couronne. » Il ajoute : « que son départ fut « salué par les plus sincères et les plus unanimes regrets. Le « Parlement de Toulouse n'avait pas suivi sans un vif sen- « timent de légitime orgueil les succès diplomatiques de son « chef. Il avait ressenti l'honneur qui avait rejailli sur la « Compagnie à la suite de la brillante carrière du premier « président ; il avait éprouvé combien il importait à son « influence et à son autorité d'être dirigé par un homme « d'un mérite supérieur et investi de la confiance du roi. « La population, qui n'oubliait pas la conduite héroïque de « Jean Dauvet aux heures de calamité et de dangers, « accompagna de tous ses vœux le premier président dans « sa nouvelle résidence [2] ».

Suivant le *Journal de Maupoint*, il fit partie de l'ambassade [3] dépêchée au comte de Charolais, au mois d'octobre

[1] T. Ier, p. 451 ; — de Barante, t. VIII, p. 250. — Journal de Maupoint, p. 95, nº 163.

[2] *Op. cit.*, p. 85.

[3] Pp. 107-108 : « Desquelles ambassades pour le Roy les chefs « estoient : le cy-devant dit maistre Jehan Balue, cardinal, evesque « d'Angers, maistre Jehan Dauvet, premier président au Parlement, « M. Jehan d'Oriole et le gouverneur de Roussillon. »

Une lettre, datée du faubourg de Liège, après l'entrée du duc et de Louis XI dans cette ville et publiée par M. Vaësen (Lettres de Louis XI, t. III, pp. 299-300, et orig., Bibl. nat., F. Fr., 15537, fº 145), accuse réception de celle que le cardinal d'Angers, Tanneguy du Chatel et J. Dauvet lui ont adressée et constate le renvoi du porteur avec les remercîments et des nouvelles du roi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1468, sous la présidence du cardinal Balue, qui aboutit à la fâcheuse entrevue de Péronne et dont ce prélat, loin d'être l'instigateur, avait essayé de dissuader le roi [1].

Nous rencontrons, sous la date du 24 avril 1470, dans les *Lettres de Louis XI* [2], un ordre que lui adressa le roi de lui expédier le dossier du procès pendant entre les prévôts et les jurés de Tournai, d'une part, et les officiers royaux du bailliage, de l'autre, dont il désirait prendre connaissance lui-même par intérêt pour les habitants de cette ville ; et, soit que son zèle ou son activité ait faibli, le roi lui reproche, le 20 mai 1470, sa négligence à lui faire parvenir ce dossier, qu'il devra remettre à Pierre Cerisay, son envoyé.

Duclos [3] le fait figurer nominalement et jouer un rôle parmi les personnages qui furent délégués vers le cardinal de la Rovère, neveu du Pape, lors de sa venue en France, en août 1480, avec mission de s'interposer entre le roi et les princes pour faire la paix ; mais le Parlement ne ratifia pas, dit-il, l'accord conclu entre lui et le légat, ne pensant pas « qu'il fût suffisant et convenable à la majesté du roi ».

C'est là une erreur de cet historien ; Dauvet était mort à cette date et G. Le Boulanger lui avait succédé comme premier président dès 1472, car on voit des lettres de Louis XI à son successeur de cette année-là, parmi celles de ce prince qu'on a publiées, et l'épitaphe de son tombeau dit positivement qu'il mourut le 23 novembre 1471, « comblé d'hon- « neurs et de gloire », ajoute Blanchard, qui assigne également cette date, à son décès.

Il fut inhumé dans l'église de Saint-Landry de Paris, sa paroisse, au profit de laquelle il avait fait plusieurs fondations pieuses, indiquées sur une table de marbre noir, dans l'une des niches de son tombeau, avec son écusson à ses

[1] H. Forgeot, *J. Balue, cardinal d'Angers*, pp. 51-52.

[2] *Lettres de Louis XI*, Vaësen, t. IV, p. 101; *Arch. nat.*, X1e.

[3] *Hist. de Louis XI*, t. III, p. 292.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un peu considérable qui n'eût la sienne et que la jeunesse trouvait là une éducation gratuite [1] ». Mais ces affirmations consignées sur de simples fiches manuscrites ne s'appuient sur aucune documentation et n'ont par suite que peu de valeur.

Plus digne d'attention est l'enquête ordonnée en l'an IX par le ministre Chaptal sur l'état de l'instruction publique [2] et dont la première partie concerne les établissements antérieurs à la Révolution [3].

Ce qui intéresse il est vrai le ministre [4] et ce qui cause les regrets unanimes des Conseils d'arrondissements, c'est la disparition depuis dix ans des collèges destinés à la bourgeoisie [5]. Quant aux « petites écoles » de l'ancien

[1] Bibl. mun., ms. 895, vol. 2, Collèges de l'Anjou, f° 19.

[2] En octobre 1800, Chaptal, alors ministre de l'Intérieur, fut chargé de l'Instruction publique et fit faire une enquête auprès des Préfets, Conseils généraux et d'arrondissement, sur l'état de l'enseignement. Ce fut l'enquête de l'an IX (16 mars 1801).

[3] La première partie de cette enquête comportait la réponse aux questions suivantes : 1° Nombre des établissements d'instruction publique, avant la Révolution, dans l'arrondissement ; 2° Nombre des maitres et des élèves de chacun ; 3° Genre d'instruction ; 4° Ressources et revenus de chaque établissement ;

[4] « Depuis dix ans on réclame de toutes parts le rétablissement de ces collèges florissants où une jeunesse nombreuse trouvait une instruction facile et suffisante... » (*Lettre du Ministre aux Préfets, 25 ventôse an IX*).

[5] *Baugé.* « Des maisons d'éducation, il n'y en avait à proprement parler qu'à Baugé et à Beaufort... Le collège de Baugé recevait 40 pensionnaires et autant d'externes. Il fut longtemps recommandable par son enseignement et par son pensionnat et par le nombre d'écoliers qui suivaient les cours. » (Cf. *Arch. de M.-et-L., Conseil d'arrondissement, Baugé, an IX*).

Saumur. « Il existait avant la Révolution deux collèges dans l'arrondissement : à Saumur et à Doué. Dans ce dernier, tenu par des prêtres séculiers, on apprenait la langue latine. La jeunesse y recevait une éducation saine, une bonne instruction. Les frères de l'Oratoire dirigeaient le collège de Saumur ; ils y enseignaient la langue latine, la rhétorique, la philosophie, les mathématiques. Les

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

régime, ces Assemblées les passent sous silence, ce qui prouve sans doute le peu de souvenirs qu'elles avaient laissé. Si parfois il est fait mention des instituteurs, c'est de ceux qui enseignent en l'an IX; et les reproches d'insuffisance qui leur sont adressés permettent de supposer ce que devait être l'incapacité de leurs devanciers [1].

Seul, le Conseil d'arrondissement de Segré fait une réponse plus générale, motivée par l'état de dénuement complet où se trouvait cette partie de l'Anjou au point de

bons principes qu'ils donnaient, la morale pure qu'ils professaient leur avaient acquis de la célébrité. » (Cf. *Ibid.*, *Conseil d'arrond.*, *Saumur, an XI*).

Beaupréau. Le Conseil d'arrondissement a lu avec tout l'intérêt qu'elle inspire, la lettre du ministre du 25 ventôse relativement au rétablissement des collèges. Il n'en existait qu'un autrefois dans tout l'arrondissement. Il était à Beaupréau. Il pouvait contenir deux cents élèves. On y enseignait le latin et les éléments du calcul. Ses ressources étaient modiques. Les anciens professeurs pour la plupart n'existent plus. L'intérêt de tout l'arrondissement et de tous les pères de famille réclame le rétablissement du collège. (Cf. *Ibid.*, *Conseil d'arrond.*, *Beaupréau*, *an X*).

[1] *Saumur :* « Les bons instituteurs sont très rares, et ce n'est pas pour une modique indemnité de 200 francs pour son logement qu'un homme qui aurait les talents irait se transplanter dans une campagne... » (*Ibid.*, *Conseil d'arrond.*, *Saumur*, *an IX*).

« Les instituteurs élémentaires assez nombreux savent à peine lire et écrire et n'ont ni les connaissances ni les talents nécessaires pour instruire dignement la jeunesse. On ne retire de leurs écoles d'autres fruits que de connaître imparfaitement les lettres, d'épeler les mots et de former d'une manière pénible quelques caractères. Par des livres remplis de contes puérils et absurdes et de vains préjugés ils rapetissent l'esprit de leurs élèves, leur apprennent à penser et à parler lâchement et ne leur impriment point ces principes vrais, ces connaissances utiles qui dès l'aurore de la vie préparent de beaux jours... Les écoles primaires doivent d'après la loi apprendre à lire, écrire, le calcul, la géographie et l'histoire. Ils en sont loin. » (*Ibid.*, *Conseil d'arrond.*, *Saumur, an X*).

Beaupréau... « Enseigner à lire, à écrire, à calculer; voilà ce en quoi doit consister le talent d'un maître d'école dans nos campagnes. Combien peu cependant connaissent les éléments de leur profession ! » (*Ibid.*, *Conseil d'arrond.*, *Beaupréau, an X*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un peu considérable qui n'eût la sienne et que la jeunesse trouvait là une éducation gratuite[1] ». Mais ces affirmations consignées sur de simples fiches manuscrites ne s'appuient sur aucune documentation et n'ont par suite que peu de valeur.

Plus digne d'attention est l'enquête ordonnée en l'an IX par le ministre Chaptal sur l'état de l'instruction publique[2] et dont la première partie concerne les établissements antérieurs à la Révolution[3].

Ce qui intéresse il est vrai le ministre[4] et ce qui cause les regrets unanimes des Conseils d'arrondissements, c'est la disparition depuis dix ans des collèges destinés à la bourgeoisie[5]. Quant aux « petites écoles » de l'ancien

[1] Bibl. mun., ms. 895, vol. 2, Collèges de l'Anjou, f° 19.

[2] En octobre 1800, Chaptal, alors ministre de l'Intérieur, fut chargé de l'Instruction publique et fit faire une enquête auprès des Préfets, Conseils généraux et d'arrondissement, sur l'état de l'enseignement. Ce fut l'enquête de l'an IX (16 mars 1801).

[3] La première partie de cette enquête comportait la réponse aux questions suivantes : 1° Nombre des établissements d'instruction publique, avant la Révolution, dans l'arrondissement ; 2° Nombre des maîtres et des élèves de chacun ; 3° Genre d'instruction ; 4° Ressources et revenus de chaque établissement ;

[4] « Depuis dix ans on réclame de toutes parts le rétablissement de ces collèges florissants où une jeunesse nombreuse trouvait une instruction facile et suffisante... » (*Lettre du Ministre aux Préfets, 25 ventôse an IX*).

[5] *Baugé.* « Des maisons d'éducation, il n'y en avait à proprement parler qu'à Baugé et à Beaufort... Le collège de Baugé recevait 40 pensionnaires et autant d'externes. Il fut longtemps recommandable par son enseignement et par son pensionnat et par le nombre d'écoliers qui suivaient les cours. » (Cf. *Arch. de M.-et-L., Conseil d'arrondissement, Baugé, an IX*).

Saumur. « Il existait avant la Révolution deux collèges dans l'arrondissement : à Saumur et à Doué. Dans ce dernier, tenu par des prêtres séculiers, on apprenait la langue latine. La jeunesse y recevait une éducation saine, une bonne instruction. Les frères de l'Oratoire dirigeaient le collège de Saumur ; ils y enseignaient la langue latine, la rhétorique, la philosophie, les mathématiques. Les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

régime, ces Assemblées les passent sous silence, ce qui prouve sans doute le peu de souvenirs qu'elles avaient laissé. Si parfois il est fait mention des instituteurs, c'est de ceux qui enseignent en l'an IX; et les reproches d'insuffisance qui leur sont adressés permettent de supposer ce que devait être l'incapacité de leurs devanciers [1].

Seul, le Conseil d'arrondissement de Segré fait une réponse plus générale, motivée par l'état de dénuement complet où se trouvait cette partie de l'Anjou au point de

bons principes qu'ils donnaient, la morale pure qu'ils professaient leur avaient acquis de la célébrité. » (Cf. *Ibid.*, *Conseil d'arrond.*, *Saumur, an XI*).

Beaupréau. Le Conseil d'arrondissement a lu avec tout l'intérêt qu'elle inspire, la lettre du ministre du 25 ventôse relativement au rétablissement des collèges. Il n'en existait qu'un autrefois dans tout l'arrondissement. Il était à Beaupréau. Il pouvait contenir deux cents élèves. On y enseignait le latin et les éléments du calcul. Ses ressources étaient modiques. Les anciens professeurs pour la plupart n'existent plus. L'intérêt de tout l'arrondissement et de tous les pères de famille réclame le rétablissement du collège. (Cf. *Ibid.*, *Conseil d'arrond.*, *Beaupréau*, *an X*).

[1] *Saumur :* « Les bons instituteurs sont très rares, et ce n'est pas pour une modique indemnité de 200 francs pour son logement qu'un homme qui aurait les talents irait se transplanter dans une campagne... » (*Ibid.*, *Conseil d'arrond.*, *Saumur*, *an IX*).

« Les instituteurs élémentaires assez nombreux savent à peine lire et écrire et n'ont ni les connaissances ni les talents nécessaires pour instruire dignement la jeunesse. On ne retire de leurs écoles d'autres fruits que de connaître imparfaitement les lettres, d'épeler les mots et de former d'une manière pénible quelques caractères. Par des livres remplis de contes puérils et absurdes et de vains préjugés ils rapetissent l'esprit de leurs élèves, leur apprennent à penser et à parler lâchement et ne leur impriment point ces principes vrais, ces connaissances utiles qui dès l'aurore de la vie préparent de beaux jours... Les écoles primaires doivent d'après la loi apprendre à lire, écrire, le calcul, la géographie et l'histoire. Ils en sont loin. » (*Ibid.*, *Conseil d'arrond.*, *Saumur, an X*).

Beaupréau... « Enseigner à lire, à écrire, à calculer; voilà ce en quoi doit consister le talent d'un maître d'école dans nos campagnes. Combien peu cependant connaissent les éléments de leur profession ! » (*Ibid.*, *Conseil d'arrond.*, *Beaupréau*, *an X*).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

vue de l'instruction. La réponse mérite d'être citée en entier : « L'arrondissement de Segré est peut-être celui de la République dans lequel l'éducation de la jeunesse a été le plus négligée. Le petit nombre de parents jaloux de donner l'instruction à leurs enfants les envoyaient dans les collèges à Angers, la Flèche, Château-Gontier, Craon, placés autour de cet arrondissement. Avant la Révolution quelques vicaires, concurremment avec une douzaine de maîtres d'écoles peu instruits, enseignaient à lire et à écrire. Depuis, les habitants sont plongés dans la plus complète ignorance, et dans un grand nombre de communes on a peine à en trouver qui sachent signer. Trois maisons cependant avaient le titre de collège. Le premier situé à Pouancé, le deuxième à Segré, le troisième à Marigné. Il y a eu anciennement dans ces maisons des pensionnats et il y a été fait de bons élèves, mais depuis longtemps il n'y a eu ni maîtres ni élèves. Il n'y avait de revenus affectés à ces établissements que l'affermement des logements et chacun d'eux pouvait valoir de 250 à 300 francs par an[1] ».

Ces indications un peu sommaires, fournies par l'enquête faite dix ans après la Révolution, se trouvent d'accord avec les renseignements très précis que contiennent les cahiers des paroisses. Rédigés dans les bourgs du 1er au 8 mars 1789, en présence de tous les habitants inscrits au rôle des contributions et âgés de vingt-cinq ans, ces cahiers sont signés « par tous ceux qui savent ». Ceux qui signent : ce sont d'abord les officiers royaux notaires ou autres, qui le plus souvent ont rédigé l'acte; puis ce sont les médecins, chirurgiens, lorsqu'il s'en trouve dans la localité, et après eux les métayers, les laboureurs et les journaliers, tous soigneusement classés dans cet ordre.

[1] Arch. de M.-et-L., *Conseil d'arrond.*, *Segré*, *an IX*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Or, d'après les 155 cahiers des paroisses de l'Anjou conservés aux archives du département[1], le nombre des signatures, très variable suivant les localités, est toujours très inférieur au nombre des présences.

Il est des deux tiers au Louroux, paroisse de 400 feux où l'on compte 40 signatures pour 60 présents[2]; il est de moitié dans des centres de même importance qui possèdent des écoles : à Vézins[3], à Thouarcé[4] par exemple; il est du tiers là où nous avons trouvé des traces intermittentes d'écoles comme à Montfaucon[5], à la Séguinière[6], à Mazières[7], à Saint-Lambert-la-Potherie[8], à Vihiers[9], et à la Salle où l'on compte 40 signatures pour 135 présents ainsi répartis : 4 marchands, 55 tisserands et fabricants de toiles, 2 maréchaux, 2 charpentiers, 3 maçons, 1 fileur, 1 marchand,

[1] Ces cahiers concernent la sénéchaussée d'Angers et en particulier la région du Choletais. On n'en trouve aucun de la sénéchaussée de Saumur. A ces cahiers sont joints les résumés des doléances des sénéchaussées de Baugé, Beaufort et La Flèche. Les autres cahiers n'ont pas été retrouvés jusqu'ici.

[2] Le Louroux possédait une école de filles au XVIIIe siècle. La paroisse comptait un grand nombre de marchands, tisserands, tailleurs d'habit, mégissiers, parcheminiers, etc. (Cf. *Cah. de la par.*)

[3] A Vézins, où l'on trouve des régents de 1729 à 1788 et où les religieuses Cordelières tenaient un pensionnat, on compte 40 signatures pour 80 présents et 400 feux. (*Ibid.*)

[4] A Thouarcé, qui avait une école de garçons et une école de filles, dont les maisons furent vendues pendant la Révolution, on relève 35 signatures pour 90 présents et 600 feux. (*Ibid.*)

[5] A Montfaucon, sur 17 signatures on compte 10 signatures de gens de métier.

[6] Séguinière : 18 signatures; 50 présents et 302 feux.

[7] Mazières : 10 signatures; 30 présents et 58 feux.

[8] Saint-Lambert-la-Potherie : 19 signatures; 60 présents et 93 feux.

[9] A Vihiers le cahier porte 43 signatures pour 120 hommes et 25 femmes imposés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1 meunier, 1 cordonnier, 3 tailleurs d'habit, 1 boucher, 34 métayers et laboureurs, 17 cordiers, 10 journaliers, nommément désignés[1].

Encore convient-il d'ajouter que dans ces paroisses les plus favorisées bon nombre de signatures sont illisibles malgré le soin apparent apporté à l'écriture[2]; parfois même à défaut d'écriture courante les noms sont gauchement écrits en forme de lettres d'imprimerie[3]; preuve manifeste d'une grande ignorance

Néanmoins, si dans certaines paroisses le nombre des signatures est relativement important[4], il tombe très souvent, dans les petites paroisses surtout, à un chiffre dérisoire qui témoigne d'une absence presque totale d'instruction. A Saint-Sauveur-de-Landemont on compte 15 signa-

[1] Voir Arch. de M.-et-L., *Cah. des par.*, La Salle-de-Vihiers.

[2] On compte un tiers de signatures illisibles au Louroux, à la Salle-de-Vihiers, à Vézins, etc.

[3] Ainsi à Rablay on en compte 4 signatures semblables sur un total de 15 signatures et 20 présents pour une paroisse de 150 feux.

[4] La proportion établie plus haut ne peut être qu'approximative, car, s'il est vrai qu'à cette époque tous ceux qui savaient signer ne manquèrent sans doute pas de le faire, néanmoins le nombre des présents n'est pas toujours en rapport avec le nombre de feux de la paroisse. Ainsi, tandis qu'à Saint-Lézin-d'Aubance on compte 155 présents pour 240 feux, on ne comptait à Saint-Aubin-de-Luigné que 83 présents pour 293 feux, au Louroux, 60 présents pour 400 feux, à Rablay, 20 comparants pour 150 feux.

En outre, les mendiants, si nombreux à cette époque, ne figurent pas sur ces listes. Ainsi à Saint-André-de-la-Marche, sur 323 feux la paroisse compte 40 maisons de mendiants qui ne paient pas d'impôts. L'Assemblée ne compte que 28 individus « et plusieurs autres », tous nés français et âgés de plus de 25 ans. Le premier feuillet porte la signature de tous ceux qui savent signer, soit 17 signatures, dont celle du notaire Nivelleau, résidant à Saint-André. Ont signé : Charbonnier, collecteur ; Guiberteau, préposé ; Gibouin, métayer, « xindic de la Samblée municipalle », Boussière, collecteur, et 11 artisans ou métayers. (Cf. *Cah. des par.*, Saint-André-de-la-Marche.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tures dont un tiers d'illisibles pour 133 présents, tous artisans, métayers, laboureurs ou journaliers, soit une proportion d'un quinzième environ[1]. Et la proportion est la même au Puiset-Doré qui n'avait pas d'école et dont le cahier demande que « les revenus énormes des communautés soient employés à la dotation de maître et maîtresse d'école qui instruiraient la jeunesse des paroisses[2] » ; aux Alleuds, où la dîme est payée au sixième, où pullule le gibier du duc de Brissac et des religieux de Saint-Aubin d'Angers et où sur 107 feux « les habitants ont déclaré ne savoir signer fors huit[3] ». De même encore au Fief-Sauvin[4], à Thorigné[5], à Pruillé[6].

A Saint-Léger-des-Bois, où la misère est grande, les « manants et habitants » sont quarante présents et ils signent six, dont le syndic municipal qui a rédigé le cahier d'une écriture tremblante, irrégulière et incorrecte[7]. A Saint-Augustin, où « les manants déclarent avoir été troublés par la voix de M. de Meaulne, lequel à rompu leurs cahiers et les a mis hors d'état de faire leurs doléances », le cahier inachevé porte cinq signatures[8]. Et, pour clore cette énumération significative, il faut citer Saint-Ellier où, sur vingt-huit présents, le cahier porte seulement trois signatures[9] ; la Chapelle-Hulin[10] où les deux députés choisis sont les seuls habitants de la paroisse « sachant

[1] Saint-Sauveur-de-Landemont.

[2] Puiset-Doré.

[3] Les Alleuds.

[4] Fief-Sauvin : 8 signatures pour 92 feux.

[5] Thorigné : 7 sign. dont 2 d'illisibles, pour 40 présents et 140 feux.

[6] Pruillé : 6 sign. pour 109 feux.

[7] Saint-Léger-des-Bois.

[8] Saint-Augustin.

[9] Saint-Ellier.

[10] La Chapelle-Hulin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

signer » et l'Hôpital-Saint-Gilles [1], où pour trente-cinq feux on compte douze présents qui ont tous déclaré « ne le savoir [2] ».

II

En même temps qu'ils mettent à nu l'état d'ignorance à la fin du XVIIIe siècle, les cahiers des paroisses renferment des vœux qui constituent un véritable programme d'éducation populaire.

Sur 155 cahiers 33 réclament des écoles [3], et ce nombre paraît considérable si l'on tient compte de l'étendue de la misère dans la plupart des paroisses. Avant de penser au pain de l'esprit, il fallait en effet penser au pain du corps, et les premières choses nécessaires étaient les œuvres de charité et d'assistance publique.

[1] L'Hôpital-Saint-Gilles.

[2] Dans un article où il reproduit les chiffres cités par Maggiolo, Faye déclare qu'en ce qui concerne la proportion des signatures pour les années 1786 à 1790, le Maine et-Loire tient seulement le 66e rang et que le nombre des conjoints sachant signer est seulement de 18 0/0 pour les époux et 12 0/0 pour les épouses et il en conclut « que la province d'Anjou semble devoir être rangée parmi les moins éclairées ». Nous citons sous toutes réserves ces chiffres que nous n'avons pu vérifier. (Cf. Faye, *L'Instruction publique avant la Révolution; Revue de l'Anjou*, 1855, pp.186-216.)

[3] Saint-André-de-la-Marche; — Saint-Augustin-les-Angers; — sénéchaussées de Baugé et de Beaufort; — La Blouère-Villedieu, sénéch. de Châteaugontier; - Saint-Christophe-du-Bois; sénéch. de La Flèche; — Fosse-de-Tigné; — La Jubaudière; - Lion-d'Angers; — Saint-Lambert-la-Potherie; — Saint-Lézin-d'Aubance; — Le Louroux; - Longeron; - Mazières; Montfaucon; — Montjean; — Marans; — Saint-Philbert-en-Mauges; — Pelouailles; — Puiset-Doré; — Rablay; — La Romagne; — Salle-de-Vihiers; — Séguinière; — Sorges; — Thessoualle; — Thouarcé; — Trélazé; - Vauchrétien; — Le Voide; — Vihiers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aussi, lorsque les cahiers associent les œuvres d'enseignement à celles de l'assistance et demandent à la fois la création de bureaux de charité et d'écoles, c'est presque toujours à la fin du cahier que ces vœux sont exprimés, « comme s'il s'agissait, dit C. Port, d'une chose nécessaire après beaucoup d'autres, mais lointaine, et qu'il y avait peu d'espoir de voir réaliser[1] ». C'est le cas à Saint-Philbert-en-Mauges, petite paroisse de trente-cinq feux, dont le modeste cahier se termine par cette déclaration significative : « qu'il serait bien à désirer qu'on cherchât les moyens de se procurer des fonds pour... des maîtres d'école en chaque paroisse[2]. » De même, Saint-Christophe-du-Bois, aux portes de Cholet, paroisse de deux cents feux, n'est pas plus favorisée et laisse échapper cette plainte qui en dit long sur les misères morales de l'époque : « La paroisse n'ayant rien de fixe pour l'entretien et paiement d'un maître et maîtresse d'écolle... la jeunesse se livre aux désordres les plus affreux malgré l'instruction du curé et du vicaire[3]. » Et les créations scolaires paraissent si problématiques que Montjean, qui avait une école de filles depuis 1727 et un maître d'école depuis 1776, n'ose demander d'écoles publiques que « dans les gros bourgs et petites villes[4] ». Néanmoins on réclame ailleurs, pour chaque paroisse, des « petites écoles[5] », ou, comme on disait, aussi des « écoles de charité[6] », ou mieux encore des « écoles publiques[7] », afin d' « éduquer les jeunes gens des

[1] C. Port. *Vendée Angevine*, t, I, p. 12.
[2] Saint-Philbert en Mauges.
[3] Saint-Christophe-du-Bois : 9°.
[4] Montjean : 27°.
[5] La Blouère-Villedieu.
[6] Mazières : 12°.
[7] « Qu'il soit établi dans chaque paroisse un bureau de charité et des écoles publiques. » (Pelouailles 14°.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deux sexes[1] ». On demande avec insistance un maître et une maîtresse[2], tout au moins l'un ou l'autre[3], et à choisir, de préférence une maîtresse, « sachant la chirurgie pour le soulagement des malades[4] ».

Ce qui fait défaut pour créer des écoles, ce sont les ressources. « On manque d'écoles faute de fonds à ce destinés, dit le cahier de Vihiers ; il faut en faire et veiller à ce que par la suite ils ne soient pas détournés à d'autres usages[5] ».

La sénéchaussée de Baugé propose à cet effet une rétribution fixe[6], et les cahiers sont presque unanimes à demander que cette rétribution soit prélevée sur les biens des communautés[7], qu'elle soit obtenue par la réunion de bénéfices inutiles[8] ou détournés de leur affectation primi-

[1] La Fosse-de-Tigné.

[2] Marans, La Séguinière, Vauchrétien.

[3] La Romagne, sénéch. de Baugé.

[4] Saint-Augustin-les-Angers : 12°. — Voir aussi Saint-André-de-la-Marche : 9° ; — La Blouère-Villedieu : 8° ; — La Fosse-de-Tigné ; — Sorges : 23°.

[5] Vihiers : art. 24.

[6] Sénéch. de Baugé

[7] « On demande la suppression des communautés dont les revenus énormes sont à charge à bien du monde et qui emportent la dîme des paroisses, qui entre les mains des curés seraient bien mieux employés pour le revenu des pauvres ainsi que pour la dotation des maisons de charité, de maître et maîtresse d'école qui instruiraient la jeunesse des paroisses. » (Cf. Puiset-Doré.) — Cf. aussi : Saint-Lezin-d'Aubance, 7° ; — Montfaucon ; etc.

[8] « Notre paroisse est composée de plus d'un tiers de biens ecclésiastiques, seigneuriaux, féodaux et religieux. Il y a plusieurs chapelles dont le revenu est d'environ 1.500 fr., que les bénéficiaires ne manquent pas de lever, lesquels laissent néanmoins tomber en ruines par leur insouciance. On pourrait réunir ces bénéfices pour entretenir un régent ou une régente. (Cf. Saint-André-de-la-Marche, p. 8) ; — Cf. aussi : La Blouère-Villedieu ; — Longeron ; — La Salle-de-Vihiers 16° ; — Saint-Macaire-en-Mauges (fin du cahier) ; — Pelousilles ; — Tessoualle ; etc.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tive [1], « et qui, dans l'intention même des fondateurs, seront plus utilement employés à cet important usage qu'à celui auquel ils servent actuellement [2] ».

Plusieurs cahiers proposent au besoin de transporter les revenus « d'une paroisse à l'autre [3] »; ailleurs on pense à la dîme [4]; ailleurs enfin, à une imposition des habitants par la municipalité, car « jamais impôt ne fut et plus nécessaire et plus juste [5] ».

Les écoles ainsi créées seront « gratuites pour les pauvres de la paroisse », ainsi que le demandent un certain nombre de cahiers [6]; elles auront pour objet « d'instruire la jeunesse [7] » et de lui donner un savoir pratique [8]; elles contribueront à former une éducation nouvelle qui est caractérisée d'un mot dans l'admirable cahier de Vihiers : « On désire avoir des citoyens et l'on n'a que des hommes [9] ». C'était comme un écho de cette parole de Turgot : « Il n'y a pas d'établissements pour former des citoyens ».

[1] « Qu'on fasse revenir à chaque église ou fabrique de paroisse les bénéfices, chapelles et prébendes qui y étaient autrefois attachés et que les revenus servent à fonder des escolles gratuites pour l'instruction des enfants... » (Cf. La Jubaudière).

[2] Vihiers, art. 24.

[3] La Salle de Vihiers, 16°; La Jubaudière.

[4] Le Lion-d'Angers, Le Louroux.

[5] Vihiers, art. 24.

[6] La Romagne, La Tessoualle, La Jubaudière.

[7] Saint-André-de-la-Marche 9°.

[8] « Que les dîmes ecclésiastiques de chaque paroisse soient réunies au temporel des cures pour... contribuer à l'érection dans chaque district d'une école d'industrie qui indiquerait aux gens de la campagne les moyens de réussir dans l'agriculture, de traiter les lins, les chanvres, les laines et leur filature. » (Cf. Le Louroux.) — C'était un siècle avant l'œuvre de la 3me République, demander la création d'écoles pratiques d'agriculture, de commerce et d'industrie.

[9] Vihiers, art. 24.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III

Ainsi se dégage des cahiers des paroisses une véritable protestation contre l'insuffisance de l'instruction populaire à cette époque[1]; ainsi également s'impose d'elle-même la conclusion à tirer de cette étude.

Sans doute il y eut au XVIIIe siècle dans les villes de l'Anjou, une bourgeoisie éclairée qui fut instruite dans des collèges alors relativement prospères[2]. Sans doute aussi

[1] Les cahiers des paroisses constituent des documents qui font autorité; néanmoins, pour répondre à une objection possible, il y a lieu de faire remarquer qu'ils ont été rédigés d'après des modèles qui circulaient de ville en ville et qui servaient de base aux discussions des assemblées paroissiales. En outre, souvent la même personne s'est trouvée chargée de la rédaction des cahiers dans plusieurs paroisses voisines. C'est ce qui explique la similitude de certaines expressions. Ainsi, à Trélazé, Sorges et Saint-Augustin-des-Angers, nous retrouvons cette même formule : « Qu'il soit fait de bonnes institutions pour les études et l'éducation de la jeunesse et que chaque paroisse de campagne aye une maîtresse d'école sachant lire et écrire et la chirurgie pour le soulagement des malades ». (Cf. Cah. de Trélazé et de Sorges, n° 23, Saint-Augustin, n° 22.)

[2] C'est dans les collèges de l'époque qu'ont été élevés ceux dont les noms nous sont devenus célèbre au XVIIIe siècle : Pocquet de Livonnière; les deux Rangeard; Prévost; Volney; La Réveillère-Lepeau; David; Béclard; Chevreul, et tant d'autres qui font honneur à l'Anjou.

Ces collèges étaient assez nombreux au XVIIIe siècle. A Angers, outre l'Académie royale de belles-lettres, fondée en 1685, la Société d'agriculture, fondée en 1761, et l'Académie de dessin, fondée en 1769, il y avait le collège d'Anjou, où l'on enseignait les humanités jusqu'à la philosophie et où existait une classe spéciale de mathématiques. Les collèges de Saumur, Château-Gontier et Beaupréau enseignaient les humanités jusqu'à la philosophie; La Flèche avait une école militaire pour les jeunes gentilshommes; à Beaufort, Le Lude, Précigné, les classes s'arrêtaient à la rhétorique; à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à côté de cette classe privilégiée les enfants des artisans aisés et quelques enfants pauvres pouvaient apprendre dans les écoles paroissiales les premiers éléments de la lecture et de l'écriture ; mais il n'en est pas moins certain que la masse du peuple vivait alors dans une ignorance profonde et qu'elle ne recevait guère en fait d'instruction que l'instruction religieuse.

C'est qu'en effet, sous les appellations diverses, suivant les époques, d' « écoles cantonales », « petites écoles », « écoles de charité », nous avons toujours retrouvé une même institution qui est restée, selon l'expression de l'évêque Henri Arnauld, « le vestibule de l'Église ». Née de l'initiative du prêtre et de celle des fidèles, mêlée à toutes les vicissitudes locales, l'école paroissiale a toujours été une

Bourgueil, Baugé, Longué, Doué, Cholet, Champigné, Candé, Pouancé, Craon, on ne dépassait guère les rudiments du latin.

A la veille de la Révolution ces établissements donnaient lieu à de vives critiques, ainsi que l'attestent les cahiers des sénéchaussées en 1789 : « Qu'il soit dressé des plans d'études pour toutes les maisons d'éducation et fondé dans les collèges, des *places gratuites* pour les jeunes gens du tiers, et en nombre triple de celui des gentilshommes qui seront placés dans les écoles militaires. » (Cf. *sénéch. de Baugé,* n° 134.) — « Que, pour remédier à la décadence des collèges et Université, aux abus qui s'y sont introduits, surtout à la facilité avec laquelle on y accorde les grades à ceux qui les ont le moins mérités mais qui ont assez d'argent pour les acheter, Sa Majesté prenne sous sa protection les dits collèges et Universités, 1° en y réunissant des ressources capables d'y fixer des professeurs recommandables par leurs lumières et par leurs mœurs ; 2° en ne permettant qu'il soit accordé de grades dans les Universités qu'à ceux qui, par leur assiduité à suivre les cours, auront mérité de les obtenir. » (Cf. *sénéch de Beaufort;* chap. 7, art. 6.) — « Nous chargeons les États généraux d'accomplir enfin le vœu des vrais citoyens, de tous les corps éclairés et spécialement de l'Université d'Angers qui, depuis un certain nombre d'années, n'a cessé de renouveler cette demande, l'ordre et les objets de nos études actuelles si insuffisantes et si vicieuses seront réformés et un nouveau plan d'éducation nationale sera établi. » (Cf. *Cahier de l'Assemblée générale des comités des 5 sénéch. d'Anjou,* 19 mars 1789, p. 5.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

œuvre pieuse qui prenait place à côté des autres œuvres de la paroisse et dont le but était de donner l'éducation religieuse. Dans une province où les sentiments de piété sont particulièrement développés[1], elle devait donc contribuer, comme les autres maisons d'éducation de l'époque[2], à accroître encore le goût des pratiques cultuelles et à porter au plus haut point la puissance morale de l'Église.

Nous devons reconnaître, il est vrai, qu'à l'instruction purement religieuse sont venues s'ajouter à partir de la Réforme, et au XVIIIe siècle surtout, quelques notions profanes de lecture et d'écriture, voire même de calcul; mais ce fut là une prudente concession aux besoins de l'époque; concession bien faible d'ailleurs, si l'on en juge par la médiocrité des résultats obtenus et par les doléances des cahiers des paroisses.

Aussi est-on peu fondé à prétendre qu'il s'agissait là « d'une culture intellectuelle suffisante[3] » et le mot « d'abandon[4] », prononcé ailleurs, paraît-il beaucoup plus près de la vérité.

[1] Voir sur ce point de nombreux détails caractéristiques dans Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, Cosnier et Lachèse, 1847, 2 vol. in-12.

[2] Rien n'est plus significatif à ce point de vue que le document suivant : « Il existait dans l'arrondissement de Beaupréau un collège où l'on faisait d'assez bonnes humanités et qui comptait 2 à 300 élèves. C'était une pépinière inépuisable pour le clergé et c'est peut-être à cet établissement qu'il faut attribuer la ferveur religieuse qui règne dans tout cet arrondissement. L'éducation qu'on y recevait, dirigée par les Sulpiciens, était singulièrement austère et sombre et se composait d'une multitude de pratiques mystiques et minutieuses. » (Lettre du préfet Montault des Isles au ministre de l'Intérieur, 12 messidor an IX, 1er juillet 1801.) — (Cf. Arch. de M.-et-L., *Conseils généraux*, an IX.)

[3] Ch. Urseau, *L'Inst. prim.*, p. 55.

[4] C. Port. *Dict.*, préf ; p. XLVIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Conçue suivant un idéal en harmonie avec les principes de l'Église et avec l'état de sujétion du peuple sous l'ancien régime, « l'école de charité » sera détruite par la Révolution, d'où sortiront avec un nouvel état social de nouveaux principes d'éducation.

B. Bois.

(*Fin de la première partie.*)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mai 1909

Moyenne barométrique : 761^{mm},21; minimum le 16, à 1 h. du matin, 751^{mm},60; maximum le 3, à 10 h. du matin, 769^{mm},60; écart extrême, 18^{mm},00.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 7°,77; des minima (sans abri), 7°,49; des minima (sur le sol gazonné), 6°,24; des maxima (sous l'abri), 20°,89; des maxima (sans abri), 25°,85; des maxima (boule noire, sans abri), 29°,92; des maxima (sur le sol gazonné), 33°,19; d'une eau de source, 11°,04; du mois, 15°,51.

Minimum absolu (sous l'abri), le 2, 0°,5; minimum absolu (sans abri), le 2, — 0°,2; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 2, — 2°,3; maximum absolu (sous l'abri), le 22, 30°,4; maximum absolu (sans abri), le 24, 36°,2; maximum absolu (boule noire sans abri), le 24, 41°,0; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 22, 46°,8.

Humidité relative, moyenne du mois, 52; minimum, 20, le 20, à 4 h. du soir; maximum, 95 le 25, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 4,19; moyenne diurne la plus faible, 0,0. les 7, 11,; la plus forte, 10,0 le 16.

Nombre de jours de soleil, 30 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 322 h. 81^{m} environ; fraction d'insolation, 0,67.

Pluie totale du mois, 18^{mm},5 en 5 jours appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 10^{mm},8 le 25. Evaporation, 166^{mm},80.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N; 3 jours du N N-E; 5 jours du N-E; 3 jours de l'E N-E; 6 jours de l'E ; 3 jours de l'ES-E; 1 jour du SS-W; 1 jour du S-W; 3 jours de l'W; 3 jours de l'W N-W; 1 jour du N-W; 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6^{m},7. Vitesse maximum du vent le 25, à 1 h. 30^{m} du soir, 20^{m},0 par seconde (vent de l'W).

Gelée blanche, les 1, 2, 3, 14, 15, 18; rosée, les 1, 2, 3, 10, 11, 12, 14, 15, 19, 20, 21, 23, 24, 30, 31 ; brouillard sur terre, le matin, le 18; grêle, le 25; halo solaire, le 6; colonne lumineuse faible au-dessus du soleil, le 10, de 7 h. 22^{m} à 8 h. 16^{m} du soir.

Orage le 25 de l'W au N, de 2 h. 23^{m} à 2 h. 27^{m} du soir, second orage de l'W S-W au N N-E, de 3 h. 56^{m} à 4 h. 12^{m} du soir, grêle faible; un homme a été foudroyé à Trélazé, près Angers, à 4 h. du soir.

A. Cheux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

Nous donnons ci-dessous les noms des artistes angevins dont les œuvres ont été reçues cette année aux Salons, à Paris.

Société nationale des Beaux-Arts

Peinture

Mme Louise Desbordes-Jouas, née à Angers : L'étang (panneau décoratif).

M. Labasque Henri, né à Champigné : La Coiffure ; Petite fille au piano ; L'étang de Vieux-Moulin ; Brodeuse ; Jardin ; Fillette.

M. Mignon Lucien, né à Angers : Nature morte (fleurs et fruits) ; L'album d'images.

Sculpture

M. Jungbluth Alfred, né à Trémentines : Parisienne (statuette).

Gravure

M. Gobô Georges, 10, place du Ralliement, à Angers : La rue Lyonnaise, à Angers (eau-forte originale) ; La galette de blé noir (eau-forte originale en couleurs).

Salon des Artistes français

Peinture

M. Alleaume Ludovic, né à Angers : Portrait de M. Ruau, ministre de l'Agriculture ; Fruits de soleil.

Mme Arc-Vallette, Louise, née à Saumur : La maison fleurie.

M. Assire Gustave, né à Angers : Intérieur d'église.

M. Bricard Xavier, né à Angers : Dans l'Atelier ; portrait de Mlle S. T...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Duchemin Daniel, né à Segré : Avant l'averse.

M. Grasset Frédéric, né à Cholet : Salle des meubles XVIII, Musée du Louvre; Un coin de la galerie d'Apollon, Musée du Louvre.

M. Luzeau-Brochard Fernand-Adolphe, né à Cholet : Rentrée de procession.

M. Morin Vital, né à Cholet : Le Conquet; Matinée de printemps.

M. San Juan (Espagne) : Matinée d'automne.

M. Tessier Louis-Adolphe, né à Angers : Soir de fête.

Dessins, cartons, aquarelles pastel, miniatures vitraux et émaux

M. Alleaume Ludovic, né à Angers : Portrait de Mme D..., pastel; Tête, pastel.

M. Caminade Georges, né à Angers : Portrait de Mlle L... G..., émail.

M. Duchemin Daniel, né à Segré : Souvenirs de voyages; quatre gouaches.

M. Fontanes (Raymond Coignaud de), né à Angers : Vues de Venise : 1. Fondamenta nueva; 2. Vieille rue (Castello); 3. Trattoria; 4. Marché aux fruits; quatre aquarelles.

Sculpture

Mlle Bricard Gertrude, née à Angers : Le petit frère, groupe plâtre.

M. Cayron Louis-Maurice : Portrait de Mme C..., buste plâtre.

M. Castex Louis, né à Saumur : Petite mère, statuette biscuit.

M. Chesneau Georges, né à Angers : Portrait, buste plâtre; Portrait, médaille bronze.

M. Grégoire René, né à Saumur : Jeune fille de Terracina, buste terre cuite, médaillon plâtre.

M. Jouanneault Albert-Constant, né à Saumur : Printemps, femme nue, statue plâtre.

M. Legendre Maurice-Louis, né à Angers : Médaillon, bronze.

M. L'Hoest Eugène : Musiciens arabes (groupe plâtre). Portrait de Son Excellence M. Roger, gouverneur général de Monaco (buste bronze).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Morice Léon, né à Angers : Un condottière, bois.

M. Quénard Armand-Pierre-Louis, né à Allonnes : Musette des bois, buste plâtre; Foot-ball, statuette bronze doré.

M. Richard Charles-Philadelphie, né aux Ponts-de-Cé : Cerf bramant, statuette cire.

M. Ruillé (comte Geoffroy de), né à Angers : Au manège, statuette bronze.

M. Saulo Georges-Ernest, né à Angers : Vision du travailleur, haut relief plâtre; Portrait de M. Michel, directeur du Musée d'Archéologie d'Angers.

Gravure en médailles et sur pierres fines

M. Mattéi Louis-Octave, né à Vern : Un cadre contenant : 1. Portrait de Mme C...; 2. Le vieux pêcheur; 3. Mme Ch... Despiau; 4. M. B...; 5. Offrande à l'Amour, ivoire (Musée du Louvre).

Architecture

M. Baudry Albert, né à Gesté : Peintures et décorations de l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle à Paris.

M. Vilain Marcel, né à Cholet : L'ancien hôpital de Cholet, aquarelles; Menton et Arles, aquarelles.

Gravure et Lithographie

M. Alleaume Ludovic, né à Angers : Portrait (Lithographie originale); Le tub (Lithographie originale).

Mlle Aubert, élève de l'École régionale des Beaux-Arts d'Angers : Le Vieux chêne (d'après Jules Dupré), Lithographie.

M. Huault-Dupuy René-Valentin : La Hollande en croquis (gravure).

Art décoratif

Mlle Bans Marguerite, née à Angers : Tulipes et boules de neige, panneau décoratif; Aquarelle.

***

La semaine qui vient de s'écouler, écrit M. Henry Coutant dans l'*Angevin de Paris*, comptera parmi les plus glorieuses pour l'Anjou.

L'Académie française vient de décerner deux prix — et l'un est le grand prix de poésie, la plus haute distinction dont puisse être, par elle, honoré un poète — à trois de nos

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

compatriotes, M. Maurice Couallier, d'une part, MM. Verrier et Onillon d'autre part.

C'est, en effet, notre excellent collaborateur et ami, Maurice Couallier, qui remporte, de haute lutte, le grand prix de poésie de l'année 1909, dont le sujet était le *Drapeau*.....

A l'heure tardive où nous parvient cette bonne nouvelle, nous ne pouvons entrer dans de longs détails sur la personnalité de Maurice Couallier à qui, d'ailleurs, nous avons, l'an dernier, consacré un article spécial. Au reste, les lecteurs de ce journal connaissent, pour l'avoir apprécié ici-même à maintes reprises, le beau talent de ce poète en qui s'épanouit un amour profond et délicat du terroir angevin. Ils savent avec quelle rare perfection de forme, unie à une fraîcheur de sentiment tout à fait exquise, il a célébré nos plus chères traditions, depuis celle du costume jusqu'à celle du sport favori de notre pays.

Tous ceux qui se sont intéressés aux débuts de Couallier lui ont prédit un avenir des plus brillants, dû au seul mérite et pur de toute concession à ce qui n'est pas son art. Déjà, en récompensant son *Don Quichotte*, l'Académie avait distingué, il y a deux ans, les dons exceptionnels de cet écrivain; elle a voulu, en lui décernant le grand prix de 1909 — la plus haute faveur dont elle dispose — marquer d'une étape plus éclatante encore une carrière qui s'annonçait si féconde.

L'*Angevin de Paris* a des raisons particulières de s'enorgueillir du succès de Maurice Couallier qui lui a toujours témoigné une sympathie très vive et lui a plusieurs fois apporté le concours de sa précieuse collaboration. Il ne peut oublier non plus que Couallier, vient de lui donner une nouvelle preuve de son attachement, en lui offrant pour la fête de Joachim du Bellay une de ses dernières œuvres, un acte en vers, inédit, composé spécialement pour la circonstance, et qui sera représenté à Liré le jour de la fête.

Aucune occasion ne pouvait nous être plus agréable d'offrir au lauréat de l'Académie, avec nos sincères et bien vives félicitations, nos remerciements pour la part de gloire qu'il apporte à l'Anjou.

C'est un égal tribut d'hommages reconnaissants que nous adressons à MM. Verrier et Onillon pour la récompense si méritée dont l'Académie vient de les gratifier, dans la même promotion — si je puis ainsi dire — que M. Couallier. Car,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aussitôt après le grand prix de poésie, un autre — le prix Saintour — est décerné, cette semaine, par l'Académie aux auteurs du *Glossaire des patois et parlers de l'Anjou*. En sorte que c'est par deux fois que l'Anjou triomphe à l'Institut en une seule séance, comme pour bien affirmer la continuité de ce merveilleux tempérament d'artiste qu'on retrouve au fond de toute âme angevine.

Nous avons dit tout ce que nous pensions de l'œuvre de MM. Verrier et Onillon. C'est un monument considérable, d'une érudition prodigieuse, où se trouve fixée pour la postérité la documentation la plus complète sur la langue et les coutumes de l'Anjou. Avec l'histoire de Célestin Port, cet ouvrage constitue le trésor le plus riche où puissent venir puiser tous ceux qui voudront avoir de notre cher pays l'idée la plus exacte et la plus parfaite et qui, dans l'avenir, auront la légitime curiosité de l'évoquer sous tous ses aspects.

Peu de provinces possèdent un ouvrage comme celui-là et c'est pour la nôtre une rare bonne fortune de pouvoir en offrir un aussi intéressant et aussi scrupuleux que celui dont MM. Verrier et Onillon se sont fait les patients et laborieux auteurs.

L'Académie a su comprendre la grandeur de leur initiative et juger la portée du résultat qu'ils ont obtenu. Qu'elle en soit par nous hautement louée et remerciée.

Jamais l'Anjou n'aura pour ses deux fils dévoués et généreux assez de gratitude. Que tous nos compatriotes s'associent à l'hommage éclatant qui vient d'être rendu à leur mérite, comme nous le faisons nous-même avec toute la sincérité et l'enthousiasme dont nous sommes capables.

La *Revue d'Anjou* s'associe de grand cœur aux compliments que la plume élégante de M. Coutant adresse aux trois lauréats angevins. Elle applaudit à leur succès et leur adresse ses bien sincères félicitations.

***

Nous sommes heureux de faire savoir à nos lecteurs que notre compatriote, M. Tessier, a obtenu une 3e médaille au Salon des Artistes français. Son tableau a été acheté par l'État, de même que le remarquable groupe exposé par M. L'Hoest, Musiciens arabes.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous lisons dans le *Sport Universel :*

Au tournoi militaire des armes de combat, à Paris (1909), nous relevons parmi les lauréats, les noms suivants :

M. le lieutenant Perrodon, du 25e dragons, champion du sabre, comme il l'avait été en 1908 (attribution du Challenge l'*Ancêtre*, don de M. le capitaine Charpentier).

Citons à l'épée de combat : MM. les lieutenants Margraff, Perey, de Boisfleury (École de Saumur).

***

Du *Gaulois :* Une famille privilégiée.

Le commandant d'Ollone, le glorieux explorateur si justement fêté l'autre soir à la Sorbonne, a deux frères.

L'un, après avoir remporté de brillants succès universitaires et être sorti de Saint-Cyr en bonne posture, vient de quitter l'armée pour se consacrer à la littérature. Il a déjà publié un roman, *Sœur Odile*, et deux volumes de vers de tous points remarquables. Le second, après avoir été, à sept ans, un pianiste enfant prodige, a obtenu le prix de Rome pour la composition. Une fois à Rome, il a fait des envois qui ont toujours été récompensés par l'Académie des Beaux-Arts. Actuellement, il travaille à un opéra dont il fait également les paroles.

***

Un de nos concitoyens a adressé au *Petit Courrier*, avec prière d'insérer, les réflexions suivantes :

.... « Le Petit Courier » exprimait il y a quelque temps, le regret que le Musée Pincé ne fût point pourvu d'un catalogue ; c'est là, certes, un desiderata des plus fondés, je dirai même une lacune qu'il est de toute première nécessité de combler au plus vite. On ne connaît guère, en effet, un Musée, dont le but est d'instruire, qui soit privé de l'indispensable interprète à défaut duquel le public nage dans le perpétuel inconnu.

« Si une lacune de ce genre saute aux yeux, surtout de l'étranger, celui-ci ne peut non plus se défendre de cet autre regret de voir entasser dans cet admirable petit hôtel des collections qui se surajoutent, au petit bonheur, sans une orientation au moins apparente. L'immeuble a été donné à la ville « pour servir aux arts », sans plus de précision. Il ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

semble donc pas que dans l'esprit du donataire quelque chose interdise un plan primordial.

« En me permettant d'émettre à ce sujet, un avis qui ne m'est pas demandé, je veux par avance supplier l'administration de ne chercher entre mes lignes aucune critique malveillante.

« Certes, je ne veux pas médire de la collection de très grand mérite, laissée par un éminent architecte, mais il semble bien qu'au lieu de la circonscrire dans une salle bien à part on en ait pris prétexte pour envahir tout l'espace resté disponible et continuer les acquisitions dans ce sens. Je n'étonnerai personne en disant que les sections d'architecture des expositions les plus belles et les mieux pourvues sont toujours délaissées du public, qui les trouve trop techniques, froides et peu engageantes. Seule, la corporation intéressée peut y trouver son compte. Mais, est-ce vraiment assez? Assurément non. D'ailleurs, MM. les architectes sont des gens instruits qui sont entourés de tous leurs documents, munis de tous leurs outils. Le public, lui, c'est tout le monde. Il n'a pas une technique spéciale à satisfaire, mais il aime à compléter dans les musées, sous forme de leçons de choses, une instruction fortement préparée par le livre qu'il a chez lui ou dans les bibliothèques publiques.

« Sous ce rapport, il faut reconnaître hautement que les Angevins sont favorisés. Ils ont un musée de peinture et de sculpture qui, quoique un peu à l'étroit, est d'une fort bonne tenue; le Musée Saint-Jean, dont l'étiquette trop modeste semble n'embrasser que l'histoire régionale, englobe fort bien l'histoire générale. C'est là tout un monde où tout s'ébauche et tout se poursuit. A conduire une telle barque il faut un terrible biceps. Je ne citerai que pour mémoire les deux musées d'histoire naturelle, avec le vœu de les voir réunis un jour, mais ailleurs qu'au logis Barreau. Et il y a le musée Pincé qui, s'il persiste dans sa voie de hasard, sera une sorte de résumé des deux autres.

« Ne semble-t-il pas tout à fait logique que l'on donne aux collections nouvelles une orientation destinée à faire d'elles un complément des autres musées et non un double emploi? On dira à cela qu'il faut bien prendre les collections telles qu'elles sont données, et c'est absolument mon avis si les pièces offertes cependant entrent dans le plan d'un éclec-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tisme sévère, mais on pourra toujours modérer le développement des sections déjà représentées ailleurs et s'attacher surtout à ce qui manque dans les autres musées.

« Eh bien, que manque-t-il ?

« Angers, qui a endossé de façon si allègre la glorieuse épithète d'Athènes de l'Ouest, a des musées de tout, c'est entendu, mais pas une collection publique d'estampes, je veux dire « n'a pas une collection assise », car, dans les richesses laissées par Turpin de Crissé, bien que les pièces soient du meilleur choix, on ne peut voir une collection puisque certaines époques, certaines écoles y sont totalement absentes. Faut-il rappeler la réflexion très malsonnante que j'ai entendue d'un étranger il y a quelques jours ? « C'est très drôle, il n'y a ici que des gravures allemandes. » Évidemment, c'est faux et cet étranger, qui ne paraissait pas l'être du tout en matière de gravure, était fort excusable, passant très vite et n'ayant pas un catalogue pour le guider. L'école allemande y est en effet dans une large proportion ; mais, à côté d'Albert Durer et de ses disciples ou imitateurs, à côté de Martin Schongaouer, il y a Marc Antoine Raymondi, accompagné de toute la floraison qui lui fait comme une auréole : Le Maître au Dé, Agostins Veneziano, Marc de Ravenne, Ænéas Vico, tous italiens, connus seulement par des rarissimes pièces ; il y a encore H. Goltzius, l'un des plus savants burinistes de la Hollande du XVIIe siècle. Il y a aussi des Thomas de Leu et quelques autres français.

« Ce qui porte à faire croire, au moins à première vue, que tout cela est allemand, c'est que Durer exerça de son temps une telle influence, non seulement sur les gravures d'Allemagne mais aussi d'Italie et des Pays-Bas, que la majeure partie de la production de ces époques lointaines, affecte une sorte de parenté, un véritable cachet allemand.

« Si un peu de notre admirable et glorieuse École française des XVIIe, XVIIIe et même du XIXe siècle se trouvait là pour illuminer de son élégance ce sévère passé, les réflexions du goût de celle que je viens de citer ne seraient plus possibles.

« Est-il nécessaire d'insister sur l'utilité d'un cabinet des estampes dans une ville comme Angers ? Nous entendons parler à chaque instant de xylographie, de criblé, de mezzo-tinto d'aquatinte, de pointillé, de gravure en manière de ceci ou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cela, de vernis mou, de pointe sèche de lithographie... etc.; où sont les exemples?

« Indépendamment de cette simple leçon matérielle, il y a, et celle-ci est beaucoup plus importante, le plaisir et le profit moral qu'il y aurait à suivre l'évolution de la forme d'art si intéressante qu'est la gravure.

« En quelques jours si on le veut, mais avec un peu d'effort, une intéressante collection de gravures peut être mise sur pied au musée Pincé. Et cela paraît d'autant plus réalisable qu'il n'est pas un amateur qui ne serait heureux d'y apporter sa petite contribution et que les bibliothèques publiques, si la municipalité le veut, se dessaisiront fort bien des cartons dont elles n'ont que faire.

« A. Recouvreur. »

***

M. Auguste Michel vient de faire entrer au musée Saint-Jean deux poteaux bois sculpté du XVIe, d'un très beau style, la Justice et la Tempérance, provenant d'une maison démolie rue Saint-Laud, il y a une vingtaine d'années, et qui se trouvaient dans un jardin, rue de Brissac, ainsi que le Temps tenant un sablier, fragment d'une poutre sculptée.

***

La trente-troisième réunion du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'est tenue à Paris, dans la semaine de la Pentecôte.

A la séance de clôture, M. le chanoine Urseau a lu une communication sur *les peintures de la salle des gardes au château du Plessis-Bourré*, que le *Journal Officiel* résume en ces termes :

« M. le chanoine Urseau, membre non résidant du Comité à Angers, apporte cette année une nouvelle contribution présentée avec autant de précision que de critique. Il s'agit cette fois d'un plafond comportant six panneaux, divisés chacun en quatre compartiments peints, au château du Plessis-Bourré (Maine-et-Loire). Ce château qui, par un phénomène rare, a gardé dans ses grandes lignes l'aspect que lui avait donné son fondateur, Jean Bourré, a perdu ses principales richesses intérieures. Seul un vaste plafond est resté intact, ou peu s'en faut, et c'est cet ensemble dont M. le cha-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

noine Urseau a pu prendre des photographies qu'il décrit dans son mémoire.

« Ces peintures ne portent ni date ni nom d'auteur et aucun document ne permet de risquer sur ces deux points une supposition ou une attribution. Quant à leurs sujets ils sont de préférence satiriques et les quatrains, les sixains qui les commentent marquent mieux encore à quelles préoccupations le peintre avait obéi, soit de son propre mouvement, soit suivant les instructions qu'il avait reçues. Leur portée et parfois leur sens ne nous apparaît pas toujours clairement, parce que divers caissons ont été mutilés et que plusieurs mots ont disparu. Mais ces défectuosités n'empêchent pas la restitution qu'en donne M. le chanoine Urseau d'être fidèle et ingénieuse ».

***

M. François Simon vient de faire éditer artistement par M. Rivière, photographe à Angers, une série de vieilles chansons recueillies par lui et du plus délicieux archaïsme, mises en musique par M. Boyer.

Ces morceaux sont en vente chez M. R. Rivière, photographe, rue d'Alsace, Angers, grand format 0 fr. 60 l'exemplaire; format carte postale 0 fr. 15 l'exemplaire.

Nous adressons tous nos compliments aux auteurs.

***

A l'école Victor-Hugo, M. le lieutenant Basty, du 135e de ligne, a fait une conférence sur l'Électroculture.

Y assistaient : M. le lieutenant-colonel Pintel, l'inspecteur primaire, le directeur de l'École normale et ses élèves, les membres de l'Enseignement d'Angers, une cinquantaine de soldats du 135e

M. le lieutenant Basty a traité magistralement de cette science toute nouvelle. Il a fait constater ensuite les résultats merveilleux qu'il a obtenus dans son jardin d'expérience qu'il appelle « le jardin Bertholon ».

M. le lieutenant Basty a inventé plusieurs appareils d'Électroculture qui produisent les meilleurs effets sur la germination et le développement général des plantes.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le prochain Congrès de la Société française d'archéologie, se tiendra à Angers, en 1910, probablement dans le mois de juin.

M. le chanoine Urseau, secrétaire général du Congrès, est chargé de rédiger, à cette occasion, un Guide historique et archéologique de la ville d'Angers.

***

Le Congrès annuel de la presse de l'Ouest s'est tenu à Angers, le 2 mai, sous la présidence de M. Coudurier, Président de l'Association.

Les journalistes, après une séance de travail, où ils ont discuté diverses questions d'ordre professionnel, ont été reçus par la municipalité. Puis, après un banquet, où ils ont pu déguster les meilleurs vins de l'Anjou, offerts par l'Union des viticulteurs, et une réception par le Syndicat d'initiative, ils ont visité les principales curiosités de la ville.

***

La fête de la béatification de Jeanne d'Arc a été célébrée à Angers, le 16 mai, par des cérémonies imposantes.

Le matin, une pluie fine avait fait craindre pour la journée; mais ce ne fut qu'une alerte. Rarement, de l'avis de tous, la ville avait présenté un pareil spectacle. Les places et les rues étaient pavoisées aux couleurs nationales et aux couleurs de Jeanne d'Arc. Partout, les drapeaux, les étendards et les bannières s'enlaçaient autour des écussons. Le soir, l'hôtel de ville, les édifices municipaux, les églises et les maisons particulières furent illuminés de mille feux.

Les cérémonies religieuses de la journée eurent lieu à la cathédrale. Le panégyrique de l'héroïne fut prononcé par M. le chanoine Crosnier, professeur aux Facultés catholiques.

Dans l'après-midi, une procession inoubliable se déroula dans les rues de la ville. Sur tout le parcours, une foule énorme, massée sur les trottoirs, a assisté, respectueuse et enthousiaste, à ce défilé, composé de groupes qui s'échelonnaient sur plus de deux kilomètres.

La soirée a été aussi belle que la journée et, jusqu'à minuit, la foule s'est pressée, pour admirer les illuminations, dans les rues, qui toutes, depuis les plus riches jusqu'aux plus humbles, présentaient un spectacle superbe.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La trente-cinquième fête fédérale des Sociétés de gymnastique de France a eu lieu, à Angers, les 29, 30 et 31 mai.

Le 29 mai, la délégation de Troyes s'est rendue à l'hôtel de ville pour remettre à la Municipalité angevine le drapeau fédéral.

La matinée du 30 a été consacrée aux concours individuels.

Dans l'après-midi les Sociétés ont défilé dans les rues de la ville.

La fête au Champ-de-Mars, qui suivit, a été plus particulièrement remarquable par les mouvements d'ensemble exécutés par les gymnastes et commandés de façon parfaite par notre distingué compatriote M. Mignot.

La fête de nuit au Champ-de-Mars a été également très réussie. Jusqu'à onze heures, les gymnastes se sont livrés à de divertissants ballets costumés, à des tournois, à des poses plastiques.

Des tableaux militaires ont terminé la fête. Sautant haies et barrières, à la poursuite d'un ennemi imaginaire, les soldats lui courent sus, s'arrêtant pour tirer, tomber, se relever et bondir de nouveau.

Le général Picquart, ministre de la Guerre, est arrivé à Angers, le 31, à 2 heures de l'après-midi. Après une courte visite à l'hôpital, il a présidé la cérémonie de clôture, sur le Champ-de-Mars et distribué les récompenses. Il a repris le train pour Paris, à 10 h. 1/2, après le banquet officiel.

De l'avis unanime, ces fêtes patriotiques ont obtenu le plus brillant succès.

***

La jeune société angevine, l'Avenir Philharmonique poursuit sa route vers le succès.

Son deuxième concert, donné le 15 mai, à la salle du Grand-Hôtel, montre, dit le *Petit Courrier*, les progrès considérables réalisés. Le petit orchestre s'est augmenté de nouvelles recrues et nous avons eu l'audition d'œuvres inédites.

Les musiciens de l'Avenir, sous l'habile direction de M. Paul Rémond, nous ont fait entendre le *Chant du Soir*. de Schumann, la *Canzonetta*, de Mendelshonn, la *Marche Militaire*, de Schubert.

En ces morceaux comme dans les autres, les exécutants

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ont fait preuve d'un ensemble remarquable et de beaucoup de sentiment.

Mlle Yvonne d'Ellivak, que nous avons eu déjà le plaisir d'applaudir dans les chansons bretonnes, prêtait son concours à cette soirée. Elle nous donna la *Prière d'Élisabeth* (Wagner), les *Souvenirs du jeune âge* (Hérold). Elle interpréta l'*Étoile du soir* et *T'aimer, ô blonde enfant*, deux œuvres inédites de M. Brunereau.

On admira fort la douceur de la voix, le timbre harmonieux, la netteté de diction de la jeune cantatrice.

M. André Bertagne est violoniste de première force. D'une façon magistrale il interpréta l'*Andante et l'Allegro* de Haendel, l'*Aria*, de Bach, avec accompagnement d'orchestre, puis des œuvres de Lalo, Swendsen, Hubry et une délicate *Berceuse* de sa composition.

Un jeune ténor, M. Georges Saulais, a chanté une splendide mélodie de M. L. de Romain, *Aveu*, et la *Voix des Flots*, de Metzner, une romance tirée de *Maître Patelin* et *Regrets*, mélodie exquise de Paul Rémond.

Avec Mlle d'Ellivak il nous donna le duo du premier acte de *Carmen*.

Les extraits de *Jehan*, de Paul Rémond, dénotent de sérieuses qualités d'inspiration et de composition chez le jeune auteur, qui fut l'objet de méritées ovations. La *chanson d'Hermine*, délicieuse de naïveté et de fraîcheur, fut chantée par Mlle d'Ellivak et Mlle Boyer fit apprécier son beau talent de violoncelliste dans le prélude du troisième acte.

Le compositeur E. Brunereau remporta un véritable triomphe. On goûta fort la splendeur de son inspiration dans l'*Étoile du soir* et *T'aimer, ô blonde enfant*, en même temps que sa virtuosité de pianiste. Les œuvres de M. Brunereau, nous en sommes persuadé, sont appelées à un retentissant succès et sont dignes de figurer dans tous les concerts.

Mlle Boyer, comme à l'ordinaire, se montra à la hauteur de sa tâche dans les délicates fonctions d'accompagnatrice au piano.

Tous ces artistes furent largement applaudis.

En résumé, très beau concert qui ne sera pas sans lendemain.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ont été promus ou nommés récemment :

Officier de la Légion d'honneur

M. Renault, chef de bataillon au 135e d'Infanterie.

Officiers de l'Instruction publique

M. Bernier, secrétaire-général du Comité d'organisation de la 35e Fête fédérale, Angers ;
M. Adrien Mercier, administrateur des Hospices d'Angers ;
M. Mignot, moniteur général de la 35e Fête fédérale, Angers ;
M. Rohard, conducteur des travaux municipaux, Angers ;
M. Georges, conseiller d'arrondissement, Baugé ;
M. Legrand, docteur en médecine, Beaufort-en-Vallée.

Officiers d'Académie

M. Boulanger, adjoint au Maire d'Angers ;
M. Gourdon, adjoint au Maire d'Angers ;
M. Dugas, secrétaire-adjoint du Comité d'organisation de la 35e Fête fédérale, Angers ;
M. Duplan, membre du Comité d'organisation de la 35e Fête fédérale, Angers ;
M. Goujon, architecte, Angers ;
M. Hermann, chef de musique, Angers ;
M. Englebert, professeur à l'école de musique, Angers ;
M. Lelandais, lieutenant au 77e d'Infanterie.
M. Le Roux, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Angers ;
M. Lemonnier, président de la Société mixte de tir, Angers ;
M. Maugars, secrétaire-adjoint du Comité d'organisation de la 35e Fête fédérale ;
M. Malécot, docteur-médecin, à Ingrandes ;
M. Proutière, docteur-médecin, à Châteauneuf ;
M. Touchet, secrétaire-général des Hospices d'Angers ;
M. Veillet, maire de Vernoil-le-Fourrier.

Officier du Mérite agricole

M. Edmond Mercier, président du Messager angevin.

Chevaliers du Mérite agricole

M. Amy, président de l'Union athlétique, Saumur ;
M. Chedanne, agriculteur, à Beauvau ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Doiteau, maire de Saint-Quentin-lès-Beaurepaire ;
M. Gautier, président de la Société de tir, à Segré ;
M. Leroy, adjoint au Maire, Baracé.

***

Le général Guerrier, général de brigade du cadre de réserve, grand officier de la Légion d'honneur, décoré des médailles d'Italie, du Tonkin, de la Chine, de la médaille coloniale, vient de mourir à Paris, 215, faubourg Saint-Honoré, à l'âge de 74 ans.

Le général Guerrier était né à La Daguenière, en Maine-et-Loire, le 18 juillet 1835. Entré à l'École militaire de Saint-Cyr en 1854, il en sortait sous-lieutenant d'infanterie le 1er octobre 1855. M. Guerrier était capitaine lors de la guerre franco-allemande. Il reçut le cinquième galon en 1884 et fut mis à la tête d'une brigade en avril 1890.

Le défunt était le beau-père du général Nicolas, commandant la 6e brigade d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, et l'oncle du savant docteur Émery, chevalier de la Légion d'honneur.

Les 5e et 28e régiments d'infanterie, une batterie du 15e régiment d'artillerie et deux escadrons du 2e cuirassiers ont rendu les honneurs militaires à ses obsèques.

Le capitaine Rivière représentait le ministre de la guerre et le commandant Étienne le grand chancelier de la Légion d'honneur.

Le cercueil a été conduit à la gare d'Orléans (Austerlitz), pour être transporté à Saint-Mathurin, où ont eu lieu le service religieux et l'inhumation.

X***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Le lieutenant Jacques, *récits vendéens et bretons. Souvenirs d'un nonagénaire*, par M. Aimé DE SOLAND [1].

Se rajeunir à quatre-vingt-quatorze ans! A quatre-vingt-quatorze ans ressusciter en phénix des cendres de son foyer, qu'on n'a pu remuer dans la solitude et le déclin de la vue sans y faire jaillir des étincelles fécondées d'une haleine chaude et fraîche! tel est le miracle de renouvellement littéraire que vient d'opérer le vénérable et le charmant M. Aimé de Soland, le créateur du Bulletin monumental et l'âme de la Société linnéenne, dans une œuvre où ses souvenirs de près d'un siècle sont évoqués et s'encadrent en un roman historique ayant pour thème les plus attachantes vicissitudes de la Vendée militaire de 1793.

La scène s'ouvre sur le domaine des Aulnais, déserté par l'émigration. En un combat entre un détachement d'éclaireurs de Charette et une colonne de bleus postée en embuscade au passage d'une rivière, un solide capitaine d'une paroisse vendéenne, Germain Burgevin, et un frêle mais impétueux adversaire appelé « le lieutenant Jacques », en échangeant, en face à face, deux balles, tombent grièvement blessés l'un près de l'autre, tandis que, grâce surtout à l'énergie de Germain, les bleus détalent. Relevés et recueillis ensemble sous le toit du père de Germain, honnête fermier des Aulnais, les deux adversaires, dignes l'un de l'autre et reconciliés là dans la souffrance et l'hospitalité, reçoivent de leur hôte les soins les plus dévoués, et par là s'accélère leur guérison. Mais durant la convalescence s'interpose entre eux l'assiduité secourable d'une cousine et d'une fiancée de

[1] In-12, 1909. Angers, G. Grassin et Hogu. — Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Germain, Annette; et entre elle et le lieutenant Jacques s'éveillent de tendres sympathies dont s'inquiète la sourde jalousie de Germain. Aussi, dès qu'il devine une réciprocité d'inclinations entre lui et Annette, le délicat officier républicain, pour ne troubler ni partager le cœur de cette jeune fille qui l'avait soigné en sœur de charité s'esquive la nuit furtivement, en laissant dans la chambre où tant de dévouement a plané sur son chevet une lettre d'adieux trempée de ses larmes.

Dix ans après, l'héroïque et le loyal lieutenant Jacques, transformé par l'âge et les péripéties de l'ère napoléonienne en un robuste et brillant colonel de Suberville, qu'a enrichi un héritage imprévu, reparaît aux Aulnais en un incognito favorisé par les glorieuses cicatrices qui sillonnent son visage martial. C'est pour y réaliser, par l'achat du riant domaine de la Ridellerie, à la veille de sa retraite, un établissement territorial où sa gratitude tirera les époux Germain de la ruine due aux exactions de l'ancien pataud Isidore, devenu durant l'exil de ses maîtres « l'avide intendant » des Aulnais. Mais, durant les pourparlers en vue de combinaisons agricoles qui rassurent et relèvent son ancien ennemi, la pénétrante Annette, en un éclair de souvenir sentimental et en lui montrant la lettre pour ainsi dire encore mouillée de ses larmes, « trahit et démasque sous le colonel de Suberville le lieutenant Jacques ». Et, dans cette soudaine reconnaissance, on s'embrasse sans se croire compromis, en un ravivement d'effluves épurées, s'il l'eût fallu, par le cours des ans et la métamorphose des destinées. Jacques accepte même d'être, ce jour-là, le parrain d'un nouveau-né qui vient de sceller tardivement l'union conjugale de ses anciens hôtes; et à leur table on fête cette innocente consommation de fraternité sous la bénédiction du curé qui a célébré le baptême.

Hélas! à la veille du rendez-vous champêtre donné aux Germain dans la Ridellerie, voilà le colonel de Suberville rappelé sous les drapeaux de la grande armée par la déclaration de guerre à la Russie. Et peu après, à la bataille de la Moscowa, il tombe mortellement blessé sous un linceul de neige l'isolant des ravages qui suivent aux Aulnais l'exhalaison de son dernier soupir. Car l'annonce de son trépas tombe chez les Germain comme un coup de foudre. Annette, qui ne s'était jamais déprise de l'inconsciente et chaste ten-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dresse pour l'officier dont elle avait pansé les blessures, Annette, transpercée, tombe morte; et du même coup chancelle la raison du malheureux Germain, miné par la jalousie qui date de l'accueil de Jacques sous le toit paternel. On le transporte comme fou dans une maison d'aliénés et il y traîne quelques semaines d'une sinistre existence, en y cueillant, chaque jour, un bouquet dans la navrante illusion de la prochaine visite d'Annette.

Pendant ce temps une jeune châtelaine, Javotte de Kervorlet, enlevée au fond de la Bretagne, à Landivisiau, par des bohémiens de confréries bretonnes, en l'ébauche encore rudimentaire de la police impériale, est soustraite à leur tyrannie par d'autres braves villageois des Aulnais, les Hubert, qui l'accueillent, s'y attachent et l'élèvent en fille adoptive. Mais c'est pour la rendre au bout de dix ans à ses parents qu'attirent chez eux les investigations du maire des Aulnais. Aussi les Kervorlet, dans l'élan de leur gratitude et pour dédommager les Hubert du déchirement que leur inflige la revendication de leur fille, les veulent rapprocher d'elle par leur migration en un chalet idéal enclavé dans leur parc. Là Hubert est érigé en un garde du domaine et on l'attache encore plus, comme maître d'équitation, lui l'ancien cavalier d'un régiment de l'Empire, aux pas de la jeune milady qui ne reniera jamais son sauveur. Mais, jusqu'à travers leur identification à la vie seigneuriale de leurs nouveaux maîtres et dans l'éclat des halalis de chasse, les pauvres Hubert s'étiolent en cette captivité dorée comme en une nostalgie d'exil trop avancée pour en guérir par le rapatriement en leur vieux logis. Car ils y languissent et s'éteignent sur ce foyer sans avenir « d'où Javotte avait emporté avec elle toute leur joie ».

Ainsi tombent toutes d'une pièce ces existences vendéennes dont la concentration antique fait à la fois leur force et leur fragilité. Car, dans l'invétération de ses cultes de patrie et de famille, le Vendéen se raidit au lieu de ployer sous les orages de la vie et par là livre sans défense au souffle du malheur ses flancs caverneux ou ses racines à jour. Et ces désastreuses destinées s'harmonisent avec l'aspect de cette Vendée aux mélancolies automnales, dont les vallons étranglés dorment en un silence qu'interrompt seul « le susurrement des ruisseaux mêlé au tic-tac des moulins ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces deux drames géminés des Burgevin et des Hubert se déroulent parmi les riches tributs d'une érudition faite des plus lointains souvenirs : une érudition d'aïeul raconteur; une érudition à la Walter Scott, plongeante et plantureuse, friande et diverse. L'auteur rattache à son récit, en de piquants contrastes, tous les types marquants de la vieille Vendée de 93. En la personne du marquis des Aulnais c'est la féodalité tutélaire des paternels seigneurs d'avant l'émigration. C'est la gloire naïve du Vendéen de Bonchamps et de Charette, arborant dans la revendication du trône et de l'autel les insignes du Sacré-Cœur. En face c'est la discipline familiale du loyal soldat de Kléber, de Marceau et de Hoche, qui, en s'affligeant de la guerre civile, aspire vers ces quartiers de Sambre-et-Meuse « où se réfugient l'honneur et le patriotisme ». Là-dessus tranchent lugubrement le représentant du peuple, avec sa férocité emphatique et empanachée, et l'envieux, l'hypocrite et le malfaisant pataud, qui se gorge et se vautre impudemment dans les dépouilles de ses victimes. Au-dessus sourit l'honorable médecin, ami des deux camps, grâce à l'impartialité de ses services. Et, dans une région encore plus sereine, c'est le vieux curé des armées vendéennes, qui rendu, grâce aux pacifications consulaires. à sa sécurité pastorale épanche sa verve naturellement joviale, alternant avec la solennité tragique de ses souvenirs. Et puis sous la Restauration c'est le soldat de Charette transformé en garde-champêtre, mais qui verbalise avec indulgence dès qu'il n'a plus de bleus à combattre et qui s'éteint doucement en fredonnant comme à travers champs des refrains de chansons vendéennes, entre la croix et la fleur de lys qui vont orner sa tombe.

Tous ces personnages se meuvent dans des sites d'une vraie Vendée vendéenne. Ce sont de vieux manoirs avec leurs fiers donjons et leurs herses jalouses. Ce sont des rivières arrosant des bouillées d'aulnes entre des coteaux abrupts que dominent de grands moulins à vent aux crépitations orageuses et que garnissent d'impénétrables halliers dans les anfractuosités des chirons, ou dans l'humide atmosphère des fontaines.

Et dans la trilogie qui divise le roman du *Lieutenant Jacques* chaque époque a des traits distinctifs. En 93, ce sont les horreurs de la guerre civile coudoyant le placide va-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et-vient des villageoises vendéennes. En la pacification intérieure, au moins relative, que le Consulat lègue à l'Empire, et sur le théâtre du combat où Jacques et Germain tombèrent l'un sur l'autre, c'est un sillon qui s'achève sans trouble entre le fusil d'un chasseur botaniste et le chevalet d'un peintre en villégiature. Et de là on perçoit l'écho des lazzis de l'huissier jovial qui pousse aux enchères sur les domaines rentrés dans la circulation publique; et l'on tressaille au tintamarre burlesque des fréries où la pauvre Javotte tremble sous la férule de sa hideuse bohémienne. Et puis enfin, sous la Restauration et dans la plénitude des liquidations sociales, c'est la réintégration des émigrés dans leurs châteaux héréditaires, avec la reprise des habitudes seigneuriales qui suit la récompense des fidélités conservatrices et le châtiment des malversations des intrus. Et là, dans le piaffement des écuries princières, on entrevoit le jeune châtelain « boutonnant ses fleurets d'escrime entre les aveux et dénombrements paternels et une mère et une sœur qui lisent et qui brodent ».

Et tout cela revit en un style aisé, svelte et rapide, où s'allient à la verve et au naturel la couleur et le relief. Il y a de l'habileté dans l'enchevêtrement des épisodes, et les dialogues caractéristiques s'y poursuivent en coupures nettes, en arêtes vues et en tonalités vibrantes et sincères.

Bref, le *Lieutenant Jacques* est appelé à figurer avec honneur dans une bibliothèque vendéenne. Rien qu'à ouvrir ce précieux volume on en dégage la saveur et le sel, l'arome et le fumet de terroir. Et, dans cette vivante galerie cela lui vaut un souvenir ému de cet immortel inaugurateur de l'épopée du Bocage qui s'appelle Mme de La Rochejacquelin.

Suivent des « Notes et Documents » d'un vif intérêt. Ce sont les vicissitudes de l'ancien *Collège de l'Anjou*, dirigé par les Oratoriens. C'est la liste, la plus complète qui ait paru jusqu'ici, des membres de la Société angevine d'agréments, fondée en 1748 et abolie en 1792. — C'est une notice sur le conventionnel terroriste Choudieu, où éclate son cynisme révolutionnaire parmi d'indéniables instincts de courtoisie et de générosité. — C'est la liste des membres de la Commission municipale imposée à Angers, le 25 juin 1793, par l'occupation vendéenne. — Ce sont les vicissitudes capitales éprouvées, après les placards royalistes sortis de leurs presses sous l'occupation vendéenne, par l'imprimerie des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pavie, lors de la réaction révolutionnaire qui suivit la reprise d'Angers par les bleus. Et de là le rappel des éclosions littéraires et artistiques de cette noble famille. Nous en attestons cette ardente poésie adressée, un demi-siècle après, à l'auteur futur du *Lieutenant Jacques*, sous le titre de *Solandissimis*; une poésie où le romantique petit-fils de l'imprimeur de 93, Victor Pavie, interpelle son ami sur leurs infatigables et fructueuses herborisations du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres. — C'est la *Chanson inédite de Cathelineau*, chantée le 9 août 1827, jour de l'inauguration du monument élevé à sa mémoire, par le chevalier de Lostange; une chanson qui résume, sans nul apprêt littéraire, mais en traits fidèles, toute l'ère triomphante de la prise d'armes vendéenne. — Enfin tout se clôt par de piquantes notices sur nos vieilles « Assemblées », aujourd'hui abolies ou périmées, de la *Baillée des filles* des Ponts-de-Cé, de la *Chalibaude* de Reculée et de la *Baumette*.

L. F.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. G. Grassin. — 1653-9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES MINES DE CHARBON EN ANJOU

du XIVe siècle à nos jours

Angers, le 15 janvier 1909.

MON CHER AMI,

Permettez-moi de vous féliciter d'avoir eu la pensée de faire connaître le passé minier du beau et doux pays d'Anjou à une époque où il paraît appelé à prendre une place importante dans l'industrie minière et métallurgique de France.

Beaucoup d'Angevins apprendront probablement avec surprise que leur pays a été autrefois un important centre producteur de charbon de terre et liront par suite avec intérêt qu'il recèle encore dans son sein des richesses houillères appréciables.

A cet égard, votre étude intéressera sans aucun doute les industriels ; mais elle vous donnera surtout droit à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Anjou dont elle constituera le document économique le plus complet.

A un point de vue plus général, elle doit être considérée comme une contribution à l'histoire de l'art des Mines. *Notre bassin houiller de la* Basse-Loire *est en effet exploité depuis les temps les plus anciens ; de plus, par sa situation géologique, il a donné lieu à des difficultés techniques exceptionnelles ; il est*

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

par exemple recouvert dans certaines régions par les alluvions de la Loire dont la traversée donne des venues d'eaux inépuisables. Les ingénieurs des mines angevines ont eu à lutter contre cet obstacle considéré les groupes comme insurmontable et l'un d'eux, M. Triger, y est parvenu brillamment en inventant un procédé de fonçage de puits auquel on a donné son nom. Ce sera un plaisir pour les ingénieurs de lire dans votre étude la première application de ce procédé qui, depuis, a rendu d'inappréciables services tant à l'industrie minière qu'aux travaux publics.

En raison de leur ancienneté, les exploitations houillères de l'Anjou ont été soumises à tous les systèmes qui ont régi la propriété minière ; elles ont, en outre, été l'objet, avant la loi actuelle sur les mines, de procès qui ont eu, parfois, un retentissement dans toute la France. Votre travail donne, sur ce point spécial, des renseignements les plus détaillés et, par ce fait, se rattache à l'Histoire de la législation minérale. Il présente donc un vif intérêt d'actualité, au moment où un projet de loi, modifiant le principe même inauguré par la loi du 21 *avril* 1810, *vient d'être soumis à la discussion du Parlement.*

L'index bibliographique très complet, que vous donnez en terminant, ne constitue pas la partie la moins intéressante de votre ouvrage ; il rendra de grands services à ceux qui voudront étudier les questions minérales ou géologiques se rapportant à l'Anjou.

Votre bien dévoué,

GRARD.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

INTRODUCTION

Des mines de charbon en Anjou, ces géologues sont bien bons ! Ils veulent faire de l'Anjou une succursale du Pérou. Telle fut la réponse que me fit un notable angevin, alors que roulant sur le pont de Lâleu j'essuyais la buée qui couvrait la vitre de la portière de notre wagon, afin de lui montrer la fabrique de briquettes du puits n° 4 de Chalonnes et d'autre part Notre-Dame des Mines. Combien d'Angevins sont encore dans le cas de notre compagnon de voyage et pourtant que de travaux ont été entrepris et que de conceptions de génie ont eu pour source notre bassin houiller. C'est afin de renseigner le public sur ces tentatives hardies que nous avions commencé à réunir de nombreux renseignements et une foule de notes sur les mines de charbon en Anjou. Sur ces entrefaites, M. Edouard Bureau, le savant professeur du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, nous ayant demandé de collaborer à l'introduction historique de sa géologie du bassin houiller de la Basse-Loire, nous avons étendu nos recherches; nous avons été assez heureux pour nous procurer un grand nombre de pièces curieuses et fort rares, quelques-unes même inédites, de sorte qu'entraîné par notre sujet nous avons rédigé une véritable histoire industrielle des bourgs de Saint-Georges-Châtelaison, Saint-Aubin-de-Luigné, la Haie-Longue, Chalonnes et Montjean, histoire beaucoup trop considérable pour son but primitif, mais, tout au moins nous osons l'espérer, d'un grand intérêt pour l'histoire d'Anjou; et ce point de vue nous a paru suffisant pour solliciter de l'aimable Directeur de la *Revue d'Anjou* sa publication dans ce périodique essentiellement angevin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qu'il nous soit permis de remercier ici tous ceux qui nous ont aidé dans notre tâche, MM. Ol. Joubin, bibliothécaire en chef de la Ville, Saché, archiviste départemental, Benoit, sous-archiviste, qui ont bien voulu mettre à notre disposition les nombreux documents conservés dans les établissements dont ils ont la charge, enfin et tout particulièrement MM. Ch. Dardalhon, conducteur des travaux aux mines de la Prée, qui a bien voulu nous donner un résumé succinct des travaux d'exploitation des mines de Layon et Loire, dans la région d'Ardenay-la-Haie-Longue, L.-P. Davy, ingénieur civil des mines, auquel je dois d'intéressants renseignements sur la dernière période d'activité de la concession de Layon et Loire ; A. Grard, contrôleur des mines à Angers, qui a accepté de compléter nos renseignements sur les travaux exécutés dans ces cinquante dernières années et a mis à notre disposition avec une amabilité inlassable les précieuses archives dont il est dépositaire.

Tel que nous le présentons au lecteur, notre travail est encore bien imparfait; mais, en ce moment où l'on ne parle en Anjou que de mines d'or et de fer, il est intéressant de parler des mines de charbon et de voir ce qu'ont su faire en pareille matière nos ancêtres; c'est là le but de ce travail, qui, présentant de ce fait un certain intérêt, nous gagnera ainsi, nous l'espérons, l'indulgence de nos lecteurs.

Olivier COUFFON,

Préparateur de Géologie à la Faculté des Sciences de Paris,
Secrétaire de la Commission du Musée d'Histoire naturelle d'Angers,
Secrétaire de la Société Géologique de France.
Secrétaire de Palæontologia Universalis.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pl. I

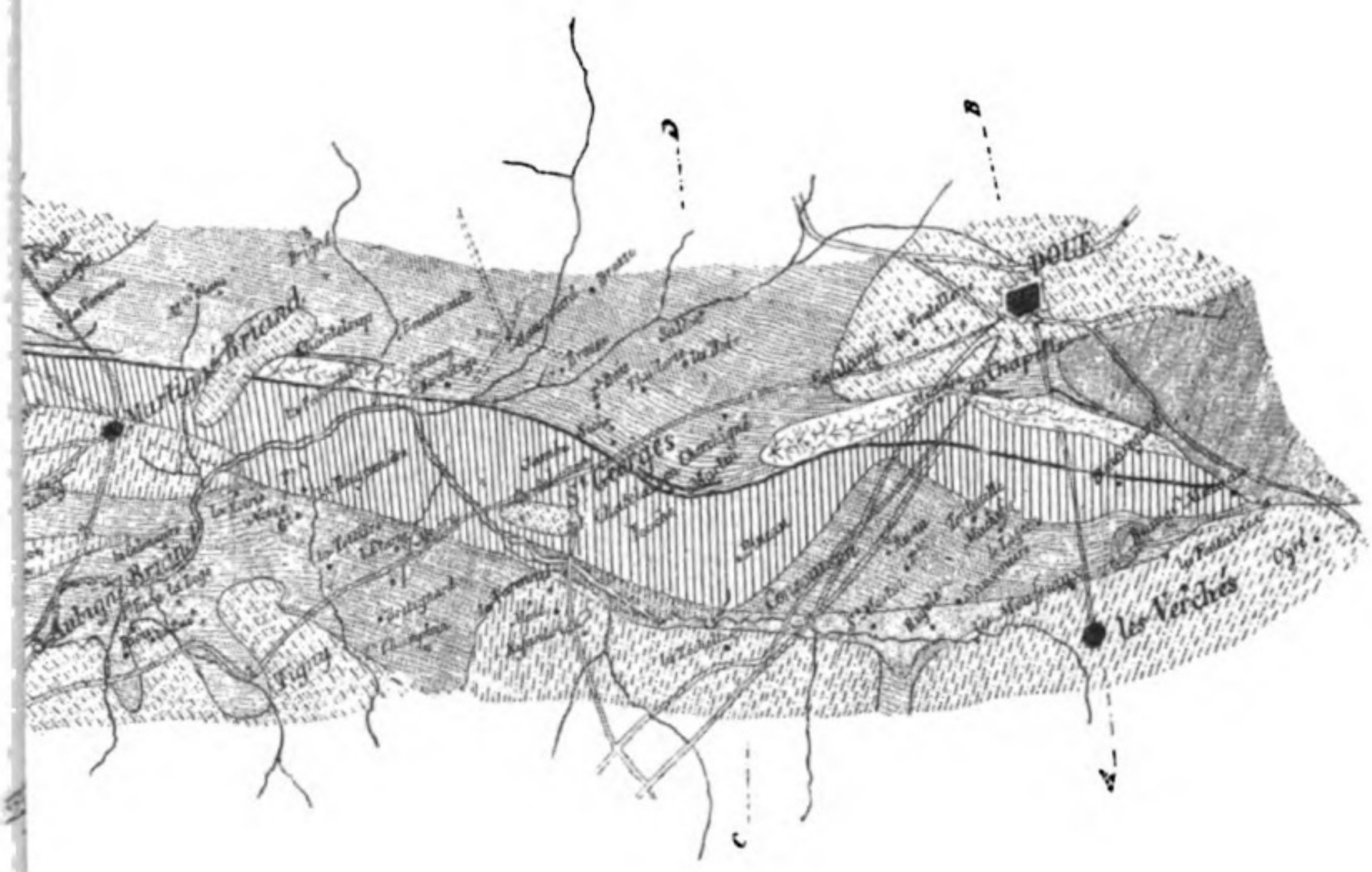

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE PREMIER

Le Terrain houiller en Maine-et-Loire

APERÇU GÉOLOGIQUE DE SON EXTENSION ET DE SA STRUCTURE

Sans entrer ici dans les détails de la composition minéralogique et de la flore fossile du terrain anthracifère de Maine-et-Loire, nous croyons nécessaire, pour la compréhension des faits historiques qui se sont déroulés dans les paroisses où ce terrain affleure, de donner ici, en nous en tenant aux grandes lignes seules, une idée succincte de son extension et de sa position ;

Le bassin anthracifère de Maine-et-Loire constitue la partie orientale du bassin de la Basse-Loire et appartient au carboniférien inférieur ou culm ; il se présente sous forme d'une traînée de dépôts dirigés Est-Sud-Est ; Ouest-Nord-Ouest, s'étendant sur une longueur de 59 kilomètres, débutant vers Baugé les Verchers, atteignant la Loire à Rochefort et la franchissant à Ingrandes où il s'étale vers Ancenis, dans la Loire-Inférieure (pl. 1).

En 1751, A.-J.-B. Dargenville, dans *Enumerationis fossilium quæ in omnibus Galliæ Provinciis reperiuntur tentamina*, résume ainsi cette extension :

« Litantracis mineralia vulgo denotant curiæ, *Saint-Aubin-de-Luigné*, *Chaudefondu*, *Chalonne*, *Montjean-sur-Loire*, *Saint-George*, *Chantelaison*, *Courson*, ut et prædium, *Noulis*, incolæ sunt quinque auri grana centum pondo ex his mineralibus extrahi posse.

« Alia Litantracis mineralia in locis oppidulo *Doué* circumjectis, octo millia passuum a Salmurio inveniuntur. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les dépôts compris dans ce bassin sont composés de poudingues, de grès de différentes natures, de schistes, de rognons de fer carbonaté, de couches de combustibles accompagnées dans une grande partie du bassin par une cinérite se débitant en fragments souvent cubiques, ce qui lui a valu dans le pays le nom de pierre carrée.

Par suite du soulèvement du massif holocristallin de Vendée d'une part et, d'autre part, de l'apparition des porphyrites andésitiques dont la direction générale suit une ligne passant par Denée, Rochefort (Dieuzy), La Possonnière, Laleu, Saint-Georges-sur-Loire et Champtocé, toutes les couches du bassin, prises entre deux forces agissant parallèlement à la manière des mâchoires d'un étau, ont été plissées et relevées aux gisements principaux jusqu'à la verticale, en même temps que le terrain silurien qui les supporte en concordance. Par suite du plissement, le terrain anthracifère forme une longue gouttière (Synclinal) unique de Chalonnes à la limite ouest du département et double au contraire dans la partie est de la formation où il constitue deux bassins : celui de Chaudefonds et celui de Saint-Aubin-de-Luigné séparés par une crête de Gothlandien reposant en transgression sur le Précambrien, le bassin méridional ne contenant plus de charbon à partir de Saint-Lambert-du-Lattay. Le froissement des couches a été si énergique qu'un horizon du culm replié sur lui-même arrive à reparaître trois fois de suite dans une même coupe transversale.

Selon que les couches charbonneuses, au moment de leur plissement, se sont trouvées entre des épontes de pierre carrée ou de grès (roches non compressibles) ou entre des épontes d'argile devenues plus tard des schistes (épontes éminemment compressibles), les couches ont été plus ou moins comprimées, se réduisant en certains points à une simple traînée charbonneuse, pour s'épanouir un peu plus loin; ce genre de dépôts dits en chapelet, spécial aux mines

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'Ouest, a reçu le nom de brouillards. Par suite du resserrement des couches en certains points où toutes les veines se terminent en coin, on se trouve en présence d'une suc-

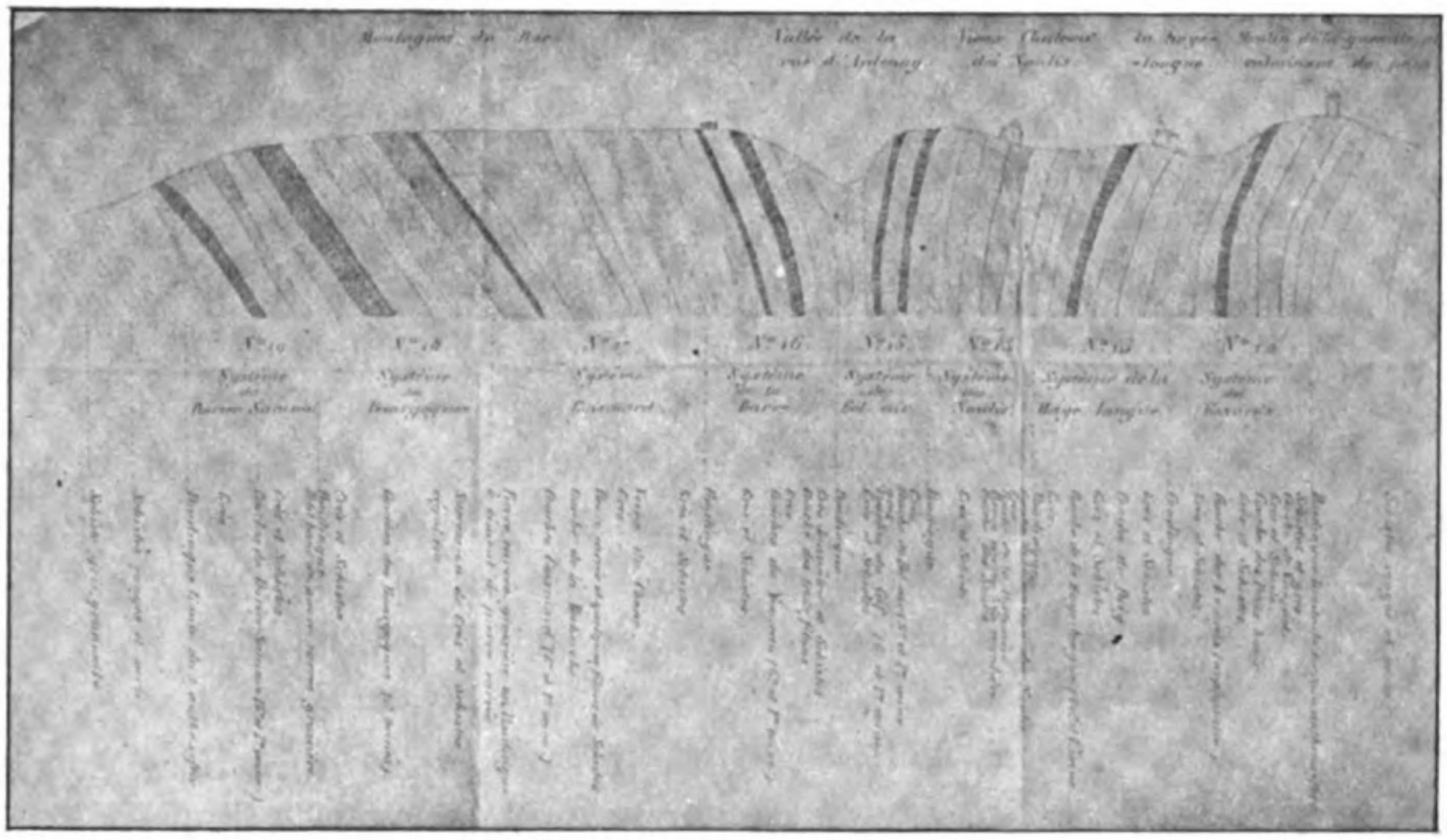

Fig. 1. — Coupe du bassin houiller de la Basse-Loire, d'après Rolland.

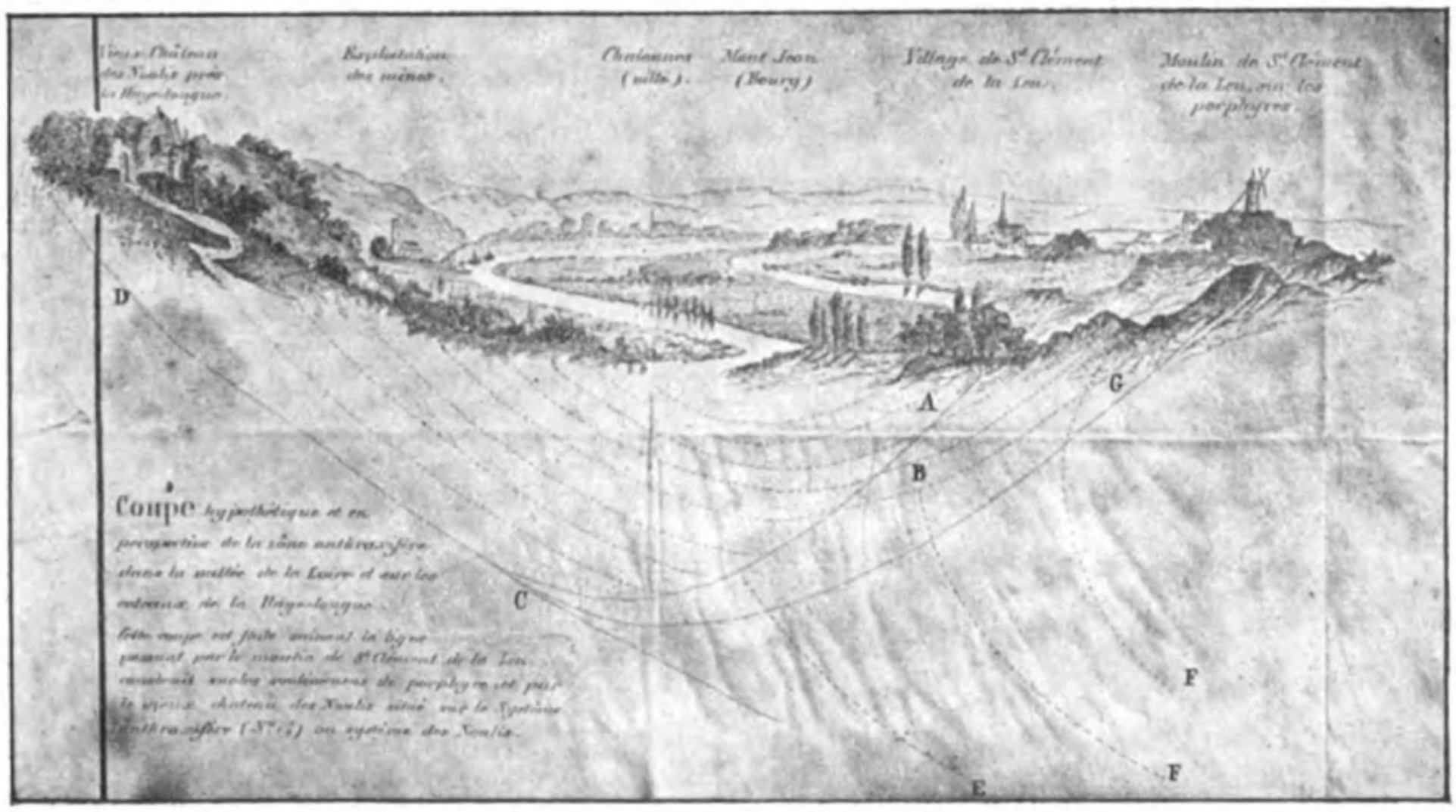

Fig. 2. — Allure des couches du bassin de Chalonnes, d'après Rolland.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cession d'amandes presque séparées constituant autant de systèmes et ayant donné lieu à diverses concessions. Lorsque les couches sont restées horizontales, elles portent le nom de *plateuses*.

La composition du bassin en couches exploitables est très variable. Aux extrémités, ces couches sont pauvres et fortement tourmentées ; au milieu (Désert, Montjean), elles sont plus régulières, quoique fréquemment coupées de crains et parties stériles. Celles qu'on exploite actuellement appartiennent à la région sud du bassin. Elles plongent vers le nord sous un angle de 70° en moyenne avec l'horizontale. L'épaisseur utilisable de chacune change constamment à cause des alternatives de crains et de bouillards ; la moyenne ne doit pas être évaluée au-dessus d'un mètre et le nombre des couches exploitables est de trois ou quatre.

Le redressement des couches du terrain anthracifère (fig. 1 et 2), redressement atteignant parfois la verticale, les a fait affleurer en un grand nombre de points et particulièrement aux environs de la Haye-Longue, village situé sur la rive gauche de la Loire et au nord de la rivière du Layon. C'est à cette circonstance que l'on doit attribuer l'ancienneté de leur exploitation.

Aujourd'hui, le Bassin anthracifère de Maine-et-Loire a été l'objet de neuf concessions, à savoir : Layon et Loire, Chaudefonds, Saint-Georges-Chatelaison, Saint-Georges-sur-Loire, Saint-Lambert-du-Lattay, Doué, Montjean, Saint-Germain-des-Prés, Désert.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II

Concession de Layon et Loire et de Chaudefonds

L'extraction du charbon au pied des coteaux qui bordent la rive gauche de la Loire est très ancienne. Dès le XIIIe siècle chaque propriétaire exploitait le charbon qui affleurait dans sa propriété. L'exploitation était des plus simples : « Après avoir foncé un puits rond de douze ou quinze brasses ils commençoient à former une galerie ; lorsqu'elle étoit avancée à quinze pas de longueur, ils faisoient un autre puits servant en même temps à l'extraction du charbon et à l'airage ; afin d'empêcher que le vent ne fît obstacle à la sortie de l'air de la mine, on se contentoit de mettre sur le bord du puits une espèce de haie du côté du vent. En poussant cette galerie, on s'ouvroit en face, ou à droite ou à gauche, quelques routes, dont la largeur n'alloit guère à plus de trois pieds et la hauteur à cinq : on les poursuivoit tant que les eaux ne s'y opposoient pas, ayant soin d'étayer le toit de la veine qui n'est pas solide et les parois latéraux de trois pieds en trois pieds, avec des perches et des poteaux garnis de chaume. » Quant au mauvais air ou mouffette ils s'en garantissaient d'une manière fort simple : « ils se servent de deux ou trois grosses chandelles ; ils en portent une en avant à mesure qu'ils avancent en travaillant et, lorsqu'ils voient que la lumière s'éteint, ils se retirent dans la galerie pour respirer. » Pour aérer les galeries, ils posaient à l'une des ouvertures une espèce de claie garnie de nattes, contre laquelle le vent frappait ; cette claie chassait le mauvais air du bas et le faisait sortir par l'autre ouverture ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

selon que le vent changeait, ils changeaient la claie. « De tels ouvrages n'employaient ordinairement dans chaque fosse que sept ouvriers, trois au dehors pour tirer en haut le bouriquet, qui est à peu près de l'espèce employée aux carrières de pierres, mais moins grand, un en bas du puits qui charge le panier, un autre dans l'intérieur de la mine qui pique le charbon, c'est-à-dire qui le détache avec le pic, deux qui le portent au bas du puits. »

« Ces sept ouvriers pouvaient tirer soixante boisseaux [1] de charbon par jour. »

Le boisseau de charbon mesure de Saumur valait six sols, mesure de Saint-Georges sept sols et mesure de Nantes dix sols deux deniers. Ces prix étaient ceux du boisseau pris sur la mine.

Les exploitations devinrent encore plus répandues à la suite de l'édit de Charles VI, en date du 30 mai 1413 portant : « A nous seul et par le tout, à cause de nos droits et majesté royaux, appartient la dixième partie des métaux et non à autre ; ..... afin que les marchands et maîtres des très fonds et des mines puissent ouvrer franchement..... sans être troublés ni empêchés en leurs ouvrages, et travailler, tant comme ils voudront en icelles mines ; voulons..... que tous mineurs et autres puissent querir, ouvrer et chercher mines par tous les lieux où ils penseront en trouver et icelles traire et faire ouvrer payant à Nous notre dixième franchement, et en faisant certification ou contenter à icelui ; ou à ceux à qui lesdites choses seront ou appartiendront, audit de deux prudhommes. »

De 1494 à 1514 le receveur de la baronnerie de Rochefort nous donne dans ses comptes les renseignements suivants sur deux petites exploitations ouvertes l'une au Bois des

[1] Le boisseau de Saumur pesait trente livres, celui de Saint-Georges trente-cinq, celui de Saint-Aubin, mesure d'Angers, quarante livres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malécots (près la rue d'Ardenay), l'autre à la rue d'Ardenay même [1].

1495. — Le receveur a donné congié à Jehan Baron de tirez du charbon de terre es boys de Malécot appartenant à Monseigneur (Louis II de la Tremoille) au moins endomageaible depuis le XVe jour de juillet l'an mil iiij^c iiij^xx et quatorze jusques à ung an entier fyni et accompli ledit jour mil iiij^c iiij^xx et quinze et à ce fait commandement de cappitoine, Maistre Guy Poyet (et de) Jehan Jollivet, châtelain du dit lieu pour en payer par le dit on la somme de C solz.

1496. — Pour la ferme de la mine de charbon de terre estant es boys de Malescot, app^t à Mgr, baillée et affermée à Jehan Baron pour en payer pour l'on de ce présent compte la somme de C solz.

1497. — Pour la ferme de la mine de charbon de terre estant au boys de Malescot app^t à Mgr, baillée et affermée à Pierre Letourneux pour en payer pour l'on de ce présent compte la somme de C solz.

1498. — Pour la ferme de la mine de charbon de terre estant au boys de Malescot app^t à Mgr, ledit receveur n'en compte rien pour l'on de ce présent compte parceque en icelle l'on n'y trouve plus de charbon et que nul ne l'a voulue prendre afferme après ce qu'elle a été deuement bannyée ainsi que l'on est accoutumé faire. Et par ce Néant.

1499. — ..... pour en payez pour l'on de ce présent compte la somme de XXXV s. et commence la ferme le VIj^e de Février.

1501. — Pour la ferme de la myne de charbon de terre estant es boys de Malescot app^t à Mgr, baillée et affermée à Pierre Savary pour en payer l'on de ce présent compte la somme de XX s.

1502. (4 janvier) — Je Jehan Jolivet, chastelain de Ro-

[1] V. Marchegay, *loc. cit.*, *in* Bibliographie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cheffort, certifie que la myne de charbon qui soullait être es boys de Malécot, appartenant à Mgr, est fondue, par quoy l'on n'a trouvé à qui la bailler afferme et a esté publiée par plusieurs fois aux églises prouchaines du dit lieu. Tesmoign mon seign manuel cy mis le IIIj^me jour de janvier l'an mil cinq cens et deux. J. Jolivet.

1505. — De la ferme de la myne de charbon de terre qui soullait être es boys de Malescot, app^t à Mgr, le dit Receveur n'en compte riens parce qu'elle ne vault plus rien et que l'on n'a sceu trouver personne qui la voulust avoir. Pour ce nihil.

1511. — Il s'est trouvé ung pestuys d'une myne de charbon de terre ou grand chemin de la rue d'Ardenay affermé à François Chasteau, comme plus offrant pour en payer l'an de ce présent compte comme apport par la dite ferme présentée sur ce la somme de XX solz.

1514. — Semblablement ne compte rien le dit receveur pour l'an de ce compte de la myne de charbon de terre qui s'estoit trouvée en la rue d'Ardenay parce que l'on n'a sceu trouver personne qui la voullist affermer ; pour ce Nihil.

Ainsi donc, dès qu'une trace de charbon était rencontrée aussitôt une petite exploitation se fondait quitte à tomber dès que l'exploitant trouvait la moindre difficulté. Cette manière de faire fait multiplier pendant tout le XVIe siècle les fouilles et petits puits, d'autant plus que, par une déclaration de novembre 1583, Henry IV exempte les mines de charbon du droit du dixième, exemption qu'il confirme par un édit de juin 1601 « pour gratifier ses bons sujets propriétaires des lieux ». Les paroisses de Saint-Aubin-de-Luigné, Chalonnes et Chaudefonds fournissent à cette époque une moyenne de 84 fournitures, mesure d'Angers, par an, soit 76.204 boisseaux, mesure de Nantes. Le boisseau de charbon, mesure de Saumur, valait six sols, mesure de Saint-Georges, sept sols et mesure de Nantes, dix sols deux deniers ; ces prix étaient ceux du boisseau sur la mine,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

car, outre les frais de transport, le charbon avait en Anjou un certain nombre de droits à payer.

Un peu au-dessus d'Angers, au confluent de la Sarthe, du Loir et de la Mayenne, les charbons payaient le droit de la *Traite* foraine ou *Trépas de Loire*, dérivé par corruption du mot *outrepasser* parce que ce droit se payait sur les marchandises qui passaient *outre* la Loire, qui étaient considérées comme province étrangère. D'après le Dictionnaire encyclopédique, ce droit « remontait à l'année 1639 et devait être éteint après le remboursement d'une somme de seize mille francs d'or, dont le connétable Du Guesclin fit une obligation au capitaine anglais Christomont, pour la rançon de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire où cet étranger s'était fortifié ; mais en 1654, ce péage de douze deniers par livre de la valeur de toutes les marchandises montant, descendant et traversant la Loire depuis *Candé* appelé *Candé-en-Lamie*, dans le Craonois, province d'Anjou, à la source de la petite rivière d'Erdre, jusqu'à Chantoceaux, sur une montagne proche de la Loire, à 4 lieues au-dessus de Nantes, fut uniquement réduit à deux deniers obole : en 1665 il fut continué par un arrêt du conseil, avec une nouvelle imposition sur l'Anjou ; le tout fut uni aux Fermes générales, et depuis aliéné comme il l'est encore aujourd'hui : l'extension arbitraire que les Engagistes ont donnée à ce droit, les procès et les formalités qui en résultent, ont prodigieusement affaibli le commerce de ces cantons. Les Receveurs du Trépas de Loire, par exemple, se sont avancés jusque dans la Bretagne où le droit n'est point dû; enfin leurs tarifs sont falsifiés et contraires aux premiers principes du commerce ».

Les charbons payaient en outre à Saumur le droit de *Boete* imposé par Lettres patentes du 28 décembre 1577. Ce droit se percevait au profit de la communauté des Marchands fréquentant la rivière de Loire ; il lui était concédé en vue de mettre ces marchands en état de subvenir aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frais de leur commerce, mais à la charge du *Balichage* de la rivière, c'est-à-dire d'entretenir et de nettoyer le canal de la Loire, de manière que la navigation y fût toujours libre. Par le tarif annexé à ces Lettres-patentes, le charbon de terre était imposé à cinq sols la fourniture (chaque fourniture composée de 21 tonneaux) de 1577 à 1764; ce droit fut augmenté d'un assez grand nombre de sols par livre. L'ordonnance de 1577 fut confirmée par une nouvelle déclaration du roi donnée à Marly le 24 avril 1703 et fut prorogée par arrêt du Conseil du 28 septembre 1758, revêtu le 28 octobre suivant de lettres-patentes enregistrées en Parlement le 4 juillet 1759. Le 13 octobre 1764 la perception de ce droit cessa en Anjou.

Enfin le charbon, comme toutes les autres marchandises « entrant, passant, etc., par la ville, Fauxbourgs et Quintes d'Angers, ou par les Fins ou Metes d'entre les ponts d'Ingrande, les Ponts de Cé, le Port de Ville l'Evêque, par eau ou par terre, en ce compris les ponts et passages montant, baissant ou traversant par les rivières de Loire, de Mayenne et du Loir ou par aucunes d'icelles » payait le droit de Cloison, imposé pour l'entretien des fortifications de la ville et du château d'Angers par les ducs d'Anjou. Ce droit fut transformé le 13 avril 1596 en droit de double cloison, puis le 3 mai 1645 en droit de triple cloison. Les droits de double et triple cloison étaient de 6 deniers pour livre de la valeur des marchandises, celui de simple cloison était de 3 deniers.

Malgré la multiplicité de ces droits, les recherches de charbon en Anjou se multiplient de plus en plus; mais à cette époque de privilèges un tel état de prospérité ne devait pas tarder à exciter les convoitises ; aussi, le 16 juillet 1689, Louis XIV accorde au duc de Montausier des lettres de concessions portant que ce dernier aurait la faculté « d'ouvrir et fouiller les mines de charbon qu'il découvrirait, *de gré à gré des propriétaires* et *sans qu'il pût empêcher les*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

propriétaires de continuer à faire travailler aux mines qui sont ouvertes ».

En 1692, la duchesse d'Uzès, fille unique du duc de Montausier, obtint la confirmation de ce privilège et toujours avec les mêmes réserves.

L'acte de confirmation et l'arrêt d'enregistrement portent que les propriétaires des mines en continueront la fouille « sans qu'ils puissent en être empêchés pour quelque cause que ce soit ; que les mines seront exploitées par diverses personnes non associées et que le débit du charbon sera entièrement libre sans pouvoir être mis en parti ».

Ce privilège eut son principal retentissement en Anjou et nous ne pouvons mieux faire que rapporter ce que nous apprend Poquet de Livonnière dans ses arrêts célèbres pour la province d'Anjou :

« Madame d'Usez, ayant cédé ses droits à François Goupil, celui-ci vint en Anjou et fit une infinité de vexations contre les propriétaires des mines de charbon de terre ; à l'exemple des traitans qui ne manquent guère d'étendre les intentions de Sa Majesté au delà des justes bornes, il prétendit deux choses contraires à la concession :

« La première, que toutes les mines ouvertes et les charbons tirés par les propriétaires lui appartenaient ;

« La seconde, qu'il avait seul la faculté d'ouvrir de nouvelles mines et d'en débiter le charbon, même à l'exclusion des propriétaires du fonds.

« Goupil, soutenant que ses prétentions étaient conformes à ses pouvoirs, voulut s'emparer de toutes les mines ouvertes et en vendre les charbons malgré les propriétaires ; aux procédures il joignit les violences. L'autorité des juges des lieux ni celle de M. l'Intendant de la généralité ne furent capables d'arrêter ses entreprises.

« Les propriétaires des mines de charbon de terre en Anjou furent obligés de recourir au Roi.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOM DE LA PAROISSE	NOMBRE de puits	SITUATION	PROPRIÉTAIRES	NOMBRE des ouvriers
Saint-Maurille de Chalonnes	1	La Butte des mines ou le coteau des Goisnets	Davy, fermier de l'Évêque d'Angers	5
id.	1	id.	Simon	5
id.	1	La maison neuve	P. Nerdier	5
id.	1	Pièce de Louchette	P. Nerdier	4
id.	2	Pièce de la barraque à Ardenay	Petit de la Pichonnière	10
Chaudefonds	2	Clos Goullion	Goullion	6
id.	1	La Pierre des Verteaux	Bernard	6
id.	1	Clos des Ouches	Vve de Danne	4
id.	1	id.	Malineau	4
id.	1	Clos Éon (pas de charbon)	J. Éon	0
id.	1	Clos du Costeau	P. Nerdier	3
id.	1	Clos du Roserés	De la Guimonnière	5
Saint-Aubin	1	Clos des Verteaus	Fr. Guignard	3
id.	1	Clos de la Gourdinière	P. Ribaut et M. des Ralliéres, p' du Grenier à sel de Cholet	5
Saint-Aubin	1	Clos Bedolle	Bedolle	3
id.	1	Clos des Vateaus	Desmasières	3
id.	1	Clos de Sonneret	J. Sourdisse de Chambrezais	4
id.	1	Clos des Martines	Anne Beguyer	3
id.	1	Clos des Houx	De la Guimonnière	4
id.	1	Clos Gohin	Gohin	4
id.	1	Clos des Malécots	Gohin, procureur de Mme de Richelieu	4
id.	2	Clos de Treize-Vents	De Boussac de la Rue	4
id.	2	Clos de la Roullerie	M. de la Roullerie	5
id.	1	Les petits houx	Raimbault	4
id.	1	Les grands houx	Cady	4
id.	1	Clos des Barres	Benoist	4
id.	1	Clos des Barres	Godelier	4
id.	3 dont un non mis en valeur	Clos des grands houx	Berault de la Chaussaire	4
id.	1	Clos de la Rue	Nicolas Delassaussois	4

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Les propriétaires concluaient à ce qu'il leur fût permis d'exploiter librement les mines ouvertes et d'en ouvrir de nouvelles sur leurs fonds, avec défense de les troubler, etc. »

Le 4 janvier 1695 un arrêt solennel du Conseil, en présence de Sa Majesté, maintient les habitants de l'Anjou dans la possession de faire valoir les mines de charbon de terre qui se trouvent dans leurs domaines, ordonne que la Dame d'Usez ne pourrait faire ouvrir et fouiller les mines de char-

Fig. 3. — Carte des mines de charbon de la Basse-Loire au XVIIIe siècle, d'après Morand, le médecin.

bon de terre qui se trouvent dans leurs domaines et qu'elle découvrirait que du consentement des propriétaires et en les dédommageant préalablement de gré à gré ; et à l'égard des mines ouvertes par les propriétaires « il fut fait défense à la dite Dame d'Usez et à tous autres de les troubler dans la fouille et dans la suite d'icelles ». Le 13 mai 1698, nouvel arrêt du Roi permettant à « tous propriétaires de terreins où il se trouverait des mines de charbon de terre ouvertes et non ouvertes, en quelques endroits et lieux du Royaume qu'elles fussent situées, de les ouvrir et exploiter à leur profit, sans qu'ils fussent obligés d'en demander la permis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sion sous quelque prétexte que ce pût être, pas même sous prétexte des privilèges qui pouvaient avoir été accordés pour l'exploitation des dites mines ».

Un arrêt aussi favorable produisit en Anjou l'effet qu'on avait le droit d'en attendre ; les exploitations et les fouilles devinrent plus nombreuses et les propriétaires des mines plus actifs. De sorte qu'en 1750 sur les paroisses de Chaudefonds, Saint-Aubin et Saint-Maurille de Chalonnes, nous ne trouvons pas moins de 36 puits, 3 évantoirs et un puits de sonde occupant à eux tous 123 hommes.

Olivier COUFFON.

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ART DE LA TAPISSERIE[1]

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Administration des Gobelins ayant bien voulu, sur la demande du très dévoué Président de la Société des Amis des Arts, lui confier la belle tapisserie et les échantillons exposés ici, M. Gilles Deperrière a jugé utile de vous convoquer pour les admirer ensemble.

Il m'a prié de vous entretenir quelques instants de cette industrie artistique, dont les productions ont été si remarquables en France du XIVe au XVIIIe siècle et qui mérite encore aujourd'hui les encouragements et la faveur de tous les hommes de goût.

Je me rends d'autant plus volontiers à cette invitation, qu'elle me fournit l'occasion de féliciter une fois de plus de leurs succès les modestes et très intelligentes ouvrières, dont le talent et la patience au-dessus de tout éloge arrachent chaque année depuis plus d'un demi-siècle à la destruction des tapisseries souvent très endommagées, font revivre leurs brillantes couleurs éteintes par les années et nous les rendent dans leur antique splendeur.

[1] Conférence faite le 21 février 1909, à l'Hôtel de Chemellier, pendant l'Exposition annuelle de la Société des Amis des Arts.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

I

Origine des ateliers de réparation des tapisseries a Angers

A qui la ville d'Angers doit-elle cette industrie si intéressante ?

Assurément au chanoine Joubert, custode de la cathédrale, qui, dès 1848 (alors que personne n'avait cure des vieilles tapisseries, dédaigneusement traitées *fripperies gothiques* et discréditées à la fin du XVIIIe siècle par Mercier, dans son tableau de Paris), sut y intéresser son évêque et lui persuader d'acheter la tapisserie de l'Apocalypse, mise aux enchères comme *meuble inutile de l'Évêché* par l'administration des Domaines. Lui-même fit peu à peu et à vil prix l'acquisition de cette magnifique collection de tapisseries, qui font la gloire de notre cathédrale et l'admiration des étrangers.

Ceci toutefois ne suffit pas à son ambition : il voulut les *remettre en état*. A l'enthousiasme avec lequel le Chapitre avait reçu en 1428 de Charles VII (chanoine d'honneur de Saint-Maurice, comme ses successeurs) les tapisseries tissées de laine, de soie, d'or et d'argent, dites de l'*Ancien et du Nouveau Testament* ; en 1569 la *Vie de Saint Maurice*, don du chanoine Hugues Fresneau ; en 1460, la *Vie de saint Maurille* ; en 1467 la *Résurrection* ; en 1480 l'*Apocalypse*, léguée par le roi René ; enfin, en 1540 les quatre pièces, offertes par l'évêque Jean Olivier, succédèrent au XVIIIe siècle une profonde indifférence, je dirai plus , une telle aversion que, sous un vain prétexte, il fut décidé de les vendre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'était en 1782, au moment de livrer l'église au badigeonneur Borani, après la construction du maître-autel à baldaquin, avant celle de la boiserie et des stalles. Toutes les tapisseries, sauf l'*Apocalypse* (la plus importante heureusement au point de vue historique), disparurent alors.

Que devint celle-ci? Transportée pendant la Révolution à la « *ci-devant abbaye de Saint-Serge* » elle servit à garantir les orangers des rigueurs de l'hiver. Plus tard, elle fut reléguée dans une salle basse de l'ancien séminaire (rue Courte) où Mgr Montault la fit prendre en 1806 pour masquer les lézardes de la Cathédrale. On l'y laissa plus de vingt-cinq ans suspendue au-dessus des confessionaux dans les transepts. Enfin, on la réintégra dans une cave de l'Évêché. C'est alors (vers 1840) qu'elle subit les plus graves mutilations. Chacun s'ingénia à en tirer parti, la considérant comme une chose sans valeur.

Avait-on besoin de couvrir les parquets, quand on peignait une salle de l'Évêché ? voulait-on se procurer une descente de lit ou bien empêcher les chevaux de Monseigneur de s'écorcher le long des murs ? on avait recours à l'*Apocalypse*, dont plusieurs fragments importants furent découverts par hasard, en 1860, servant encore de doublure à des verdures d'Aubusson sans aucun mérite.

Ce qui restait après un tel gaspillage (heureusement de courte durée) était prêté pour être tendu soit le long du mur de l'Évêché le jour du Sacre, soit dans la cour de l'école des Frères pour la distribution des prix.

La fabrique elle-même s'en désintéressa au point de n'élever aucune réclamation quand l'Administration des Domaines mit en vente l'*Apocalypse*, comme meuble *inutile de l'Évêché*.

A cette époque, un pareil vandalisme ne provoquait aucune protestation. Les propriétaires ne trouvaient-ils pas naturel d'employer les anciennes tapisseries comme tapis de pied, d'en couvrir les bûches transportées en ville

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quand ils n'en faisaient pas un épouvantail pour les moineaux dans leurs cerisiers ou un abri pour leurs légumes dans leur potager. Ce n'est pas une charge ; c'est l'exacte vérité. Dans toutes les familles aisées de semblables méfaits étaient continuels : le contraire eût étonné.

Ceci posé, faut-il s'étonner d'une part de l'état pitoyable dans lequel se trouvait l'*Apocalypse* en 1848 et, d'autre part, du discrédit général dans lequel étaient tombées les tapisseries ?

« Lorsque l'Apocalypse me fut remise, écrit l'abbé Jou-
« bert en 1849, il comprenait 15 pièces, représentant
« 58 sujets réunis sans aucun ordre, quatre par quatre...
« Je trouvai sous les doublures plusieurs sujets entiers et
« des fragments notables, dont la réunion habilement
« opérée portera notre collection de 58 à 68 sujets. » Primitivement, il y en avait 90.

L'abbé Joubert dut donc tout d'abord rétablir l'ordre des tableaux, d'après le texte de saint Jean ; en outre il lui fallait (tâche plus ardue encore) créer de toutes pièces un atelier de *rentrayure*, en formant des ouvrières capables de passer les chaînes et de tisser la laine par-dessus pour boucher les trous et réunir les fragments qui se raccordaient ensemble.

Rien ne l'arrêta : soutenu par Mgr Angebault, il brava les quolibets et les dédains de quelques chanoines. Il prit à la journée plusieurs ouvrières, sans autre talent que leur bonne volonté et, peu à peu, à force d'étude, de patience et d'essais, il finit par réussir dans sa difficile entreprise.

A son œuvre il intéressa la fabrique, convertie par ses arguments, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts et l'État lui-même, si bien qu'en 1854 il obtint, par l'entremise de M. Darcel, des laines de la manufacture des Gobelins et un secours de quatre mille francs.

L'Apocalypse, dédaignée depuis si longtemps, devint tout à coup l'objet de la curiosité : on allait volontiers l'examiner,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quand elle était tendue sous les cloîtres pour les processions du premier jeudi du mois.

Toutefois, l'ambition de l'abbé Joubert n'était pas encore satisfaite. Il profita de l'indifférence de ses contemporains pour acquérir à un prix dérisoire, et quelquefois à pleins tombereaux des tapisseries, dont les revendeurs avaient alors grand'peine à se défaire. C'est ainsi qu'avec de très faibles ressources il sauva quantité d'épaves précieuses pour l'histoire locale, échappées au double naufrage de la Révolution et du vandalisme qui la suivit durant près d'un demi-siècle.

Jetons ensemble, si vous le voulez bien, un coup d'œil rapide sur la liste des tentures de la cathédrale, rangées par ordre chronologique, afin de mieux apprécier l'étendue de son œuvre.

Fin du XIVe siècle. — L'*Apocalypse*, commandée à Nicolas Bataille, tapissier de Paris, par Louis Ier, duc d'Anjou, en 1377, était destinée à la chapelle du château d'Angers. On y voit, en face des armes d'Anjou, les insignes de l'*Ordre de la Croix*, fondé après 1359 en l'honneur de la Vraie-Croix de la Boissière. C'est la *Croix d'Anjou* ou à double traverse, qui passa en Lorraine après la mort du Roi René et prit alors le nom de *Croix de Lorraine*.

L'*Apocalypse*, dont les cartons tracés par Jean de Bruges ne sont que l'agrandissement des miniatures d'un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai, formait un ensemble superbe comprenant 90 tableaux, disposés sur deux rangs, alternativement sur fond bleu et rouge.

La longueur totale de l'œuvre était primitivement de 144 mètres et la hauteur de 5m50 environ.

Aujourd'hui l'*Apocalypse* mesure encore près de 100 mètres de long, mais sa hauteur est réduite à 4m30 par suite de la suppression des inscriptions : lamentable simplification, opérée au commencement du XVIIIe siècle. On y

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

compte encore 70 sujets entiers et huit portions de tableaux.

Quel dommage que les circonstances et la diminution des ressources de la fabrique (alors qu'elle existait encore) n'aient pas permis la réfection des inscriptions et des douze tableaux détruits ! Rien n'eût été plus facile : on possède à Cambrai les miniatures correspondantes. Il suffisait de les agrandir à la dimension voulue et de les faire tisser... Combien eût été intéressant le rétablissement dans son état primitif de l'*Apocalypse*, estimé dès 1533 valoir 200.000 livres ! En 1480 seulement, elle fut remise à la Cathédrale après la mort du roi René.

xve siècle. — En 1874, j'eus la bonne fortune de découvrir dans un grenier, près de la Trinité, deux tableaux de la *Vie de saint Maurille*, commandés à Paris en 1460 par le Chapitre. Ils étaient dans un état lamentable : il n'y paraît plus, tant la restauration, exécutée par M. Aveline-Maloyer et payée par la fabrique, a été réussie.

Notre-Seigneur devant Pilate (tapisserie dont on ignore la provenance) était encore plus usée, percée, mutilée : en 1887, M. Aveline-Maloyer l'a ressuscitée, pour ainsi dire.

Des belles tentures de la *Vie de saint Martin*, exécutées vers la fin du xve siècle pour le Chapitre du même nom, la Cathédrale possède encore deux scènes fort belles.

xvie siècle. — Jehan Hector, doyen de Saint-Julien, légua à son église collégiale, en 1521, une *Vie de saint Jean-Baptiste*, dont l'abbé Joubert put recueillir deux tableaux, ornés d'inscriptions en lettres gothiques.

La Passion, donnée à l'église de Saint-Saturnin, de Tours, par le trésorier-général *Jean Morin*, fut fabriquée à Bruxelles sur les cartons de *Jean Van Room*, dit Jean de Brussel, peintre de Marguerite de Savoie. Outre le nom de cet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

artiste, le chanoine Thiéry, de Louvain, a découvert l'an dernier, sur les manches d'un soldat, celui de *Van Aelst*, maître tapissier bruxellois.

La Cathédrale en possède quatre grandes pièces, acquises par l'abbé Joubert.

Les Anges portant les instruments de la Passion décoraient jadis le dossier et le dais des stalles de la Chapelle de Sainte-Croix du Verger. Ce sont trois pièces superbes aux armes de Pierre de Rohan.

Ce prince est encore représenté près de *Marguerite d'Armagnac*, sa seconde femme, sur une curieuse tapisserie, provenant du Verger. Le sujet en est amusant : tandis que le noble seigneur chante, accompagné sur un orgue portatif par la princesse, des pages se divertissent, fort peu respectueusement pour leur maître, à faire miauler des chats en les enlevant par la queue. Une pièce de la même série se voit au Musée des Gobelins.

Le panneau figurant *Isaac bénissant Jacob* gisait il y a plus de trente ans sur les melons, dans un jardin : j'eus la bonne fortune d'en faire l'acquisition.

Quelques années après, je pus aussi sauver une pièce la *Vie de saint Florent*, commandée en 1524 par Jacques Le Roy, abbé de Saint-Florent de Saumur.

Tapisserie de saint Saturnin, donnée en 1527 par Jacques de Semblançay, à l'église du même nom, à Tours, dessinée par le peintre florentin *Jean Polastron*. La Cathédrale en possède trois pièces magnifiques ; une quatrième se voit au château de Langeais.

Une verdure et deux scènes de la vie de Tobie complètent la collection de cette époque.

XVIIe siècle. — Trois tableaux de l'*Histoire de Samson* entourés de riches bordures et fabriqués à Bruxelles ouvrent cette série. C'est sans doute une partie de la ten-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ture vendue en 1609 par *Antoine Demesvilliers*, tapissier ordinaire du Roi, à la confrérie de la Purification de l'église Saint-Pierre d'Angers.

La tenture de l'*Invention de la Vraie Croix*, datée de 1615, vient de l'ancienne église de Sainte-Croix, aujourd'hui démolie : elle comprend trois pièces.

Une seconde *Vie de saint Maurille* fut exécutée pour l'ancienne église du même nom à Angers : la Cathédrale en possède quatre tableaux.

La Madeleine aux pieds du Sauveur paraît être la copie d'une peinture de maître. On y lit la date de 1619 : c'est une acquisition de la fabrique, faite sur mes indications.

Une seconde tapisserie de *saint Saturnin*, commandée en 1649 par les chanoines de Saint-Maimbœuf à *François Pelerier*, demeurant à Aubusson, a laissé deux panneaux à la Cathédrale.

Mentionnons pour être complet le *Songe de Jacob*, la *Circoncision*, la *Rencontre de David et de Goliath*, pièces peu importantes.

XVIIIe siècle. — Deux tableaux de la *Vie de Notre-Seigneur*, de la manufacture de Beauvais ; les *Noces de Cana*, *Moïse frappant le rocher*, *la Cène*, *les Vies de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste*, données vers 1750 par l'abbé Cassin à la chapelle de l'hôpital, vendues aux enchères par l'administration des Hospices et acquises en 1870 par la fabrique ; enfin *une histoire de Joseph*, toutes ces dernières pièces d'Aubusson, tel est le bilan du XVIIIe siècle assez pauvrement représenté.

La plupart de ces tentures, dont j'ai cru nécessaire de vous donner une rapide analyse, furent acquises à un prix minime, comme je l'ai dit, par M. l'abbé Joubert ; quelques autres à un prix plus élevé par son successeur, le chanoine Machefer ou par moi. Voilà comment autour de l'Apocalypse s'est groupée peu à peu, de 1850 à 1890, cette collection unique,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui permet de suivre les progrès et la décadence de l'art de la tapisserie.

Honneur donc à la mémoire de M. l'abbé Joubert ! Il a mérité la reconnaissance des archéologues et la vôtre aussi, Mesdames, puisqu'il a été l'organisateur et l'initiateur des premiers ateliers de restauration de tapisseries établis à Angers par MMes Oudot, Brunée, Aveline-Maloyer et Houdebine, auxquelles vous avez succédé.

Je tenais à rappeler ce fait de l'histoire locale : *Cuique suum.*

L'importance capitale de l'Apocalypse est aujourd'hui reconnue ; mais que de temps et de publications il a fallu pour la faire apprécier !

En 1858, l'abbé Barbier de Montault donna la description de l'*Apocalypse* dans sa brochure : *Les tapisseries du Sacre d'Angers.* Le 13 avril suivant, Mgr Angebault lui écrivait : « ... C'est avec grand plaisir que je verrai « votre travail sur nos précieuses tapisseries. Je les ai « sauvées du naufrage, après les avoir achetées, je les ai « données à la Cathédrale. Mais il faut rendre justice à « M. l'abbé Joubert, sans lui ce pauvre Moïse aurait été « étouffé. Il en a pris soin comme la princesse égyptienne « et lui a conservé la vie. Il vous appartient de le montrer « au peuple de Dieu et de l'entourer des prodiges de la « science..... »

M. de Joannis, de son côté, publia en 1864 les scènes de l'*Apocalypse* en 78 planches à l'eau-forte. La tapisserie fut exposée en 1867 et en 1900 à Paris. En 1870, pour l'entrée solennelle de Mgr Freppel, l'Apocalypse fut suspendue dans la nef et les transepts de la Cathédrale, à la même place qu'elle occupait autrefois ; depuis cette époque, on la tend de la sorte chaque année pendant plusieurs mois, à la grande satisfaction des touristes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

Description d'une tapisserie exposée aux Amis des Arts

Lorsqu'on veut faire connaître un objet d'art, on dit souvent qu'*un mauvais dessin est préférable aux plus longues descriptions*. Ici, nous avons mieux qu'un dessin quelconque, mieux qu'une bonne photographie : nous possédons la tapisserie elle-même.

C'est une surprise due aux démarches du président de la Société des Amis des Arts, dont nous lui sommes très reconnaissants.

Examinons ensemble ce beau morceau d'art décoratif.

Le modèle fut peint en 1892, par M. Joseph Blanc. Il s'agissait de représenter les *Armes de la République*. Assurément, il s'est inspiré de la *portière des Renommées* et de *celle aux armes de Fouquet* [1], dessinées par Lebrun.

C'est le même thème amplifié et développé d'une façon différente.

L'attention est tout d'abord attirée, comme il convient, par l'objet principal : *les armes de la République*, entourées du collier de la Légion d'Honneur. L'azur et l'or, agréablement mariés ensemble, ressortent à merveille sur les ornements d'une architecture simple et noble en même temps, dont l'ordonnance rappelle le style du temps de François Ier.

A droite et à gauche du médaillon d'azur, sur lequel se détachent en or les lettres R. F. surmontées du mot PAX,

[1] *Les Gobelins et Beauvais*, par Jules Guiffrey, p. 22. — *Inventaire général du mobilier de la commune, sous Louis XIV*, t. I, p. 304, publié par Guiffrey.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sont assises deux figures allégoriques, fort bien posées : d'un côté la *Vérité* tient un miroir, de l'autre la *Justice* un glaive dans la main droite et une balance dans la gauche.

Toutes deux s'appuient sur des drapeaux, frangés d'or, entremêlés de guirlandes, dont les gaies couleurs s'enlèvent harmonieusement sur un fond pierre (par conséquent très doux), représentant des pilastres soutenant un entablement, d'où retombent gracieusement des guirlandes de fleurs et de fruits. A remarquer, la manière dont les rubans flottants qui relient ces brillants accessoires sont colorés.

Au-dessus du blason et posé sur l'encadrement du cartouche, un amour semble lutter avec le coq gaulois, tant il a peine à le retenir : il tient en même temps un flambeau.

Entre les ornements d'architecture, les drapeaux et les guirlandes, se déroule en ondulation sgracieuses la devise : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*.

Sous l'écusson se tient un lion majestueux, dans toute la sérénité de sa force, la tête haute. A droite et à gauche, sur les marches du monument dont les armes de la République forment le motif principal, deux enfants aux ailes azurées se jouent au milieu des guirlandes dont ils enlacent le lion.

Tout en bas de la composition, voici les attributs du Commerce, de l'Agriculture, des Arts et des Sciences.

Enfin, une double bordure d'oves et de feuilles d'acanthe d'or, enroulées sur un ruban d'azur, encadre tout l'ensemble.

Un aussi grand nombre de figures, de drapeaux, de guirlandes et d'emblèmes allégoriques, en un mot d'objets assez différents, n'étaient assurément pas faciles à traduire en couleur d'une façon satisfaisante.

L'auteur du carton a triomphé de cette difficulté par la division des couleurs en surfaces relativement peu étendues. Voyez comme il sut enrichir les drapeaux en les faisant onduler plutôt que de les présenter à plat, en les bordant de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

larges franges d'or, enfin en les entremêlant de guirlandes de fleurs.

L'harmonie des couleurs est parfaite et l'or répandu à profusion un peu partout donne à l'ensemble une richesse extraordinaire.

Grâce à cet artifice, aucune des couleurs de la tapisserie ne fait tache et ne prend par rapport aux autres une trop grande importance.

Inutile d'insister sur le dessin et le modelé des figures décoratives et des enfants.

Dois-je aussi attirer votre attention, Mesdames, sur l'exécution matérielle (finesse et régularité du tissu, heureux mélange de la laine et de la soie) ? Votre compétence sur ce sujet est assurément plus grande que la mienne, plus grande surtout que celle des visiteurs de l'exposition. Combien peu, en effet, se doutent du talent prodigué sur cette tapisserie et peuvent soupçonner le temps nécessaire pour sa fabrication !

Il y a cependant ici une remarque importante à faire : la chaîne se présente verticalement par rapport aux figures et à la hauteur de la pièce ; ordinairement c'est le contraire : la chaîne est horizontale. C'est un essai fait pour quelques tapisseries exécutées récemment.

Quelle multiplicité de nuances, quelle patience dans l'exécution d'une pièce aussi considérable et pourtant d'un tissu aussi fin !

On n'en est plus au bon vieux temps, où le tapissier se contentait d'un nombre très limité de tons et réussissait quand même à produire des chefs d'œuvre. Ainsi, d'après M. Darcel, au XIVe siècle la *Présentation au Temple*, du Musée des Gobelins, fut tissée avec *dix-neuf* couleurs seulement ; *l'Apocalypse* d'Angers avec *vingt-quatre*. Il en fallut *cinquante* pour l'*Histoire de Vulcain*, *quatre-vingt-trois* pour les *Chasses de Maximilien* au XVIe siècle. Dans l'*Audience du légat* de la série de l'*Histoire du Roi*, par Lebrun, au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVIIe siècle, on en compte *soixante-dix-neuf*. Ce fut bien autre chose quand, à la fin du XVIIIe siècle, la tapisserie devint la copie des tableaux de maître peints à l'huile. Les nuances se multiplièrent à l'infini, sans parler des découvertes récentes, qui en facilitèrent l'exécution. Combien ici l'ouvrier a-t-il employé de nuances différentes ? J'avoue n'avoir pas eu le courage d'en entreprendre le dénombrement. Qu'importe d'ailleurs!... C'est une œuvre accomplie et personne ne sera surpris d'apprendre que le prix de revient de la tapisserie dépasse *quarante-quatre mille francs*.

Commencée le 2 février 1893, elle a été terminée le 2 mai 1896.

Le temps passé par les ouvriers (travaillant évidemment plusieurs à la fois) représente un total de 140 mois et 24 jours.

Le prix de revient s'élève à 38. 376 francs et le modèle a été payé 6.000 francs à M. Joseph Blanc.

Outre les *Armes de la République*, l'Administration des Gobelins a bien voulu nous envoyer des études faites par de jeunes ouvriers de la Manufacture nationale :

1° Une tête d'enfant, par Galland, 1904 ;

Un buste de femme en costume du XVe siècle, de l'élève Gouzy ;

Au milieu, deux figures copiées sur la tapisserie de saint Gervais, par l'élève Costa, en 1906.;

2° Deux mains de femme, l'une d'une grâce charmante, d'après Gallard, tissée par l'élève Fany ; l'autre par l'élève Chevalier.

Au milieu voici une tête de roi, copiée sur un fragment de la vie de David, 1903.

A l'autre extrémité, une étude de laurier rose, d'après Luc-Olivier Merson. Ces essais et ces copies de tapisseries, appartenant à des époques différentes, familiarisent l'ouvrier aux procédés, aux coloris, à la manière propre à chacune d'elles : il se trouve ainsi rompu aux besognes les plus di-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verses et tout préparé à la copie ou à la restauration des pièces anciennes.

3° Enfin, en avant de la grande tapisserie, vous voyez trois spécimens de *Savonnerie* : à gauche, une rose et un pavot sur fond bleu de l'élève Cotty.

Au milieu, un motif d'ornement architectural de l'élève Issartial, à droite un bouquet sur fond jaune.

III

Rapide historique des Gobelins et de la Savonnerie

Je terminerai cette causerie par une note sur les *Gobelins* et la *Savonnerie*. Du XIVe siècle jusqu'à la fondation en 1601 des ateliers de *François de la Planche* et de *Marc de Comans* et en 1662 de la *Manufacture Royale des Meubles de la Couronne*, par *Colbert*, dans l'hôtel des Gobelins, on fabriquait les tapisseries un peu partout. Arras, Bruges, Bruxelles, Audenarde, Lille, Tournai, Paris, Beauvais, Tours, Amiens, Aubusson fournissaient de prodigieuses quantités de tapisseries, énumérées avec complaisance dans les anciens inventaires des grands seigneurs et des Rois. Il fallait encore pourvoir les riches habitants de nos cités, les églises, dont à la fin du XVe siècle les murs intérieurs disparaissaient les jours de fête sous de magnifiques tentures.

Ce n'est guère qu'à la Renaissance, écrit M. Guiffrey [1], qu'apparaissent les manufactures subventionnées par le souverain. Les ateliers de Fontainebleau, sous François Ier, de l'Hôpital de la Trinité de Paris, sous Henri II, furent les premiers entretenus aux frais du trésor.

[1] *Les Gobelins et Beauvais*, p. 3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une première manufacture fut établie aux Gobelins de 1601 à 1662 sous Henri IV, Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV.

Lorsqu'il voulut installer à Paris un atelier royal de tapisseries, Henri IV eut recours à deux entrepreneurs de grand mérite *François de la Planche*, d'Audenarde, et *Marc de Comans*, de Bruxelles. Dès le commencement de l'année 1601 nous les voyons s'associer et travailler aux Gobelins, avant même l'acte officiel portant établissement de la manufacture six ans plus tard. Les directeurs étaient alors de véritables commerçants, travaillant à leurs risques et périls, bien que soutenus par des privilèges et des subventions du Roi. L'édit de 1607 leur imposait en compensation de ces avantages l'obligation de créer des succursales à Calais et à Amiens.

La manufacture s'étendait alors le long de la Bièvre et comprenait l'ancienne demeure de Jean *Gobelin*, teinturier renommé, mort en 1476, et quelques emplacements voisins.

D'autres ateliers, également subventionnés par le Roi, fonctionnèrent dans divers quartiers de la capitale : je citerai ceux de l'Hôpital de la Trinité et des galeries du Louvre. De là sortirent de magnifiques tapisseries, dessinées par Vouet et remarquables par la splendeur des bordures. A aucune époque, le rôle capital de la bordure ne fut aussi bien compris que durant la première moitié du XVIIe siècle. L'atelier de *Comans* aux Gobelins, comme celui des galeries du Louvre, se firent remarquer par le luxe de leurs encadrements.

Colbert, ayant dans ses attributions les manufactures royales, modifia celle des Gobelins de fond en comble. Les bâtiments furent augmentés et, sous la haute direction de Lebrun, premier peintre de Louis XIV, le nouveau ministre en fit un atelier chargé de travailler exclusivement pour le Roi et lui donna en 1662 le titre de *Manufacture royale des Meubles de la Couronne.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Non seulement Jean Kercoven y continua la teinture des laines et des soies, non seulement 250 maîtres tapissiers y tissèrent les tentures dessinées par Lebrun et ses élèves, mais pendant que les orfèvres fondaient et transformaient le bronze en torchères, en candélabres, des ébénistes sculptaient, tournaient et doraient les bois des fauteuils, des Florentins composaient de riches tables de mosaïque en lapis et en agate, des serruriers forgeaient de superbes ferrures pour les portes et les fenêtres, sans parler des brodeurs qui produisaient de véritables merveilles (lits, ameublements et tentures), si bien que le mobilier reçut à cette époque, jusque dans ses plus petits détails, une unité inconnue jusque-là. Lebrun, Coypel son collaborateur, et leurs élèves suffisaient à dessiner tous les modèles dans les branches de l'industrie décorative les plus diverses.

Mignard lui succède en 1690. Le protégé de Louvois fit peu pour la manufacture; les événements politiques le condamnaient à l'inertie. A sa mort, en 1695, les ateliers étaient fermés, faute d'argent pour payer les ouvriers.

Le travail se trouva presque entièrement arrêté de 1694 à 1697.

Au rétablissement de la paix, la Manufacture reprit quelque activité, mais on n'y fabrique plus que de la tapisserie. Sous la direction de l'architecte Desgodets et de Robert de Cotte, des artistes de premier mérite, peintres d'histoire, de fleurs ou d'ornements, fournirent encore d'excellents modèles aux ouvriers. Les noms de Claude Audran et de Michel Angerier doivent être cités avant tous autres. Rappelons, pour le règne de Louis XV, ceux d'Oudry, de Jean François de Troy et de Boucher.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, on demande au tapissier des reproductions de portraits. Cozette excella dans ce genre et tissa entre autres les quatre tentures de la Chambre de Commerce de Bordeaux représentant Louis XV,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marie Leczinska, Louis XVI et Marie-Antoinette. On n'appréciait plus alors que la copie fidèle de la peinture.

Les Gobelins furent oubliés pendant la Révolution.

Sous le Directoire, un ministre eut l'idée déplorable de faire brûler les plus fameuses séries du garde-meuble et sacrifia ainsi soixante pièces tissées d'or et d'argent de la plus haute valeur artistique... pour se procurer cinquante à soixante mille livres.

Je m'arrête ici : la Manufacture actuelle, dirigée dernièrement par M. Darcel, puis M. Guiffrey, a pris un nouvel essor. Elle comprend : un atelier de teinture, un de tapisserie de haute lisse, un de tapis de pied, dits de Savonnerie, et un de rentrayure ou de restauration — des archives et un Musée.

M. Maurice Fenaille, bien connu à Angers, a entrepris un superbe ouvrage intitulé *État général des tapisseries de la Manufacture des Gobelins de* 1600 à 1900 en cinq volumes in-folio dont plusieurs sont parus. C'est une œuvre vraiment monumentale qui, avec ses 1.300 héliogravures et les nombreuses planches disséminées dans le texte, permettra d'apprécier à leur valeur les tentures admirables tissées pendant trois siècles aux Gobelins.

Quelques mots maintenant sur la *Savonnerie* :

Au commencement du XVIIe siècle, *Pierre Dupont*, appuyé sur la protection d'Henri IV, établit un atelier de tapis de pied de *genre oriental*, dans une ancienne fabrique de *savon*, près Passy ; de là le nom de *Savonnerie*.

On n'y exécutait pas seulement des tapis de pied, mais encore des feuilles de paravent, des garnitures de banquettes et de fauteuils. Cette fabrique fut réunie à la manufacture des Gobelins en 1728. On peut voir des échantillons superbes des anciens travaux de la Savonnerie au Louvre, au Musée des Arts Décoratifs de Paris et au château de Rambouillet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'Inventaire du Mobilier de la Couronne, en 1663, nous donne une idée de l'importance des travaux de la *Savonnerie*. On y lit la description des 93 tapis composés pour couvrir le plancher de la Grande Gallerie du Louvre (t. I, p. 392) et pour l'année 1700 une longue énumération de garnitures de banquettes, sièges et tabourets. Souvent le milieu des décorations est marqué par une *rose à la mosaïque*, souvenir du *caractère oriental* donné par Pierre Dupont aux premiers tapis de la Savonnerie.

Me voici arrivé au terme de ma causerie, dans laquelle je me suis efforcé : 1° de vous rappeler l'origine des ateliers de restauration établis à Angers ; 2° d'admirer avec vous cette belle tapisserie ; 3° de résumer rapidement l'histoire des manufactures des Gobelins et de la Savonnerie.

Il ne me reste plus qu'à vous encourager, Mesdames, à remercier chaleureusement M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts Dujardin-Baumetz et M. le Directeur de la Manufacture des Gobelins d'avoir procuré aux Angevines ce régal artistique pendant un mois, enfin à féliciter M. Deperrière de son initiative. Peut-être pourrait-il la renouveler dans l'avenir en faveur de quelque autre branche de l'Art industriel ?

L. DE FARCY.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

POÉSIE

Les Quais

Les Quais ! Ouvrir enfin sa fenêtre sur l'eau !
Sa fenêtre ? Non pas. Disons mieux, son hublot.
Dans le brouillard parfois on s'imagine presque
Etre à l'ancre sur une rade gigantesque
Ou dans la paix d'un large estuaire breton,
A bord d'un nostalgique et sonore ponton
Qui se souvient d'avoir jadis été navire.
Ah ! mes yeux, mes poumons, qu'on s'en donne ! On respire,
Encore que cet air manque de sel... Le quai !
Au sortir du couloir propret, morne, étriqué
Où conspire l'on-dit avec le papotage,
Du perchoir ventilé de mon troisième étage
Ouïr les camions roulant à plein effort
Dans un fracas joyeux où s'évoque le port !
Voir, à chacun des soirs que nous faits la semaine,
Les reflets des couchants s'allonger dans la Maine !
Tandis qu'entre la nuit muette en la maison,
Embrasser du regard tout cet ample horizon

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et surprendre, aux accords d'imprécises cadences,
Entre le ciel et l'eau d'ardentes confidences !
Le quai ! L'eau remuante ou calme ! S'émouvoir,
Faute de mieux, devant quelque bateau-lavoir,
Suivre les mouvements d'un chaland, d'une grue,
Et, quand l'automne en pleurs nous ramène la crue,
Se dire, à regarder cette eau jaune monter
Et menacer le vin des bourgeois dans leurs caves,
Que le flot d'équinoxe entre, porteur d'épaves,
Et que le grand logis de pierre va flotter !

A. Dupouy.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN ANJOU

Des origines jusqu'à nos jours

(*Suite*)

ANNEXES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PREMIÈRE PARTIE

I. Liste par ordre alphabétique des fondations scolaires aux XIVe et XVe siècles ; au XVIe siècle ; au XVIIe siècle ; au XVIIIe siècle. — II. Extraits des statuts synodaux de l'évêque Henri Arnauld (1677-1678). — III. Extraits de donations pour fondation ou entretien d'écoles : Montjean (1727) ; Soulaines (1733) ; Sainte-Christine (1754). — IV. Délibérations du corps de ville d'Angers concernant les Frères des Écoles chrétiennes (1763-1787). — V. Tableau des biens d'écoles vendus pendant la Révolution comme biens nationaux en application de la loi du 28 ventôse an IV. — VI. Extrait du cahier de doléances des paroisses (1789). (Saint-Christophe-du-Bois, Le Louroux, Vihiers).

I. Liste par ordre alphabétique des fondations scolaires

1° *Aux XIVe et XVe siècles ;*

ALLONNES (XVe s.) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 15].

ANGERS : psalette de la cathédrale Saint-Maurice (1369) [Bibl. mun., ms. 658, pp. 757-9] ; — éc. de la paroisse de la Tri-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

nité (xve s.) [Péan, *Description de la ville d'Angers*, p. 434] ; — éc. fondée par la collégiale de Saint-Laud (1472) [Arch. de M.-et-L., G. 913, f° 23] ; — éc. fondée par la collégiale de Saint-Martin (1493) [*Ibid.*, G. 696, f° 44] ; — psalette du château fondée par René d'Anjou (xve s.) [Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, Paris, Firmin Didot, 1875, t. Ier, pp. 153-4].

Baugé (1486) [Arch. de M.-et-L., G. 1826, f° 19].

Bouchemaine (xve s.) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 428].

Brissac (xve s.) [*Ibid.*, t. Ier, p. 512].

Douces (1444) [Bibl. munic., ms. 656, t. Ier, f° 613-20].

Doué-la-Fontaine (1307) [*Dict.*, t. II, p. 55].

Grez (xve s.) [*Ibid.*, t. II, 303].

Joué-Étiau (1442) [Bibl. munic., ms. 656, t. Ier, f° 70].

Longué (xive s.) [*Dict.*, t. II, p. 541].

La Marsaulaie [*Ibid.*, t. II, p. 427].

Martigné-Briand (xve s.) [*Ibid.*, t. II, p. 608].

Montrevault (1431) [Arch. de M.-et-L., E. 934].

Montreuil-Bellay (1475) [*Ibid.*, G. 1350].

Ponts-de-Cé : éc. de la paroisse Saint-Aubin (1459) [*Dict.*, t. III, p. 155] ; — éc. par. Saint-Maurille (xve s.) [Arch. munic. d'Angers, BB. 6, f° 45].

Puy-Notre-Dame (1482) [Arch. de M.-et-L., G. 1488].

La Rouaudière (1450) [*Ibid.*, prieuré de Pouancé, *Revue de l'Anjou*, 1861, t. II, p. 475].

Rochefort-sur-Loire (1478) [*Dict.*, t. III, p. 287].

Saint-Florent-de-Saumur (1371) [Arch. de M.-et-L., H. 1909].

Saint-Florent-le-Vieil (1438) [*Ibid.*, H. 2029, f° 9].

Saint-Lambert-du-Lattay (xve s.) [*Dict.*, t. III, p. 406].

Saint-Lambert-la-Potherie (1498) [Arch. de M.-et-L., G. 1100, f° 63].

Thouarcé (1492) [*Dict.*, t. III. p. 583].

Villebernier (xve s.) [Arch. de M.-et-L., H. 1909].

2° *Au XVIe siècle ;*

Angers, paroisse Saint-Maurice [Arch. de M.-et-L., G. 1100, f° 11].

Angrie (1519) [*Dict.*, t. Ier, p. 119].

Baracé (1568) [*Ibid.*, t. Ier, p. 197].

Beaupréau (1555-1570) [Arch. de M.-et-L., E. 3418 ; *Dict.*, t. Ier, p. 263].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BEAUFORT (1577) [Arch. de M.-et-L., D. 34].
BRIOLLAY (XVIe s.) [*Dict.*, t. Ier, p. 508].
BRION (1559) [*Ibid.*, t. Ier, p. 507].
CHANTEUSSÉ (1560) [*Ibid.*, t. Ier, p. 602].
CHOLET (1572) [Arch. de M.-et-L., E. 2696].
CLEFS (1574) [*Dict.*, t. Ier, p. 718].
CUON (XVIe s.) [*Ibid.*, t. Ier, p. 807].
DOUÉ-LA-FONTAINE (1597) [*Ibid.* t. II, p. 55].
ÉRIGNÉ (1590) [*Ibid.*, t. II, p. 116].
GENNES (1557) [*Ibid.*, t. II, p. 249].
GENNETEIL (1580) [*Ibid.*, t. II, p. 250].
GREZ (1592) [Arch. de M.-et-L., D. 37].
INGRANDES (1586) [*Dict.*, t. II, p. 387].
JARZÉ (1500) [*Ibid.*, t. II, pp. 401-2].
MARIGNÉ (1572) [Arch. de M.-et-L., D. 33].
MARCÉ (1597) [*Ibid.*, G. 2102].
MARTIGNÉ-BRIAND (1512) [*Ibid.*, G. 1336].
MAZÉ (XVIe s.) [*Dict.*, t. II, p. 633].
MONTFAUCON (XVIe s.) [*Ibid.*, t. II, p. 702].
MORANNES (1587) [Arch. de M.-et-L., G. 118].
MURS (1587) [*Dict.*, t. II, p. 770].
PONTS-DE-CÉ, Saint-Aubin (1595) [*Ibid.*, t. III, p. 155].
PUY-NOTRE-DAME (1585) [Arch. de M.-et-L., G. 2196].
ROCHEFORT-SUR-LOIRE (1556) [*Dict.*, t. III, p. 287].
SEGRÉ (1595) [*Ibid.*, t. III, p. 512].
SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY (1530) [*Ibid.*, p. 406].
SAINT-MATHURIN (1579) [*Ibid.*, t. III, p. 427].
VARENNES-SUR-LOIRE (1553) [*Ibid.*, t. III, p. 662].
VERNANTES (XVIe s.) [*Ibid.*, t. III, p. 692].
VILLEMOISAN (1583) [*Ibid.*, t. III, p. 310].
VILLEVÊQUE (1587) [*Ibid.*, t. III, p. 736].

3° *Au XVII siècle ;*

Écoles tenues par des maîtres.

ALLONNES, voc. Russé (1647) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 326].

ANDREZÉ (1684) [Arch. du greffe du tribunal de Cholet ; cité par Spal, Manuscrit].

ANGERS : éc. par. de la Trinité (1609) [Arch. de M.-et-L., E. 1985] ; — éc. par. de Saint-Jacques (1682 [*Ibid.*, série E. supp.,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

p. 74] ; — éc. par. de Saint-Jean-Baptiste (1693) [*Ibid.*, E. 1512]; — éc. par. de Saint-Michel-du-Tertre (1694) [*Ibid.*, série E.supp., t. II, p. 112] ; — éc. par. de Saint-Michel-la-Palud (1648) [*Ibid.*, t. II, p. 119] ; — maîtres particuliers : Dominique (1607 [*Ibid.*, t. II, p. 128] ; Lemarié (1604) [*Ibid.*, t. II, p. 128]; Lebret (1631) [*Ibid.*, t. II, p. 130] ; Didan (1640) [*Ibid.*, t. II, p. 131] ; Rabeau (1630) [*Ibid.*, t. II, p. 130] ; Mahot (1639) [*Ibid.*, t. II, p. 131], etc.

Armaillé (début du xviie s.) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 134].

Blou (1606) [*Ibid.*, t. Ier, p. 639].

Boissière-Saint-Florent (1697) [Arch. du greffe de Cholet, cité par Spal, Manuscrit].

Bouillé-Ménard (1601 et 1648) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 435].

Brain-sur-Allonnes (1601) [*Ibid.*, t. Ier, p. 473].

Brion (1603) [*Ibid.*, t. Ier, p. 508].

Candé (1620) [*Ibid.*, t. Ier, p. 546].

Cerqueux-de-Maulévrier (1697) [Arch. de la cure, cité par Spal, Manuscrit].

Chacé (xviie s.) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 570].

Chalonnes-sur-Loire (1669) [Arch. de M.-et-L., série E. supp., reg. par. de Saint-Maurille].

Champigné (1631) [*Ibid.*, D. 32].

Chaudefonds, voc. Ardenay (xviie s.) [*Ibid.*, E. 1703].

Chapelle-Saint-Laud (1697) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 619].

Châteauneuf (1606) [*Ibid.*, t. Ier, p. 639].

Chatelais (xviie s.) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 641).

Chazé-sur-Argos, voc. Hiret (1604) [*Ibid.*, t. II, p. 359].

Chemellier (1626) [*Ibid.*, t. Ier, p. 667].

Concourson (1687) [*Ibid.*, t. Ier, p. 735].

Cuon (1607) [*Ibid.*, t. Ier, p. 806].

Durtal (1629) [*Ibid.*, t. II, p. 89].

Étriché (1641) [*Ibid.*, t. II, p. 128].

Gennes (1686) voc. Milly [*Ibid.*, t. II, p. 678].

Gesté (1604) [*Ibid.*, t. II, p. 258].

Grugé-l'Hôpital (1679) [*Ibid.*, t. II, p. 317].

Huillé (1629) [Arch. de M.-et-L., E. t. II, 4177].

Jallais (1638) [C. Port, *Dict.*, t. II, p. 395].

Jarzé (1611) [*Ibid.*, t. II, p. 402].

Joué (1629) [*Ibid.*, t. II, p. 413].

Jumellière (1696) [Arch. de M.-et-L., E. 3294].

Lézigné (1605) [*Ibid.*, G. 2091].

Lion-d'Angers (1605) [C. Port, *Dict.*, t. II, p. 523].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIRÉ [Arch. de Loire-Inf., G. 52, cité par Spal, Manuscrit]
LUÉ (1636) [C. Port, *Dict.*, t. II, p. 559]
MIRÉ (1651) [Arch. de M.-et-L., G. 2124]
MONTSOREAU (1684) [C. Port, *Dict.*, t. II, p. 735].
MONTREUIL-BELLAY (1610) [*Ibid.*, t. II, p. 723].
PLESSIS-GRAMMOIRE (XVIIe s.) [*Ibid.*, t. III, p. 121].
POMMERAIE (1611) [Arch. de M.-et-L., E. t. III, p. 455].
POUANCÉ (1626) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 171]
POTHERIE (1606) [*Ibid.*, t. III, p. 166].
ROSIERS (1680) [*Ibid.*, t. III, p. 307].
SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (1655) [*Ibid.*, t. III, p. 385].
SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES (1633) [*Ibid.*, t. III, p. 404].
SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE (1646) [*Ibid.*, t. III, p. 439].
SAINT-PIERRE-MONTLIMART (1619) [Arch. de M.-et-L., E. t. III, p. 426]
SAINT-RÉMY-LA-VARENNE (début du XVIIe s.) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 451].
SAINT-SYLVAIN (1672) [*Ibid.*, t. III, p. 458].
SOMLOIRE (1695) [*Ibid.*, t. III, p. 523].
SOULAIRE (1609) [Arch. de M.-et-L., G. 2738].
TIERCÉ (1608) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 588 ; Arch. de M.-et-L., H. 1351].
TILLIERS (1643) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 592].
VÉZINS (XVIIe s.) [Spal, Manuscrit].
VIVY (1655) [*Dict.*, C. Port, t. III, p. 745].

Écoles tenues par des maîtresses.

ANDREZÉ, éc. mixte (1684) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 30].
ANGERS : Ursulines (1619) [journal de Louvet, *Revue de l'Anjou*, 1855, t. Ier, pp. 283-7 ; C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 74 ; Péan de la Tuilerie ouvr. cité, p. 180 ; Miromesnil, Mémoires publiés par Marchegay, Angers, Labussière, 1843, t. Ier, p. 90] ; — Providence (1660) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 74 ; Péan, ouvr. cité, p. 442] ; — Filles de la Croix (1660) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 73, t. II, p. 568, t. III, p. 315 ; Péan, ouvrage cité, p. 492 ; Arch. de M.-et-L., E. 3024) ; — Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul (1639) [Péan, p. 517) ; — éc. par. de Saint-Michel-du-Tertre (1693) [Arch. de M.-et-L., E. t. II, p. 112] ; — éc. par. de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sainte-Croix (1695) [*Ibid.*, E. t. II, p. 143) ; — éc. par. de Saint-Samson (fin XVIIe s.) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 566] ; — éc. rue Petite-Fontaine, Angers-Doutre (1680) [Péan, ouv. cité, p. 433] ;

BAUGÉ (1690) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 226].

BEAUFORT (1691) [Arch. de M.-et-L., H. 1287, f° 61].

BEAUPRÉAU (fin du XVIIe s.) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 263].

BRISSAC (1681) [Arch. de M.-et-L., E. t. II, p. 375].

CANDÉ (1673) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 546].

CHOLET (1677), dame Claude Bernard (1681-6) ; — Marie de Montigny, (1699) ; — Nicole Gourdon (1698) ; — Filles de la Charité de Saint-Lazare de Paris. [Arch. du greffe de Cholet, cité par Spal, Manuscrit] ; — Cordelières (XVIIe s.) [Miromesnil, ouv. cité, t. Ier, p. 88].

DURTAL (1690) [C. Port, *Dict.*, t. II, p. 89].

ÉTRICHÉ (fin du XVIIe s.) [*Ibid.*, t. II, p. 128].

GREZ-NEUVILLE, voc. Neuville (1686) [*Ibid.*, t. III, p. 7].

JARZÉ (1689) [*Ibid.*, t. II, p. 402].

JUIGNÉ-SUR-LOIRE (1700) [*Ibid.*, t. II, p. 424].

JUVARDEIL (1689) [*Ibid.*, t. II, p. 432].

LONGUÉ (1696), Filles de la Charité [*Ibid.*, t. II, p. 541].

MAZÉ (1685) [*Ibid.*, t. II, p. 633].

MEMBROLLE (1692) [*Ibid.*, t. II, p. 644].

NEUILLÉ (1692) [Arch. de M.-et-L., H. 1287, f° 61].

PONTS-DE-CÉ (1674) [Arch. de M.-et-L., E. par. Saint-Maurille]; — Cordelières (XVIIe s.) [Miromesnil, ouv. cité, t. Ier, p. 88].

POTHERIE (fin XVIIe s.) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 166].

ROCHEFORT-SUR-LOIRE (fin XVIIe s.) [*Ibid.*, t. III, p. 287].

PUY-NOTRE-DAME, Cordelières (*Ibid.*, t. III, p. 204].

SAUMUR : Ursulines (1619) [*Ibid.*, t. III, p. 493 ; Miromesnil, ouv. cité, t. Ier, p. 90] ; — veuve Périgois (1685) [Arch. de M.-et-L., E. 4388].

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL (1641), Cordelières [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 368].

SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE (1687) [Arch. de M.-et-L., E. t. II, p. 336].

SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES (1694) [Arch. munic., cité par Spal, Manuscrit].

VERNOIL (fin XVIIe s.) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 695].

VÉZINS (XVIIe s.), Cordelières [*Ibid.*, t. III, p. 702, Miromesnil, ouv. cité, t. Ier, p. 88].

VILLEVÊQUE (1691) [Arch. de M.-et-L., E. t. II, p. 182].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4° *Au XVIIIe siècle*;

Écoles tenues par des maîtres.

ANDARD (XVIIIe s.) [Arch. de M.-et-L., G. 1800].

ANGERS : Frères des éc. chrétiennes (1741) [Bibl. mun., ms. 1030, f° 161-162-172 ; Arch. mun., AA. G. f° 166; BB. 120, f°s 72-75; BB. 124, f° 59; BB. 126, f° 125; BB. 132, f° 107 ; Péan, ouv. cité, pp. 178 et 474 ; C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 83] ; — éc. par. Saint-Martin (1744) [Arch. de M.-et-L., G. 1721] ; — institution de la Pension Verte (1769) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 84 ; Péan, ouv. cité, p. 336] ; — maîtres particuliers [Arch. de M.-et-L., E. 3360 ; G. 1792, etc.].

AUVERSE (XVIIIe s.) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 167]

BARACÉ (1730) [*Ibid.*, t. Ier, p. 197].

BAUGÉ (1769) [*Ibid.*, t. Ier, p. 224]

BEAUPRÉAU (1710) [*Ibid.*, t. Ier, p. 263, et voc. Chollet, t. Ier, p. 706].

BLAISON (1710) [*Ibid.*, t. Ier, p. 356].

BOISSIÈRE-SAINT-FLORENT (XVIIIe s.) [Arch. du trib. civ. de Cholet, cité par Spal, Manuscrit].

BOURG-D'IRÉ (XVIIIe s.) [Ch. Urseau, *L'Inst. pr.*, p. 47].

BRAIN-SUR-L'AUTHION (1747) [Arch. de M.-et-L., G. 615].

CHACÉ (1727) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 570].

CHEFFES (1710) [*Ibid.*, t. Ier, p. 665].

CONTIGNÉ (1740) [*Ibid.*, t. Ier, p. 740].

CORON (1723) [*Ibid.*, t. Ier, p. 753].

COUTURES (1775) [*Ibid.*, t. Ier, p. 787].

DOUÉ-LA-FONTAINE (1723) [*Ibid.*, t. II, p. 55].

DRAIN, voc. Martellière [*Ibid.*, t. II, p. 605] ; — voc. Roujou [*Ibid.*, t. III, p. 312].

FAYE (XVIIIe s.) [Arch. de M.-et-L., Q. table Réelle et g^le, 1re origine, f° 49, acte 591].

FONTEVRAULT (1723) [C. Port, *Dict.*, t. II, p. 173].

GONNORD (1743) [Arch. de M.-et-L., G. 2057].

INGRANDES (XVIIIe s.) [Bibl. mun. d'Angers. T. Grille, *Topographie de l'Anjou*, G. Juv].

JUBAUDIÈRE (1762) [Arch. du greffe de Cholet, cité par Spal, Manuscrit].

LOUERRE (1788) [C. Port, *Dict.*, t. II, p. 546].

MAY-SUR-ÈVRE (1757) [Arch. du greffe de Cholet, cité par Spal, Manuscrit].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONTJEAN (1766) [C. Port, *Dict.*, t. II, p. 714).

MORANNES (XVIIIe s.) [Bibl. mun., d'Angers, *Topographie de l'Anjou*, Mo-Pas].

POITEVINIÈRE (1788) [C. Port, *Dict.*, t. II, p. 546].

POSSONNIÈRE,(XVIIIe s.) [*Ibid.*, t. III, p. 162]

ROSIERS (XVIIIe s.) [Arch. de M.-et-L., G. 2040].

SAULGÉ-L'HÔPITAL (1476) [Arch. de M.-et-L., E. supp., t. II, p. 400].

SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES (1777) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 344].

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL, voc. Boutouchère (1775) [*Ibid.*, t. Ier, p. 464].

SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE (1707) [*Ibid.*, t. III, p. 408].

SÉGUINIÈRE (1723) [Arch. mun., greffe de Cholet, cité par Spal, Manuscrit]

SOULAINES (1717) [Arch. de M.-et-L., G. 2736 ; C. Port, *Dict.*, t. III, p. 539].

TIGNÉ (XVIIIe s.) [Arch. de M.-et-L., G. 2751].

TRÉMENTINES (1772) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 622].

VERNOIL (1711) [Arch. de M.-et-L., T. District de Baugé Inst, prim. ; C. 192].

Écoles tenues par des maîtresses

ANDARD (1712) [Arch. de M.-et-L., G. 1800]

ANGERS : com. de Saint-Charles-Borromée [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 102 ; voc. Jallot, t. II, p. 397 ; Péan, ouv. cité, p. 332 ; Ch. Urseau, ouv. cité, p. 197] ; — maîtresses particulières (1718) [Bibl. mun., ms. 1030 ,fo 168] ; — Institution des Sourds-Muets (1777) [Arch. de M.-et-L., C. 213] ; Bibl. mun., ms. 1030, fo 172].

BÉGROLLES)1756) [Arch. mun., greffe de Cholet, cité par Spal, Manuscrit].

BÉHUARD (1722) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 289].

BLAISON (1730) [*Ibid.*, t. Ier, p. 356].

BRÉZÉ (1721) [*Ibid.*, t. Ier, p. 494].

BRISSARTHE (1715) [*Ibid.*, t. Ier, p. 514].

CHALONNES-SUR-LOIRE (XVIIIe s.) [*Ibid.*, t. Ier, p. 529]

CHAMP (1701) [*Ibid.*, t. Ier, p. 586].

CHAPELLE-DU-GENÊT (1741) [*Ibid.*, t. Ier, p. 615].

CHAPELLE-SOUS-DOUÉ (1719) [Arch. de M.-et-L., G. 1912].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAUDRON (1749) [C, Port, *Dict.*, t. Ier, p. 648].
CHEFFES (1769) [*Ibid.*, t. Ier, p. 665].
CHEMELLIER (XVIIIe s.) [Bibl. mun., d'Angers, T. Grille, *Topog. de l'Anjou*, Chac-cher].
CORON (XVIIIe s.) [*Topog. de l'Anjou*, Chol-Cyr].
COUTURES (1725) [C. Port, *Dict.*, t. Ier, p. 787].
CUNAUD (XVIIIe s.) [Arch. de M.-et-L., G. 2095].
DAGUENIÈRE (1726) [Statuts et règ. de la cong. de Saint-Charles, cité par Ch. Urseau, *L'Inst. pr.*, p. 238].
DENÉE (1709) [C. Port, *Dict.*, t. II, p. 26].
DOUÉ-LA-FONTAINE (1743) [*Ibid.*, t. II, p. 55].
ÉCOUFLANT (1730) [Arch. de M.-et-L., G, 2023].
FENEU (1754) [Ch. Urseau, *L'Inst, pr.*, p. 244].
FORGES (1757) [C. Port, t. II, p. 178].
LOIRÉ (1740) [*Ibid.*, t. II, p. 533].
LOUERRE (1775) [Arch. de M.-et-L., G. 2095].
LOURESSE, voc., Herbaud [C. Port, *Dict.*, t. II, p. 355].
LOUROUX-BÉCONNAIS (XVIIIe s.) [*Ibid.*, t. II, p. 556].
MÉLAY (XVIIIe s.) [*Ibid.*, t. II, p. 642].
MONTJEAN (1727) [*Ibid.*, t. II, p. 714].
MONTREUIL-BELLAY [Arch. de M.-et-L., E. 4384].
MURS (1780) [*Ibid.*, E. supp., t. II, p. 265].
NOELLET (1772) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 11].
PLESSIS-MACÉ (1711) [*Ibid.*, t. III, p. 123].
POITEVINIÈRE (XVIIIe s.) [Arch. mun., greffe de Cholet].
POTHERIE (1707) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 166].
POUANCÉ (1779) [*Ibid.*, t. III, p. 170].
QUERRÉ (1771) [Arch. de M.-et-L., G. 2199].
RABLAY (1735) [*Ibid.*, G. 2202].
ROUSSAY (1741) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 314].
SAINT-BARTHÉLEMY (1712) [*Ibid.*, t. III, p. 338].
SAINTE-CRHISTINE (1754) [Arch. de M.-et-L., G. 2232].
SAINT-FLORENT-LE-VIEIL (1757) [*Ibid.*, G. 2235].
SAINT-HILAIRE-DU-BOIS (1751) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 389].
SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS (1754) [*Ibid.*, t. III, p. 397].
SAINT-LÉGER-DU-MAY [*Ibid.*, t. III, p. 413].
SAINT-PIERRE-MAULIMART (1716) [Bibl. mun., T. Grille, *Topog. de l'Anjou*, 1o, com. de Vendée, cité par Ch. Urseau, p. 70].
SALLE-DE-VIHIERS (1731) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 463].
SAUMUR, com. de la Providence [*Ibid.*, t. III].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

THOUARCÉ (1728) [Arch. de M.-et-L., G. 2749].
TREMBLAY (1742) [Ch. Urseau, *L'Inst. prim.*, p. 312].
TRÉMENTINES (1733) [C. Port, *Dict.*, t. III, p. 622].
VOLANDRY (1713) [Arch. de M.-et-L., G. 2383].

II. Extraits des statuts synodaux de l'évêque Henri Arnauld (1677-1678)

1° *Synode de la Pentecoste de l'année MDCLXXVII.*

...Entre tous les soins que nous imposent les différentes obligations de la charge Épiscopale, il n'y en a point qui nous doive toucher davantage que celuy de l'instruction des enfants. En effet, si la vie éternelle consiste selon saint Jean à connoistre le seul vray Dieu et Jésus-Christ son Fils qu'il a envoyé au monde, c'est-à-dire si la vie éternelle s'acquiert par cette connoissance, comment les chrétiens peuvent-ils espérer de l'acquérir s'ils ne connoissent les mysteres de nostre foy et les Commandemens de Dieu et de l'Eglise? et comment connoistront-ils ces mystères et ces commandemens si on ne les leur enseigne?

Comme nous fusmes persuadez dès nostre entrée à l'Episcopat que ce devoit estre nostre œuvre principale, et celle dont Dieu nous demandera un jour un plus rigoureux compte, nous nous applicâmes dès lors à essayer d'établir dans les principales de nos Paroisses de petites Ecoles, qui n'ont ordinairement pour but que cette instruction particulière, et nous eusmes durant plusieurs années dans les principales villes de nostre diocèse de ces ouvriers simples, humbles et obeissans tels que l'Eglise les demande pour cet employ, qui s'acquittoient avec autant de zèle et de fruit, que d'édification et de desinteressement, de ce devoir si important de la charité chrétienne. Mais nous avons sujet de gémir à présent devant Dieu de ce que plusieurs de nos paroisses sont tellement dépourvues de ce secours que nous pouvons nous plaindre avec le Prophete, comme nous avons déjà fait autrefois touchant les Catechismes, que les petits enfans ont demandé du pain, et qu'il n'y avoit personne pour leur en rompre. Car quelque soin que nous ayons pris de faire connoistre et dans nos Visites et dans nos Synodes la nécessité qu'il y avoit d'établir de petites Ecoles dans les Paroisses. Nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voyons neanmoins avec douleur qu'un très grand nombre manquent de cette assistance si nécessaire, et que les pauvres enfans sont dans une extrême ignorance des choses du salut dans les lieux mêmes où il y a nombre d'Ecclésiastiques, parce qu'aucun d'eux ne se croit obligé de les en instruire. Mais nous les avertissons que devans considérer l'Eglise comme une Ecole dont Jésus-Christ est le Maistre, et où il n'a pas dédaigné d'enseigner luy-même les plus petits, les plus grossiers et les plus pauvres, ils sont obligez de l'imiter puisqu'ils sont ses Ministres, et qu'il leur demandera un jour un compte très exact du tems qu'ils auront négligé d'employer à une occupation si importante. Nous conjurons donc les Ecclésiastiques qui sont dans les lieux où il n'y a point d'Ecole fondée et dont le tems n'est pas entièrement occupé pour le soin des âmes, d'en donner une partie à l'instruction des enfans, et de considérer que n'étans pas dans l'Eglise pour eux seuls mais pour y servir les Fidèles et procurer leur salut, ils seront responsables devant Dieu des âmes qui se perdront par l'ignorance des mystères de la foy et des Commandements de Dieu et de l'Eglise, parce qu'ils auront negligé de les leur apprendre ; leur déclarans que s'ils ne s'y appliquent après en avoir esté requis par les Curez, nous userons de nostre autorité pour les y contraindre.

Quoy qu'en ordonnant l'instruction des enfans nous ayons compris aussi bien les filles que les garçons, nous n'entendons pas neanmoins en faire la confusion et le meslange dans une mesme Ecole, et qu'un mesme Maistre puisse instruire les garçons et les filles et une mesme Maistresse les filles et les garçons, la seule raison de l'honnesteté et de la bien-seance nous obligeant de séparer ainsi les deux sexes, comme nous l'avions déjà ordonné par le 17e article de nostre Ordonnance synodale de 1657. Mais nous avons reconnu qu'on ne laisse pas d'y contrevenir, et que quelques-uns le font avec tant d'opiniâtreté et de désobëissance, que nous sommes obligez d'user de punition pour arrester le cours de ce désordre. A ces Causes, nous enjoignons aux Curez dans les paroisses desquels il n'y a point de petite Ecole, d'essayer d'y en établir, où les enfans soient instruits separément, sçavoir les garçons par un Maistre et les filles par une femme ou fille capable et d'une probité et honnesteté connuë, avec défense ausdits Maistres et Maistresses d'admettre jamais les enfans des deux sexes dans une mesme Ecole pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, à peine aux Maistres d'Ecole

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Précepteurs ou Regens qui seront constituez dans les Ordres Sacrez, de suspense des fonctions de leurs saints Ordres, et aux Maistres qui sont laïques, et aux Maistresses, à peine d'excommunication. Ordonnons que dans les paroisses où il y a plusieurs Prestres le dernier receu sera obligé à cette fonction, si ce n'est qu'un plus ancien s'offre de la faire, lequel Prestre sera tenu de se présenter devant Nous pour être examiné sur la capacité, et recevoir nostre approbation ; et que dans les paroisses où il n'y a qu'un Curé et un Vicaire, ils feront ladite instruction par semaine, en cas que le Vicaire ne la pust faire lui seul.

Et d'autant que cette obligation est essentielle à la charge des Curez qui doivent répondre à Dieu du salut de leurs ouailles aux dépens du leur propre, Nous enjoignons sous la mesme peine à ceux qui n'ont point d'Ecclésiastiques qui puissent tenir la petite Ecole d'instruire eux-mesmes les enfans, et d'employer à cette œuvre si necessaire au salut des ames le tems qu'ils ne seront point obligés de vacquer aux autres fonctions de leur charge.

(*Statuts synodaux du diocèse d'Angers*, pp. 753-5.)

Synode de la Pentecoste de l'année MDCLXXVIII.

... Nous avons la consolation de voir en plusieurs Paroisses de petites écoles, dont les Maistres et les Maistresses font beaucoup de bien par le moyen de l'instruction qu'ils font aux enfans, et nous les conjurons de continuer en cela leur application, leur charité et leur zèle qui font tant de progrès pour le salut des âmes. Mais nous avons aussi le déplaisir d'en voir d'autres en quantité de lieux qui ne sont presque d'aucune utilité pour le salut, ces Maistres et ces Maistresses se contentans de leur montrer seulement à lire, ou s'ils leur apprennent quelque chose du Catéchisme, le faisans d'une manière si sèche que cela ne sert presque de rien. Les Curez devroient considérer ceux qui tiennent les Écoles comme des personnes que Dieu leur donne pour les soulager, et partant les instruire eux-mêmes auparavant, ou du moins convenir avec eux de ce qu'ils doivent enseigner aux enfans, et de la méthode de les en instruire, afin que les uns et les autres gardans une même manière d'instruction, les enfans se rendent capables de les entendre. Ils doivent aussi bannir des petites Écoles les livres de fables, les Romans et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toutes sortes de livres profanes et ridicules dont on se sert souvent pour commencer à leur apprendre à lire, de peur que se remplissans la mémoire des choses qu'ils y lisent, ils ne prennent des impressions contraires aux sentiments de religion et de piété qu'on leur pourroit insinuer en ne leur donnant à lire que de bons livres. Et d'autant qu'en beaucoup de lieux on neglige de faire observer nostre Ordonnance du dernier Synode portant défenses de tenir en même École les enfans de différent sexe, Nous la renouvelons en tant que besoin est pour estre observée dans toute l'étendue de nostre Diocese d'autant plus inviolablement que l'autorité royale se trouve jointe en cela à l'autorité de l'Église, comme on le verra par la lettre de Sa Majesté que nous avons jugé à propos d'insérer cy-après.

Et afin que nous ayons une connaissance certaine des Écoles de notre diocèse, Nous ordonnons à nos curez de nous apporter tous les ans au Synode les noms des Maistres et Maistresses qui tiendront les dites Écoles et de nous donner avis des contraventions qui se feront au règlement cy-dessus.

Lettre du Roy à M. l'Evesque de Chalons portant reglement pour les petites Ecoles, extraite du Recueil des Actes, Titres et Memoires du Clergé de France. Tom. 2, *tit. Des petites Ecoles.*

Mon Cousin, voulant empescher l'abus qui s'est glissé dans plusieurs endroits de vostre diocese parmy les Maistres et les Maistresses d'Écoles, qui reçoivent indistinctement les enfants de l'un et de l'autre sexe pour les instruire et les élever ensemble, j'ay crû qu'il étoit de la gloire de Dieu et de l'édification du prochain de faire un reglement pour prévenir les scandales qui pourroient arriver de la continuation dudit abus. Pour cet effet je désire que les Écoles des garçons soient tenues doresnavant par des hommes de probité et capacité requise pour les instruire et que celles des filles soient pareillement tenues par des femmes ou filles ayans les qualitez necessaires, sans que les garçons et les filles puissent estre reçus dans une même École pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, ny qu'aucuns Maistres ou Maistresses puissent estre admis à tenir Écoles qu'ils n'ayent approbation et titre de ceux qui doivent avoir supériorité sur eux selon les loix et coustumes : et dautant que c'est une chose qui regarde vostre soin, puisque le salut des ames dont vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

estes chargé dépend principalement des bonnes instructions qu'on donne à la jeunesse, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous ayez à pourvoir au plûtost dans l'étenduë de vostre diocese à l'observation dudit reglement, imposant les peines que vous jugerez à propos aux personnes de l'un et de l'autre sexe qui oseroient y contrevenir ; dont me remettant à vostre prudence, je me contenteray de vous exhorter à vous y employer avec la diligence que vostre charge vous oblige. Sur ce, je prie Dieu qu'il nous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Saint-Germain-en-Laye le 16e jour de may 1667. Signé Louis, et plus bas de Lionne...

(*Statuts synodaux*, pp. 768-9).

B. Bois.

(A suivre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Juin 1909

Moyenne barométrique : 758mm,95; minimum le 4, à 6 h. du soir, 751mm,50; maximum le 19, à 7 h. du matin, 770mm,17; écart extrême, 18mm,67.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 10°,05; des minima (sans abri), 9°,08; des minima (sur le sol gazonné), 8°,73; des maxima (sous l'abri). 20°,90; des maxima (sans abri), 24°,51; des maxima (boule noire, sans abri), 28°,44; des maxima (sur le sol gazonné), 33°,89; d'une eau de source, 13°,11; du mois, 15°,77.

Minimum absolu (sous l'abri), le 13, 5°,9; minimum absolu (sans abri), le 13, 5°,3; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 13, 3°,6; maximum absolu (sous l'abri), le 1er, 29°,3; maximum absolu (sans abri), le 1er, 32°,6; maximum absolu (boule noire sans abri), le 1er, 38°,6; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 1er, 46°,3.

Nébulosité moyenne du mois, 6,70; moyenne diurne la plus faible, 2,2 le 9; la plus forte, 10,0 les 2, 3. Nombre de jours de soleil, 28; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 215 h. 15m environ; fraction d'insolation, 0,45.

Pluie totale du mois, 42mm,5 en 15 jours appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 10mm,0 le 23. Evaporation, 119mm,10.

Nombre de jours que le vent a été : 4 jours du N; 2 jours du N N-E; 7 jours du N-E; 2 jours de l'E N-E; 1 jour du S-E; 1 jour du S; 1 jour du S S-W; 1 jour du S-W; 4 jours de l'W S-W; 2 jours de l'W; 2 jours de l'W N-W; 3 jours du N N-W.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 5m,9. Vitesse maximum du vent le 24, à 3 h. 18m du soir, 22m,7 par seconde (vent de l'W S-W).

Rosée, les 1, 5, 7, 9, 10, 13, 14, 15, 18, 19, 21, 26. 28, 30; brouillard les 17, 20. le matin ; halos solaires, les 10, 18, 20, 21, 28, grêle, le 20. Forte brume bleuâtre à l'horizon, le 18, de 3 h. 10m à 7 h. 30m du soir.

Orage le 4, du S S-W au N N-W, de 12 h. 56m à 1 h. 10m du soir; orage le 12, du N au S, de 11 h. 35m à 12 h. 48m du matin; orage le 17, du N N-W à l'W S-W, de 11 h. 16m à 11 h. 30m du matin; orage le 23, de l'W N-W au N-E, de 11 h. 42m à 11 h. 57m du matin, second orage le 23, de l'W à l'E, de 1 h. à 1 h. 12m du soir avec grêle; orage le 26, du N-W au N-E, de 5 h. 56m à 6 h. 12m du soir.

Début de la floraison de la vigne (chasselas) le 5, milieu de la floraison le 8, fin de la floraison le 15.

A. Cheux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE

Le dimanche 27 juin 1909 a eu lieu la fête organisée à Angers à l'occasion de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc. Elle a été admirablement réussie et s'est déroulée par un temps très favorable. On évalue à 30.000 personnes le nombre de nos concitoyens qui se trouvaient sur le parcours du défilé.

A 8 h. 10, les sociétés commencent à se grouper : les sociétés patriotiques de la Ville, les sociétés de gymnastique, les délégations des écoles, les patronages laïques, les orphelinats municipaux, etc., etc.

Les enfants des écoles primaires ont reçu des étendards aux couleurs nationales, portant d'un côté les armes de la ville d'Angers, de l'autre la représentation de la statue et la date d'inauguration : « 27 juin 1909 ».

A 8 h. 1/4, des salves d'artillerie éclatent et se succèdent de cinq en cinq minutes. Le Maire, M. le professeur Monprofit, passe en revue la compagnie des sapeurs-pompiers et remet les palmes académiques à M. Hermann, tambour-major, chef de la musique de la Doutre, récemment promu officier d'académie.

A 9 heures précises, le cortège se met en marche :

En tête, la Musique municipale ;

Les Sapeurs-pompiers en armes avec le drapeau ;

L'Étendard de Jeanne d'Arc encadré de deux drapeaux tricolores portés par des étudiants, accompagnés d'élèves du Lycée David d'Angers ;

La bannière de la Société l'Alsace-Lorraine suivie des membres de cette société ;

La Municipalité ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM. Bodinier, sénateur de Maine-et-Loire; René Gauvin, F. Bougère, L. Bougère, députés; des Conseillers généraux et d'arrondissements et les membres du Conseil municipal suivis des fonctionnaires municipaux et des employés des divers services de la Ville;

Le cortège, dans un ordre parfait, traverse le boulevard, pénètre dans le Jardin du Mail, suit l'avenue Jeanne d'Arc, arrive à la statue.

Le cortège défile, musique et sapeurs-pompiers en tête, autour de la statue.

Les autorités se placent directement devant; la musique municipale et les chœurs, la Presse sur les côtés.

Du côté nord, se tiennent les Sociétés patriotiques, entre les 2e et 3e rangées d'arbres, et les Sociétés de gymnastique entre les 3e et 4e rangées.

Du côté sud, sont les enfants des Écoles. Les membres des Sociétés de Secours mutuels se massent devant la statue, derrière les Autorités.

La bannière de Jeanne d'Arc, celle de la Société l'Alsace-Lorraine et le drapeau de la Compagnie des Sapeurs-pompiers se placent au pied de la statue.

M. Dubos, architecte, lauréat du Salon, auteur du piédestal de la statue, prend le premier la parole et s'exprime ainsi :

MONSIEUR LE MAIRE,
MESSIEURS LES ADJOINTS,
MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Au son de notre Hymne National, après le chant d'une gracieuse cantate, va tomber le voile qui recouvre l'image de la plus pure et de la plus prestigieuse héroïne qu'ait célébrée l'histoire de tous les pays.

Il ne m'appartient pas de reprendre, après tant d'autres mieux qualifiés, l'éloge de l'humble bergère de dix-neuf ans, qui, il y a tout près de cinq siècles, se mit à la tête des armées, fit rayonner dans la pauvre France opprimée, abattue, envahie, désespérée, sa foi dans le réveil de ses forces et son ardeur dans la reprise de son être nécessaire au bien de l'humanité.

Partie le 24 février 1429 des « Marches » de la Lorraine, hélas! encore endolorie, elle assure les destinées de la France, après de prodigieux exploits, par le Sacre de Charles VII à Reims, le 7 juillet suivant ; elle ne mit donc qu'une demi-année à remplir, contre l'étranger. sa mission de délivrance.

Puis, vient l'épreuve prévue par elle ; trahie et capturée par l'ennemi, elle expie sur un bûcher, le 30 mai 1431, le crime de l'avoir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

humilié, découragé et chassé, aussi admirable dans sa lutte avec d'odieux juges que dans ses triomphes guerriers.

Il semble que les flammes du bûcher sur lequel périt cette jeune martyre du patriotisme firent encore plus éclatante son auréole dans la mémoire des hommes.

Sa popularité n'est pas seulement nationale, elle s'est depuis longtemps étendue sur le monde entier, et, à toutes époques, en toutes contrées, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre même, (mais là avec une amertume de remords), l'épopée de Jeanne d'Arc a émerveillé les historiens, inspiré les poètes et fait surgir dans les arts des reproductions de son attirante figure et des principaux épisodes de sa vie si brève pourtant, si glorieuse et si merveilleuse.

Avant tout elle est nôtre ; elle fut aux jours de défaillance et de découragement l'âme invaincue et toujours vivante de la France, l'incarnation radieuse de sa force et de son salut ; ainsi est-elle toujours apparue à la pensée intime du peuple, qui, lui, n'est ni sophiste, ni ingrat.

Le culte dont elle est l'objet n'est donc pas nouveau, nos hommages ne s'éveillent point après un long oubli, car l'infâme besogne des juges de Rouen est depuis longtemps désavouée par les Anglais eux-mêmes ; tous les grands esprits et les nobles cœurs se font gloire d'exprimer leur admiration pour la chevaleresque pastourelle de Domrémy, à qui nous devons d'être demeurés Français.

Notre reconnaissance s'est manifestée publiquement dès l'an 1456 ; le pape Calixte III venait de faire reviser l'abominable sentence de 1430 et les dames d'Orléans voulurent élever un premier monument à l'immortelle libératrice de leur ville ; pour cette glorification, elles n'hésitèrent pas à abandonner leurs épargnes et leurs bijoux.

Ici, Mesdames, ne s'imposent point à vous ces sacrifices, grâce à la générosité de notre regretté concitoyen M. Auguste Giffard-Langevin, grâce aussi aux patriotiques allocations de notre municipalité ; Jeanne d'Arc a donc aujourd'hui sa statue dans l'avenue ombreuse qu'elle honorait déjà de son nom ; bientôt autour d'elle, je l'espère, se dessinera et fleurira un beau square ; au centre de ce futur décor se dressera la charmante et glorieuse héroïne.

La Ville a bien voulu me confier l'édification du monument et je lui en rends grâce ; je relève cet honneur, d'abord pour expliquer ma participation à cette cérémonie, puis surtout pour avoir l'occasion de remercier publiquement mes collaborateurs du zèle et de l'habileté qu'ils ont apportés dans l'exécution de leurs tâches diverses, acceptées et conduites de plein cœur.

Je tiens à devoir d'attester que tous, depuis l'entrepreneur M. Sabin-Foucher, M. Remère, M. Dauzats et le bon sculpteur au ciseau artistique, M. Paul Aubert, jusqu'au plus humble de leurs auxiliaires, ont rempli leurs attributions avec une sorte d'amour ; il était manifeste qu'ils étaient heureux de travailler pour Jeanne d'Arc, l'héroïque enfant du peuple.

La voilà aujourd'hui debout sur son piédestal, tenant son étendard libérateur ; c'est celui de la vieille France, non renié par celui des générations nouvelles. Leurs deux drapeaux, en se juxtaposant, représentent ensemble, avec les évolutions naturelles de l'humanité, la continuité de l'âme française et l'unité de la Patrie, dans leurs aspirations vers l'indépendance et vers ce qu'elles croient être le mieux.

Sur le socle sont rapprochés l'écusson de Jeanne la Lorraine et les armes de la vieille cité angevine, qui a eu à repousser, deux siècles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avant elle, les « boutant dehors » aussi, les mêmes envahisseurs, conduits ici, par le roi anglais Jean Sans-Terre ; cette union d'armoiries est symbolique de l'union des mêmes sentiments généreux, du même dévouement à la terre de France.

Monsieur le Maire,

L'œuvre d'édification du monument élevé à la gloire de notre aimée héroïne étant terminée, ma mission va prendre fin par un dernier acte.

J'ai l'honneur de vous faire remise, pour la Ville d'Angers, dont vous êtes le digne et légal mandataire, de la statue de la plus noble, la plus sublime et la plus justement populaire des figures de notre histoire.

A ce moment, le voile qui couvrait la statue tombe. On applaudit, tandis que la musique joue la « Marseillaise ».

La statue de Jeanne d'Arc est de belle allure et produit bon effet, dans le décor d'arbres.

M. le Dr Labesse, adjoint au Maire d'Angers, monte à la tribune et prononce le discours suivant :

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

Au moment où la Ville d'Angers va inaugurer ce monument en l'honneur de notre héroïne populaire, Jeanne d'Arc, qui, dès 1429, entraînait le peuple français dans un de ces élans de patriotisme qui font la gloire des nations, permettez-moi de rappeler en quelques mots l'histoire de l'érection de cette statue.

En 1893, mourait à Angers un modeste fonctionnaire de l'État, M. Pierre-Auguste Giffard, ancien conducteur des Ponts et Chaussées ; aimant profondément sa ville natale, sa petite patrie, avec une passion qu'il avait plus d'une fois manifestée de son vivant, M. Giffard estimait que la France, et particulièrement l'Anjou, ce pays du charme de la douceur où l'amour du sol natal est si intense, devaient surtout honorer le patriotisme, le dévouement, les arts dans leurs représentants les plus sympathiques et les plus gracieux. Avant de mourir, il instituait notre cité sa légataire universelle à charge d'ériger plusieurs statues : Marguerite d'Anjou, le dévouement maternel ; Mme Vigée-Lebrun et Mlle Mars, personnifiant les arts ; Jeanne d'Arc, le patriotisme ! « statue, écrit Giffard, qu'on ne saurait trop multiplier en l'honneur de cette libératrice de la France ». J'ajouterai : en l'honneur de cette héroïne dont Voltaire a lui-même écrit qu'elle aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs.

Formellement désignée dans le testament, cette statue est la Jeanne d'Arc dite du Sacre, avec drapeau, de Tusey, dont le modèle est dû au sculpteur Martin Pierson, mort à Vaucouleurs, il y a quelques annees.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle devait être élevée dans la troisième année du décès du testateur ; des circonstances diverses en ont fait ajourner l'exécution jusqu'à ce jour.

La Municipalité actuelle est heureuse et fière d'avoir pu enfin résoudre toutes les difficultés et s'acquitter ainsi, quoique tardivement, de la dette d'honneur qui avait été contractée par la Ville en acceptant le legs Giffard dont le Conseil municipal avait, le 31 janvier 1896, décidé de respecter scrupuleusement toutes les volontés.

Tout à l'heure, nous irons déposer sur la tombe de ce bienfaiteur de la Ville l'hommage de nos concitoyens : Giffard-Langevin a droit à la reconnaissance de la Cité et il nous a paru juste aujourd'hui de rappeler que c'est grâce à son ardent amour de la Patrie, grâce à ses généreuses libéralités, que la Ville d'Angers peut rendre à la petite Bergère de Domrémy, l'hommage que doit à la plus pure, à la plus noble, à la plus populaire de nos Gloires nationales tout patriote ayant vraiment le culte de son pays, tout homme indépendant, dégagé des passions politiques ou religieuses, tout citoyen libre comme devrait être tout français dans notre République.

M. le commandant Petit, président de la Fédération des Sociétés d'Anciens militaires, prend ensuite la parole :

MONSIEUR LE MAIRE,
MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Au nom de la Fédération patriotique des Sociétés d'anciens militaires, je dois tout d'abord adresser à notre Conseil municipal les bien sincères remerciements des anciens soldats, dévoués serviteurs de la patrie, pour l'honneur qu'il nous a fait, en nous invitant à prendre part à la fête du patriotisme qui se célèbre en ce moment, au pied de la statue de la pure et héroïque Jeanne d'Arc.

Ce n'est pas un discours que m'ont chargé de prononcer ici mes camarades, anciens soldats de toutes armes, car, pour glorifier notre Jeanne avec toute l'éloquence enthousiaste et prenante qui convient, il faut une voix plus autorisée et plus qualifiée que la mienne, pour réussir à émouvoir son auditoire par un aperçu rapide de l'œuvre bienfaisante, régénératrice et grandiose, de la Sublime Française que nous aimons et que nous admirons d'autant plus que son dévouement pour la France, que son amour sans bornes pour ses frères malheureux et humbles comme elle ne trouvèrent d'autre récompense que l'ingratitude des grands, suivie du martyre, que ne lui épargnèrent pas les traîtres renégats vendus à l'étranger qui foulait le sol de la patrie.

Les Sociétés d'anciens militaires qui sont venues ici avec les trois couleurs nationales, fièrement déployées, ont voulu témoigner de leur irréductible patriotisme, de leur amour filial pour la France, de leur vénération pour son drapeau et, par la voix de leur Président, ce dont je suis fier du reste, ces anciens soldats d'hier, soldats de demain, ont tenu à apporter leur tribut d'admiration à l'humble fille des champs, qu'un éclair de génie révéla un grand capitaine, qui sut ramener la victoire chez les défenseurs du sol natal, avant elle, démoralisés.

Par notre présence ici, Messieurs, nous avons également voulu honorer la grande patriote qui, par son courage et sa foi communicative dans les destinées de sa chère France, sut réveiller l'énergie et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la virilité abattues de ce peuple malheureux souvent, égaré quelquefois, mais toujours foncièrement bon, chevaleresque et patriote

Ce que nous admirons, ce que nous honorons le plus dans l'œuvre de cette noble enfant à peine âgée de 20 ans, c'est la somme de forces physiques et morales qu'elle déploya pour galvaniser le patriotisme de ses malheureux contemporains, pris dans les tenailles anglaises, brisés et meurtris entre l'enclume : Armagnacs, et le marteau : Bourguignons.

C'est enfin « la fille au grand cœur », ainsi que la nommait le peuple de France, qui se reconnaissait en elle, et qui eut la gloire de préparer et de commencer l'œuvre de délivrance de son pays, que le lâche abandon de ceux qu'elle avait sauvés l'empêcha seul de terminer elle-même.

Au nom de ces anciens soldats de France, salut donc à toi héroïque et sublime pucelle d'Orléans ; ton nom pour tous les bons français sera toujours synonyme de patriotisme, de dévouement et d'abnégation de soi-même.

Pour terminer, Messieurs, laissez-moi pousser les vivats que Jeanne d'Arc, j'en suis convaincu, nous ferait entendre dans son patriotisme, éclairé et prévoyant si à la place de cette statue la grande Française était elle-même debout sur ce piédestal :

Vivent les Armées Nationales de Terre et de Mer !
Vive la République Française !
Vive la Patrie !

M. le Professeur Monprofit, maire d'Angers, avec une éloquence qui impressionne profondément la foule et fait courir comme un frisson patriotique, rappelle la merveilleuse épopée de Jeanne d'Arc :

MESDAMES,
MESSIEURS,

Nous fêtons aujourd'hui Jeanne d'Arc,

Jehanne la Bonne Lorraine
Qu'Anglais bruslèrent à Rouen,

dit notre vieux poète Villon, Jeanne d'Arc, la plus noble personnification des vertus les plus hautes qui puissent élever et honorer l'âme humaine : le courage indomptable, le patriotisme le plus ardent, la foi la plus pure !

Cette enfant du peuple, cette humble paysanne, cette petite bergère lorraine, a prouvé de façon éclatante que, dans la condition la plus modeste, la femme française exaltée par le dévouement patriotique, par l'ardeur de sa foi, peut s'élever aux plus radieux sommets et atteindre à la plus sublime noblesse, celle de l'esprit et du cœur !

Faut-il raconter son histoire? Toutes les chaumières la redisent, tous les enfants de France savent la balbutier : à dix-neuf ans, pure comme les saintes dont elle entend les voix, elle quitte son foyer, traverse le pays envahi et dévasté par la guerre, relève tous les courages abattus, combat comme le plus valeureux soldat, commande les troupes avec le génie d'un grand homme de guerre, sauve Orléans, délivre la France du joug étranger, fait sacrer son roi à Reims et, après le jugement le plus inique que connaisse l'histoire, meurt à Rouen, dans une sublime

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

apothéose, du plus cruel des supplices, en héros ! en sainte ! en martyre !

Et tout cela avait duré deux ans !

En ces deux ans elle avait sauvé son pays et conquis l'Éternité !

Merveilleuse épopée ! unique dans l'histoire du monde ! et cette héroïne qui force l'admiration de tous les peuples, surtout de celui qui la brûla, c'est une Lorraine, c'est une Française ! c'est pour notre pays qu'elle s'est immolée !

C'est vraiment le miracle français, la merveille inouïe qui sera plus admirée de siècle en siècle, tant que le cœur des hommes tressaillira au récit des actions sublimes !

Le jour même de son supplice un de ses bourreaux, plein d'horreur pour le crime abominable qui venait de s'accomplir, s'écriait :

« *Nous sommes perdus ! Nous avons brûlé une sainte !* »

Le jugement de l'avenir a ratifié cette parole prophétique : Jeanne d'Arc, canonisée par l'Église, est la sainte du patriotisme !

De temps en temps les sarcasmes et les blasphèmes viennent s'émousser sur sa cuirasse d'airain ; mais cela même est nécessaire à sa gloire ! l'admiration pour l'héroïne française ne fait que s'en accroître : ce sont les flammes du bûcher de Rouen qui essaient vainement de se rallumer !

Qui jamais pourra assez louer sa piété, sa bonté, sa tendre compassion pour les misères du pauvre peuple de France foulé aux pieds par les armées étrangères ? ainsi qu'elle le disait naïvement :

« *Son cœur saignait pour la grand'pitié qui était au Royaume de France !* »

Et de cet amour du peuple, de cette profonde douleur qui était en son cœur virginal, de voir ses parents, ses voisins, ses compatriotes si malheureux, elle tira le courage de faire cette étonnante chevauchée, qui paraissait insensée à tous les gens raisonnables ! Elle brava, elle si timide et si pudique, tous les dangers, toutes les moqueries et, portée par la foi qui l'embrasait, surmonta tous les obstacles accumulés devant ses pas.

Tous les Français doivent s'unir dans une même admiration, dans un même respect, dans une même reconnaissance pour une gloire aussi pure, qui illustre notre nation d'un éclat extraordinaire ; nous Angevins, nous devons aussi rappeler avec quelque fierté, que notre ancien souverain, le roi René d'Anjou, fut parmi les compagnons d'armes de Jeanne d'Arc, qu'il l'accompagnait à Reims le 17 juillet 1429 au sacre du roi Charles VII, son beau-frère, et qu'il combattit à ses côtés sous les murs de Paris, où il lui sauva, dit-on, la vie !

O pure et noble Jeanne d'Arc, nous aussi, nous avons vu la France foulée aux pieds par l'étranger ! nous avons vu ta chère Lorraine dévastée et mutilée, ton sanctuaire envahi ! Une frontière nouvelle s'est rapprochée de Domrémy ! L'imprévoyance et la trahison nous ont arraché Strasbourg et Metz !

Puisse ton souvenir patriotique refaire un nouveau miracle ! Puissions-nous revoir l'union de tous les Français dans un même culte de ta mémoire et dans un commun amour de la Patrie !

Que désormais ton étendard, celui que tu portais au siège d'Orléans et au sacre de Reims soit, dans nos fêtes, uni aux couleurs tricolores ! tu l'as dit toi-même :

« *Il fut à la peine, il est juste qu'il soit à l'honneur !* »

Nous confions ce monument patriotique à la garde du peuple Angevin !!!

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Messieurs,

Au nom de la Ville d'Angers, nous adressons un souvenir reconnaissant au généreux donateur de cette statue, le regretté Giffard-Langevin, qui a fait à notre cité tant de libéralités.

Nous remercions M. l'architecte Dubos du concours gracieux et éclairé qu'il a donné à la Ville pour l'érection de ce monument et nous le prions de transmettre l'expression de notre gratitude à tous ses dévoués collaborateurs.

A vous tous qui nous assistez aujourd'hui, merci pour votre patriotique concours !

Merci à MM. Boyer et Hermann et à tous les excellents chanteurs et artistes musiciens qui ont exécuté la belle cantate à Jeanne d'Arc et la musique que nous venons d'entendre.

Merci à toutes les Sociétés militaires, patriotiques, mutualistes, universitaires, gymnastiques et aux écoles qui nous ont accompagnés à l'inauguration de cette statue.

Nous devons déclarer, pour l'honneur des fonctionnaires invités, qu'il n'a pas dépendu d'eux de répondre à l'invitation de la Municipalité et qu'à l'unanimité ils ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc.

M. le préfet, J. C.-Dupeyrat, nous a écrit pour nous exprimer son regret de ne pouvoir nous accompagner.

Nous voulons, en particulier, dégager vis-à-vis de nos concitoyens, excellents patriotes, la responsabilité des directeurs et directrices de nos écoles publiques et rendre hommage à leur parfaite correction. Eux aussi se seraient fait un devoir de venir et d'accompagner leurs élèves à cette fête.

Leur place y était, en effet, tout indiquée :

Jeanne d'Arc ! N'est-ce pas l'idéal de la jeunesse?

Il n'est pas un cœur d'enfant qui ne batte à ce nom magique.

Et, ce matin, j'en ai eu moi-même la preuve la plus touchante; j'ai été ému au-delà de toute expression par les larmes de deux petits écoliers voyant s'évanouir le rêve qu'ils caressaient depuis de longs jours de prendre part à la Fête de Jeanne d'Arc.

Aussi, combien ai-je été heureux de leur remettre deux petits drapeaux et de leur dire : « Allez-y. » A mon tour, je l'avoue, je n'ai pu me défendre d'une larme en voyant la joie rayonnante de ces jeunes et frais visages.

C'est ici, voyez-vous, la fête du courage, du patriotisme, la fête des braves gens, des patriotes et des bons français qui mettent la Patrie au-dessus de tout ! qui oublient toutes leurs divisions quand il s'agit du drapeau ! quand il faut honorer la plus pure de nos gloires nationales !

Allons, Angevins, unissons-nous tous dans un même amour de la Patrie et qu'un même cri sorte de toutes les poitrines :

Vive l'Armée Nationale !
Vive Angers !
Vive la France !
Vive la République !
Vive Jeanne d'Arc !

M. Joxé, maire honoraire de la ville d'Angers, qui, on le sait, est originaire de la Lorraine, s'exprime ainsi :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONSIEUR LE MAIRE.
MESDAMES,
MESSIEURS,

Permettez-moi, en qualité de Lorrain d'origine, de venir devant cette statue, don de notre honorable concitoyen, feu M. Giffard, rendre hommage au patriotisme, au courage et au dévouement de Jeanne d'Arc qui, après avoir sauvé la France, a été victime de la duplicité de ceux qui l'entouraient.

Née et élevée dans le pays vosgien, Jeanne avait l'âme rêveuse du montagnard et aussi l'énergie que donne à une nature d'élite la lutte quotidienne qu'elle soutient contre les éléments.

C'est là, au milieu de ces montagnes que, frappée du malheur de la France, lui est venue l'inspiration de la sauver, inspiration que les conseils et les résistances de sa famille et de ses amis n'ont pu éteindre dans son cœur.

Faisons des vœux au pied de cette statue pour que tous les citoyens français aiment la Patrie comme l'aimait Jeanne d'Arc et qu'ils soient résolus, comme cette héroïne, à la défendre si elle était attaquée.

Vive la France !

Vive la République !

Tous ces discours ont été chaleureusement applaudis.

M. le Maire et M. le Dr Labesse ont été l'objet d'une enthousiaste ovation de la part des assistants.

Pendant la cérémonie de l'inauguration, un chœur de dames. de jeunes filles et de volontaires de la Sainte-Cécile, avec accompagnement de la musique, sous l'habile direction de M. Hermann, a chanté l'hymne « A l'Étendard ! »

La cérémonie terminée, le cortège se remet en marche dans le même ordre et retourne à la mairie, où a lieu la dislocation. Chaque société défile devant la Municipalité et le Conseil municipal.

On sait que le roi René fut l'un des compagnons de Jeanne d'Arc.

Tous les Angevins connaissent aussi les liens historiques qui les unissent aux Provençaux.

A l'occasion de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc et de l'hommage rendu à la mémoire du roi René, le grand poète, Frédéric Mistral, a adressé à la Municipalité la lettre ouverte suivante aux Angevins :

Je vous prie de présenter à la Cité d'Angers, au nom de la Provence, la sympathique communion de nos souvenirs historiques dans la fête qui s'y prépare en l'honneur de Jeanne d'Arc et de René d'Anjou, son suzerain et compagnon d'armes.

René d'Anjou, dit un historien du Comté de Provence (Rouchon Guignes), gouverna doucement ses sujets de Provence, leur donnant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toujours audience en voyage et à la chasse, ne leur demandant de subsides que dans les cas extrêmes...

Ce qui le rendit recommandable, dit aussi l'historien Bouche, et lui acquit le surnom de « Bon », c'est sa grande douceur de cœur et sa débonnaireté naturelle qui lui faisaient porter compassion aux affligés de toute sorte et les secourir autant qu'il le pouvait...

... Et après plus de quatre siècles son nom est encore vénéré. Dans le poème de *Mireille*, nous fûmes heureux nous-même de rendre hommage au roi René dans les termes suivants :

La Provence chantait et le temps courut et, de même qu'au Rhône, la Durance perd à la fin son cours, le gai royaume de Provence dans le sein de la France s'endormit...

France, avec toi conduis ta sœur, dit son dernier roi, je meurs ! Dirigez-vous ensemble, là-bas, vers l'avenir à la grande tâche qui vous appelle ; tu es la forte, elle est la belle : vous verrez la nuit rebelle fuir devant la splendeur de vos fronts réunis...

René accomplit ce beau fait... (*Mireille*, Chant XI).

... Nous ne pouvons oublier, les patriotes de Provence, que l'autonomie provençale se rallie dans le passé à vos dynasties angevines. Et, puisque les Angevins ont gardé aussi mémoire du populaire roi René, nous saluons de loin, nous saluons avec eux, la commémoration du dernier représentant de notre indépendance, qui fut un artiste, qui fut un poète !

Maillane (*Provence*), 21 *juin* 1909.

La Municipalité a écrit au poète Frédéric Mistral pour lui exprimer les sentiments de sympathie que tous les Angevins professent pour l'immortel poète de « Mireille » et le remercier de ce touchant souvenir adressé à notre population.

⁂

On lit dans *l'Angevin de Paris* :

La fête en l'honneur de Joachim du Bellay n'était jusqu'ici qu'un projet dont la réalisation demeurait subordonnée à diverses conditions. Elle devient aujourd'hui une certitude et elle entre dans la voie de l'organisation, sous deux patronages que nous sommes heureux et fiers de faire connaître à nos lecteurs.

C'est d'abord celui de notre éminent compatriote M. René Bazin, qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur de notre Comité d'organisation et qui nous l'a envoyée dans une lettre empreinte des sentiments les plus affectueux et conçue dans les termes les plus flatteurs pour notre œuvre. M. Bazin nous exprime sa crainte de ne pouvoir assister à notre fête et de cela nous ne pouvons que nous attrister très sincèrement. En même temps que M. René Bazin, M. Emile Faguet, informé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de notre initiative, s'est empressé de nous adresser — et cela spontanément, ce qui double le prix de son geste — l'assurance de sa sympathie.

Ces deux patronages auxquels d'autres pourraient, si nous sommes bien informés, s'ajouter prochainement, sont de ceux dont il est inutile de souligner l'importance. Nous remercions de tout cœur les éminents académiciens qui nous les ont accordés, certains qu'ils sont pour notre œuvre un gage assuré de succès.

La date de la fête a été fixée au 1er août.

Le programme est arrêté dans ses grandes lignes et voici, sauf modifications imprévues, quel il sera : 1° Inauguration de la plaquette commémorative apposée sur le mur de Liré ; 2° Représentation, sur un théâtre de verdure, d'un acte inédit de M. Maurice Couallier, lauréat du grand concours de poésie de 1909. Cet acte sera interprété par nos compatriotes M. Duquesne, du théâtre Réjane, Mme Duquesne (Olga Demidoff), et Mme Lherbay, de la Comédie-Française ; 3° Récitation de poésies inédites en l'honneur de du Bellay ; 4° Exécution d'un chœur par la Société Sainte-Cécile d'Angers.

Comme on peut le voir, rien ne sera négligé pour la parfaite exécution de ce programme.

***

Le 14 juin, devant un auditoire de mille huit cent personnes, fut donnée au Cirque-Théâtre, par MM. Jules Roche, ancien ministre du Commerce, et Paul Beauregard, député de la Seine, une très intéressante conférence contre l'Impôt sur le Revenu.

Sur l'estrade étaient groupés autour de M. Bideau président de la Chambre de commerce, président de la séance, de M. le Dr Monprofit, président d'honneur, la plupart des sénateurs et députés de Maine-et-Loire, de nombreux conseillers généraux, d'arrondissement, présidents et membres des Chambres de commerce du département, adjoints et conseillers municipaux d'Angers, présidents de syndicats, d'associations et autres personnalités.

MM. Bideau et Monprofit, en excellents termes, présentèrent les deux conférenciers, dont il nous semble inutile de faire l'éloge et dont nous regrettons de ne pouvoir ici repro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duire les remarquables discours. Nous constaterons seulement le grand succès qu'ils obtinrent.

Un socialiste, M. Caris, vint ensuite déclarer à la tribune que plus les impôts changeaient plus ils s'alourdissaient sur tout le monde et particulièrement sur les prolétaires.

M. Bideau lut alors l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée acclame les orateurs et proteste avec eux « contre le projet d'impôt sur le revenu, comme étant inqui- « sitorial, contraire à l'égalité des citoyens devant la loi et « ruineux pour la vie économique de la nation. »

Cet ordre du jour fut adopté à l'unanimité, on peut dire, car à la contre-épreuve une dizaine de mains, à peine, se levèrent.

Après la conférencc, un vin d'honneur a été offert aux deux conférenciers au Grand-Hôtel ; M. Bideau a porté un toast au succès de la campagne menée par la Confédération.

M. Grignon, président du Conseil général, a dit que l'Assemblée départementale est une adversaire résolue de l'impôt sur le revenu et qu'elle a déjà émis plusieurs vœux en ce sens. Le Conseil général et son président sont donc de cœur avec la Confédération et la soutiendront dans son active propagande.

Mardi soir, 29 juin, la foule est venue en rangs compacts dans la salle de la rue Kellermann pour écouter une conférence de Mgr Debout sur Jeanne d'Arc. Beaucoup de personnes ne purent entrer dans la salle.

En termes délicats M. le chanoine Chaplain adresse ses souhaits de bienvenue à Monseigneur l'Évêque, au conférencier et à la nombreuse assistance : puis il expose le but de cette réunion. « Jusqu'ici, dit-il, on a glorifié dans Jeanne d'Arc le vaillant chef de guerre et la Sainte ; je veux que dans cette salle elle soit honorée comme le modèle des aumôniers militaires. »

Alors la jeune chorale de Jeanne d'Arc, récemment fondée par le marquis de Becdelièvre, exécute avec un brio remarquable la célèbre cantate à l'Étendard : « Sonnez fanfares triomphales ».

Puis Mgr Debout prend la parole. Il se présente, dit-il, non pas comme un orateur, mais comme un témoin de Jeanne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Arc pour faire connaître dans toute la France l'héroïque et délicieuse figure de la Bienheureuse.

Le conférencier expose alors dans un langage simple, mais d'une saisissante éloquence le miracle de Jeanne d'Arc. Il montre cette timide bergerette de 17 ans, partant de Domrémy, traversant la France envahie par les Anglais, triomphant de difficultés insurmontables, gagnant par son attitude les plus opposés à sa mission, ranimant le courage des capitaines, du roi, de l'armée, convertissant les chefs et les soldats et les conduisant par une magnifique série de victoires inespérées jusqu'au sacre de Reims.

Mgr Debout fait voir ensuite que Jeanne d'Arc n'a pas été moins admirable dans les revers. Après avoir triomphé des Anglais, elle devint une victime qui s'éleva au-dessus des plus grandes épreuves et mourut martyre de son patriotisme et de sa foi.

Dans une belle péroraison, le conférencier exprime le ferme expoir que Jeanne d'Arc, érigée sur les autels, relévera de nouveau la France au premier rang des nations.

De chaleureux applaudissements ont accueilli ces dernières paroles.

Mgr Debout a fait ensuite passer sous les regards, au milieu de nouveaux applaudissements, de belles projections photographiques représentant l'histoire de Jeanne d'Arc et les fêtes de la Béatification à Rome.

Puis M. le marquis de Becdelièvre a présenté à l'assistance la Chorale de Jeanne d'Arc, dont le but est de grouper sous l'Étendard de la Bienheureuse des hommes de bonne volonté qui prêteront le concours de leur voix aux fêtes religieuses et patriotiques. Il met la jeune Société musicale sous la présidence d'honneur de Monseigneur l'Évêque et il espère bien que sous ces auspices et sous le patronage de Jeanne d'Arc elle marchera toujours dans le chemin de l'honneur.

Cette charmante allocution a été vivement applaudie.

Monseigneur a remercié en termes délicats M. le chanoine Chaplain, organisateur de cette belle soirée, Mgr Debout, M. le marquis de Becdelièvre et sa Chorale, dont il a vivement apprécié les heureux débuts, ceux qui ont si bien présenté les tableaux aux yeux de l'assistance; puis il a exprimé le vœu que chacun emporte de cette réunion un plus profond amour pour Jeanne d'Arc et pour l'Église.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Chorale s'est de nouveau fait entendre dans un hymne à la Bienheureuse très bien exécuté et fort applaudi. Puis la foule s'est écoulée lentement aux sons des tambours et des clairons.

***

Nous sommes heureux d'annoncer que le *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, reconstitué et publié par M. le chanoine Urseau, a été honoré par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'une quatrième mention, au Concours des Antiquités nationales.

Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* ont pu, les premiers, apprécier ce remarquable travail, par les extraits de la préface publiés dans ses fascicules.

M. Adrien Planchenault, avec sa grande compétence et ici même, a fait ressortir l'importance et la valeur de l'œuvre entreprise par M. le chanoine Ch. Urseau et l'effort considérable qu'il a dû accomplir pour la mener à bonne fin. Cet ouvrage, ajoutait-il « suppose une science approfondie, beaucoup de flair et un travail opiniâtre ».

Que notre distingué collaborateur veuille bien nous permettre de joindre nos compliments aux éloges si mérités qu'il a reçus des savants les plus en vue et les plus qualifiés.

***

Le Dr Motais vient de présenter à la Commission sénatoriale de la Réforme de l'enseignement supérieur un très intéressant rapport sur les Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie et d'Enseignement Ophtalmologique :

« Puisque, dit-il, les avis les plus autorisés, les faits les mieux établis, le sens commun lui-même s'unissent pour soutenir la cause des Écoles préparatoires, concluons avec le doyen de la Faculté de Paris « en proclamant l'immense avantage que trouvent nos fils à faire ailleurs que dans nos grandes Facultés leurs *élémentaires médicales* ».

« On nous objecte trop souvent la supériorité de l'étranger. Nous avons la bonne fortune de posséder une Institution qui n'appartient qu'à nous et qui a fait ses preuves. Tenons à honneur de la conserver et de la développer.

« Il importe qu'au moment où les méthodes d'enseignement prennent une orientation nouvelle, où maîtres, praticiens,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

élèves, réclament une instruction pratique, il importe de reconnaître, avec le doyen de la Faculté de Paris, que les Écoles préparatoires sont la base la plus solide d'une instruction pratique; qu'utiles dans le passé, elles sont indispensables dans l'avenir et qu'en favorisant le développement de cette institution française, on rendra le plus signalé service à l'enseignement médical en France.

« Parmi les nombreux et ardents défenseurs de nos Écoles, quelques-uns des plus éminents, professeurs à la Faculté de Paris ou chirurgiens des hôpitaux, siègent parmi vous. Qu'ils me permettent de faire appel, en terminant, à leur bienveillant appui.

« Lorsque par leur influence, plus que par le fait de ce modeste exposé, vous aurez apporté votre haute approbation à nos Écoles préparatoires, votre décision sera, pour les municipalités et le corps professoral, la récompense des efforts accomplis, la sécurité et l'encouragement pour les efforts à venir. »

***

Le Congrès d'ophtalmologie qui doit se tenir à Oxford a invité M. le professeur Motais à démontrer à ses collègues anglais son opération du Ptosis devenue classique sous le nom d'*opération de Motais*. M. Motais sera reçu comme hôte du Congrès et de l'Université d'Oxford.

***

M. Magne, le peintre de talent dont les œuvres sont si remarquées au Salon, vient de relever les fresques du xve siècle de l'oratoire du château de Montreuil.

Cet artiste a relevé, avec une conscience et un art consommé, les moindres détails d'un crucifiement, entre autres, qu'un pitoyable vandalisme avait longtemps soustrait aux regards à l'aide d'une couche de chaux.

Ces merveilleuses peintures furent découvertes quand on restaura le château et la couche de badigeon fut enlevée, mais sans le soin qui aurait dû y être apporté. Toutefois, et même dans les parties les plus maltraitées, l'éminent artiste qu'est M. Magne retrouva non seulement les tons, mais encore bien des lignes des figures, des fragments divers, lui permettant une reconstitution des plus exactes de l'œuvre;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

celle-ci rappelle par sa facture, sa tonalité et son sujet, quelques-unes des célèbres tapisseries de Nantilly.

***

Nous lisons dans un récent numéro du grand journal de Stockholm le *Svenska Dagbladet*, sous le titre : « Sven Hedin et les hommages de la France » :

Parmi les nombreuses publications sur Sven Hedin parues non seulement dans les journaux de Paris, mais encore dans les plus importants organes de la Province en France, on a particulièrement remarqué un brillant article très sympathique publié par le *Journal de Maine-et-Loire*. L'auteur en est M. Joseph Joûbert, vice-président de la Société des Études coloniales et maritimes de Paris, bien connu pour sa connaissance étendue de la Suède et pour ses vives sympathies à l'égard de notre pays. Cette étude de M. Joûbert sur notre illustre compatriote, qu'il appelle « Le Roi des Explorateurs modernes », renferme des appréciations des plus flatteuses pour Sven Hedin ainsi que d'intéressants détails sur sa conférence en mars dernier à la Sorbonne.

***

La ville de Poitiers possède un centenaire, M. Camille Moreau.

M. Camille Moreau est né à Brissac le 21 juin 1809; il eut un frère et trois sœurs; il lui reste encore deux sœurs âgées de 98 et 96 ans, domiciliées à Vannes et à Saint-Brieuc.

Ce que fut l'existence du centenaire ? Écoutez-le :

« Mon père était notaire à Doué-la-Fontaine; c'est là que je fus élevé et je me souviens très bien qu'au collège on me prédisait que jamais je n'atteindrais ma vingtième année. Vous voyez que les hommes se trompent parfois.

« Lorsque mes études furent achevées, je succédai à mon père et j'exerçai les fonctions de notaire à Doué-la-Fontaine pendant une quinzaine d'années; je dus céder, à la suite d'une fièvre typhoïde dont je fus atteint le 18 septembre 1848. A ce propos, une histoire vécue :

« Quand je tombai malade, je fus soigné par un médecin dans le genre de ceux de Molière; non content de m'appliquer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une nuée de sangsues, il me saigna avec un tel zèle qu'il ne me restait plus de sang dans les veines.

« J'étais condamné; on appela tous mes parents à mon chevet pour recueillir mon dernier soupir. Mon beau-frère eut la bonne idée de me donner quelques gouttes d'eau-de-vie qui me plongèrent dans un profond sommeil. Lorsque je m'éveillai, je criais la faim tant que je pouvais. Mon beau-frère prit une côtelette, la mit sur le feu et me la donna toute saignante. J'étais sauvé.

« Deux fois condamné à mort, deux fois je revenais à la vie.

« Que vous dirais-je de plus ? Venu à Poitiers pour l'éducation de mon fils, j'y habite depuis quarante ans et vis très retiré, n'ayant jamais fréquenté d'autres milieux que les associations religieuses dont je fais partie.

« Mon grand secret, c'est la sobriété. Tel que vous me voyez, en dépit de mon âge, je mange et bois comme tout autre, je dors comme un enfant. Seule, mon oreille est un peu paresseuse; quant à mes jambes, elles me refusent leur service depuis une quinzaine d'années; toutefois, chaque jour, je vais à la messe à Sainte-Radegonde, appuyé sur ma canne et sur le bras de ma domestique. Je lisais encore ces jours derniers. »

***

Nous avons appris avec plaisir que M. Ernest Jac, professeur à l'Université catholique, a été nommé doyen de la Faculté de droit, en remplacement de M. Gavouyère.

Tous nos compliments au nouveau doyen.

***

Parmi les lauréats du dernier concours d'esquisse modelée, à l'École Nationale des Beaux-Arts, nous relevons le nom de M. Louis Busson, de Brissac, qui a obtenu la première mention. Le sujet traité avait pour titre : *Le Bûcheron et la Mort* ». M. Busson est élève de M. Injalbert, membre de l'Institut, et de notre jeune maître angevin, M. L'Hoest.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Conseil supérieur des Beaux-Arts a décerné récemment des récompeuses à la section de peinture, sculpture, gravure et lithographie du Salon.

Dans la liste des récompenses, nous relevons avec un grand plaisir le nom de Mlle Gabrielle Aubert, élève de l'École régionale des Beaux-Arts, fille du professeur de modelage et de sculpture de notre École, qui vient d'obtenir un prix spécial de 500 francs pour sa lithographie exposée au Salon.

Nous adressons à Mlle Gabrielle Aubert nos plus sincères félicitations pour ce beau succès.

***

Nous avons le grand plaisir, dit l'*Angevin de Paris*, de signaler à nos lecteurs le succès très vif et très mérité obtenu au Salon des Poètes par deux de nos compatriotes, MM. Eugène Roussel et Alfred Coupel.

De chaleureux applaudissements ont accueilli en particulier le poème de M. Eugène Roussel : *Simplicité*. Il y chante délicieusement le sentiment de douce mélancolie qui faisait dire à notre du Bellay :

> Quand reverrai-je, hélas ! de mon petit village
> Fumer la cheminée ?.....

Comme lui, M. Eugène Roussel évoque en des vers émus le toit paternel et le paysage où il a grandi :

> O Loire paresseuse, ô tranquilles vallées
> Où poussent les lins bleus et les fauves épis,
> Vous hantez mes regrets et vos grâces voilées
> Sont dans mon souvenir des charmes assoupis.
>
> Petite est la maison où je suis né; sans doute
> On en ferait le tour en comptant trente pas :
> Elle est comme une borne blanche sur la route,
> Mais la vigne en jouant décore son front bas.

Mme Lherbay, de la Comédie-Française, notre aimable et dévouée compatriote, prêtait à ces vers exquis le charme de sa voix pure et de son impeccable diction.

Tous nos compliments aux poètes angevins et à leur gracieuse interprète.

***

La découverte de Montgolfier excita en France un enthousiasme considérable auquel l'Anjou ne fut point étranger.

Même cet enthousiasme fut peut-être un peu trop excessif, car le 19 mai 1784 le Conseil de Ville d'Angers se réunissait,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en la salle de ses délibérations, sous la présidence de Bucher, maire, et en présence de Gaudin de Bois Robert, échevin, de Murault, procureur du Roi, et rendait, après délibération, l'ordonnance suivante :

« Ordonnance du maire, faisant fonctions de lieutenant de « police, au sujet des expériences aérostatiques.

« Il nous a été remontré par le Procureur du Roy que, « depuis quelque temps, il se fait dans cette ville et aux « environs un grand nombre d'expériences sur les machines « aérostatiques nommées ballons ; que la plupart de ces « machines ont été garnies de mèches enflammées, ou ne « se sont élevées qu'après avoir été enflammées elles-mêmes, « et ont exposé au danger le plus prochain des magasins de « paille et autres matières combustibles ; que déjà les offi- « ciers chargés de veiller à la sûreté de la capitale ont « reconnu la nécessité d'arrêter l'abus d'une découverte, « peut-être utile en elle-même, mais que le défaut de précau- « tion rend extrêmement dangereuse, et qu'il paraît urgent « d'y pourvoir également pour cette ville, en ne permettant « ces sortes d'expériences, après nous être assurés, par la « capacité de ceux qui les entreprendront et la manière dont « elles seront exécutées, qu'il n'en résultera aucun accident.

« Sur quoi faisant droit, nous deffendons très expressé- « ment à toutes personnes, de quelque qualité et condition « qu'elles soient, de fabriquer et faire enlever aucuns ballons, « ou autres machines aérostatiques de cette espèce, avant « d'avoir obtenu de nous une permission qui contiendra le « lieu, le jour et l'heure, où l'expérience pourra être faite, à « peine contre les contrevenants de 500 livres d'amende ; « mandons à tous les officiers de police de tenir la main à « notre présente ordonnance, qui sera imprimée, publiée et « affichée partout où il sera besoin, à la requête du Procu- « reur du Roi. Donné en la Chambre du Conseil de Police, à « Angers, le 19 mai 1784. »

L'original, conservé aux Archives municipales de la Ville d'Angers (FF. 43), porte les signatures de Bucher, maire, Bodard de la Jacopière, conseiller de police en exercice, et de Murault, procureur du Roi.

A plus d'un siècle de distance l'Aéro-Club de l'Ouest vient d'inaugurer son parc aérostatique. Quel chemin a été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parcouru depuis le parallélipipède de taffetas de Montgolfier pour aller au dirigeable, le moyen de locomotion de demain ! Quel chemin a aussi parcouru notre jeune société, depuis l'époque où deux intrépides précurseurs, qui essuyèrent plus souvent des moqueries que des encouragements, lançaient leurs ballons de baudruche de un mètre cube ! Après avoir eu la joie de voir leur propagande couronnée de succès et avoir pu suivre dans le bleu l'« Ouest n° 1 » les petits ballonnets de jadis, ils voient la Société en possession d'un parc et demain d'un autre ballon. *Ad multos annos !* — V. DAUPHIN.

***

On écrit de Paris au *Petit Courrier :*

Le 15 juin, a eu lieu à Paris, au Bois de Boulogne, pavillon du Touring, le dîner du vin d'Anjou. Dans le prestigieux décor de verdure du bois fut dégusté un excellent repas.

Au dessert, M. Leroux-Cesbron se lève. Il transmet aux présents les excuses de leurs compatriotes empêchés de se rendre au Dîner. Il adresse ensuite un amical et respectueux souvenir à la mémoire de MM. Joubert et Barré nos compatriotes qui viennent de disparaître. Il félicite aussi deux angevins qui viennent de remporter d'éclatants succès : M. Maurice Couallier, dont la belle œuvre poétique vient d'être couronnée du Grand Prix annuel de Poésie décerné par l'Académie Française, et le très sympathique et talentueux artiste J. L'Hoest dont le groupe au dernier Salon, « Musiciens Arabes », vient d'être acheté par l'État. Félicitations aussi et chaleureux remerciements à M. René Bazin qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur du Vin d'Anjou et qui a promis de présider effectivement le prochain Dîner. M. Leroux-Cesbron lève son verre à tous les Angevins présents et absents, il boit aussi à la prospérité du Vin d'Anjou au sein duquel, tient-il à affirmer, la plus franche cordialité et la plus réelle sympathie n'a jamais cessé de régner en dépit de malheureux hasards. M. A. Georges Gachet prononce ensuite quelques paroles, puis se lève notre compatriote Henry Coutant, directeur de l'*Angevin de Paris*. Il rappelle que le 1er août prochain, à Liré, doit avoir lieu une belle fête angevine organisée par l'*Angevin de Paris :* l'inauguration solennelle de la plaque d'ardoise qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

porte le médaillon en bronze de Joachim du Bellay et, gravé en lettres d'or, son fameux sonnet du « Petit Liré ». Ce même jour aura lieu la première représentation de : « Au tombeau de Virgile ». Sur un théâtre de verdure, le premier qui sera dressé en Anjou, d'excellents artistes : notre compatriote M. Duquesne, Mme Duquesne et Mme Lherbay, de la Comédie Française, interpréteront l'acte de M. Couallier dont l'audition sera suivie par un délicieux à-propos en vers de M. Roussel. Les spectateurs entendront enfin un chœur de M. Gustave Bouché, de l'Opéra-Comique, et cinquante musiciens de la Société la Sainte-Cécile, venus tout exprès d'Angers à Liré pour cette occasion. En terminant, M. Coutant lève son verre à Joachim du Bellay, un angevin pur sang, dit-il, que personne ne saurait contester à l'Anjou.

Cette charmante soirée s'est terminée, grâce à M. Duquesne, par une véritable manifestation de très grand art. Avec le magistral talent que tous lui connaissent, notre compatriote a bien voulu interpréter pour ses amis du Vin d'Anjou les beaux vers de M. Couallier et les strophes musicales du poète dites par l'artiste avec tout son cœur ont fait vibrer leurs compatriotes d'une émotion intense et tout angevine.

***

M. Édouard Cointreau, président de la XXXVe Fête fédérale de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France, a offert au musée divers souvenirs de cette belle fête :

1° Le Diplôme décerné aux Sociétés lithographie. — Le long d'une des colonnes d'un portique avec entablement et fronton vole une Renommée ailée, couronnée de lauriers, en longue robe et écharpe flottantes, tenant de la main droite une épée, de la gauche une couronne. A l'intérieur du portique, vue du Champ de Mars au moment des manœuvres d'ensemble des 5.000 gymnastes. Sur le soubassement, au centre, les armes de la ville entre une vue du Château, du quai et du pont de la Basse-Chaîne et une vue du quai du Roi-de-Pologne ;

2° Médaille argent remise aux Sociétés. — Dans le champ, une Renommée casquée tient un drapeau et une couronne. A ses pieds, vu de profil à gauche, se dresse un athlète. Sur le côté, posé sur une palme, un écusson portant la devise :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Patrie, Courage, Moralité. E. L'Hoest. Au revers, dans le champ, la vue de la Ville et du Château; au bas, trophée d'instruments de gymnastique, trapèze, poids, haltères, etc., et un cartouche aux armes d'Angers. E. L'Hoest. Lég. *XXXVe Fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, Angers, 1909;*

3° Plaquette rectangulaire argent. — Dans le champ, une jeune fille assise de profil, le coude gauche appuyé sur un faisceau et la main soutenant la tête. La main droite abaissée tient une couronne; à ses pieds, l'écusson de la Ville entouré de couronnes. Derrière elle, une vue de la Ville et une femme, volant dans le ciel, passe tenant une palme. A la partie supérieure, l'inscription : *Patrie, Courage, Moralité, Angers, 1909.* — Grégoire, 1909. — Au revers un cartouche au pied duquel sont un fleuret, un gant et une haltère; derrière, trois drapeaux et un portique de gymnastique avec cordes, trapèze et anneaux. En monogramme : G. R.

***

Mme veuve Gaugain-Levesque, de Briollay, qui avait déjà fait des dons importants au Musée, vient, dit le *Pays Bleu*, d'y ajouter d'intéressants objets, parmi lesquels des broderies au passé en soie de couleurs, signées « Perrine Georget, femme Rossignol, 1742 » :

Un châle carré mousseline, brodé au plumetis; sur deux côtés une bordure de gros pois et de cercles de points soutient des marguerites alternant avec des branches de laurier; sur les deux autres, un dessin d'une bordure d'ajoncs à fil tiré court, un feston à larges dents de scie formé de losanges; ce vieux châle angevin date de 1780;

Une charmante robe de baptême, du 28 mai 1808 l'accompagne; elle est en mousseline, brodée au plumetis sur le devant et le bas de la jupe d'une double guirlande enlacée de feuilles de chêne et de glands; au col et aux manches, bordés de dentelle, court un cordon de fleurettes.

X***.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUANTE-HUITIÈME VOLUME

JANVIER

Pages.

Historique sommaire des Bataillons de Volontaires nationaux fournis par le département de Maine-et-Loire (1791-1793). — **Lieutenant Joüon** ... 5

Les Frères mineurs Capucins à Angers (1655-1870). — **P. Ubald d'Alençon** ... 17

Le Féminisme. — **Dr Motais** ... 43

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Janvier 1909). — **A. Cheux** ... 59

Résumé des Observations météorologiques faites pendant l'année 1908 à l'Observatoire de la Baumette (près Angers). — **A Cheux.** 61

Chronique ... 65

Le jardin de Jean Cadu. — Concerts populaires (5e, 6e et 7e concerts). — Les soirées des Colonies de Vacances, de l'Union des Femmes de France, de l'Association des Etudiants, du *Petit Courrier*. — Séances d'inauguration de la Chambre de Commerce d'Angers, de la Foire aux vins et de l'Exposition d'aviculture — Les concours de la Société des Amis des Arts; l'hôtel de Chemellier. — Une description de la Baumette. — La navigation de la Loire. — Une souscription du ministère de l'Instruction publique au *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou*. — L'Ode à Braille de M. Alfred Guilbeau. — Un Comité d'assistance aux aveugles. — Un prince japonais à Saumur. — Les Angevins au Salon d'hiver et au Salon de l'École française. — Nominations dans la Légion d'honneur, l'Instruction publique, le Mérite agricole. — Conférences de MM. le lieutenant Lamouche, le R. P. Lebon, Maxence de Damas, Paul Labbé, Le Moy et Dehermann, Maurice du Dresnay. — Nécrologie : M. Charles Dupuy; Sœur Marie Caroline. — **X***.**

A travers les Livres et les Revues ... 101

L. Halphen, *Chronique de Saint-Maixent*; L. Navarre, *Louis XI en pèlerinage*; R. P. Ubald, *Notice sur le collège de Bueil, à Angers*; abbé Rondeau, *Les fêtes scolaires au collège d'Anjou*; Dr David, *La peste noire à Angers*; abbé Uzureau, *La Séparation de l'Église et de l'État* et *Le denier du culte dans un grand diocèse*; L. Leroy, *La bataille d'Austerlitz*; J. Joûbert, *Dom Carlos Ier*; abbé Eude, *L'abbé Eugène Bossard*; chanoine Grimault, *Mémoires*; O. Desmazières, *Le Chelléen et l'Acheuléen en Maine-et-Loire*; Henri-René, *Le château d'Angers*; P. et L. Calendini et Dr Buquin, *La Flèche et ses environs*;

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A. Planchenault, *Leysner*; P. Fesch, *Constantinople aux derniers jours d'Abdul-Hamid*; René Gasnier, *Villes américaines*; A. Pavie, *Médaillons romantiques*; P. Gourdon, *A la dérive*; Mathilde Alanic, *La romance de Joconde*; A. Godard, *Vers plus de joie*. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 111

Semeurs d'idées, par Yvonne de Romain — **L. Philouze.**
Les poètes du Terroir du XVe au XXe siècle, par Ad. Van Bever. — **J. D.**
Une gerbe, par F.-E. Adam. — **J. D.**

FÉVRIER

A propos de la mort de M. de Beaurepaire, lieutenant-colonel, commandant le 1er Bataillon des Volontaires nationaux de Mayenne-et-Loire (Maine-et-Loire) et des honneurs publics rendus à Angers à sa mémoire en octobre 1792. — **Commandant Jeanson**..... 117

La Turquie nouvelle et l'ancien régime. — **Joseph Denais**..... 135

La Turquie nouvelle et l'ancien régime : Conférence faite par M. Joseph Denais, à Paris (Athénée Saint-Germain) le 17 novembre 1908. Annotée le 8 mars 1909.

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Février 1909). — **A. Cheux**..... 227

Chronique..... 229

Concerts populaires (huitième et neuvième concerts). — Une représentation salle des Quinconces. — La Loire navigable : un vœu de M. Prieur. — Les lauréats des Concours des Amis des Arts; un hommage à M. Cayron. — Palmes académiques. — Récompenses à des Angevins : MM. Metzner, Pierre Benoist, Mme Yvonne de Romain. — Une interview de M. René Gasnier. — La statue de Jeanne d'Arc à Angers. — Conférences : MM. le Comte d'Andigné, le Dr Vitallien, le P. Marie-Bernard, Le Vallier, Delage, de Farcy, le chanoine Crosnier, Bourdarie. — Nécrologie : M. Aïvas. — **X*****.

MARS

Les Peintures murales de l'ancien Couvent de la Baumette. — **Ch. Urseau**..... 261

La Graphologie. — **L. Robin**..... 271

Les Frères mineurs Capucins à Angers (1855-1870) (*suite*). — **P. Ubald d'Alençon**..... 297

Recherches historiques sur l'Enseignement primaire en Anjou, des origines jusqu'à nos jours (*suite*). — **B. Bois**..... 313

A Auguste Michel, ses amis..... 339

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (mars 1909). — **A. Cheux**..... 343

Chronique..... 345

Concerts populaires (2e concert extraordinaire, 10e concert). — Concert de l'Association professionnelle des Artistes musiciens. — Les séances de Musique de chambre. — Le Concert

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Boquel. — La soirée de la Croix-Rouge. — Le Concert de l'Avenir philharmonique. — *Bacchus et Silène* au Théâtre d'Angers. — Le Concours de pièces de la Société des Fêtes d'Angers. — Chez les Étudiants. — Le dîner du Vin d'Anjou. — M. René Bazin, membre du Comité de la Société des Gens de Lettres. — M. Joseph Denais, secrétaire général honoraire de l'Association des Journalistes parisiens. — Mérite agricole. — Une lettre de Jean Richepin à M. Verrier. — David d'Angers à la Sorbonne. — Un évêque angevin de Saint-Pol. — Conférences de M. Guédon, Mgr Legendre, MM. le lieutenant Lanrezac, Bois, Pierre Gourdon, René Gasnier. — Nécrologie : MM. Nayel, Gavouyère, le Marquis de Charnacé, Vicomte Gaston de Rochebouët, Boquet. — **X*****.

Gravure. — Buste de Auguste Michel, par G. Saulo.

AVRIL

A l'armée du Nord (1870-1871. — **H. Jouin** 385

La Graphologie (*suite et fin*). — **L. Robin** 433

Résumé des Observations météorologiques faites à la Beaumette, près Angers (avril 1909). — **A. Cheux** 453

Chronique 455

Jeanne d'Arc et l'Anjou. — Jeanne d'Arc à Saumur. — M. le chanoine Urseau au Congrès des Sociétés savantes. — Le Syndicat d'initiative et la tour Saint-Aubin. — M. Léon Robin, professeur de faculté. — Récompenses à MM. Joseph Denais, J.-M. Simon, Boyer, Alphonse Hermann, Cléry. — Une œuvre de M. Saulo au Musée Jeanne d'Arc. — M. Grégoire chargé par le prince de Monaco de l'exécution d'une plaquette commémorative. — MM. Lhoest et Grégoire graveront les médailles et plaquettes de la Fête fédérale. — Le concert artistique organisé par M. Buteaux. — Une séance de musique de chambre : Mlle Foare et M. della Pena. — Une causerie de la baronne J. Michaux. — Une conférence de M. F. Simon sur l'Anjou, d'après le *Glossaire des patois et des parlers*. — Nécrologie : M. le lieutenant-colonel Thoury ; M. Olivier Joubin. — **X*****.

MAI

Mgr Freppel à la Chambre. Souvenirs anecdotiques. — **E. Grimault**, chanoine 469

Jean Dauvet, premier Président du Parlement de Paris. — **C. Ballu.** 485

Recherches historiques sur l'Enseignement primaire en Anjou, des origines jusqu'à nos jours (*suite*). — **B. Bois**..... 513

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (mai 1909). — **A. Cheux**..... 529

Chronique 531

Les Angevins aux Salons de Paris. — MM. Couallier, Verrier et Onillon, lauréats de l'Académie française. — M. Tessier, médaillé au Salon. — Au tournoi des armes de combat, à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paris. — Une famille privilégiée. — A propos du musée Pincé; une collection publique d'estampes. — Acquisitions du musée Saint-Jean. — Communication de M. le chanoine Urseau à la réunion du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Vieilles chansons angevines. — Conférence de M. le lieutenant Basty, sur l'électroculture. — Le Congrès de la Société française d'Archéologie, à Angers, en 1910. — Le Congrès de la Presse de l'Ouest, à Angers. — La fête de Jeanne d'Arc, à Angers. — La trente-troisième fête fédérale des Sociétés de gymnastique à Angers. — Deuxième concert de l'Avenir Philharmonique. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, palmes académiques. Mérite agricole.— Nécrologie : M. le général Guerrier.— **X**** .

Chronique bibliographique..... 547

Le lieutenant Jacques, *recits vendéens et bretons. Souvenirs d'un monagénaire*, par M. Aimé de Soland. — **L. F.**

JUIN

Les mines de charbon en Anjou du XIVe siècle à nos jours. — **Olivier Couffon**..... 553

L'Art de la Tapisserie. — **L. de Farcy**..... 571

Poésie : Les Quais. — **A. Dupouy**..... 589

Recherches historiques sur l'Enseignement primaire en Anjou, des origines jusqu'à nos jours (suite). — **B. Bois**..... 591

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (juin 1909). — **A. Cheux**..... 605

Chronique..... 607

L'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc. — La fête de Joachim du Bellay à Liré. — Conférence de MM. Jules Roche et Paul Beauregard. — Conférence de Mgr Debout, sur Jeanne d'Arc. — *Le Cartulaire Noir de la Cathédrale d'Angers*, récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Rapport de M. le Dr Motais, sur les Écoles préparatoires de Médecine. — M. le Dr Motais au Congrès d'ophtalmologie d'Oxford. — Les peintures de la chapelle du château de Montreuil-Bellay. — Swen Hedin et M. Joseph Joûbert. — Le centenaire de M. Camille Moreau, à Poitiers. — M. Ernest Jac, doyen de la Faculté catholique de droit. — M. Louis Busson, lauréat de l'École des Beaux-Arts. — Récompense accordée à Mlle Aubert par le Conseil supérieur des Beaux-Arts. — MM. Eugène Roussel et Alfred Coupel au Salon des Poètes. — Les expériences aérostatiques de 1784 à Angers. — Le dîner du Vin d'Anjou à Paris. — Souvenirs de la XXXVe Fête fédérale de gymnastique offerts au Musée Saint-Jean. — Dons de Mme Gaugain-Levesque au Musée Saint-Jean. — **X*****

Gravures : Carte géologique du terrain anthraxifère et de ceux qui l'avoisinent, situé dans le département de Maine-et-Loire. — Coupe du bassin houiller de la Basse-Loire, d'après Rolland. — Allure des couches du bassin de Chalonnes, d'après Rolland. — Carte des mines de charbon de la Basse-Loire au XVIIIe siècle, d'après Morand, le médecin.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. G. Grassin. — 1888-9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 3245

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN